

DÉDICACE

À

DAPHKAR

À

FRANZ JOSEPH HAYDN

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d’abord à remercier mon Promoteur, l’Honorable Professeur Marc LITS pour la rigueur et la patience qu’il m’a octroyées durant tout le long cheminement de cette dissertation. Je saisis aussi solennellement l’occasion de lui rendre hommage pour le bon accompagnement reçu de lui depuis de mon arrivée sur le sol de COMU en octobre 2007 passant de Master à Doctorat.

Je tiens ensuite à remercier les honorables professeurs Geoffroy PATRIARCHE et Benoît GREVISSE qui, rejoignant le Professeur LITS dans le comité d’encadrement, m’ont toujours indiqué la bonne voie à suivre pour arriver à bon train. Je suis tout aussi reconnaissant envers l’honorable Professeur Gérard DÉRÈZE pour avoir accepté de présider le Jury et envers l’honorable Professeur Marc MAESSCHALCK pour sa participation au Jury.

Je remercie aussi tous les professeurs de l’École de Communication, particulièrement les honorables Professeurs Thierry De SMEDT, Jean-Claude GUYOT, Philippe MARION, Philippe VERHAEGEN et Pierre FASTREZ ; tous les membres du personnel administratif et technique notamment Madame Patricia VANDAMME, Madame Geneviève PARENT, Madame Anne BALFROID et Monsieur Pascal FRISQUE ; le personnel de la BESPO, de la BISP et de la BFLT.

Je remercie également le Service des Relations Internationales et de la Coopération au Développement de l’UCL pour avoir mis à ma disposition les ressources financières nécessaires à la réalisation de cette dissertation. Je suis aussi reconnaissant envers le Directeur Général du Réseau radiophonique Vision 2000, Monsieur Léopold BERLANGER, l’animateur de l’émission *INVITÉ DU JOUR*, Monsieur Valéry NUMA et envers le directeur général du Réseau Radiophonique Métropole, Monsieur Richard WIDMAËR, et l’animateur de l’émission *INVITÉ DU MATIN*, Monsieur Wendell THÉODORE pour avoir mis à ma disposition les ressources diffusées dans leurs émissions respectives. Et enfin, je vous remercie tous et toutes, vous qui, d’une manière ou d’une, avez apporté votre contribution dans l’itinéraire qui m’a permis d’aboutir à cette œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	1
REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
Modernité et communication politique	5
CHAPITRE I	13
ARCHÉOLOGIE DE L'ESPACE PUBLIC POLITIQUE	
HAÏTIEN.....	13
I. Les racines structurelles de l'État duvaliérien	14
II. La Conjoncture 1986-2009. De l'inauguration de la transition démocratique en Haïti	27
A. Le Régime Lavalas [1991-2004]. De la démacoutisation à la chimérisation	34
B. La Conjoncture 2004-2009. Entre affaiblissement et réémergence du politique	43
III. Du débat politique médiatique et des listes de diffusion Usenet.....	45
CHAPITRE II	51
L'APRIORI D'UNE SÉMANTIQUE POLITIQUE : LE DISCOURS RECONSTRUCTIF À L'AUNE DE L'HERMÉNEUTIQUE CRITIQUE ET DE LA PRAGMATIQUE	
UNIVERSELLE	51
I. Agir communicationnel, agir stratégique et discours politique effectif	69
II. Du contrat de communication	73
A. Des instances politique et citoyenne et de leur discours	74
III. Du contenu des discours	75
IV. Des fora ou des listes de discussion Usenet	79
CHAPITRE III	83
RECONSTRUCTION DE L'ESPACE PUBLIC POLITIQUE	
HAÏTIEN	83
I. Le paysage médiatique haïtien	83
II. De la lecture des données recueillies	90
III. Reconstruction du débat médiatique radiophonique	92
A. Analyse générale des dispositifs de communication des Rubriques Invité du jour et Invité du matin	92
B. Analyse du contenu des débats radiophoniques. Invité du Jour et Invité du matin.....	94
1. Transition politique en Haïti : Parlement et Législatives.....	97

2. Transition politique en Haïti : Législation, Justice et Sécurité publique	149
3. Transition politique en Haïti : Décentration et décentralisation du pouvoir d'État	151
4. Transition politique en Haïti : Questionnement de la formation sociale haïtienne	157
IV. Reconstruction du débat Usenet.....	160
A. Analyse générale du dispositif de communication de la liste <i>Usenet</i> Haïti-Nation	160
B. Analyse du contenu des traces discursives Usenet	164
CHAPITRE IV	179
LE PROBLÈME DE LÉGITIMATION DE L'ÉTAT	
PÉRIPHÉRIQUE DÉPENDANT.....	179
I. Le populisme : entre mythification et mystification populaires...	202
II. Le totalitarisme : entre délire prométhéen et puissance démiurgique	231
CHAPITRE V.....	267
LES APORIES D'UNE THÉORIE DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉTAT PÉRIPHÉRIQUE DÉPENDANT	267
CONCLUSION	309
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	325
Appendice	341
Annexe : voir CD	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Communication et espace public sont deux concepts nécessairement liés. Nous partons du postulat selon lequel une réflexion sur eux devrait conduire à montrer comment et en quoi ils constituent l'arrière-plan du paradigme de la démocratie ou de la politique délibérative. Le problème relatif à ces concepts de communication et d'espace public émerge dans le cadre de la Modernité qui, elle, présuppose un concept de pensée postmétaphysique, que nous tenons à élucider dans la séquence qui suit. Toutefois, nous pourrions dès à présent préciser que pour le compte de cet exercice, nous nous limiterons à la question de l'espace public en Haïti. Plus particulièrement, nous tableurons sur les débats politiques médiatiques radiophoniques et des discussions Usenet, faisant l'objet d'une observation concrète dans une période donnée, tel que nous le verrons dans l'ensemble du présent exposé. Avant d'y parvenir, il s'avère nécessaire de procéder à une esquisse de la relation entre Modernité et communication politique, qui constituera en fait le cadre catégoriel sur lequel reposeront nos propos et c'est ce que nous allons tenter de réaliser dans la section suivante.

Modernité et communication politique

Si nous précisons que la relation entre Modernité et pensée postmétaphysique nous préoccupe seulement à l'aune de la communication politique, nous pourrions avancer que laquelle relation s'explicite par la double articulation de la co-originarité de l'autonomie civile et de l'autonomie morale d'une part et de la co-originarité de l'autonomie privée et de l'autonomie publique d'autre part. La visée postmétaphysique, explicite Habermas, est celle qui fait l'économie d'un parti-pris dans la querelle des formes de vie et des visions du monde concurrentes pour s'adonner aux principes et aux normes visant à traduire des intérêts universalisables.

Cela étant, si tant est que les normes et principes en question se doivent d'être valides, l'articulation précédente requiert à son tour le médium de la discussion rationnelle. À cet égard, Habermas précise : « *Ce sont les normes universelles d'action qui simplement se ramifient en règles morales et en règles juridiques. D'un point de vue normatif, l'hypothèse qui correspond à cela est celle selon laquelle l'autonomie civile et l'autonomie morale sont co-originaires et*

qu'elles peuvent être expliquées à l'aide d'un principe économe de la discussion, exprimant le sens des exigences postconventionnelles qui appellent une fondation en raison. [...] Sont valides strictement les normes d'action sur lesquelles toutes les personnes concernées d'une façon ou d'une autre pourraient se mettre d'accord en tant que participants à des discussions rationnelles¹. »

Par ailleurs, il incombe de procéder de manière propédeutique à l'élucidation de quelques concepts qui s'y trouvent évoqués ; parce que, dans la suite de l'exercice, la pensée postmétaphysique s'articulera sous les auspices d'un concept de raison pratique, qui, elle, s'explicitera notamment par les ressources de la pragmatique universelle. En d'autres termes, nous tenons à élucider seulement quelques concepts sur lesquels nous ne reviendrons plus à proprement parler. Tous étant respectivement inter-reliés, nous faisons d'un trait cette reconstruction en reprenant Habermas qui eut à dire : « *Le prédicat "valides"² se réfère à des normes d'action et aux énoncés normatifs généraux qui leur correspondent ; il exprime un sens non spécifique de la validité normative qui relativement à la distinction entre morale et légitimité est encore indifférent. J'entends par **normes d'action** des attentes de comportement généralisées, tant sur le plan temporel et social que sur le plan matériel. J'appelle **personne concernée** quiconque est touché dans ses intérêts par les conséquences que, de manière prévisible, une pratique générale réglée par des normes est susceptible d'entraîner. Enfin, l'on dira qu'est une **discussion rationnelle** toute tentative de s'entendre sur des prétentions problématiques à la validité, pour autant qu'elle soit menée dans des conditions de communication qui permettent, au sein d'un espace public qui s'est constitué grâce à des obligations illocutoires, que soient librement plaidés et exposés thèmes et contributions, informations et raisons. L'expression se réfère aussi*

¹ Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2001 [1992], p. 123.

² Il incombe de faire remarquer qu'ici l'expansion adjectivale « valides » renvoie aux normes d'action et ce qui lui confère la marque du pluriel. Et, le mot prédicat [Prädikat dans le texte original] est employé dans sa dimension syntaxique (syntaxico-sémantique), comme si l'auteur écrivait : *des normes d'action [sont] valides*, où valides se dirait prédicat accompagné de [sans] la copule être [Prädikatsnominativ ou Gleichsetzungsnominativ].

indirectement à des négociations dès lors que celles-ci sont régulées par une procédure fondée sur la discussion³. »

Dès lors point le concept d'espace public qu'il appert d'appréhender comme étant le socle principal sur lequel repose l'État de droit démocratique dont l'objet dans la pensée moderne est la communication politique. Une théorie normative de l'espace public « mise au service d'une reconstruction du développement de l'État de droit dans des sociétés concrètes pourrait alors trouver sa place dans le cadre d'une description critique du processus politique d'ensemble chaque fois rencontré⁴ ». Sous ce jour, la discussion rationnelle renvoie au premier chef à la question éthique du « *que devons-nous faire ?* ». Celle-ci se porte sur le bien ou la vie bonne de la communauté politique concernée et se traduira en les thèmes procéduraux de la formation rationnelle de la volonté et de l'opinion des citoyens. Et le présent exposé tiendra à en faire une préoccupation.

Néanmoins, avant d'esquisser les thèmes de cette procédure, il importe de préciser que le monde vécu de la communauté politique subjacente se doit d'être structurellement différencié en culture, société et personnalité afin que les actes de parole résultant de la pratique quotidienne de la communication puissent constituer les ressources y nécessaires. Pour le compte de ce concept de monde vécu, Habermas soutient : « *Le concept de monde vécu, tel que l'introduit la théorie de la communication, rompt avec l'idée d'un tout composé de parties. Le monde vécu se constitue d'un tissu d'actes de communication qui se ramifient à travers les espaces sociaux et les temps historiques, actes qui se nourrissent de traditions culturelles et d'ordres légitimes tout en dépendant des identités d'individus socialisés. C'est pourquoi le monde vécu n'est pas une macro-organisation constituée de membres, ce n'est pas une association ou une union formée par des individus qui se rassemblent, ni un collectif composé de ses adhérents⁵. »*

Et, mise à part cette constitution principielle, le monde vécu admettra une différenciation au niveau de ses composantes structurelles, comme nous l'avons mentionné. Habermas amplifie : « *À ces processus de la reproduction culturelle, de l'intégration sociale et de la socialisation correspondent, en tant que composantes structurelles du monde vécu, la culture, la société et la*

³ Jürgen Habermas, op. cit., p. 124.

⁴ Ibidem, p. 80.

⁵ Ibidem, p. 95.

personne. J'appelle culture la réserve de savoir où les participants de la communication puisent des interprétations quand ils s'entendent sur une réalité quelconque dans le monde. J'appelle société les ordres légitimes à travers lesquels les participants de la communication règlent leur appartenance à des groupes sociaux et assurent ainsi une solidarité. Par personnalité, j'entends les compétences qui rendent un sujet capable de parole et d'action, donc le mettent en mesure de participer à des procès d'intercompréhension et d'y affirmer sa propre identité. Le champ sémantique des valeurs symboliques, l'espace social et le temps historique constituent les dimensions où se déploient les actions communicationnelles. Les interactions formant le réseau des pratiques communicationnelles courantes constituent le médium grâce auquel culture, société et personne se reproduisent⁶. »

Encore faut-il faire la digression pour surligner ce qu'il convient d'entendre par le concept de monde. Le concept de monde renferme trois composantes, si bien que Habermas va jusqu'à parler de trois mondes dans tout procès de communication, pour autant que ce dernier puisse envisager de se centrer sur telle ou telle dimension. Habermas renchérit : *« Les mondes forment dans leur ensemble un système de références supposé en commun dans les procès de communication. Par ce système de références, les participants établissent ce au sujet de quoi une entente en général est possible. En s'entendant mutuellement sur quelque chose, le rapport au monde qu'instaurent les parties prenantes de la communication n'est pas seulement ce rapport au seul monde objectif, que suggère le modèle pré-communicationnel dominant dans l'empirisme. Ce à quoi se réfèrent les participants ne se limite nullement à quelque chose qui a lieu, peut se produire ou peut être engendré dans le monde objectif, mais aussi à quelque chose dans le monde social ou dans le monde subjectif. Locuteurs et auditeurs disposent d'un système de mondes co-originaux⁷. »*

Et à avancer que le cadre spécifique de notre exposé renverra, *prime facie*, au concept de monde social, il importe de l'élucider davantage. Pour ce faire, nous reprenons Habermas qui tient l'assertion qui va suivre. *« Un monde social consiste en un contexte*

⁶ Jürgen Habermas, in *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, tome II, traduction française de Jean-Louis Schlegel, Paris, Fayard, 2002 [1981], p. 152.

⁷ Jürgen Habermas, in *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, tome I, traduction française de Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard, 2007 [1981], p. 100.

normatif établissant quelles sont les interactions relevant de l'ensemble de relations interpersonnelles légitimes. Et tous les acteurs pour qui valent les normes correspondantes – tous ceux par qui ces normes sont acceptées comme valides – appartiennent au même monde social. [...] Qu'une norme vaut idéalement signifie : elle mérite l'assentiment de tous les intéressés parce qu'elle règle des problèmes d'action dans leur intérêt commun. Qu'une norme existe factuellement signifie en revanche : la prétention à la validité qu'elle comporte est reconnue par les intéressés, et cette reconnaissance intersubjective fonde la validité sociale de la norme⁸. »

Par ailleurs, quant à la procédure sus-indiquée, dès lors que le monde vécu se différencie convenablement, il résulte que les individus s'affirmeront et se reconnaîtront comme sujets. Et c'est à ce titre qu'il est requis que leur volonté et leur opinion soient rationnellement formées. Habermas soutient : *« Les procédures de formation de la volonté par la discussion, établies dans le monde vécu structurellement différencié, ont la fonction d'assurer la relation sociale de chacun avec tous les autres, précisément par la considération égale de tout un chacun. Car, pour autant qu'il participe à des discussions, l'individu qui a la capacité de répondre par oui ou non, sans que personne ne puisse se substituer à lui, n'est tout à fait autonome qu'à condition de rester intégré à une communauté universelle, à travers la recherche coopérative de la vérité⁹. »*

À cet égard, si tant est que, d'un point de vue politique, la formation de la volonté par la discussion entende parvenir à une communauté de citoyens libres et responsables, il s'ensuit que socialisation et individuation sont co-originaires dans le cadre – normatif – de la modernité. Parce que *« dans le monde vécu structurellement différencié, la socialisation se réalise comme une individuation, dans la même proportion où, inversement, les individus se constituent socialement. Au travers des pronoms personnels, l'usage intercompréhensif du langage qui caractérise l'interaction socialisatrice nous contraint sans indulgence à nous individualiser ; et c'est encore le même médium du langage qui met en jeu la force de l'intersubjectivité socialisée. Les figures de pensée développées par la*

⁸ Jürgen Habermas, op.cit., p. 104.

⁹ Jürgen Habermas, in *Le Discours philosophique de la modernité. Douze conférences*, traduction française de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2006 [1985], p. 409.

théorie de l'intersubjectivité permettent donc de comprendre non seulement pourquoi l'examen critique et la conscience faillibiliste ne font que renforcer la continuité d'une tradition dépouillée de sa spontanéité naturelle, mais aussi pourquoi les procédures abstraites et universalistes d'une formation de la volonté par la discussion, dépourvues de toute légitimation traditionnelle, s'en trouvent même consolidées ; et enfin pourquoi les marges plus grandes accordées à l'individuation et à la réalisation de soi contribuent à rendre plus dense et plus stable un processus de socialisation qui s'est émancipé des modèles rigides auxquels il avait obéi¹⁰».

Dès lors, l'on comprendra l'expression de la liberté subjective comme étant une intersubjectivité. Et c'est cette intersubjectivité principielle qui est au fondement de la communauté politique moderne. Et la communication politique émerge comme reconstruction rationnelle de cet idéal de l'intercompréhension intersubjective dans la quête tant du Bien que du Juste. Sous ce jour, la communication politique vise à reconstruire l'arrière-plan sur lequel table l'État de droit démocratique. Lequel arrière-plan se forme dans les espaces publics autonomes. Habermas définit un espace public autonome de la façon suivante : *« J'appelle autonomes les espaces publics qui ne sont pas produits et entretenus par le système politique à des fins de légitimation. Les centres de communication condensée qui se forment spontanément dans les micro-secteurs de la pratique quotidienne ne peuvent se développer en espaces publics autonomes pour prendre la forme solide d'intersubjectivités indépendantes et parvenues à un ordre supérieur, que dans la mesure où le potentiel offert par le monde vécu est exploité à des fins à la fois d'organisation autonome et d'utilisation des moyens de communication en fonction d'une telle organisation. Les formes de cette organisation renforcent la capacité d'action collective. Cela étant, les organisations proches de la base ne doivent pas franchir le seuil qui les sépare d'une organisation formelle, constituée en système autonome¹¹. »*

Néanmoins, la participation de toutes les personnes concernées que requiert principiellement la discussion dans l'espace public n'est que virtuelle. Il est quasi-impensable d'imaginer la présence physique de la majorité des concernés. Et pour combler le décalage qui en découle, le recours aux médias s'impose et se justifie par le fait même. Habermas ajoute : *« Les technologies de communication –*

¹⁰ Jürgen Habermas, op.cit., p. 409.

¹¹ Ibidem, pp. 430-431.

l'imprimerie et la presse, la radio, la télévision – permettent de diffuser toute énonciation dans presque tous les contextes possibles et de créer un réseau hautement différencié d'espaces publics locaux et interrégionaux, littéraires, scientifiques et politiques, internes aux partis ou aux associations, médiatiques ou subculturels. Les espaces publics institutionnalisent les processus de formation de l'opinion et de la volonté qui sont faits pour être diffusés et pour s'interpénétrer, quelque soit leur degré de spécialisation. [...] Tous les espaces publics partiels renvoient à un espace public global dans lequel la société dans son ensemble développe une connaissance d'elle-même¹². » Toujours faut-il adjoindre au répertoire technologique de Habermas – exposé en 1985 – l'Internet et le cas échéant tous les types de réseaux de communication que ce dernier permettent de forger et aptes à jouer les rôles similaires aux médias susmentionnés.

En revanche, si l'existence des espaces publics autonomes, en tant que libres initiatives citoyennes, est nécessaire pour parler de souveraineté populaire, il n'est pas pour autant suffisant pour permettre à la société d'agir sur elle-même. La souveraineté populaire est au fondement de l'État de droit démocratique, du point de vue principiel mais en général la volonté populaire exprimée dans l'espace public requiert tout aussi l'Appareil d'État pour traduire en actes ou décisions qui à chaque fois s'imposent. Souveraineté populaire et État de droit démocratique sont donc co-originaux. Aussi convient-il de reprendre Habermas qui eut à dire : *« Suivant les idées normatives de la tradition politique moderne, l'appareil d'État démocratiquement légitimé, fondé non plus sur la souveraineté du prince, mais sur celle du peuple, est supposé être à même de traduire en actes l'opinion et la volonté de ce public que constituent les citoyens. Les citoyens eux-mêmes participent à la formation collective de la conscience, sans pouvoir agir collectivement¹³. »*

Ce faisant, si nous restons dans le cadre de la communication politique qui nous préoccupe, nous aboutirons à la thèse suivante. La discussion qui se fait dans l'espace public doit à la fois faire émerger l'État de droit démocratique et renforcer la souveraineté populaire d'une part et doit d'autre part permettre de dépasser les contradictions originelles de l'État moderne. Pour nous, l'enjeu est de nous demander jusqu'où cette thèse est-elle tenable dans le cadre d'une communauté politique, comme celle d'Haïti où, à côté des antinomies principales

¹² Ibidem, p. 425.

¹³ Ibidem, p. 426.

de l'État moderne s'ajoutent l'instabilité structurelle inhérente à sa nature d'État périphérique et d'autres formes de contradictions qui lui sont internes ou spécifiques ? En d'autres termes, comment, dans le cas haïtien, dépasser les écueils qui découlent d'une double crise de légitimation : celle de l'État moderne lui-même pour reprendre Habermas et celle de l'État périphérique dépendant pour reprendre Michel-Rolph Trouillot ou Alain Touraine ?

Par ailleurs, pour tenter de rendre compte de ce questionnement, notamment pour parvenir à une reformulation, nous retenons, d'un point de vue provincial, l'espace public politique médiatique haïtien que nous observons plus précisément à travers deux émissions de radiodiffusion et des discussions Usenet médiatisées par la liste récapitulative *Haïti-Nation* compilant les échanges de divers autres fora Usenet. Laquelle observation se réalise conjointement entre le 14 décembre 2009 et le 11 janvier 2010 inclus. Et pour rendre compte des données ainsi collectées, qu'il appert de saisir comme étant des discours politiques, nous partons de l'abstraction méthodologique du Sémantique sous les auspices de laquelle nous tentons de reconstruire une sémantique politique. En d'autres termes, l'analyse que nous réaliserons table sur le postulat selon lequel tout acte de communication politique sous-tend, derrière ses formes et ses manifestations, des normes – principes éthiques et valeurs, loi ou droit, règles morales – et derrière les normes réside le sens. Et qu'il incombe de tout reconstruire simultanément.

In fine, il s'avère important d'exposer l'architecture que suivra notre exercice. Il renferme cinq moments différents qu'il expose aussi en cinq chapitres. Le premier envisage la reconstruction d'une archéologie de l'espace public politique haïtien en passant notamment par une lecture descriptive de ce que le présent exercice appréhende pour son propre compte comme étant deux grandes tranches dans l'histoire de la formation sociale haïtienne, soit de 1804 à 1986 et de 1986 à 2009. Le deuxième reconstruit à titre de schéma méthodologique l'apriori d'une sémantique politique à travers la médiation des thèmes de l'herméneutique critique, de la pragmatique théorique et du discours reconstructif. Le troisième reconstruit l'espace public politique haïtien par le biais de l'analyse des données recueillies durant l'observation. Le quatrième tente de cerner le problème de légitimation de l'État périphérique dépendant avec préséance accordée au phénomène du populisme et à celui du totalitarisme. Et enfin, le cinquième fait part des apories d'une théorie de la démocratie dans l'État périphérique dépendant.

CHAPITRE I.- ARCHÉOLOGIE DE L'ESPACE PUBLIC POLITIQUE HAÏTIEN

Envisager une archéologie de l'espace public politique haïtien dans la Conjoncture de 2009 quant au cadre de la question de l'État de droit démocratique exige que l'on fasse ressortir les contradictions à partir desquelles surgit l'État totalitaire de la dynastie des Duvalier pour ensuite montrer d'où part la transition vers la démocratie en Haïti. Et pour ce faire, il incombe également de faire ressortir les contradictions qui conduisirent la première séquence de ladite transition à générer l'État totalitaire avec le Régime Lavalas pour ensuite indiquer l'état de la question dans la Conjoncture où s'est déroulée notre observation. Aussi faut-il préciser que nous procéderons à une lecture descriptive pour retracer le récit de ces deux grandes tranches historiques – 1804-1986 et 1986-2009 – qui préoccupe notre exercice. Nous ferons le parcours du premier moment avec Trouillot (I) et celui du second moment d'une part avec Kawas François, Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck et d'autre part avec Maesschalck seul jusqu'à aboutir avec la séquence historique de notre observation (II). Nous terminerons le chapitre par l'ébauche d'un inventaire de la question du débat politique médiatique haïtien et des fora Usenet au cours de laquelle nous reformulerons la question posée précédemment (III).

Toutefois, il pourrait bien être légitime de se demander pourquoi partir de l'État duvaliérien pour tenter de comprendre ou d'expliquer la conjoncture dans laquelle s'entame la transition politique dans l'Haïti du temps de notre descente de terrain si la chute du régime totalitaire des Duvalier généra celui de Lavalas. L'on rétorquera que la crise haïtienne contemporaine n'est pas que conjoncturelle, elle est avant tout structurelle. Et qu'à cet égard, dans l'un ou l'autre cas, le totalitarisme n'a pas été le fruit d'un hasard. À Trouillot de soutenir, au lendemain de la chute de la dynastie totalitaire en 1986, la thèse suivante : « *L'État Duvaliérien peut se reproduire avec ou sans un Duvalier dans la mesure où la crise des structures à laquelle le duvaliérisme s'imposa, comme une réponse équivoque et criminelle, n'est pas elle-même résolue*¹⁴. » *Mutatis mutandis*, nous passons aux racines structurelles de l'État duvaliérien.

¹⁴ Michel-Rolph Trouillot, in *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps, 1986, p. 11.

I.- Les racines structurelles de l'État duvaliérien

L'archéologie de l'État duvaliérien même en nous limitant à une lecture descriptive exige patience. Il s'agit tant d'exposer les causes fondamentales que de décrire leurs différentes manifestations qui, en outre, constituent elles-mêmes de nouvelles causes auxquelles correspondent de corollaires spécifiques. À entamer l'itinéraire avec Trouillot, il importe de surligner les deux postulats sous les auspices desquels celui-ci table son exposé. Trouillot évoque un malentendu originel selon lequel l'État haïtien naquit en opposition avec la Nation – notion que nous saisissons dans le champ de la communication comme étant la communauté éthique intersubjective. Et le second se porte sur les politiques qui toujours occultent la contradiction structurelle de la formation sociale haïtienne s'enracinant dans la scission de la paysannerie et du reste du pays au gré de l'opposition superficielle formulée en les termes de bourgeoisie et de masses urbaines, arrière-pays, peuple et forces vives. La paysannerie pour Trouillot demeure la contradiction fondamentale. Tablant sur le présupposé selon lequel *« l'oubli des structures condamne au réformisme, et le réformisme au retour des formules qui répondent aux structures »*¹⁵, Trouillot tient l'assertion suivante. *« Tout appel à la structure nous renvoie à la question de la paysannerie. [...] La paysannerie comme ressource ; la paysannerie comme enjeu ; la paysannerie comme problème. C'est dans le combat inégal de cette paysannerie et des non-producteurs qu'il faut chercher les causes profondes de la question haïtienne. Socialement, ce pays continuera de décliner tant que ceux qui le dirigent ou aspirent à le diriger continueront d'éviter la question paysanne. Politiquement, la question de l'État haïtien, c'est purement et simplement la question de la participation de la paysannerie à la chose publique »*¹⁶.

Pour cerner les thèmes du malentendu originel, il incombe de souligner quelques paramètres spécifiques qui préexisterent à la genèse de l'État haïtien et le cas échéant qui allèrent l'influencer. Trouillot les lit à titre de legs colonial. Pour notre compte, nous retenons d'une part ce que Trouillot appelle les *limites internes* de Saint-Domingue cristallisées dans la *balance entre vivres et denrées* et la *prépondérance du café* et l'enchevêtrement des *limites intérieures* et des *limites extérieures* se matérialisant dans *« la posture*

¹⁵ Michel-Rolph Trouillot, op.cit., p. 17.

¹⁶ Ibidem, pp. 17-18.

nationaliste des élites ». Et d'autre part, les traits particuliers suivants : « *le développement d'un procès de travail paysan parmi les esclaves de Saint-Domingue – influence capitale sur les revenus futurs de l'État et de la Nation. L'éclosion d'une identité insulaire parmi les élites coloniales – influence capitale sur la posture nationaliste des élites indigènes. Le déplacement progressif dans l'utilisation du sol des plaines vers les montagnes – qui influencera la dichotomie spatiale de la Nation haïtienne*¹⁷. »

Les deux dernières tendances demeurent interdépendantes. La progression vers les montagnes conduisit à une montée de la production du café. Laquelle favorisa un esprit d'autonomie, parce que la demande croissante du café par les États-Unis permit d'outrepasser le système de l'Exclusif – formulé en le slogan du « *tout par et pour la Métropole* ». Par ailleurs, le déploiement du procès de travail paysan au sein de l'économie de plantation revêtit d'une double signification. Économique : le jardin de l'esclave servit tant à sa propre subsistance qu'au marché d'échange intérieur. Politique : *la place à vivres*, donc le lopin de terre avec le jardin qui s'y trouva, fut concrètement le seul bien voire le seul droit de l'esclave. Et l'impact alla peser lourd dans la genèse de l'État-Nation d'Haïti.

À cet effet, soutient Trouillot, l'État haïtien emprunta dès son émergence en 1801 des directions opposées par rapport à celles de la Nation. Trouillot écrit : « *Si l'embryon de la Nation gravitait autour des places à vivres, si sa liberté se mesurait dans ses marchés du dimanche, le parti louvertureur, embryon de l'État et défenseur farouche de cette même liberté, tenait ferme aux plantations. [...] Ce que l'on appelle le caporalisme agraire était la formule répressive (étatique) qui permettait d'imposer le procès de travail des plantations à une population vouée au procès de travail paysan. Les cultivateurs répondirent au caporalisme agraire par leur torpeur politique et leur indifférence à l'exil de Louverture. Les militaires et les idéologues forgeaient déjà les thèmes du nationalisme d'État, mais la Nation, rejetée à l'arrière-plan, se dessinait des vellétés paysannes*¹⁸. »

D'un autre côté, Trouillot va amplifier ses propos en tenant à faire remarquer ce qui suit : « *L'indépendance politique de 1804 qui consacrait l'éclosion de l'État agrandissait pourtant l'écart entre ses dirigeants et ceux qui produisaient le bien-être de la Nation. [...]*

¹⁷ Ibidem, p. 43.

¹⁸ Ibidem, p. 48.

Quatre traits fondamentaux permettent de saisir l'économie de Saint-Domingue : l'esclavage, la dépendance, la production des denrées et le régime des plantations. Société esclavagiste, tournée vers l'extérieur auquel elle vendait les denrées produites sur ses habitations, Saint-Domingue nourrissait en son sein des oppositions souvent perçues comme irréconciliables : une opposition esclavage/liberté, une opposition dépendance/indépendance, une opposition denrées/vivres, une opposition plantations/jardins. Or, les généraux indigènes (émergés dans les combats contre les propriétaires) s'entendaient parfaitement avec les masses d'anciens sur un point et un seul : l'abolition de l'esclavage. [...] Une fois l'esclavage aboli, une fois l'Indépendance (politique) établie, ces divergences reparurent. [...] Impossible d'amputer à la masse des anciens esclaves un projet économique précis. [...] Les dirigeants voyaient denrées, les cultivateurs voyaient vivres. Et surtout ils refusaient systématiquement le procès de travail caporaliste. [...] Les chaînes de dépendance économique ne se brisaient pas à coup de canon¹⁹. »

Par ailleurs, pour une archéologie du duvaliérisme, à côté de ces contradictions nationales, il appert de prendre en compte le poids des forces internationales et son rôle dans le jeu ambigu de l'indépendance politique et de la dépendance économique. En effet, à l'aube de 1804, Haïti proclama son indépendance mais celle-ci se vit rejetée par la France et toutes les autres puissances de l'époque, y compris la nébuleuse Amérique latine. Ainsi Haïti dut-elle racheter son indépendance à la France pour finir par être reconnue sur le plan international. Cependant, poursuit Trouillot, l'enjeu de la reconnaissance allait demeurer la dépendance écartelée de la France et des États-Unis, sous le régime d'un contrôle à distance et avec, notamment, une mainmise des États-Unis sur le marché haïtien à tous les niveaux. Et le débarquement des Syriens ne fit que conforter la suprématie nord-américaine sur le commerce import-export appelé le *Bord-de-Mer*. Trouillot ajoute : « *Ce qu'on a décrit comme l'invasion syrienne scella, à la fin du XIX^e siècle, l'emprise américaine sur le bord-de-mer. [...] Le Département d'État et ses représentants en Haïti saisirent l'invasion syrienne (et la réaction brutale des commerçants haïtiens et européens²⁰) pour se créer une clientèle économique et*

¹⁹ Ibidem, pp. 48-50 et passim.

²⁰ Étrangers dans le texte. Mais considérant que les Syriens possédaient en général des passeports américains et que la réaction venait des commerçants français et

politique qui favoriserait leurs intérêts commerciaux. [...] Les Syriens munis de passeports et de crédits américains jouèrent le rôle [...] de garantir la présence physique des États-Unis d'Amérique. [...] L'invasion syrienne fut dans ses résultats une offensive américaine²¹. »

Et ce fut à ce moment-là qu'alla naître ce que Trouillot saisit sous le thème de la Sainte Alliance. Laquelle confère le titre d'État périphérique dépendant à l'État haïtien. Elle doubla le pouvoir de l'État. Entre autres, trois jalons sont à souligner pour notre exposé. Le contexte international favorisa les étrangers dans la course au trésor. L'État n'accumula pas mais emprunta. Le Bord-de-Mer perçut l'argent que l'État tirait de la paysannerie. D'où politique de doublure. Trouillot ajoute que le contexte international doubla cette doublure et il tient à préciser : « *La Sainte Alliance, l'alliance dont il s'agit de cerner les structures est perceptible plutôt au niveau des mécanismes d'extraction du surplus de la paysannerie et du circuit que parcourt ce surplus ; autrement dit, au niveau des relations de production (relations de propriété, de travail et de distribution). [...] Car l'Alliance impliquait : la participation de l'État comme agent économique dans un schéma qui favorise, en dernière instance, les agents locaux de la dépendance qui transmettent le surplus à l'étranger. L'impossibilité donc d'une accumulation capitaliste au sein de l'État lui-même ou au sein des couches qui lui fournissent son personnel. La faiblesse permanente de l'État (au sens fort) – c'est-à-dire son incapacité de souder société politique et société civile. La force de l'État (au sens faible) – c'est-à-dire sa capacité de mater, par la répression, la société civile qu'il ne peut contrôler par la persuasion. La faiblesse des gouvernements qui incarnent momentanément, l'État lui-même²². »*

À suivre Trouillot, il convient de souligner que le corollaire premier découlant de la Sainte Alliance est la scission du pays en deux. L'on retrouva d'une part cinq paires de parasites gravitant autour de l'Alliance et d'autre part la paysannerie. Premièrement : les cinq paires de parasites. Elles renferment les propriétaires terriens ruraux et urbains ; les professionnels et les détaillants ; l'armée et les employés de l'État. Pour notre exercice, un premier enjeu est que c'est

allemands, nous faisons ce remplacement. En revanche, l'étude pour connaître la réaction des commerçants américains eux-mêmes reste à faire.

²¹ Michel-Rolph Trouillot, op. cit., pp. 58-59.

²² Ibidem, pp. 76-77.

à l'ombre de ces parasites qu'allèrent naître par la suite bidonvilles, quartiers populeux, masses urbaines et masses suburbaines et tout ce que recèle la notion populiste de *forces vives*. Les ambiguïtés de la Sainte Alliance provoquèrent au fur à mesure la transhumance dite exode rural. Et, Trouillot fait remarquer : « *La logique est toute simple : plus les groupes parasitaires grossissaient, plus l'État et le Commerce devaient tirer de surplus à la paysannerie pour maintenir ces groupes et se maintenir eux-mêmes*²³. » Et, par conséquent, plus les marges de manœuvre de la classe paysanne s'affaiblissent.

Le second enjeu résulte du premier et il s'avère nécessaire de le prendre en compte. Occultée de sa structure économique, la précédente dichotomie socio-spatiale se trouve perçue comme une dichotomie de castes et sert alors à alimenter les discours populistes. Duvalier alla l'exploiter dans le couple mulâtres/noirs et le Régime Lavalas celui d'élites/masses. Trouillot renchérit : « *Le danger des dichotomies élites/masses, rural/urbain, mulâtres/noirs est dans ce risque de masquer les mécanismes économiques qui sous-tendent ces oppositions, et particulièrement celle du rural et de l'urbain*²⁴. »

Et pourtant la paysannerie à elle seule fait l'objet d'exploitation au gré de ce que nous verrons plus loin sous la notion de populisme culturel. Trouillot renforce : « *L'accord boiteux des gouvernants et des marchands, créait l'arrière-pays, catégorie passe-partout où l'on déposa gentiment le plus fort de la population. Car les structures économiques, les mécanismes mêmes d'extraction du surplus, impliquaient qu'on pouvait purger cette paysannerie sans jamais la toucher ni la voir. La Nation ne rencontrait ses maîtres que par personnes interposées, et seulement dans les lieux et dans les brefs délais dictés par les échanges. [...] Au moment même où la paysannerie demeurait en dehors des débats économiques immédiats, elle (ou plutôt sa culture) demeurait un argument politique quotidien. [...] La culture paysanne jouait, au milieu des urbains, un rôle d'argument politique, même quand la paysannerie elle-même ne participait point au débat. Mais sa présence, même médiatisée, au sein de cet espace, devait aussi contribuer à renforcer le rôle déjà énorme du champ politique comme terrain privilégié d'expression de divisions de la Nation*²⁵. »

²³ Ibidem, p. 87.

²⁴ Ibidem, p. 89.

²⁵ Ibidem, p. 93.

Plus tard, les contradictions originelles adjointes aux déséquilibres de la Sainte Alliance susciterent une crise multidimensionnelle, mais qu'en revanche les protagonistes ne traduisirent que dans l'arène politique. Trouillot soutient que les échéances de cette crise arrivèrent à terme dès les premières décennies après l'Indépendance mais les causes mêmes de sa provocation limitèrent en même temps les effets de son accélération, du moins jusque l'Occupation Américaine de 1915. En d'autres termes, cette crise pluridimensionnelle alla provoquer l'Occupation Américaine elle-même à titre d'une réponse contingente ambiguë. Mais, Trouillot, pour sa part expose trois échéances de cette crise, c'est-à-dire trois étapes avec les différentes formes et manifestations que celle-ci aurait dû épouser et qu'elle aura finies par épouser. Nous ne reconstruisons pas cette séquence d'exposé de Trouillot pour le compte du nôtre.

En outre, Trouillot évoque également trois ressorts qui retardèrent le débordement de la crise. Il s'agit en effet de trois facteurs correctifs qui se situent à la croisée des contradictions d'une part entre l'État et la Nation et d'autre part entre la Sainte Alliance avec le reste de la formation sociale, soit le militarisme, le régionalisme et l'hybridité de l'Alliance. Nous essaierons d'en décrire une synthèse dans les lignes qui suivent.

Le militarisme définit les caractères spécifiques de ce que l'on appellerait du point de vue de la sémantique politique la dictature classique, car celle-ci s'extériorise dans la dialectique et la logique martiales. À cet égard, Trouillot écrit : « *Le fusil et non le Sénat installait les Présidents. Le fusil aussi les chassait. [...] Le militarisme du dix-neuvième siècle contribuait à renforcer les manifestations d'hétérogénéité parmi les gérants de l'appareil d'État. [...] Mais aussi il renforçait la redistribution de pouvoir politique impliquée, par ailleurs, par le régionalisme économique. [...] Et c'est là l'important, l'opposition politique était toujours localisée*²⁶. »

Eu égard au régionalisme, Trouillot eut à dire : « *Régionalisme et militarisme marchaient de pair, mais le régionalisme du dix-neuvième siècle ne faisait pas que copier les divisions administratives et militaires. [...] L'autonomie relative des pyramides et de leurs sous-ensembles freinait le développement de la centralisation politique. Ainsi, en 1869, pendant la guerre civile contre Salnave,*

²⁶ Ibidem, pp. 108-110 et passim.

Haïti fut divisée en trois États, mais les deux États provinciaux²⁷ n'étaient pas plus instables que la République de Port-au-Prince²⁸. » Encore convient-il de faire la digression pour préciser d'une part qu'avec Salnave, Haïti expérimenta le premier régime césariste de son histoire. Et que d'autre part, Salnave fut le premier Président d'Haïti à être publiquement fusillé par un peloton d'exécution – issu de la faction militaire dite la Terreur – qui fut formaté à cet effet.

Quant à l'hybridité de l'Alliance, Trouillot avance que le régionalisme l'explique, le militarisme l'alimente, parce que le militarisme renforça le régionalisme. Trouillot argumente : « *Le régionalisme freinait aussi la cohésion complète des marchands puisque plusieurs devaient faire face aux demandes spécifiques des zones dans lesquelles ils opéraient. De plus, marchands et agents consulaires étaient souvent divisés dans l'arène politique suivant leur origine nationale. [...] En conclusion, l'hétérogénéité des marchands et des gouvernants, le militarisme et le régionalisme freinaient dans une mesure importante le processus de centralisation qui portait les germes de la crise. Le contrôle économique et politique de l'Alliance passait au filtre des pressions qui freinaient l'homogénéisation de chacun des deux groupes qui la composaient ; limitaient leur capacité d'accumuler du pouvoir en leur sein ou au sein de l'Alliance elle-même ; et/ou de diriger ce pouvoir en un faisceau stratégique. [...] En deux mots, le système était porteur de crise, mais les conditions mêmes de son fonctionnement limitaient le débordement de cette crise²⁹. »*

Au bout du compte, d'une insurrection à l'autre, d'un putsch à l'autre et à la croisée des causes et des ressorts du système, Washington intervint et l'**Occupation Américaine** commença en 1915. Nouveau balancement des parallélogrammes des forces dans les arènes. Changement du plateau des ressorts du système. Amplification des causes structurelles de la crise. L'on retiendra notamment la centralisation de l'État, synonyme de la fin du régionalisme, le renforcement de la dépendance économique nationale et l'aggravation des conditions économiques de la paysannerie à travers une surtaxation du café.

²⁷ Il convient de noter à cet égard qu'il s'agissait de l'État du Nord et de l'État du Sud comme États provinciaux contre l'Ouest – Port-au-Prince – comme État central. Cette Guerre civile finit par l'exécution sommaire du Président Sylvain Salnave.

²⁸ Michel-Rolph Trouillot, in op. cit., pp. 110-111.

²⁹ Ibidem, pp. 111-113 et passim.

Pour illustrer notre propos, nous reprenons Trouillot qui reconstruit les traits fondamentaux de l'Occupation américaine à travers la séquence textuelle suivante. « *L'Occupation exacerba les contradictions fondamentales de la structure socio-économique et élargit les dimensions de la crise. [...] Elle renforça des conflits historiques, comme le préjugé de couleur. Elle renforça la centralisation fiscale, marchande et militaire. [...] Elle renforça donc les problèmes économiques les plus importants : la dépendance et l'extraction d'un surplus massif de la paysannerie par les non-producteurs – surtout avec le renforcement du rôle du café dans les exportations. [...] Elle marqua le commencement de la fin pour les pyramides régionales. [...] Cette centralisation contribua à l'homogénéisation des marchands et des politiciens à la capitale, au renforcement de leur puissance, et à la croissance des groupes de parasites urbains qui [...] eut, et continue d'avoir un impact énorme sur la politique haïtienne. [...] Toutes les pratiques absolutistes pour lesquelles les généraux haïtiens avaient été critiqués – à juste titre – furent à nouveau légitimées par le militarisme américain. [...] Et surtout l'Occupant trouvait parmi les classes moyennes elles-mêmes – dont on n'oubliera pas la fonction parasitaire – un nombre croissant d'individus décidés à faire ce travail répressif. [...] La Gendarmerie, dite la Garde Haïtienne, montée pour combattre les Haïtiens, en constitua un témoignage³⁰. »*

Cela dit, l'Occupation Américaine (1915-1934) amplifia les échéances par le renforcement des contradictions structurelles. Mais, si l'on s'arrête à présent pour une analyse du duvaliérisme, l'on faillira à une herméneutique du discours nationaliste-coloriste, inhérent à l'État totalitaire. Ce qui nous amène à introduire la question de couleur. Laquelle retrouva d'abord place sous la plume de François Duvalier comme l'un des principaux écrivains du Mouvement appelé l'Indigénisme et la principale figure de proue de la variante encore plus identitaire, plus raciste et plus insulaire dit *Les Griots*. Cela étant, l'Indigénisme alla servir de réservoir où le duvaliérisme puisa son discours totalitaire. Si l'on s'arrête un instant, l'on retrouve Trouillot qui tient dans un premier temps : « *Le préjugé de couleur existe en Haïti. Il est important. Il n'est pas la contradiction de base de la société haïtienne, mais il n'est pas non plus un simple reflet des structures économiques³¹. »*

³⁰ Ibidem, pp. 114-119 et passim.

³¹ Ibidem, p. 122.

Et, pour permettre de mieux cerner l'insularité griotique, Trouillot continue par faire remarquer que l'Occupation Américaine, qui fit accélérer la croissance démographique des centres urbains et suburbains et surtout à Port-au-Prince, brouilla les cartes. Elle remit en question idéologie noiriste et idéologie mulâtriste. Si tant est que la présence même des Militaires américains déculottât le nationalisme originaire, cette mise à nu incita les idéologues à amalgamer noirisme et nationalisme, en vue d'une redéfinition de l'identité haïtienne. Faite de positions disparates, cette redéfinition se lit, en 1946, sous le nom d'École Indigéniste³² ou tout court, par la date figée, 1946 ou 46. Dès lors, 1946 cèle l'amalgame du tryptique Indigénisme, Noirisme et Négritude. Pour Trouillot, l'existence même de trois notions présuppose qu'elles ne se confondent pas. Pourtant, conclut Trouillot, « l'erreur de 46 a été justement de confondre Noirisme, Indigénisme et Négritude. C'est cette erreur-là que le marxisme orthodoxe reprend [...]. Or, c'est cette même erreur que François Duvalier transforma en stratagème suprême, convaincant les partisans de la réévaluation culturelle et sociale qu'elle ne pouvait se faire sans un quota épidermique. [...] En effet, une caractéristique importante de l'État Duvaliérien est l'utilisation des réévaluations culturelles nécessaires pour justifier une pratique de pouvoir totalitaire. Et [...] après 1960, d'opérer à partir du pouvoir, une fusion quasi-totale Noirisme-Indigénisme-Négritude qui formera le ciment idéologique d'un exercice totalitaire du Pouvoir Exécutif. Cette pratique totalitaire est une réponse du pouvoir à la crise³³. »

Comme échéance de toutes les contradictions précédentes surgit le phénomène de François Duvalier dans la Conjoncture de 1956-1957 d'abord comme phénomène populiste. Il se métamorphosa par la suite en totalitarisme et selon Trouillot, le totalitarisme est la réponse que choisit Duvalier à la crise dont ce dernier hérita. Dans cette Conjoncture, Duvalier ne trouva pas seulement une crise aiguë à son actif. Dans cet intervalle, il bénéficia également de deux altérations qui lui permirent de fausser quarts et quintes du jeu politique, de telle sorte qu'il n'eût pas besoin du seul accord des fusils. Il s'agit du suffrage universel et du droit de vote féminin. Devenu concrètement, le seul et même principe, car une fois que l'on fait voter femmes et hommes, citoyennes et citoyens, l'on se trouve devant le principe du suffrage universel tout court. Lequel principe laisse la libre voie au

³² Ibidem, pp. 141-142.

³³ Ibidem, pp. 143.145 et passim.

populisme pour s'incarner dans le bonapartisme, qui est perçu comme passage obligé pour que le populisme se transmute en totalitarisme. Le suffrage universel ouvrit la valse de ce qu'il convient d'appeler les *dionysiaques* (ou encore *bacchanales*) *plébiscitaires*. Et, *quod ad rem attinet*, nous appelons *dionysiaques plébiscitaires* toute forme de manifestation politique à laquelle se donne le nom de scrutin, mais qui se fait en dehors des normes et des principes que requiert un processus électoral. *Ad id efficiendum*, nous ajouterons que le désordre, sous telle ou telle forme, y prévaut du début à la fin.

Ce que Trouillot appelle la Conjoncture 1956-1957 s'inaugura le 12 décembre 1956 à la chute de la présidence du Général au Pantalon de fer, Paul Eugène Magloire. Et entre le 12 décembre 1956 et le 22 octobre 1957, Haïti expérimenta huit (8) gouvernements provisoires dont sept (7) provinrent d'un putsch quelconque. Selon Trouillot, en prélude aux dionysiaques plébiscitaires qui tinrent lieu le 22 septembre 1957 avec quatre candidats, chacun organisa sa milice pour exprimer sa tentation totalitaire. Mais, dans l'arène, l'Armée arbitra. La terreur militaire s'installa. Et Trouillot en fait la synthèse suivante. « *Du 25 mai au 22 octobre 1957, l'Armée d'Haïti établit systématiquement les bases de l'Exécutif totalitaire. Le Décret du 15 juin interdit au commerce le droit de grève. L'Arrêté du 16 juin établit l'État de siège. Le Décret du 3 juillet mit les Juges en Cassation et en Appel à la retraite et stipula que l'Autorité Militaire est nantie du droit d'intervenir partout et en tout temps pour ramener l'ORDRE ET LA PAIX, de perquisitionner DE JOUR ET DE NUIT le domicile des citoyens si l'Autorité le juge nécessaire et qu'aucun délit n'échappe à la juridiction Militaire. Le Décret du 26 août fixe le droit de contrôler les émissions de radio ; interdit dessins, gravures, peintures, écrits et tout autre mode d'expression de la pensée ayant pour but de miner l'autorité d'un membre des Corps Constitués de l'État ; et avertit que l'Autorité Militaire se saisira sur le champ de la personne de quiconque aura perpétré l'une des quelconques infractions. L'Arrêté du 2 septembre stipule que le port du kaki ou de tout autre tissu de cette nuance est interdit sur toute l'étendue du territoire. Le libellé concluait que l'Armée d'Haïti ne garantit pas la vie de celui qui, non autorisé aura transgressé cette mesure*³⁴. »

Les dionysiaques plébiscitaires eurent lieu comme prévues le 22 septembre. Et François Duvalier prit pension au Palais National le 22

³⁴ Ibidem, pp. 158-160. C'est nous qui constituons la synthèse de cette façon. Les syntagmes en majuscule sont de l'auteur.

octobre 1957. Cela dit, Duvalier n'accéda pas au Palais National au gré d'un conflit entre des factions rivales de l'Armée, mais reçut le Pouvoir de l'Armée elle-même. Ce faisant, ayant déjà conquis l'Armée à sa solde avant même d'arriver au pouvoir et considérant la déchéance institutionnelle dont il hérita, le régime de Duvalier ne garda l'épithète de ce que nous appelons le bonapartisme que dès le début. À cet égard, Trouillot tient à souligner : « *L'appareil paramilitaire du duvaliérisme, qui enfanta le macoutisme est déjà à l'œuvre pendant la campagne. Il y a déjà l'ombre des macoutes à venir dans l'image des hommes de main qui menacent ou attaquent surtout les déjoïstes*³⁵. Ils se disent détectives ou auxiliaires de ces derniers et affichent, sans gêne, leur appartenance politique : DUVALIÉRISTE. La violence duvaliériste porta une marque distinctive, par rapport à celle des autres candidats. Elle alla se pérenniser de par l'accession de Duvalier à la Caisse publique³⁶. »

Cela dit, le régime bonapartiste de Duvalier put donc s'imposer comme régime totalitaire dès qu'il parvint à liquider l'Armée elle-même avec la création officielle de la Milice totalitaire. Celle-ci s'appela officiellement les Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN), mais se dit en général les Tontons Macoutes. En vue de mieux appréhender le phénomène, il s'avère important de reprendre Trouillot qui décrit le schéma suivant : « *Mais l'originalité la plus significative de la violence duvaliériste, avant même sa prise du pouvoir, est l'étendue de sa base sociale. [...] Elle inclut des paysans et une bonne partie du lumpen-paysannat. À Port-au-Prince où elle se systématise le plus, elle recrute le gros de ses forces parmi les nouveaux parasites urbains. [...] Le totalitarisme duvaliérien impliquait aussi une stratégie de redistribution économique basée sur la force démographique des parasites urbains. [...] Ce qu'il convient de situer par la formule suivante. La redistribution touchait directement un plus grand nombre de parasites ; les gains individuels étaient pourtant moindres ; en conséquence, le pouvoir pouvait s'acheter un plus grand nombre de solidarités, et à moindre frais*³⁷. » L'on saisira l'occasion pour noter que le Régime Lavalas gardera la même formule

³⁵ Les déjoïstes [prononciation : *dejwaist*] sont les partisans de Louis Déjoie, l'un des quatre candidats des dionysiaques plébiscitaires du 22 septembre 1957.

³⁶ Michel-Rolph Trouillot, op. cit., p. 163.

³⁷ Ibidem, pp. 163-164.

duvaliériste d'acquisition de solidarités et les corollaires sont les mêmes.

Et partant du mot *macoute*, Trouillot parle de macoutisation. Concept que reprendront à leur compte Jean et Maesschalck. Et ce concept de macoutisation sert à Trouillot pour expliquer ce qu'il appelle la formalisation de la crise. Sans qu'il soit besoin de nous attarder sur l'analyse que propose Trouillot eu égard au phénomène de l'État totalitaire des Duvalier, il s'avère important de reprendre dans un premier temps le tableau suivant. Trouillot écrit : « *Puisque le pouvoir pour le pouvoir était le seul but de son règne, puisque la crise elle-même mettait en question les formules de pouvoir traditionnelles : il adapta le pouvoir à la crise. Il transforma en état de fait tous les symptômes du mal haïtien, à commencer par l'arbitraire. [...] Ce qui était problème, il le présenta comme réponse. Ce qui était réponse devenait tout à coup problème. Ce qui était passage entraînait dans la longue durée des structures. En un mot, le régime de Duvalier formalisa la crise elle-même. La formalisation de la crise, c'était d'abord la destruction des institutions nationales prises de court par la crise elle-même [...] ; aussi la normalisation des comptes non fiscaux, contrôlés directement par l'Exécutif [...] ; et aussi l'escalade des pratiques répressives aboutissant à un nouveau code de la violence d'État. L'État avait toujours été violent. Avec François Duvalier, la légitimité de la violence quotidienne devint le principe même des rapports de l'État à la Nation*³⁸. »

Puis, dans un second temps, avec ces assertions qui lui permettaient d'explicitier certaines de ses hypothèses, Trouillot renchérit : « *La différence totalitaire, c'est que François Duvalier bouclant le cycle, acheva l'égalité totale des valeurs impliquées dans la suite d'équations correspondant à l'État duvaliériste. Si la Nation pourrait se réduire à l'État, si l'État se réduit à l'Exécutif, si l'Exécutif n'était que le Chef, le Chef pouvait être la Nation. C'est ce pari méphistophélesque que j'appelle la formalisation de la crise. Et ce pari était possible à cause de l'épuisement de la Nation, épuisement inscrit dans les contradictions de l'organisation socio-économique et politique du pays depuis au moins 1825 ; épuisement renforcé par le désastre structurel que fut l'Occupation Nord-américaine. Ce pari impliquait la violence sans bornes, mais aussi une refonte des réseaux du pouvoir*³⁹. » Quitte à ajouter que François

³⁸ Ibidem, pp. 167-168.

³⁹ Ibidem, pp. 183-184.

Duvalier mourut en 1971. Quelque temps avant sa mort, il se fut remplacé par son fils Jean-Claude, qui alla poursuivre le même héritage de Régime totalitaire que lui légua son père. Aussi parlons-nous de dynastie totalitaire des Duvalier.

Telle est notre archéologie du duvaliérisme. Toutefois, avant de passer à la seconde tranche retenue pour le compte de notre exercice, soit la Conjoncture 1986-2009, il s'avère important de faire part de quelques hypothèses formulées par Trouillot, en 1986, juste quelque temps après la chute de Jean-Claude Duvalier. Lesquelles hypothèses deviennent donc des thèses aposterioriques. La thèse de départ, nous l'avons vue, est que l'État duvaliérien peut se reproduire sans un Duvalier. Trouillot amplifie : « *L'État duvaliérien a été une réponse d'une aile de la petite bourgeoisie noire à la crise structurelle de la Nation. Le départ des tenants de ce pouvoir n'a pas résolu la crise*⁴⁰. » Et que, par ailleurs : « *Vu la croissance continue du lumpen-paysannat [...] le totalitarisme postduvaliérien se fera avec ou contre le lumpen*⁴¹ ».

À cet égard, Trouillot voit dans le 7 février 1986 les manifestations d'un double visage de Janus. À son avis, « *le départ de Jean-Claude Duvalier crée seulement les conditions d'un débat plus ouvert sur les maux de ce pays. Et dans l'absence de ce débat, nous ferons face, une fois de plus à un État Totalitaire, ou pire, à une guerre civile, et/ou (puissance oblige) à une nouvelle occupation par les États-Unis du Nord*⁴². » Cela dit, toute tentative visant à réformer le duvaliérisme devrait conduire aussi à le reformer.

Et quant aux causes d'un éventuel surgissement du totalitarisme, Trouillot fait l'exposé des probables vacillements. Entre Charybde et Scylla. Trouillot poursuit : « *Des deux côtés de la mer, on va toujours faire de François Duvalier un épiphénomène monstrueux, un accident de parcours. On va le faire pour que le parcours se prolonge. Le parcours du noirisme. Le parcours du mulâtrisme. Le parcours du capital. Le parcours néocolonial*⁴³. *Le parcours néolibéral. Le parcours conjoncturel des débats superficiels. Le parcours des élections hâtives. Or, l'État Duvaliérien, ce n'était pas seulement la méchanceté d'un homme, ou la cupidité d'une clique*⁴⁴. »

⁴⁰ Ibidem, p. 235.

⁴¹ Ibidem, p. 162.

⁴² Ibidem, p. 235.

⁴³ Parcours de l'Occident dans le texte. Nous le remplaçons par néocolonial et néolibéral, tout en gardant la forme de l'auteur.

⁴⁴ Michel-Rolph Trouillot, op.cit., pp. 235-236.

In fine, il nous faut souligner que parmi les prévisions de Trouillot, ce sont les parcours du noirisme et du mulâtrisme qui n'ont pas été directement empruntés. Ce n'est qu'à une certaine étape de son procès de totalitarisation que le Régime Lavalas suscite la dichotomie raciste noirisme-mulâtrisme pour tenter de grossir davantage le nombre de ses adhérents ou mieux de réchauffer les adhérents chancelants. Les protagonistes qui envisagèrent la déduvaliérisation préférèrent, vu la montée exponentielle des parasites urbains et suburbains, le réductionnisme susmentionné, lequel se cristallisa dans la seule paire masses/élites. Mais au départ, dans l'arène, le pari se joua surtout dans l'inflexion de la polarisation duvaliériste/non-duvaliériste que provoqua l'État duvaliériste lui-même. C'est ce que la séquence suivante va tenter de cerner.

II.-La Conjoncture 1986-2009. De l'inauguration de la transition démocratique en Haïti

7 février 1986. Une nouvelle séquence s'inaugura dans l'histoire de la formation sociale haïtienne avec la chute de la dynastie totalitaire des Duvalier par la démission de Jean-Claude. Aussi faut-il ajouter qu'un Gouvernement militaire dirigé par le Général Henry Namphy prit pension au Palais National à titre de Gouvernement provisoire, encore appelé Gouvernement de transition. Ainsi commença cette première période qu'il convient d'appeler la Conjoncture 1986-1990, qui se lit aussi 1986 ou 86 ou février 1986. Difficile à analyser tant de par sa complexité que par les confusions qui prévalurent dès l'aube de ce 7 février.

Toutefois, tout comme les populistes et les idéologues d'Haïti parlaient de deuxième ou de nouvelle Indépendance, nous pourrions aussi parler de nouveau malentendu originel. Entre Charybde et Scylla. 7 février vacille entre la fin d'une crise généralisée et le début d'une crise générale. Il ouvre la voie à un débat, sans lequel un réformisme hybride prendra place à titre de ce que nous verrons plus loin sous le thème d'un bonapartisme infléchi et s'imposera par le biais d'un arsenal d'ersatz solutions. Lequel débat devrait conjoncturellement tableur sur une évaluation minutieuse du duvaliérisme et le cas échéant définir des perspectives immédiates d'une part et structurellement discuter des contradictions fondamentales de la Nation, qui ont conduit à la crise dont le macoutisme a été la réponse d'autre part. Et ce n'est qu'à ce moment-

là que la question de l'État de droit et de la démocratie trouverait sa toute première marge légitime dans l'agenda de l'arène politique.

En revanche, les protagonistes, faisant preuve de mécompréhension du duvaliérisme, ne parvinrent pas à saisir le sens de cet événement, la signification du 7 février. Ni les acteurs de la société civile, qui incitèrent la lutte politique aboutissant au renversement de Jean-Claude, ni la classe politique écartelée et dispersée, ni l'Armée elle-même, dans sa position hautement ambiguë, n'ont su définir le duvaliérisme, autrement qu'un accident de parcours, arrimé par la méchanceté d'une clique. Confusion aux conséquences multiples.

Mécompréhension du duvaliérisme. Elle entraîne comme corollaire l'option du réformisme par les acteurs au gré même d'impliquer une reformation immédiate du duvaliérisme. Cela dit, pas de débat. Et les questions structurelles devant se porter sur les contradictions fondamentales desquelles surgit l'État duvaliérien comme réponse, se virent délester. Donc, une fois de plus, la paysannerie n'est pas à l'agenda des paris dans l'arène port-au-principienne. À dire réformisme, le bonapartisme infléchi prendra l'allure d'un bonapartisme pur et simple sous la médiation du populisme. Comme sus-indiqué, en lieu et place de la dichotomie noirs-mulâtres, ce sont les termes de masse, peuple et forces vives qui, hier avant-garde du duvaliérisme, deviennent les paramètres de l'aune de mesure de la Conjoncture de 1986-1990.

Et ce fut ainsi que le soleil du vendredi 7 février 1986 des villes haïtiennes se trouva renforcé dans son ardeur tropicale par les flammes qui s'embrasèrent de toutes parts et obstrué dans ses lueurs par les nuages de fumée qui s'en sortirent. Ainsi s'inaugura la Terreur postduvaliérienne et antiduvaliériste à laquelle s'est donné le nom de **déchoucage**. Et l'Armée, en dépit de ses efforts ne parvint nullement à maîtriser les mégafoules qui déchouquèrent. L'Armée n'a su protéger que ses casernes et quelques bâtiments publics. Et le phénomène, appréhendé *sui generis*, comprend quatre aspects. Pillage. Incendie. Supplice du collier (ou du pneu Père Lebrun⁴⁵).

⁴⁵ Une étude qui s'intéressera à saisir le phénomène Aristide dans son émergence comme dans son discours doit partir dans ses incitations au supplice du collier en faisant promotion du déchoucage et la façon dont le phénomène se poursuit dans l'irruption successive de leader populiste, notamment à travers les prises de parole publiques dans l'espace de la Conjoncture 1986-1990. Marc Maesschalck et Jean-Claude Jean s'intéressaient eux au Pouvoir Lavalas, à compter de la candidature de Aristide en 1990, comme le sous-titre l'indique (*Radiographie du pouvoir Lavalas*)

Accaparement des propriétés des grands macoutes. Et de cet accaparement dérive une bidonvilisation de laquelle résulte tant une insécurité factice qu'une catastrophe écologique. Chaque propriété prise devient un bidonville. Et chaque bidonville deviendra plus tard gage du Régime Lavalas et fonctionnera comme marché d'insécurité voire comme factorerie de confection du mal. Encore faut-il ajouter que c'est de ces mêmes mégafoules de déchouqueurs, qui demeureront les foules d'Aristide à toutes fins utiles et d'où sort l'idée même de Lavalas⁴⁶. En d'autres termes, le déluge commença déjà le 7 février 1986, même s'il ne finit par s'imposer qu'en 1990. Cette digression s'avère importante pour éviter toute charité herméneutique dans l'interprétation du phénomène d'Aristide en 1990.

Au-delà du déchouage. Les protagonistes de l'arène devraient commencer à parler pays, nation, société et État. L'ampleur de la crise exigeait tellement que, dans la foulée, il convient, pour la clarté de l'analyse, d'évoquer, du point de vue théorique, une confusion chez les acteurs de la Conjoncture sous étude. Laquelle confusion réside entre lutte ou mouvement politique, mouvement social et société civile. Quitte à faire un excursus à cet égard pour tenir que la **société civile** convoque les citoyens dans leur responsabilité et leur engagement dans la communauté politique et les associations qu'ils se forgent se disent de base et doivent y demeurer pour faire ce travail d'arrière-plan, en vue d'assurer la procédure de la souveraineté populaire, tel que nous le verrons au cinquième chapitre. Le **mouvement social** convoque les contradictions fondamentales d'une formation sociale donnée dans un affrontement principal entre des acteurs, qui sont des entités sociales, pour le contrôle ou la gestion de cette formation sociale. La **lutte** ou le **mouvement politique** est une réponse contingente à une situation politique et se fait soit par des entités ou des groupes d'individus ou mieux de groupes de citoyens ou

ou plus tard Marc Maesschalck s'intéresse au Régime Lavalas dans son effectivité, sa trajectoire. Ce sont les deux textes auxquels nous faisons référence plus loin. Jean Alix René dans *La Séduction populiste* fait esquisse du phénomène mais une étude approfondie reste à faire.

⁴⁶ Si le mot créole *lavalas* est l'équivalent littéral du mot français *avalanche*, il convient de faire remarquer que si l'on envisage de procéder à une analyse sémantique du mot, il incombera de le placer dans le contexte de sa connotation haïtienne. Pays à reliefs montagneux où pourtant les inondations sont fréquentes, l'*avalanche* ou *lavalas*, entend décrire la manière dont les torrents qu'occasionnent ces inondations transportent tout sur leur passage. Hommes et animaux, arbres et jardins, maisons et tous trucs trouvés au hasard peuvent grossir leurs bagages vers la Mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique.

encore de citoyens regroupés. Ainsi 1986 est-il une lutte politique. Les trois concepts se distinguent et quant à ceux qui, par une mésinterprétation de Hegel et de tout autre théoricien, prétendent que le concept de société civile serait un « concept bourgeois » auquel s'oppose – catégorialement – un concept de mouvement social qui serait « anti-bourgeois, populaire voire populiste » se trompent et se fourvoient dans un débat à déclarer nul et non avenu.

Janus à double visage. Dans la dialectique mettant en face forces centripètes représentant l'État haïtien et forces centrifuges dominant la Nation dans cette Conjoncture, place faite à ce qu'il convient d'appeler le réformisme. Sous ce jour, nous appelons réformisme, cette formule de pouvoir politique qui, doublé d'opportunisme, procède par combinaisons hybrides pour rétablir l'Appareil administratif de l'État par le biais des traits superficiels communs aux forces en présence dans l'arène. Et l'enjeu sera que le bonapartisme infléchi qui se devrait de tabler sur l'émergence des institutions de médiation, finira par l'aboutissement à une reformation de l'État duvaliérien, c'est-à-dire à un nouvel État totalitaire. En d'autres termes, pour ce qui préoccupe notre exposé, si nous gardons le langage de Trouillot, le fait de ne pas avoir posé le problème de l'État dont le duvaliérisme était la réponse, conduit au même problème de l'État, qui génère la même solution. Ce qui va entraîner des retombées de grande envergure sur la question de l'État de droit, requis pour le compte de la démocratie. Or, envisager la question de l'État de droit ne se réduit pas seulement à des questions conjoncturelles contingentes, mais avant tout à des questions normatives articulées de manière immédiate dans celles concernant les institutions à créer, à forger ou à renforcer.

Par ailleurs, Kawas François avance que la Conjoncture 1986-1990 endosse la cassure entre l'État et la Nation d'une manière spécifique, parce que dans l'arène, l'arbitrage est assuré par la petite-bourgeoisie, capable de vaciller à tous les horizons. Et c'est donc sous ce jour qu'il appert de cerner la prolifération simultanée des partis politiques et des associations de la société civile, sans pourtant parvenir au moment dialectique d'un débat qui poserait les problèmes et le cas échéant définir les solutions subséquentes. K. François décrit les mécanismes que forge la société civile haïtienne en les termes suivants : « *De toutes parts a surgi un nombre impressionnant d'associations, groupes, mouvements de tout genre avec un large éventail de revendications : les services sociaux essentiels, la participation sociale et politique, la mise en cause de l'ordre socio-*

économique en place, la fin du duvaliérisme, la transformation de l'État, l'anti-impérialisme, etc. [...] Dans la période 1986-1990 vit le jour plus d'une centaine d'associations provenant de divers secteurs⁴⁷. »

Quant à ce qui concerne les partis politiques, K. François va déjà fournir des outils susceptibles d'expliquer ou de comprendre le populisme et le totalitarisme qui résulteront de la Conjoncture 1986-1990. Nous les reprenons d'un trait. K. François écrit : « *Un nombre sans précédent de partis, d'associations, de regroupements politiques de toutes tendances a vu le jour. Phénomène inhabituel dans la vie politique du pays. Une compréhension de la crise de l'État haïtien durant la période 1986-1990, exige une prise en compte de ce phénomène nouveau et complexe. Ce phénomène de multiplication des partis et groupements politiques durant cette période risque d'occulter les déformations structurelles du parti politique haïtien : le clientélisme, l'image prééminente du Chef qui décide de tout et assure les liens avec l'étranger, sa faible structuration et son insertion presque nulle dans la société civile, son caractère électoraliste, le divorce entre idéologie, programme et pratique. [...] Les dirigeants de ces partis sont en général des intellectuels, issus de la petite bourgeoisie noire ; des technocrates ayant fait des études à l'étranger ; d'anciens fonctionnaires de régimes antérieurs revenus de l'exil, d'anciens cadres duvaliéristes, nostalgiques du pouvoir ; des éléments des couches intermédiaires, exclus du pouvoir par les Duvalier. Leur principal objectif a été la prise du pouvoir à tout prix. L'activité politique partisane a toujours été, pour les membres des classes intermédiaires, un canal de mobilité sociale vu que la société haïtienne leur offre très peu d'opportunités pour améliorer leurs conditions de vie⁴⁸. »*

Par ailleurs, eu égard à l'absence de débat évoquée, il échoit de surligner que des dirigeants de partis et des représentants d'associations de la société civile envisagent une combinaison composite pour une accession au pouvoir à travers ce que Patrick Charaudeau appellerait un masque, cristallisé par la *Pandore* de « *société civile* », masque de tout type d'alliance aux intérêts de factions et de fractions, qui pourtant va se définir comme le seul

⁴⁷ Kawas François, in *La crise de l'État en Haïti (1986-1990). Essai de sociologie de l'État Haïtien*, Collection Histoire et société, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 2008, pp. 182-187 et *passim*.

⁴⁸ Kawas François, *op.cit.*, pp. 239-240.243.

mandataire légitime de la Nation, face à l'urgence nationale. L'on saisira les ambiguïtés que recèle cet amalgame aux intérêts à soi contingents. L'on dirait que la société civile en tant que telle agirait contre elle-même, en acceptant de se combiner à des catégories externes pour forger ce Frankenstein, baptisé de bon gré sous le nom de « société civile ».

À cet égard, Jean et Maesschalck avancent que la stratégie électoraliste va être l'aune de mesure de ce Prométhée haïtien appelé délibérément « *société civile* », sauf à distinguer deux périodes. Jean et Maesschalck amplifient : « *Une période électoraliste intensive avec le Groupe des 57 qui mènera au vote de la Constitution en mars 1987 et aux élections avortées du 29 novembre 1987 [...] Une période institutionnaliste coïncide avec l'ascension du groupe de défense de la Constitution entre septembre 1988 et mars 1990 et avec le Forum de janvier 1989 sur la démocratie, prémisses de l'Assemblée de Concertation et du Conseil qui conduira le pays aux "élections de 1990". [...] Il ressort de cet itinéraire une impression globale d'opportunisme politique et de désintérêt par rapport à l'urgence des causes populaires. [...] C'est à la lumière de cette pratique qu'il faut comprendre la stratégie électoraliste : des "élections à tout prix", pour finir par étrangler la "lutte légale". De plus, la pratique opportuniste du secteur de la "société civile" déstructure les mouvements de base qui tentent de se raccrocher à elle. Enfin, l'opportuniste électoraliste s'allie encore à une politique individualiste où l'on mobilise le peuple sur des personnes plutôt que sur des programmes politiques [...] ; les médias y jouent un grand rôle⁴⁹. »*

Telles étaient les caractéristiques de ce Frankenstein de « *société civile* ». L'on y retient notamment certaines marques spécifiques du populisme. Et à suivre Jean et Maesschalck, le discours qu'il augure dans les différentes arènes est un discours populiste tout classiquement, si bien que messianisme et mysticisme y prévalent. À cet égard, Jean et Maesschalck renchérissent : « *Le discours de la société civile culmine dans ses tentatives de composition avec les forces dominantes pour sortir le pays de la crise : composition avec la politique américaine tantôt pour mener le peuple aux urnes dans les plus brefs délais, tantôt pour appuyer le retour à la légitimité*

⁴⁹ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir* Lavalas, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 22-24 et *passim*. Nous avons reformulé pour synthétiser.

démocratique; composition avec les macoutes pour résorber l'insécurité; composition avec l'Armée et la police pour réorganiser la défense des biens et des personnes. [...] Pour la société civile, les premiers problèmes à résoudre à moyen terme se situent au niveau de l'appareil judiciaire et de l'appareil administratif. [...] Cette forte charge institutionnelle de la stratégie de la société civile lui permet encore de tabler sur le désir d'un égalitarisme dans le traitement des personnes au sein de la société haïtienne. C'est à ce niveau que pourrait se trouver l'aspect spécifiquement populiste de sa stratégie : prétendre dépasser dans la justice et l'administration les vieux clivages entre citadins et paysans, entre travailleurs et gens de maisons. [...] Et c'est ainsi que la *société civile* aboutit en mars 1990 à un Conseil d'État qui revêt toutes les voies traditionnelles du pouvoir en Haïti : clientélisme, paternalisme, sentimentalisme et mysticisme. On retrouve la figure de papa de la nation prêt au martyre pour elle, mais aussi animé d'une intégrité surnaturelle, chargé d'une mission spéciale et reconnaissant à l'égard de ceux qui le soutiennent⁵⁰. »

Ce Conseil d'État se définit comme la cristallisation de toute la lutte politique de 1986 du côté de la nébuleuse à laquelle l'on colle l'épithète de société civile voire la matérialisation de toutes les revendications populaires voire nationales. Pour nous, le Conseil d'État est surtout la cristallisation de la confusion entre société civile, lutte politique ou mouvement politique et mouvement social chez les protagonistes dans la Conjoncture 1986-1990, où le pays expérimenta aussi cinq (5) Gouvernements. Janus à double visage. S'il importe toutefois de préciser que la confusion entre les notions s'extériorise surtout dans la littérature sur la période, il appert de faire remarquer également que certains de ces protagonistes étaient des auteurs. Confusion théorique. Catastrophe pratique. Encore faut-il préciser que c'est donc avec ce Conseil d'État que l'on parvient à ce que nous appelons les dionysiaques plébiscitaires du 16 décembre 1990. Conseil d'État dont Aristide va hériter à titre de son formateur.

Entre le Conseil d'État et Aristide surgit le Phénomène Lavalas. Lequel se vit grossir de divers horizons dont le Conseil d'État lui-même n'en devient qu'une composante. Somme toute, c'est de l'ensemble des tentatives de réforme du duvaliérisme que va naître le Régime Lavalas avec Aristide, qui se révélera une reformation de l'État duvaliérien, c'est-à-dire un resurgissement du totalitarisme dont

⁵⁰ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, op. cit., pp. 26-29 et *passim*.

le processus, dans ses spécificités, portera le nom de chimérisation, comme crise de la crise de la réponse à la crise. Ce qui veut dire que la chimérisation est la crise des solutions hybrides postduvaliériennes (crise de la crise) et que le duvaliérisme était lui-même réponse à la crise structurelle de l'État haïtien. Autant pour dire qu'Aristide, procédant de Duvalier Père (François) et de Duvalier Fils (Jean-Claude), en sera de même nature. La séquence suivante tentera de décrire ses principales manifestations.

A.- Le Régime Lavalas [1991-2004]. De la démacoutisation à la chimérisation

Cette séquence entend décrire les traits marquant les trois moments de Jean Bertrand Aristide comme Chef du Pouvoir Exécutif en Haïti. Maesschalck les appelle Aristide I, Aristide II et Aristide III. Si l'on part seulement de cette taxinomie, l'on saisira succinctement l'essentiel du Régime, mais au risque de ne cerner ni la Mouvanse Lavalas ni le phénomène Aristide, pour autant que les deux se confondent dès 1990 et donc dans toute l'histoire du Régime. Nous anticipons pour avancer que nous tenterons de reconstruire une théorie du populisme au quatrième chapitre de ce présent exercice, mais avec Jean et Maesschalck, nous décrirons certaines caractéristiques spécifiques au populisme d'Aristide dans la présente tranche d'exposé.

Nonobstant qu'il convient de souligner un point important sur le phénomène Aristide lui-même. Si l'on se base sur la Conjoncture postduvaliérienne, l'on peut tenir que l'identité politique de Jean Bertrand Aristide point à partir de 7 février 1986 dans les rapports que celui-ci entretient avec les mégafoules de déchouqueurs. Il faisait déjà l'apanage d'un discours populiste, capable d'inciter les mégafoules et donc de les manipuler à volonté. Bref, Aristide s'impose dès l'aube du 7 février 1986 sous les accoutrements d'un leader charismatique populiste ou mieux d'un leader populiste classique. Et partant, c'est de là qu'il va devenir un homme de médias dans le double jeu de dépendance médiatique. Ce qui ferait dire à Pierre-André Taguieff que même en tant que leader populiste classique, Aristide se double d'un populisme médiatique ou vidéopopuliste. D'une part, il s'appuie sur les mêmes mégafoules – sous la notion ambiguë de masse-peuple – pour légitimer ses prises de parole dans les médias et ce durant toute

la Conjoncture 1986-1990. D'autre part, les médias lui font parler dans les mêmes conditions. Ce faisant, les médias le préparaient davantage à se forger une auréole et une aura mythiques pour mieux gagner les mégafoules à sa solde en prélude aux dionysiaques plébiscitaires du 16 décembre 1990.

En effet, ce sont ces mêmes mégafoules qui finiront par le placer, Aristide, comme pensionnaire au Palais National. Les mégafoules lui permettaient de faire anticiper le résultat des dites dionysiaques plébiscitaires. Autant dire que les manifestations qu'orchestrent ces mégafoules revêtent d'un sens politique particulier et, à cet égard, en vue de mieux en rendre compte, nous parlons de *bacchanales plébéiennes*. Et Aristide lui-même, pour mieux exprimer ce que les bacchanales plébéiennes représentent pour lui va jusqu'à forger l'expression de *Coup d'État électoral* pour illustrer les dionysiaques plébiscitaires qu'elles – les bacchanales plébéiennes – lui permettent de remporter presque sur tapis vert. À se déclarer vainqueur dès l'aube du 17 décembre, les bacchanales plébéiennes forcèrent le Conseil électoral provisoire à octroyer la victoire à Aristide, ainsi qu'à tous les autres candidats Lavalas pour les dionysiaques de ce même 16 décembre. Sous ce jour et à titre de leader populiste, Aristide rentre au Palais national en inaugurant ce que nous appelons plus loin un régime bonapartiste classique. Nous reviendrons sur Aristide dans les trois périodes du Régime Lavalas.

Quant au phénomène Lavalas, nous allons exposer la description, les composantes ainsi que le résultat à partir d'un exposé de Jean et Maesschalck écrit en décembre 1990 et publié en janvier 1991. Selon Jean et Maesschalck, lequel phénomène peut se lire Effet, Mouvement ou Mouvement Lavalas et évoquer ces termes n'ont rien à voir *a priori* avec celui de parti politique. Ainsi ajoutent-ils : « *L'effet Lavalas comme tel, c'est un soutien populaire massif à la candidature d'une personne perçue comme proche du peuple et aimée par lui, solidaire et simple, parlant le même langage, religieuse et fière de son pays, sans référence politique précise et sans autre projet que d'en finir, une fois pour toute, avec l'ère du macoutisme et avec cette sortie du duvaliérisme qui se prolonge. [...] Le peuple a retrouvé une figure pour son désir de survie et d'affirmation avec Aristide [...] qui conjoint une réputation et un mythe aux épithètes lénitifs. [...] Avec ces atouts, Aristide a réussi à produire un véritable effet de masse. [...] Quant au programme proprement dit, il n'a pas intéressé le*

peuple [...] si bien que la deuxième partie n'était même pas disponible sur le marché avant le jour des élections !⁵¹ »

Eu égard aux diverses composantes du phénomène Lavalas, Jean et Maesschalck y voient une véritable jarre de Pandore politique. Ils précisent : « *Si le peuple s'est enflammé pour une personne à forte charge symbolique, le mouvement Lavalas en lui-même charrie un bon nombre de composantes tout à fait disparates, voire même contradictoires. [...] On y retrouve tout autant une fraction de la bourgeoisie traditionnelle mulâtre et pétionvilloise, des universitaires de la diaspora aussi bien de droite que de gauche, des intellectuels proches de l'Église aussi bien des évêques que des communautés de base, des activistes de gauche d'obédience communiste ou autre, ainsi que des duvaliéristes repentis. Le noyau représentant la société civile qui avait organisé la transition après le Gouvernement d'Avril⁵² avec la formule anémique du Conseil d'État est entré dans Lavalas avec toutes ses ambiguïtés et y a rejoint d'autres groupes plus radicaux dans leurs discours marxisants. [...] Lavalas emporte tout sur son passage, comme le torrent en crue après une pluie diluvienne. C'est pourquoi toutes les forces qui voulaient un changement, quel qu'il soit, par rapport au duvaliérisme, sont censées plonger dans cette avalanche anti-macoute et doivent essayer de s'y retrouver tant bien que mal. Selon Aristide même, il n'y a pas d'autre choix que d'entrer dans Lavalas et d'y faire sa place. Se plaindre de telle ou telle composante ne sert à rien, il faut à son tour entrer dans le mouvement et concurrencer cette composante de l'intérieur⁵³. »*

⁵¹ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in « *Généalogie du Pouvoir Lavalas* », janvier 1991, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., 1999, pp. 39-40. En retrouvant la mention que la 1^{re} partie de l'ouvrage faisait déjà l'objet d'une première publication, datant de janvier 1991, donc avant qu'Aristide prenne pension au Palais National, nous jugeons nécessaire de faire cette précision.

⁵² Il s'agit du Gouvernement du Général Prosper Avril (19 septembre 1988 – 10 mars 1990) provenant d'un Coup d'État contre le Général Henry Namphy. Notre section sur la période s'intéresse seulement aux contradictions servant d'écueils à la question de l'État de droit démocratique, elle ne fait pas l'exposé des cinq Gouvernements en question. L'on notera toutefois qu'il s'agit de : Henry Namphy I (7 février 1986-7 février 1988) ; Lesly François Saint-Roch Manigat (7 février 1988-18 juin 1988) ; Namphy II (18 juin 1988-19 septembre 1988) ; Prosper Avril (19 septembre 1988 – 10 mars 1990) et Ertha Pascal Trouillot (13 mars 1990 -7 février 1991).

⁵³ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in « *Généalogie du Pouvoir Lavalas* », op. cit., p. 41.

À titre de résultats, Jean et Maesschalck évoquent une symbiose dérivant, *hic et nunc*, de l'amalgame du délire prométhéen du leader populiste charismatique et d'une *situation artificielle d'euphorie* que traduisent les bacchanales plébéiennes. Selon Jean et Maesschalck, l'expression de « *Coup d'État électoral* », adjointe à celle de « *Coup d'État démocratique* » à elles seules provoquent le tintamarre d'une suite de slogans à prétention mythique. À cet effet, Jean et Maesschalck précisent : « *La symbiose est à son comble dans les slogans populaires. "Nous sommes président", "Nous avons pris le pouvoir", " Nous sommes l'État", entend-on dans la rue*⁵⁴. »

Et à titre de prélude au crépuscule des bacchanales euphoriques, Jean et Maesschalck tiennent à faire remarquer : « *Les grands perdants de l'opération à ce jour sont les organisations populaires qui en sortent plus éclatées que jamais et qui ont été littéralement balayées par Lavalas. Leurs membres se sont jetés dans les bras de quelques activistes qui entourent Aristide et qui sont responsables des relations avec la masse. Difficile d'imaginer aujourd'hui un travail d'opposition qui ne s'établisse pas sur la base d'une entente avec Aristide, sans être automatiquement assimilé aux forces macoutes*⁵⁵. »

Ce faisant, Jean et Maesschalck avancent la thèse selon laquelle le pouvoir Lavalas dessine le schéma inhérent à l'État totalitaire, dès son inauguration à titre de régime populiste, si tant est que populisme et totalitarisme aillent de pair. Et cette thèse, Jean et Maesschalck tentent de l'explicitier à partir du rapport s'établissant entre le centre où sied le Chef, et la périphérie où s'entassent ce que, eux, ils appellent ses clones. Jean et Maesschalck argumentent : « *Même si Lavalas est un phénomène populaire, la source du courant réside dans une initiative personnelle fondée sur un leadership charismatico-religieux. Malgré sa complexité et ses contradictions, tout le mouvement repose sur une personne [...]. Il y a donc une relation de dépendance complète à l'égard du leader. Or celui-ci a une pratique anti-organisationnelle déjà reconnue : aucun groupe n'a pu, dans son entourage, prendre un statut autonome et se développer librement. Spontanément, ce leader s'oppose à toute forme de contrôle de son pouvoir. Son action est stimulante pour les individus et peut produire des effets de masse, mais elle est déstructurante pour un groupe qui cherche à se constituer et à*

⁵⁴ Ibidem, p. 43.

⁵⁵ Ibidem, p. 45.

s'organiser sur une base objective. [...] Aristide a suscité une série de copies conformes qui reproduisent son comportement et son style de prise de parole en groupe. Ces clones montrent l'incapacité de ces groupes à vivre sans le stimulus de la parole qui mêle mysticisme et libération. [...] Selon ce point de vue, on peut dire que Lavalas a renforcé la débâcle tant structurelle qu'idéologique des organisations populaires. Le type de régime qui se dessine est foncièrement populiste, c'est-à-dire basé sur le rapport direct entre un leader populaire et les individus d'une masse désorganisée. Enfin, au niveau stratégique, l'effet Lavalas cache les forces objectives en présence sur le terrain ainsi que la structure dominante de dépendance⁵⁶. »

Dès lors, il convient de parler de la réaction mimétique du mythe de fusion. Entre Charybde et Scylla. Entre mimesis fusionnelle et confusion. Aristide et la Mouvance Lavalas se confondent. Les mégafoules, appréhendées sous la notion composite de masse-peuple devient Lavalas. Et Lavalas, à son tour, devient Aristide. Et c'est sous ce jour que ce Frankenstein, Aristide, le nouveau Prométhée haïtien, va rentrer dans l'Olympe port-au-princien, le Palais National, le 7 février 1991. Le Régime Lavalas s'inaugure officiellement avec ce que Maesschalck appelle, historiquement, Aristide I sous les couleurs d'un régime populiste. L'on dira plus tard un régime bonapartiste et à suivre la tablature de Maesschalck, cette nature spécifique, le Régime Lavalas la gardera jusqu'à sa transmutation en régime totalitaire avec Aristide III.

Par ailleurs, il importe de noter que le 30 septembre 1991, Aristide fit l'expérience d'un putsch militaire, qui le fit rester hors d'Haïti pendant trois ans. C'est donc cette période (7 février 1991-30 septembre 1991 et 1^{er} octobre 1991-15 octobre 1994) du régime Lavalas que Maesschalck⁵⁷ appelle Aristide I. En outre, le 15 octobre 1994, Aristide regagne le Palais National avec l'appui d'une invasion militaire américaine et saisit la circonstance pour supprimer *de facto* l'Armée nationale. Et cette période (15 octobre 1994-7 février 1996), Maesschalck l'appelle Aristide II. Et entre Aristide II et Aristide III se place René Préval I comme doublure. Le pouvoir Lavalas s'est donc dispersé. À cet égard, Jean et Maesschalck renchérissent : « René Préval est un président de doublure, un président par défaut. Il a les

⁵⁶ Ibidem, pp. 47-49.

⁵⁷ Marc Maesschalck in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », in *Recherches haïtiano-antillaises, État et société civile dans l'Arc Antillais*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 127-146, p. 128.

responsabilités, mais pas le pouvoir. À l'inverse, Aristide détient le pouvoir réel, mais il n'a pas les responsabilités. Haïti vit une situation singulière de dissociation entre le centre réel du pouvoir et ses lieux formels d'exercice – Présidence, Primature, Parlement. [...] La politique de doublure en cours renforce également le retour à l'autoritarisme et au pouvoir personnel. Aristide fait flèche de tout bois pour monopoliser le pouvoir⁵⁸. »

À évoquer la doublure de Préval I et la dispersion du Régime Lavalas, il s'avère aussi nécessaire de souligner les marques de la continuité du régime. Aussi précise Maesschalck : « Entre Aristide II et Aristide III, la période de présidence de René Préval (février 1996-février 2001) apparaît comme une forme de transition vers le durcissement du régime Lavalas, dont le tournant se situe en mai 1998⁵⁹. » Dès lors, le régime Lavalas est déjà totalitaire. Aristide III va en être sa pérennisation. Et pour reprendre Maesschalck, le processus de sa totalisation se dira *chimérisation* et son idéologie se lira le *chimérisme*. Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de retracer les traits et manifestations distinctifs.

Dans les vacillements du Régime Lavalas, Aristide créa en novembre 1996 son propre parti dénommé *Lafanmi Lavalas* [La Famille Lavalas en français], car jusque là il n'était pas le seul démiurge des partis antérieurs, qu'il s'agisse du *Front National pour le Changement et la Démocratie* (FNCD) (1990) et de l'*Organisation Politique Lavalas* (OPL), même si ce dernier, pour sa part, stipula que son seul objectif était : « Appuyer et renforcer le combat personnel de Jean Bertrand Aristide⁶⁰ ». Et autour d'Aristide comme Chef *inamovible et perpétuel* du Parti gravite le cercle des adhérents disséminés dans les *Petites Communautés Famille Lavalas* [Ti Kominote Fanmi Lavalas TKFL] et les majors des TKFL sont armés pour devenir chefs de bande, si bien que Maesschalck soutient qu'Aristide III s'impose comme « *baron de la drogue et Chef de bandes, leader des groupes armés en tout genre ou chimères*⁶¹ ».

⁵⁸ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 110.

⁵⁹ Marc Maesschalck, in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », op.cit., p. 128.

⁶⁰ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, op. cit., p. 125. Ils font référence à OPL, *Pour convertir nos revers en victoire*, p. 66 ; ainsi qu'au *Baptistère de l'OPL*.

⁶¹ Marc Maesschalck, in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », op. cit., pp. 128.129.

Quant au procès de totalitarisation qui s'ensuivra, Jean et Maesschalck tiennent au premier chef à rappeler que Lavalas surgit dans la seule logique d'opposition au duvaliérisme, comme l'arène où prévalait tout type d'affrontements pour des intérêts à soi contingents, même si certains idéologues prétendaient le contraire. Aussi précisent-ils : « *En tant qu'espace politique mouvant à investir, Lavalas ne constituait pas un espace de débat et de dialogue ; elle constituait plutôt un cadre d'affrontement pour des intérêts différents et souvent contradictoires mobilisés par la sortie du duvaliérisme. Elle représentait donc un milieu de stabilisation provisoire, pour des intérêts disparates face à des objectifs politiques à court terme. [...] Penser dévier un tel espace sur la base d'une ligne idéologique et d'une pratique systématique est une illusion d'autant plus dommageable qu'elle amène à participer à cet espace et à entrer dans sa dynamique propre de recherche du pouvoir pour le pouvoir, c'est-à-dire pour sa consommation immédiate*⁶². »

Cela dit, c'est donc dans le fétichisme du pouvoir que le totalitarisme de Lavalas puisera sa spécificité. Ainsi Lavalas s'accuse-t-il comme l'envers de l'État duvaliérien. Mais, Jean et Maesschalck insistent pour dire que le Régime Lavalas épouse à certains égards une forme voire certaines manifestations différentes. Ce faisant, Lavalas garde une similitude qui s'extériorisera dans des caractéristiques typiques. Ils renchérissent : « *Tangentiel à l'espace de parole ouvert par la chute de la maison Duvalier, l'espace politique Lavalas forme le milieu restreint [...] dans lequel des alliances se font et se défont au gré des forces objectives accumulées pour l'heure par l'une ou l'autre des factions, soit au niveau local, soit au niveau international. Depuis ses origines, cet espace s'est défini comme seul pouvoir légitime et s'est développé en conséquence. La seule stratégie qu'il tolère à son égard est l'adhésion à ses mécanismes de partage du pouvoir. En pratique, Lavalas en se substituant à l'ancienne classe dirigeante et en se garantissant l'allégeance des éléments encore actifs de celle-ci, est devenue en Haïti le nouvel espace politique totalitaire. Aristide constitue plus un sous-produit de ce nouvel espace qu'il ne le symbolise et encore moins qu'il ne le dirige. [...] Son recours aux armes traditionnelles du pouvoir totalitaire atteste de sa propre allégeance aux mécanismes dominant le nouvel espace politique. Il apparaît pour ce qu'il est : un sous-produit de la reproduction de la classe dirigeante totalitaire. Lavalas n'est donc finalement que la*

⁶² Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, op. cit., pp. 150-151.

conjonction naturelle des intérêts susceptibles de dominer la transition politique de sortie du duvaliérisme⁶³. »

Quant aux caractéristiques, elles ne subissent aucune transmutation dans le transfert du mouvement en régime politique. Jean et Maesschalck en définissent trois. « *Lavalas s'offrait comme un espace à prendre pour toutes les formes d'intérêt de sortie du duvaliérisme. Lavalas semblait être l'affaire d'une personne, appuyée par des élites disparates rivalisant pour obtenir la faveur du leader. Lavalas portait la promesse de relayer les aspirations populaires, sans autre garantie que l'identification de la masse au leader prophétique et mystique qui prétendait incarner ces aspirations. [...] Dès son émergence, le mouvement Lavalas prend ainsi une configuration déterminée qui sous-tendra toute son expérience : un centre d'équilibre erratique et mythique, un noyau dirigeant continuellement en concurrence pour le partage du pouvoir, une périphérie populaire mystifiée et fidélisée sélectivement pour des procédés clientélistes⁶⁴. »*

Dès lors, l'on comprendra que la décision d'Aristide de créer son parti, *La Famille Lavalas*, s'inscrit dans l'idée de faire l'économie des allégeances envers des factions à prétention dominante de la Mouvance Lavalas en vue de s'imposer comme Chef totalitaire. À cet effet, il formate aussi son appareil de terreur : la milice appelée **les chimères**. Ainsi le Régime Lavalas avec Aristide III se dira-t-il aussi le chimérisme. Aristide III s'inaugure le 7 février 2001. Aristide reprend pension au Palais National en vue de pérenniser le chimérisme. Maesschalck amplifie : « *Durant la période allant du 7 février 2001 au 29 février 2004, la chimérisation du régime Lavalas – la place de plus en plus prépondérante des groupes criminels armés à la solde du régime. C'est la période d'intensification de la répression, du banditisme, de l'étatisation du trafic de la drogue⁶⁵. »*

Ce faisant, le chimérisme traduit une crise de l'État. Il exprime l'extension de la crise structurelle – devenue bi-séculaire – de l'État haïtien dont le duvaliérisme en fut une solution. Selon Maesschalck, le chimérisme est « *cette forme particulière de déliquescence de l'espace politique en un prolongement de la fascisation de l'espace social⁶⁶* ». La chimérisation étant le processus de totalisation propre au régime

⁶³ Ibidem, pp. 151-152.

⁶⁴ Ibidem, pp. 152-155 et passim.

⁶⁵ Marc Maesschalck, in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », op.cit., p. 128.

⁶⁶ Ibidem, p. 128.

Lavalas. Et Maesschalck poursuit pour dire, si tant est que la macoutisation fût l'expression de l'exploitation de la dichotomie coloriste noirs-mulâtres, la chimérisation résulte de « *la fracture entre la masse et les élites que le régime Lavalas a exploité et dépassé*⁶⁷ ». Et entre le phénomène du déchouage de 1986 et celui des chimères, Maesschalck tient à faire remarquer que les porte-pavillons des mégafoules de déchouqueurs de 1986 sont devenus chefs de chimères, c'est-à-dire ces « *miasmes super-réactionnaires faisant de l'espace social la proie du sadisme de petits groupes de bandits*⁶⁸ ».

Sous ce même angle, l'on saisira l'occasion pour faire remarquer que le procès de chimérisation fait prévaloir le mythe du grand nombre, le *stat pro ratione numerus* que sont censées cristalliser les masses. Ce que Maesschalck explique sous les termes suivants : « *Celles-ci sont ainsi, en situation de crise, dirigées par leur structure émotionnelle vers un pouvoir autoritaire personnalisé. [...] Cette représentation de la versatilité des masses est un trait de la culture des élites politiques de gauche et de droite dont Aristide a su tirer parti. Le régime Lavalas est construit à la fois sur l'anomie et sur la peur des masses. Au moment même où il avilit la conscience collective avec des discours désuets et populistes, sans mise en perspective d'aucun enjeu effectif de participation ou de délibération, il entretient l'idée que ce mécanisme rhétorique est adéquat au contrôle social des masses et rend possible une identification au pouvoir et à l'autorité publique*⁶⁹. »

Quant à la polarisation de l'espace social subséquente au procès de totalisation du Régime Lavalas donc du processus de chimérisation – susmentionné –, Maesschalck rappelle qu'il commença dès la création du Parti en 1996. Et qu'à partir de ce moment-là, le régime Lavalas « *peut habiliter dans l'espace commun l'impunité, favoriser la chimérisation des institutions publiques, détruire l'État, laisser se bidonvilliser l'espace collectif et incorporer les pratiques mafieuses des narcotrafiquants. [...] L'élément le plus important de cette forme d'implantation dans l'espace public est dans la capacité à focaliser le débat et à le saturer. En créant un débat interne, en faisant proliférer une forme de sous-culture intellectuelle, le régime Lavalas est parvenu à saturer l'espace culturel proprement dit, à l'anémier, à l'appauvrir. En maltraitant la raison, il a banalisé*

⁶⁷ Ibidem, p. 138.

⁶⁸ Ibidem, p. 143.

⁶⁹ Ibidem, pp. 143-144.

*son mépris de la raison et en a fait une culture imposée*⁷⁰. » Ce point paraît redondant, mais il s'avère important toutes les fois qu'il s'agit de distinguer un régime totalitaire d'un simple bonapartisme. Le régime totalitaire s'extériorise à travers un système totalitaire avec des caractéristiques spécifiques ; tandis que le bonapartisme pourrait bien dans certains cas se limiter au seul appareil du Pouvoir, tel que nous le verrons au quatrième chapitre de ce présent exercice.

L'on conclura par faire remarquer avec Maesschalck que le chimérisme se manifeste à travers une cascade de crises internes, c'est-à-dire entre des factions de la milice de terreur du régime. Milice à la fois difforme et polymorphe, elle devient, *in fine*, incontrôlable. La seule constante dans l'action des chimères est la violence préventive, orchestrée dans la terreur quotidienne. Maesschalck précise : « *Dès 1998, la crise devient permanente. [...] La crise permanente et la gestion chaotique qui en résulte est donc la marque de fabrique du régime Lavalas et d'Aristide plus particulièrement*⁷¹ ». Et que « *la fin du régime Lavalas est caractérisée par des dissidences de plus en plus fortes au sein du régime entre bandes armées rivales toujours motivées pour le contrôle du trafic de la drogue. Aristide ne contrôle plus ni l'ensemble des chimères – sorte d'escadron de la mort spécialisés en terrorisme urbain – ni la police, impliquée dans le trafic de la drogue*⁷² ». Et, comme corollaire des enjeux du jeu dans les arènes, Aristide dut démissionner en le bissexe du 29 février 2004. C'est ce qui introduit aussi le dernier moment de la Conjoncture dans laquelle se fait notre exposé.

B.- La Conjoncture 2004-2009 : entre affaiblissement et réémergence du politique

La Conjoncture 2004-2009 hérite structurellement de la crise fondamentale bi-séculaire avec toutes ses contradictions et immédiatement, elle cèle toutes les contradictions et séquelles du chimérisme. En d'autres termes, cette Conjoncture est la dialectique entre continuités et ruptures avec le chimérisme. À titre de continuités du chimérisme, la Conjoncture 2004-2009 fait l'expérience d'une montée exponentielle d'une insécurité multidimensionnelle, transformant l'espace urbain en une usine à fabrication du mal. Cette

⁷⁰ Ibidem, pp. 141-142.

⁷¹ Ibidem, p. 134.

⁷² Ibidem, p. 130.

insécurité étant le prolongement de la situation chaotique que fomentaient les factions de chimères et qui provoquait le départ d'Aristide. Comme réaction à cette crise, la présence d'une force militaire sous les accoutrements de l'ONU sous la baguette du Brésil en est une continuité.

À cet égard, ladite force militaire renforce le prolongement du chimérisme avec René Préval II, comme doublure doublée : doublure des factions Lavalas et doublure de l'impérialisme du Nord comme celui du Sud. Et, c'est sous ce jour que Préval inaugure un nouveau régime bonapartiste, malgré l'allure atypique qu'il revêt. L'enjeu est que la crise structurelle de l'État n'est pas à l'agenda de l'arène politique. La question de l'État de droit ne se pose même pas. Cela dit, nous pourrions tenir la thèse selon laquelle la formation sociale haïtienne hante le spectre du populisme et celui du totalitarisme. C'est là l'enjeu de toute réflexion sur Haïti du moins dans la présente Conjoncture. La question de la crise structurelle de l'État haïtien étant l'enjeu de la question de l'État de droit, nécessaire à celle de la démocratie. C'est donc aussi l'enjeu premier de notre exposé.

Ainsi notre réflexion qui vise une lecture de la question de la démocratie en Haïti partant de 1986 se porte-t-elle sur la société civile. L'analyse s'inscrit comme médium d'une reconstruction dialectique entre les deux entités de la communauté politique, à savoir la société civile et le système politique. Dès lors, si nous anticipons, nous pourrions tenir que le discours émanant du système politique n'est qu'un discours de légitimation. Une rhétorique servant de masque au maintien tant du régime en place que de tout le dispositif occultant les contradictions fondamentales par la promotion d'ersatz solutions.

Quant à la société civile, l'analyse reconstruira son discours dans une dialectique interne et ce à deux niveaux. Premièrement, le discours de la société civile pourrait être un prolongement ou une suite du discours de légitimation du système politique et qu'à cet égard, il ne serait qu'un discours populiste à teneur narrative. Et, ce faisant, le discours de la société civile renforcerait le spectre du totalitarisme et du populisme que hante Haïti. *Secundo*, le discours de la société civile pourrait être le médium à travers lequel se pose la question de l'État de droit et le cas échéant celle de la démocratie en Haïti. D'une part, par un questionnement des contradictions fondamentales desquelles dérive la crise structurelle bi-séculaire de l'État haïtien. D'autre part, par la promotion d'un procès de citoyenneté dans l'espace public pour un agir responsable. Tel sera aussi le second enjeu de notre réflexion.

Néanmoins, nous pourrions tenir que l'État de droit et la démocratie ne sauraient émerger en Haïti sans le médium des mouvements sociaux, capables d'articuler les contradictions fondamentales subjacentes. Mais l'agir des mouvements sociaux est subséquent au procès de l'agir responsable de la citoyenneté. Et par la suite, les deux se complètent sans se confondre. Un mouvement social n'aboutira à aucune anamnèse sociale cohérente s'il ne part d'une citoyenneté conséquente à la base. *Idem*, le travail principal basique de la société civile ne conduira à aucune assumption politique adéquate notamment dans ses débuts s'il n'est porté par des mouvements sociaux. Autant la distinction est nécessaire, autant la confusion est néfaste.

III.-Du débat politique médiatique et des listes de diffusion Usenet

Par ailleurs, notre exercice qui se limite au discours médiatique et virtuel de la société civile ne saura prendre en compte l'articulation des deux entités. En d'autres termes, notre exercice se limite au travail principal de base, c'est-à-dire comme espace public. Encore faut-il ajouter qu'il tablera sur l'axe normatif de la validité ou de la légitimité. Ce qui entraînera à cet effet deux corollaires théoriques. Premièrement, nous serons amené à saisir toute séquence discursive des partis politiques de l'opposition comme provenant du même axe, donc de l'ordre du système politique. D'un point de vue sociologique, un parti politique peut être cerné comme étant le médium d'un mouvement social, mais l'appréhender sous ce jour exige des études empiriques qui prouveraient que ce parti-là établisse bien la distinction entre pouvoir politique et mouvement social et le cas échéant entre mouvement social et société civile. *Secundo*, saisir toute séquence discursive des associations seulement dans la dimension principale basique d'espace public, donc comme actes de communication. Quand une association de la société civile s'inscrit dans la voie d'un mouvement social, elle accomplit les deux dimensions simultanément et successivement. Mais la réciproque n'est pas vraie. Et à évoquer la société civile haïtienne dans la Conjoncture politique (2004-2009) où se fait notre exercice amène à parler de ruptures avec le chimérisme.

Ruptures avec le chimérisme. Nous entendons ainsi toute instance ou entité qui a su garder une distance critique et lucide par rapport à l'idéologie Lavalas soit dès le début du régime Lavalas, soit à un autre moment de son histoire (1990-2004) et qui, le cas échéant

garde la même position de la chute du régime jusqu'au moment de notre observation (2004-2009). Sinon, il serait évident d'avancer que, sous le totalitarisme d'Aristide III (2001-2004), nombre d'associations ou initiatives de la société civile se rompirent de Lavalas, si bien qu'une seule plate-forme en regroupait 184 (appelé d'ailleurs *Groupe des 184*). Et le corollaire fut, la lutte politique de fin 2003 – début 2004 qui aboutit au renversement d'Aristide. Mais la plupart d'entre elles, au lendemain du 29 février 2004, s'approchent de l'Appareil du pouvoir d'État. Lequel étant une continuité du chimérisme. En 2009, seule une étude empirique longue et approfondie saurait révéler les entités de la société civile, qui ne vacillent pas entre Charybde et Scylla, entre le pouvoir et l'activité critique. Cela dit, le tableau que nous allons décrire n'est qu'une illustration, faite de cas exceptionnels voire isolés, pour lesquels d'ailleurs nous ne pourrions rien confirmer.

Si Lavalas visait à tout emporter sur son passage comme le prétend l'usage même du mot, il n'y parvenait pas. Dès le départ en 1990, l'*Institut Culturel Karl Lévesque* (ICKL)⁷³ fait exception. Peut-être cette exception confirme-t-elle la règle. Sous Aristide II (1994-1996), en pleine vogue de la vulgate messianique Lavalas, la *Radio Vision 2000*, en question pour notre étude, prit naissance le 2 octobre 1995. Elle se définit comme média indépendant et procède à la multiplication des relais dans les autres départements du pays. Un mois plus tard, le 7 novembre 1995, la *Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif* (PAPDA)⁷⁴ vit le jour. En vue de renforcer son apport critique, cette plateforme rejoindra l'ICKL puis elle regroupera sept (7) autres associations (ITECA, MITPA, SOFA, CRAD, ANDAH, COHPEDA, FONHADES⁷⁵). Trouillot ajouterait que la PAPDA a particulièrement le mérite d'encadrer la paysannerie, de charrier puis d'assurer la médiation des revendications que formulent ses regroupements sectoriels. L'on

⁷³ Le texte de Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck le prouvent et les auteurs le précisent, Op. cit., p. 12.

⁷⁴ In *Les statuts de la PAPDA* puis le Website de la plate-forme www.papda.org.

⁷⁵ Nous tenons à définir respectivement les sigles. ITECA : Institut de technologie et d'animation des mouvements paysans. MITPA : Mouvement de l'Unité des petits paysans de l'Artibonite. SOFA : Solidarité des femmes haïtiennes. CRAD : Centre des Recherches-Actions pour le développement. ANDAH : Association des agro-professionnels haïtiens. COHPEDA : Collectif haïtien pour la protection de l'environnement et le développement alternatif. FONHADES : Fondation haïtienne pour le développement économique et sociale.

soulignera que l'ITECA, le MITPA, l'ANDAH et le COHPEDA sont des regroupements de secteurs de la paysannerie.

Et un peu plus tard, notamment quand la crise devient permanente avec le processus de chimérisation, inaugurée par la création de la *Famille Lavalas (Fanmi Lavalas)* en 1996, d'autres radios empruntent la voie critique, à l'instar de Radio Vision 2000. Nous pourrions citer à cet effet, Radio Métropole qui elle aussi procède à la multiplication de relais dans les autres départements, Radio Kiskeya, Radio Signal FM, Radio Caraïbes FM, Radio Ibo ou Radio Antilles. Et avec l'épithète de médias indépendants et dans le but de conforter leur activité critique, ils se réunissent le 25 octobre 2001 en une plateforme. Et pour autant que cette plateforme ne soit pas une « guérilla médiatique » en ce sens qu'elle tend ses microphones à toutes les tendances de l'arène, elle provoque l'intensification des persécutions soit contre leurs journalistes ou dirigeants, soit contre leurs installations matérielles. Mais elles ont su résister, pour ne pas dire que la terreur chimériste renforce leur résistance. Et à partir de novembre 2003 commence la création des fora Usenet. Ceux-ci offrent la possibilité à tous les intéressés de faire passer leurs points de vue tels quels et peu importe, si bien que ces instances se manifestent comme « espaces de déambulation discursive ». Nous les plaçons dans le cadre de la rupture, tout en reconnaissant leur statut fort ambigu. L'on en distingue une dizaine.

Cela dit, pour le compte de notre exercice, ce que nous retenons se situe dans la résistance au régime Lavalas (1990-2004) et dans la rupture avec son agir dans la Conjoncture 2004-2009. À cet égard, notre exercice qui vise une lecture de la question de l'État de droit et de la démocratie par le biais d'une reconstruction de l'espace public politique haïtien, se porte sur des discours politiques émanant de la société civile, en rapport ou en médiation dialectique avec le système politique. Et dans la Conjoncture où il se réalise, il se place donc dans l'axe de la rupture avec le régime totalitaire chimériste, synonyme d'anéantissement de tout espace public. C'est la raison pour laquelle il se dirige vers des initiatives de la société civile. Pour ce faire, il retient d'une part deux émissions médiatisées par deux radios différentes et d'autre part une liste récapitulative des listes de diffusion et fora Usenet.

À évoquer les deux émissions dans deux radios différentes, il s'avère nécessaire de procéder à quelques précisions. À certains égards, nous pourrions tenir que toutes les radios de la liste des médias indépendants diffusent des émissions dans lesquelles elles reçoivent

des invités sur des questions politiques sur l'actualité du moment ou bien sur des questions portant sur les intérêts de la Nation. Que ce soit sur l'axe de l'Organisation (factuel) où prévaut la question pragmatique du « *que pouvons-nous faire* » ou sur l'axe principal de la légitimité (validité) où prédomine la question éthique du « *que devons-nous faire* ». L'on insistera pour faire remarquer que, dans une formation sociale donnée, question pragmatique et question éthique demeurent la même question – politique – se posant sur deux axes différents (factuel et validité).

Par ailleurs, il faut également souligner que souvent le format de ces émissions varie. Au premier chef, pour conjurer ce risque de vacillement, nous choisissons pour notre exercice deux émissions, qui gardent le même format et qui en général se diffusent aussi à la même heure du lundi au vendredi. Il s'agit de la rubrique **Invité du Jour** de Radio Vision 2000 et la rubrique **Invité du matin** de Radio Métropole. Mais le format de ces émissions n'est pas la raison principale de notre sélection. Nous retenons ces émissions parce que les radios qui les diffusent s'étendent sur tout le pays et *a fortiori* elles sont en général rediffusées. Nous retenons Radio Vision 2000 et Radio Métropole (fondée le 8 mars 1970) qui comptent en plus de la station principale à Port-au-Prince (département de l'Ouest) neuf relais dans les neuf autres départements du pays. Tandis que les autres radios ne se limitent qu'à Port-au-Prince. Cela dit, la raison principale de notre choix est donc la potentialité d'écoute de ces deux émissions en fonction de la potentialité de couverture des radios les diffusant voire les rediffusant.

Quant au format des émissions, nous en parlerons dans la section méthodologique faisant l'objet du prochain chapitre. Néanmoins, il incombe de préciser que l'indépendance des médias ou mieux des radios en question se définit par rapport au pouvoir d'État. Elles sont des radios commerciales qui vivent de la publicité. À cet égard, une sociologie des médias haïtiens pourrait s'enquérir, au moyen des analyses approfondies, si de par leur relation au secteur commercial, elles héritent des contradictions fondamentales subséquentes à la Sainte Alliance de l'État et du Négocio, et le cas échéant à quel niveau. Mais telle n'est pas la préoccupation de notre exercice. En s'intéressant au discours politique, notre exposé envisage de faire ressortir dans quelle mesure les médias – indépendants – apportent-ils une contribution substantielle dans le processus d'émergence de l'espace public en Haïti, antécédent nécessaire à l'émergence de l'État de droit et de la démocratie.

Il en va de même pour ce qui concerne les listes de diffusion Usenet. Nous les appréhendons comme un espace de transmission de discours politique dans les échanges que les citoyens entretiennent entre eux. C'est sous ce jour que nous retenons la liste récapitulative Haïti-Nation. Elle condense les messages diffusés par toutes les listes et les redistribue aux abonnés sous la forme d'un seul message ou d'un seul fil de messages. Cependant, c'est notre étude qui s'intéresse à cette seule dimension de ces dispositifs de communication. Car, au-delà de cette dimension, la plupart de ces dispositifs renferment aussi d'autres aspects. Ils se présentent en plus soit à la fois comme site Internet et forum. Tel est le cas de Haïti-Nation. Soit comme blog, tel est le cas de *Haitianpolitics*, créé en novembre 2003 et comptant quelque 37078 membres au 10 novembre 2010. Ou comme une page web conservant les messages diffusés mais avec peu de fonctionnalités ; disons une liste conservant des traces pour archives. Tels sont les cas du *GroupedeDalyValet*, créé en décembre 2003 et comptant 130 membres ou *Haitianthinkthank* créé le 15 mars 2005 comptant 103 membres au 10 novembre 2010. Une étude qui s'intéresse à ces dispositifs en tant que tels, c'est-à-dire qui se concentrera sur leur dimension médiumnique, se devra de les considérer l'un après l'autre et chercher à cerner la raison pour laquelle il existe un si fort décalage entre les effectifs des membres. Cela dit, les traces discursives des listes complètent notre objet d'étude. Nous tenterons aussi de montrer les relations existant entre les échanges des listes et les débats radiophoniques. Tous deux observés durant la même période allant du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010. Nous y reviendrons au prochain chapitre.

Ce faisant, nous cernons débat médiatique et listes de diffusion Usenet en tant que traces discursives d'une communication politique. Tel est notre objet d'étude. Dès lors, si nous le rapprochons des enjeux surlignés plus haut, nous pourrions procéder à une reformulation – dirions-nous de manière plus opérationnelle – de notre question de recherche sous les termes suivants. **Comment et en quoi les discussions politiques médiatiques et les discussions Usenet contribuent-elles au processus d'émergence de l'État de droit et de la démocratie en Haïti, qui préoccupe notre réflexion ? En d'autres termes, quelle contribution substantielle spécifique apportent-elles pour dépasser des écueils, tels le populisme ou le spectre du totalitarisme, qui demeurent imminents à ce processus ? Et le cas échéant, comment contribuent-elles à dépasser du moins à affronter l'impasse qui résulte de la double**

crise de légitimation à laquelle se voit confronté l'État haïtien, d'une part, la crise de légitimation de l'État périphérique dépendant et d'autre part celle de l'État en tant que tel?

Cela étant, pour tenter d'explicitier ce questionnement, notre exposé tablera sur l'analyse des données recueillies de notre double observation pour faire ressortir comment les protagonistes eux-mêmes envisagent la question de l'État de droit démocratique. Tel sera l'objet du troisième chapitre. En effet, c'est la lecture que se font les protagonistes de la question de l'État de droit et de la démocratie qui nous conduira ensuite à poser la question du populisme et du totalitarisme, comme écueils audit processus. Le quatrième chapitre y est réservé. S'interroger sur les écueils à la démocratie implique pour son compte le recours à la question éthique du « *que devons-nous faire* » de la communauté politique haïtienne dans le sens d'un agir responsable. Et cette question convoquant les rapports principiels entre éthique et politique nous renverra à la question de la démocratie délibérative qui, pensée à l'aune d'une théorie de l'agir communicationnel, devra permettre de cerner le problème de la légitimation de l'État moderne, qui se révèle un double problème pour l'État périphérique dépendant dont fait partie l'État d'Haïti. Nous l'aborderons au cinquième chapitre. Telles sont les séquences que notre exercice envisage d'exposer pour la suite. Mais avant d'y parvenir, il lui incombe d'abord de reconstruire les outils méthodologiques indispensables à cet effet. Et c'est ce qui va faire l'objet du deuxième chapitre.

CHAPITRE II.- L'APRIORI D'UNE SÉMANTIQUE POLITIQUE : LE DISCOURS RECONSTRUCTIF À L'AUNE DE L'HERMÉNEUTIQUE CRITIQUE ET DE LA PRAGMATIQUE UNIVERSELLE

Notre exposé se porte sur des discours politiques comme objet d'étude. Cela étant, notre analyse est une analyse du discours politique. Nous avons recueilli ces discours à travers une observation effectuée du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010 d'une part à partir de deux émissions de deux réseaux radiodiffusionnels haïtiens. Il s'agit de Radio Vision 2000 et de Radio Métropole. D'autre part, à partir de la liste récapitulative de discussion Usenet Haïti-Nation – comme susmentionné.

Sous ce jour, nous rejoignons Jean Dubois, qui tient à faire la précision suivante : « *Un discours est politique, parce qu'il est l'objet d'une lecture politique. Ce qui le définit comme politique, ce n'est pas un lexique déterminé, un certain type d'arguments ou de thèmes, c'est le fait que le sujet parlant, le locuteur qui le constitue, désire que les auditeurs en fassent une lecture politique ou bien c'est le fait que les lecteurs-auditeurs font d'un texte une lecture politique, c'est-à-dire lui donne un certain sens indépendamment des intentions de l'auteur. [...] Aussi convient-on en général de ne qualifier de politiques que les discours ou textes qui sont l'objet d'une telle lecture de la part de tous les participants à la communication. Aussi n'y a-t-il vocabulaire politique que par rapport à cette lecture et s'il existe un lexique institutionnel manifeste, tout le vocabulaire dans un discours intentionnellement politique peut être qualifié de ce terme*⁷⁶ ».

Dès lors, l'on comprendra, au premier chef, que c'est l'analyse à laquelle nous allons procéder qui reconstruira les discours sous étude comme étant des discours politiques. N'empêche que, concrètement, il appert de parler d'une différence de plan ou de niveau discursif du moment où l'on parvient à identifier l'énonciateur du discours ou l'auteur du texte. Nous tiendrons à réaliser une lecture de sémantique politique, c'est-à-dire une lecture politique qui prendra simultanément en compte les trois niveaux d'analyse, formes et manifestations, normes et sens. La sémantique politique s'appuie sur le postulat selon lequel tout acte de communication politique sous-tend, derrière ses

⁷⁶ Jean Dubois in Jean-Baptiste Marcellesi, in *Le congrès de Tours (décembre 1920). Études sociolinguistiques*, Paris, Le Pavillon Roger Maria, 1971, p. 16.

formes et ses manifestations, des normes – principes éthiques et valeurs, loi ou droit, règles morales – et derrière les normes réside le sens. À cet égard, l'analyse articulera les deux principaux outils que requiert la visée du Sémantique : l'herméneutique critique, comme méthode qui s'évertue à reconstruire le sens de toute trace communicationnelle et la pragmatique universelle (ou théorique), qui s'applique à la reconstruction rationnelle du discours tel qu'il se trouve émis dans les actes de parole eux-mêmes.

Eu égard à l'herméneutique, il appert de nous référer au prime abord à Georges Gusdorf, qui s'adonne à exposer la définition apriorique suivante : « *L'herméneutique désigne la recherche du sens dans le domaine d'une connaissance à l'échelle humaine. Interpréter un document, c'est déchiffrer sa teneur, lire le message qu'il contient, et ensemble le situer dans le contexte culturel au sein duquel il a été formulé. Le libellé du texte se situe dans un circuit de communication, il accuse une position médiatrice. Il ne suffit pas de prendre acte de ce que le texte dit, il faut établir ce qu'il veut dire, dans quelle intention il a été rédigé, et se demander dans quel état d'esprit il aura été lu par ceux auxquels il était destiné. Le sens du texte n'est pas dans le texte ; il se trouve épars à l'entour, sans l'ensemble du paysage qui se concentre en ce point. L'idée de sens implique un mouvement, la visée d'une intention*⁷⁷. »

Et au-delà de cet apriori, Habermas soutient que l'herméneutique⁷⁸ réfléchit sur les expériences fondamentales que fait un locuteur compétent sur le plan de la communication, dimension pragmatique où la langue se change en parole. Ainsi son point de départ se rattache-t-il au savoir préthéorique de sujets parlant, agissant et jugeant avec compétence, ainsi qu'à travers des systèmes de savoir collectif transmis, pour ressaisir les bases de la rationalité présente dans l'expérience et le jugement, dans l'action et dans l'intercompréhension langagière. L'herméneutique propose donc un modèle processuel d'interprétation, laquelle commence par une précompréhension empreinte d'une évaluation qui ouvre l'horizon à la mise en place d'autres relations. Sous ce jour, Habermas renchérit : « *Nous pouvons appeler herméneutique l'emploi du langage qui se sert de cette réflexivité afin de paraphraser les propos.*

⁷⁷ Georges Gusdorf, in *Les origines de l'herméneutique*, Paris, Payot, Bibliothèque scientifique, 1988, p. 141.

⁷⁸ Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, PUF, 2005 [1984 (1970)], p. 245.

Dans la mesure où il ne fait qu'exprimer la réflexivité inhérente à la langue naturelle, il se situe à un méta-niveau par rapport à l'emploi cognitif et à l'emploi communicationnel, tout en étant un élément de la communication quotidienne⁷⁹. »

Nous reviendrons sur ces deux types d'emploi du langage. Mais, il incombe de souligner que c'est à l'égard de cette élucidation que l'herméneutique convient à notre analyse du discours politique. Et c'est aussi à la lumière de l'emploi du langage qu'il échoit de cerner la raison pour laquelle l'herméneutique s'associe avec la pragmatique universelle. *Idem*, notre analyse suivra cette association, dans sa visée de sémantique politique. En d'autres termes, l'analyse empruntera simultanément la voie d'une herméneutique et d'une pragmatique du discours.

À évoquer la notion de discours, une présupposition première est qu'il s'agit d'une production d'acteur communicationnel. Aussi le discours est-il une activité communicationnelle. Et à cette présupposition première correspond l'apriori principal d'un consensus que véhicule la langue naturelle elle-même, en tant que traduction du monde vécu de la communauté en question. C'est la base de la validité du discours. À cet égard, Habermas précise : « *Tout acteur communicationnel qui accomplit un acte de parole quelconque est forcé d'exprimer des prétentions universelles à la validité et de supposer qu'il est possible de les honorer. Pour autant qu'il veuille d'une façon générale participer à un processus d'intercompréhension, il ne peut éviter d'émettre les prétentions universelles suivantes : s'exprimer de façon intelligible ; donner quelque chose à entendre ; se faire comprendre et s'entendre l'un l'autre. [...] Le but de l'intercompréhension est de parvenir à un accord (Einverständnis) qui conduise à la communauté intersubjective de la compréhension réciproque, du savoir partagé, de la confiance réciproque et de la convergence des vues. À ces quatre dimensions de la communauté intersubjective correspondent quatre prétentions à la validité, qui sont l'intelligibilité, la vérité, la sincérité et la justesse, et sur lesquelles l'accord repose⁸⁰. »*

En revanche, jusque là, l'on pourrait se demander quelle est la raison d'être de la pragmatique universelle si tant est que

⁷⁹ Jürgen Habermas, in *Sociologie et théorie du langage*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Armand Colin, 1995 (1984), p. 90.

⁸⁰ Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, op. cit., p. 331.

l'herméneutique qui observe le langage au travail puisse assurer l'arbitrage de cet accord principiel. Néanmoins, Habermas va encore plus loin pour tenir que si l'accord principiel s'imposait, par le fait même, l'analyse du procès d'intercompréhension même ne serait pas à envisager. Elle serait superflue. Habermas amplifie : « *Si l'accord, au sens plein, comprenant les quatre composantes mentionnées, était un état normal de la communication langagière, il serait inutile d'analyser le processus de l'intercompréhension sous l'aspect dynamique de la réalisation d'un accord*⁸¹. »

Mais, tel n'est pas le cas. L'intercompréhension ou l'activité communicationnelle ne parvient pas à s'imposer *ipso facto*. « *Ce qui règne en règle générale, c'est la grisaille des situations à mi-chemin entre, d'une part, l'incompréhension et la méprise, entre le manque de sincérité volontaire et involontaire, entre le désaccord masqué et ouvert et, de l'autre, entre l'accord préalable et l'entente réalisée. L'intercompréhension est le processus par lequel on réalise un accord sur la base présumée de prétentions à la validité reconnues d'un commun accord*⁸². »⁸³

Ce faisant, une fois remis en question le consensus principiel s'impose la nécessité de recourir à la discussion et au discours argumenté. Et en vertu de ce procès, la pragmatique universelle se justifie comme aune de reconstruction rationnelle du discours. À cet effet, nous reprenons Habermas pour une définition provisoire de la pragmatique universelle. Habermas écrit : « *Je propose que l'on désigne le programme de recherche visant à reconstruire la base de la validité du discours par la notion de pragmatique universelle. [...] La thèse que je défends consiste à dire que non seulement la langue, mais aussi la parole, c'est-à-dire l'utilisation de phrases dans des énonciations est susceptible d'une analyse formelle. Comme les unités élémentaires de la langue (phrases), les unités élémentaires de la parole (énonciations) sont analysables du point de vue méthodologique d'une science reconstructive [...] riche en implications empiriques*⁸⁴. »

⁸¹ Jürgen Habermas, op. cit., pp. 331-332

⁸² Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, op. cit., p. 332

⁸³ Il incombe de souligner que ces précisions, Habermas les a faites dès les années septante comme indiquées dans la référence, mais les lectures diagonales des uns et les lectures superficielles des autres s'entendent pour les occulter et la plupart du temps sur base de promotion de présupposés agonistiques.

⁸⁴ Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, op. cit., pp. 333-334.

Dès lors, l'on comprendra pourquoi l'articulation entre pragmatique universelle et herméneutique s'avère nécessaire. Elles se croisent à la base et se complètent pour l'analyse. Habermas argumente : *« Le domaine d'application de l'herméneutique coïncide avec les limites de la communication normale au moyen du langage ordinaire, si tant est que seuls les cas pathologiques lui échappent. La compréhension que l'herméneutique a d'elle-même ne peut être remise en question qu'à partir du moment où il apparaît que le discours normal, ou disons : sans pathologie apparente, présente lui aussi des formes de communication systématiquement déformée. C'est ce qui se passe dans la pseudo-communication dans laquelle les intéressés ne peuvent se rendre compte du trouble qui affecte leur communication. Le fait que l'un se méprend sur les dires de l'autre n'est alors perceptible que par un tiers. La pseudo-communication engendre un système de malentendus que l'illusion d'un faux consensus empêche de percer à jour. Or, l'herméneutique, dans la mesure où nous évoluons dans une langue naturelle, nous a appris que nous sommes toujours impliqués et ne pouvons sortir du rôle de participant réfléchissant. C'est pourquoi nous ne disposons d'aucun critère universel qui nous permette de déterminer à partir de quel moment nous sommes pris dans la fausse conscience d'une intercompréhension pseudo-normale [...] »*⁸⁵.

Nonobstant que l'idée d'une pragmatique universelle part de ces questions que se pose l'herméneutique critique sur le langage. Pragmatique universelle et herméneutique critique abordent ces questions *« en attribuant à la communauté de ceux qui, à la fois, coopèrent et parlent les uns avec les autres une autorité épistémique. Cette pratique communicationnelle quotidienne rend possible une intercompréhension orientée par des exigences de validité et, à vrai dire, elle constitue la seule solution de remplacement à des querelles d'influence plus ou moins violentes. [...] Il s'ensuit que tout consentement mutuel, qui a été réalisé ou reproduit au plan communicationnel, doit s'appuyer sur un potentiel de raisons de fond qui, pour être discutables, n'en sont pas moins effectivement des raisons, des fondements »*⁸⁶.

⁸⁵ Ibidem, pp. 251-252.

⁸⁶ Jürgen Habermas, in *Morale et Communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Champs Flammarion, 1986 (1983), p. 40.

Dès lors, il incombe de faire ressortir les différences entre les modes d'utilisation du langage. Selon Habermas : « *Toute expression dotée de sens, qu'il s'agisse d'un énoncé (verbal ou non), d'un quelconque artefact tel qu'un outil, une institution ou un document, peut être identifiée sur deux plans : en tant qu'événement observable, mais aussi en tant que situation objectivée susceptible d'être comprise. Nous sommes capables de décrire, d'expliquer ou de prévoir un bruit qui équivaut à la vocalisation d'une phrase prononcée, sans avoir la moindre idée de ce que signifie cet énoncé. Il faut, pour en saisir la signification (et pour la formuler) participer à des actions communicationnelles (effectives ou fictives) au cours desquelles, cette même phrase est utilisée de telle manière qu'elle soit intelligible pour le locuteur, pour l'auditeur et, éventuellement, pour tous les membres présents qui appartiennent à la même communauté linguistique*⁸⁷. »

Cela dit, il s'ensuit de distinguer deux modes d'utilisation du langage : l'usage cognitif si l'on se tient seulement à faire part de ce qui est effectif ou non ; puis, l'usage communicationnel si l'on envisage de parvenir à un accord. Aussi sont-ils complémentaires. Habermas explicite : « *J'appelle cognitif l'emploi d'actes de paroles constatifs dans lesquels doivent toujours figurer des énoncés ; ici, la relation interpersonnelle entre locuteur et auditeur établie de manière performative, a pour fin de s'entendre sur des objets ou des états de choses. En revanche, on peut appeler communicationnel l'emploi du langage dans le cadre duquel l'entente réalisée au sujet des objets ou des états de choses a, au contraire, pour fin d'établir une relation interpersonnelle. Le niveau de communication qui, dans l'un des cas, constitue la fin à atteindre, sert de moyen dans l'autre cas. Dans l'emploi cognitif du langage, les contenus propositionnels constituent ce dont il est question ; dans l'emploi communicationnel du langage, les contenus propositionnels sont simplement mentionnés afin d'établir de manière performative un rapport intersubjectif entre locuteurs et les auditeurs. La réflexivité des langues naturelles est due au fait que ces deux modes d'utilisation du langage renvoient implicitement l'un à l'autre*⁸⁸. » Nous expliciterons la notion de contenu propositionnel quand nous parlerons d'acte de parole un peu plus loin.

⁸⁷ Jürgen Habermas, op. cit., p. 44.

⁸⁸ Jürgen Habermas, in *Sociologie et théorie du langage*, op. cit., p. 90.

Par ailleurs, l'idée d'une pragmatique universelle s'enracine dans l'emploi communicationnel du langage. La pragmatique universelle se fonde sur les actes de parole. Habermas l'élucide en les termes suivants : « *L'analyse reconstructrice du langage – la pragmatique universelle – a pour but de décrire explicitement les règles qu'un locuteur compétent doit posséder pour former des phrases grammaticales et pour les exprimer de manière à ce qu'elles soient acceptables. La théorie des actes de parole partage cette tâche avec la linguistique*⁸⁹. »

Cela étant, il convient dès lors de faire une première différence entre phrase et acte de parole, et le cas échéant entre l'objet de la linguistique et de celui de la pragmatique universelle. Habermas précise : « *L'unité du discours est l'acte de parole, celle du langage la phrase. C'est en fonction des conditions de validité qu'elles se différencient. La phrase grammaticalement bien formée satisfait à l'exigence d'intelligibilité ; l'acte de parole requiert, quant à lui, pour être réussi au plan communicationnel, par-delà l'intelligibilité de l'expression, que ceux qui participent à la communication soient prêts à s'entendre en émettant chaque fois des prétentions à la vérité, à la sincérité et à la justesse et en supposant réciproquement que ces prétentions aient été remplies. Les phrases font l'objet d'une analyse linguistique ; les actes de parole font l'objet d'une analyse pragmatique*⁹⁰. »

Nous reviendrons sur la différence entre phrase et acte de parole un peu plus loin. À présent, il incombe de différencier pour le compte d'une analyse du discours les aspects et les niveaux d'analyse eu égard à la théorie des actes de parole. L'analyse linguistique d'une expression verbale se porte sur trois aspects : la théorie phonétique, la théorie syntaxique et la théorie sémantique. Les deux premières sont des théories linguistiques ; elles se suffisent à elles-mêmes. La théorie sémantique, elle, pour se réaliser, ne peut faire abstraction totale des considérations pragmatiques. Quant à l'analyse pragmatique, elle peut être une analyse de pragmatique empirique si elle s'intéresse à la (théorie) sociolinguistique ou une analyse pragmatique théorique ou universelle si elle s'intéresse à la communication dans la pratique quotidienne. Pour ce qui concerne la pragmatique empirique, Habermas écrit : « *La première tâche de la pragmatique empirique est de faire l'inventaire descriptif des actes de parole caractéristiques de*

⁸⁹ Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, op. cit., p. 87.

⁹⁰ Ibidem, p. 367-368.

*certaines situations, dans un milieu déterminé pouvant être à son tour analysé selon des points de vue sociologiques, ethnologiques et psychologiques*⁹¹. »

Ce faisant, dans un premier moment, la pragmatique universelle part de la pragmatique empirique. Si bien que Habermas écrira : *« Seule une pragmatique empirique guidée par la théorie pourra développer des taxinomies d'actions langagières qui informent, c'est-à-dire qui ne soient ni aveugles, ni vides*⁹². » Cependant, la pragmatique universelle dépassera la contingence de la pragmatique empirique pour reconstruire des règles universelles de la communication du moins des règles prétendant à l'universalité. Habermas précise : *« La théorie pragmatique universelle a pour tâche de reconstruire le système de règles sous-jacent à la faculté d'un sujet à énoncer des phrases dans n'importe quelle situation. Par conséquent, la pragmatique universelle prétend reconstruire la faculté des locuteurs adultes à situer dans des contextes réels, de manière à ce qu'elles puissent remplir les fonctions universelles de la description (Darstellung), de l'expression de soi (Selbstdarstellung) et de l'établissement de relations interpersonnelles*⁹³. »

Cela dit, la pragmatique universelle se porte sur la compétence communicationnelle qui, elle, requiert simultanément tant la communication et la méta-communication. Point de suture entre pragmatique universelle et herméneutique. Et quant aux aspects de la pragmatique universelle, Habermas les explicite comme suit. *« Les trois fonctions pragmatiques universelles : celle de décrire quelque chose au moyen d'une phrase, celle d'exprimer une intention du locuteur, et celle d'établir une relation interpersonnelle entre locuteur et auditeur, sont sous-jacentes à toutes les fonctions qu'une énonciation peut remplir dans des contextes concrets déterminés. Le fait que ces fonctions aient été remplies se mesure aux conditions universelles de validité que sont la vérité, la sincérité et la justesse. Ainsi chaque acte de parole peut-il être considéré selon les critères analytiques correspondants. La théorie de la phrase élémentaire étudie le contenu propositionnel selon les critères d'une analyse de l'énoncé, du type de la sémantique formelle ; une théorie de l'expression intentionnelle étudie le contenu intentionnel relatif au*

⁹¹ Ibidem, p. 368.

⁹² Jürgen Habermas, in *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, tome 1, op. cit., p. 334.

⁹³ Jürgen Habermas, in *Logique des sciences sociales et autres essais*, op. cit., pp. 368-369.

locuteur, selon le critère du rapport entre subjectivité et intersubjectivité du langage ; enfin, la théorie des actes de parole étudie la force illocutoire, selon le critère d'une analyse interactionnelle de l'établissement de relations interpersonnelles⁹⁴. »

Nous expliciterons plus loin ce qu'il convient de retenir pour le compte d'un concept de l'intentionnel, indispensable dans l'analyse du discours, notamment pour le discours politique. Eu égard à l'acte de parole, si l'on ramène les différents aspects susmentionnés dans le cadre d'une énonciation concrète, l'on aboutira à quatre grands axes d'analyse ou champs d'abstraction dont nous reprenons seulement les grandes lignes. Avant faut-il cerner ce qu'est une énonciation concrète. Habermas avance : « *J'appelle concrète une énonciation intégrée à un contexte qui en détermine complètement la signification⁹⁵. »*

Partant, l'analyse peut se porter sur les théories suivantes. « *La première est l'abstraction sociolinguistique ; elle néglige toutes les conditions marginales variant de façon contingente et qui sont spécifiques au locuteur/auditeur individuel pour ne retenir que les "énonciations situées dans des contextes sociaux généralisés". La seconde est constituée par l'abstraction propre à la pragmatique universelle ; elle néglige tous les contextes délimités aux plans spatio-temporels et sociaux pour ne retenir que des "énonciations situées en général"* ; on obtient ainsi les unités élémentaires du discours. La troisième, l'abstraction linguistique, néglige les actes de parole effectifs pour ne retenir que les "expressions linguistiques" ou les phrases chaque fois employées. On obtient ainsi les unités élémentaires du langage. La quatrième, l'abstraction logique, néglige toutes les expressions linguistiques significatives du point de vue de la performance pour ne retenir que les propositions assertoriques, sous la forme nominalisée "– que p". On obtient ainsi les unités élémentaires d'une restitution des états de choses⁹⁶. »

Dès lors, nous pourrions synthétiser les aspects et les niveaux de l'analyse d'un acte de parole pour mieux spécifier ou délimiter ce qui est du ressort de la pragmatique universelle. Et si l'on part des domaines d'objet ou d'application, l'on parviendra à la planche suivante⁹⁷.

⁹⁴ Ibidem, pp. 369-370.

⁹⁵ Jürgen Habermas, in *Sociologie et théorie du langage*, op. cit., p. 87.

⁹⁶ Ibidem, pp. 87-88.

⁹⁷ Planche élaborée à partir de Habermas, in *Sociologie et théorie du langage et Logique des sciences sociales et autres essais*, ibid.

DOMAINE D'OBJET	ASPECT	NIVEAU D'ANALYSE	THÉORIE
Énoncés	Valeurs de vérité	Logique	LOGIQUE FORMELLE
Énonciations situées dans des contextes sociaux spécifiques	Sociologique, psychologique, ethnologique	Pragmatique empirique	SOCIOLINGUISTIQUE
Expressions linguistiques (phrases, sons émis, règles syntaxiques, unités lexicales)	Théorie phonétique, théorie syntaxique, théorie sémantique	Grammaticale (grammaire, théorie de la grammaire)	LINGUISTIQUE
Énonciations sans spécification de contexte [règles] (actes d'identification et de prédication, expression verbale d'intention, établissement de relations interpersonnelles)	Théorie de l'expression intentionnelle, théorie de la phrase élémentaire, théorie des actes illocutoires	Communicationnel	PRAGMATIQUE UNIVERSELLE

Distinctions indispensables pour situer l'analyse que l'on entend mener, ainsi que pour lire et comprendre d'autres exposés déjà réalisés. Cependant, jusque là, mise à part la différence se rapportant au champ théorique, les actes de parole dont nous sommes en droit de parler sont encore des phrases. Et si nous restons chez Habermas, nous pouvons noter : « *Ce qui reste inexpliqué, c'est précisément le statut des situations dans lesquelles des phrases et des expressions non verbales peuvent être émises. La linguistique n'a pas besoin de les prendre en considération, et la théorie des codes linguistiques les considère comme des conditions marginales. Pourtant, les composantes qui, dans des conditions normales, réapparaissent dans toute situation de discours possible, ne sont pas des éléments extralinguistiques*⁹⁸. »

Cela dit, c'est la prise en compte des unités extralinguistiques qui permet donc de spécifier, *in fine*, l'acte de parole – communicationnel ou discursif – par rapport à la phrase, elle, linguistique ou grammaticale. Aussi l'acte de parole renvoie-t-il à une action. Quand l'on émet un acte de parole, l'on pose une action par la

⁹⁸ Jürgen Habermas, in *Sociologie et théorie du langage*, op. cit., p. 85.

parole : une action communicationnelle. Tandis que, lorsque l'on émet une phrase, l'on fait l'expression de. Nous y reviendrons quand nous parlerons de l'intentionnel.

Quant aux spécificités de l'acte de parole, Habermas écrit : « *Les actes de parole, que nous sommes en droit de considérer comme les unités élémentaires du discours, ont en effet à la fois un sens linguistique et un sens institutionnel : un sens linguistique, dans la mesure où ils sont les éléments du discours, et un sens institutionnel, dans la mesure où ils permettent de situer les expressions linguistiques. En énonçant : "Je te promets de venir demain", je n'exprime pas seulement une promesse, mais je la fais. L'énonciation est la promesse qu'elle représente. À travers de tels actes de parole, nous générons des conditions générales qui situent les phrases ; mais ces structures sont en même temps représentées à l'intérieur du discours lui-même, précisément sous la forme de ces expressions linguistiques que nous appelons des universaux pragmatiques*⁹⁹. »

Cela étant, les universaux pragmatiques traduisent les structures universelles des situations de parole, parce qu'ils sont des classes de mots exemplaires. Habermas en fait une taxinomie de cinq catégories. Ce sont : « *Les pronoms personnels (qu'en raison de leur double fonction, à la fois performative et référentielle, formes du singulier et du pluriel comprises). Les mots et les expressions employés pour engager le dialogue et pour s'adresser à une autre personne (formes grammaticales : vocatif, honoratif). Les expressions déictiques (relatives à l'espace et le temps). Les démonstratifs, les articles, les nombres, les quantificateurs (formes grammaticales : temps, modes grammaticaux). Les verbes performatifs (formes grammaticales : interrogatif, impératif). Les verbes intentionnels ne pouvant être employés de manière performative et les adverbes modaux*¹⁰⁰. »

Ce faisant, les universaux pragmatiques sont à la base de toute analyse du discours. Ils permettent surtout de procéder à une micro-analyse de très fine granularité, eu égard aux emplois cognitif et communicationnel du langage. Ainsi notre exposé, même sans pouvoir s'adonner à une pareille micro-analyse, qui d'ordinaire se porte sur un nombre réduit d'énoncés, partira-t-il des universaux pragmatiques, qui sont en fait des opérateurs discursifs. Pour la suite, nous reprenons les

⁹⁹ Ibidem, pp. 85-86.

¹⁰⁰ Ibidem, p. 91.

quatre principales classes d'actes de parole de la pragmatique de l'emploi communicationnel du langage, sans les développer. Ce sont : les communicatifs (aspects du discours en général), les constatifs (constat objectif), les représentatifs (expression de soi) et les régulatifs (expression du sens normatif des relations interpersonnelles).

Si nous avons reconstruit la classe des régulatifs, nous aurions pu partir de là pour aboutir à la dimension intentionnelle de l'acte de parole. Comme nous ne l'avons pas fait, nous partons de la différence entre parler – pour exprimer quelque chose qui soit compréhensible au plan grammatical de la sémantique linguistique – et agir en parlant. Nous prenons respectivement un exemple dans chaque cas pour mieux élucider notre propos.

A. Soit un locuteur L_1 émettant l'énoncé E_1 suivant : **Mademoiselle Daphkar achète des roses Fabiola.**

Analyse. L_1 exprime le constat ou l'observation qu'il fait en émettant E_1 , phrase sémantiquement acceptable (répond au critère d'acceptabilité des états de chose possibles) et grammaticalement correcte (répond au critère syntaxique nécessaire pour être compris ou décodable). L_1 parle pour dire – explicitement – l'événement qu'il a vu. Il n'accomplit aucune action du moins au plan des règles ou normes de la pragmatique, parce qu'il n'y a rien d'intentionnel dans son énoncé. Ainsi E_1 ne se présente-t-il que sous la forme que 'p' (seulement le contenu propositionnel). Donc, en émettant E_1 , L_1 a parlé.

B. Soit un locuteur L_2 émettant l'énoncé E_2 suivant : **Je confirme que mademoiselle Daphkar achète des roses Fabiola.**

Analyse.- L_2 pose une action. En émettant E_2 , il fait ce qu'il dit (ou exprime) : une confirmation, un acte de parole régulateur. Et E_2 donne lieu à la décomposition suivante : je confirme que 'p'. D'où E'_2 : Je confirme : phrase performative (contenu intentionnel) et E''_2 : que 'p' (mademoiselle Daphkar achète des roses Fabiola) : contenu propositionnel de la phrase subordonnée. Toujours faut-il rappeler qu'un « *acte de parole se compose d'une phrase performative et d'une phrase subordonnée à contenu propositionnel*¹⁰¹ ». Donc, en émettant E_2 , L_2 a agi et a accompli une action communicationnelle. Par ailleurs, il a manifesté son intention pour faire une confirmation, si tant est que L_2 ait accepté les règles sous-jacentes pour produire l'acte de confirmer exprimé par E_2 . Tout comme il aurait pu refuser lesquelles règles et choisit de ne pas émettre E_2 . Une action étant un

¹⁰¹ Ibidem, p. 87.

comportement basé sur des règles. C'est la raison pour laquelle l'action se dira intentionnelle.

Cela dit, quand un locuteur émet un acte de parole, il accomplit une action. Il agit en communiquant. D'où une action communicationnelle. Ce faisant, tout acte de parole peut donc se dire intentionnel. Et à cet effet, Habermas précise : « *Un acte de parole manifeste l'intention du locuteur ; il est possible à l'auditeur d'inférer à partir de l'énonciation de quelle manière la proposition énoncée a été employée, c'est-à-dire quel type d'action vient d'être accompli au moyen de cette phrase. Les actes de parole s'interprètent eux-mêmes, car ils ont une structure autoréférentielle. La composante illocutoire détermine le sens dans lequel l'énoncé a été employé. [...] En effectuant un acte de parole, on dit également ce qu'on fait*¹⁰². »

Dès lors, nous pourrions introduire le concept de l'agir intentionnel. À ce propos, Habermas précise : « *J'appelle intentionnel un comportement régulé par des normes ou qui s'oriente en fonction de règles. Les règles ou normes n'interviennent pas comme des événements ; elles sont en vigueur en vertu d'une signification intersubjectivement reconnue. Les normes ont un contenu sémantique, qui, chaque fois qu'un sujet capable de le comprendre se conforme à elles, se change en raison ou mobile de comportement, et c'est alors que nous parlons d'une action. Au sens de la règle correspond l'intention d'un acteur qui oriente son comportement en fonction d'elle. C'est uniquement un tel comportement basé sur des règles que nous appelons action ; c'est uniquement les actions que nous qualifions d'intentionnelles. Un comportement observable est conforme à la norme en vigueur, si et seulement si, il peut être compris comme étant produit par un sujet agissant qui a saisi le sens de la norme et qui s'y est conformé de façon intentionnelle*¹⁰³. »

Cela dit, nous pourrions anticiper pour avancer que le discours politique est un acte intentionnel, si tant est qu'il s'adresse à un auditeur déterminé et qu'il se doive, ce faisant, de prendre en compte des normes ou des règles qui lui préexistent et qui soient reconnues telles tant par le locuteur que par l'auditeur. Sinon, il serait voué à l'échec et que son sens resterait occulte. Ce qui revient donc à dire que le discours politique s'inscrit dans le cadre d'une action sociale. Nous

¹⁰² Jürgen Habermas, in *La pensée postmétaphysique. Essais philosophiques*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Armand Colin, 1993 (1988), p. 67.

¹⁰³ Jürgen Habermas, in *Sociologie et théorie du langage*, op. cit., p. 8.

l'éluciderons plus loin quand nous ferons la différence entre les divers types d'action communicationnelle.

Mais à présent, nous pourrions tenir que la compréhension des normes d'action en question exige une précompréhension – une précompréhension herméneutique. Et à cet égard, Habermas ajoute : « *Le sens performatif d'un acte de parole n'apparaît qu'à un auditeur potentiel qui, en adoptant le rôle d'une deuxième personne, a abandonné le point de vue de l'observateur pour celui de participant. Il faut parler la même langue et pour ainsi dire participer au monde vécu intersubjectivement partagé par une communauté linguistique, pour tirer profit de la réflexivité de la langue naturelle et pour décrire une action réalisée au moyen de paroles, en s'appuyant sur la compréhension du commentaire implicite dont l'acte de parole s'accompagne lui-même*¹⁰⁴. »

Dès lors, si nous rappelons que le discours politique que nous analyserons s'inscrit dans le cadre spécifique de communauté politique haïtienne, il échoit à présent d'aborder le statut d'un tel type discursif. Selon Jean-Marc Ferry, le discours politique est un discours reconstitutif. Il s'agit de discuter ce qui a souvent été discuté, juger ce que l'on croirait avoir déjà fait l'objet d'un jugement. Sous ce jour, Ferry écrit : « *Ce qui est jugé valable à un moment donné : les bonnes raisons admises dans l'argumentation, renvoie à son tour aux raisons pour lesquelles ces bonnes raisons peuvent être valides. C'est proprement l'affaire d'une reconstruction que d'explorer les contextes systématiques dans lesquels des arguments prennent force, d'autres en perdent*¹⁰⁵. »

Or, le discours politique concret, c'est-à-dire qui se produit à un moment donné dans une communauté politique donnée, résulte de cette dialectique et il s'en nourrit. Produit par une instance, il se voit critiquer voire rejeter d'une autre et vice versa. Cela étant, la reconstruction du discours politique exige que l'on prenne forcément compte de sa plurivocité. Non seulement il découle de la dialectique en question mais encore et surtout, en tant que discours reconstitutif, il se situe au carrefour des registres discursifs différents, à savoir le discours narratif, le discours interprétatif et le discours argumentatif. Et, sous ce jour, Ferry soutient que « *le discours reconstitutif est, lui,*

¹⁰⁴ Jürgen Habermas, in *La pensée postmétaphysique. Essais philosophiques*, op. cit., p. 67.

¹⁰⁵ Jean-Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome I : *Le sujet et le verbe*, Paris, Cerf, Passages, 1991, p. 135.

spécifiquement la réflexivité de ces niveaux réflexifs¹⁰⁶ ». Aussi le discours reconstitutif allie-t-il herméneutique et pragmatique dans des rapports dialectiques où se croisent les catégories de tous les registres : « Destin, Événement, Loi, Justice, Droit, Histoire et Langage¹⁰⁷ ».

Cela étant, le discours politique se révèle un discours hybride où le dit ne peut être saisi ou reconstruit en dehors du dire. Ferry ajoute : *« Pour cette reconstruction, le sens du dire se constitue alors dans la justification du dit, et c'est en cela que la reconstruction conserve le moment de l'argumentation. Mais elle élève cette dernière à une puissance réflexive supérieure. Celle-ci se marque par le fait métacritique que le discours peut se thématiser lui-même, non pas au regard de tel ou tel énoncé dont le contenu serait contesté ou défendu (ce qui est le propre de l'argumentation), mais au regard de l'énonciation elle-même, dont la visée performative est explicitée et systématisée (ce qui est le propre de la reconstruction)¹⁰⁸. »*

Ce faisant, la reconstruction discursive se veut l'anamnèse du moment argumentatif et c'est ainsi qu'elle permet de dépasser le cadre empirique immédiat du discours – pour nous du discours politique – afin de faire ressortir son sens ou les relations qu'il vise à établir dans la communauté (politique) en question. Ferry ajoute : *« Le discours reconstitutif se met en situation de pouvoir à la fois comprendre, sous l'aspect sémantique, le texte dans lequel se stabilise la compétence communicationnelle à un moment donné, et d'expliquer, sous l'aspect pragmatique, les raisons pour lesquelles et sous lesquelles ce texte a, pour ainsi dire, été adopté. Ces raisons émises historiquement dans le discours doivent être à leur tour référées aux expériences centrales qui, liées au travail, à l'interaction et au langage, leur confère une pertinence, et partant une validité sociale possible. [...] Le discours tenu dans le monde doit réaliser l'entente selon les procédures en vigueur dans les identités formées suivant la narration, l'interprétation, l'argumentation, la reconstruction. Des arguments sont toujours requis pour expliciter des prétentions¹⁰⁹ à la validité¹¹⁰. »*

¹⁰⁶ Jean-Marc Ferry, op. cit., p. 150.

¹⁰⁷ Jean-Marc Ferry, op. cit., p. 150 [Tableau 6].

¹⁰⁸ Ibidem, p. 138.

¹⁰⁹ Il s'agit des prétentions à la validité reconstruite à partir de Habermas (vérité, justesse normative et sincérité).

¹¹⁰ Jean-Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*, op. cit., p. 151.

Vu sous cet angle, si nous tenons que tout discours renvoie à son instance énonciatrice, nous pourrions nous demander quelle doit être l'identité des tenants du discours reconstitutif. Pour Ferry, l'identité subjacente au discours reconstitutif est tout aussi reconstitutive, si tant est qu'elle procède de l'historicité et de l'universalité. Ferry explique : « *L'identité qui résulte d'une appropriation de la grammaire est le fonds commun dont sont dotées toutes les identités personnelles particulières, tant individuelles que collectives, disposant d'une pleine compétence communicationnelle. Elle est à la fois historique et universelle : **historique**, parce qu'elle est elle-même formée avec l'expérience qui enchaîne les illusions nécessaires jusqu'au seuil de désillusion suffisant à assurer une réussite de l'agir social ; et **universelle**, parce que les différenciations grammaticales qui en résultent permettent aux individus socialisés de communiquer par-delà les frontières linguistiques et culturelles, sans que cette communication soit exposée à des malentendus ancrés dans les confusions catégoriales élémentaires. [...] En effet, le discours reconstitutif remonte le cours des procès discursifs où se forment des positions de conscience qui, sans être identiques à sa propre compréhension du monde, en assurent la stratification interne. Pour autant que les bonnes raisons des autres soient aussi les nôtres, le discours reconstitutif reconnaît sa matière dans les autres discours, et l'histoire des autres est aussi sa propre histoire¹¹¹. »*

Par ailleurs, si nous précisons que nous nous devons de nous limiter à la question au seul cadre de notre exposé, qui se porte sur des discours politiques, l'on verra poindre la nécessité de faire ressortir les caractéristiques de l'identité politique que présupposent les acteurs en question. Selon Ferry, toute communauté politique moderne convoque un moment juridique qui s'enracine et s'imbrique dans un fait éthique. Moment de reconnaissance réciproque entre les membres de la collectivité, il est symbolique et constitue sous ce jour une présupposition logique, ce qui le distingue du moment politique, à proprement parler. À cet effet, Ferry avance : « *La constitution politique diffère d'une constitution éthique d'abord en ce qu'elle suppose un second degré de reconnaissance : une reconnaissance de la reconnaissance réciproque, c'est-à-dire un tiers. Ce tiers, c'est le regard qui constate ou l'instance qui sanctionne la relation éthique selon laquelle des individus se sont reconnus réciproquement. En fonction de la conception moderne du sujet et de son autonomie, ce*

¹¹¹ Ibidem, pp. 153-154.

regard ou cette instance peuvent même consister dans la seule autoréflexion des intéressés. [...] On prend acte de la réciprocité postulée qui fonde la communauté éthique, et l'on tire argument pour la communauté politique procédant d'une telle réflexivité¹¹². »

Dès lors, c'est à ce moment réflexif de la réciprocité du sujet politique moderne que correspond la citoyenneté. Ainsi la citoyenneté part-elle d'un principe d'universalité et de rationalité politiques s'incarnant dans la reconnaissance. Ferry l'élucide sous les termes suivants : *« Les citoyens s'auto-instituent par la relation qu'ils déclarent entre eux. Non pas l'idéal démocratique, mais le pur concept du politique – rien de plus, mais aussi rien de moins que ce qui distingue le politique du social et du culturel, ouvre la perspective universaliste. En détachant des contextes empiriques l'universalité de la personne, en dégagant celle-ci de toute hypothèque liée au destin, le politique convient en effet par cette abstraction au souci d'affirmer la valeur absolue de l'individu. [...] La citoyenneté n'est pas identique à la nationalité. [...] Le citoyen naît seulement de l'acte juridique idéal qui reconnaît chez lui une disposition fondamentale à la réciprocité. [...] Le réquisit est symbolique¹¹³. »*

Ce faisant, la citoyenneté peut se définir comme étant l'expression de l'identité politique, qui donc se différencie et de l'identité nationale et de l'identité culturelle. Ce qui entraîne comme corollaire que ni la langue ni l'histoire ne sont principielles à la citoyenneté, car le cadre catégoriel sur lequel elle se voit fonder est la reconnaissance réciproque. Cela étant, la langue y est secondaire. Et quant à Ferry, c'est bien la langue en tant que langage humain. Et ce dernier n'intervient que quand une communauté politique spécifique entend définir des projets d'action communs explicites, parce que de toute façon le langage est principiel à l'existence de la personne humaine. À cet égard, Ferry écrit : *« C'est ensuite, lorsque après la reconnaissance réciproque la communauté entreprend de se spécifier par la reconnaissance commune de valeurs à partager sur les bases expresses, déclarées, du respect mutuel, de la réciprocité des engagements et de l'égalité des traitements, que seuls en font partie les êtres accessibles au langage humain. Cette condition seconde détermine concrètement la communauté politique, lorsque les valeurs*

¹¹² Jean-Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome II : *Les ordres de la reconnaissance*, Paris, Cerf, Passages, 1991, p. 162.

¹¹³ Jean-Marc Ferry, op. cit., p. 163.

partagées faisant l'objet d'une reconnaissance commune explicite ont statut de normes qui lient les individus dans leurs actions et relations réciproques, puis, lorsque, dans le respect de ces normes d'action, ses membres concourent à des entreprises communes pour organiser la société¹¹⁴. »

À cet égard, l'analyse se doit de prendre en compte le registre discursif auquel les énonciateurs eux-mêmes accordent préséance. En d'autres termes, en reconstruisant les discours sous étude, sous les auspices du paradigme du discours reconstitutif, il incombera de faire ressortir si les protagonistes privilégient l'argumentation ou à l'inverse s'ils promeuvent la narration. Pour sa part, Ferry tient à faire remarquer : « *Tout discours, quelque soit la forme, peut être tourné tantôt vers soi-même tantôt vers autrui. Cependant, même quand elle vise l'autojustification, l'argumentation se met, quant à elle, dans la situation de la critique par le simple fait d'exciper de raisons. Argumenter, en effet, n'est pas la même chose que raconter une expérience vécue à laquelle le narrateur a un accès privilégié. En exhibant des "bonnes raisons", celui qui argumente s'expose d'emblée à la réfutation sous les prémisses d'une situation de communication principiellement égale entre le proposant et l'opposant, tandis que la présentation narrative d'expériences vécues, du fait de sa référence privatisante au monde subjectif propre, ne favorise pas la contestation. Et si le narrateur rapporte des événements qu'il n'a pas lui-même vécus ou auxquels il n'a pas participé, il se soustrait au jugement public que favorise en revanche l'argumentation, lors même qu'elle est dirigée dans le sens avocatoire de défense d'autrui. Celui qui narre est lui-même beaucoup moins exposé à l'opinion d'autrui, au jugement critique du public, que celui qui argumente. L'identité narrative est foncièrement égocentrique¹¹⁵. »*

Eu égard à la question de la narration (ou du récit), nous y reviendrons au cinquième chapitre. Quant à l'argumentation, nous reprenons le parcours avec Habermas. Celui-ci soutient la thèse selon laquelle l'argumentation est une pratique reconstructive où seul prévaut l'argument meilleur. Ainsi précise Habermas : « *La pratique argumentative ne fait que prolonger cette activité communicationnelle, en la plaçant il est vrai à un niveau réfléchi. C'est bien pourquoi les individus participant à une argumentation, qui*

¹¹⁴ Jean-Marc Ferry, op. cit., p. 164.

¹¹⁵ Ibidem, p. 207.

continuent de s'orienter vers l'entente, demeurent, d'une part, liés les uns aux autres par une pratique exercée en commun, et doivent, d'autre part, prendre une position qui leur revient de fonder en raison par rapport aux prétentions à la validité qui ont été thématisées, sous la contrainte non contraignante de leur propre évaluation autonome¹¹⁶. »

En effet, ce concept d'argumentation va nous permettre d'assurer la transition pour nous rapprocher des discours politiques sous étude, du fait même qu'elle nous replace dans l'activité communicationnelle. Par ailleurs, nous tenons la thèse selon laquelle le discours politique est une activité communicationnelle tronquée, en ce sens qu'elle peut être orientée vers le succès, si tant est qu'elle cède des intérêts à soi contingents. À cet égard, le discours politique se dira une activité stratégique. Il se sert donc de l'activité langagière comme médium pour parvenir à des finalités autres que la visée communicationnelle. Ce qui nous fait rejoindre Habermas en avançant : *« Tout usage du langage n'a pas des finalités communicationnelles et toute communication linguistique ne vise pas l'entente sur la base de prétentions à la validité intersubjectivement reconnues¹¹⁷. »* La section suivante (I) tentera de l'aborder plus amplement.

I.- Agir communicationnel, agir stratégique et discours politique effectif

Tout d'abord, il échoit de faire ressortir les différences entre activité communicationnelle et activité stratégique. Quitte à reprendre Habermas qui tient à préciser ce qui suit : *« Avec Max Weber, nous pouvons définir les actions sociales, d'une façon générale, par le fait que les acteurs, en poursuivant leurs propres plans d'action, tiennent également compte de l'action attendue d'autres personnes. Nous parlons d'activité communicationnelle lorsque les acteurs coordonnent leurs plans d'action au moyen de la communication linguistique, en mettant à profit les forces de l'engagement illocutoire qui sont propres aux actes de parole. Dans l'activité stratégique, ce potentiel de rationalité communicationnel reste en friche, même*

¹¹⁶ Jürgen Habermas, in *Idéalisations et communication. Agir communicationnel et usage de la raison*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Fayard, 2006 (2001), pp. 96-97.

¹¹⁷ Jürgen Habermas, in *Vérité et justification*, op. cit., p. 69.

lorsque les interactions sont fondées sur le langage. Comme les intéressés coordonnent ici leurs plans d'action au moyen de l'influence qu'ils exercent réciproquement les uns sur les autres, le langage n'est pas employé de manière communicationnelle, mais en fonction de ses conséquences. Nous appelons cet usage du langage, perlocution¹¹⁸. »

Dans le premier cas, Habermas parle d'activité communicationnelle au sens fort et dans le second, de l'activité communicationnelle au sens faible. Habermas renchérit : *« Je ne parle d'une activité communicationnelle au sens fort que lorsqu'un acte illocutoire peut être critiqué du point de vue des trois prétentions à la validité à la fois, peu importe si la prétention à la validité normative est explicitement élevée, comme dans les actes de langage régulateurs (ordre, promesse), ou s'il reste implicite. [...] Dans l'action communicationnelle au sens fort, les intéressés partent non seulement de l'idée qu'ils tiennent compte de faits et disent ce qu'ils considèrent comme vrai et pensent réellement, mais encore de l'idée qu'ils ne poursuivent leurs plans d'action que dans les limites définies par les normes et les valeurs en vigueur. [...] L'activité communicationnelle au sens fort requiert un usage du langage qui renvoie aussi au monde social intersubjectivement partagé¹¹⁹. »*

En revanche, pour ce qui concerne le second cas, Habermas amplifie : *« L'activité communicationnelle au sens faible repose sur la supposition d'un monde objectif identique pour tous. [...] Dans l'activité communicationnelle au sens faible, seuls entrent en jeu les actes de langage constatifs et les expressions de la volonté, sans autorisation normative. [...] Dans les formes "faibles" de l'usage communicationnel du langage et de l'activité communicationnelle, la rationalité communicationnelle entre en relation étroite avec la rationalité fins-moyens mise en œuvre par des acteurs qui agissent en fonction du succès qu'ils souhaitent obtenir, mais toujours d'une manière telle que les fins illocutoires dominent les succès "perlocutoires" qui, le cas échéant, sont eux aussi recherchés. Nous appelons en effet perlocutoires les effets d'actes de parole susceptibles d'être obtenus de façon causale, au moyen d'actions non linguistiques¹²⁰. »*

¹¹⁸ Jürgen Habermas, op. cit., p. 62.

¹¹⁹ Ibidem, pp. 63-65 et passim.

¹²⁰ Ibidem, pp. 64-65.

Et de cette typologie d'activité communicationnelle résulte trois classes de succès perlocutoires. La première classe se présente sous la forme d'une dialectique entre visée illocutoire et visée perlocutoire. À cet égard, Habermas soutient : « *Les effets perlocutoires₁ résultent grammaticalement du contenu d'un acte illocutoire réussi [...]. Ici, les illocutoires dominent les fins perlocutoires¹²¹.* » Cela étant, c'est le contexte qui fournira la clé d'analyse et nous ajoutons aussi l'instance énonciatrice du moins dans le cas du discours politique qui nous préoccupe. Bref, l'effet de contingence permettra de retracer intérêt implicite ou manque de sincérité que s'y encastrant dans de tels actes de parole.

Par ailleurs, dans la deuxième classe de succès perlocutoires prévaut ce que nous pourrions appeler un implicite. L'acte de parole revêt la forme grammaticale mais ses conséquences ne le sont pas ; elles ne sont pas explicites. Cela étant, c'est à nouveau le contexte d'énonciation qui permettra de saisir l'implicite qui se dérobe à la dimension illocutoire de l'acte de parole sous étude, tels dans le cas d'un aveu qui suscite des doutes ou d'une nouvelle qui effraie. Dans le cas du discours politique qui intéresse notre exposé, la désinformation peut être considérée comme un prototype, et le cas échéant, l'on admettra qu'une désinformation ne saurait ne pas être contingente. Habermas renchérit : « *Les effets perlocutoires₂ sont les conséquences non grammaticales d'un acte de parole ; elles sont donc contingentes, mais ne se présentent qu'en vertu d'un succès illocutoire¹²².* »

Quant à la troisième classe, la visée perlocutoire s'enchaîne dans des actes de parole ésotériques ou cryptés. Toujours existe-t-il un rapport de contiguïté entre contexte d'énonciation et un hiatus polyphonique qui caractérise l'acte de parole en question. C'est ainsi qu'une partie de tels actes de parole peuvent donner lieu à une interprétation contingente (donc en fonction du contexte et l'énonciateur) et d'autres non. Dans le cas du discours politique qui nous concerne, l'on pourrait considérer la manipulation comme un archétype. L'acte de parole n'y offre pas le libre accès à l'interprétation. Encore faut-il ajouter qu'il n'y a manipulation que contingente. Il est quasi-impossible de retracer une taxinomie d'actes de parole pouvant être considérés comme manipulatoires. Quant aux actes de parole de la présente classe donnant lieu d'emblée à une interprétation, ils se présentent notamment sous la forme

¹²¹ Ibidem, pp. 65-66.

¹²² Ibidem, p. 66.

d'imprécations, d'insultes ou de reproches. Fort contingents, leur interprétation demeure instable et va s'amplifiant selon le contexte et l'énonciateur. Habermas note : « *Les effets perlocutoires₃ ne peuvent être obtenus que d'une manière qui reste imperceptible pour le destinataire ; le succès d'une telle action stratégique qui, pour l'autre partie, reste latente, dépend lui aussi du succès manifeste d'un acte illocutoire¹²³.* »

Dès lors, nous pourrions conclure cette séquence par ce que Habermas appréhende sous le concept de perlocution. Il tient à préciser : « *Ce qu'on appelle les perlocutions constituent un cas particulier, intéressant du point de vue analytique. Elles aussi requièrent le véhicule des actes illocutoires réussis, mais, dans ce cas, même la domination apparente d'une fin illocutoire, nécessaire pour la classe précédente des effets perlocutoires, disparaît. Nous prenons pour exemple, l'acte illocutoire d'une assertion comme : Tu te conduis comme un porc [...]¹²⁴.* »

Ce faisant, l'on entérinera que le discours politique est une activité communicationnelle, qui cèle une troncature que la théorie de la pragmatique universelle de Habermas désigne sous le concept de perlocution. Laquelle amputation se laisse cerner au fait que le discours politique répond à la logique d'une quête incessante d'intérêts, sous telle ou telle forme, qui se voient articulés à travers un jeu d'influences stratégiques. À cet égard, cette quête d'intérêts à soi contingents constitue des masques qui occultent la dimension illocutoire du discours politique. Et ces masques, Patrick Charaudeau les qualifie de masques du pouvoir, qu'il incombe de saisir dès lors où l'on envisage d'aborder le discours politique. *A fortiori*, un discours politique situé ou circonscrit comme celui qui préoccupe notre exposé, c'est-à-dire un discours politique tenu dans une communauté politique donnée à une période donnée.

À cet égard, il incombe à toute herméneutique du discours politique du moins situé, comme dans notre cas, de prendre en compte dans l'analyse le contrat de communication auquel correspond le dispositif instantiel d'énonciation, les stratégies discursives de persuasion, les imaginaires de légitimation, les modalités d'énonciation voire les images projetées. Aussi notre analyse du discours politique haïtien ne se dérobe-t-elle pas à ces paramètres, qui s'ajoutent aux critères fondamentaux de l'énonciation discursive.

¹²³ Ibidem.

¹²⁴ Ibidem.

Toutefois, nous pourrions concrètement ramener, pour l'analyse, l'ensemble de ces paramètres à deux moments : l'analyse du contrat de communication (II) et l'analyse du contenu¹²⁵ des discours (III). L'analyse du *contrat de communication*, elle, se porte sur le dispositif instantiel d'énonciation, qui structure la situation dans laquelle se produit le discours politique entre les différents acteurs, et qui, ce faisant, garantit une partie de sa signification, où tout acte de parole produit en son sein sera interprété en s'y rapportant.

II.- Du contrat de communication

Selon Charaudeau, le dispositif concerne d'une part la situation matérielle, le médium au sens de Régis Debray, c'est-à-dire comme espace de transmission de traces communicationnelles ou discursives. Dans notre cas, la situation médiumnique renvoie au débat radiophonique et aux échanges Usenet de la liste Haïti-Nation. D'autre part, le dispositif concerne les partenaires du contrat de communication. Lesquels ne sont pas des personnes empiriques, mais les lieux d'une intentionnalité. C'est pourquoi il appert de parler d'instances productrices ou énonciatrices d'actes de parole, qui sont, comme nous l'avons vu, considérées comme des actions intentionnelles ou normatives. Ainsi les instances sont-elles « *des catégories abstraites, désincarnées ou détemporalisées, définies par la place qu'elles occupent dans le dispositif et auxquelles les individus sont renvoyés*¹²⁶ ».

À cet effet, il résulte que le discours politique s'enracine de deux principales instances : l'instance politique et l'instance

¹²⁵ Il nous semble nécessaire d'apporter une précision en vue d'éviter une confusion terminologique. Nous faisons une Analyse du discours et non une analyse de contenu. Dès lors, « analyse du contenu » pour notre cas renvoie au dit du discours, à son contenu et non la méthode d'analyse, qui se dit d'ailleurs Analyse de contenu. Dans notre cas, il paraît explicite dans la relation *analyse de + le + contenu* = analyse du contenu avec du, déterminant article défini et à cet effet, « le » contenu est précis. Il s'agit de celui du discours sous étude. Tandis qu'il va tout autrement pour analyse de contenu avec la relation correspondante : Analyse de + 0 + contenu. L'absence de marqueur syntaxique reliant *analyse de* et *contenu* implique que « le » contenu n'est pas précis. L'on ne sait pas de quel contenu il s'agit. Pourtant au-delà de cette polémique syntaxique, les deux méthodes entretiennent des relations, si bien que l'on retrouve des noms tels Émile Benveniste, Bernard Berelson, Jean-Michel Adam et Roman Jakobson dans l'une ou l'autre.

¹²⁶ Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques de pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 42.

citoyenne. En d'autres termes, ce sont les deux lieux de production du discours politique. Et il s'agit donc, renchérit Charaudeau, d'un lieu de gouvernance qui correspond à l'instance politique et son double antagoniste, l'instance adverse ; un lieu d'opinion qui correspond à l'instance citoyenne et un lieu de médiation qui se réfère à l'instance médiatique, laquelle relie les deux instances précédentes entre elles. Concrètement, l'on pourra déjà commencer à parler d'analyse une fois identifiés les lieux ou instances de production du discours politique, car s'offre par là la possibilité de constituer des corpus ou de procéder à des classements catégoriels. Quitte à prendre aussi en compte, la circonstance ou le contexte dans lesquels le discours politique se trouve-t-il produit. Tel sera le premier moment de notre analyse du discours politique haïtien : l'identification de ses différentes instances énonciatrices et les contextes y relatifs.

Plus spécifiquement, ce premier moment de notre analyse se divise en deux séquences principales. La première se porte sur l'instance politique de par les statuts de ceux qui sont intervenus dans les débats radiophoniques pendant la période sous étude (14 décembre 2009-11 janvier 2010) et sur le type ou mieux sur l'objet du discours émis. Quant à la deuxième séquence, elle se porte sur l'instance citoyenne, tant pour les débats radiophoniques que pour la discussion Usenet qui, elle, répond à certaines caractéristiques spécifiques. Les objectifs du discours de la société civile étant constants : interpellation, revendication et contestation.

A.- Des instances politique et citoyenne et de leurs discours

À évoquer l'instance politique, celle-ci comporte un noyau autour duquel gravitent des satellites. En Haïti, la situation ne diffère pas de la façon dont Charaudeau l'expose. Le noyau est censé former des représentants du Pouvoir Exécutif (le Chef de l'État, le Chef de gouvernement, les ministres, les fonctionnaires publics et les bourgmestres, qui sont des élus locaux) et de ceux du Pouvoir Législatif (députés et Sénateurs). Quant aux satellites, ils se regroupent comme suit : les partis politiques, qui alimenteraient le débat sur la représentation politique ; les instances juridiques, financières, scientifiques et techniques voire les organismes supranationaux et internationaux, tels les tentacules de l'ONU.

Eu égard à leur discours, nous tenterons de faire ressortir d'un point de vue global s'il se trouve produit pour proposer des programmes politiques, justifier des décisions ou des actions, critiquer

les idées ou actions des partis adverses ou appeler au compromis social pour obtenir le soutien des citoyens. En fait, ce point concerne surtout l'analyse du contenu des discours. Mais l'hypothèse selon laquelle le discours de l'instance s'inscrit dans l'un ou l'autre objectif nous donnera l'avantage de procéder à des classements catégoriels des débats radiophoniques. Et ce faisant, notre analyse pourrait bien ne pas prendre une tournure linéaire dans l'ordre temporel de l'observation, c'est-à-dire jour après jour.

Quant à l'instance citoyenne, au nom de l'idéalisation du bien commun, la société civile émet un discours visant en général à interpeller, revendiquer et contester. Mais de manière doublement contingente, l'on retrouve aussi un discours de provocation, comme nous le verrons dans l'analyse des traces discursives des échanges Usenet. L'on signalera l'hétérogénéité de l'instance citoyenne du point de vue de l'axe de l'Organisation. Elle renferme tant tout type d'associations ou de regroupements sectoriels que l'ensemble de la communauté citoyenne. Telle est la voie que va suivre le premier moment de l'analyse.

Dès lors, nous serons habilité à introduire le second moment. Il concerne les discours en tant que tels. Sous ce jour, il incombe d'établir la différence entre les discours recueillis pour l'analyse. Les discours qui proviennent des débats radiophoniques feront l'objet d'une analyse qui exige de prendre en compte une double mise en scène de soi de l'intervenant. Et concrètement, cette exigence, même en dehors d'une micro-analyse prétendant à une très fine granularité, rend indispensable la considération respective du paraître discursif et des modalités d'énonciation, les valeurs exprimées et les images projetées ou ethos. Tandis les discours provenant des discussions Usenet présentent d'autres spécificités. Nous les mentionnerons, mais notre analyse des discussions Usenet se limitera à une macroanalyse herméneutique. Pour la suite, nous aborderons respectivement les trois paramètres requis pour l'analyse des débats radiophoniques et nous terminerons par ce qui concerne les discussions Usenet.

III.- Du contenu des discours

À rappeler qu'un discours politique est une activité qui s'inscrit dans le cadre des énonciations concrètes, c'est-à-dire intégrées à un contexte qui détermine complètement la signification – comme susmentionné – implique qu'il exige que soient prises en considération à la fois l'identité discursive de l'énonciateur (acteur

politique) et comment se positionne-t-il par rapport à l'acte d'énonciation qu'il émet, c'est-à-dire quelle modalité il s'y définit. « *La modalité étant l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé*¹²⁷. » Dans le premier cas, Charaudeau parle de paraître discursif et dans le deuxième de modalité énonciative. À parler d'acte parole, l'intentionnalité s'impose. En d'autres termes, l'acteur politique ne peut ne pas savoir de quoi il parle et pourquoi il parle. Et notre analyse, même si elle tablera sur un niveau médian, ne saurait se dérober à cette dynamique de reconstruction du discours politique.

Selon Charaudeau, l'identité discursive peut se manifester par la marque d'un singulier-collectif qui s'exprime souvent sous la forme d'un *Je-nous*, où l'énonciateur se veut la voix de tous à travers sa voix, tout en s'adressant à tous comme étant le porte-parole d'un Tiers, énonciateur présumé d'une idéalité sociale. Il s'impose comme le médiateur de ces trois voix – la voix du Tiers, la voix d'un Je, la voix du Tu-tous – à travers l'expression abstraite d'un On ou d'un Nous. Ici, la modalité énonciative correspondante se dit élocutive [Je, nous, on ; y compris les marqueurs possessifs correspondants]. Néanmoins, l'acteur politique peut choisir d'adresser son discours à ses auditeurs (effectifs ou potentiels) en recourant aux marqueurs de deuxième personne du Vous ou parfois du Tu ou les formes grammaticales correspondantes (impératif, vocatif et les marqueurs possessifs). La modalité se dira dans ce cas allocutive. Bref, le locuteur s'adresse à son allocuteur à travers son acte de parole. Enfin, le protagoniste politique peut choisir de n'impliquer aucun interlocuteur en faisant entendre [soit] la voix d'un Tiers. Et la modalité correspondante est dite délocutive. L'acte de parole part d'une extériorité susceptible de s'imposer par ses propres moyens.

En revanche, dans le cadre d'une micro-analyse de fine granularité, ce schéma classique que nous exposons à partir de Charaudeau pourrait accuser des limites quant aux actes de parole à considérer comme ambigus. Soit à considérer l'exemple suivant : « *Si dans votre intuition profonde, vous avez senti que j'étais vous et que vous étiez moi, que ne puis-je m'écrier en cette minute solennelle : j'ai conquis mon peuple.* » [François Duvalier, 1969]. L'on se verra dans l'obligation de s'affronter à des ambiguïtés. Les modalités s'y amalgament.

¹²⁷ Nicole Le Querler, in *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen (PUC), 1996.

En outre, pour analyser les valeurs extériorisées dans les discours politiques, il importe de répertorier deux éléments : une condition de simplicité et une condition d'argumentation. Selon Charaudeau, la condition de simplicité renvoie au double procédé de la singularisation et de l'essentialisation. Ces procédés s'expriment par le biais des marqueurs discursifs contingents. Ils sont porteurs de sens spécifique, mais demeurent dépendants toujours du contexte de leur emploi. Et, notre analyse s'y tiendra à son tour. Plus concrètement, il s'agira d'identifier :

- mots employés hors de leur contexte d'émergence et les termes en -isme (Exemples : Insécurité, Lavalas, duvaliérisme, macoute, Occupation, Rat) ;
- dates employées à valeur référentielle figée ou des mots forgés en référence à ces dates-là (Exemples : 1986, 7 Février, quarante-troisard, 46, 1957, mai 2000) ;
- syntagmes nominaux figés (Exemples : Réconciliation nationale, entente patriotique, sauvetage national, souveraineté alimentaire, Coup d'État électoral) ;
- phrases elliptiques à visée d'effet absolu (Exemples : « *Plus de macoutes ! Finis les rats ! Vive Haïti libre et prospère !* ») ;
- phrases définitionnelles à valeur de vérité générale ou gnomique (Exemples : *Macoute, c'est la terreur. L'union fait la force.*) ;
- phrases tautologiques à visée d'effet de définition indiscutable (Exemples : *Haïti, notre Patrie, Terre que nos ancêtres nous ont laissée, restera Haïti avec son idéal de grandeur.*) ;
- phrases exclamatives invitant à la condamnation (Exemples : *Non au plan néolibéral ! À bas l'insécurité ! Occupation, non !*) [Elles se ressemblent aux phrases elliptiques mais ne se confondent pas au plan sémantique. Les elliptiques se distinguent des exclamatives en ce sens que c'est leur incomplétude qui vise à produire l'effet d'absolu désiré.]

Quant à la condition d'argumentation, il s'agit de produire des effets de preuve tendant à la véracité en vue de parvenir à persuader l'auditoire de ce à quoi croit celui qui tient le discours politique. Pour l'analyse, la condition d'argumentation exige que l'on identifie deux

procédés : le raisonnement causal simple et les arguments de preuve. Charaudeau soutient la thèse selon laquelle le raisonnement causal simple fonctionne à peu près comme le procédé d'essentialisation par le biais d'idées, formulées en une seule prémisse et une conclusion. Aussi convient-il d'identifier deux types : un raisonnement principiel ou éthique et un raisonnement « pragmatique ». Le raisonnement principiel place l'interlocuteur devant un choix éthique et se présente sous une forme mathématiquement inversée : « *parce que p, que q* ». Exemple. « *Vous voulez la souveraineté alimentaire, combattez le plan néolibéral.* » À son tour, le raisonnement pragmatique place l'interlocuteur devant une responsabilité. Il se manifeste sous la forme d'une prémisse exigeant une conclusion comme but à atteindre. Il épouse la forme mathématique d'une inférence simple : « *Si p, alors q* ». Exemple. « *Venez en foule à la manifestation de demain pour contrecarrer l'impérialisme.* »

En ce qui concerne les arguments de preuve, ces derniers visent à produire l'effet désiré *hic et nunc*, donc à convaincre ou persuader l'auditoire, sans lui laisser le temps de réfléchir à proprement parler. L'on comprendra le soupçon de manipulation qui pourrait s'y peser. Nous exposons, à partir de Charaudeau, le tableau suivant :

- les arguments par la force des croyances partagées ;
- les arguments par le poids des circonstances et sa contrepartie ;
- les arguments par la volonté d'agir du sujet argumentant ;
- les arguments par le risque de ne pas faire le bon choix ;
- les arguments par l'autorité de soi, qui repose sur sa légitimité ou sa crédibilité ;
- les arguments par disqualification de l'adversaire ;
- les arguments par analogie.

Sous un autre angle, dans le discours politique, idées exprimées et images projetées ne sont pas séparables, elles se complètent pour former le paraître discursif, si tant est que le discours politique – situé – se trouve imbriqué dans le tryptique logos, pathos et ethos. Ce qui fait dire à Charaudeau que « *les manières d'être commandent les manières de dire et donc les idées*¹²⁸ ». Aussi importe-t-il d'identifier les typologies d'ethos qu'accusent les discours politiques sous étude.

¹²⁸ Patrick Charaudeau, op.cit., p. 90.

Néanmoins, notre analyse se limitera à n'identifier que les *ethos* dominants ou les catégories dominantes.

La taxinomie de Charaudeau¹²⁹ classe les *ethos* dans deux catégories principales : les **ethos de crédibilité**, qui renferment *l'ethos de sérieux, l'ethos de vertu et l'ethos de compétence*. Et les **ethos d'identification** qui comprennent *l'ethos de puissance, l'ethos de caractère, l'ethos d'intelligence, l'ethos d'humanité, l'ethos de chef et l'ethos de solidarité*. Pour nous, l'important sera de les repérer dans les discours sous étude. Toutefois, nous reprenons Charaudeau qui eut à dire : « *L'ethos, en tant qu'image qui s'attache à celui qui parle, n'est pas la propriété exclusive de celui-ci ; il n'est jamais que l'image dont l'affuble l'interlocuteur, à partir de ce qu'il dit. L'ethos est affaire de croisement de regards : regard de l'autre sur celui qui parle, regard de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit. [...] Identité discursive et identité sociale fusionnent dans l'ethos*¹³⁰. » Pour la suite, nous aborderons la seconde composante de notre objet d'étude : les fora. Toujours faut-il rappeler que notre exposé se porte sur la liste récapitulative : *Haïti-nation*.

IV.- Des fora ou des listes de discussion Usenet

Face à un débat radiophonique, la discussion Usenet que médiate la liste récapitulative *Haïti-Nation* présente de nombreuses spécificités, allant du dispositif au contenu voire le public. Néanmoins, si nous tenons l'hypothèse selon laquelle les discussions Usenet participent de l'espace public haïtien, si tant est qu'elles répondent à ce que Habermas appelle *le déchaînement de la communication*, caractéristique du travail principal basique de la société civile, même les différences qui apparaissent les plus tordues s'infléchissent. À cet égard, le contenu substantiel de ces discussions peut être appréhendé comme discours politique, participant de l'opinion publique, ne serait-ce qu'à l'aune de Dubois. Débats médiatiques et fora de discussion Usenet tablent sur la même logique d'espace public. Pas de distinction catégoriale dans leur sémantique ; seules diffèrent leur morphologie au plan médiumnique et, le cas échéant, leur méthodologie. Sur ce point, nous rejoignons Lincoln

¹²⁹ Patrick Charaudeau, op. cit., pp. 91-128 et *passim*.

¹³⁰ Ibidem, pp. 88-89.

Dahlberg¹³¹ dont l'analyse part de la théorie de l'espace public de Habermas, comme le fera la nôtre. Mais nous rapportons les spécificités des discussions Usenet d'une part au dispositif, c'est-à-dire dans sa dimension médiumnique et d'autre part, dans la contingence à soi des fora considérés, si tant est que le forum soit un terme générique. Le medium garantit une partie de la signification du discours politique, mais pas tout le discours. Sous ce jour, c'est en abordant le dispositif Haïti-Nation que nous passerons en revue les caractéristiques exposées par Michel Marcoccia¹³², pour qui un forum de discussion Usenet est une « *communication individuelle de masse* ».

Cela dit, il nous incombe d'aller plus loin en vue de pouvoir saisir la sémantique politique des discussions Usenet sous étude. Pour commencer, nous avançons que la maïeutique provocatrice est une des principales méthodes des discussions Usenet, si bien qu'elle demeure la principale méthode des fora Usenet haïtiens jusque là découverts. Ensuite, si nous ajoutons qu'en vertu du volume des discussions Usenet qui nous concerne, nous nous voyons obligé de nous limiter à une macroanalyse herméneutique. Dès lors, nous pourrions expliciter notre propos à l'égard des fora Usenet à partir de Habermas.

À ce propos, nous pourrions définir Haïti-Nation comme étant une initiative répondant à cette nécessité citoyenne que Habermas expose en ces termes : « *Le public des citoyens doit être persuadé par des contributions à la fois intelligibles et d'intérêt général au sujet de thèmes qu'il considère comme significatifs*¹³³. » Ce faisant, si nous situons historiquement les fora Usenet haïtiens en rappelant que le premier (Haitianpolitics) vit le jour en novembre 2003 lors de la phase pérenne du totalitarisme chimériste, nous pourrions tenter de saisir leur sens en reprenant cette thèse de Habermas. Il écrit : « *En effet, dans le cas de la mobilisation suscitée par une crise, la communication publique informelle emprunte, dans ces conditions, des voies qui, d'une part, empêchent la formation des masses*

¹³¹ In "Computer-Mediated Communication and the public Sphere: a critical analysis" in Journal of Computer-Mediated Communication 7 (1), October 2001, online at <http://jcmc.indiana.edu/vol7/issue1/dahlberg.html>, consulted and printed on the 12th November 2010.

¹³² Michel Marcoccia, in « *Parler politique dans un forum de discussion* », Langage et société 2003/2, n° 104, pp. 9-55.

¹³³ Jürgen Habermas in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduction de Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997 (1992), p. 391.

endoctrinées, susceptibles de succomber à la séduction populiste, et, de l'autre, rassemblent les potentiels critiques dispersés d'un public des médias qui n'est plus uni que par des liens abstraits, afin de lui permettre d'exercer une influence politico-journalistique sur la formation institutionnalisée de l'opinion et de la volonté¹³⁴. »

Cela dit, si nous avançons l'hypothèse selon laquelle la même crise de 2003 persiste encore en Haïti, pour autant qu'elle ne devienne plus subtile, nous pourrions avancer que les fora continuent de contribuer à l'espace public politique haïtien. Habermas soutient : *« L'espace public se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique. [...] La connaissance d'une langue naturelle étant suffisante pour y participer ; il lui importe que la pratique quotidienne de la communication soit à la portée de tous. [...] Pour désigner l'infrastructure publique de telles assemblées, manifestations, représentations, etc., les métaphores architecturales d'un lieu construit s'imposent à l'esprit ; nous parlons ainsi de tribunaux de l'opinion publique (Foren), de scènes, d'arènes, etc.¹³⁵ »*

À cet égard, l'enjeu reste pour nous de savoir comment les discussions qui s'y font abordent les contradictions desquelles s'origine la crise en question. Pour nous, c'est de là où doit partir l'analyse des fora du type Haïti-Nation et tout le reste s'ensuivra. Et la nôtre compte d'y partir. Par ailleurs, Dahlberg pose le problème de la fracture numérique quant à l'ampleur des fora Usenet. En revanche, Habermas rétorquerait pour avoir su déjà poser ce problème de manière explicite. Nous reprenons Habermas : *« Les structures de l'espace public reflètent des asymétries inévitables quant au pouvoir de disposer des informations, autrement dit des chances inégales d'accéder à la génération, à la validation, à la régulation et à la présentation des messages. À ces restrictions systémiques s'ajoute la répartition contingente et inégale des facultés dont disposent les individus. Les ressources permettant de participer aux communications politiques sont, d'une manière générale, étroitement limitées, à commencer par le temps individuellement disponible et l'attention épisodique aux thèmes qui ont leurs propres fortunes, jusqu'aux attitudes opportunistes, affects, préjugés, etc., qui portent*

¹³⁴ Jürgen Habermas, op. cit., p. 410.

¹³⁵ Jürgen Habermas, op. cit., pp. 387-388.

atteinte à la formation rationnelle de la volonté, en passant par les limites de la volonté et de la capacité d'apporter des contributions personnelles au sujet de ces thèmes¹³⁶. »

In fine, nous pourrions avancer que les discussions des fora Usenet seraient doublement ambiguës. Mais, entre Charybde et Scylla, il résulte que le discours politique tout court se manifeste dans le vraisemblable au gré d'un double visage de Janus. Il oscille entre le vrai et le faux. Il n'est pas une entité figée. À s'extérioriser dans l'enchevêtrement logos-pathos-ethos, il transgresse en général les normes qu'il présuppose eu égard à sa légitimité. En d'autres termes, le discours politique, loin de s'avérer la résultante de la dialectique de la factualité et de la validité qu'il présuppose, s'y écarte généralement à un point tel qu'il tend à se confondre avec d'autres registres discursifs. Et, dans la section suivante, c'est ce dont notre exposé va tenter de rendre compte à partir du débat politique haïtien, observé pendant la période allant du 14 décembre 2009 à 11 janvier 2010, section comptant pour le troisième chapitre.

¹³⁶ Ibidem, pp. 351-352.

CHAPITRE III. – RECONSTRUCTION DE L'ESPACE PUBLIC POLITIQUE HAÏTIEN

Notre analyse est une analyse du discours politique. Discours de protagonistes politiques. Discours politique de premier degré. Discours des protagonistes de la société civile. Discours des citoyens entre eux. Discours politique de second degré. Discours politique au prisme de Dubois. Et – comme susmentionné – l'analyse se porte sur des discours recueillis à travers les observations effectuées du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010. Lesquelles observations se font d'une part à partir de deux émissions de deux réseaux radiodiffusionnels haïtiens : *Radio Vision 2000* et *Radio Métropole*. Et d'autre part, à partir de la liste récapitulative de discussion *Usenet Haïti-Nation*. Néanmoins, pour mieux les introduire, il s'avère nécessaire de décrire, *grosso modo*, comment se comporte le paysage médiatique haïtien du moins au temps de notre descente de terrain (I).

I.-Le paysage médiatique haïtien

En vue de mieux décrire le paysage médiatique et le cas échéant situer les médias, il importe de faire la digression pour préciser que d'un point de vue de macrotoponymie administrative, Haïti se divise en dix départements. En fonction des points cardinaux et intercardinaux, l'on retrouve les départements du *Nord*, du *Sud*, de l'*Ouest*, du *Nord-Est*, du *Sud-Est* et du *Nord-Ouest* ; puis les départements de l'*Artibonite* situé également au Nord-Ouest, du *Centre* fixé à l'Est, de la *Grand'Anse* et des *Nippes*¹³⁷ pointés au Sud-Ouest. Et à parler de paysage médiatique en tant que tel, l'on compte – sans la moindre prétention à l'exclusivité – quelque huit journaux, sans prendre en compte les annexes de distribution de grands journaux étrangers. Parmi ces huit journaux, l'on [en] distingue deux quotidiens et les six autres sont des hebdomadaires.

Les deux quotidiens se retrouvent à Port-au-Prince. Il s'agit du *Journal Le Nouvelliste* et du *Journal Le Matin S.A.* Le Nouvelliste fut fondé le 2 mai 1898. Il sort cinq fois par semaine, soit du mardi au

¹³⁷ Ou à l'Ouest-Sud-Ouest. C'est d'ailleurs le Département de la Grand'Anse qui s'est partagé en deux à compter de janvier 2004.

samedi pour un tirage de quelque 30.000 exemplaires¹³⁸ qu'il distribue dans tout le pays. Certains titres peuvent être consultés sur le www.lenouvelliste.com. En plus du journal ordinaire, Le Nouvelliste publie trois rubriques hebdomadaires. Ce sont : *Tout Terrain* qui s'adonne au sport. *Le P'tit Nouvelliste* qui s'adresse aux jeunes par un exposé précis et concis sur une thématique donnée. Et, *Ticket Magazine*, se spécialisant dans l'actualité des vedettes et des stars, toutes catégories confondues, elle s'adresse surtout aux femmes et aux demoiselles. Pour sa part, Le Matin vit le jour le 1^{er} avril 1907. Il compte également cinq parutions par semaine allant du lundi au vendredi pour une diffusion nationale de quelque 25.000 exemplaires¹³⁹. Les éditoriaux et certains articles sont consultables sur le www.lematinhaiti.com. Ou encore, la Une de l'actualité s'y passe en boucle à tout moment.

De plus, Port-au-Prince compte quatre hebdomadaires. Il est question de : *Haïti en Marche*, fondé en 1986. Selon son site, le www.haitienmarche.com, il demeure inter-relié à Radio Mélodie FM, hébergée sur le www.radiomelodiehaiti.com. Plus loin, l'on retrouve *Haïti Progrès* avec pour site www.haitiprogres.com; *Haïti Observateur* fondé en 1974 hébergé sur le site www.haiti-observateur.net; *Haïti Liberté* logé sur le site www.haiti-liberte.com et enfin *Le Petit Samedi Soir* dont le site est le www.lepetitsamedisoir.unblog.fr. Il convient de préciser que, comme pour Le Nouvelliste et Le Matin, certains articles peuvent être consultés sur les sites de ces hebdomadaires et que, par ailleurs, aucun d'entre eux ne dépasse une diffusion de 10.000 exemplaires. Quant aux deux autres hebdomadaires, ils se retrouvent au Cap-Haïtien dans le Nord. Il s'agit de *Tribune du Nord* et d'*Amazone*. Notre exposé ne parvient pas à cumuler de plus amples informations à leur sujet : même l'Internet n'y est pas généreux envers nous.

Ensuite, l'on répertorie cinq agences de presse, sans compter les annexes des macro-agences internationales s'y installant. Toutes ces agences se localisent à Port-au-Prince. Ce sont : l'*Agence haïtienne de presse* (AHP) avec pour site www.ahp.org; l'*Alterpresse* de site www.alterpresse.org; *Info Haïti* hébergée sur le www.infohaiti.net; *Haiti Press Network* (HPN) ayant pour site le

¹³⁸ Le chiffre est donné sous réserve, car nous le prenons sur *Wikipedia* (en langue française) dans la page présentant le *Journal Le Nouvelliste*. Dernière vérification le 10 août 2011.

¹³⁹ Même remarque. Chiffre *Wikipedia* dans la page exposant le *Journal Le Matin*. Dernière vérification le 10 août 2011.

www.hpnhaiti.com et enfin *Haïti Info*, localisable sur le www.haiti-info.com. Pour la suite, nous abordons les médias audiovisuels classiques.

Dans ce cadre, l'on parvient à distinguer trente télévisions, sans les chaînes étrangères câblées ou numériques et 185 radios. Ces médias se répartissent géographiquement selon le schéma suivant. Eu égard aux télévisions, l'on en compte douze dans l'Ouest dont neuf à Port-au-Prince ; trois dans le Nord ; six dans le Sud ; trois dans l'Artibonite ; deux dans le Sud-Est ; une dans le Centre et une dans la Grand'Anse et les Nippes¹⁴⁰. Quant aux radios, l'on en distingue dix-sept dans le Nord ; dix-sept dans le Sud ; trente-et-un dans l'Artibonite ; huit dans le Sud-Est ; quinze dans le Nord-Ouest ; cinq dans le Nord-Est ; dix-sept dans la Grand'Anse et les Nippes ; onze dans le département du Centre et soixante-quatre dans l'Ouest avec cinquante-trois à Port-au-Prince dont les deux réseaux qui nous concernent. Il s'agit de Radio Vision 2000, fondée le 2 octobre 1995 et de Radio Métropole, créée le 8 mars 1970.

Ces deux réseaux radiodiffusionnels (Vision 2000 et Métropole) sont membres fondateurs de la plateforme des médias indépendants appelée *Association Nationale des Médias Haïtiens* (ANMH). Celle-ci vit le jour le 25 octobre 2001. Au départ, elle regroupa huit radios dont les deux qui nous préoccupent et les Radio Ibo, Radio Kiskeya, Radio Antilles Internationales, Radio Signal FM, Radio Caraïbes FM et Radio Magic Stereo, ainsi que le Journal *Le Nouvelliste* décrit plus haut. Ensuite, Radio Galaxie la rejoint, ce qui la fait compter neuf radios. Et que plus tard Magic Stereo se métamorphose en Radio Magik 9. Nous tenons à souligner qu'à certains égards presque toutes les radios de la liste des *Médias indépendants* de l'ANMH réalisent des émissions dans lesquelles elles traitent, avec ou sans invités, des questions politiques sur l'actualité du moment ou sur les intérêts de la Nation haïtienne. Nonobstant qu'il existe des différences considérables. Nous reprenons quelques références, sans la moindre prétention d'être exclusif.

À cet égard, l'on retrouve avec Radio Caraïbes FM, fondée le 14 juin 1949, la chronique hebdomadaire appelée *Ramassé* (*Ranmase*), diffusée le samedi à partir de huit heures (13h GMT) et

¹⁴⁰ Le département des Nippes n'existe qu'à partir du 1^{er} janvier 2004 et dans les documentations sur les médias, nous avons su déceler certaines confusions découlant des entremêlements avec la Grand'Anse. À cet égard, pour situer les médias se retrouvant dans ces départements, nous parlons simultanément de la Grand'Anse et des Nippes.

animée par toute une batterie de journalistes. *Ramassé* prétendant ramasser tout ce qui faisait l'actualité nationale et internationale de la semaine peut durer jusqu'à quatre heures et accueille autant d'invités qu'elle reçoit d'interventions spontanées. *Ramassé* est rediffusée le dimanche à partir de 20 heures (lundi 1 h. GMT). Ensuite, Caraïbes FM compte aussi l'émission d'analyse politique intitulée *Qui êtes-vous ? (Ki moun ou ye ?* Titre qui nous tente à le traduire par *Quelle est votre identité politique ?*). Elle l'émet le dimanche à 13 heures (18h. GMT) avec l'animation du journaliste Serge Pierre Louis. Quant à Radio Signal FM, fondée le 8 décembre 1990, elle compte à son effectif *Haïti aujourd'hui*, une chronique d'analyse politique à micros ouverts, diffusée de lundi à vendredi de 14 heures à 15 heures 30 (19h.-20h.30 GMT) et *Tribunal du Soir*, émission d'analyse sociopolitique diffusée du lundi au vendredi de 20 heures à 22 heures (mardi-samedi 1h.-2h. GMT).

Avec Radio Kiskeya, créée le 7 mai 1994, encore appelée (la) *Radio de l'Île*, l'on peut écouter *Dis-moi-quoi-je-te-dis-qui (Dim'madiw')*, rubrique d'analyse politique à micros ouverts, diffusée du lundi au vendredi de 14 heures à 16 heures (19h. – 20h. GMT) avec le Journaliste Marvel Dandin. Radio Kiskeya compte aussi *Intérêt public*, chronique d'analyse sociopolitique diffusée le mercredi de 8 heures à 10 heures (13h.-15h. GMT) avec rediffusion le même jour de 20 à 22 heures (jeudi 1h.-3h. GMT). En outre, Radio Kiskeya compte d'autres émissions sociales ou socioculturelles dans lesquelles elle aborde des questions sous angle politique. Pour sa part, Radio Galaxie, fondée le 7 juin 1990, transmet *L'heure-de-vérité*, chronique d'analyse politique, diffusée le dimanche de 12 heures à 13 heures (17h.-18h. GMT).

Radio Antilles internationales, fondée le 27 septembre 1984, ne compte qu'une émission à micros ouverts sur tout sujet d'ordre public, sans précision spécifique. Radio Ibo, fondée en 1996, elle, précise qu'elle fait appel à un spécialiste au besoin pour traiter des questions spécifiques dans son journal dit *Le Journal de 17 heures*. En outre, quant à Radio Magik 9, elle, il importe de faire une précision spécifique. Transmutation de Radio Magic Stereo, elle garde l'épithète de média indépendant, mais sa fiche de programmation ne se limite qu'à une suite d'émissions musicales pour ainsi dire. Et l'on n'est même pas en mesure de retracer sa fiche signalétique, à partir de son site Internet www.magik9haiti.com. Outre la programmation qui scintille, ce dernier scelle une vacuité d'une acuité notoire.

Dès lors, nous pourrions aborder la programmation des réseaux radiodiffusionnels qui préoccupent le présent exercice. Les réseaux nationaux Radio Vision 2000 et Radio Métropole du temps où nous arrê tâmes la décision de les choisir étaient avant tout les deux radios, qui allouaient le plus temps aux questions politiques dans leur grille de programmation hebdomadaire. Néanmoins, entre le choix des radios, l'observation et l'analyse, l'agenda hebdomadaire de Radio Métropole subit quelques modifications dont la suppression de la rubrique hebdomadaire *Rencontre* diffusée dans le passé le dimanche à 12 heures (17h. GMT) et la rediffusion régulière de la *Rubrique Invité du matin* sous étude. Dans la programmation en vigueur, l'on peut lire, en plus de la Rubrique l'*Invité du matin* retenue, les deux chroniques autour du Parlement haïtien qui sont : *Parlement-en-action* transmise le lundi de 20 heures à 21 heures (mardi 1h.-2h. GMT) et *Cette semaine-au-Parlement-haïtien* le samedi de huit heures à neuf heures (13h.-14h. GMT) et la rubrique d'analyse sociopolitique *Metropolis* diffusée le samedi de 13 heures à 14 heures 30 (18h.-19h. 30 GMT) et rediffusée le dimanche de 17 heures 30 à 19 heures (22h.30-24h. GMT). Nous reviendrons plus loin sur l'*Invité du Matin*.

En revanche, Radio Vision 2000 ne modifie pas son agenda hebdomadaire du moins son agenda sur les questions politiques. C'est ainsi que l'on parvient à lire dans sa grille de programmation, en plus de l'*Invité du Jour* sous étude, les rubriques suivantes. *Vision-2000-à-l'écoute*, du lundi au vendredi de 13 heures 45 à 15 heures 15 (18h. 45-20h. 15 GMT) avec rediffusion respective correspondante de 22 heures 45 à 24 heures (le jour suivant 3h. 45-5 h. GMT), émission animée par les journalistes Daly Valet et encore Valéry Numa, animateur de l'*Invité du Jour*. *Opinion*, le mardi de 15 heures à 16 heures (20h-21h GMT). *Plus loin-plus profondément I (Pi lwen-pifon I)*, le jeudi de 15 heures à 16 heures (20h.-21h. GMT). *Honneur-à-l'État-de-droit ! (Onèrespèpoulalwa !)*, le vendredi de 15 heures à 16 heures (20h-21h GMT). *Plus loin-plus profondément II (Pi lwen-pifon II)*, le dimanche de 10 heures à 12 heures 30 (15h.-17h. 30 GMT). Cela dit, Radio Vision 2000 peut être considérée comme la principale antenne à vocation politique en Haïti. Nous reviendrons plus loin avec *Invité du jour*.

Pourtant, la raison principale du choix des émissions diffusées par Radio Vision 2000 et Radio Métropole s'explique *ex ante* du fait qu'il s'agit des deux radios dont les ondes couvrent le pays. Ces deux radios comptent en plus de la station principale à Port-au-Prince (Département de l'Ouest) neuf relais dans les neuf autres

départements¹⁴¹ du pays. Tandis que les autres radios ne se limitent qu'à Port-au-Prince et que la plupart des quelque 132 radios répertoriées dans les provinces (tous départements réunis sauf la Capitale) ne se limitent qu'à une programmation religieuse ou musicale pour ainsi dire. La plupart sont propriétés de l'Église catholique, des Confessions protestantes et de quelques amateurs de radiodiffusion. En d'autres termes, la raison principale de notre choix est donc la potentialité d'écoute de ces deux émissions en fonction de la potentialité de couverture des radios les émettant, avec rediffusion régulière de l'*Invité du Jour*. La rediffusion de l'*Invité du Matin* étant irrégulière. Encore faudrait-il ajouter que, même difficilement, ces radios peuvent être écoutées sur Internet soit respectivement le www.radiovision2000haiti.net pour Vision 2000 et www.metropolehaiti.com pour Métropole.

En revanche, pour autant que parler de la couverture hertzienne puisse paraître singulier et banal, il revêt d'une importance capitale dans le cas d'Haïti. La dynastie totalitaire des Duvalier exigeait que les ondes d'une station de radio donnée ne dépassassent pas la ville ou mieux la commune dans laquelle se trouva implantée la radio en question. Après la chute du Régime duvaliérien en 1986, les dirigeants de l'État conservent cette mesure du moins jusqu'à Aristide III, si bien que Hérold Jean François, Directeur-fondateur de Radio Ibo précisa à l'occasion d'une conférence du *Forum libre du jeudi*¹⁴² en septembre 2003, où cette question fut, *hic et nunc*, soulevée, que laquelle mesure

¹⁴¹ Comme nous l'avons vu, Haïti se divise en 10 départements, ayant chacun un Chef-lieu. Aussi Port-au-Prince est-elle à la fois Chef-lieu du Département de l'Ouest et Capitale officielle d'Haïti depuis la chute du Royaume du Nord à la mort de sa Majesté le Roi Henry I^{er} le 8 octobre 1820. Fondée en 1750 sur les habitations Randot, Morel et Breton-des-Chapelles, Port-au-Prince doit son nom au bateau *Le Prince* qui jeta l'ancre dans le port encore appelé Hôpital – Port-Hôpital. En revanche, Port-au-Prince se vit rebaptiser parfois sous d'autres appellations. L'on retient particulièrement Port-Républicain sous la Révolution Française et sous les régimes éphémères des Généraux Charles Rivière Hérard (31 décembre 1843 – 3 mai 1844) ; Philippe Guerrier (8 mai 1844 – 15 avril 1845) et Jean-Louis Pierrot (16 avril 1845 – 28 février 1846). Port-aux-Crimes après l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines en 1806. Port-aux-Assassinats sous le césarisme de Louis Étienne Félicité Lucius Salomon (26 octobre 1879-10 août 1888) et finit par ravoire le nom initial Port-au-Prince.

¹⁴² *Le forum libre du jeudi* était jusque là une série de conférences (et débats) organisées un jeudi par mois par la Fondation Friedrich Ebert du Centre Pétion Bolivar, une initiative de la société civile haïtienne. Réuni à quelque 200 mètres du Palais présidentiel, peut-être l'épithète de libre du forum vient-il du fait des positions critiques voire radicales adoptées sous le Régime Lavalas.

était encore en vigueur en Haïti. Au-delà de cette date, nous n'avons retrouvé aucun document disponible qui en traite jusqu'en 2007. Cela dit, le recours aux relais s'extériorise comme étant une invention de Radio Vision 2000.

Il y va de même pour ce qui concerne la liste récapitulative de diffusion *Usenet* Haïti-Nation. Elle condense les messages diffusés par toutes les listes et les redistribue aux abonnés sous la forme d'un seul message ou d'un seul fil de messages. Les listes étant un espace de transmission de discours politique entre citoyens et citoyens. Les citoyens y engagent un dialogue entre eux pour exprimer leurs desiderata face au corps politique et le cas échéant promouvoir une idéalité eu égard à la question éthico-politique du « *que devons-nous faire* ». Point de croisement avec les débats radiophoniques. Point de suture entre les deux moments de notre objet d'étude : les traces discursives des listes complètent notre objet d'étude. Le tout observé entre le 14 décembre 2009 et le 11 janvier 2010.

Le choix de la période paraîtrait de toute façon aléatoire dans notre cas. Nonobstant que nous avons opté pour la moitié du dernier mois de l'année finissante et de celle du premier mois de l'année commençante eu égard à deux considérations : l'évaluation du Gouvernement à la fin de l'année et l'enjeu de la première session annuelle de l'Assemblée nationale, si tant est que les évaluations de divers secteurs et dépendamment de la coloration du Parlement puissent faire aboutir au renvoi et du Gouvernement et du Président. Mais dans le cas des émissions spécifiques comme celles-ci, rien ne saurait être d'emblée précis. Le choix ne saurait se dérober, *hic et nunc*, à la contingence patente des débats effectifs.

En effet, si le corollaire des évaluations autour du Pouvoir Exécutif est d'influer la session de l'Assemblée, l'enjeu se porterait sur l'ensemble des actions politiques que poseraient l'opposition politique et des secteurs de la société civile. Sinon, l'on pourrait bien ne pas avoir de débats médiatiques à cet effet, pour autant que nul ne soit en mesure de prédire l'agenda du journaliste qui invite, si tant est que même les journalistes, eux, ne sachent anticiper leur agenda plusieurs mois d'avance. Janus à double visage. Les médias indépendants pourraient tout aussi provoquer de tels débats. Par ailleurs, une deuxième considération se porterait sur le Gouvernement lui-même, dans sa nature et dans ses actes. Et cette deuxième considération fragiliserait tout choix de période qui ne soit pas immédiat, c'est-à-dire qui aurait accusé un décalage dans le temps entre le choix et l'observation.

À cet égard, dans notre cas, nous pourrions avant même d'introduire l'observation du débat médiatique évoqué, faire une remarque eu égard à notre attente et la situation, qui prévalut à cette époque-là. Il convient de parler d'un décalage. Entre la décision de notre choix de période, arrêtée en août 2009 et l'observation en décembre (2009), Haïti change de Gouvernement. Dans la bicéphalité de l'Exécutif haïtien, si le mandat présidentiel reste prévisible sauf situations exceptionnelles pour lesquelles le Parlement le révoquerait, le Gouvernement peut faire l'objet d'une révocation sans aucun agenda préalable. Ainsi le 30 octobre 2009 le Sénat renvoie-t-il le Gouvernement présidé par le Premier Ministre et le nouveau Gouvernement le remplaçant ne rentre en fonction qu'en mi-novembre. Ce qui revient à dire qu'il n'y avait pas d'évaluations – explicites – comme prévues auparavant dans les attentes. L'on verra aussi plus loin que l'Assemblée n'a pas eu lieu le deuxième lundi de janvier (2010) comme prévu non plus. Nous y reviendrons plus loin dans l'analyse. Dans la séquence suivante, nous faisons brièvement le point sur les données recueillies quant à la spécificité de la lecture que nous en ferons (II).

II.-De la lecture des données recueillies

Nous pourrions avancer que sous les auspices du même sujet formulé, les données recueillies donneraient lieu au moins à quatre (4) lectures différentes, qui de toute façon s'entrecroiseraient et se complèteraient, mais que chaque option s'accentuerait sur des spécificités y relatives. Une lecture médiumnique qui tablerait sur les dispositifs servant de lieux à nos observations comme étant des espaces de transmission de traces dotées de sens. Une lecture qui rendrait compte du paradigme de l'analyse pragmatique du discours, esquissée au chapitre deux à l'aune de Habermas et de Charaudeau à titre de méthodologie et de méthodes. Une troisième lecture qui s'évertuerait uniquement à reconstruire le paradigme de l'espace public comme étant principal et substantiel à celui de la démocratie. Et la quatrième lecture que l'on appellera une sémantique politique correspondra à ce que nous allons tenter de réaliser.

Laquelle lecture vise à faire ressortir comment les protagonistes haïtiens eux-mêmes envisagent la question de l'État de droit démocratique et le cas échéant quel sens ils s'y forgent. Ainsi s'inscrira-t-elle comme médium d'une reconstruction dialectique entre les entités de la société civile et du système politique, pour autant que

nous soutenions la thèse selon laquelle le système politique haïtien ne saurait tenir de discours qui ne soit pas, *per se*, un discours de légitimation contingente. Et cette thèse s'explique par les spectres du populisme et du totalitarisme que hante la formation sociale haïtienne, si tant est que la question de la crise structurelle de l'État haïtien ne se soit pas vue trouver ligne à l'ordre du jour des agendas de la Conjoncture politique dans laquelle se situe notre étude. Et que les contradictions sociales et politiques découlant de cette crise structurelle soient des écueils à l'émergence de l'État de droit et de la démocratie pour le compte de cette formation sociale qui préoccupe notre exposé.

À cet effet, évoquer la reconstruction de l'espace public politique exige que l'on recoure à des initiatives de la société civile qui s'inscrivent du côté de la rupture avec le *statu quo*, donc qui se placent du côté de la critique, eu égard à la Conjoncture sous étude. Et quant à la question du discours ou de la question politique qui nous concerne, la rupture avec le *statu quo* renvoie à l'adoption d'une posture dialectique envers ce dernier par le biais d'un discours critique. En d'autres termes, la rupture que nous évoquons est d'emblée une remise en cause et non une séparation catégoriale. Remise en cause au nom d'une idéalité pour le compte de Soi de la formation sociale haïtienne à l'aune de la question éthique à soi du « *que devons-nous faire* » de cette même communauté politique.

Mutatis mutandis, l'analyse pourrait concrètement se ramener à deux moments : l'analyse du contrat de communication et l'analyse du contenu des discours. Comme nous l'avons esquissé au chapitre précédent en référence à Charaudeau, l'analyse du contrat de communication, elle, se porte sur le dispositif instantiel d'énonciation, qui structure la situation dans laquelle se produit le discours politique entre les différents acteurs, et qui, ce faisant, garantit une partie de sa signification, où tout acte de parole produit en son sein se verra interprété en s'y rapportant. En d'autres termes, le dispositif concerne d'une part la situation matérielle, le médium au sens de Debray, c'est-à-dire comme espace de transmission de traces communicationnelles ou discursives.

Dans notre cas, la situation médiumnique renvoie au débat radiophonique et aux échanges Usenet de Haïti-Nation. D'autre part, le dispositif concerne les partenaires du contrat de communication. Eu égard à ce que nous avons évoqué, il appert de préciser que notre lecture ne se centre pas sur le moment médiumnique, mais ne s'y

dérobe pas non plus. Et c'est ce que nous allons tenter d'exposer dans les paragraphes qui suivent.

Cela étant, l'analyse partira des débats médiatiques radiophoniques pour aboutir aux discussions Usenet. Chaque moment comprendra deux parties : l'analyse du dispositif et l'analyse du contenu des traces discursives. Ce qui se lira selon le plan suivant. **Reconstruction du débat médiatique radiophonique** (III) renfermant les sous-titres : analyse générale des dispositifs de débat radiophonique (A) ; analyse du contenu des débats radiophoniques (B). Puis, **Reconstruction du débat Usenet** (IV) intégrant les sous-titres : Analyse du dispositif de discussion Usenet (A) et analyse des traces discursives Usenet (B).

III.-RECONSTRUCTION DU DÉBAT MÉDIATIQUE RADIOPHONIQUE

A.- Analyse générale des dispositifs de communication des Rubriques Invité du jour et Invité du matin

La Rubrique **INVITÉ DU JOUR** existe depuis la création de la Radio Vision 2000 le 2 octobre 1995. Le journaliste Valéry Numa l'anime depuis 2001¹⁴³. Cette rubrique s'imbrique dans le Journal radiodiffusé, intitulé *INFOVISION* qui s'émet du lundi au vendredi de six heures 30 à huit heures 30 (11h 30-13h 30 GMT). La rubrique **INVITÉ DU JOUR** prend place vers le milieu du journal. Elle dure en moyenne de 25 à 50 minutes, dépendamment de l'ampleur des débats. Elle se rediffuse respectivement à 13 heures (18 h GMT), avec le même potentiel d'écoute sus-indiqué.

Quant à la rubrique **INVITÉ DU MATIN**, elle existe depuis plus d'une douzaine d'années et le journaliste Wendell Théodore est son animateur titulaire depuis quelque cinq ans¹⁴⁴. Cette rubrique, elle, s'imbrique dans le Journal radiodiffusé, intitulé *Journal du matin* qui

¹⁴³ La Rubrique fit l'expérience antérieure de deux animateurs. Elle s'inaugura avec Donald Jean et par la suite Robert Philomé le remplaça. Philomé fit partie des 12 journalistes qui durent quitter Haïti lors des grandes persécutions de la presse par le régime Lavalas avec Aristide III entre août et décembre 2001. Exilé en France, il continue d'exercer sa profession de journaliste chez France 24. Et c'est après l'exil de Philomé que Valéry Numa devient l'animateur de cette émission. Numa intégra l'équipe de Vision 2000 le 21 juin 1999.

¹⁴⁴ Il convient à cet effet de préciser que Wendell Théodore a toujours été animateur assistant et remplaçant de l'émission depuis son existence. Et que, *ab initio*, ce fut le journaliste Rotschild François Junior qui l'anima.

se donne du lundi au vendredi de 6 heures 45 à huit heures 45 (soit de 11h 45 à 13h 45 GMT). La rubrique **INVITÉ DU MATIN** se trouve émise vers 7 heures 45 (12h 45 GMT) et revêt les mêmes caractéristiques que l'Invité du Jour de Radio Vision 2000 dans la durée et le potentiel d'écoute.

Ces émissions – **INVITÉ DU JOUR** et **INVITÉ DU MATIN** – mettent en dialogue les journalistes animateurs face à leurs invités. Lesquels proviennent soit du corps politique – *in regimen*, c'est-à-dire l'instance du gouvernement formée d'un noyau autour duquel gravitent des satellites, qui sont les différentes branches de l'appareil bureaucratique du pouvoir de l'État – ou *ex regimen*, ce qui renvoie à l'opposition politique formelle, double antagoniste de l'instance gouvernementale, pour reprendre Charaudeau – soit de la société civile. Il incombe de souligner que l'instance médiatique, du moins dans le cas qui nous préoccupe fait partie de la société civile. Symbole de l'idéalité à soi de la communauté politique, l'instance médiatique se place donc en position de médiation, rajouterait Charaudeau.

Par ailleurs, il ne semble pas incongru de tenir l'hypothèse selon laquelle dans le cadre de la mobilisation suscitée par la crise haïtienne sous étude, les médias indépendants jouent cette fonction de médiation dans l'arène politique ou politico-sociale sous un triple aspect. Si nous partons de Habermas¹⁴⁵, nous pourrions avancer que les radios indépendantes se battent premièrement pour empêcher la formation des masses endoctrinées, susceptibles de succomber à la séduction populiste voire totalitaire.

Deuxièmement, elles tentent de rassembler les potentiels critiques dispersés de part et d'autre en vue d'une influence politico-journalistique sur la formation institutionnalisée de l'opinion et de la volonté, autrement dit une remise en question des différentes vulgates et mythologies officielles. Troisièmement, si nous quittons Habermas, nous pourrions ajouter que dans le cas de l'État périphérique dépendant dont fait partie le cas haïtien, l'Appareil judiciaire reste inféodé au Pouvoir Exécutif et qu'à cet égard, les médias indépendants jouent aussi un certain rôle de tribunal. Dirait-on de première instance. L'on recourt aux médias indépendants, notamment aux radios indépendantes pour d'abord poser des problèmes qui sont pourtant des questions judiciaires classiques. Surtout, quand il s'agit de persécutions politiques, la publicité d'une arrestation ou d'une

¹⁴⁵ Cf. Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, op.cit., p. 410.

interpellation freine les répressions programmées contre des acteurs de l'opposition politique ou de la société civile.

Et c'est, *in fine*, au regard de ces aspects que nous pourrions situer les débats politiques médiatiques radiophoniques des médias indépendants dans le cadre de l'espace public politique. Et c'est à la lumière de ces considérations théoriques premières que nous allons aborder les discours en question. Nous reviendrons sur ce point dans sa dimension théorique au cinquième chapitre.

Encore faut-il rappeler que le débat se porte soit sur une question de l'ordre de l'actualité politique soit sur toute autre question de l'ordre des enjeux majeurs de l'intérêt national. À cet égard, l'on comprendra que le choix de certains sujets participe du croisement de ces deux aspects. Jusqu'à là, l'analyse de dispositif de communication reste à la fois descriptive et théorique. C'est la raison pour laquelle cette brève séquence se dit analyse générale de dispositif, parce qu'en fait l'analyse du dispositif d'un point de vue contingent n'est pas séparable du contenu résultant du débat entre les invités du jour. En d'autres termes, il incombe de procéder à une analyse de dispositif et le cas échéant de contrat de communication en abordant chaque émission, même au cas où il y aurait lieu d'aboutir à un classement par thématique (sujets) ou par catégories d'instances discursives (invités) à titre de premier cadre d'analyse.

B.- Analyse du contenu des débats radiophoniques : Invité du Jour et Invité du matin

Évoquer l'analyse des débats radiophoniques revient d'abord à parler de leur observation et, *in fine*, de ce que nous avons su recueillir. Effectuée du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010, les deux rubriques fournissent pour le compte de l'analyse un total de dix-neuf émissions pour lesquelles nous pourrions parler de dix-neuf textes après leur retranscription en format texte, retranscription qui exige pour ce faire plusieurs écoutes d'une même émission. Ainsi avons-nous recueilli chez Vision 2000 la fiche récapitulative suivante :

INVITÉ DU JOUR: RADIO VISION 2000

DATE	INVITÉS	SUJET	DURÉE
14.12	Réginald Delva, Directeur Alerte Haïti	Recrudescence de l'insécurité	28'38''
15.12	Jean William Jeanty, 1 ^{er} Sénateur de Nippes	Le processus électoral en cours	36'42''
16.12	Alix Fils-Aimé, Président de la CNDDR	Recrudescence de l'insécurité	33'19''
17.12	Michel Georges, Historien	Le processus électoral en cours et transition politique en Haïti	38'06''
18.12	Evans Paul, Ex-candidat à la Présidence (PAD/KID 2006)	Le mythe du 16 décembre et le processus électoral en cours	38'53''
21.12	Youri Latortue, 2 ^{ème} Sénateur de l'Artibonite	Le processus électoral.	36'51''
24.12	Ginette Chérubin, Conseillère électorale	Le processus électoral et la contestation du CEP	41'57''
30.12	Muscadin Jean Yves Jason, Maire de Port-au-Prince (RCP)	L'image de la Capitale	44'18''
04.01	Guillet Salvador, Maire de Port-de-Paix (N-O)	Le problème de Port-de-Paix, face à ses inondations et son état d'urgence	41'35''
06.01	Durand Junior Duret, Président de l'ANAMAH	De la mise en place du Conseil de la Magistrature	35'21''
08.01	Louis Jeune Levaillant, Président de la Chambre	De la fin du mandat des députés et de la confusion à la Chambre	44'07''
11.01	Stephen Moïse, Maire de Gonaïves, (Artibonite, N-O)	État des Gonaïves. Projets en cours et accusations de corruption (dénonciations, excuses, précisions, rectifications, démentis)	46'39''

Chez Radio Métropole, la situation se présente de la façon suivante.

DATE	INVITÉS	Sujet	DURÉE
15.12	Fritzto Canton et Hannibal Coffy, juristes	Arrestation et extradition de deux inculpés haïtiens au États-Unis.	33'51''
16.12	Edmonde Beauzile, Sénateur (Parti Fusion) et Camille D.	Démocratie et partis politiques. Le processus électoral en cours.-	26'51''

	Syllaire, Ex-candidate à la Présidence		
17.12	Michel Soukar, Historien	Le mythe du 16 décembre et le processus électoral en cours.-	28'26''
18.12	Réginald Delva, Directeur d'Alerte Haïti	Recrudescence des actes de criminalité et convocation du CSPN par le Sénat.-	25'38''
28.12	Antoine Augustin, Sociologue – Vice-doyen de la Faculté d'Ethnologie de l'UEH	Crise sociopolitique haïtienne.-	30'44''
29.12	Ginette Chérubin Conseillère électorale	Le processus électoral en cours et la contestation du CEP.-	43'08
30.12	Samuel Madistin, Ancien Sénateur et Deus Jean François, Ancien député	Le processus électoral en cours et l'avenir du Parlement.-	35'21

Une fois exposées les fiches récapitulatives des émissions, la première question qui se pose est de nous demander quels doivent être les jalons de l'analyse. En d'autres termes, quel plan faut-il se fixer à titre de premier cadre d'analyse? Par quoi et comment partir pour que l'analyse puisse jouer la position médiane d'articulation des divers moments de l'exposé ?

À cet égard, nous tenons à faire remarquer que le premier cadre d'analyse que nous réalisons consiste à rapprocher les deux fiches sus-indiquées. Ce faisant, une lecture première permet de considérer le processus électoral en cours, pour ainsi dire, lors de notre observation comme sujet dominant. Sur un total de dix-neuf émissions, neuf se portent sur la question électorale à raison de cinq chez Vision 2000 et de quatre chez Métropole.

Cela étant, nous en faisons une thématique et nous les aborderons successivement. Un deuxième sujet marquant la période donnant lieu à une thématique est l'insécurité : trois émissions en traitent. En troisième lieu, avec trois Bourgmestres invités chez Vision 2000, nous pourrions constituer une thématique, traitant du gouvernement local au regard de la centralisation du Pouvoir central, si bien que Numa souhaitait allouer plus d'écoute aux provinces durant l'année 2010. Une quatrième thématique pourrait se porter sur la question de la justice ou mieux de l'Appareil judiciaire : deux émissions se voient y consacrer. Et l'on comprendra que cette thématique se rapproche de celle sur l'insécurité. *In fine*, il reste deux émissions qui ne peuvent se regrouper. L'une se porte sur l'échéance de la quarante-huitième Législature, si bien que l'invité fut le

président de la Chambre. Et l'autre est tout aussi un questionnement de la crise sociopolitique haïtienne et l'invité est un académique. Telle est la lecture première que nous avons effectuée pour ce qui concerne les fiches sous étude.

Cela dit, si nous essayons de nous forger une sémantique politique au double regard de notre cadre d'analyse et des données sous analyse, nous pourrions envisager une lecture seconde et parvenir au schéma suivant. Ainsi commencerons-nous concrètement l'analyse à partir de l'émission avec le Président de la Chambre à propos de l'échéance de la 48^{ème} Législature et du tiers du Sénat (a). Nous la poursuivrons avec la question électorale, si tant est que les élections en question fussent se faire notamment pour remplacer les députés (nonante neuf au total) de ladite Législature (b). Nous ajouterons que ces élections visèrent à remplacer aussi le tiers du Sénat (dix sénateurs). D'où des Législatives ou élections parlementaires. À cet égard, nous tiendrons à rapprocher dans l'analyse ces deux items : échéance de la Législature et élections parlementaires. Et lequel rapprochement pourra se lire : rôle du Parlement dans l'émergence de l'État de droit. Lequel préoccupe le présent exposé (1).

Dès lors, l'on pourra tenter de cerner la question de la justice et de la sécurité publique en rapport avec celle de la législation, qui renvoie au Parlement. Justice et législation étant à l'arrière-plan de l'État de droit. À cet effet, ces deux items, justice (c) et sécurité publique (d) peuvent occuper, dans leur rapprochement à l'aune de la sémantique subjacente, le deuxième moment de l'analyse (2). Par ailleurs, si l'on tient que l'État de droit présuppose un pouvoir décentralisé et décentralisé à travers des provincialisations représentatives, la thématique autour des mairies (e) pourra prendre place dans l'exposé comme étant le troisième moment (3). Et, *in fine*, le questionnement du sociologue pourrait être placé face aux trois premiers moments de l'analyse et y occupera le quatrième (4).

1.- Transition politique en Haïti : Parlement et Législatives

Nous rappelons que ce premier point de l'analyse détaillée se porte sur dix émissions dont une sur l'échéance de la quarante-huitième Législature (2006-2010) avec le Président de la Chambre (a) et les neuf autres autour des élections parlementaires, qui durent pourvoir au remplacement des députés de ladite Législature, ainsi qu'un tiers du Sénat (b – i).

a. **Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Vendredi 8 janvier 2010.**

Le contrat de communication. L'invité du jour répond au nom de Louis Jeune Levaillant, Président de la Chambre. Qui est Louis Jeune Levaillant ? Son identité politique est *a priori* ambiguë. Et nous nous voyons obligé de faire ressortir l'ambiguïté subjacente, pas forcément pour l'analyse de son discours pour laquelle une identification contingente suffirait, mais pour éventuellement reconstruire la relation entre éthique et politique dans le cas haïtien (chapitre cinq) et le cas échéant faire ressortir l'opportunisme s'y enchevêtrant. Levaillant fut élu député en 2006, sous la bannière du parti *Fusion des Socio-démocrates*. Si nous soulignons que le regroupement au Pouvoir se lit *L'Espoir (Lespwa)*, transmué en *Unité (Inite)* en novembre 2009, Levaillant se dirait, *prime facie*, député de l'opposition. Et à cet égard, son discours pourrait bien se révéler une critique de l'Exécutif.

Mais, dès lors où l'on ajoute qu'il répond au titre du Président de la Chambre se pose la question de la majorité à la Chambre. Laquelle exige de jeter un coup d'œil sur la configuration de la Chambre, en fonction de sa coloration politique. Sur un total de nonante neuf députés, nonante huit répondent pour la représentation de dix-huit partis ou regroupements politiques différents. Le parti *L'Espoir* au Pouvoir en compte vingt-deux et la *Fusion* d'où provenait Levaillant en compte quinze. Les deux autres partis comptant le plus de députés étant l'*Alliance démocratique* (AD) avec onze et l'*Organisation-du-Peuple-en-lutte* (OPL) avec dix. Ce qui revient donc à dire que, pour être élu président de la chambre, il fallut bénéficier d'un compromis de bloc. Bloc pouvant être monté soit en opposition au Pouvoir exécutif ou soit en compromis avec lui.

À cet effet, dès leur élection en 2006, un compromis, *sui generis*, eut lieu entre l'Exécutif et la Chambre sous le masque (au sens de Charaudeau) des intérêts de la Nation. Ainsi le bloc majoritaire va-t-il se mettre du côté de l'Exécutif. Et donc il a fallu être membre de ce bloc pour être élu président de la Chambre pour une durée d'une année ou de deux sessions ordinaires. Et à mesure que le compromis se révélait fracturé en compromissions de factions et de fractions, des députés sortent et d'autres rentrent, si bien que certains abandonnent leurs partis d'origine pour rejoindre le Parti présidentiel. Et l'enjeu du jeu est que le premier Pensionnaire du Palais National dispose d'une

majorité à la Chambre, indépendamment des blocs de fractions alternatifs qui s'y constituent.

Cela dit, Levaillant, même élu dans l'opposition, devient proche du Pouvoir Exécutif. D'ailleurs, lui aussi, lorsque le parti présidentiel *L'Espoir* se transmuta en *Unité*, en novembre 2009, il le rejoignit. Ainsi Levaillant subit-il trois mutations d'identité politique. Élu député d'un Parti minoritaire, il s'est rapproché du bloc majoritaire jusqu'à devenir président de la Chambre. Ensuite, il quitte son Parti d'origine pour se convertir au Parti du Pouvoir, sous la lanterne magique duquel il se porte candidat à sa réélection à la Chambre. C'est sous ce jour que nous allons aborder son discours.

Une fois identifié l'invité pour son auditoire, Numa introduit le débat du jour : « *La fin du mandat des élus pour 4 ans – députés et sénateurs. La position de la Chambre à travers son président. Le débat est lancé. La situation est en question. Les avis sont partagés au Parlement. Certains parlementaires prônent le respect des prescrits constitutionnels, à savoir le 2^{ème} lundi de janvier. D'autres ceux de la loi électorale, prévoyant le 2^{ème} lundi de mai.* »

L'on peut remarquer que dès l'introduction de la question du jour, l'animateur insiste sur une ambiguïté quant à l'échéance du mandat des députés et des sénateurs¹⁴⁶ élus pour quatre ans. En d'autres termes, le débat n'est pas seulement présupposé, il se trouve déjà engagé, dès lors où le député Levaillant accepte au moins de commenter les propos de l'animateur tel que introduits. Mais tel ne fut pas le cas. Numa alla adopter le principe de questions-réponses, comme nous le verrons pour l'ensemble des émissions sous étude. Et eu égard à l'enjeu de ce débat, Numa va exiger une précision d'identification de la part de Levaillant à travers l'interrogation suivante : « *Député Levaillant, parlerez-vous en tant que Porte-parole de la chambre ou tout simplement en tant que député?* »

Dans le cadre d'une sémantique politique, cette question tente de situer l'enjeu de tout le débat qui s'ensuivra. La prise de position d'un député en son nom propre diffère de celle du président de la Chambre, habilité à parler au nom de tout le Corps. Car, de toute façon, la position du président prétend à être au moins celle du bloc majoritaire. Et à Levaillant de répondre : « *Je suis le Président de la Chambre. Je*

¹⁴⁶ Il incombe de noter au passage que selon la Constitution de 1987, les Sénateurs sont élus pour 2, 4 et 6 ans. À cet égard, l'on parle de troisième, deuxième et premier Sénateur. « *Le renouvellement du Sénat se fait par tiers (1/3) tous les deux ans.* » (Constitution de 1987, article 95.3)

suis constitutionnellement le Porte-parole officiel de la Chambre, sa voix autorisée. Un député peut avoir des positions personnelles, mais moi je parle au nom de la Chambre que je représente. Ma position est celle de la Chambre. »

À cet égard, nous dirions que la question que Numa se poserait et qui se cacherait dans l'implicite de son acte de parole serait de déceler si la Chambre, en tant que branche du Parlement envisagerait d'emblée de violer les prescrits de la Constitution de 1987 ou non, quant à ce qui concerne le mandat des parlementaires et le corollaire subséquent. Et Numa renchérit : *« Député, aujourd'hui les débats se font sur la question des mandats, avez-vous pensé à cette situation ? »* À cette question, l'intervention de Levaillant va être le point focal du débat. Tout le reste s'ensuivra. Et l'enjeu sera avant tout la façon dont le député tente d'argumenter ses propos.

Pour essayer de cerner cette argumentation, nous y opérons un découpage en deux séquences distinctes. Premièrement, Levaillant déclare : *« Absolument. Nous y attendons. Mais les pouvoirs politiques ont anticipé cette situation et ont fait des préventions. C'est pourquoi, une loi a été créée. La loi électorale a voulu pallier un éventuel vide institutionnel et provient aussi d'un antécédent politique : l'accord entre le Sénat et la Présidence en 2008 où il a été prévu que les Sénateurs qui avaient terminé leur mandat de rester en fonction jusqu'aux prochaines joutes électorales, c'est-à-dire celles organisées en avril 2009. »*

Acte de parole apparemment illocutoire dans sa forme grammaticale. Cependant, l'on comprendra qu'il est ambigu dès lors où il s'agit d'identifier les arguments du député et le cas échéant se demander sur quel socle sémantique reposent de tels arguments et le cas échéant les identifier, toutes les fois où l'on envisage d'interpréter pour la suite le fragment discursif y relatif. Cela étant, si nous nous référons à la grille reconstruite à partir de Habermas, nous pourrions tenir que nous sommes en face d'*effets perlocutoires*₂. Lesquels sont les conséquences non grammaticales d'actes de parole, conséquences contingentes du contexte dans lequel le député énonce ses actes de parole.

Et eu égard à la taxinomie évoquée sous ce même jour à partir de Charaudeau, nous pourrions aussi avancer que cette séquence discursive accuse trois arguments de preuve. Un *argument par la volonté d'agir* des autorités concernées, c'est-à-dire du Pouvoir Exécutif et du Pouvoir Législatif : *« Nous y attendons. Mais les pouvoirs politiques ont anticipé cette situation et ont fait des*

préventions. C'est pourquoi, une loi a été créée. » Un argument par le *poids des circonstances*. Laquelle loi dut être adoptée pour parer au pire : « *La loi électorale a voulu pallier un éventuel vide institutionnel [...].* » Un argument par *analogie*. Le député entend à tout prix justifier une décision circonstancielle, parce qu'elle se rapporte à une décision antérieure, peu important les raisons, les enjeux et les conséquences y relatifs : « [...] *et (cette loi) provient aussi d'un antécédent politique : l'accord entre le Sénat et la Présidence en 2008 où il a été prévu que les Sénateurs qui avaient terminé leur mandat de rester en fonction jusqu'aux prochaines joutes électorales, c'est-à-dire celles organisées en avril 2009.* »

Cela dit, si l'on s'arrête sur cette séquence, l'on pourrait faire ressortir l'impasse dans laquelle le député se jette du seul fait de prétendre justifier une loi prônant la prolongation des mandats des élus de quatre ans. Mais le député lui-même finit par mettre en évidence les contradictions dont fait montre sa séquence discursive. À cet effet, nous le reprenons : « *Et la loi électorale n'est pas inconstitutionnelle. Cette loi complète la Constitution (les prescrits de la constitution à cet effet). D'où trois éléments à ladite loi : une nécessité institutionnelle, un antécédent politique et un complément de la Constitution.* »

Si l'on reste avec Charaudeau, l'on pourrait finir par avancer que la séquence discursive de Levaillant tangente la *stratégie du flou* que Charaudeau range dans la catégorie de mensonge politique. L'on pourrait tout aussi évoquer la notion de sophisme. Tout d'abord, la loi électorale en question, si tant est qu'elle soit une loi, pourrait bien ne pas être anticonstitutionnelle. Mais le problème ne se pose pas non plus à ce niveau. Il ne s'agit pas de se demander, *illico*, si la loi électorale serait légitime ou pas. En revanche, c'est l'enjeu de cette loi qui devient aporétique. Parce que, si c'est la Constitution de 1987 qui légitime le député Levaillant à parler au nom de la Chambre, cela présuppose que le député admet les attributions de cette même Constitution.

En effet, la Constitution se veut la Référence Unique à partir de laquelle émanent toutes les lois à adopter, si bien qu'elle précise ce qu'il faut faire en cas de situations particulières. Or, le président de la Chambre avance que ladite loi complète, *hic et nunc*, la Constitution. D'où l'aporie. Comment une loi, qui serait élaborée à partir de la Constitution de 1987, peut-elle la compléter? Serait-ce l'amendement ? La Constitution précise comment l'amender et le cas

échéant comment l'amendement rentrera-t-il en vigueur et comment prendra-t-il effet.

Par ailleurs, le triptyque du député force à se demander jusqu'où l'*apriori* d'un antécédent politique pourrait-il suffire à exiger la création d'une loi, susceptible de compléter la Constitution en vigueur sans passer par l'amendement, si tant est que l'on parvienne à prouver *hic et nunc* que la thèse de la nécessité institutionnelle est intenable. Invalidité qui, de manière contingente, s'explique par le fait que le Sénat reste en fonction et le cas échéant siège en permanence, en dépit d'un éventuel départ des élus de quatre ans. En d'autres termes, la prétention d'un *vacuum* institutionnel eu égard à l'échéance de la Législature en question est nécessairement fausse. La même Constitution de 1987 précise que l'adoption de la permanence du Sénat visa à pourvoir de façon substantielle à toute éventuelle vacuité institutionnelle.

Sous ce jour, il s'ensuit que l'intervention du député Levaillant fournit à Numa l'occasion de formuler un questionnement en deux items dans le même axe. L'ensemble forme ce que nous pourrions considérer comme étant le premier moment du débat. Une première question que lance Numa qui attire notre attention est celle-ci : « *Député, vous dites que la loi électorale complète la Constitution, en ce sens qu'elle entend pallier un vide institutionnel ?* » Eu égard à ses propos antérieurs, Levaillant, pour répondre à Numa, dut recourir à ce que nous pourrions appeler une extériorité pour ce qui concerne l'État de droit, qui présuppose la présence du Droit, articulée dans la Loi sur l'autorité contingente de l'Appareil administratif de l'État – du Chef de l'État.

D'ailleurs, la visée républicaine de l'adoption d'une Constitution comme cadre de référence pour le Gouvernement de la Cité s'origine de cette présupposition. Mais dans ses propos, le député président de la Chambre rejette ou mieux infléchit ce principe républicain voire poser les bases mêmes de la dictature en définissant la primauté de la décision de l'Appareil administratif de l'État sur celle de l'Institution de la Loi ou du Droit, au point où il revendique justesse pour ses dires. Nous reprenons Levaillant : « *Oui. Justement. La décision est une décision d'État qui dépasse la seule dimension constitutionnelle.* »

Ce faisant, le président de la Chambre place le Chef de l'État hors-la-loi. Et à force de vouloir justifier le prolongement de son mandat, il affaiblit par une délégitimation implicite d'une part le tiers du Sénat qui est immédiatement légitime en vertu de son mandat et

d'autre part le Sénat en tant qu'institution. L'on aboutit à nouveau à une aporie. Comme nous l'avons vu, le renouvellement du Sénat par tiers est un prescrit constitutionnel, de telle sorte que le Sénat soit toujours fonctionnel, si tant est que l'État haïtien se doive tout aussi de projeter une image d'État de droit. Tandis qu'en revanche Levaillant soutient que sans le prolongement du mandat des députés, le Sénat serait dysfonctionnel. Et son argument qui est de l'ordre de ce que Charaudeau appellerait un *raisonnement causal pragmatique* est que les deux entités forment une unité et qu'à cet effet l'absence de l'une présuppose, *ipso facto*, l'inexistence de l'autre, tout en occultant donc leur origine subacente, c'est-à-dire les raisons avancées par la Constitution quant à la coexistence desdites entités.

Pour illustrer nos propos, nous reprenons la séquence discursive, question et réponse incluses. Numa amplifie : « *Député Levaillant, je ne sais pas s'il ne s'agit pas d'un écart, vous dites que sans la loi électorale, le Sénat serait dysfonctionnel ?* » Au député Levaillant de répondre : « *Oui. Il serait dysfonctionnel. Le Sénat et la Chambre sont les branches du Parlement. L'une ne vaut sans l'autre.* » De toute façon, un problème persisterait, parce que si le Sénat équivaldrait littéralement à la Chambre, l'on objecterait catégoriquement à l'existence des deux entités. Et tel ne semble pas être le cas tant que l'on admet que la Constitution de 1987 est en vigueur. Quitte à faire la digression pour souligner qu'en Haïti, la société civile entretient à propos du Parlement divers autres débats dialectiques dont les points focaux se portent sur la bicaméralité ou la monocaméralité, et respectivement sur le nombre et le mandat des députés ou sénateurs. Mais il s'agit bien d'un tout autre débat !

Numa va introduire le deuxième moment du débat en accentuant ses propos sur un autre prescrit de ladite Constitution. Il s'agit de l'éventuelle session de l'Assemblée Nationale prévue le deuxième lundi de janvier où Chef de l'État, Chef de Gouvernement et Gouvernement devraient être convoqués. Le Président sur l'état de la Nation et le Gouvernement – tous ministres inclus – sur leurs bilans respectifs. Cette séquence se présente normalement comme corollaire de la première, parce qu'il suffisait à Numa de l'introduire pour forcer Levaillant à invalider tour à tour ses actes de parole. Il résulte donc que la première intervention du député ouvre à la fois le débat et le clôturé. D'où pourquoi nous avançons que, ce faisant, le député se plaçait dans une impasse. Ou bien il choisit de se contredire, ou bien il choisit de ne pas continuer le débat. Une impasse à l'ombre de laquelle gît une vassalisation du Pouvoir législatif par une

compromission volontaire des factions que constitue le bloc majoritaire à la Chambre et par extension au Parlement.

Dans un premier temps, il convient de faire ressortir en quoi le président de la Chambre accuse son inconséquence, quitte à reprendre les propos des interlocuteurs dans une séquence discursive en trois questions-réponses, au point où il nous incombera de faire une digression sur le deuxième volet de la séquence. Dans un second temps, il s'agira d'exposer comment cette inconséquence conditionne la vassalisation en question et pour laquelle il conviendra aussi de citer les interlocuteurs. Les deux séquences étant complémentaires.

De l'inconséquence du président de la Chambre. Numa introduit : « *La Constitution prévoit, le deuxième lundi de janvier, une session ordinaire de l'Assemblée Nationale, où doivent se présenter et le Président et le Gouvernement, qu'est-ce qui se fera lundi?* » Levaillant répond : « *Il ne passera rien lundi. Les huit sessions ordinaires de la 48^{ème} Législature ont été bouclées. Cela étant, cette session n'est pas possible. Le premier Ministre ne fera que renvoyer son bilan aux deux entités séparément.* » Numa poursuit : « *Et l'état de la Nation ?* » À cet ajout, la réponse de Levaillant se voudra surtout une fuite à la question. Aussi sa réponse est-elle une non-réponse. Levaillant déclare : « *Les requis constitutionnels ne sont pas à jour.* » Réponse stratégique. Réponse défensive. Langue de bois. C'est la raison pour laquelle il nous échoit de procéder à une digression.

Cette réponse stratégique s'insère, comme nous l'avons vu dans le cas précédent, dans la catégorie d'actes de parole à effets perlocutoires. Et il s'agit, en partant de Habermas, d'un *effet perlocutoire*₃. Un effet perlocutoire₃ étant, comme tout effet perlocutoire, une conséquence non grammaticale d'un acte de parole, mais avec la spécificité d'être imperceptible pour le destinataire. Levaillant table sur l'état des requis constitutionnels pour occulter celui de la Nation, qui lui exigerait d'emblée de parler du Président de la République. Plus spécifiquement dans le cadre du discours politique, Charaudeau place cette stratégie responsive occulte dans la catégorie de mensonge politique et y définit une taxinomie de quatre types : la *stratégie du flou* (en question plus haut), la *stratégie du silence*, la *stratégie de la raison suprême* et la *stratégie de dénégation*. En revanche, la réponse perlocutoire du député Levaillant semble ne pas y convenir et ne s'y retrouverait pas. Ni silence. Ni raison suprême. Ni dénégation. Ni flou non plus.

Par ailleurs, Charaudeau expose la notion de *dispositif du discours politique*¹⁴⁷ comme étant un dispositif tactique, du fait qu'il s'agit à la fois d'attaquer et de défendre. Dès lors, si nous partons de Charaudeau, nous pourrions rester dans ce même champ lexicosémantique – militaire ou footballistique – pour introduire la notion de « **stratégie de l'entonnoir** » pour interpréter, expliquer ou comprendre, les actes de parole responsifs de même type que celui du député Levaillant. La « **stratégie de l'entonnoir** » étant une tactique de défense qui consiste essentiellement à se replier dans son camp pour mieux limiter les espaces. À cet égard, il s'ensuit qu'en se limitant dans une zone défensive, l'on réduit également l'espace d'attaque.

C'est ainsi que Levaillant table sur la question de requis constitutionnel qui se trouve déjà impliqué dans le débat au gré des ambiguïtés pour limiter le champ d'attaque de Numa. En d'autres termes, il force Numa à ne pas élargir son questionnement sur le Président de la République, pour autant que la question de Numa sur *l'état de la Nation* se porte directement sur celui-ci. D'où pourquoi nous pourrions aussi parler d'effet de contingence, car si le député aurait accepté de parler du Chef de l'État, la suite du débat aurait été tout autre.

Numa renchérit : « *Mais, c'est un rendez-vous constitutionnel ?* » Et Levaillant surenchérit : « *Oui, mais c'est a priori raté.* » Inconséquence du président de la Chambre, parce qu'il admet lui-même que les élus de quatre ans n'ont plus leur place au Parlement, en admettant que toutes les sessions ordinaires ont été bouclées et qu'un rendez-vous constitutionnel principal eu égard à la Constitution en vigueur est *a priori* raté. D'où l'aporie de vouloir prouver que la Loi électorale en question complète la Constitution. Ainsi conviendrait-il de se demander, si ladite Loi pouvait compléter la Constitution, jusqu'à prévoir le prolongement du mandat des parlementaires, pourquoi ne parvient-elle pas à augmenter le nombre de sessions ordinaires de la Législature en question ?

Nous notons au passage que nous insisterons dans l'analyse sur l'inconséquence toutes les fois qu'elle se manifeste chez les invités, car nous faisons de la notion d'inconséquence l'opposé du respect des engagements et de la responsabilité de soi envers l'institution où l'on s'insère au profit des intérêts contingents à soi propres ou privés ou de

¹⁴⁷ Patrick Charaudeau in *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, op. cit., pp. 40-41.

la faction que l'on représente dans l'institution dont il s'agit. En outre, nous tenons la thèse selon laquelle l'État de droit requiert des institutions de médiation, mais cette thèse n'est le corollaire de l'hypothèse selon laquelle les institutions ne sont possibles qu'avec des citoyens – conséquents – qui acceptent d'assurer leur engagement et leurs responsabilités selon les enjeux de l'institution en question. Les institutions ne pouvant pas s'autocréer.

Quant à l'inconséquence du président de la Chambre, nous évoquons à cet effet une occultation de la vassalisation du Parlement. Nous parlons de vassalisation du Parlement par (ou à) la Présidence, parce que, mise à part la séquence discursive illustrative que nous allons reprendre, le président de la Chambre accuse plusieurs marqueurs¹⁴⁸ quant à la relation des deux instances de pouvoir politique. Pour élucider notre propos, nous en soulignons deux. Premièrement, il émet la prétention selon laquelle le Chef de l'État est nanti d'arrêter des décisions hors-la-loi, donc au-delà de la Constitution en vigueur comme nous l'avons vu. *Secundo*, il fuyait les questions susceptibles de placer le Chef de l'État face à ses responsabilités et le cas échéant à ses irresponsabilités.

En revanche, Numa pose explicitement à Levaillant la question suivante : « *Député, l'assemblée est politique. En général, les décisions sont des arrangements politiques. Qu'est-ce qui est dit au niveau de l'Exécutif?* » Et Levaillant semble de ne rien occulter en exposant par des termes d'illustration la réponse suivante : « *Que nous restions pour éviter de donner l'image d'un régime de facto voire dictatorial de l'Exécutif.* » Aussi le président de la Chambre met-il à nu le Parlement dont la première mission est pourtant de contrôler l'Exécutif. Le voilà appelé à servir de masque pour maquiller l'image de la Présidence.

Nous pourrions limiter notre analyse à ces deux moments du débat. Toutefois, nous allons reprendre une autre séquence se portant sur la question du vide institutionnel déjà évoqué. À la question de Numa, qui dans l'implicite concerne le Chef de l'État, Levaillant va à nouveau recourir à la stratégie de l'entonnoir. Mais nous nous n'y attardons pas parce que cette question se verra plus loin faire l'objet de débat avec d'autres invités. Numa tient : « *Député, vous évoquez*

¹⁴⁸ Nous faisons usage du mot marqueur dans le sens de marqueur discursif en nous référant à Gaétane Dostie (*Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, De Boeck 2004), pour autant qu'en général nous l'employions pour toute une séquence discursive voire toute une thématique.

souvent le vide institutionnel. Mais certaines institutions ont dû être créées selon la Constitution, ces vides restent ? » Levaillant eut à dire : « *Les efforts sont faits mais ils restent à combler.* » Réponse stratégique. Stratégie de l'entonnoir. Encore faut-il préciser que Numa n'a pas contre-répondu à la réponse du député.

Cela dit, nous pourrions finir l'analyse de ce débat en nous demandant s'il convient de considérer le Parlement comme étant une institution de médiation que requiert l'État de droit dans lequel doit émerger la démocratie, qu'en est-il dans le cas haïtien, eu égard à l'exposé du président de la Chambre ? En d'autres termes, jusqu'où la thèse selon laquelle le Parlement est une institution de médiation nécessaire dans l'émergence de l'État de droit s'avère-t-elle tenable dans le cas haïtien ? Et de la fonction de médiation des partis politiques, si l'on part des vacillements de Levaillant dans l'espace d'un mandat ?

Néanmoins, nous anticipons aussi pour préciser que la question du Parlement n'est pas close avec le débat du député Levaillant. D'autres sénateurs ont été invités, même si les débats subjacents se portent sur les éventuelles législatives. Entre parlementaires en fonction et élections parlementaires à réaliser s'intercale le Conseil électoral provisoire (CEP) dont un de ses neuf (9) membres se vit invité dans les deux émissions radiophoniques durant notre observation. Cela étant, ce sont ces deux émissions que nous allons aborder dans le point suivant.

b. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Jeudi 24 décembre 2009. Et Radio Métropole. Rubrique Invité du matin. Mardi 29 décembre 2009.

Le contrat de communication. L'invité répond au nom de Ginette Chérubin, membre du Conseil électoral provisoire (CEP). Trouver une identité politique pour Ginette Chérubin n'est nullement facile. La Constitution de 1987 en vigueur prévoit un Conseil électoral permanent comme Cour Électorale Suprême qui se classerait dans la liste des Institutions dites Indépendantes au même gré que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ou de l'Office protecteur du citoyen. Et qu'en revanche, un Conseil électoral provisoire ne se serait légitimé que pour organiser des élections générales avant février 1988. Ainsi défini, le Conseil électoral provisoire serait de même nature que le Conseil électoral permanent, qui le remplacerait, c'est-à-dire autonome ou neutre.

Or, si jusqu'en 2009, l'on est encore en face d'une entité provisoire, il ne serait pas incongru de se demander si l'on se trouve en face d'une institution indépendante en probation à travers une entité provisoire ou, en revanche, devant un amalgame à titre d'ersatz solution, susceptible de ne refléter que les intérêts contingents du Pouvoir Exécutif, qui procède aux nominations des neuf (9) membres de ladite entité. Quitte à souligner que les deux tiers des membres portent le béret de représentants de secteurs de la société civile, mais c'est le Chef de l'État qui les choisit et il est de son ressort d'arrêter la liste définitive et de la faire publier dans le Journal Officiel, Le Moniteur, et le cas échéant, les membres représenteraient, *in fine*, les intérêts de celui de qui ils bénéficient leur nomination. Et à cet égard, Ginette Chérubin serait du côté du Pouvoir et c'est sous ce jour que nous allons aborder son discours dans les deux différentes interventions.

Chez Radio Vision 2000 avec Numa comme chez Radio Métropole avec Wendell Théodore, le débat se porte sur le même sujet formulé de la même manière : *Le processus électoral et la contestation du CEP*. Il s'ensuit donc que l'on se retrouve en présence d'un même invité pour un même sujet, mais avec deux questionnements différents. Toutefois, nous pourrions avancer que nous sommes en face de deux discours accusant la vassalisation de l'entité électorale par le Pouvoir Exécutif d'une part et la cristallisation de l'inconséquence des acteurs concernés d'autre part. Nous disons inconséquence, parce que, dans le cas qui nous préoccupe, nous tenons l'hypothèse selon laquelle l'acceptation de l'inacceptable dans la concrétion du malfaire ou du mal-être est un choix délibéré au gré des intérêts à soi contingents au grand dam de la Nation. Et notre hypothèse dans le cas des interventions de Ginette Chérubin pourrait être considérée comme corollaire inféré dans les termes mêmes des questions de Théodore et de Numa, si bien que Théodore va jusqu'à se demander si Ginette Chérubin ne serait pas membre effectif du Parti présidentiel : l'Unité (L'Espoir auparavant).

Et au-delà de cette lecture générale, notre analyse semblerait se confronter à une impasse. Les discours sous étude ne sont pas progressifs, dirions-nous, et que ce faisant, ils n'offrent pas d'emblée la possibilité de procéder à un découpage par séquences d'unités significatives, même si les journalistes tentèrent de situer le débat à partir de sous-plans séquentiels. Il résulte ce qui suit. Ou l'on ne passe pas les discours en revue ou l'on les recopie dans leur quasi-totalité.

Pourtant, nous allons essayer une lecture séquentielle en rapprochant les deux discours quand c'est possible.

Avec Numa comme avec Théodore, Ginette Chérubin accuse son inconséquence. Elle accepte délibérément de ne pas tirer les conséquences qui s'imposent quant à sa situation au CEP. À cet effet, nous reprenons respectivement deux séquences discursives des animateurs pour illustrer notre propos. Numa introduit le débat avec la question suivante : « *Madame Chérubin, comment vous vous sentez dans un CEP aussi contesté ?* » Ginette Chérubin répond : « *Me questionner sur les causes de ce discrédit du CEP m'a conduit au silence.* » Numa, à son tour, continue : « *Vous acceptez malgré tout de rester au CEP, qu'est-ce qui l'explique, Madame Chérubin ?* » À Ginette Chérubin de poursuivre : « *Je choisis d'y rester : c'est un espace de conflits d'intérêts divergents.* » À Numa de conclure : « *Pensez-vous, Madame Chérubin, qu'un tel discours puisse convaincre ceux qui exigent votre démission ?* » Ginette Chérubin rétorque : « *Je ne le prétends pas. Je dis ce que je pense très sincèrement.* »

Quant à Théodore, c'est à partir du silence énoncé par Ginette Chérubin qu'il introduit le débat. « *Madame Ginette Chérubin, pourquoi ce silence ? Pourquoi cessez-vous d'intervenir dans la presse pour faire des mises au point autour du processus électoral, comme c'était le cas avant, notamment pour les Législatives d'avril ?* » Ginette Chérubin renchérit : « *Le fait est que je suis très préoccupée par cette perception si négative de toute action du CEP. Je réfléchis, j'essaie de comprendre pourquoi cette perception négative et j'essaie de bien comprendre la conjoncture.* » Théodore continue : « *Il y a des appels à la démission qui ont été lancés. Il y a des gens qui souhaitent publiquement que vous Madame Chérubin vous jetiez le tablier, que vous partiez ?* » Celle-ci ajoute : « *Maintenant, vous me parlez de cette démission mais je dois dire que c'est un peu ce qui m'a provoqué le déclic qui fait que je prends le micro aujourd'hui. En tout cas, je ne démissionne pas.* »

À l'inconséquence de Ginette Chérubin correspond une fragmentation de tout le CEP, qui tangente, dirions-nous, un certain cynisme. Le discours de Ginette Chérubin laisse présupposer qu'aucun membre de cette entité n'est en mesure de saisir les enjeux pour lesquels il s'y retrouve. Mais en fait, c'est autant dire combien ladite entité est dépendante de la dictée de l'Exécutif. Laquelle fragmentation résulte donc de l'inconséquence de tous les acteurs du CEP. Inconséquence, fragmentation et dépendance s'enchevêtrent et

se complètent dans le discours de Ginette Chérubin et les deux premières renforcent la troisième.

À cet égard, une question de Théodore, celle qui suit la dernière que nous avons reprise se révèle élucidante. Théodore avance : « *Alors, madame Chérubin, si vous n'entendez pas démissionner, pour l'instant, ça va pour vous au niveau du CEP en dépit des critiques acerbes ?* » Ginette Chérubin lance clairement : « *Pour l'instant, je peux dire que ça se gère parce que nous avons trouvé cette formule que nous appelons positions dissidentes. C'est-à-dire que tout membre peut intervenir dans la presse quand une décision ne fait pas l'unanimité.* »

Ce faisant, nous pourrions avancer que cette fragmentation réduit le CEP à neuf individus séparés l'un à l'autre en fonction des intérêts à soi privés. Par cette formule, le CEP en terme d'institution – quoique putative – cesse d'exister et chaque membre est aussi à lui seul un CEP. À cet effet, Numa va jusqu'à questionner les procédés énonciatifs de Ginette Chérubin. Nous reprenons la question de Numa, même s'il nous fait anticiper sur la dépendance. Numa renchérit : « *Madame Chérubin, pourquoi vous parlez à la première personne « je » ?* » Ginette Chérubin va réagir pour ne pas répondre à cette question. Sa réponse est donc une non-réponse. Elle tient : « *Moi, je n'ai assisté à aucune rencontre extra-institutionnelle mais je ne sais pas pour les autres membres. Je ne peux confirmer pour eux.* » Mensonge politique. Stratégie de l'entonnoir. Ginette Chérubin révèle à la fois la fragmentation quand elle a dû répondre à Théodore, mais aussi dans sa fuite à Numa en admettant ne pas pouvoir infirmer les éventuelles participations des autres membres aux rencontres extra-institutionnelles.

Mais en fait, sa réaction ne fait que confirmer la fragmentation, pour autant qu'elle jette ses propos dans une ambiguïté. Le recours à la stratégie de l'entonnoir vise à occulter son emploi de l'énonciation élocutive comme procédé énonciatif par le biais du marqueur personnel de première personne « je ». Ce faisant, elle appuie ses propos sur une tentative démesurée de se justifier et *a fortiori* aux dépends des autres. Pour illustrer nos propos, nous reprenons Numa qui, dans l'implicite, laisse comprendre à Ginette Chérubin que sa réponse était occulte. Numa demande : « *Et des non-dits de la communication exigeant tel type de comportement dans telle situation donnée ?* » Et à celle-ci de se faire voir avec une tête de Janus au CEP : « *Je ne me retrouve pas dans une telle situation avec le Conseil.* »

Entre l'inconséquence et la fragmentation gît la vassalisation du Conseil électoral provisoire : les deux premiers marqueurs expliquent le troisième – la vassalisation. Toutes trois, inconséquence, fragmentation, vassalisation, marquent tous les moments du discours de Ginette Chérubin. Cela dit, nous allons tenter d'exposer la vassalisation, sans pouvoir épuiser tous les marqueurs d'inconséquence et de fragmentation qu'accuse le discours sous étude. Par ailleurs, pour y parvenir, il incombe de recourir, vu les ambiguïtés qui prévalent, à un excursus sur ce que Ginette Chérubin appelle « *la perception négative du CEP* » et que Numa et Théodore placent dans le cadre de la contestation du CEP tout court.

En dehors de toute contestation externe, Ginette Chérubin nous apprend que l'ancien Vice-président du CEP, lors des Législatives d'avril 2009, fit lui-même des allégations sur la dépendance de l'institution par rapport au Palais National et sur les fraudes en faveur du Parti présidentiel jusque là appelé *L'Espoir*. Aussi convient-il mieux de parler des dionysiaques plébiscitaires – législatives – d'avril 2009.

Cela étant, nous reprenons une des séquences discursives y afférentes. Théodore amplifie : « *Vous savez que cette histoire demeure encore nébuleuse, les dénonciations faites par l'ancien vice-président du CEP. Mais lumière n'a jamais été faite autour de la question, Madame Chérubin ?* » Celle-ci rétorque : « *Lumière a été faite par le CEP à partir des explications que certains membres ont données. Il y a eu d'abord une réponse officielle signée par les différents membres du CEP mais du côté de l'extérieur effectivement il n'y a eu aucune procédure légale enclenchée pour vérifier ce qui s'était vraiment passé. De là vient toute cette perception si négative du CEP.* » Nous ajoutons aussi que c'est suite à ces dénonciations-là que le Chef de l'État va procéder au remplacement de quelques membres dont le vice-président en question. Ce qui signifie que l'on est en face du même CEP autour duquel se firent les allégations.

À cet égard, Théodore qui, au prime abord rappelait à Ginette Chérubin, que bien avant les dionysiaques plébiscitaires d'avril 2009, le CEP portait toujours la macule d'une perception négative notamment au niveau de la société civile, va questionner la nouvelle configuration, donc après les remplacements effectués suite aux dénonciations de l'ancien Vice-président. Théodore, avec la Constitution comme prisme, demande : « *En termes de modalité, est-ce que, selon les prescrits constitutionnels, tous les secteurs, selon vous, sont dûment représentés au sein de l'actuel CEP, Madame*

Chérubin ? » À Ginette Chérubin de tenir : « J'allais dire que vous vous moquez de moi, Wendell. Vous savez que nous sommes au dixième Conseil électoral provisoire, tandis que la Constitution ne prévoit qu'un seul. Généralement, les Conseils électoraux provisoires proviennent des compromis entre l'Exécutif et les partis politiques. Mais, quand les problèmes se sont posés avec les allégations du Vice-président, certains partis n'ont pas répondu à l'appel, l'Exécutif, je crois, dans ce cas-là, a fait choix de secteurs en dehors de compromis. »

Toutefois, Théodore ne jugeait pas nécessaire de demander à Ginette Chérubin quels étaient ces secteurs. En outre, la Conseillère électoral permet de saisir que le CEP est comme devenu une annexe voire une loge privée du Chef de l'État. Et surtout, elle nous aide à élucider nos propos antérieurs selon lesquels les membres du CEP le transforment en une extension de la nomination originelle, si bien que Ginette Chérubin avoue que le fait d'avoir un Conseil électoral provisoire au-delà de l'unique que prévoit la Constitution est à la fois une condition nécessaire et suffisante pour qu'il soit inféodé au Pouvoir Exécutif. Numa expose les termes de cette vassalisation que nous reprendrons. Mais d'abord, nous soulignons une première séquence discursive en vue de mieux l'introduire. Numa avance : *« Et de la dépendance du CEP vis-à-vis du Président Préval selon laquelle les décisions du CEP sont dictées par le Palais National, que pouvez-vous en dire, même s'il n'est pas évident que vous me répondiez ? »* Ginette Chérubin réplique : *« Je n'ai d'autres relations avec Palais national qu'intra-institutionnelles. Moi, je garantis la totale indépendance. »*

Entre Charybde et Scylla. Entre cette réponse et celle que nous allons reprendre, Ginette Chérubin accuse les trois marqueurs que nous avons évoqués dès le début de l'analyse de son discours : inconséquence, inféodation et fragmentation. Elle va nous servir de synthèse. Numa renchérit : *« Le CEP se prépare toutefois à organiser les élections, le calendrier sort et le Président Préval avait dit qu'il allait rencontrer les partis politiques. La rencontre n'a pas encore lieu et l'Exécutif publie le calendrier électoral, dans un arrêté officiel. Ce qui élimine, de facto, toute éventuelle rencontre sur le calendrier. Certains acteurs trouvent incompréhensible une telle attitude, qu'en dites-vous ? »* De son côté, Ginette Chérubin trouve beau à dire : *« Je n'étais pas présente ces jours-là ; mais, c'était l'échéance de calendrier prévue. »*

Cela étant, si nous rappelons que les « élections » pour ainsi dire, les dionysiaques plébiscitaires dont il est question avec ce Conseil électoral provisoire sont les Législatives, appelées à élire pour ainsi dire un total de 109 parlementaires – 10 Sénateurs et 99 députés –, l'on comprendra que l'enjeu du CEP est tout aussi celui du Parlement, comme nous l'avons mentionné plus haut. Cette question étant la dominante de notre observation, nous allons la poursuivre avec Numa et le Sénateur Jean William Jeanty.

c. **Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Mardi 15 décembre 2009.**

Le contrat de communication. L'invité répond au nom de Jean William Jeanty. Il est Sénateur du parti *Action coopérative pour construire Haïti* (COMBAT ou KONBA ou encore KASIL). Le Sénateur Jeanty est aussi Secrétaire général de son parti, qui se place dans les partis politiques de l'opposition, minoritaires au Sénat. Aussi son discours se devrait-il d'accuser la forme d'un discours critique du Pouvoir en place. Dans les lignes qui suivent, nous allons aborder le débat qui le mettait en face à Numa autour de : « ***Le processus électoral en cours – velléité du pouvoir en place de faire mainmise sur le processus – position du parlementaire, responsable de COMBAT*** ».

Il convient, avant tout découpage séquentiel, de souligner que le discours du Sénateur Jeanty accuse, d'une part, la vassalisation du Sénat, de l'ensemble du Parlement et du CEP et d'autre part, les dérives totalitaires du Pouvoir, les enjeux des élections en question, l'inconséquence de certains élus, le manque d'engagement de l'opposition politique et de celui de ce qu'il appelle les forces contestataires de gauche. Ce faisant, même si l'intitulé du débat se porte sur les élections, le débat ne s'y limite pas. En revanche, l'analyse séquentielle se révèle difficile : le texte expose trop d'enchevêtrements, pour autant que les termes mêmes proviennent des acteurs du présent discours.

Toutefois, pour essayer de mieux repérer les grands moments du texte, nous rapprochons les deux premiers marqueurs indiqués, à savoir la vassalisation du Sénat, du Parlement et du CEP, qui s'explique par les dérives totalitaires du Pouvoir Exécutif et vice versa. Nous les aborderons pour commencer, quitte à revenir sur le CEP dès lors où il s'agira de parler des enjeux des élections. Nous verrons la question des élections en second lieu. Et pour finir nous

rapprocherons en un troisième point, et ce, même au prix d'un certain amalgame, l'inconséquence de certains élus, le manque d'engagement de l'opposition politique et de celui de ce qu'il désigne sous les termes des forces contestataires de gauche.

Numa introduit le débat par une lecture de l'attitude du Sénateur Jeanty au Sénat, tout en se demandant quel devrait être le Leitmotiv subjaçant. Et ce, dans les termes suivants : « *Au Sénat, votre position est assez critique depuis un certain temps et dans les dernières séances, vous faites généralement abstention. Est-ce un refus d'engagement comme prévention à d'éventuelles déceptions ?* » Jeanty réplique : « *Non. Nous constatons que les problèmes qui se soulèvent au Sénat ne sont pas ceux de la Nation. [...] Et, l'abstention est logique et est au contraire pleine de significations. La ratification de Jean Max Bellerive¹⁴⁹ est un exemple flagrant contre la Nation et c'est ce qui explique notre vote d'abstention.* »

Cela dit, le Sénateur Jeanty ouvre la voie à tout type de questionnement dès lors où il affirme que les problèmes que traite le Sénat ne sont pas ceux de la Nation. Un tout premier corollaire est bien la remise en question du principe républicain lui-même, voulant que l'institution du Sénat ne représente que l'universalité des intérêts, sinon de l'existence même de la Nation. Sans nous attarder sur les corollaires, nous reprenons la séquence discursive dans laquelle Jeanty lui-même tente d'argumenter ses propos. Numa renchérit : « *Une équipe dirigeante pourrait esquiver certaines critiques, Sénateur Jeanty ?* » À Jeanty de surenchérir : « *L'Exécutif jette le pays dans des dérives. Et le Président qui devrait travailler à la consolidation des institutions, c'est lui qui, dans ses dérives totalitaires les piétinent. Et c'est ainsi qu'il vassalise le Parlement, le CEP. Il cherche à se perpétuer au pouvoir, quoiqu'issu d'un Régime qui occupe le Pouvoir depuis 20 ans. Et pourtant, ce Régime se croit permettre de tout. [...] Le pire est que tout se fait sans les normes et l'une des armes du pouvoir est la corruption. Le pouvoir utilise des avantages comme arme pour endormir les élus sur les problèmes de la Nation.* »

Il incombe de faire remarquer que le Sénateur Jeanty évoque l'inféodation de tout le Parlement, et pas seulement le Sénat. Ce faisant, il nous permet d'élucider nos assertions eu égard à l'analyse du texte résultant du débat avec le président de la Chambre, le député

¹⁴⁹ Jean Marx Bellerive est le premier Ministre et donc Chef de Gouvernement haïtien, ratifié au Parlement (le Sénat et la Chambre) en novembre 2009, juste un mois avant notre observation.

Louis Jeune Levailant. Quant aux *dérives totalitaires* elles-mêmes, l'on comprendra que les marqueurs qu'expose Jeanty se retrouvent tout aussi chez Aristide, comme nous l'avons vu au premier chapitre.

Quant à la vassalisation du Conseil électoral provisoire, déjà esquissée dans le débat entre Ginette Chérubin, Numa et Théodore, Jeanty la confirme dans ses propos. Et l'inquiétude de Jeanty est que les élections impliquent de profonds enjeux, à commencer par sanctionner le Régime, comme il répète lui-même les termes. Mais, il s'ensuit un double visage de Janus. Si dans un premier temps, Jeanty se positionne contre le CEP inféodé au Pouvoir ; dans un second moment, Numa, à son tour, rappelle à Jeanty qu'il appert de ne pas occulter que le présent CEP reste celui sous la baguette de laquelle il a été élu, juste avec de nouveaux remplacements d'individus.

Pour ce qui renvoie au premier moment, Numa avance : « *Si le CEP continue dans la même lancée, quelle sera la position du Sénateur Jean William Jeanty sur le processus électoral ?* » Jeanty poursuit : « *Si rien ne change, les élections honnêtes ne seront pas possibles. Notre position est que cautionner des élections frauduleuses, c'est promouvoir la mafia. Nous sommes pour les élections mais des élections honnêtes. D'ailleurs, ces élections ont de sérieux enjeux, à commencer par l'amendement de la Constitution. Nous défendons des principes.* » Cela dit, de manière contingente, le discours de Jeanty paraît légitime, si tant est que la prétention à la promotion des principes soit une prétention à l'universalité que ne requiert pas seulement l'État de droit mais la démocratie elle-même. L'on ne saurait demander davantage à un Sénateur que de défendre des principes démocratiques. L'on saisira l'occasion pour faire remarquer également que le Sénateur Jeanty recourt à ce que Charaudeau appelle une condition de simplicité. Il s'agit d'une phrase définitionnelle à valeur de vérité générale appelant à la condamnation, en arguant : « *cautionner des élections frauduleuses, c'est promouvoir la mafia* ».

En revanche, la tête de Janus va s'exposer du moment où Numa remet en question la promotion des principes que prétend faire Jeanty, si bien que de la légitimité contingente de la séquence discursive du Sénateur, l'on passe au questionnement de sa légitimité en qualité de Sénateur. Questionner le scrutin dans lequel l'on est élu, c'est, *prime facie*, questionner la légitimité de l'élu lui-même. Numa renchérit : « *Mais Sénateur, ce que vous dénoncez, d'autres l'ont dénoncé pour le scrutin au cours duquel vous avez été élu, même*

« *pikekole*¹⁵⁰ », *mêmes élections frauduleuses, même goal à main ?* » Jeanty rétorque : « *Le CEP antérieur n'avait pas toutes ces suscitions contre lui. Pas de comparaison ! Ce n'est qu'à la fin que les élections ont été gâtées. Et aller aux élections est un acte de souveraineté louable, c'était notre droit et devoir. Les problèmes surgirent dans des zones spécifiques et dans la mienne, il n'y en pas eu.* » Le scrutin pour ainsi dire par le biais duquel Jeanty se vit élu Sénateur est celui pour lequel le vice-président du Conseil électoral provisoire fit ses allégations et ses dénonciations. Il s'agit des dionysiaques plébiscitaires auxquelles se donne le nom de Législatives d'avril 2009 comme nous l'avons vu avec Ginette Chérubin, Numa et Théodore.

À cet égard, il s'ensuit que les ambiguïtés qu'accuse la séquence discursive de Jeanty se produisent pour défendre les intérêts à soi contingents de son poste de Sénateur et le cas échéant de son parti. Cela dit, la prétention à la promotion des principes que revendique le Sénateur Jeanty se révèle donc contingente au gré de ses intérêts et pas forcément pour l'émergence de l'État de droit et encore moins celle de la démocratie. Lesquelles se devraient d'être censées constituer les enjeux des « élections » en question.

Par ailleurs, Numa comme Jeanty évoquent aussi l'inconséquence de certains élus. Jeanty quant à lui y ajoute le manque d'engagement de l'opposition politique et de celui de ce qu'il appelle des forces contestataires de gauche. À cet égard, nous reprenons une première séquence discursive. Numa énonce : « *Pourquoi, j'ai des données et vous, vous les avez aussi, Sénateur Jeanty, tel prétendu leader qui avait telle position critique se met-il du côté du pouvoir une fois élu, tel que le témoigne l'inscription pour le prochain ou l'éventuel scrutin ?* » À Jeanty de déclarer sous ces termes : « *Oui, on le*

¹⁵⁰ *Pikekole*, mot créole, c'est une expansion adjectivale qui sert à qualifier des élections frauduleuses, donc ce que nous désignons mieux sous le concept de *dionysiaques plébiscitaires*. Le syntagme nominal *Élection Pikekole* rentre désormais dans le vocabulaire politique haïtien. L'on dit aussi *élection goal à main* (le sens est saisissable de par sa référence au football). Remarquons à cet égard combien Numa rend sa phrase redondante en l'affublant d'appositions de même sens : *même pikekole, même goal à main, mêmes élections frauduleuses*. Nous reviendrons sur ces notions dans une digression spéciale à la fin de cette section d'analyse. Nous en trouverons surtout dans le débat entre Numa et Michel Georges (historien). Nous notons que la parenté de ces notions est généralement attribuée aux journalistes Sony Bastien et Liliane Pierre Paul, sans pouvoir préciser quand. Tous deux étaient d'abord journalistes chez Radio Haïti Inter et ensuite ils ont avec le journaliste Marvel Dandin, cité plus haut, fondé Radio Kiskeya (1994). Sony Bastien, lui, mourut en 2008.

constate. Le problème est, même si ces prétendus leaders ont leur droit, l'engagement pris au nom de la population. Et on le comprendrait si le pouvoir agirait dans l'intérêt de la nation. Et pourtant, c'est le contraire qui se fait. Ceux-là cherchent leurs intérêts personnels. Et l'enjeu, l'absence des forces contestataires de gauche. C'est ce qui permet déjà au pouvoir d'annoncer qu'ils auront les deux tiers des sièges au Parlement. »

Cela dit, nous pourrions une fois de plus faire ressortir les relations entre l'inconséquence des récipiendaires et l'inféodation des institutions dans lesquelles ceux-ci s'y retrouveront. À cet effet, les propos de Numa dans une question adressée à Jeanty se révèlent éclairants. Numa avance : *« Sénateur, beaucoup de parlementaires vont au Palais national, pour faire des compromis, sinon des compromissions, vous, vous n'y allez pas ? »* À son tour, Jeanty rétorque : *« Non. Je ne suis pas au Sénat pour cette mission. Je suis un professionnel, appelé à servir la nation, tel est le choix que je fais. »*

L'important pour nous dans cette séquence est que Numa confirme, bien avant la réponse négative de Jeanty, que cette dernière puisse être lue comme une stratégie de dénégation ou pas, les relations extra-institutionnelles entre des Parlementaires et Palais National. Laquelle affirmation pourrait être toutefois renforcée par un fragment que Jeanty accuse dans une autre séquence. À Jeanty de surenchérir : *« [...] Peu importe le choix du peuple, Palais national gagnerait. Et arrivé au Parlement, la fonction fondamentale du Parlement qui est de contrôler l'Exécutif est bafouée. »*

Et au regard de ce même opportunisme des impétrants parlementaires, Numa sort les déclarations d'un candidat à la Chambre, pour lesquels Jeanty fait ressortir les enjeux. Pour illustrer notre propos, nous reprenons toute la séquence discursive. Numa formule ce qui suit : *« Un candidat à la députation déclare qu'il laisse son parti pour s'accrocher au Parti présidentiel sous demande de la population de sa circonscription. Qu'en dites-vous ? »* Jeanty précise : *« Les maîtres mots : la corruption, l'argent. Ils se mettent à l'abri favorable pour s'empocher beaucoup et pratiquer librement la corruption. »*

Entre inconséquence des élus et le manque des forces contestataires de gauche que souligne Jeanty, Numa évoque les alternatives qui se font à l'approche des joutes électorales. Numa demande : *« Dans vos interventions au nom de COMBAT, votre parti, vous posez le problème. Vous dénoncez certains secteurs qui se croisent les bras aux vellétés du pouvoir visant à se perpétuer. Et les*

alternatives qui se forment, Sénateur Jeanty ? » Au prisme du Sénateur Jeanty, les alternatives électoralistes ne semblent pas à même de contrecarrer les ambitions totalitaires du Régime au Pouvoir, parce que, si tant est qu'elles se révèlent nécessaires de manière conjoncturelle, elles ne seraient pas suffisantes pour faire le poids requis du point de vue structurel. Jeanty surenchérit : *« L'on ne fait pas la politique en réaction à ; mais, l'on planifie des alternatives d'opposition. »*

En outre, Numa saisissant que l'enjeu de la bataille discursive dans laquelle se jette le Sénateur Jeanty est bien l'opinion publique, semble faire venir à l'idée les paroles de Hannah Arendt, pour qui *« les hommes de vertu et de courage ne se révèlent que dans des situations critiques¹⁵¹ »* afin de tester si, pour sa part, Jeanty appréhende les enjeux de l'institution du Sénat dans la Conjoncture de la transition politique en question et le cas échéant, la lecture du Sénateur de la gauche quant aux contradictions fondamentales de la formation sociale haïtienne, telles qu'exposées au premier chapitre. Aussi Numa se demande-t-il à quel type de public le sénateur Jeanty s'adresse-t-il. S'agit-il de *« majorités silencieuses¹⁵² »* ou de *« majorités bruyantes »*, c'est-à-dire des foules susceptibles d'être manipulées, *hic et nunc*, par l'effet populiste ou, à l'inverse, le public des citoyens discutant dans l'espace public ?

À cet effet, nous reprenons la séquence discursive. Numa ajoute : *« Comme représentant de la gauche, quelle mission vous vous êtes donnée pour arriver au Sénat, pour autant que la réalité n'ait jamais été différente auparavant ? En d'autres termes, vous savez où vous allez entrer ? »* À Jeanty de riposter : *« Je crois avoir compris et c'est bien par compréhension que j'ai choisi de m'y impliquer. C'est effectivement ce qu'il faut : ne pas avoir crainte de s'impliquer pour le bénéfice du processus démocratique, où les tâches exigent des gens sérieux et compétents au lieu de les laisser aux malveillants. Tel qu'on l'a aujourd'hui en Haïti. »*

La réponse du sénateur Jeanty se révèle tout aussi complexe qu'ambiguë. À cet égard, il convient de repérer trois marqueurs indiquant trois moments distincts. Une prétention à une légitimité contingente, qui s'amalgame à une contingence des intérêts à soi

¹⁵¹ Hannah Arendt in *Du mensonge à la violence*, traduction Guy Durand, Paris, Calmann-Lévy, Agora, 1972 (1969-1972), p. 67.

¹⁵² Nous empruntons cette notion chez Hannah Arendt, in *Du mensonge à la violence*, op. cit. p. 38.

particuliers et la tangente d'une question normative. La prétention à la compréhension en vertu de laquelle Jeanty manifeste le courage de s'impliquer pour le bénéfice du processus de la démocratie en Haïti est légitime, mais elle reste contingente dès lors où il faut se rappeler que la démocratie ne se réduit pas à un discours et qu'elle requiert notamment, quant à sa concrétion, l'État de droit. Ainsi à la contingence de cette légitimité correspond la contingence des intérêts en fonction desquels Jeanty choisit de s'y impliquer et en effet, ce sont ses positions vis-à-vis du « scrutin » à travers lequel il devint pensionnaire au Sénat qui nous permettent d'élucider nos propos.

En d'autres termes, Jeanty ne se préoccupe pas de la réalité politique, antérieure à son élection au Sénat, comme Numa le précise dans sa question, encore moins pour les contradictions fondamentales auxquelles se voit confronter la formation sociale haïtienne. Par ailleurs, nous évoquons la tangente d'une question normative. Le présupposé selon lequel il faudrait des citoyens conséquents – vertueux, responsables ou honnêtes – desquels doivent provenir les dirigeants ou gouvernants de la Cité est une question éthique, remontant à Socrate [Platon]. L'assertion que nous avons reprise plus haut chez Hannah Arendt part de ce présupposé et Habermas, quant à lui, le situe dans les rapports entre éthique et politique. Cette question, nous l'aborderons au cinquième chapitre et nous essaierons de l'explicitier avec Habermas.

Dès lors, nous pourrions terminer l'analyse de ce débat en faisant remarquer que ce dernier amplifie ce qu'il convient de considérer à titre des enjeux du Parlement et le cas échéant des Législatives dans l'émergence de l'État de droit. Nous faisons suite à un débat à trois, où Wendell Théodore, à son tour, accueille simultanément un Sénateur et un ancien candidat à la Présidence, Ex-bourgmestre de la Capitale à son microphone le 16 décembre 2009.

d. Radio Métropole. Rubrique Invité du matin. Mardi 15 décembre 2009.

Le contrat de communication. Les invités s'appellent Edmonde Supplice Beauzile et Camille Duchatelier Syllaire. Edmonde Beauzile répond à titre de Sénateur, élu pour ainsi dire en 2006 sous la bannière du Parti *Fusion des sociaux-démocrates*. Elle fait donc partie des partis politiques de l'opposition, minoritaires au Sénat. Aussi son discours se devrait-il d'être un discours critique du Pouvoir en place.

Quant à Camille Duchatelier Syllaire, son identité politique est difficile à préciser. La seule chose que nous puissions confirmer est qu'elle appartient au corps politique pour avoir été candidate à la Présidence en 1987 et ancien Bourgmestre de Port-au-Prince. Mais sa candidature se disait « indépendante », notion qui demeure ambiguë à l'aune d'une sémantique politique. Si à l'inscription dans le registre électoral, le candidat qui se dit indépendant signifie qu'il ne s'est inscrit sous les couleurs d'aucun parti politique, cela n'élucide rien au-delà de la contingence registraire. Et toute la difficulté est de savoir de quelle indépendance s'agit-il. Par rapport à quoi le candidat revendique-t-il laquelle indépendance, si tant est que l'acte de poser sa candidature soit, *per se*, une intégration à la classe politique et que comme candidat il doive appeler ses partisans à voter pour tel ou tel programme, qui de toute façon devrait finir par épouser une couleur politique quelconque?

Cela étant, il s'ensuit donc une tête de Janus quant à l'identité politique des protagonistes impliqués dans le débat sous étude. S'il est précis pour Théodore et Edmonde Beauzile, il ne l'est nullement pour Camille D. Syllaire. Cela dit, c'est donc à l'ombre de cette ambiguïté que nous allons aborder ce débat dont le sujet est le suivant : « **Démocratie et partis politiques. Le processus électoral en cours** ».

Si l'idée de l'animateur serait de faire exposer par la voix de ses invités le rôle des partis politiques dans l'émergence de la démocratie à l'aune du processus électoral en cours. Ce qui voudrait dire que si le positionnement ou le regard des partis politiques dans le cadre dudit processus vise à contribuer à l'émergence de la démocratie en Haïti, si tant est que les partis politiques se doivent de servir de médiation à ce procès-là. Ainsi l'animateur donne-t-il un titre et un sous-titre à son sujet. Cependant, tel ne sera pas le cas dans le débat à proprement parler. Les invités y opèrent une fragmentation en deux moments quasi-distincts. Un moment se porte sur les partis politiques et un autre sur le processus électoral. Notre lecture se voit contraindre de suivre le plan du débat effectif.

Théodore introduit le débat en rappelant que les questions autour des partis politiques deviennent itératives au niveau des médias. À cet égard, Théodore s'adresse d'abord au Sénateur Beauzile, en qualité de protagoniste: « *Sénateur Beauzile, l'appel du renouvellement des partis politiques est devenu récurrent du moins dans les médias, adressé bien sûr à la classe politique qui, selon des observateurs, mérite d'être renouvelée, est-ce aussi votre point de vue ? Y voyez-vous la nécessité?* » Edmonde Beauzile poursuit : « *Oui, je vois la*

nécessité. Mais il ne s'agit pas de mettre de côté ceux qui ont contribué à donner corps au processus démocratique en cours. De toute façon, les vieux chefs de partis ont accompli une œuvre acceptable, ils ont leur place ; mais l'on ne sait vraiment pourquoi ils sont toujours chefs de leurs partis même après 20 ans. »

De la question à la réponse, il convient de faire une première remarque qui, elle, générale, concerne le problème des partis politiques en Haïti, comme nous l'avons vu notamment avec K. François ou Maesschalck. La question se porte tant sur le mode de fonctionnement des partis politiques dans la société politique que par la perception des citoyens ou mieux de la société civile vis-à-vis des partis politiques. Nous reviendrons particulièrement sur cette question au cinquième chapitre.

Quant à la réponse du Sénateur, elle suscite deux remarques. Premièrement, Edmonde Beauzile choisit, eu égard à la notion de renouvellement, qui est polysémique ou équivoque, de ne pas aborder le problème des partis politiques dans ses complexités : lequel problème l'exigerait à s'attaquer à celui de toute la classe politique haïtienne. Ainsi laisse-t-elle croire que renouveler n'a que le sens de substituer et délester, ce faisant, celui de transformer. D'où pourquoi elle recourt à un argument dotant d'une force de légitimité contingente. Il s'agit de la référence à l'œuvre des anciens chefs de partis.

Camille D. Syllaire lui rétorquera la superficialité de sa lecture ou de sa réponse. Et la seconde remarque se situe aux pourtours de la référence même aux anciens chefs de partis. Il s'agit du phénomène d'*homme-parti*, où le parti demeure la propriété de son fondateur. Partis populistes. Partis fonctionnant généralement sur base du clientélisme et de l'attentisme. Partis à prétention bonapartiste. Cela dit, lequel phénomène se rattache au problème général des partis politiques en Haïti. Mais face à l'incompréhensibilité déclarée du Sénateur, il nous semblait juste de le souligner dans cette ébauche spéciale. Et nous pourrions anticiper pour dire que la question de partis politiques resurgira dans le débat du 17 décembre entre Théodore et Michel Soukar.

Mutatis mutandis, nous faisons suite à une séquence discursive où Camille D. Syllaire expose ce qu'elle entend par renouvellement des partis politiques. Théodore eut à énoncer : « *Madame D. Syllaire, à partir de quel constat, avez-vous lancé l'appel au renouvellement des partis politiques, avez-vous souligné la nécessité de renouveler la classe politique en Haïti?* » À l'ancienne candidate à la Présidence de

tenir : « *Ce que je dis en termes de considération sur le vieillissement des cadres de partis politiques, c'était en fait un grand reproche parce que certains acteurs politiques ont déjà perdu leur historicité et quand je parle de renouvellement, je ne parle pas de mise à l'écart, comme le dit le Sénateur Beauzile, je parle simplement de faire tourner les principaux acteurs des partis.* »

Cela étant, Camille D. Syllaire en remettant en question la lecture d'Edmonde Beauzile inscrit la sienne dans le cadre du problème général des partis politiques en Haïti. Aussi semble-t-il que Camille D. Syllaire s'attaque au phénomène d'hommes-partis, comme cristallisation des partis populistes, partant de 1986 quand elle évoque des *acteurs ayant perdu leur « historicité »*.

Néanmoins, il nous incombe de faire une digression pour souligner que l'usage que fait Camille D. Syllaire du terme d'historicité reste ambigu. Nous ne sommes pas en mesure de préciser s'il s'agit du concept fondamental de la théorie sociologique d'Alain Touraine, où « *l'historicité est, précisément, l'ensemble des modèles culturels qui commandent les pratiques sociales [...] en passant à travers des rapports sociaux qui sont toujours des rapports de pouvoir*¹⁵³. » Et que, sous ce jour, l'évocation de la perte d'historicité de quelques acteurs ne semblerait nullement tenable, parce que l'historicité serait l'enjeu du mouvement de tous les acteurs sociaux. Ou, en revanche, s'il s'agit de *l'historicité*, dans sa version vulgaire, en tant que perte de caractère proprement historique. Dans ce cas, la perte d'historicité des acteurs politiques signifierait la cessation, *per se*, de leur raison d'être. Autrement dit, la fin présumée de leur existence. À cet égard, l'assertion ou par extension l'acte de parole exigerait une discussion quant à sa validité. La conséquence est que, *in fine*, nous ne sommes pas en mesure d'identifier non plus de quels acteurs politiques s'agit-il, du moins à partir de cette seule première séquence discursive.

Par ailleurs, au-delà de ce premier moment du débat, la thématique des partis politiques va vaciller. Entre Charybde et Scylla. Théodore sembla vouloir y rester dans la question suivante, mais au regard du processus électoral énoncé en sous-titre et Camille D. Syllaire va évoquer les acteurs politiques dans sa réponse. Mais, en revanche, c'est la réponse qui va porter la suite du débat à se centrer sur l'éventuel scrutin et ses enjeux. Avec Camille D. Syllaire, la séquence discursive se fait en trois temps, donc en trois questions-réponses.

¹⁵³ Alain TOURAINE, in *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, Mouvements 3, 1984, p. 67.

Quant à nous, nous la reprendrons en y opérant un découpage en deux temps. Premièrement, Théodore introduit : « *Madame D. Syllaire, dans le cadre du processus électoral en cours, le CEP a donné carnet à certains partis politiques et à certains candidats, comment vous voyez ces élections qui devraient avoir lieu bientôt ?* »

Parlant de carnet, cette question nous exige de la commenter. Quitte à faire deux remarques. D'abord, dans le vocabulaire politique électoral haïtien, donner carnet à un candidat signifie l'expulser de la joute électorale. L'on dit aussi recevoir ou prendre carnet, ce qui veut dire à la voie passive être expulsé. Ensuite, il appert aussi de situer la remise des carnets dans son contexte politique. Le Conseil électoral provisoire (CEP), l'avons-nous vu, demeure inféodé à la Présidence. Ce faisant, il opère sous sa dictée. Ainsi ne participe pas au scrutin qui veut. Dionysiaques plébiscitaires. Il ne s'agit pas seulement de manipuler les résultats des élections à réaliser, mais aussi de limiter la liste des partis politiques et des candidats qui s'y intéressent.

À cet effet, des partis, ainsi que des candidats de l'opposition, susceptibles d'obtenir de grands scores, sont rejetés dès l'enclenchement du processus. Nonobstant que partis et candidats peuvent bien ne pas réunir les conditions pour être, *de jure*, admis au processus. L'on soulignera quand un candidat susceptible d'atteindre un grand score est expulsé du processus, il se battra pour convaincre ses partisans à ne pas aller voter et le corollaire est que le candidat du Pouvoir réussira plus facilement. Le taux de participation ne compte pas.

Quant à Camille D. Syllaire, elle eut à avancer : « *C'est un processus électoral qui est déjà kidnappé au départ et qui va nous conduire à une crise dont nous ne saurions imaginer les contours, les pourtours et les conséquences surtout pour le pays. Et les acteurs politiques qui ont déjà perdu leur historicité se sont laissé aller dans une dérive populiste. Quand je dis populisme, je dis une forme de populisme qui, liée au consortium oligarchique général, nous a donnée ce que nous avons là maintenant, le kidnapping du processus électoral.* » C'est cette réponse de l'ancienne prétendante à la Magistrature Suprême qui allait réorienter le débat. Quitte à souligner trois marqueurs importants. Premièrement, elle se « forge » la notion de kidnapping électoral et elle en souligne les enjeux. Deuxièmement, elle perçoit lequel kidnapping comme corollaire des dérives populistes découlant des acteurs « déshistoricisés » susmentionnés. Et troisièmement, elle renchérit pour indiquer qu'elle fait référence au Régime en place, à la fois comme symbole des acteurs

« déshistoricisés » et du populisme et de plus comme auteur du kidnapping électoral. Pour tenter de cerner ce qui ferait la spécificité de cette notion de kidnapping électoral, nous reprenons le deuxième temps du présent moment discursif.

Théodore, quant à lui, se montre perplexe face à l'usage de cette notion. Il souligne : « *C'est nouveau, l'on parle généralement de coup d'état électoral, mais vous, Madame D. Syllaire, vous préférez parler de kidnapping électoral, n'est-ce pas trop fort ?* » À Camille D. Syllaire d'amplifier : « *C'est le mot à la mode et c'est la pratique à la mode.* » Théodore renchérit : « *Et vous l'expliquez comment ?* » Camille D. Syllaire surenchérit : « *L'on passe de coup d'État à kidnapping, c'est une ascendance. Ça devient de plus en plus fort maintenant.* » D'une métaphore à l'autre. Camille D. Syllaire, ce n'est qu'en percevant le kidnapping électoral comme une excroissance du phénomène de coup d'État électoral qu'elle semble fournir une certaine clef de décryptage.

Or, pour nous, l'important serait de cerner ses spécificités. En effet, la notion de coup d'État électoral, comme nous l'avons vu avec Jean et Maesschalck, fut forgée par Aristide pour illustrer les dionysiaques plébiscitaires du 16 décembre 1990 au cours desquelles sa proclamation à la présidence se fit sur pressions des bacchanales plébéiennes, donc comme sur tapis vert. Cela étant, la notion n'a nulle valeur critique au début. Elle était plutôt un acte de parole occulte où Aristide exprima aux mégafoules comment parvint-il à se faire nommer Pensionnaire au Palais National. Ce qui implique que ce n'est que pour la forme et dans les manifestations, l'on parle de processus électoral, il y va tout autrement pour ce qui concerne la réalité. Et à cet égard, Jean et Maesschalck soulignent que « *le CEP déclare officiellement, le 23 décembre 1990, Aristide président d'Haïti, alors que le dépouillement des bulletins n'a pas encore franchi la barre des 40%*¹⁵⁴ ».

En revanche, la notion allait subir une mutation sémantique voire une désémantisation pour être utilisée en vue de désigner et le cas échéant critiquer des élections frauduleuses, donc des dionysiaques plébiscitaires. Et c'est sous ce jour que Théodore l'emploie. Néanmoins, à suivre Camille D. Syllaire, l'on finira par retenir que la notion du kidnapping électoral renvoie bien au concept de dionysiaques plébiscitaires. Parce que, Camille D. Syllaire tient à faire

¹⁵⁴ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 35.

remarquer qu'il ne s'agit pas des élections dont seuls les résultats seraient truqués, mais d'un processus falsifié à la base, dès le départ, donc dès la composition même du Conseil électoral provisoire, comme elle l'a dit. Selon Camille D. Syllaire, les dérives populistes en sont à la base. Avant toute tentative d'identification ou d'élucidation, nous allons voir les perceptions du Sénateur Beauzile.

Eu égard au processus électoral, Théodore demande à Edmonde Beauzile : « *Quelle est votre point de vue, Sénateur Beauzile, sur le processus électoral ?* » À celle-ci de répondre : « *Le processus électoral est sur le point de jeter le pays dans une caverne, un labyrinthe. Ce que je veux dire par là, c'est que Madame D. Syllaire, elle-même, a parlé de kidnapping. Moi, je dis que c'est plus qu'un kidnapping, parce que de kidnapping à la corruption, l'on va au-delà de ce que vous, Madame D. Syllaire, vous parlez, kidnapping du processus. En dehors du processus électoral, il y a aussi les biens de l'État qui sont utilisés et qui seront utilisés pour accompagner ce kidnapping.* » Cela dit, Sénateur Beauzile, à son tour, fait sienne la notion de kidnapping électoral, en placardant à son flanc la corruption du Régime. Mais sa réponse ne fournit pas assez d'éléments spécifiques, susceptibles de contribuer à cerner la prise d'otage en question.

Ce faisant, Théodore va pour sa part évoquer l'amendement constitutionnel comme ce qui pourrait être l'un des enjeux dudit kidnapping dans la séquence discursive suivante. Il s'adresse à l'ancien Bourgmestre en ces termes : « *Désormais, s'il convient de parler de kidnapping du processus électoral, est-ce que c'est tout simplement que ces élections devraient permettre d'aboutir à l'amendement de la Constitution de 1987. Est-ce qu'il n'y a que l'amendement constitutionnel comme enjeu, Madame D. Syllaire ?* »

Et à Camille D. Syllaire d'amplifier : « *Il n'y a pas que ça. Le kidnapping électoral sous-tend également le kidnapping de la démocratie. Et les kidnappeurs sont les acteurs politiques issus du populisme. Et ils le font avec la complicité de la communauté internationale, et c'est pour cette raison que nous parlons de kidnapping de la démocratie.* » Par cette réponse, Camille D. Syllaire, en faisant correspondre explicitement le chambardement du processus électoral à celui d'émergence de la démocratie, traduit un règne du populisme, qui s'impose, *per se*, si bien qu'elle reprend elle-même les termes. Dès lors, l'on pourrait se demander si le populisme s'impose, quelle en devrait être la suite ?

À cet égard, il nous incombe de recourir aux propos que va prononcer le Sénateur Beauzile, pour autant qu'il s'agisse d'une fuite à la question posée. Théodore adresse : « *Edmonde Supplice Beauzile, vous êtes encore une femme d'État, en tant que Sénateur de la République, s'il y a tout cela qui se dessine à l'horizon, comment devrait-on s'y prendre pour le stopper ?* » Sénateur Beauzile tient : « *Comme enjeux de ces élections, il y a effectivement l'amendement constitutionnel, qui devrait permettre à un président en place de maintenir le statu quo. Il y a là donc l'enjeu de pérennisation d'une espèce : celle qui est au pouvoir depuis 1990. L'on passe respectivement d'Aristide I à Préval II, avec l'intermezzo de 2004-2005. Madame Camille D. Syllaire a parlé de kidnapping de la démocratie, moi, je dis que c'est le vrai mot. C'est le kidnapping du processus électoral et c'est la mise en péril de la démocratie.* » La première remarque à la réponse du Sénateur est qu'elle est une non-réponse. Stratégie de l'entonnoir. Edmonde Beauzile choisit de déléster la question de Théodore pour faire suite aux propos de Camille D. Syllaire. Et comme Théodore va insistant lui adresser la même question. Nous nous limitons au contenu de ses propos.

Cela étant, si nous rapprochons les enjeux mis en évidence par le discours métaphorique des deux invités, à savoir les dérives populistes du Régime et l'amendement de la Constitution au gré de sa pérennisation, nous pourrions avancer que le totalitarisme s'annonce, parce que le bonapartisme, comme concrétion d'un régime populisme s'y est déjà implanté. Et, ce faisant, le débat sous étude rencontre celui effectué entre Numa et le Sénateur Jeanty, qui lui évoqua dans les termes mêmes les dérives totalitaires du Régime. D'ailleurs dérives populistes et dérives totalitaires vont de pair.

Cela dit, les déclarations du Sénateur Beauzile selon lesquelles le siège de la Présidence se transforme en celui du Parti du Pouvoir sont à appréhender comme marqueur de la logique totalitaire dont l'une des caractéristiques est la prétention à la confusion du Pouvoir en place à celui de l'État tout court. Pour illustrer nos propos, nous reprenons la séquence discursive. Théodore renchérit : « *Sénateur Beauzile, vous avez, en parlant de processus kidnappé ou de kidnapping de la démocratie, évoqué l'utilisation des biens de l'État à cette fin. Est-ce que vous en avez des preuves ?* » Edmonde Beauzile surenchérit : « *Palais national est un bâtiment public, donc propriété de l'État. Et c'est pourtant le Palais national, qui est le siège du parti Unité. Ce n'est qu'un exemple ! D'autres données pourraient être*

fournies. » Quitte à préciser que nous reviendrons sur la question du totalitarisme et du populisme au quatrième chapitre.

Par ailleurs, Théodore choisit de s'appuyer sur les affirmations du Sénateur Beauzile auxquelles il acquiesce pour convoquer les responsabilités de celle-ci eu égard aux rapports entre Pouvoir législatif et Pouvoir exécutif, en vertu des prescrits constitutionnels en vigueur. En d'autres termes, Théodore sous-entend qu'un Sénateur, même faisant partie de la minorité au Sénat ne devrait pas se contenter d'un discours contestataire comme feraient des acteurs de la société civile mais du moins tenter des actions en justice contre les dérives du Pouvoir Exécutif, parce que la Constitution octroie aux Parlementaires le privilège de traduire le Chef de l'État en Haute Cour de Justice, dès lors où il peut être considéré hors-la-loi. C'est ainsi que Théodore va reformuler la question susmentionnée et l'adresser au Sénateur, qui va à nouveau recourir à la langue de bois pour s'exprimer. Autrement dit, elle va contre-répondre.

Théodore ajoute : « *Madame Edmonde Supplice Beauzile, vous êtes Sénateur de la République, l'on peut parler de dérapage, si je me fie à ce que vous venez de dire. Mais comment le stopper ?* » Edmonde Beauzile déclare : « *Moi, je dis, il y a des partis politiques qui commencent à se mettre ensemble, il y a beaucoup de voix qui doivent s'élever.* » Stratégie de l'entonnoir. Le Parlementaire se réfère à une alternative que tout citoyen pourrait augurer, pour éviter d'évoquer ce qui devrait être ses engagements en qualité de Sénateur dont la mission première est pourtant de contrôler l'Exécutif. À cet égard, nous pourrions avancer que le Sénateur Beauzile fait elle aussi preuve d'inconséquence. Dès lors resurgissent les marqueurs que nous avons soulignés plus haut eu égard à la question de l'émergence de l'État de droit et de la démocratie en Haïti. Il s'agit d'une part des partis politiques sur lesquels se portait le présent débat et d'autre part du Parlement à titre d'institution. Nous resterons dans la question électorale avec un ancien Prétendant à la Magistrature suprême comme invité chez Numa.

e. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Vendredi 18 décembre 2009.

Le contrat de communication. L'invité répond au nom d'Evans Paul. *Hic et nunc*, Evans Paul, surnommé *Compère Plume* (*K-Plume* ou *K-Plim*), depuis le temps où il exerçait la profession de journaliste, est un ancien candidat à la Présidence au scrutin de février 2006, sous

la bannière du regroupement politique appelé *Alliance démocratique* dont il demeure le Coordonnateur général. En outre, l'*Alliance démocratique* rejoint d'autres partis pendant le processus électoral en cours pour former l'*Alternative*. Sous ce jour, il s'identifie comme Membre de l'*Alternative*, Plateforme politique de l'opposition. Aussi son discours devrait-il être un discours critique du Pouvoir en place. Cela dit, si le sujet de débat se portait seulement sur le processus électoral en cours, cette identification suffirait.

Mais, considérant qu'il est invité à parler aussi du *Mythe du 16 décembre (1990)*, il incombe de situer son identité politique au regard de cette période historique. Dès lors, il convient de rappeler qu'Evans Paul est l'une des figures démiurgiques du *Mouvement Lavalas* sous les effets duquel il fut proclamé Bourgmestre de Port-au-Prince (1990-1994). Figure de proue, il était le porte-parole du mouvement jusqu'en 1994 et il fut considéré comme le plus apte à vulgariser le discours incantatoire d'Aristide, aussi bien qu'Aristide lui-même et ce jusqu'à octobre 1994. Il s'agit donc de la Mouissance *Lavalas* avec Aristide I, de version *Fonds national pour le changement et la démocratie (FNCD)*.

En revanche, comme toutes les figures influentes du début du mouvement, Evans Paul fit l'expérience du rejet par le Chef, Jean Bertrand Aristide, lorsque celui-ci transmuta officiellement le FNCD en *Organisation Populaire Lavalas (OPL)* en novembre 1994, donc avant même la fin de son mandat à la Mairie, prévue pour décembre de la même année (1994). Cela dit, c'est donc sous ce visage de Janus que nous allons aborder le débat qui le mettait en face à Valéry Numa, débat formulé en ces termes : « **Le mythe du 16 décembre et le processus électoral en cours** ».

Numa formule son sujet en recourant à ce que Charaudeau appelle une condition d'essentialisation par le biais d'une date figée, 16 décembre, qui finit par s'insérer comme concept dans le vocabulaire politique haïtien. Concept contingent. Sa signification dépendra de l'identité de celui qui l'emploie. Il y va de même de l'interprète ou du type d'analyse que l'on entend mener. Entre Charybde et Scylla. Mais, le seul fait de l'évoquer renvoie à un ensemble de référents spécifiques. S'il est un mythe pour l'animateur, 16 décembre pourrait, en revanche, être perçu comme étant à lui seul un démiurge, générateur d'une démocratie dionysiaque pour Evans Paul. Il semblerait que Numa en fasse un sous-thème du débat en vue d'une comparaison de ces deux processus électoraux, soit celui de 1990 dont le scrutin eut lieu le 16 décembre et celui de qui est en

cours dont le scrutin fut prévu pour le 28 février 2010. Mais le recours à la métaphore du football par l'invité changerait le plan pour en faire un débat sur deux sujets, comme dans le cas précédent avec Théodore, Edmonde Beauzile et Camille D. Syllaire.

À cet effet, nous reprenons la séquence discursive, introductive du débat. Numa lance : « *Quand 16 décembre, avec quel sentiment vivez-vous cet anniversaire, Evans Paul ?* À celui-ci de répondre : « *Déception ! 16 décembre était plein d'espoir. Il annonçait la stabilité, le développement ; bref, la démocratie et ses corollaires. Mais, malheureusement, le penalty a été tiré dehors !* » Si Evans Paul se dut d'être conséquent quant à sa position en 1990, sa réponse ne saurait ne pas être ambiguë et partisane voire dithyrambique. C'est ainsi qu'au-delà de l'amalgame entre des *modalités délocutives* et un argument par la *force des croyances*, il recourt à la métaphore du football comme tentative de légitimation jusqu'à parvenir à un tir de penalty comme cas spécifique. Ce qui présuppose que, pour Evans Paul, il ne conviendrait nullement de parler de dionysiaques plébiscitaires, tout le processus qui aboutit au 16 décembre 1990 réunirait toutes les conditions nécessaires et suffisantes d'un point de vue normatif, si bien qu'il s'agirait de le considérer comme surgissement – dionysiaque – de l'État de droit et de la démocratie. Un match (de football) étant un ensemble d'état de choses devant traduire nécessairement les dix-sept lois¹⁵⁵ fondamentales du football. Et la référence spécifique à la quatorzième loi – le tir de penalty¹⁵⁶ – renvoie au *Mouvement Lavalas* concentré dès le début en la figure mythique du Leader populiste J.-B. Aristide.

Dès lors, l'ambiguïté découle du fait que si rater le penalty implique la défaite de toute l'équipe, le joueur dont la tâche précise était de le botter matérialise en lui-même l'échec et qu'à cet effet les autres pourraient s'autoriser à se déresponsabiliser. Et le corollaire subjacent à la déresponsabilisation de soi dans un événement antérieur consiste à se légitimer le présent au regard des perspectives pour l'avenir. Aussi Evans Paul s'y place-t-il.

À son tour, Numa va rester dans le discours métaphorique – spécifique – du football pour questionner la capacité du joueur désigné comme l'avant-centre déterminant. Ce faisant, il force en outre Evans Paul à s'en sortir. Nous reprenons la séquence discursive. Numa eut à

¹⁵⁵ In *Les lois du jeu (ou du football)*, International Football Association Board (IFAB), FIFA, Zurich, 2010.

¹⁵⁶ In *Les lois du jeu*, op. cit.

dire : « *J'aime bien l'image du football. Cette métaphore convient bien. Mais sur quelle base donner la responsabilité de tirer un penalty au premier match d'un joueur, qui n'a même pas été titulaire dans le match, Evans Paul ?* » À Evans Paul de rétorquer : « *Il était porteur d'un discours, qui l'habilitait à le tirer. Un discours capable de convaincre la population. Mais j'avais vite saisi qu'il n'avait rien compris, par le fait même qu'il s'était déclaré président à l'aube du 17 décembre, avant même le début des dépouillements des urnes. Et, dès lors, l'échec devenait imminent.* »

Si la question de Numa se veut une critique implicite quant au surgissement du phénomène d'Aristide dans l'arène politique haïtienne, la réponse d'Evans Paul révèle par ailleurs son image populiste dans les termes mêmes – comme nous l'avons esquissé avec Jean et Maesschalck –. Et au discours populiste que détient le Leader charismatique pour convaincre s'amalgame son image de Chef totalitaire pour s'imposer. Et cela l'autoriserait à outrepasser la Loi, jusqu'à se déclarer vainqueur avant même les décomptes, donc en dehors du moindre regard vis-à-vis de la loi électorale pour ainsi dire, en vertu de laquelle il dut se porter candidat. Nous soulignons à cet effet que c'est de là que naquit la notion de *coup d'État électoral* susmentionnée.

En outre, eu égard au processus électoral en cours, Numa semble se questionner sur ce que nous pourrions considérer comme un corollaire des contradictions spécifiques de la formation sociale haïtienne, comme nous l'avons vu avec Trouillot. Et en s'adressant à Evans Paul, celui-ci fait part de plusieurs marqueurs dont le premier se rapporte à ce que Trouillot décrit comme étant le fétichisme du pouvoir en Haïti et que nous traduisons à notre tour sous le concept plus général de bonapartisme. Le second renvoie à la vassalisation du présent CEP (Conseil électoral provisoire) pour les Législatives en cours et le troisième concerne le mythe du 16 décembre, où Evans Paul finit par y voir, lui aussi, des dionysiaques plébiscitaires, en arguant qu'il s'agissait d'une « farce électorale ».

Pour illustrer notre propos, nous reprenons la séquence discursive. Numa demande : « *Chaque fois qu'il faut renouveler le personnel politique, il se produit dans le désordre, dans les conflits. Qu'est-ce qui est à la base de ce problème, Evans Paul ?* » Celui-ci tient à préciser : « *Chaque fois qu'il y a élection, il y a confusion. Le pouvoir ne joue pas son triple rôle d'arbitre, de compétiteur et de fédération. Il se confond avec le CEP. Et de nos jours, c'est ce qui se passe, où il n'y a aucune différence entre René Préval, l'Unité et le*

CEP. C'est la même expérience depuis l'adoption du suffrage universel en 1950. Avec Duvalier, comme en 1990, les élections ne sont qu'une farce ! »

Néanmoins, il convient de faire remarquer que, mis à part les problèmes liés à la responsabilité de l'Exécutif, Evans Paul ne tangente même pas les causes pour lesquelles Haïti n'arrive pas organiser des élections convenables aux normes républicaines, dirions-nous. Autrement dit, Evans Paul ne répond même pas à la question de Numa dont le présupposé convoque les contradictions fondamentales et le cas échéant suscite au premier chef une réflexion éthique. Ce faisant, Evans Paul limite les problèmes à des questions de forme sans prendre en compte l'ampleur du fond. Et la séquence discursive conclusive du débat semble élucider nos propos. Nous la reprenons à cet effet. Numa renchérit : *« Les caricatures des journaux montrent que les élections en Haïti se rapprochent du théâtre. Quelle est la position de l'Alternative ? Et l'Alternative n'a même pas encore désigné des membres pour la représenter dans les convocations du CEP. Pourquoi, Evans Paul ? »* Celui-ci surenchérit : *« L'Alternative ira aux élections mais pas avec ce CEP, qui se confond avec René Préval. D'où pourquoi il faut lutter pour faire partir le CEP. L'Alternative va entamer la mobilisation à cet effet. L'Alternative conteste l'arbitre mais ne laisse pas le terrain. Avec ce CEP, l'on ne peut avoir que des élections pikekole, des élections fo mamit. »*

Evans Paul conteste à juste titre la vassalisation du CEP. Mais au-delà de cette légitimité contingente, il ne se rend nullement compte que Préval est le premier héritier de la fracture de 1990, cristallisation du mal-être et du malfaire de la politique haïtienne. Cela dit, si nous nous permettons le jeu de mots, nous dirions que les positions de *L'Alternative*, exprimées par Evans Paul, pourrait être une alternative politique si, et seulement si, Evans Paul accepterait de faire l'assomption radicale de la fracture du *Phénomène Lavalas* dont il était l'un des démiurges et le porte-parole, quitte à appréhender ledit phénomène comme concrétion des contradictions bi-séculaires de la formation sociale haïtienne. Assomption radicale sans laquelle Evans Paul semble ne pas avoir d'autre voie à parcourir, toutes les fois qu'il entend se montrer un leader conséquent.

En outre, il convient aussi de souligner que *L'Alternative* que préside Evans Paul est l'une des alternatives, donc des regroupements politiques, à laquelle se référait le Sénateur Jeanty et que celui-ci place dans le cadre des alternatives électoralistes – opportunistes – sans planification ni projet convenables, en réponse à la lecture de Numa.

Nous resterons dans le même moment historique avec deux anciens Parlementaires à titre d'invités chez Théodore.

f. **Radio Métropole. Rubrique Invité du matin. Mercredi 30 décembre 2009**

Le contrat de communication. Les invités répondent au nom de Deus Jean François, ancien député du Parti *Mouvement pour le Développement National*, transmuté par la suite en *Grand Fond Centre Droit* (GFCD) s'inscrivant dans l'opposition et Maître Samuel Madistin, ancien Sénateur (aussi ancien député) de l'opposition (et militant des droits humains). Se retrouvant dans l'opposition dès l'aube de la Vulgate Lavalas en 1990, leur discours se devrait d'être un discours critique du Pouvoir en place. Chez Wendell Théodore, ils se retrouvent en face dans un débat autour du sujet : « **Le processus électoral en cours et l'avenir du Parlement** ».

Nous pourrions avancer que les deux anciens parlementaires évoquent d'abord une crise de représentation pour ensuite exposer ce que nous avons vu dans les débats avec le Sénateur Jean William Jeanty chez Numa, puis le Sénateur Edmonde Supplice Beauzile chez Théodore. Il s'agit donc de la vassalisation du Parlement et de l'inféodation du Conseil électoral provisoire (CEP) d'une part et les visées totalitaires du Régime en place d'autre part.

Ce faisant, les anciens Parlementaires s'entendent, eu égard au processus électoral, pour tenir que le Parlement se dirige vers une Assemblée à Parti unique, où toute opposition au Régime se verra, *hic et nunc*, anéantie. En d'autres termes, les invités en tentant d'articuler la relation entre le Parlement et l'Exécutif font ressortir les enjeux des Législatives en cours, et le cas échéant les conséquences pour la formation sociale elle-même quant à la question de l'émergence de l'État de droit et de la démocratie.

Théodore de son côté introduit le débat en tablant sur les relations entre le Législatif et l'Exécutif. Nous reprenons la séquence relative à ce moment discursif. Théodore s'adresse d'abord à Deus Jean François en ces termes : « *Deus Jean François, quand l'Exécutif a majorité au Parlement, quels sont les avantages et les inconvénients ? Est-ce bon pour le pays, pour la démocratie ou simplement pour le pouvoir ?* » À l'ancien député de soutenir : « *Pour le pays, le fait qu'un Gouvernement dispose d'une majorité confortable au Parlement dépend de la nature de ce pouvoir. Avec Préval, disposer d'une majorité au Parlement ne saurait être bon pour le pays. Ce*

régime ne peut conduire le pays que vers la dictature et la catastrophe. Surtout quand la plupart des parlementaires sont totalement à la traîne du pouvoir, comme le Parlement d'aujourd'hui. Bref, la majorité renforce donc l'autoritarisme et le pays fait face à une crise de la représentation. »

Et Théodore se tourne ensuite vers Samuel Madistin et il énonce : *« C'est votre point de vue, Sénateur Samuel Madistin ? »* L'ancien Sénateur poursuit : *« J'ai été le premier à parler de la crise de la représentation parlementaire. Les représentants du peuple ne le représentent pas dignement. Je partage donc l'opinion de mon confrère Deus, car effectivement en matière de représentation au niveau des dernières législatures, il se pose un problème. D'ailleurs, il n'y a plus de débats. »* Cela dit, il appert que les anciens Parlementaires poussent la question dans un niveau qui tangente la sémantique politique. Évoquer le problème de la représentation pour une communauté politique donnée est déjà une question éthique.

À cet égard, Théodore se demande si cette crise de représentation parlementaire ne serait pas le corollaire d'une crise sociale, quitte à se référer aux assertions d'un sociologue reçu quelques jours auparavant à son microphone. Nous reprenons la séquence discursive y relative, pour illustrer notre propos. Théodore lance : *« Au début de cette semaine, j'avais reçu un sociologue qui a procédé à un questionnement de notre société. Le pouvoir serait le reflet de la société, qui a produit le parlement. Les parlementaires sont tous issus de cette société. Est-ce qu'aujourd'hui on ne devrait pas profiter pour questionner notre société, Deus Jean François ? »* Le député répond : *« Oui. Il faut nécessairement questionner la société haïtienne d'aujourd'hui et surtout se demander pourquoi les choix sont orientés dans le sens tout à fait opposé à ce qui devait être les valeurs capables de représenter dignement la population, de représenter avec compétence l'État, le pays et la Nation. »*

Il convient de souligner que Jean François n'arrive pas à exposer à Théodore que le hiatus social en question est la résultante des contradictions fondamentales de la formation sociale haïtienne, si tant est que le questionnement doive en faire ressortir les enjeux sous-jacents. Quant à Madistin, il recourt à un exposé empirique, allant de la mission du Parlement à sa vénalité, si bien qu'il finira par faire référence au Sénateur Jean William Jeanty.

Théodore gardera la même question au Sénateur Madistin. Il eut à énoncer : *« Et vous Maître Samuel Madistin ? »* À celui-ci de renchérir : *« Si le Parlement doit à la fois faire des lois et contrôler*

l'Exécutif ; pour cette dernière Législature, l'Exécutif a fait en sorte que tout contrôle disparaisse. À cet effet, il donne à des Parlementaires des montants pour de petits projets dans leur circonscription et sur la manière de dépenser l'argent, on leur permet de détourner l'argent ou même le voler. Il les a donc piégés en les achetant. Dès lors, il anéantit le pouvoir de contrôle de ce Parlement. C'est au contraire l'Exécutif qui contrôle le Parlement. La dernière fois, j'ai entendu le Sénateur Jean William Jeanty le dire. Les faits sont donc vérifiables. Et le problème ne se donne pas précisément au niveau des citoyens qui votèrent au niveau de la société mais au niveau de l'argent que sème l'Exécutif pour arriver à s'imposer partout. »

Cela dit, Madistin en renforçant les révélations de Jeanty expose à la fois la vassalisation du Parlement et l'inconséquence des Parlementaires. En revanche, Madistin semble ne pas parvenir à convaincre Théodore en dépit de sa longue mise au point. À cet effet, Théodore fait passer son questionnement du Parlement aux partis politiques. Ainsi demande-t-il au député Jean François ce qui suit : *« Je m'apprête à vous le dire, Député Deus, les parlementaires, les hommes au pouvoir sont des produits de la société et la plupart de ces parlementaires ont été désignés par les partis politiques. Si l'on questionne globalement la société, ne devrait-on pas normalement questionner le fonctionnement des partis politiques, député Deus ? »* À celui-ci d'amplifier : *« C'est une société globalement en crise. Il faut questionner toutes nos institutions, toutes les élites plus spécifiquement les élites politiques. Cependant, face aux tentatives monopolistes de l'Exécutif, d'autres secteurs de la société doivent jouer un rôle pour essayer de contrebalancer les tendances tentaculaires du Pouvoir Exécutif à tout mettre dans sa coupe. Il y aura des parlementaires qui sont des représentants de l'Exécutif et non des représentants du peuple. Ce sont des gens corrompus. »*

Cela étant, il convient de souligner deux marqueurs importants dans la mise au point de Jean François. Premièrement, il admet qu'il faudrait un questionnement fondamental de la formation sociale haïtienne, y compris les partis politiques. Nonobstant qu'il n'indique guère comment s'y prendre et surtout par quoi commencer. Or, questionner la formation sociale reviendrait à aborder les contradictions fondamentales subjacentes, comme le montre Trouillot. Et qu'à cet égard, le questionnement de la corruption, ainsi que de l'inconséquence y adjacente, ne doivent pas s'y dérober. Il y va de même pour ce qu'il échoit de souligner comme étant un deuxième

marqueur important. Il s'agit des visées totalitaires du Régime, comme corollaire de ces mêmes causes. Nous y reviendrons, comme susmentionné, dans le prochain chapitre.

Par ailleurs, Jean François, à évoquer des parlementaires qui seront, comme le dirait Maesschalck, des clones de l'Exécutif, pousse Théodore à introduire la question de l'avenir du Parlement, eu égard à la prochaine joute électorale. Théodore commence : « *Deus Jean François, il va y avoir des élections, c'est-à-dire l'on va avoir de nouveaux députés. Comment vous prévoyez la configuration de la Chambre au lendemain de ces élections ?* » L'ancien député précise : « *La façon dont le Régime de Préal entend orienter les élections, tout à fait discréditées et décrédibilisées, annonce un Parlement entièrement à la solde du système politique en place.* »

Et Théodore continue avec Madistin : « *Même question au Sénateur Madistin, l'avenir du Parlement, sa configuration, après les élections législatives qui devront se tenir ?* » Celui renchérit : « *Vu¹⁵⁷ l'enjeu de ces élections réside dans l'amendement de la Constitution ; vu tous les efforts consentis par le pouvoir en place dans le sens d'un amendement de la Constitution pour permettre au Président René Préal de se présenter à nouveau à la prochaine présidentielle. Vu la corruption au niveau de l'Exécutif ; d'ailleurs le Président de la République l'a dit. Vu l'argent qui est déversé au Parlement pour empêcher le contrôle parlementaire. C'est pourquoi cette équipe essaye de contrôler le pouvoir à travers le Parlement, et le Parlement à travers ces élections. L'enjeu est capital. On veut par ces élections assurer au Président en place une réélection interdite par la Constitution. D'ailleurs le gouvernement met en place un CEP totalement à la solde de l'Exécutif.* »

Dans cette séquence discursive, en plus des argumentaires déjà reconstruits par le biais des interventions d'autres invités, il convient de souligner un marqueur important quant à ces allégations du Sénateur Madistin. Celui-ci confirme que le Chef de l'État admet lui-même que l'Exécutif qu'il préside se trouve impliqué dans la corruption. Cela étant, l'on comprendra que toute éventuelle thèse découlant du mythe du complot, nécessaire à un régime populiste – ou mieux un régime bonapartiste – se verrait difficilement tenable. Et qu'en revanche, si tant est que soit vraie l'assertion du Sénateur Madistin, la thèse selon laquelle le Régime en place se dirige vers le

¹⁵⁷ Nous reprenons les propos tels que prononcés par le Sénateur Madistin, homme de droit. Mais, à la place des « vu », il conviendrait mieux de dire « *considérant* ».

totalitarisme que postulent certains invités, serait tenable. Au-delà de la lecture des deux anciens Parlementaires chez Wendell Théodore, place à celle d'un historien, en visite chez Valéry Numa.

g. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Jeudi 17 décembre 2009

Le contrat de communication. L'invité, appartenant à la société civile, répond au nom de Michel Georges. Il est historien : chercheur et professeur. Certains de ses auditeurs (étudiants, admirateurs ou disciples) le surnomment *le Grand Narrateur à la mémoire fidèle*. Qu'en est-il de son discours ? Nous allons aborder le débat le mettant en face avec Valéry Numa, formulé en ces termes « **Processus électoral et autres points saillants** » en vue de découvrir son discours.

Il convient de souligner avant toute considération séquentielle que Michel Georges évoque quelques indicateurs caractéristiques de ce que l'on pourrait désigner par la notion d'instabilité politique qu'expérimente la formation sociale haïtienne. Il s'agit notamment des récurrences de Gouvernement provisoire, du problème des partis politiques et des dionysiaques plébiscitaires. Et à chaque marqueur renvoie quasi-didactiquement une séquence discursive que nous allons reprendre pour illustrer notre propos.

Numa introduit le débat par une question où il convoque une comparaison historique au présent politique de la formation sociale haïtienne. Il demande: « *Michel Georges, y avait-il une période historique analogue à celle que connaît Haïti de nos jours ?* » Celui-ci répond : « *Pas forcément de ressemblance, mais des répétitions de tout ce qu'a connu Haïti depuis son Indépendance.* » À cette réponse, Numa, semblant y perdre son latin, ajoute : « *Y a-t-il des justifications ? Qu'est-ce qui explique qu'il n'y a pas une [de] continuité des actions bonnes du passé, Michel Georges ?* » Le Grand Narrateur renchérit : « *Un premier mal du pays est la succession des gouvernements provisoires, qui ne gèrent que le quotidien. Un autre mal est celui des élections fo mami, élections pikekole, élections frauduleuses, de 1990 à 2009.* »

En évoquant les élections frauduleuses affublées d'épithètes typiquement haïtiens, Numa va directement aborder la question de la joute électorale mentionnée pour le compte de ce débat. Nous reprendrons la séquence discursive suivante, quitte à préciser que nous ferons plus loin la digression annoncée plus haut pour ce qui concerne

ce débat sur les différentes expansions adjectivales créoles qu'utilise le vocabulaire politique haïtien pour qualifier ce que nous désignons sous le concept de dionysiaques plébiscitaires.

Quant à la séquence discursive. Numa formule : « *Beaucoup de doutes planent sur le processus électoral en cours, quant au CEP, quant à sa capacité à organiser de bonnes élections, Michel Georges ?* » À celui-ci de renchérir : « *Avec le processus électoral en cours, l'on avance directement vers des élections-sélections. Élections koulcholkwit. Élections bouyi-vide. Élections goal à main. Et je lance un appel patriotique au CEP et je lui demande formellement de ne réaliser des élections pikekole, des élections fo mamit pour quiconque.* » Cela dit, Michel Georges sous-entend, à l'instar de la plupart des invités, que le présent CEP est inféodé au Pouvoir. En revanche, il ne le conteste pas pour autant. Il ne questionne pas sa légitimité. D'où l'ambiguïté des propos de l'historien. Il affirme que toutes les joutes électorales organisées dans la Conjoncture 1990-2004 sont des farces électorales et qu'il en va de même pour le présent processus, mais pourtant sans faire ressortir les contradictions y faisant écueil. Nous y reviendrons.

Par ailleurs, un autre problème qu'accuse ce débat est celui des partis politiques. L'historien l'expose en réponse à la question de Numa eu égard aux alternatives politiques, qui se font dans le cadre dudit processus électoral, dont l'Alternative, comme nous l'avons vu, avec Evans Paul. En outre, il semble que Numa ne parvienne pas à obtenir le questionnement qu'il escomptait en s'adressant au Grand Narrateur. En précisant que les alternatives qui se font tendent à s'opposer au CEP, Numa situe dans l'implicite que le CEP et l'Exécutif se confondent ou presque et qu'à cet égard, s'opposer à l'un, c'est s'opposer à l'autre.

Mais Michel Georges va éviter d'aborder cette remise en question et se limiter, *hic et nunc*, à la lettre de la question et à la contingence de son contenu. Numa demande : « *Michel Georges, des secteurs de la classe politique se rapprochent pour s'opposer au CEP. Qu'est-ce qui pourrait empêcher à ces rapprochements, même s'ils sont conjoncturels de tenir, en vue d'y constituer une alternative ?* » Michel Georges répond : « *Il y a avant tout un problème de partis. Je ne cesse de le dire, le pays ne peut fonctionner avec 108 partis politiques. Mais L'Alternative est formé de trois partis susceptibles de faire alternative au Pouvoir (Fusion, Alliance, OPL). L'enjeu est que face au danger national, il faut que l'Alternative, ainsi que les autres alternatives qui se forment, quoiqu'électoralistes, tiennent.* »

Il résulte, *in fine*, que Michel Georges choisit de ne pas parvenir à un questionnement de la Conjoncture politique, pour laquelle il conviendrait de faire ressortir soit l'enjeu des formules hybrides de Gouvernement ou *a fortiori* les contradictions fondamentales ou structurelles, spécifiques à la formation sociale haïtienne, comme le ferait Michel-Rolph Trouillot. Face au conjoncturel du sujet de Numa, Michel Georges table sur le contingent des questions posées. Et le même 17 décembre où Numa accueillait l'historien Michel Georges, Théodore recevait de son côté l'historien Michel Soukar. Nous faisons suite avec ce débat.

h. **Radio Métropole. Rubrique Invité du matin. Jeudi 17 décembre 2009**

Le contrat de communication. L'invité, appartenant à la société civile, répond au nom de Michel Soukar. Son identité exige précision. Il est historien : chercheur et professeur. Et il est aussi écrivain et journaliste. Qu'en est-il de son discours ? Pour le découvrir, nous allons aborder le débat le mettant en face avec Wendell Théodore, formulé en ces termes « **16 décembre et le processus électoral en cours** »¹⁵⁸ en vue de découvrir son discours.

Dans ce débat, Michel Soukar propose une lecture du phénomène Lavalas, de son surgissement à son dévoiement en passant par ses soubresauts. Il table notamment sur la dimension populiste de cette mouvance. Quant au processus électoral pour ainsi dire, il ne fait qu'amplifier thèses, assertions et hypothèses jusque-là formulées, si bien que sa lecture se veut sous ce jour une tentative d'argumentation. Nous allons tenter de cerner l'essentiel du débat dans les lignes suivantes.

Eu égard à la Mouissance Lavalas, Théodore introduit le débat par une question à propos d'une manifestation en la date mythique du 16 décembre. « *Michel Soukar, comment pourriez-vous expliquer ce faible taux de participation des sympathisants Lavalas à la manifestation qui a eu lieu hier 16 décembre, en dépit de beaucoup d'appels la grande foule de Lavalas de Port-au-Prince, n'a pas répondu à l'appel ?* » L'historien précise : « *Lavalas est un mouvement politique qui a pris naissance dans l'exploitation des*

¹⁵⁸ Il incombe de préciser que la rubrique du jour se portait aussi sur trois éléments : le moment indiqué et retenu pour l'analyse et la vente – signature de deux ouvrages dont un roman de Michel Soukar.

revendications historiques d'un peuple. Mais comme tout mouvement populiste en général, l'on a fait une exploitation démagogique de ses revendications. L'on n'a pas eu de réponses pour ses [les] revendications, pour apporter des solutions et le mouvement a été dévoyé. Et au fur à mesure, le mouvement s'est réfugié dans la corruption et maintenant la corruption, qui est aux mains de René Préval qui s'y connaît bien, sert aussi à démanteler Lavalas. Donc, l'on aboutit à cet éclatement, cet épuisement du mouvement. Parce que, lorsqu'un mouvement politique en histoire n'apporte pas de réponses, à la longue ce mouvement est condamné à s'éclipser. »

Il convient de souligner que, mise à part la réponse à la question de Théodore quant à la manifestation évocatoire de ce que Numa appelle le mythe du 16 décembre, la lecture de Soukar pour ce qui concerne, *per se*, le phénomène Lavalas comme mouvement populiste rejoint celle de Jean et Maesschalck, exposée plus haut. Et à situer le surgissement de Lavalas dans l'exploitation des revendications populaires, il nous permet d'élucider notre assertion selon laquelle Lavalas, comme décalque résultant du déchouage, naquit dès l'aube du 7 février 1986. D'autre part, il est à noter également la corruption du Régime de Préval qu'évoque Soukar et l'usage de cette corruption dans la fragmentation du mouvement Lavalas duquel s'origine René Préval.

Cela étant, il échoit de rappeler que René Préval est avant tout un héraut de la vulgate Lavalas. En revanche, il devient possible de parler indépendamment de Préval et de Lavalas, en fonction de sa fragmentation et de sa fracture. Quand Aristide mua l'Organisation Politique Lavalas (OPL) en *Famille Lavalas* [Fanmi Lavalas] (1996) comme [le] Parti totalitaire, il se fit proclamer le Représentant national à vie et considérant les suites avec Aristide III, Préval dut contourner l'épithète Lavalas et recourir à une nouvelle lanterne magique, la plate-forme dite *L'Espoir*, en vue de s'inscrire aux dionysiaques plébiscitaires de février 2006. Mais ce, avec une fraction importante des principales figures, si bien qu'il parvint à manipuler l'électorat pro-aristidien en le faisant croire qu'il ferait revenir Aristide au lendemain même de son arrivée au Palais National.

Ainsi lut-on *L'Espoir* dans les milieux partisans et surtout attentistes comme l'espoir du retour d'exil du Chef dès les premiers jours du Régime prévalien. Entre Charybde et Scylla. Il résulta donc à la fois deux factions Lavalas, véhiculant le même discours du retour, mais combattant, *in fine*, chacun pour ses intérêts à soi contingents. À droite, l'on retrouve la faction, *sui generis*, déclarée Lavalas

« authentique » et radicale se disant la vraie détentrice de la vulgate ou de la mystique aristidienne, front expulsé dans les dionysiaques législatives d'avril 2009 et dans les dionysiaques plébiscitaires en cours et dont parle Théodore. Et à gauche¹⁵⁹, l'on retrouva *L'Espoir* avec Préval jusqu'en novembre 2009, donc sans l'épithète Lavalas. Par ailleurs, pour mieux se débarrasser des figures influentes mais crédules quant à un éventuel retour ou surtout à une prédominance d'Aristide et en vue de recruter de nouvelles têtes de la faction droite radicale, Préval fit métamorphoser *L'Espoir* en *L'Unité* (fin novembre 2009) que nous évoquons souvent dans le présent exercice.

À cet égard, la séquence discursive suivante semble entériner nos propos. Théodore ajoute : « *Est-ce vous ne pensez pas, Monsieur Soukar, que le fait que certaines têtes de pont de Lavalas fassent partie de la plate-forme Unité, cela a incidence sur le mouvement Lavalas ?* » Michel Soukar continue : « *Évidemment ! Tout ça fait partie également des manœuvres de corruption et de dévoiement déployés par le Pouvoir qui dispose de l'argent de l'État pour acheter des gens à droite à gauche. Nous sommes dans un pays misérable où la politique est la première industrie ; où les politiciens sont des chômeurs en costume.* »

Il est à considérer que l'enjeu de la réponse de Soukar n'est pas, *per se*, la contingence de la mouvance Lavalas, mais celui de la corruption dont l'un de ses corollaires est le marchandage politique. Lequel se veut aussi une caractéristique des régimes bonapartistes et totalitaires, où à l'amalgame de la « dialectique » des armes (violence matérielle effective ou préventive) et de l'arme de la dialectique (séduction populiste, propagande totalitaire) s'ajoute l'arme de l'argent. S'y comprend donc le rapport entre populisme et totalitarisme à l'aune de la violence, présente dans l'un ou l'autre cas sous une forme ou une autre.

Par ailleurs, il nous semble que Soukar, de par sa référence aux protagonistes politiques eux-mêmes, tangente également une question éthique, subjacente à l'hypothèse selon laquelle la misère matérielle d'un pays ne devrait nullement impliquer l'inconséquence de ses acteurs politiques jusqu'à leur vénalité. En d'autres termes, l'inconséquence politique serait symptomatique d'un déficit éthique,

¹⁵⁹ Nous parlons de gauche et de droite de Lavalas de façon totalement métaphorique, sans référence avec une quelconque idéologie de gauche ou de droite.

plutôt que le corollaire immédiat des difficultés matérielles. Nous y reviendrons.

Théodore poursuit son questionnement sur le phénomène Lavalas pour ce qui concerne son futur politique. Nous reprendrons la séquence discursive, parce qu'elle renferme quelques marqueurs, qui préoccupent notre exposé. Théodore demande à l'historien : « *Comment voyez-vous l'avenir du parti Fanmi Lavalas, Michel Soukar?* » Celui-ci eut à dire : « *Premièrement, ce n'est pas un parti. C'est une mouvance, qui est devenu un mouvement. Un parti a des règles et des règles sérieuses. L'on n'élit pas, l'on ne choisit pas un représentant national à vie. Cela ne se fait pas : ce n'est pas sérieux ! Donc, à partir de ce moment-là, je vois très sombre l'avenir de ce mouvement. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que les revendications historiques du peuple haïtien demeurent et restent disponibles pour être exploitées, utilisées pour encore donner naissance à un autre mouvement de même nature.* »

Mis à part l'avenir du phénomène Lavalas, la réponse de Soukar accuse trois marqueurs qu'il incombe de reprendre. Premièrement, Soukar convoque un débat normatif sur la sémantique d'un parti politique. Quelles devraient être les règles régissant un parti politique dans un État de droit et le cas échéant quel rôle se doit-il de se fixer? *Secundo*, Soukar rejoint la thèse de Jean et Maesschalck selon laquelle la création de la *Famille Lavalas* est la transmutation du mouvement populiste Lavalas au stade de Parti totalitaire, pour autant que l'historien évite d'appréhender Lavalas comme étant un parti politique.

Ce faisant, il renforce aussi la thèse que soutiennent également Jean et Maesschalck selon laquelle Lavalas s'est toujours voulu une entreprise politique privée de Jean Bertrand Aristide. Quitte à préciser qu'Aristide se fut imposé comme Coordonnateur à vie de la *Famille Lavalas*, comme condition première de la création même du parti. Il n'a donc pas été élu ni choisi à ce titre. Et c'était déjà l'expression apriorique de sa tentation totalitaire. Troisièmement, eu égard aux desiderata du peuple haïtien, Soukar rejoint notre hypothèse selon laquelle le spectre du populisme hante Haïti. Nous y reviendrons.

Quant au processus électoral en cours, il s'ensuit que les propos de Soukar ne se dérobent pas aux critiques de la plupart des invités, voire des journalistes animateurs, sinon les renforcent au gré de quelques éclaircissements. Autrement dit, il soutient lui aussi les thèses de l'inféodation du CEP à la Présidence, si bien qu'il avance que les joutes électorales ne seront qu'une nomination. De plus, sa mise au

point va entérinant d'autres assertions déjà exposées dans ce présent exercice. Cela étant, nous reprenons la séquence discursive nous servant d'illustration. Théodore renchérit : « *Il y a deux invités que j'ai eus hier matin¹⁶⁰ qui ont qualifié de kidnapping de la démocratie le processus électoral en cours, est-ce votre point de vue, Michel Soukar ?* » L'historien surenchérit : « *Ce kidnapping de la démocratie a commencé depuis 2006, parce que beaucoup de gens allaient voter parce qu'ils pensaient premièrement que René Préval allait faire revenir Aristide et beaucoup d'autres pensaient deuxièmement qu'il fallait voter Préval parce qu'il était le seul à tenir des liens ancestraux avec ses coéquipiers Lavalas. Ensuite, on l'a vu avec les soi-disant Sénatoriales d'avril 2009, qui ne sont pas des élections mais des nominations. Et comme je l'ai dit, il y a utilisation, à force de la corruption, qui profite de la misère généralisée, de l'argent de l'État pour acheter des gens à droite à gauche. Et pour le processus électoral en cours, ce sera une nomination. Mais je dois vous dire aussi une chose, Wendell, René Préval est un spécialiste en kidnapping d'élections. Il est un spécialiste des viols électoraux. Il l'a fait en 1997 avec pour conséquence une crise de deux ans, jusqu'à ce qu'il ait dissous la Chambre. Il l'a fait en 2000, ça nous a donnés le désastre Aristide 2001-2004, la lutte politique 2003-2004. Il vient de le faire en avril dernier et voici qu'il est entrain de le faire une quatrième fois, c'est un spécialiste.* »

Cela dit, il importe de faire remarquer que les dionysiaques plébiscitaires – législatives – d'avril 1997 que Soukar traduit sous le thème de joutes frauduleuses d'avril 1997, puis la crise qui s'ensuivit et la dissolution de la Chambre – la quarante-sixième Législature – qu'il évoque rentre dans la séquence d'analyse de la doublure de Préval (1996-2001) avec Jean et Maesschalck, au premier chapitre du présent exposé. Soukar les rejoint et renforce leurs propos. Nous faisons suite avec le Sénateur Youri Latortue, convié chez Valéry Numa le 21 décembre.

i. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Lundi 21 décembre 2009.

Le contrat de communication. L'invité répond au nom de Youri Latortue. Il est Sénateur du Parti *Haïti en Action* (HEA ou AAA).

¹⁶⁰ Il s'agit du Sénateur Edmonde Supplice Beauzile et de Camille Duchatellier Syltaire invitées le mercredi 16 décembre (2009).

Mais, lors de son élection en 2006, le parti fut un parti régional et s'appela *Artibonite*¹⁶¹ *en Action* (AEA ou AAA). Le Sénateur Latortue est aussi Secrétaire général de son parti, qui se place dans les partis politiques de l'opposition, minoritaires au Sénat, ce qui ferait avancer que son discours se devrait d'être un discours critique du Pouvoir en place. Néanmoins, il échoit de préciser que Latortue est le président de la Commission Justice et Sécurité au Sénat. Et il nous semble que c'est particulièrement à ce titre que Numa l'invite à débattre autour de : « **Le processus électoral. Questions de sécurité** ».

Pour ce qui préoccupe notre exercice, le présent débat est à mi-chemin entre le premier moment de l'analyse se portant sur le Parlement et les Législatives et le second se portant sur la Justice et Sécurité publique. En d'autres termes, ce débat va nous servir de transition. Le Sénateur Latortue va accentuer son discours sur ce que le Sénateur Jean William Jeanty appellerait tout court les dérives totalitaires du Régime. Il s'agit de la vassalisation de l'appareil judiciaire, de la mainmise sur le processus électoral par l'inféodation du CEP et le refus stratégique d'adopter un plan global de sécurité. Nous essayerons de les surligner dans les paragraphes qui vont suivre.

Numa introduit le débat en référence à la Convocation au Sénat du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique, ainsi que le Commandant général de la police le vendredi précédent (18 décembre). Le moment discursif s'accentuant sur la sécurité renferme deux séquences différentes. Premièrement, Numa souligne : « *Sénateur Latortue, le Sénat a rencontré le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique et le Directeur général de la Police sur la question de sécurité eu égard à la prochaine joute électorale. Dans vos premières déclarations, vous dites que vous n'êtes pas trop satisfait des engagements pris par les concernés. Vos préoccupations ?* » À Latortue de répondre : « *Oui. Valéry, je ne suis pas satisfait des engagements pris des deux côtés : au niveau de la sécurité même et au niveau de la justice. Il faut comprendre que les engagements qui durent être pris au niveau de la sécurité sont des engagements qui devraient être structurels, pour les questions relatives à l'effectif dans la police, à l'armée nationale. Sinon, l'on est condamné au recommencement, tant qu'il s'agit seulement de porter des solutions conjoncturelles à des problèmes structurels. Le Sénat*

¹⁶¹ L'Artibonite, comme nous l'avons vu, est un Département situé au Nord-Ouest d'Haïti. Il porte le nom du plus grand fleuve du pays et il a pour Chef-lieu Gonaïves. Donc, le Parti se limita dans ce département.

attend un projet de loi de l'Exécutif, un projet de loi sur la question du service d'intelligence, mais l'Exécutif évite de l'élaborer. De toute façon, il faut des mesures structurelles. »

Face à la réponse de Latortue, Numa sort le discours gouvernemental amalgamant le volontarisme d'un côté et de l'autre, le misérabilisme, véhiculé à travers la vulgate officielle du « *l'on n'a pas de moyen* ». Lequel discours vise en général à faire croire que le Gouvernement se donnerait la volonté d'agir mais ne disposerait pas de moyens nécessaires et suffisants à cet effet. Mais, en fait, il s'agit d'une formule occulte pour se dérober à sa responsabilité, donc pour se déresponsabiliser et surtout pour renforcer la corruption.

Ce faisant, Numa place implicitement Latortue dans une situation pour le porter à critiquer le credo misérabiliste du Gouvernement. Ainsi lui avance-t-il : « *L'on annonce des dispositions. N'y a-t-il pas un problème de moyens qui exige qu'on les envisage tour à tour, Sénateur Latortue ?* » À Latortue de rétorquer : « *Non. Ce n'est pas un problème de moyens, mais un problème de vision globale de sécurité. La police, l'armée, les services d'intelligence ne sont pas parallèles ; ils sont complémentaires. Il n'y a pas de plan de sécurité. Le bloc majoritaire du Pouvoir au Sénat s'y oppose toujours. L'on dirait qu'il est pour là pour protéger l'insécurité. Le Gouvernement ne s'intéresse à aucun projet de sécurité visant à créer un climat acceptable. Ainsi sommes-nous loin d'atteindre des objectifs de sécurité au niveau global.* »

Cela dit, Latortue du moins pour ce qui concerne la question de sécurité se positionne à l'encontre de « l'idéologie du misérable » que prône le Gouvernement. Ensuite, il convoque une question aux enjeux critiques. Pourquoi, en plus du Gouvernement, des Sénateurs s'insérant dans un bloc majoritaire s'opposent-ils à un plan de sécurité publique pour la Nation entière ? Ou encore pourquoi veulent-ils protéger l'insécurité ? Quels en sont les enjeux ? Mais, si tel est le cas pour la question de sécurité, qu'en est-il pour l'Appareil judiciaire à proprement parler ?

À cet égard, Numa poursuit : « *Un point que vous soulevez souvent, c'est le Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire, plusieurs explications se donnent. La dernière vient de Paul Denis, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, disant que l'une des raisons pour laquelle ledit Conseil n'est pas encore créé est un problème de Juges à remplacer, Sénateur Latortue ?* » Le Sénateur eut à dire : « *Ces explications sont forcément intenables. C'est le Président de la République qui doit choisir le président de la Cour de Cassation,*

mais il refuse. Les raisons évoquées sont donc autant de prétextes pour éviter d'aboutir au Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire. Parce qu'il s'agirait d'un organe qui gérerait le Pouvoir judiciaire en tant que Pouvoir comme les deux autres. Et il aura ses attributions. Le Pouvoir Exécutif bloque cet organe pour mieux continuer à vassaliser l'appareil judiciaire, tout comme il bloque un ensemble d'autres institutions requises dans un Etat de droit, où chaque institution doit jouer explicitement son rôle. Le fait que le Président qui a pour mission de choisir les Juges et le Président de la cour de Cassation, ne joue pas son rôle ; c'est tout un ensemble d'institutions qu'il bloque. »

Cela dit, l'opposition systématique du bloc majoritaire au Sénat à tout plan structurel de sécurité s'enchevêtre dans la vassalisation de l'Appareil judiciaire. Ce faisant, la mainmise de la Présidence sur le Parlement et la Justice en tant qu'institutions de médiation ou de pouvoirs de médiation est quasi-totale, si tant est que soient tenables les propos de la plupart des invités chez Numa et Théodore jusque là abordés. En d'autres termes, le refus des parlementaires et de celui de la Présidence s'insèrent dans les visées totalitaires du Régime, comme le diraient notamment les Sénateurs Jeanty et Edmonde Beauzile ou Madistin.

Et eu égard au processus électoral en cours, la lecture du Sénateur Latortue ne fait que renforcer les assertions et hypothèses jusque là avancées, si bien qu'il évoque l'échéance de la dictature. Nous reprenons la séquence discursive pour illustrer notre propos. Numa renchérit : *« D'une matière générale, Sénateur Latortue, comment appréciez-vous le processus électoral ? »* Latortue surenchérit : *« D'une matière générale, dès le départ, le processus connaît un déficit de crédibilité. Déjà par la manière dont on a installé le CEP. Leurs actions pourraient apporter certaines améliorations, mais plus le temps passe, plus le CEP se montre partial, vassalisé par Palais National. Le CEP n'agit que dans le sens du favoritisme et de la partialité. Ensuite au niveau du gouvernement, l'on comprend bien, Valéry, qu'il s'agit des décisions politiques pour une mainmise absolue sur le processus. La dictature s'annonce. »*

Cela dit, la lecture du Sénateur Latortue qui marque la fin du moment de l'analyse portant sur les élections pour ainsi dire peut se considérer comme une synthèse des différentes interventions pour avoir repris les principales contradictions faisant objection au processus électoral dont les enjeux correspondent à ceux de l'Institution parlementaire dans sa fonction de médiation quant à

l'émergence de l'État de droit, socle sur lequel repose la démocratie. Et comme annoncé, nous fermons cette section avec une digression sur les différents qualificatifs du vocabulaire politique haïtien servant à évaluer certaines joutes électorales. Ce que nous désignons dans l'ensemble sous le concept de dionysiaques plébiscitaires.

Excursus sur les expansions adjectivales ou nominales utilisées en Haïti pour qualifier certaines joutes électorales.

Si à l'aune de la sémantique politique qui préoccupe le présent exercice, nous parlons de dionysiaques plébiscitaires, il s'avère tout aussi important de préciser qu'en Haïti, journalistes et analystes font usage d'une suite de marqueurs contingents et ésotériques pour évaluer et surtout pour critiquer tout type de scrutin dont le processus et surtout les résultats sont truqués et manipulés à des fins partisans, peu importe le pays où se réalise un tel processus électoral. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble de marqueurs qui nous permet d'élucider le concept de dionysiaques plébiscitaires et d'entériner en les illustrant certaines de nos assertions. Ainsi avons-nous surligné chez les journalistes et les invités : « *élection pike-kole* » ou encore « *Pike-kole électoral* » ; « *élection fo mamit* » ; « *élection goal-à-main* » ; « *élection-sélection* » ; « *élection-nomination* » ; « *élection koulcholkwit* » ; « *élection bouyi-vide* ». Il appert aussi de noter que les journalistes, ainsi que les protagonistes de la classe politique voire de la société civile parlent aussi d'« *élection chauve-souris* » ; « *élection Malachong* » ; « *élection attrape-nigaud ou attrape-nigaud électoral* » ; « *élection bizango* », « *élection zobop* » et « *élection chanpwèl ou sanpwèl* ».

Nous rappelons que la parenté de certaines de ces notions se voit attribuée aux journalistes Sony Bastien et Liliane Pierre Paul. Nous tenons aussi à rappeler que la notion ésotérique de « *coup d'État électoral* » – forgée par Aristide – subit une mutation sémantique voire une désémantisation et finit ainsi par signifier élections frauduleuses. Bref, dionysiaques plébiscitaires.

Par ailleurs, les notions, pour autant qu'elles soient synonymes, recouvrent un sens immédiat de par leur renvoi à des référents spécifiques, qui méritent d'être soulignés, comme nous l'avons déjà fait pour le compte de la notion de « *coup d'État électoral* ». C'est ainsi que, dans « *élection fo mamit* » (traduction : fausse marmite), la marmite est une unité de mesure estimée à cinq livres ou l'équivalent en litres. « *Élection pike-kole* » ou « *Pike-kole électoral* »,

(traduction : piquer-coller), le piquer-coller est l'acte principal d'un jeu de hasard appelé *Le Rouge*. Jeu de vilains où un simulateur indique combien il est facile de gagner en introduisant une pique dans un ceinturon ; mais, peu importe la manière dont l'intéressé pique, il passe à côté et il perd. Le simulateur ne fait que stimuler les intéressés.

Quant à « *Élection-sélection* » ou « *sélection* » tout court (Wendell Théodore), l'on y fait une sélection comme dans les sports d'équipe, le CEP choisit indépendamment de ce que veulent les partisans. « *Élection-nomination* » ou « *nomination* » (Michel Soukar), l'on procède de la même manière qu'une nomination sans joute électorale. « *Élection koulcholkwit ou koul chol kwit* » (traduction littérale : une fois chauffé, c'est cuit. Il suffit de chauffer !) ou encore « *élection hamburger* ou *élection quick* », élection réalisée comme un menu fast-food, où tout est déjà préfabriqué, comme s'il ne suffirait que de chauffer et de servir. Idem, pour « *Élection bouyi-vide* » (traduction : bouillir-verser), référence faite au café instantané, qui se dérobe au long processus qui fait parvenir au café buvable. Les résultats seraient donc prêts avant les élections elles-mêmes. « *Élection goal-à-main* » (Valéry Numa) se réfère au football.

Eu égard à « *Élection Malachong* » [*Malachong* : marque déposée d'un rodenticide utilisé par des cultivateurs pour éliminer les rongeurs nuisibles à certaines plantations, est en fait un trioxyde d'arsenic (anhydride arsénieux As_2O_3)], la référence se fait pour l'extrême toxicité du produit et le cas échéant aux précautions nécessaires pour s'en prémunir pour les causes de la République. « *Élection chauve-souris* », la référence aux chiroptères renverrait particulièrement au phénomène du bourrage d'urnes, susceptibles de conduire à des résultats comme métamorphoses propres au mythe du vampire. L'on y retient souvent que le nombre de votants ou de voix dépasse largement l'effectif prévu par le registre électoral dans telle ou telle circonscription donnée. « *Élection attrape-nigaud ou attrape-nigaud électoral* » (Daly Valet) fait référence à une pétaudière électorale, c'est-à-dire où tout se fait dans la pagaille totale et ce, durant toute la durée du processus. L'implicite que cèle le syntagme *attrape-nigaud* le rend synonyme de pike-kole, les deux syntagmes agrémentés de l'expansion adjectivale « électoral ».

Quant aux syntagmes d'« *élection bizango* », « *élection zobop* » et « *élection chanpwèl ou sanpwèl* », il s'agit des références à des « sociétés » secrètes et initiatiques voire anthropophagiques, qui sont toutes des kabbales du vaudou. Le nom de ces kabbales rentre certes

dans « *le* » monde vécu – non structurellement différencié¹⁶² – haïtien, donc dans l’imaginaire collectif haïtien, mais les kabbales elles-mêmes sont autant de l’ordre de la réalité que du mythe¹⁶³. À cet

¹⁶² Un monde vécu structurellement différencié est aussi démythifié et donne lieu à une lecture en termes de société, culture et personnalité, comme nous l’avons esquissé avec Habermas dans l’introduction du présent exercice.

¹⁶³ Pour se faire une meilleure idée des mythes du vaudou, il convient de se référer avant tout à l’Iliade ou surtout à l’Odyssée. Dans le cas d’Haïti, ce que les conservateurs haïtiens conservent dans leurs congélateurs comme référents du vaudou s’avèrent être du moins en partie les récits homériques imposés comme réalité – fausse réalité. Mais, les mythes du vaudou à force de se révéler cristallisables, positivables ou matérialisables, font qu’à cet effet, ils se situent bien en-deçà des récits de l’aède. Dans les cérémonies de vaudou, l’on reproduit dans la réalité ce que l’aède ne se contente que de chanter à travers des mots ailés. L’on se retrouve donc face à ce que Ferry appelle l’image strictement animiste, où règne le principe animal de la mimesis et où donc prédomine l’indistinction catégoriale entre le Il et le Tu. « Dans cette fusion sympathique avec la nature, l’homme confondait systématiquement l’adresse aux choses et l’adresse aux personnes, le Il et le TU. » (J.M. Ferry, in *Les puissances de l’expérience*, op. cit., Tome I, p. 54.) En Haïti, idéologues et adeptes, tous, conservateurs et réactionnaires, voient dans le vaudou un refuge, capable, par le biais de sa magie, de la cautérisation des plaies psychiques profondes résultant de grandes frustrations et de grandes désillusions. Ce qui ferait dire à Ferry que « la magie est cette communication médiate avec le réel. Elle suppose déjà une grande désillusion, et aussi une grande frustration. Car l’autre a cessé de répondre. Il n’est déjà plus le Tu qu’il était dans la sympathie du dialogue animiste. Il se dévoile plutôt dans la figure déchue d’un nouveau Il – objet manipulé par des puissances anonymes qu’il s’agit à présent de se concilier comme des supposés sujets. Je les appelle, je les invoque, et dans cette mesure c’est elles qui deviennent le nouveau Tu. » (Ibidem, p. 64). Pour fermer la parenthèse et pour illustrer notre propos, nous pourrions souligner d’une part que les corps (sociétés) de « Zobop », de « Bizango » et de « Chanpwèl ou Sanpwèl » pour ainsi dire renverraient au mythe des Cyclopes (*Odyssée*, Chant IX) et que d’autre part, « Chanpwèl » ou « Sanpwèl » tiré de l’expression de « cochons sans poils » renverrait au mythe de Circé aux belles boucles et aux mille sortilèges et de sa porcherie (*Odyssée*, Chant X, Versets 133sq.). C’est ce qui donnerait aussi une piste sémantique de traduction pour « chanpwèl » et « sanpwèl ». La première expression « chanpwèl » se traduirait par *velu aux soies de porc* (un champ de poils) qui correspondrait au qualificatif des compagnons de l’illustre Ulysse aux mille et une astuces métamorphosés en porcs et jetés dans la porcherie, puis « sanpwèl » par « a-velu » ou *sans poils*, qui renverrait au qualificatif de ces mêmes compagnons d’Ulysse qui, redevenus dans leur état naturel, perdraient leurs soies de porc. L’on comprendra que dans les deux tentatives de traduction, l’unité sémantique de l’Odyssée demeure, car il s’agit des mêmes compagnons d’Ulysse. Ce qui n’enlèverait pas pour autant leur kabbalisticité, mais du moins les transporterait dans l’univers des récits pour une lecture philologique. Nous insistons sur l’Odyssée, mais toute étude structurée qui envisagerait un décryptage se doit de prendre aussi en considération l’Iliade et au moins *L’Énéide* (Virgile) et *Les Métamorphoses*

égard, il s'ensuit que ces termes, qui se prononcent comme en français, demeurent intraduisibles, de par leur kabbalisticité (opacité) à toute herméneutique même préliminaire. En revanche, c'est, *in fine*, au regard de leur opacité même que se fait leur emploi, notamment lorsque toutes les décisions du Conseil électoral provisoire sont communiquées en pleine nuit par la voix d'un porte-parole, qui s'invagine quelque part sans se laisser filmer.

2.- Transition politique en Haïti : Législation, Justice et Sécurité publique

Au regard du découpage effectué, cette section se porte sur cinq émissions dont deux sur l'Appareil judiciaire à proprement parler et trois sur la sécurité publique ou l'insécurité politique. En revanche, nous pourrions dès à présent avancer que toutes les questions y relatives sont censées poser avec les propos du Sénateur Latortue, président de la Commission Justice et Sécurité publique au Sénat, invité chez Numa. Tout d'abord, si Sécurité publique ou insécurité politique dépendent de l'Appareil judiciaire, celui-ci en tant que pouvoir ou institution de médiation dépend à la fois du Parlement et de l'Exécutif. Ce schéma s'impose dans l'État moderne du moins depuis Montesquieu. L'on verra avec Habermas que l'enjeu de la Justice tend même à aller au-delà de celui de l'État de droit. Autant dire combien cette question importe pour celle de l'État de droit démocratique. Et à rappeler que dans l'État périphérique dans lequel se trouve la communauté politique haïtienne, la question de l'État se doit d'affronter un double problème de légitimation, l'on se rendra compte que l'enjeu renvoie aux rapports entre Justice et législation.

Sous ce jour, nous avons vu avec le Sénateur présidant la Commission *Justice et Sécurité publique* pour ainsi dire, que le Sénat et, par extension, le Parlement qui devrait se préoccuper de la législation et des lois adoptées eu égard à la Justice et le cas échéant quant à leur mise en application par le Pouvoir Exécutif se trouve inféodé à ce dernier qui, dans ses visées totalitaires, choisit de s'orienter à l'encontre de la Loi. En d'autres termes, l'inférence de la thèse du totalitarisme du Régime en place va invalidant les questions contingentes qui n'entendent pas l'aborder comme problème central,

(Ovide) pour élaborer sa grille. Le tout pourrait être pensé à l'aune de Jean Marc Ferry, « *Les actes du discernement* », in *Les puissances de l'expérience*, op. cit., pp. 31-100.

structurel voire principal. Toutes les questions que se posent les cinq invités pour lesquelles ils ne savent quoi répondre, sauf à se faire des souhaits et ou de quelques revendications, s'y retrouvent. Dans le paragraphe suivant, nous en ferons une synthèse sans qu'il soit besoin de reprendre des séquences discursives.

Néanmoins, il s'avère nécessaire de préciser que nous avançons que les problèmes que tentent de poser les invités se virent déjà posés par le Sénateur Latortue par le fait que ceux-là n'entendent pas remettre en question de manière principielle et substantielles l'ordre dans lequel s'articulent les trois Pouvoirs de l'État, depuis *De l'esprit des Lois* de Montesquieu remontant à 1748. Il s'agirait de se demander pourquoi les lois spécifiques à la Justice n'émanent-elles pas du Pouvoir Judiciaire lui-même. Tel ne fut pas le cas. Le 6 janvier 2010, Numa accueillit le Juge Durand Junior Duret, Président de l'Association nationale des Magistrats haïtiens (ANAMAH) autour de la question suivante : « **De la mise en place du Conseil de la Magistrature** ». Le juge Duret soutient que l'enjeu du Conseil Supérieur de la Magistrature est celle de la Justice, qui doit être au fondement de l'État de droit. Mais l'érection de cette institution se trouve bloquée au niveau de la Présidence, secondée à son tour par le Sénat. Quant au refus du Président de la République de procéder à la nomination d'un président à la Cour de Cassation, le Magistrat le lit comme un signe probant de la dictature. Le pouvoir autocratique d'un Chef s'impose sur l'universalité des principes de la Loi et du Droit.

De son côté, Théodore invita les juristes Fritzto Canton et Hannibal Coffy le 15 décembre 2009 autour du problème suivant : « *Arrestation et extradition de deux inculpés haïtiens sur ordre d'un juge américain. Quelles sont les raisons qui permettent d'expliquer que la justice des États-Unis agit-elle avec autant de facilité en Haïti ?* » Les deux juristes ne parvenaient pas à répondre à la question. En revanche, ils surlignent trois marqueurs qui attirent notre attention. Premièrement, ils admettent à leur tour la vassalisation de l'Appareil judiciaire haïtien. Ce faisant, ils rejoignent les assertions jusque là avancées.

En outre, ils lisent l'événement comme une remise en question de la souveraineté nationale par la manifestation de l'impérialisme américain, pour autant que les deux pays conclussent dans le passé des conventions portant sur la justice. Mais là encore, ils n'étaient pas en mesure d'exposer les thèmes de ces conventions-là. Thèmes à partir desquels l'on parviendra à faire ressortir si la justice américaine

s'imposa arbitrairement ou, *a contrario*, resta dans les prescrits légaux subjacents à de telles conventions.

À son tour, Numa reçut le 16 décembre 2009, Alix Fils-Aimé, président de la *Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion des bandits armés*, autour du problème de la « *Recrudescence de l'insécurité* » à ladite période. Le protagoniste affirme qu'il ne parvint ni à désarmer les bandits ni à démanteler les gangs. Dans ce débat, Numa se préoccupa à saisir les enjeux de cette commission et c'est le 21 décembre avec Latortue qu'il finit par y aboutir quand le Sénateur Latortue lui avoue que le bloc majoritaire au Sénat s'oppose à tout plan structurel de sécurité.

Ce faisant, les hypothèses qu'inféra Réginald Delva, spécialiste en sécurité, lors de sa double invitation respective le 14 décembre chez Numa et le 18 décembre chez Théodore, autour du même problème de la *recrudescence de l'insécurité* se voient reformulées de façon indirecte par le Sénateur Latortue le lundi d'après (21 décembre). Nous parlons de reformulation au lieu d'infirmer, car de manière contingente, le problème d'insécurité reste une question de stratégie de sécurité policière comme l'a su poser Delva. Mais l'enjeu de l'insécurité politique qui prévaut en Haïti est donc une question d'État, qui s'insère dans la stratégie totalitaire du Régime en place, comme nous l'avons vu. Et que Delva comme protagoniste de la société civile n'a pas choisi de poser non plus. Chez Théodore, il laisse percevoir que le problème est politique sans toutefois l'aborder sous cet angle. Nous reviendrons sur la question de l'insécurité politique sous d'autres termes au prochain chapitre.

3. – Transition politique en Haïti : Décentralisation et décentralisation du pouvoir d'État

Si la démocratie nécessite l'État de droit pour son émergence effective, l'État de droit requiert à son tour des institutions de médiation du pouvoir d'État et ce à divers stades de son exercice. En d'autres termes, à côté de la division du Pouvoir de l'État en tant que tel en trois Pouvoirs se devant d'être distincts et séparés, l'Exécutif se verra subdiviser en plusieurs instances de pouvoir. À cet égard, les Mairies se définiraient comme étant des instances décentralisées du Pouvoir d'État, si tant est que l'État en question veuille se revêtir d'un label démocratique. Dans les sections précédentes, nous avons vu comment l'Exécutif haïtien entend se situer face aux deux autres Pouvoirs. Dans la section suivante, nous allons tenter de cerner quelle

trame se forge-t-il vis-à-vis des provincialisations municipales et ce à partir de trois émissions où trois Bourgmestres durent prendre la parole au microphone de Valéry Numa chez Radio Vision 2000.

a. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Mercredi 30 décembre 2009

Le contrat de communication. L'invité du jour répond au nom de Muscadin Jean Yves Jason. Il est Bourgmestre de Port-au-Prince (2007-2011), élu aux Plébiscites locaux, donc aux dionysiaques plébiscitaires provinciales de décembre 2006 sous la bannière du Parti *Rassemblement des Citoyens Progressistes* (RCP), faisant partie de l'Opposition. Nous allons essayer de cerner son discours dans le débat avec Valéry Numa autour du sujet : « ***L'image de la Capitale*** ».

Dans ce débat, Jason permettra de retenir que le Pouvoir en place va à l'encontre des prescrits constitutionnels quant aux attributions des administrations communales en fonction du populisme et de l'autoritarisme du Régime voire les dérives totalitaires de ce dernier. Dès lors, il lui suffisait d'évoquer la Constitution pour que l'enjeu du débat tangente une aporie. La Constitution de 1987 définit un schéma de direction gouvernementale pour conjurer à la fois le populisme et toute forme d'autoritarisme et sous ce jour, elle accorde une autonomie provinciale à la Commune, afin que ses représentants assurent la médiation – administrative – entre les citoyens et le Pouvoir central. En revanche, le Gouvernement outrepassa lesquels requis constitutionnels tout en croyant tenir sa place au nom de la même Constitution. À cet égard, trois séquences discursives attirent l'attention et sont à reprendre pour illustrer nos propos.

Numa introduit le débat en se questionnant sur l'image de Port-au-Prince en la fin de l'année 2009 et demande à Jason : « *Comment expliquer l'état dans lequel se trouve Port-au-Prince ? Le problème central se trouve où, Magistrat Jason ?* » À Jason de répliquer : « *Parler de l'image de la capitale exige de parler du problème de la construction de la citoyenneté. La Constitution de 1987 place les Mairies dans le cadre du gouvernement local, la gestion de la ville ; mais le gouvernement central s'empare de la tâche de la mairie par la politique autoritaire au bénéfice du populisme. Le mal de la capitale, c'est le populisme du pouvoir central, arrimé de l'autoritarisme du Président qui, d'ailleurs prend déjà l'allure du totalitarisme. Et être Maire à la capitale sans le*

support du Gouvernement, c'est vouer à l'échec, c'est aller à vau-l'eau. »

Ensuite, Numa va évoquer le plan d'action que Jason aurait défini pour sa Commune. Entre Charybde et Scylla. Le Bourgmestre fera poindre la contradiction découlant entre centralisation d'un côté et le projet de décentralisation de l'autre. Numa avance ce qui suit : *« Mais y a-t-il un plan explicite pour aviser la population ? »* Jason poursuit : *« Les plans d'action stratégique sont là et consultables au Bureau de presse de la Mairie. Mais le Ministère de l'Intérieur va dans le sens contraire de la Mairie. Nous voulons agir au gré de la démocratie locale. Le Gouvernement veut que tout parte de la Présidence en passant par la Primature pour s'arrêter au Ministère. Bref, la décentralisation n'est pas à son agenda, pour autant qu'il en parle quasi-quotidiennement. »* Toutefois, le débat ne nous permet de rien retenir de la démocratie locale dont parle Jason, à savoir s'il s'agirait d'exercer ses fonctions conformément à la Constitution ou en plus de contribuer à une formation de la citoyenneté, principielle à l'émergence de la démocratie proprement dite.

In fine, Jason avance que les enjeux politiques de la Capitale s'avoisineraient ceux de tout le reste du pays. Lesquels seraient à la base des relations discordantes entre les deux instances de Pouvoir et que Numa cherche à cerner. Numa renchérit : *« Qu'est-ce qui pourrait expliquer que les rapports entre la Mairie et le Pouvoir central ne soient pas harmonieux ? »* Jason surenchérit : *« Nous faisons tout ce qu'il faut pour entretenir les bonnes relations nécessaires entre la Mairie et le Pouvoir central. Nous faisons le nécessaire pour servir notre ville. Nous sommes ouverts envers tous les élus, de la Présidence aux élus locaux, comme envers tout citoyen de la ville. Mais consciemment, le pouvoir central nous écarte le plus possible. Le Pouvoir central s'imagine ne pas pouvoir arriver à imposer le totalitarisme sans un contrôle absolu de la ville où il siège. Port-au-Prince, c'est la capitale, c'est le premier espace de grands enjeux politiques. »* Telle est la lecture du Bourgmestre. Néanmoins, s'il conviendrait de parler de visées totalitaires, il ne suffirait pas de tabler seulement sur les enjeux de la ville-siège du Gouvernement. Il serait tout aussi question du Parti d'opposition d'où provient Jason d'une part et les tentatives d'une mainmise totale sur tout espace jusque là non encore vassalisé. Et qu'en est-il de la Mairie de Port-de-Paix ?

b. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Lundi 4 janvier 2010

Le contrat de communication. L'invité du jour répond au nom de Guillet Salvador. Il est Bourgmestre de Port-de-Paix¹⁶⁴ (2007-2011), élu aux Dionysiaques plébiscitaires provinciales de décembre 2006 sous le pavillon du *Mouvement Indépendant pour la Réconciliation Nationale* (MIRN), Parti politique de l'Opposition. Nous allons tenter une lecture de ses propos dans le débat avec Valéry Numa autour du sujet : « **Le problème de Port-de-Paix : inondations et état d'urgence** ».

Le débat du jour s'accroît particulièrement sur l'état d'urgence déclarée à Port-de-Paix par la Mairie de la ville suite à des inondations, enregistrées les jours précédents. Toutefois, le premier moment du débat aborde les relations de l'Administration communale que préside Salvador avec le Pouvoir central. À cet effet, deux séquences discursives méritent d'être retenues. La première est celle qui introduit le débat. Numa demande « *Qu'est-ce qui explique que la coordination des travaux de la ville ne soit pas du ressort de la Mairie, Magistrat Salvador ?* » Le Bourgmestre déclare : « *Le problème vient de l'État central dans son autoritarisme. Le Gouvernement met de côté la Mairie de la ville dans ce qui concerne la ville. La Mairie ne sait même pas le montant extrait de son budget pour le travail de drainage en question.* » Cela dit, Salvador rencontre Jason eu égard aux relations entre les provincialisations administratives et le Pouvoir central. Et Salvador évoque à son tour l'autoritarisme de ce dernier comme cause principale.

Et à cet égard, Salvador laisserait comprendre que les Mairies n'existent que dans la forme, mais concrètement tout émanerait de Palais National dès lors où il devrait parler des priorités de sa Commune, en réponse à une question de Numa. Celui-ci ajoute : « *Qui définit la priorité des interventions, Magistrat Salvador ?* » À Salvador de renchérir : « *Ce devrait être de la compétence de la Mairie mais tout se fait et se décide à Port-au-Prince, plus particulièrement au Palais national. Les firmes ne font que nous*

¹⁶⁴ Port-de-Paix est l'une des dix principales villes du pays, avec le titre de doyenne comme étant la plus ancienne ville d'Haïti à laquelle Christophe Colomb donna le nom de Valparaíso. Chef-lieu du Département du Nord-Ouest, Port-de-Paix est à 453 Km de la Capitale. Nous rappelons que le Nord-Ouest d'Haïti compte deux Départements : le Département du Nord-Ouest proprement dit et le Département de l'Artibonite.

annoncer qu'elles vont commencer à travailler dans la ville et nous ne faisons que constater où elles commencent. »

Cela étant, nous pourrions faire remarquer que dans le cas de Magistrat Jason, l'attitude du Gouvernement ne se limiterait pas seulement au contrôle spatial de la Capitale. Il s'agit tout court du déni des institutions de médiation, nécessaires à l'État de droit. En revanche, Jason et Salvador proviennent tous deux des partis de l'opposition politique. À cet effet, il conviendrait de se demander quelle serait l'attitude du Pouvoir central, vis-à-vis d'une Mairie dont le Bourgmestre émanerait du Parti présidentiel. Et c'est ce que nous allons tenter de saisir avec le Bourgmestre des Gonaïves.

c. Radio Vision 2000. Rubrique Invité du jour. Lundi 11 janvier 2010

Le contrat de communication. L'invité du jour s'appelle Stephen Joachim Moïse, Bourgmestre des Gonaïves¹⁶⁵ (2007-2011), élu aux Dionysiaques plébiscitaires locales de décembre 2006 sous l'emblème du regroupement présidentiel *L'Espoir* transmuté en *Unité* en 2009. Tout en limitant notre exposé au 11 janvier 2010, nous pourrions souligner que Moïse aura décédé le 21 juin 2010. Nous allons tenter une lecture de ses propos dans le débat avec Valéry Numa autour du sujet suivant : « **Gonaïves : projets en cours, accusations de corruption, dénonciations, excuses, précisions, rectifications, démentis** ».

Lequel débat se veut tant une illustration des relations entre le Pouvoir central et les provincialisations administratives qu'une mise à nu des satrapies du Régime au Pouvoir par un type spécifique de populisme qui se manifeste par un cynisme dont la corruption, l'irresponsabilité et l'inconséquence sont les principaux ictus symptomatiques. En vue de situer le présent débat par rapport aux deux précédents, nous parlons séparément de relations entre les instances de Pouvoir et de satrapies du Régime, mais il est quasi-impossible d'opérer une quelconque distinction, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

¹⁶⁵ Gonaïves est l'une des dix principales villes du pays, avec le titre de Cité de l'Indépendance car y fut proclamée l'Indépendance le 1^{er} janvier 1804. Chef-lieu du Département de l'Artibonite, situé aussi au Nord-Ouest du pays, Gonaïves est à 171 Km de la Capitale. Gonaïves se dit une ville stratégique pour les protagonistes politiques contre une ville historique pour les milieux savants voire une ville symbolique pour la minorité des milieux savants en quête de profondeur.

Quant au rapport entre la Mairie des Gonaïves et l'Exécutif de Préval, trois brèves séquences discursives le traduisent. Numa introduit le sujet en ces termes : « *Je ne veux pas aborder Gonaïves dans toutes ses dimensions, mais surtout le dossier de l'assainissement. Tout d'abord, qui a mené les démarches pour le décaissement des fonds pour ce projet, Magistrat Moïse?* » Le Bourgmestre déclare : « *Pas de démarches spécifiques, mais décision du Pouvoir central.* » Numa poursuit : « *Magistrat, il y avait appel d'offres ?* » À Moïse de préciser : « *Non. La Présidence donnait des pressions. Nous avons dû faire les deals directement.* » Numa juge bon de conclure : « *Mais Magistrat, en signant, vous engagez la Mairie ?* » Moïse avoue : « *Oui, mais ça dépend.* »

Cela dit, Moïse renforce les propos de Jason et de Salvador sur les relations entre les instances de Pouvoir locales et le Pouvoir central. En outre, l'on inférerait déjà que les propos de Moïse portent la marque de la corruption et surtout l'inconséquence cynique où le Bourgmestre va jusqu'à prétendre qu'en signant il n'engagerait pas forcément son Administration communale. Mais, pour une meilleure illustration, il vaudrait mieux reprendre quelques séquences discursives.

Cela étant, corruption, inconséquence et irresponsabilité semblent inséparables dans la suite du discours de Moïse. Nous nous limiterons à deux moments caractéristiques. Le premier moment est qu'à côté du dossier d'assainissement, Numa en évoque parallèlement deux autres. Le premier est celui de l'argent à distribuer aux démunis de la Cité de l'Indépendance pour lequel Numa lance : « *Magistrat, comment a été géré la somme de 100.000 Gourdes¹⁶⁶ (HTG) qu'il a fallu partager aux déshérités ?* » Moïse eut à dire : « *Nous l'avons distribuée directement à la foule qui venait à la Mairie.* » Numa continue : « *Comment ? Alors, Magistrat, vous avez fait comme Jean-Claude Duvalier, qui distribuait de l'argent aux mégafoules comme des bonbons aux enfants?* » Moïse juge bon de dire : « *Nous n'avons pas eu le temps de faire signer les bénéficiaires.* » À cet égard, à notre tour, nous parlons de cynisme populiste ou de populisme cynique.

Le deuxième moment endosse la question de l'assainissement. Numa amène le sujet en demandant : « *Magistrat, il y a une contradiction. Vous dites qu'aucun travail d'assainissement n'est fait. Mais, le 30 décembre, un chèque a été libellé à votre nom, au nom du*

¹⁶⁶ La Gourde de symbole HTG est l'unité monétaire haïtienne. Il faudrait quelque 50 HTG pour un Euro et la somme de 100.000 HTG équivaldrait à 2000 €.

Maire ? » Le Bourgmestre réplique : « Non. Pas de chèque à mon nom ! » À Numa de continuer : « Magistrat Moïse, veuillez m'excuser ! J'ai devant moi la copie d'un chèque d'un montant de 9 millions (9x10⁶) de HTG¹⁶⁷ libellé à votre nom le 30 décembre 2009, à moins qu'il s'agisse d'un autre dossier. Qu'en dites-vous ? » Moïse rétorque : « Je ne l'ai pas signé ! Que j'eusse dû signer de chèques ! »

D'un autre côté, Numa fait remarquer à Moïse l'existence d'un autre chèque libellé en la même date et à cet effet renchérit : *« En plus du chèque de 9 millions, un autre chèque de 750 mille (750.000) HTG¹⁶⁸ a aussi été libellé à votre nom. Pour quelle raison ? »* Moïse tient : *« Pour la cantine populaire, mais je ne sais vraiment pas quelles sont les zones bénéficiaires. »* D'où pourquoi il ne semble pas incongru de parler d'une imbrication entre corruption, irresponsabilité et cynisme comme ictus révélateurs d'un type spécifique de populisme. Lequel se traduit par la marque d'une déchéance éthique.

Ce faisant, Numa, pour une fois et une seule, suspend la conclusion de son émission par une convocation de la communauté des citoyens en vue d'une lecture spécifique. Nous reprenons ce fragment qui nous semble une critique systématique mais implicite des propos du Bourgmestre Moïse face auxquels Numa avoueraient y perdre son latin. Numa surenchérit : *« Que de confusions ! Je ne sais pas si vous êtes édifiés, auditeurs, mais moi non, car il est assez rare qu'un chèque de 9 millions de HTG soit libellé au nom d'une personne. Et pire, dans un premier temps, le Maire nie ; dans un second temps, affirme. Confusion ! Oui, tout est confus ou presque ! Auditeurs, analysez bien et faites-vous-en vos propres inférences ! Heureusement, vous savez en faire ! »* Dans le prochain paragraphe, nous aborderons le dernier moment de cette première partie d'analyse.

4.-Transition politique en Haïti : Questionnement de la formation sociale haïtienne

Avec Michel-Rolph Trouillot, nous avons tenté de cerner les principales contradictions inhérentes à la formation sociale haïtienne dans une perspective historique à travers ses diverses dimensions. Auxquelles contradictions résultant, selon Trouillot, d'un malentendu originel correspond un problème de légitimation dont les enjeux constitueraient des écueils quant à l'émergence de l'État de droit,

¹⁶⁷ 9.000.000 HTG équivaldraient à quelque 180.000 €.

¹⁶⁸ 750.000 HTG équivaldraient à quelque 15.000 €.

socle sur lequel repose la démocratie dans son exercice effectif. Qu'en est-il de la lecture d'un sociologue ? C'est ce que ce moment d'analyse qui se porte sur une seule émission va essayer d'appréhender.

Radio Métropole. Rubrique Invité du matin. Lundi 21 décembre 2009

Le contrat de communication. L'invité du Matin s'appelle Antoine Augustin. Il est sociologue et professeur à la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti où il exerce aussi le rôle de Vice-doyen aux affaires académiques. Nous allons tenter de procéder à une lecture de son discours dans le débat avec Wendell Théodore autour du sujet : « *Crise sociale haïtienne. Aujourd'hui, quels diagnostics ? Est-ce qu'effectivement la société haïtienne est en nette décomposition ? Quelles en sont les causes ?* »

Entre Charybde et Scylla. Les propos du professeur Augustin se révèlent ambigus à bien des égards. Tout d'abord, un concept fondamental de société demeure explicite dans le discours du sociologue. Ensuite, il table en revanche à la fois sur plusieurs fronts dont un concept de société traditionnelle haïtienne qu'il considère en nette décomposition avec tout ce qu'elle implique d'historicité et qui, ce faisant, entraîne pour corollaire un changement de type sociétal. Lequel ne donne encore lieu à aucune lecture apriorique parce que les concepts du professeur peinent jusque là à se laisser appréhender.

Il s'ensuit donc une ambiguïté pour ne pas chercher à assurer la médiation de la déchéance de la société traditionnelle haïtienne qu'il lit comme étant l'héritage de la société coloniale à l'aune de son concept théorique (fondamental) de société afin de faire ressortir les contradictions structurelles de la formation sociale haïtienne en vue de pouvoir inférer les hypothèses quant à l'émergence de ce nouveau type sociétal. Cela dit, il conviendrait également de se demander comment Augustin parvient-il à faire ressortir l'héritage colonial dans une lecture sociologique de la formation sociale haïtienne, appréhendée comme étant une cristallisation de la société traditionnelle sans évoquer le schéma de l'*idéologie de l'insularité*¹⁶⁹ voire du *penser insulaire*, si tant est que la crise de l'une présuppose subrepticement celle de l'autre.

¹⁶⁹ Nous anticipons pour tenir que l'idéologie insulaire et l'idéologie du misérable susmentionnée se complètent et se renforcent.

Par ailleurs, Augustin rejoint Trouillot en appréhendant les impasses auxquels se confronte la transition politique en cours comme contradictions surgissant dans l'histoire de la formation sociale haïtienne. Ce faisant, le sociologue se devrait de se demander en quoi ou comment la protubérance des contradictions sociales impliquerait-elle la disparition de tout ce qui se laisse lire comme historicité, si tant est que l'historicité ne se traduise que dans des rapports à soi conflictuels. *A fortiori*, le sociologue renchérit que lesquelles contradictions renforcent le fétichisme du Pouvoir, qui entraîne comme corollaires une excroissance d'individualisme hybride, du populisme, de l'autoritarisme voire l'autocratie. Et surenchérit pour tenir que l'ensemble forme une crise éthique, qui s'enchevêtre dans les rapports entre les normes, principes et valeurs de la communauté politique d'une part et les intérêts à soi contingents de chaque individu d'autre part. Aussi s'ensuit-il la prééminence de la loi du plus fort et de l'argent facile sur les normes elles-mêmes.

Mutatis mutandis, si nous faisons économie d'une lecture sociologique et que nous nous limitons à la dimension politique qui préoccupe le présent exercice, nous pourrions avancer que les questions soulevées par le professeur Augustin s'insèrent dans ce que nous avons évoqué comme étant un problème de légitimation. Il s'agit du problème de légitimation de l'État périphérique ou dépendant que nous aborderons au prochain chapitre.

Au terme de notre lecture du débat radiophonique, sous la médiation des animateurs – Numa et Théodore – à laquelle s'ajoute la médiatisation de Radio Vision 2000 et de Radio Métropole, nous pourrions faire la digression pour souligner que, mis à part les protagonistes de la société civile, les invités des deux rubriques médiatiques accusent les éthos de crédibilité comme catégorie dominante. Ce qui s'explique par le fait que sous une forme ou une autre, il s'agissait toujours de chercher à persuader un public-cible et le cas échéant de défendre leur image face à ce même public à travers un discours de légitimation.

À cet égard, nous rejoignons Charaudeau pour qui l'éthos de crédibilité consiste à se forger une image pour se faire juger digne de crédit. Ainsi « *varie-t-il selon l'enjeu de la situation de communication*¹⁷⁰ » et que dans « *le discours politique, la crédibilité est fondamentale puisque l'enjeu consiste à tenter de persuader un*

¹⁷⁰ Patrick Charaudeau, in *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, op. cit., p. 91.

*certain public que l'on a un certain pouvoir*¹⁷¹ ». Ce qui se révèle complexe, parce que cette crédibilité doit satisfaire simultanément « *une condition de sincérité, une condition de performance et une condition d'efficacité*¹⁷² ». L'on rappellera qu'à titre d'image versatile, tout ethos est nécessairement contingent. Dans les pages suivantes, nous allons aborder la deuxième partie de notre objet d'observation se portant sur la liste récapitulative de distribution *Usenet Haïti-Nation*.

IV.-RECONSTRUCTION DU DÉBAT USENET

Cette section de l'exposé comprendra deux moments. Le premier tablera sur le dispositif dans sa dimension médiumnique de transmission de traces discursives qui, elles, marquent la concrétion de l'agir humain à travers le médium de la communication. Tandis que le deuxième moment rendra compte des traces discursives recueillies elles-mêmes au cours de l'observation effectuée entre le 14 décembre 2009 et le 11 janvier 2010.

A.-Analyse générale du dispositif de communication de la liste Usenet Haïti-Nation

Nous rappelons que nous abordons la liste récapitulative *Haïti-Nation* comme résultant des initiatives qu'entreprennent les citoyens haïtiens pour une interaction inter-citoyenne dans le cadre des mobilisations que requiert la crise haïtienne, notamment dans la dimension politique qui préoccupe le présent exercice. À évoquer l'agir intercitoyen, il s'ensuit qu'il se situe dans ce qu'il convient d'appeler le moment principiel basique quant à l'émergence de la démocratie, ce qui n'est pourtant pas contradictoire à la métaphore selon laquelle l'État de droit constitue le socle sur lequel repose la démocratie. Il résulte un rapport d'antériorité et de complémentarité entre la base principielle et le socle intermédiaire. Ce qui reviendrait à dire que la démocratie résulte de la souveraineté populaire comme base, tandis que son exercice est du ressort de l'État du moins dans le cas de l'État moderne [de la Modernité] qui préoccupe le présent exposé. Ce faisant, notre exercice n'entend pas procéder à une reconstruction sémantique médiumnique du dispositif comme tentent de le faire, entre autres, Lincoln Dahlberg ou encore Michel

¹⁷¹ Ibidem, p. 92.

¹⁷² Ibidem.

Marcoccia. Il s'évertuera à reconstruire ce qu'envisagent les citoyens haïtiens ordinaires eux-mêmes dans le cadre de ladite mobilisation.

Néanmoins, nous nous devons de séjourner chez Marcoccia en vue de procéder à une lecture descriptive dudit dispositif. Aussi retenons-nous cette définition de Marcoccia, qui appréhende les fora du type dont Haïti-Nation est une liste récapitulative comme « *dispositifs permettant à des individus qui ne sont ni des politiques ni des experts de débattre de sujets politiques et sociaux et reposant de manière évidente sur une valorisation de la parole ordinaire, largement diffusée et publicisée*¹⁷³. » Ce faisant, même les « *cyber-marrons*¹⁷⁴ » ou les « *cyber-zombies* » ou encore « *cyber-fantômes* » rentrent *de facto* dans cette notion large de citoyen.

À l'aune de Marcoccia, le « *cyber-marronnage* » demeure une forme de participation dans un forum Usenet. Parce que les « *cyber-marrons* » sont ceux qui « *se contentent de lire les interventions sans jamais participer au forum (les luckers)*. Ils appartiennent quand même au groupe de conversation dans la mesure où le cadre participatif spécifique d'un forum prévoit la lecture "à l'insu" comme forme de participation¹⁷⁵. » D'ordinaire, les journalistes du moins dans le cas qui nous concerne choisissent de se réfugier dans la catégorie des « *cyber-marrons* ». En revanche, il conviendrait de parler de « *cyber-zombie* » ou de « *cyber-fantôme* » sous l'effet – artificiel – d'un double, c'est-à-dire lorsqu'un participant habituel se forge un nouveau code d'identification dans le seul but de mieux insulter, injurier ou accuser *ad hominem* sans la moindre preuve.

Par ailleurs, il semble que Haïti-Nation réponde aux spécificités des fora de la typologie de fora politiques comme l'évoque Marcoccia. Celui-ci soutient que « *les forums de discussion politique fonctionnent globalement comme tous les forums mais leurs caractéristiques générales renvoient à des enjeux spécifiques lorsqu'il s'agit de discussion politique*¹⁷⁶ ». À cet effet, nous avons contacté le Coordonnateur du groupe et il nous a fourni les précisions suivantes¹⁷⁷. Haïti-Nation a été créé en 2007 sous forme de *mailing list*. L'objectif était de mettre en place un espace de discussion qui

¹⁷³ Michel Marcoccia, in « *Parler politique dans un forum de discussion* », op. cit., p. 9.

¹⁷⁴ Le terme anglais *lucker* renvoie à ces expressions.

¹⁷⁵ Michel Marcoccia, in *ibid.*, pp. 28-29.

¹⁷⁶ *Ibidem*, p. 10.

¹⁷⁷ Nous avons dû synthétiser et adapter le texte que nous avons reçu par le biais d'un courriel.

réunit des Haïtiens vivant en Haïti et ceux éparpillés à travers le monde autour d'un idéal commun : Haïti. Ainsi des Haïtiens de milieux sociaux très hétérogènes qui n'auraient jamais pu se parler dans le monde réel se sont-ils tout de suite mis autour de cette table virtuelle en vue de s'exprimer sur leur terre natale, leur patrie et surtout leurs desiderata. Et ensuite fut mis sur pied le site www.haiti-nation.com. Lequel vit le jour le 1^{er} février 2010 en vue de rendre le groupe plus autonome et surtout de pérenniser l'expérience. Dès lors, il appert de souligner que notre observation (14 décembre 2009-11 janvier 2010) est antérieure à l'existence de ce site Web.

Quant à la liste récapitulative qui préoccupe notre exposé, celle-ci vise, renchérit le Coordonnateur, à diminuer les inconvénients résultant du succès des fora de par le nombre trop importants de mails que reçoivent les utilisateurs. Le courriel récapitulatif permet donc de regrouper l'ensemble des messages dans un seul courriel. L'utilisateur choisit le titre qui l'intéresse. Bref, le plus important pour nous est d'offrir un espace « *démocratique*¹⁷⁸ » à tout le monde au-delà de son degré d'instruction. Aussi le format de Haïti-Nation rejoint-il les propos de Marcoccia selon lesquels « *tout forum Usenet est organisé en plusieurs fils de discussion (les threads) constitués d'un message et des réactions qu'il a suscitées, elles-mêmes organisées en une arborescence permettant la visualisation – pas toujours aisée – de la structuration des messages*¹⁷⁹ ».

Sous ce jour, il incombe de préciser que la version de Haïti-Nation sous étude se dit une liste de diffusion Usenet de par sa structuration en un fil de messages, présentés du plus récent au plus ancien. La liste récapitulative de Haïti-Nation revêt à la fois les caractéristiques d'une communication médiatisée par ordinateur et une communication interpersonnelle de masse. Selon Marcoccia, la « *communication médiatisée par ordinateur (CMO) désigne les différents types de dispositifs de communication médiatisée par des réseaux informatiques, permettant la communication synchrone ou asynchrone entre deux individus [...] La CMO est une forme de communication hybride, de l'écrit conversationnel : le code utilisé est l'écrit, mais les échanges utilisés rentrent dans une structure dialogale permise par la rapidité de la rédaction et de la transmission des messages. Comparée aux autres formes de communication écrite, la CMO favorise la production de messages brefs, des écrits*

¹⁷⁸ C'est nous qui soulignons.

¹⁷⁹ Michel Marcoccia, in *ibid.*, p. 11.

spontanés naïfs au style marqué par l'oralité et par la présence de procédés de représentation du non verbal¹⁸⁰ ». Il s'ensuit donc que dans notre cas certains messages se révèlent ambigus, indécryptables voire dénués de sens.

La liste récapitulative se dira aussi une communication interpersonnelle de masse à l'aune de Marcoccia en ce sens que *« tous les messages sont à la fois explicitement adressés et lisibles par tous, dans un cadre participatif qui combine en fait la communication de masse et la communication interpersonnelle¹⁸¹ »*. Et que notamment certains messages s'y trouvent également *« adressés à la cantonade »*, donc à des destinataires directs. Lequel procédé devrait en fait inciter autant les destinataires directs qu'indirects. Et Marcoccia renchérit : *« Cette forme de communication interpersonnelle de masse peut avoir des effets évidents sur la gestion d'une discussion politique : toute opinion, tout argument sont soumis à une appréciation collective, ce qui peut en augmenter les enjeux¹⁸². »*

En outre, il s'avère aussi nécessaire de souligner que le fait de pouvoir parler de liste récapitulative implique que les messages sous étude se trouvent, pour reprendre Marcoccia, *crosspostés*, c'est-à-dire adressés simultanément à plusieurs fora Usenet. Aussi la liste récapitulative de Haïti-Nation est-elle un sommaire de tout ce qui circule en un jour ou en une partie du jour à travers les différents fora politiques d'Haïtiens. Et selon Marcoccia, il s'agit d'une spécificité des fora politiques. Marcoccia note : *« Les messages adressés à des forums de discussion politique sont plus souvent crosspostés que les messages adressés aux autres forums. Ce qui signale la volonté qu'ont les participants à des discussions politiques en ligne de diffuser largement leurs opinions¹⁸³. »*

Nous terminons cette section au sujet du contenu des messages que nous allons tenter d'aborder dans la section suivante. Nous pourrions avancer que sur les fora les citoyens traitent parfois autant les mêmes sujets que les médias classiques dont les radiodiffusions qui nous concernent qu'ils en introduisent de nouveaux, même en nous limitant qu'à ce qui préoccupe notre exposé. Il conviendrait notamment pour montrer la relation entre les deux moments de notre objet d'étude de tenir l'hypothèse selon laquelle les médias classiques

¹⁸⁰ Ibidem, p. 18.

¹⁸¹ Ibidem, p. 19.

¹⁸² Ibidem.

¹⁸³ Ibidem, p. 16.

orienteraient les discussions sur les fora autant que celles-ci influenceraient l'agenda des médias, même si n'est plausible que la ré-exploitation des informations des médias par les fora Usenet. Ce qui demeure une spécificité de tels types de fora. Et Marcoccia conclut : « *Les internautes discutant politique ré-exploitent aussi très largement les informations apportées par les médias traditionnels. Les fonctionnalités techniques du dispositif sont mises à contribution : copier¹⁸⁴-coller des articles trouvés sur le Web, introduire dans son message un lien hypertextuel pointant vers un site d'information ou une dépêche de presse. Ces caractéristiques de l'écriture numérique permettent de discuter des sources de manière concrète¹⁸⁵.* »

B.- Analyse du contenu des traces discursives Usenet

Notre observation s'est faite du lundi 14 décembre 2009 au lundi 11 janvier 2010. Autrement dit, elle suit celle des rubriques radiophoniques. En général, Haïti-Nation distribue la liste récapitulative une à deux fois par jour. Un constat est que le nombre de fils de messages annoncés par Haïti-Nation est presque toujours disproportionné par rapport à celui des sujets et des intervenants. À cet égard, si en fonction du type de lecture envisagée, le nombre exact de fils importerait, il conviendrait à l'analyste de procéder à sa propre arithmétique des fils distribués, quitte à préciser les répétitions d'envoi ou de distribution. Dans notre cas, il incombe de souligner que même s'il s'agit des fora à visée politique, les internautes y diffusent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage, susceptibles de faire l'objet d'un envoi par courrier électronique. Aussi parlons-nous d'espace de déambulation discursive. À cet effet, c'est en vertu des objectifs de notre exposé que nous isolons les différents fils de messages qui se verront analysés dans les lignes qui suivent.

L'analyse suivra un schéma linéaire chronologique filaire, en fonction de l'observation donc partant du 14 décembre 2009 pour aboutir au 11 janvier. Et, en tant que second moment de notre objet d'étude, elle tentera de faire ressortir les problèmes que soulèvent les débats radiophoniques toutes les fois que s'offre cette possibilité. À cet égard, elle se dérobera au développement de tout ce qui est déjà exposé dans la première section d'analyse. Politiques, protagonistes de

¹⁸⁴ Couper dans le texte, mais en fait les documents en ligne ne donnent en général lieu qu'à une copie et non à la coupure.

¹⁸⁵ Michel Marcoccia, in op. cit., p. 17.

la société civile et citoyens ordinaires finissent par tableur sur un seul et même plan : Haïti, qui se lit dans le présent exercice, la communauté politique haïtienne ou la formation sociale haïtienne, à l'aune de la conjoncture politique concernée.

Il incombe avant d'introduire le premier fil de discussion de surligner que notre observation porte la marque d'une *truncature de facto*¹⁸⁶, c'est-à-dire nous avons choisi un moment chronologique pour notre étude. Lequel n'est ni le commencement ni la fin de cette liste de diffusion Usenet. Il s'ensuit donc, comme pour les rubriques radiophoniques, que le choix porte la trace d'un certain arbitraire.

Le fil de messages portant sur l'extradition de Robert Antoine aux États-Unis d'Amérique ouvre notre observation. Intitulé « Corruption-extradition-Robert Antoine-USA », ce fil rejoint le débat radiophonique chez Métropole mettant en face les juristes Fritzto Canton et Hannibal Coffy et Wendell Théodore. C'est un fil *polylogal*¹⁸⁷ qui a suscité quatre interventions différentes. Comme pour les juristes, les « *haïtinationautes*¹⁸⁸ » tablent dialectiquement sur la question de la souveraineté nationale qui se trouve mise en cause dans l'acte d'inculpation de citoyens haïtiens sur leur territoire par une juridiction étrangère. À cet égard, le premier intervenant s'affronte aux ambiguïtés découlant des enjeux de la corruption et la prétention à la défense de la souveraineté nationale, avec la présence d'une force militaire sous commandement et emblème internationaux. Pour lui, la corruption gangrène le pays et qu'il faut à tout prix la combattre. Tandis que le premier corrompu demeure le Chef de l'État, qui se sert de la corruption avec l'aval de l'international pour construire, avance-t-il, un *État-voyou*.

Cela étant, il s'ensuit que le combat contre la corruption doit partir de la lutte contre ce que l'internaute appelle *le plan macabre* de René Préval. En outre, tout en admettant la nécessité de combattre pour la sauvegarde de l'Indépendance, il perçoit l'inculpation des citoyens corrompus par une juridiction étrangère comme étant acceptable, parce que secondaire. Ainsi la lutte pour la reconquête de la souveraineté se doit-elle de commencer contre le Régime de la corruption de Préval, pour ensuite s'attaquer aux forces internationales. En d'autres termes, il faudrait d'abord s'attaquer à

¹⁸⁶ Nous empruntons l'expression chez Michel Marcoccia.

¹⁸⁷ Selon Marcoccia, un fil se dit polylogal quand il fait l'objet de plusieurs interventions. Sinon, il se dit monologal.

¹⁸⁸ Ce néologisme vient du site Web de Haïti-Nation.

l'*État-voyou*, pour reprendre ses termes et tout le reste s'ensuivra. Ce qui revient à dire que, pour le premier intervenant, tout devrait commencer par l'établissement de l'État de droit en Haïti.

La deuxième intervention est la diffusion d'un article du site Web de Radio Kiskeya que fait la liste de distribution Usenet *Réseau Citadelle* (ou *Reseaucitadelle*). Et l'article fait état d'un communiqué de la mission diplomatique américaine accréditée en Haïti dans lequel l'Ambassadeur évoque la coopération entre les deux Corps policiers dans la lutte contre la corruption. À son tour, le troisième message se veut une critique radicale du communiqué de l'Ambassade. L'intervenant y voit un acte d'ingérence portant atteinte à la souveraineté nationale et finit toutefois par se demander pourquoi l'Ambassadeur ne se rend-il pas compte que tout le Gouvernement haïtien s'implique dans la corruption. Janus à double visage. Se rendre compte que tout le Régime prévalien se baigne dans la corruption ne voudrait nullement dire empêcher à l'Ambassadeur de ne pas se prononcer sur les présumés corrompus déjà appréhendés d'une part et de l'autre ne pas s'interférer dans les questions à la seule dimension nationale haïtienne.

En revanche, le quatrième rétorque pour s'enquérir sur la nature de la souveraineté haïtienne dont parlent ses prédécesseurs. Il y voit l'indécence même. Laquelle semble traduire sa déception face à une faiblesse de l'État à agir au gré des principes fondamentaux d'une Nation. En d'autres termes, ces intervenants soulèvent à leur manière pour le compte de la communauté politique haïtienne ce qu'il conviendrait d'appeler le problème de l'État périphérique ou dépendant. Lequel constituerait, par conséquent, un écueil pour l'établissement de l'État de droit que convoqua le premier intervenant en vue de remplacer l'État-voyou. Nous y reviendrons.

La discussion du deuxième fil recueilli « Réponse à Ashley Pierre - Le Vide Politique qui Divise et Disperse » commença sans nul doute avant le 14 décembre, donc antérieure à l'inauguration de notre observation, quitte à permettre d'identifier le sujet de départ à savoir « *le vide politique qui divise et disperse* ». Encore faut-il ajouter qu'elle se poursuivra sous la forme d'une pure polémique où les intervenants reproduiront l'un contre l'autre, l'un ou l'autre de leurs messages.

Il incombe néanmoins de se demander quel type de vacuité politique s'agit-il et le cas échéant la division et la dispersion qu'elle provoque. Selon les différentes interventions qu'entraîne le fil, il s'agirait d'un vide institutionnel de médiation juridique, si tant est que

le premier message se veuille une esquisse de la dialectique entre légalité et légitimité et que le corollaire subjaçant demeure la division et la dispersion de la communauté politique haïtienne, à commencer par les animateurs des fora.

Le premier intervenant se questionne, dans une réplique à cet intervenant antérieur identifié à Ashley Pierre, pour ainsi dire, sur l'absence de la Cour Constitutionnelle dans la juridiction haïtienne, qui serait à même de prouver l'illégitimité des élus notamment du Président de la République au-delà de la légalité formelle – dirions-nous apriorique – de son mandat dès lors où il viole la Constitution à travers des actes préjudiciables (crimes de haute trahison, vols, corruption ou abus de pouvoir). Auquel manque, renchérit-il, se rajoute le dysfonctionnement de l'institution du Parlement, où les Parlementaires sont plutôt au service de la Présidence que de la Nation. En d'autres termes, l'inféodation du Parlement au Pouvoir Exécutif renforcerait les dérives de ce dernier et par ricochet constituerait un écueil à l'émergence de l'État de droit. Le Parlement étant une institution de médiation y nécessaire.

Par ailleurs, il incombe, eu égard au premier moment de l'analyse, de surligner un autre marqueur dans la lecture de ce premier intervenant. Lequel marqueur pourrait se formuler en la question *a priori* aporétique de savoir quelle serait l'effectivité d'une Cour Constitutionnelle à l'aune des dérives totalitaires du Régime en place, si tant est qu'il s'agisse pour ce dernier de vassaliser, de phagocyter donc d'anéantir toute Institution de médiation. En outre, si l'on retourne au point initial du débat, il conviendrait de souligner que la question portant sur la légalité et la légitimité reste jusque là en suspens. Il s'agit d'une question théorique consistant à se demander jusqu'où un élu est-il à la fois légal et légitime. Autrement dit, quel est le point de suture entre légalité et légitimité ? Qu'en est-il des autres intervenants ?

Le message du deuxième intervenant s'annonce ambigu. Tout d'abord, il accuse le précédent internaute de porter atteinte, dans ses propos, aux principes de l'État de droit, pour avoir considéré justiciable un Président dans l'exercice de ses fonctions et avoir appelé le Parlement à sa destitution dans le temps imparti à la durée de son mandat. Cela dit, il appert de cerner la simplicité de la notion de légalité, *ad litteram*, que hante cet intervenant. Notion de légalité masquant celle d'un autoritarisme voire d'un fanatisme. De plus, il revendique le service vassalisé des Parlementaires au gré de l'Exécutif d'une part et ce, par le fait qu'ils proviennent des élections truquées,

sous caution du Président de la République. Il s'ensuit donc d'une position réactionnaire. Et il semble qu'il suffise de se demander de quelle joute électorale provient le Président lui-même pour en envisager une démystification.

À cet effet, le premier intervenant revient pour rétorquer au deuxième que celui-ci choisit volontairement de se dérober à la sémantique de ses propos. Quant au quatrième intervenant, *Ashley Pierre*, pour ainsi dire, après une longue séquence discursive où il accuse le premier (ou encore le troisième) sous les mêmes regards que le deuxième, rejoint celui-ci en essayant d'occulter à son tour les visées fondamentales de l'État de droit pour se réfugier sous le masque de la légalité, *ad litteram*, dont une paraphrase de ses propos consiste à dire sous la forme de ce que Charaudeau appelle une logique binaire¹⁸⁹ qu'il suffirait de « *respecter le cycle électif constitutionnel pour garantir la stabilité politique* » et qu'il ne faudrait pas « *réclamer le départ anticipé de Préval, en dépit de ses dérives extralégales, parce que ce serait illégal, anticonstitutionnel et dommageable pour le pays* ».

Ce faisant, il semblerait qu'il fût légitime au premier intervenant de se questionner sur les rapports cotangents entre légalité et légitimité. Et il se replace en cinquième lieu pour rappeler à ses partenaires que le Chef de l'État n'est point au-dessus de la Loi et qu'à cet égard « *tout Président peut être destitué s'il est prouvé qu'il a commis des délits graves dans l'exercice de ses fonctions* ». La loi étant, conclut-il, une pour tous. Nous reviendrons sur la question de l'universalité de la Loi au cinquième chapitre.

Quant au troisième fil « *Réponse de Gilles à Dore – Droit, Patrie et Constitution* », il se veut une polémique entre deux challengers ainsi appelés Emmanuelle Gilles et Dore Guichard, qui lui s'identifie à titre de Coordonnateur du *Camp Patriotique pour le Sauvetage National* (CPSN). Le fil accuse quatre messages dont deux duplicatas à raison de un de chaque parti et c'est surtout en vertu de cette itération réciproque volontaire que nous parlons de polémique, pour autant que les points de distorsion se le révèlent moindres. Les deux challengers étant tous deux légalistes. En premier lieu, le nommé Dore Guichard fait état d'une action visant le sauvetage de la Patrie que pose le CPSN par le biais d'une pétition contre la MINUSTAH dont la présence sur le sol national demeure une violation de la Constitution en vigueur et de tout le droit en Haïti. Pétition et

¹⁸⁹ Logique binaire de simplification pragmatique de type : parce que "p" que "q".

manifestations, ajoute Guichard, étant des moyens démocratiques pour se faire comprendre.

À son tour, la nommée Emmanuelle Gilles réplique pour lui dire que la juridiction haïtienne n'est pas fonctionnelle et qu'elle manque la Cour Constitutionnelle, comme institution nécessaire quant à la constitutionalité des lois et des décrets. Et qu'en outre, la plupart des Parlementaires ne comprendraient même pas les terminologies de constitutionalité et d'anticonstitutionnalité. À cet effet, elle va questionner Guichard : « *Comment concilier un Parlement avec des membres médiocres et les fonctions sérieuses de législateurs ? Combien de Parlementaires ont lu la Constitution ?* » Ensuite, elle convoque le *Camp patriotique* (CPSN) sur les crimes de haute trahison que commet le Régime en place par rapport à l'article 21 de la Constitution de 1987 et demande à Guichard pourquoi sa pétition n'en dit rien. Et elle conclut sa première intervention par une injonction indirecte à teneur polémique : « *Si j'étais à ta place, je m'engagerais dans un mouvement progressiste et pas seulement faire du bruit sans résultats.* »

Guichard riposte en troisième lieu en lui renvoyant le premier message. Et Emmanuelle Gilles rétorque pour lui faire des reproches selon lesquels le CPSN se réduirait à un mythe qui se devrait d'être démystifié. À cet égard, elle va changer dans une même séquence discursive la modalité allocutive du tutoiement envers Guichard « *ta démarche met la charrue devant les bœufs* » à celle du vouvoiement des autres membres du groupe pour tenir ce qui suit : « *En vous concentrant sur des slogans creux et un mouvement irréaliste sans alternative, Préval a profité pour organiser son parti (Unité) à visées totalitaires.* »

Cela étant, il convient de souligner quelques marqueurs qui s'avèrent importants. Premièrement, les rapports déjà évoqués entre la souveraineté nationale, l'État local ou l'État-Nation et les forces externes. S'y rattache la question de la Constitution. *Secundo*, la question éthique *a priori* aporétique portant sur le cadre normatif des potentiels dirigeants de la Cité. Et l'enjeu résiderait dans la dialectique entre ceux qui devraient la diriger d'une part ; et, d'autre part, ceux qui veulent la diriger et ceux qui prétendent seuls pouvoir le faire. S'y adjoint le problème de « projet » mythique que soulève Emmanuelle Gilles dans sa polémique avec Guichard. Cela dit, l'on retiendra la dialectique de la factualité et de la validité renvoyant respectivement à l'axe de l'Organisation de la Cité et l'axe normatif de la légitimité. Nous y reviendrons au cinquième chapitre.

Le quatrième fil « *Les Responsables de l'insécurité en Haïti* » ne suscite qu'un débat tronqué : les intervenants ne réagissent pas à proprement parler en fonction de la question énoncée et ne tiennent pas compte non plus de l'argumentaire des interventions en tant que telles. Celui qui introduit le sujet pointe Palais National et la *Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion* (CNDDR) des gangs armés comme étant le nerf central de l'insécurité factice en Haïti. Ce faisant, son message épouse la forme d'une rhétorique accusatrice. Quant au second internaute, il va tenter d'occulter les propos de l'initiateur pour parler des massacres du temps des Duvalier. À cet effet, le troisième « haïtinationaute » réplique pour attirer l'attention du deuxième sur la dimension partisane de son intervention. Nous rappelons que toutes les questions se portant sur la justice et sécurité publique ou politique se rapportent, *prime facie*, au débat entre le Sénateur Latortue et Valéry Numa.

Ce fil comptant pour notre cinquième « *[Cyrus Sibert à Stanley Lucas] --- L'OBLIGATION EST FAITE AU PEUPLE ET A FANMI LAVALAS DE RELEVER LE DEFI* » dont le message initial « *l'obligation est faite au peuple et à Fanmi Lavalas* » et la première réaction y relative proviennent de la liste « *Grands Débats* » et seul ce dernier message vient de Haïti-Nation. Le message initial est l'appel d'un adepte du Parti La Famille Lavalas à définir de nouvelles stratégies, à commencer à ne plus admettre le mythe du coordonnateur national à vie servant d'argument de force à l'expulsion du Parti dans les dernières dionysiaques plébiscitaires – parlementaires. À cet égard, la notion de peuple en question demeure les adeptes Lavalas, appréhendés à l'aune du discours populiste aristidien où le peuple, retraduit dans l'amalgame masse-peuple correspond aux mégafoules de sympathisants ou de fanatiques. L'on notera que l'intervenant fait un usage itératif du mot peuple dans son message de quatre phrases sur une dizaine de lignes. Ce qui permet de souligner que le fragment discursif de cet adepte de Lavalas permettrait d'explicitier l'assertion – susmentionnée – de Jean et Maesschalck selon laquelle « *Aristide a suscité une série de copies conformes – des clones – qui reproduisent son comportement et son style de prise de parole en groupe*¹⁹⁰ ».

Quant au second intervenant répondant au nom de Stanley Lucas, à qui Cyrus Sibert dut répondre, lui, exhorte les tenants de la faction radicale de la *Famille Lavalas* à se séparer définitivement

¹⁹⁰ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 48.

d'Aristide et surtout à ne pas céder à la corruption de l'*Unité* avec le Régime de Préval, considérant que la plupart des figures de proue du mouvement Lavalas s'y impliquent. Et à cet égard, Sibert s'adresse à Lucas pour souligner que l'enjeu de sa parénèse est qu'un regroupement politique ne saurait se donner pour seuls objectifs la violence et l'instabilité politiques ou le crime organisé. Et Sibert renchérit que les adeptes du front extrémiste ne peuvent se dérober à la sémantique de l'État de droit, si tant est qu'ils veuillent s'organiser en un parti et un mouvement politique cohérents. Et dès lors se pose le problème – susmentionné – de l'inamovibilité du Coordonateur national de la *Famille Lavalas* qu'inventa Aristide à titre de sa propriété privée. Néanmoins, eu égard à Stanley Lucas, nous anticipons pour dire qu'au-delà de la contingence de ce fil, il exposera plus loin une critique radicale du phénomène Lavalas à travers un autre fil qui d'ailleurs se révèle récurrent.

Les sixième et huitième fils reproduisent *in extenso* le challenge polémique du deuxième intitulé : « Réponse à Ashley Pierre - Le Vide Politique qui Divise et Disperse ». Tandis que le septième fil reprend le premier « Corruption-extradition-Robert Antoine-USA » et que le neuvième duplique le sujet initial du quatrième fil « Les Responsables de l'insécurité en Haïti » en changeant le titre en : « Positivons » et en y affublant de six liens de messages hypertextes qui émanent notamment du *Journal Le Nouvelliste* et de *Radio Kiskeya*. Ce faisant, ces différents « *haïtinationautes* » tentent de prolonger ou de raviver le pluriel débat Usenet. Ce qui répondrait, pour paraphraser Marcoccia, à l'une des stratégies des protagonistes engagés dans les discussions Usenet.

Le dixième fil qui s'offre à l'analyse est le monologal : « Le kidnappeur Stanley Edland: 'Je sais que j'ai effectivement tué pour le compte de l'ancien directeur de la DCP'»¹⁹¹. » Il s'agissait d'une information qui circula dans les médias du temps de notre observation, si bien que le titre même est une citation de *Le Nouvelliste* du 15 décembre 2009. Cette information entérine les propos du Sénateur Youri Latortue dans le débat avec Numa selon lesquels l'insécurité factrice à laquelle se confronte le pays s'insère dans les stratégies des dérives totalitaires du Régime en place dès lors où l'un des premiers protagonistes de la sécurité publique, le Commandant de la *Direction centrale de la police judiciaire* (DCPJ), s'est lui-même impliqué dans les enlèvements et les séquestrations. Et qu'en revanche pour tenter

¹⁹¹ Souligné dans le texte comme dans le numéro de *Le Nouvelliste* surligné.

d'être précis quant à la situation de l'ancien Directeur, il convient de reprendre : « *Tous les inculpés ont été entendus à l'exception de Monsieur Michaël V. Lucius. Son avocat, Maître Edwin Coq, a promis aux Juges de la Cour d'Appel de l'accompagner à l'audience fixée au lundi 11 janvier 2010*¹⁹² ». Déchéance éthique, cynisme et banalité du mal. Excroissance de la violence totalitaire sous une forme ésotérique. Nous y reviendrons au prochain chapitre.

Le onzième fil « 16 DEC 1990 - 16 DEC 2009: 19 ANS DE TRAHISON DU LEADERSHIP LAVALAS PAR STANLEY LUCAS » fait, pour sa part, l'objet d'une dizaine de distributions au temps de notre observation et demeure en revanche un fil monologal que ne cesse de renvoyer le même Stanley Lucas susmentionné. Il y fait une radiographie – description empirique – du *Phénomène Lavalas* à travers toutes ses satrapies et tous ses satrapes de son surgissement officiel en 1990 avec Aristide I à date, avec le Régime de Préval II. Nous faisons la digression pour dire qu'à force de critiquer et de faire des allégations sur le phénomène Lavalas, Stanley Lucas finit par en devenir un spécialiste. Néanmoins, tout ce qu'il convient de retenir dans sa radiographie se trouva exposé au premier chapitre de ce présent exercice dans les radiographies d'une part avec Jean et Maesschalck et d'autre part avec Maesschalck.

Quant au douzième fil « Les contributions de l'armée – réponse à M. Guy Magui », le message initial émane de *Haitianpolitics* – le premier forum jusque là connu du moins sous le présent format – redistribuant un article de l'ex-Colonel Jean Thomas Cyprien paru dans *Le Nouvelliste* le 29 décembre 2004 avec pour titre « *Refonder notre armée pour stabiliser l'État et rassurer la Nation* ». Dans cet article schématisé en quatre parties, il conviendrait de surligner trois moments. Premièrement, le Colonel tente de replacer l'armée haïtienne dans la Révolution de 1804 et sa position ambiguë dans l'histoire de la formation sociale haïtienne qui, entre Charybde et Scylla, la fait vaciller de « *l'apothéose au mal-être collectif* », comme nous l'avons vu avec Trouillot.

Deuxièmement, il situe l'institution militaire comme « *acteur social et intervenant politique* », parce que sous son prisme « *les institutions sont les piliers de tout régime de droit* » et qu'à cet égard « *seule la mise en place des mécanismes efficaces de solution pacifique des conflits, somme toute, inévitables, peut avoir pour effet de maintenir l'armée dans son rôle de garante de la sécurité et de*

¹⁹² Également dans *Le Nouvelliste* du 15 décembre 2009.

l'intégrité du territoire de la République, conformément à la Constitution de 1987 ».

Troisièmement, il souligne la double fonction sociale que doit assurer l'institution militaire, à savoir la fonction de coercition et celle de cohésion, quitte à ne pas être instrumentalisé au gré des intérêts à soi contingents de fractions sociales et encore moins de factions : *« L'ensemble des citoyens lui reconnaît le droit de servir, de disposer et de contraindre sans tomber aux mains d'individus ou groupes d'intérêts qui opèrent sous le fallacieux prétexte de défendre la collectivité. »*

Cela dit, il s'ensuit que le militaire procède à une lecture normative de l'armée en qualité d'institution, ce qui semble définir sa nécessité du moins de manière contingente, parce que *« Haïti, aujourd'hui, doit affronter le double défi de la banalisation et du délitement de l'État au point d'y voir disparaître toute trace d'autorité publique. Pour avoir perdu le monopole de la violence légitime, l'État devient impuissant face au déchaînement de la violence aveugle de la rue dans sa triple expression sociale, criminelle et politique. »*

En d'autres termes, l'État haïtien atteint une phase de dévoiement dont l'un des corollaires subséquents demeure *« la prolifération d'espaces non contrôlés, véritables îlots de non droit, crée des rapports nouveaux de type semi-féodal où la sécurité, l'assistance, la vie au quotidien font l'objet de marchandage et de surenchère pratiqués au grand dam des paisibles citoyens sous l'œil passif des pouvoirs publics, tous niveaux confondus ».*

Cela étant, nous pourrions avancer que le colonel tente d'établir à travers sa lecture une relation intrinsèque entre la faiblesse des institutions étatiques et ce qu'il conviendrait d'appeler une déchéance éthique qui s'extériorise dans une phagocytose institutionnelle, phase d'excroissance du populisme et du régime bonapartiste qu'il scelle et recèle. Laquelle phagocytose est susceptible de se métamorphoser en totalitarisme pour ne pas dire qu'elle en constitue une forme provisoire.

En revanche, la lecture du colonel se déleste à poser cette question. Elle se révèle une lecture de type fonctionnaliste de l'État [haïtien], susceptible d'en occulter, *per se*, les dérives totalitaires. Ainsi sa lecture se limite-t-elle au constat des conséquences de la déchéance de l'État qui, cristallisé à travers des institutions formelles, *« faillit à sa mission régaliennne »*, écrit-il, ne parvient donc plus à remplir ses fonctions. Ce faisant, elle se dérobe à se demander les causes de cette prolifération des factoreries de violence factice, de la

passivité des pouvoirs publics et surtout de l'effacement de toute trace d'autorité, à commencer par le démantèlement de l'armée elle-même.

Par ailleurs, la rediffusion de cet article suscite un challenge entre deux internautes où le nommé Guy Magui joue à l'absurde quant à la mission de l'institution militaire dans une formation sociale ou une communauté politique donnée. Et ladite réponse à ce Guy Magui s'inscrit dans les efforts d'un internaute pour lui expliquer la mission de l'institution militaire dans un État donné. Nous notons que le questionnement que suscite l'article du colonel ou mieux les problèmes qu'il évoque se verront abordés au prochain chapitre.

Un treizième fil qui s'invite à la lecture est le monologal « La 48^{ème} Législature prendra-t-elle fin demain? » rejoignant le premier débat entre le président de la Chambre et Numa. L'initiateur se questionne sur l'éventuelle situation du Parlement à partir du deuxième lundi de janvier et le cas échéant les retombées pour toute la communauté politique. Il eut à dire : « *Les tactiques et stratégies des uns et des autres font peser une grande menace sur l'avenir du Parlement. En effet, quoiqu'il puisse se passer demain, la démocratie en pâtira et la Nation en paiera les frais.* » Ensuite, il expose ce qu'il envisage comme étant les deux « scénarios possibles », à savoir ou bien les élus de quatre ans partent conformément à la Constitution ou bien ils restent campés à leurs postes au gré d'un « problème juridico-constitutionnel de validité » et que d'ailleurs, renchérit-il, « *le CEP n'a ni légitimité ni qualité pour réaliser des élections* ».

Selon l'internaute, l'enjeu est que « *peu importe le scénario choisi, le Président de la République n'aura de compte à rendre à personne. De toute façon, les jeux sont faits. Et cela me désole au plus grand point.* » À cet égard, il conviendrait de faire remarquer que la principale désolation de cet « *Haïtinationaute* » se rapporterait aux dérives totalitaires du Régime plutôt qu'au problème du Parlement, à proprement parler. Lequel problème serait particulièrement le corollaire de l'autoritarisme du Président de la République.

Quant au dernier fil « (Réponse de Sonny Séraphin à Patrick Jean et à tous les jeunes, ou PLAIDOYER POUR UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ) DE Patrick Jean : 'René Préval veut devenir dictateur non éclairé ou populaire' », il fait état de deux messages. Le nommé Sonny Séraphin répond à Patrick Jean, pour ainsi dire, au sujet de « *René Préval veut devenir dictateur non éclairé ou populaire* » distribué au départ par la liste Usenet « *GrandsDébats* ». Entre Charybde et Scylla. S'il semblerait légitime de retenir les idées qu'expose le nommé Patrick Jean dans la discussion qu'il convoque, il

appert de surligner que la prémisse antécédente à cette discussion se révélerait, *prime facie*, intenable. Il y aurait lieu de retracer plusieurs ambiguïtés, mais il suffirait de tenir l'hypothèse première selon laquelle il n'existe ni « *dictature éclairée* » ni « *dictature populaire* » pour que toutes les autres ambiguïtés y adjacentes s'avéreraient nulles et non avenues.

En effet, il conviendrait de parler de **dictature** dès lors où l'exercice du pouvoir [de l'État] s'invagine dans une opacité, qui le rend donc impénétrable de toute étincelle d'*Aufklärung* émanant d'un concept de raison pratique, susceptible de traduire de manière lucide et explicite les projets qu'exprime une communauté politique donnée à travers la question éthique du « *que devons-nous faire* » et le cas échéant de mettre en application lesquels projets. En d'autres termes, dans la dictature, l'exercice du pouvoir de l'État se dérobe à cette question éthique et seul ne compte que la contingence de ce que dicte, et le cas échéant impose, un Souverain unique (dit Dictateur) de son propre gré.

Ce faisant, toute dictature se révèle principiellement non populaire voire antipopulaire. Et qu'en revanche, tout exercice du pouvoir qui s'évertue à traduire en actes les projets que se forge une communauté politique au regard de la précédente question éthique pourrait se dire populaire, si tant est que le qualificatif de populaire provienne de la procédure, qui est la souveraineté que ne doit exercer que le peuple. Aussi parlerons-nous de souveraineté populaire. En d'autres termes, ce pouvoir-là émane du peuple et se doit de s'exercer en son nom. Et sous ce jour, son exercice pourrait revendiquer une prétention à la démocratie. La présente digression nous exige à faire quelques précisions que nous formulons brièvement en quelques assertions. Populaire et démocratique se rapprochent. Populaire et populiste s'opposent. Une dictature peut être populiste et sous ce jour, elle se dira un régime bonapartiste ou césariste. Le totalitarisme est une dictature, en dépit des marqueurs qui lui sont inhérents ou spécifiques. Nous y reviendrons au prochain chapitre.

Cela étant, c'est en conséquence sous ce double visage de Janus que nous allons procéder à la lecture de ce fil. Dans le bref texte introductif du débat, il conviendrait de retracer deux marqueurs dont le premier fait part des dérives totalitaires de Préval et le second des actes à poser comme antidote pour s'en prémunir. Premièrement, selon Patrick Jean, pour ainsi dire, « *à l'approche de la prochaine*

présidentielle¹⁹³ [de 2010], René Préval entend jouer toutes les ruses possibles et imaginables pour doter le pays d'un homme ou d'une femme à son image après la fin de son mandat ». Et qu'à cette prémisse conclusive [ce conséquent] correspond l'antécédent selon lequel « René Préval est entouré de mégalomanes, de menteurs et de partisans du statu quo travaillant uniquement pour leur poche ». Néanmoins, en deuxième lieu, l'internaute y voit le moment d'une rupture « ça ne peut pas continuer. Il faut l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes pour diriger Haïti » et à cet effet, il lance un appel solennel à la manifestation générale, afin que cette nouvelle génération de dirigeants prenne fonction dès « les prochaines joutes électorales ».

À son tour, Sonny Séraphin, pour ainsi dire, répond au nommé Patrick Jean pour solliciter une expansion de l'appel à la manifestation générale qu'il perçoit comme seule arme de combat populaire, susceptible de faire sourdre le noyau de la démocratie en Haïti sous les auspices des dirigeants conséquents, aptes à contrer les dérives totalitaires du Régime de Préval et le cas échéant à implanter l'État de droit en Haïti. Pour illustrer nos propos, nous reprenons une séquence de son texte: « Au moment où des politiciens impénitents, opportunistes et de mauvais aloi, sans aucun scrupule, sans vergogne et sans dignité personnelle et de respect de soi acceptent de se prostituer en acceptant de sauter dans son bateau en train de couler irrévérablement. Après le coup d'État des élections sénatoriales qui permet à René Préval¹⁹⁴ de s'accaparer, lui seul, non seulement de la Primature mais aussi du Parlement¹⁹⁵ et de tous les portefeuilles ministériels pendant qu'il contrôle le CEP et le Système judiciaire, L'HEURE EST DÉFINITIVEMENT À LA MOBILISATION GÉNÉRALE¹⁹⁶ pour barrer la route à la dictature anarchique, cynique et destructive en perspective de René Préval et de ses co-conspirateurs haïtiens et étrangers. »

Nous pourrions avancer que cette séquence textuelle qui met fin à notre lecture des données recueillies reprend la plupart des assertions énoncées à propos du Pouvoir en Haïti du moins pendant la

¹⁹³ Des prochaines présidentielles dans le texte et c'est nous qui enfermons 2010.

¹⁹⁴ Ti-René dans le texte du message. Nous ne nous sommes pas arrivés à saisir le sens du diminutif qui demeure ambigu.

¹⁹⁵ Des Législatifs dans le texte. Entre Primature et Portefeuilles ministériels, il vaudrait mieux dire Parlement au lieu de Législatifs, qui signifieraient Parlementaires.

¹⁹⁶ En majuscule dans le texte.

période dans laquelle s'inscrit notre observation soit du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010. En revanche, il incombe de souligner que la prétention à la « *dictature anarchiste* » qui, comme l'illustre le fil reprenant le texte du Colonel Cyprien, s'inscrit dans l'ornière d'une lecture fonctionnaliste de l'État haïtien pose problème, si tant est que la tendance au désordre généralisé soit une forme spécifique de l'État totalitaire découlant du populisme, du moins dans le sillage du phénomène Lavalas.

Et cette hypothèse nous force à anticiper la thèse selon laquelle le contraire d'un *État de droit* ne correspond pas forcément à un *État de non-droit*, mais à un *État de droit contingent*, c'est-à-dire un État où prédomine la contingence du Droit, qui se trouve traduit en lois, notamment quant à leur application. À cet égard, si nous faisons l'économie d'un nouveau sujet, nous pourrions noter à titre d'illustration l'expulsion de certains candidats voire de certains partis politiques dont la faction radicale de la *Famille Lavalas* dans les dernières joutes électorales et ce en vertu de la « *Loi électorale* ». Et dire que le Droit y est contingent implique que prévalent l'arbitraire ou la volonté du Chef aux dépens de l'universalité de la Loi.

In fine, nous pourrions souligner, *grosso modo*, que l'analyse des données recueillies au cours de notre observation permet de faire d'abord l'état d'une désagrégation du système – de la classe – politique haïtien. Désagrégation à laquelle il convient d'attribuer l'expression d'une crise politique. L'on se retrouve en présence d'une désarticulation de l'espace politique à travers ses différentes entités représentatives, dès lors où l'on se réfère à une théorie de l'État de droit démocratique.

À cet effet, il faut souligner une dislocation de la Constitution ou de la Loi, censée en vigueur avec la concentration de tout l'appareil étatique entre les mains du Président de la République. Laquelle concentration entraîne comme corollaire la vassalisation des institutions de médiation – le Parlement, l'Appareil judiciaire et policier, les Administrations communales et l'institution électorale – et le refus catégorique d'en créer les nouvelles institutions qui sont pourtant prescrites par la Constitution. En d'autres termes, cette dislocation conduit à une préséance de la contingence des décisions du Pouvoir Exécutif ou tout simplement du Président de la République sur l'universalité de la Loi, cristallisée en la Constitution de 1987 comme Référence Première et Suprême.

Ensuite, il s'avère tout aussi important de noter qu'en l'espace d'un mandat présidentiel et d'une Législature, la transmutation du

parti présidentiel en nouveau parti à vocation de Parti unique. Troisièmement, entre causes et conséquences, le débat radiophonique permet de prendre en compte l'inconséquence des acteurs concernés selon les différentes instances où ils se retrouvent. L'on y repère tout une suite d'ictus symptomatiques découlant au premier chef du populisme. Et en quatrième lieu, la discussion Usenet rejoint le débat radiophonique et les intervenants tentent de situer le régime de Préval – le prévalisme – à travers maintes formes de dictature. Aussi tenons-nous l'hypothèse selon laquelle le prévalisme est un régime bonapartiste. Cette hypothèse, nous tenterons de l'explicitier au prochain chapitre.

Par ailleurs, l'ensemble de nos promesses de retour pourrait se rapporter à ce qu'il conviendrait de considérer comme écueils à l'émergence de l'État de droit et le cas échéant, de la démocratie et à cet égard, nous avons notamment identifié les spectres du populisme et du totalitarisme. Lesquels portent, *prime facie*, préjudice à la question éthique du « *que devons-nous faire* » de la communauté politique haïtienne en question. Ce qui reviendrait à parler d'un autre problème de légitimation. Lequel s'ajoute à un premier problème de légitimation, caractéristique de ce que Touraine ou Trouillot appellent l'État périphérique, l'État dépendant ou l'État périphérique dépendant.

Ce faisant, il s'ensuit que dans l'État périphérique dépendant, le problème de la légitimation pourrait se lire, sous l'ambiguïté d'une tête de Janus, en deux questions distinctes et complémentaires: celle de l'État moderne tout court et celle des spécificités inhérentes auquel type d'État. *Mutatis mutandis*, si nous rappelons que nous nous évertuerons à cerner le problème de légitimation de l'État moderne à l'aune du paradigme de Habermas tel que mentionné, il incombe d'abord de tenter de comprendre la question relative quant aux spécificités inhérentes à la légitimation de l'État périphérique. Et c'est ce que proposera le chapitre qui va suivre.

CHAPITRE IV.- LE PROBLÈME DE LÉGITIMATION DE L'ÉTAT PÉRIPHÉRIQUE DÉPENDANT

Invoquer la question de légitimation de l'État¹⁹⁷ périphérique revient à convoquer un débat sur une question hybride. L'État dépendant cèle la tension permanente entre ses forces centripètes et les forces centrifuges, qui le scellent. Il s'ensuit donc une instabilité structurelle. Laquelle s'incarne notamment dans une dislocation sociale et dans l'ampleur d'un déséquilibre dans le système interétatique. Et Trouillot avance la thèse selon laquelle cette instabilité permet de saisir pourquoi les États périphériques tendent en général à épouser une forme quelconque d'autoritarisme ou de dictature. Aussi l'a-t-il montré dans le cas de la formation sociale haïtienne, particulièrement dans le surgissement de l'État totalitaire duvaliérien, comme nous l'avons vu au premier chapitre.

Cela dit, si tant est que l'instabilité structurelle de l'État périphérique s'incarne dans une désarticulation sociale, il appert que rapports sociaux et État sont dialectiquement inter-reliés ou interdépendants. Dès lors, si l'on envisage de comprendre ou d'expliquer ce qu'il conviendrait d'entendre par « État périphérique » ou « État dépendant » et le cas échéant de faire ressortir ses spécificités par rapport au type d'État non périphérique ou non-dépendant [indépendant], il incombe de tenter de cerner les relations dialectiques entre type sociétal et État.

Selon Alain Touraine, un type sociétal tient à son « *mode de développement, de changement, en particulier à son mode d'industrialisation et non au mode de fonctionnement d'une société*¹⁹⁸. » Touraine définit notamment sept types. D'abord, les types antérieurs ou précapitalistes : les sociétés agraires et les sociétés marchandes. Touraine rappelle : « *Les sociétés agraires, où il s'agit de produire un excédent de production sans en transformer les méthodes, et en particulier pour assurer la substance et le genre de vie propre des guerriers et des prêtres*¹⁹⁹. » Nous pourrions donc faire

¹⁹⁷ Toutes les fois que nous parlons du concept d'État périphérique ou dépendant, nous nous référons à l'État-Nation.

¹⁹⁸ Alain Touraine, in *La voix et le regard*, Paris, Seuil, Sociologie permanente /1, 1978, p. 135.

¹⁹⁹ Alain Touraine, op. cit., p. 134.

remarquer qu'au lieu de mode d'industrialisation, le type de société agraire se limite à l'autosubsistance.

Quant aux « *sociétés marchandes, elles se limitent au niveau de la distribution et de l'échange des biens et des services*²⁰⁰. » Les sociétés marchandes se situent à la frontière du mode de production capitaliste. Ensuite, « *les sociétés capitalistes, celles qui ont été industrialisées par leur bourgeoisie nationale. [...] Les sociétés dépendantes, dirigées économiquement par une bourgeoisie, mais étrangère ; les sociétés colonisées, dirigées plus complètement par un appareil d'État étranger, les sociétés nationalistes, dont le développement est dirigé par un État national et les sociétés communistes dirigées par un État né d'une rupture révolutionnaire ou se réclamant d'elle*²⁰¹. » Néanmoins, l'on pourrait se demander s'il n'existe pas de types hybrides de sociétés ou encore des sociétés de transition ou intermédiaires.

Cela étant, nous pourrions, dès à présent, opérer une première délimitation pour l'analyse. Si le mode de changement définit le type sociétal, il résulte que les rapports sociaux desquelles émerge l'État se situe aussi sur ce même axe, c'est-à-dire l'axe diachronique du changement ou encore du développement, si bien que ce que l'on nomme « *développement est le changement historique global*²⁰² » d'une formation sociale. Le fonctionnement de cette dernière étant synchronique. Et Touraine précise : « *Ce n'est pas un type général de société qui se transforme en un autre mais un ensemble historique et géographique, un pays, qui passe d'un type à un autre. [...] Le changement s'opère dans une collectivité ; il est l'œuvre avant tout d'un agent qui impose à cette collectivité sa propre transformation en interprétant des pressions externes pour vaincre la résistance des systèmes de reproduction. Cet agent, défini par sa souveraineté dans un ensemble territorial, est l'État*²⁰³. »

Et pour mieux situer l'État par rapport à la société, Touraine ajoute : « *L'État est l'agent principal du mode de développement comme la classe dirigeante est le personnage dominant d'une société. [...] Hors du lieu central du capitalisme, État et classe dirigeante ne se correspondent jamais. [...] L'État n'est pas indépendant des classes ; il se situe sur un autre axe. [...] L'État est le souverain.*

²⁰⁰ Ibidem, p. 134.

²⁰¹ Ibidem, p. 135. Ces typologies sont soulignées par l'auteur.

²⁰² Ibidem, p. 137.

²⁰³ Ibidem, p. 136.

Avant d'être les garants métasociaux de l'ordre social, il est l'agent d'une collectivité historique concrète située par rapport à d'autres et par rapport à sa propre transformation. Une classe est définie par l'économie et la société ; un État par la géographie et l'histoire. Il n'existe pas d'État qui ne remplisse pas trois fonctions essentielles : faire la guerre ou la paix avec les autres États, faire respecter un ordre et imposer des sanctions, engager l'avenir d'une collectivité par des décisions à long terme, donc par la disposition d'une partie notable de l'investissement²⁰⁴. »

Par ailleurs, pour élucider la dialectique entre État et rapports de classe, Touraine renchérit : *« En dernière analyse, c'est dans les rapports sociaux qu'il faut chercher l'explication du rôle de l'État. [...] L'autonomie de l'État par rapport aux rapports de classes est d'autant plus grande que les rapports de reproduction l'emportent davantage sur les rapports de production. [...] L'espace de l'État est la distance qui sépare les rapports de production des rapports de reproduction²⁰⁵. »*

Dès lors, si l'on entend situer l'État périphérique dans cette dialectique, notamment dans le cas de la formation sociale haïtienne, où, comme nous l'avons vu plus haut, l'État est considéré en crise, il échoit de souligner aussi la thèse suivante : *« Plus une société est en crise et bloquée, plus le maintien des privilèges l'emporte sur l'innovation et la recherche du profit et de la puissance, et plus l'autonomie de l'État est grande, plus aussi cet État se définit par son rôle de reproduction et de maintien de l'ordre²⁰⁶. »*

Et que, surligne Touraine, *« plus une formation sociale est complexe et plus le rôle de l'État y est grand²⁰⁷. »* En revanche, si l'on envisage d'explicitier cette thèse, quant à savoir de quelle complexité s'agit-il, l'on pourrait partir de l'exemple de la Grande-Bretagne et de la France que prend l'auteur, pour avancer que : plus les contradictions structurelles d'une formation sociale sont profondes ou complexes, plus l'État devient nécessaire et plus celui-ci s'impose. Et c'est à la lumière de ces considérations générales que nous allons aborder la question de légitimation dans l'État périphérique dépendant, tout en la provincialisant dans l'espace de l'Amérique

²⁰⁴ Ibidem, pp. 138.140 et *passim*. Fragment souligné par l'auteur.

²⁰⁵ Ibidem, pp. 145.146 et *passim*. Souligné par l'auteur.

²⁰⁶ Ibidem.

²⁰⁷ Ibidem, p. 146.

latine²⁰⁸, espace où se trouve inscrite la formation sociale haïtienne qui nous préoccupe, à travers les formes co-originales de l'action sociale et de l'action politique, médiatisées par l'action (ou l'agir) communicationnelle. Ce faisant, nous pourrions formuler l'objet de cette section en une question. Quelles analogies y aurait-il entre les principales contradictions structurelles inhérentes à la formation sociale haïtienne au socle duquel surgit l'État totalitaire [duvaliérien ou lavalassien] du moins avec celles du sous-continent latino-américain ? En d'autres termes, jusqu'où la question haïtienne serait-elle généralisable du moins pour le compte de l'Amérique latine ? Ou, inversement, en quoi les principales contradictions basiques spécifiques à tout le sous-continent seraient-elles analogues à celles d'Haïti ?

Cela dit, si nous partons de Touraine définissant la société dépendante comme étant un type sociétal, nous pourrions le rejoindre plus loin pour tenir que ce type sociétal correspond à un mode de développement capitaliste hybride ou hétérogène, car elle provient d'une bourgeoisie étrangère ou de fractions combinées de bourgeoisies étrangères. Cela étant, il s'ensuit que l'on est habilité à parler de société dépendante ou périphérique ou mieux périphérique dépendant, lorsque coexiste dans une même formation sociale l'amalgame d'un État censé souverain et une classe dirigeante étrangère ou externe.

Et à cet égard, Touraine ajoute : « *L'expression classique de capitalisme limité et dépendant marque clairement les limites économiques de l'industrialisation. Raúl Prebisch a parlé de capitalisme périphérique. L'expression a le double mérite de souligner la dépendance économique de l'Amérique latine mais aussi son incorporation partielle à l'économie et à la société des pays centraux*²⁰⁹. » Aussi, face à cette dimension économique première, souligne-t-il la dimension sociale et écrit : « *Au niveau social, correspond à cette situation économique la segmentation des catégories sociales qui manifeste la dualisation de la société, et plus largement son hétérogénéité structurelle [...] l'opposition d'un secteur moderne et d'un secteur traditionnel, des entreprises*

²⁰⁸ Les limites géographiques sont l'ensemble des pays indépendants de l'Amérique du Sud, ceux de l'Amérique centrale, où se trouvent inscrites les Caraïbes dont Haïti et enfin le Mexique. Pour le reste, nous suivons Touraine, sauf référence à Trouillot pour des spécificités dans le cas d'Haïti.

²⁰⁹ Alain Touraine, in *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 37

*nationales et des entreprises étrangères et, plus largement de ceux qui participent à la production et à la consommation moderne et de ceux qui en sont exclus*²¹⁰. »

Pourtant à ces deux facteurs restrictifs de l'industrialisation coïncident deux indicateurs d'une société industrielle. Touraine continue : *« Face à cette limitation du capitalisme et à la segmentation des catégories sociales, l'élément économique le plus "positif" du modèle de développement latino-américain est une forte capacité d'investissement. [...] Dans le domaine social correspond à ce fort investissement une très forte mobilisation, qui se manifeste d'abord par l'intensité des migrations intérieures et une urbanisation accélérée par les interventions de l'État. L'Amérique latine connaît de vastes zones d'exclusion mais aussi une forte participation politico-culturelle dans laquelle se trouve entraînée une grande partie de la population urbaine*²¹¹. »

À cet égard, il résulte que la conjonction de ces deux paires d'indicateurs constitue le mode de développement latino-américain. Et Touraine renchérit : *« Ces quatre éléments, si opposés les uns aux autres, sont pourtant inséparables les uns des autres et forment à eux tous le mode de développement latino-américain. [...] L'idée qu'il existe un mode de développement latino-américain exprime que les conduites des acteurs sociaux ne peuvent être expliquées ni par une logique externe, ni par des valeurs culturelles, ni non plus par les lois de l'évolution historique et encore moins par un caractère national ; ces conduites manifestent les orientations et les tensions internes d'un type spécifique de développement, d'un modèle défini par l'interaction de caractéristiques sociales et économiques, dont les unes sont favorables et les autres défavorables au développement*²¹². »

Cela dit, l'on aboutit à nouveau au concept de mode de développement déjà esquissé dans la tranche d'exposé sur les types sociétaux. Idem, nous avons déjà évoqué le concept de développement. Néanmoins, il nous reste à mieux l'explicitier et surtout à le distinguer du concept de modernisation. À Touraine de préciser : *« La modernisation se réfère à des tendances qui conduisent de la société traditionnelle à la société moderne et qui transforment*

²¹⁰ Alain Touraine, op. cit., p. 37.

²¹¹ Ibidem, p. 37.

²¹² Ibidem, pp. 37-38 et passim.

*l'organisation sociale, en la différenciant, en la rationalisant, en la sécularisant*²¹³. »

En d'autres termes, la modernisation se situe sur l'axe du fonctionnement de la société ; et dans le cadre d'une analyse, elle s'alignerait sur l'axe synchronique. Tandis que, poursuit Touraine, « *le développement renvoie au passage d'un type de société à un autre, ce qui suppose que chacun de ces types soit défini non pas par un niveau de modernisation, mais par un ensemble de caractéristiques [...]*²¹⁴. » Axe diachronique. Nous pourrions faire remarquer que, sous ce jour, il s'ensuit une remise en question des thèses faisant prévaloir que société traditionnelle égale « *société sous-développée* », elle-même synonyme de *société pauvre* ou surtout de *société misérable*. Thèses intenable. Il s'agit donc d'une confusion de deux axes différents, mais qui entretiennent des relations mutuelles dialectiques.

Par ailleurs, si la taxinomie de Touraine distingue au moins sept typologies sociétales, elle se limite à « *trois types principaux de développement, selon que l'élite dirigeante est formée d'une bourgeoisie nationale, d'un État national ou enfin de forces économiques et politiques étrangères. Soient les modes nationaux civils (central ou jacobin) ; les modes nationaux (bismarckien ou postrévolutionnaire) et les modes postcolonial et dépendant*²¹⁵. » Nous limitons notre lecture à ce dernier mode et en ses deux moments : postcolonial et dépendant.

En revanche, même si Touraine précise qu'il s'agit de types catégoriaux et non de cas historiques concrets, l'on pourrait se demander si ne s'accuse pas un malentendu voire une ambiguïté entre mode de développement postcolonial et types sociétaux correspondants. Si tant est qu'il s'agisse que « *les principaux changements économiques et sociaux se voient introduits par une bourgeoisie étrangère ou un État étranger*²¹⁶ », il adviendrait que le type de développement postcolonial corresponde aux sociétés dépendantes et aux *sociétés postcoloniales*, mais pas aux sociétés coloniales elles-mêmes.

Dès lors, si nous tenons la thèse selon laquelle la colonisation est un fait historique et si nous rappelons la thèse soutenue par Touraine lui-même selon laquelle ce que l'on nomme

²¹³ Ibidem, p. 39.

²¹⁴ Ibidem, p. 39.

²¹⁵ Ibidem, pp. 40-43 et *passim*.

²¹⁶ Ibidem, p. 43.

« développement, c'est le changement historique global²¹⁷ », c'est-à-dire que c'est « un ensemble historique et géographique concret, un pays, qui passe d'un type à un autre²¹⁸ », il s'ensuit que la thèse selon laquelle « les sociétés coloniales sont celles où les pays colonisateurs exercent une domination politique et culturelle, en même temps qu'une domination économique²¹⁹ » s'avère apodictique.

En revanche, à cette typologie sociétale ne correspond aucun mode de développement, il y règne l'exclusivisme, parce que tout est tourné vers la Métropole, c'est-à-dire vers le pays colonisateur. Le seul plan qui soit mis en œuvre dans une colonie ne table que sur ce qui pourrait faire augmenter la production à l'aune du colbertisme, susceptible de se résumer en la devise du « Tout par et pour la Métropole ». Une colonie n'existe que pour son colonisateur. Les colons ne gèrent pas la colonie pour elle-même, mais pour la Métropole. Sinon, il ne conviendrait pas de parler de société coloniale.

Mutatis mutandis, si l'on dit société postcoloniale voire néocoloniale, le malentendu s'infléchira. Les sociétés postcoloniales sont des sociétés, où existe un État censé souverain, mais qui continuent de subir les dominations des anciennes Métropoles, tant au niveau économique à travers un procès de développement qu'introduit un capital provenant de ces Métropoles, qu'aux niveaux politique et culturelle.

Et à cet égard, la thèse de Touraine sur les États postcoloniaux trouverait, *de jure*, sa place : « Dans les pays qui ont été colonisés, les acteurs qui défendent une culture nationale ou régionale et des intérêts économiques et sociaux interviennent au niveau de l'État, au nom de la libération nationale plus que de la modernisation, de sorte que les mouvements nationalistes peuvent mêler éléments modernisateurs et antimodernisateurs²²⁰. » Par ailleurs, Touraine renchérit pour soutenir qu'à cette *Pandora socialis* – ces amalgames catégoriels – surgissent comme corollaires des typologies politiques spécifiques. Et nous les reprenons juste après le prochain paragraphe.

Eu égard au mode de développement dépendant, Touraine continue : « Les sociétés dépendantes au contraire sont soumises à une domination plus économique que politique. C'est donc dans ses pays qu'existe la plus forte séparation de l'économie et de la politique

²¹⁷ Alain Touraine, in *La voix et le regard*, op. cit., p. 139.

²¹⁸ Ibidem, p. 138.

²¹⁹ Alain Touraine, in *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, op. cit., p. 43.

²²⁰ Ibidem, p. 43.

et que les acteurs sociopolitiques ou même idéologiques jouent le rôle le plus central. [...] L'Amérique latine peut être considérée comme l'ensemble principal, dans le monde actuel, de sociétés dépendantes. C'est donc le mode de développement dépendant qui doit occuper une place centrale dans son analyse. Cependant [...] le mode dépendant peut se transformer en mode postcolonial [...] notamment en Amérique centrale et les Caraïbes, zones de forte pénétration du système colonial [...]»²²¹.

Quant à la question de la légitimation de l'État dépendant qui préoccupe notre exposé, la potentialité du mode de développement dépendant de basculer dans le type postcolonial implique que les corollaires politiques découlant des enchevêtrements catégoriels susmentionnés soient de même nature. Touraine argumente : « *Dans ces pays, des mouvements messianiques ou prophétiques, de renouveau religieux et de défense communautaire, se mêlent à des revendications économiques et sont vite englobés dans une action dirigé par un État qui joue un rôle d'autant moins autonome que rares dans le Tiers-Monde colonisé qui, comme l'Égypte, possèdent une tradition d'État national*²²². »

Cela dit, nous pourrions dans un premier temps faire remarquer que c'est à ce titre que Trouillot tient la thèse de l'héritage colonial qu'il définit en ces termes : « *L'État du capitalisme périphérique est toujours un héritage colonial. Il est l'investissement au moment de la colonisation, d'un projet d'indépendance dans les vestiges d'une structure de pouvoir imposée, de l'extérieur par le colonialisme*²²³. » Et c'est de là que surgira la tension dialectique entre les forces centripètes de l'État et les forces centrifuges des instances dominantes externes, comme nous l'avons susmentionné. *Secundo*, nous tenons aussi à souligner que la notion de « sous-développement » ou *du Sud* (plutôt statique ou synchronique) ou « en développement ou en voie de développement » (plutôt dynamique ou diachronique) résulte de cet état ou de cette réalité de dépendance.

À cet effet, dans ce présent exercice, nous parlons d'État périphérique dépendant, pour autant que dépendant et périphérique dans ce cas se révèlent synonymes. Nous tablons davantage sur le concept d'État que sur celui de société, car il s'agit pour nous dans le

²²¹ Ibidem, p. 44.

²²² Ibidem, pp. 43-44.

²²³ Michel-Rolph Trouillot, in *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 32.

sous-champ de la communication politique de reconstruire une sémantique politique, que nous tentons d'articuler dans la dialectique des problèmes de légitimation et de l'émergence de l'État de droit démocratique (de l'État de droit et de la Démocratie). Entre action politique et action communicationnelle. Et entre leurs formes et leurs manifestations, quelles normes et entre elles, quel sens reconstruire.

Troisièmement, la lecture de Touraine permet de surligner que ces espaces-là, ces pays-là, demeurent, *prime facie*, des terres fertiles pour le surgissement du populisme. Et cette thèse tient tant pour l'Amérique latine que pour le reste du monde périphérique dépendant. Mouvements messianiques et prophétiques étant inhérents au populisme. Et que le populisme du moins dans le cas du discours politique qui nous préoccupe constitue l'axe central de la question de légitimation de l'État périphérique dépendant. Le populisme étant le discours servant de préambule au totalitarisme ou à toute autre forme de dictature (bonapartisme ou césarisme, dictature de Parti unique ou des types hybrides).

Et il importe aussi d'ajouter que la forme dépendra, *in fine*, de la perception de l'État selon la formation sociale considérée. Touraine l'explique : « *Dans les sociétés qu'on nomme dépendantes ou colonisées, la domination extérieure qui s'exerce sur le pays considéré peut soit enlever toute autonomie aux acteurs sociaux et politiques, soit au contraire donner aux classes, partis et mouvements une grande et même une extrême autonomie, puisqu'ils n'assument pas les responsabilités de la gestion économique. C'est alors qu'on assiste aux plus fortes mobilisations sociopolitiques et que se forment de nombreux acteurs, qui s'opposent à l'hégémonie d'un État lié à l'oligarchie ou au contraire s'incorporent à un État "développementaliste"* »²²⁴.

Par ailleurs, si l'exposé du mode de développement permet de situer les acteurs sociaux, il incombe à présent d'exposer leurs modes d'action sociale et politique. La thèse centrale est que la segmentation des catégories sociales – susmentionnée – se répercute dans le champ de l'action dont un tout premier indicateur qu'identifie Touraine demeure : « *Cette segmentation des classes sociales se traduit, au niveau des conduites collectives, par l'absence de correspondance entre situation objective et capacité d'action, c'est-à-dire par la faiblesse des classes sociales [...]. Cette segmentation donne une*

²²⁴ Alain Touraine, in *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, op. cit., p. 40.

grande autonomie d'action aux leaders, mais il n'y existe presque pas de leaders de classe [...] ²²⁵. »

À cet effet, il s'ensuit une désarticulation sociale pour laquelle Touraine surligne les principaux indicateurs subjacents. Il constate premièrement : *« Les pays de l'Amérique latine ne sont que particulièrement des sociétés nationales : en haut, les privilégiés appartiennent davantage à un système économique dont le centre n'est pas en Amérique latine ; en bas, les exclus, des villes et surtout des campagnes, ne participent presque pas aux échanges économiques et au système politique nationaux. L'existence de catégories sociales qui ne se définissent pas par un niveau de participation, mais par des privilèges ou de sous-privilèges, a des conséquences politiques directes ²²⁶. »*

Deuxièmement, Touraine expose la notion de mobilité. Touraine essaie de la traduire sous les termes qui suivent : *« L'Amérique latine est bien en grande partie un continent de déracinés, qui ont quitté la campagne ou la petite ville pour échapper à la misère ou à l'exploitation, mais plus souvent encore pour espérer trouver à la ville un emploi, une certaine protection sociale et, plus que tout peut-être, des chances d'éducation pour leurs enfants. [...] Au nord comme au sud, les individus se situent davantage par leur trajet que par leur statut, par leur origine et par leur devenir que par leur appartenance sociale et professionnelle. C'est vrai surtout des jeunes [...] déchirés entre une marginalité fréquente et une confiance presque partout répandue dans leurs chances d'accès à la consommation et de mobilité. [...] Situation collective et vie personnelle sont plus souvent dissociées qu'unies. De là un individualisme [...] qui se traduit par la fréquence des surnoms, par le rôle des petits groupes, des bandes et des réseaux, presque toujours attachés à la personnalité d'un chef. De là aussi la personnalisation de la vie politique dans des pays où les programmes importent moins que le symbole d'ouverture que représentent un candidat ou un parti ²²⁷. »*

Cela étant, il s'avère important avant d'aborder les catégories politiques proprement dites de faire deux remarques. Premièrement, l'on pourrait prolonger la question du *déracinement* et en distinguer plusieurs paliers, du moins dans le cas haïtien que nous sommes en

²²⁵ Ibidem, p. 45.

²²⁶ Ibidem, p. 46.

²²⁷ Ibidem, p. 46.

mesure d'en rendre compte. Si, avec Trouillot, nous tenons que le déracinement initial des paysans et des villageois haïtiens s'inaugura avec la *Sainte Alliance des Gouvernants et des Commerçants* – ce qui correspondrait à une dimension provinciale de la thèse générale de Touraine –, il conviendrait de souligner qu'à travers l'espace et le temps surgissent au moins deux nouvelles formes de déracinement, mais fictives. Paysans, villageois et citadins de province se définissent comme étrangers ou mieux comme en transit eu égard au mode de vie de la « République » de Port-au-Prince pour ainsi dire. Dès lors s'ensuit une première ambiguïté tablant sur l'amalgame de ce double déracinement : le Port-au-Princien regarde son trajet, tandis que les autres illusionnent leur éventuel parcours spatial ou leur situation spatiale fictive.

La seconde forme de déracinement concerne surtout les jeunes Port-au-Princiens et s'avère davantage fictive, parce qu'elle résulte d'un effet médiatique. Ceux-ci se définissent par rapport à l'image d'un certain mode de vie nord-américain vers lequel ils se voient en transit. Doublement fictif donc, car cet étrangeté n'a d'autres assises que ce qu'offrent les médias, notamment la télévision voire les séries télévisées, sans oublier festivals internationaux et championnats de basket-ball.

Secundo, il importe tout aussi de faire remarquer que Touraine, déjà dans la tablature que dessinent les indicateurs sociaux exposés, traduit comment la porte demeure ouverte pour l'avènement du populisme. D'une part, dans la capacité de ce dernier à amalgamer messianisme et prophétisme et d'autre part dans le caudillisme, ce que Touraine appelle la *personnification de la vie politique* : la figure populiste du caudillo, leader populiste surgissant dans l'espace social comme un véritable Prométhée politique. Et il ne nous semble pas incongru d'ajouter, si tant est que la lecture des formes de déracinement fictif soit tenable, celles-ci renforceraient la dimension prophétique du populisme, à un point tel que celle-là rende celui-ci nécessaire. La promesse de rédemption socio-économique dans l'immédiateté d'un lendemain, c'est-à-dire qu'il suffit que le démagogue populiste accède au Pouvoir, pour résoudre magiquement tout problème dans une instantanéité quasi-atemporelle, implique pour les déracinés de toutes catégories la fin de leurs traversées périlleuses et ténébreuses vers leurs eldorados.

Cela dit, si l'on part de la thèse de la co-originarité de l'action sociale et de l'action politique, il s'ensuit que la lecture de Touraine des catégories sociales accuse l'*apriori* d'un enchevêtrement de celles-

ci avec les catégories politiques. Et que ces dernières deviennent le principal champ d'expression des contradictions et des conflits sociaux. À cet égard, Touraine soutient : « *Le niveau élevé de participation socioculturelle, au moins dans les villes, a comme conséquence principale la prédominance des catégories politiques sur les catégories sociales. [...] Une autre conséquence de cette hétérogénéité sociale et de cette absence de correspondance entre situations et conduites est la simultanéité des étapes successives de l'évolution, ce qui rend difficile de caractériser d'une seule manière les pays latino-américains. Société rurale, société marchande, société industrielle ou même postindustrielle y coexistent historiquement et géographiquement*²²⁸. » En effet, notre interrogation sur l'existence des typologies sociétales hybrides partaient de ce présupposé.

En outre, même si nous faisons l'économie de la tablature des résultats de l'observation de Touraine, il échoit de noter la thèse suivante : « *Il n'existe jamais en Amérique latine de séparation claire entre société civile et l'État. L'État intervient constamment comme acteur politique, culturel, social et économique, et, de leur côté, les acteurs sociaux répondent plus directement aux interventions de l'État qu'aux initiatives d'autres acteurs sociaux*²²⁹. » Nous reviendrons sur cette thèse en abordant l'enjeu que Touraine définit pour le compte du procès de légitimation de l'État dépendant, juste après ce paragraphe.

Dès lors, l'on pourrait synthétiser le type de développement latino-américain dont les spécificités se dessinent à travers un schéma d'hybridité, qu'il importe de retenir. Ainsi renchérit Touraine : « *Le mode latino-américain de développement n'a pas de principe central, d'acteur hégémonique ; il combine, sans les intégrer complètement, plusieurs dimensions et composantes de l'action sociale. Pour cette raison, il est fragile, menacé constamment de se rompre en laissant libre champ à une dualisation qui tend à opposer des noyaux modernes et des zones de plus en plus marginalisées, appauvries et en crise*²³⁰. »

In fine, l'enjeu demeure la question de la légitimation de l'État périphérique dépendant, si tant est que soit tenable la thèse de Touraine selon laquelle l'État se trouve imbriqué à un point tel qu'il tende à se confondre avec la société civile. Et eu égard à la dislocation subséquente, la question se pose à son degré initial du « *que faire ou*

²²⁸ Ibidem, p. 47.

²²⁹ Ibidem, p. 48.

²³⁰ Ibidem, pp. 48-49.

que pouvons-nous faire ? », que nous pourrions ramener du moins dans le cas qui préoccupe notre exercice à la dimension éthique principielle du « *que devons-nous faire* ». En d'autres termes, quel doit être le cadre normatif requis au procès de légitimation de l'État périphérique dépendant.

À cet égard, Touraine conclut : « *Pour que le mode latino-américain ne se décompose pas, il suppose l'existence de forces centripètes puissantes : l'intervention de l'État, associé à des classes moyennes en rapide développement et possédant une forte capacité de mobilisation de secteurs populaires, est assurément la principale de ces forces. L'histoire de l'Amérique latine est celle de l'affrontement entre des forces d'intégration politico-sociales et les forces centrifuges que représentent, d'un côté, le maintien d'un important secteur marginalisé et exclu et, de l'autre, l'existence d'une catégorie privilégiée associée à un capitalisme dépendant et limité*²³¹. »

Cela dit, il s'ensuit qu'avec Touraine la question du procès de légitimation de l'État conduit à une aporie. En définissant l'État comme le principal acteur, ce dernier se légitimerait *per se* ; et à cet effet, la question d'un État de droit qui doit nécessairement se différencier de la société civile, à laquelle incombe la tâche principielle de la formation et de la publicisation de l'opinion des citoyens de la communauté politique ne se poserait même pas. Par conséquent, il va de soi que l'État serait totalitaire ou pas. En revanche, en nous référant à Habermas, nous tenons la thèse opposée : face à l'omniprésence de l'État dans toutes les sphères sociales, il importe que soient développées de multiples instances informelles épousant la forme d'intersubjectivités réciproques demeurant et se limitant à la base et se servant des moyens de communication pour assurer le travail principiel, servant de seuil de départ à l'action collective – l'action politique pour ce qui concerne ce présent exposé. Il s'agit donc de ce que Habermas appelle les espaces publics autonomes, comme nous l'avons esquissé dans l'Introduction et comme nous le verrons plus amplement au cinquième chapitre.

Ce que nous appelons procès de légitimation à l'aune de la sémantique politique qui nous préoccupe est avant tout ce qui permettra à chaque acteur ou chaque catégorie sociale ou politique de pouvoir se délimiter l'une par rapport à l'autre d'un point de vue principiel et initial. Et ensuite, dirions-nous plus communicationnellement, c'est l'interaction entre les différentes

²³¹ Ibidem, p. 49.

catégories qui constituera la force nécessaire pour porter l'État à se définir au regard de la loi et non à la seule aune de sa force ou de sa capacité de violence – instrumentale. Sous ce jour, un concept de communication s'évertuera à reconstruire l'intercompréhension entre les différents acteurs sociaux, dans les efforts qu'ils conjuguent en vue de l'émergence de l'État de droit. Lequel requiert des institutions de médiation qui, à leur tour, nécessitent que les acteurs, donc les citoyens de la communauté politique subjacente, aillent bien entendu au-delà de la simple logique agonistique résultant de leurs intérêts à soi contingents.

Mutatis mutandis, il devient probable que l'État périphérique dépendant ne soit nullement condamné à rester tel quel, pour autant que la voie susceptible de conduire à la consolidation des institutions indispensables à sa transformation puisse s'avérer longue, si tant est que l'on table sa lecture sur l'axe du *temps physique* – que nous définirons plus loin avec Ferry. Aussi, l'avons-nous vu, l'État périphérique dépendant demeure-t-il une terre fertile pour le populisme. Et que ce dernier constitue le médium servant de prélude au totalitarisme ou en général à toute autre forme de dictature.

Or, le spectre du populisme, ainsi que les types de régime subséquents, ne menacent pas seulement l'État dépendant, mais ce dernier n'est que plus enclin à les expérimenter, à cause des institutions de médiation nécessaires à la consolidation de l'État de droit qui s'y retrouvent faibles, affaiblies, quasi-inexistants ou totalement inexistants. Tandis que ce qui sépare le populisme du totalitarisme, ce sont les institutions de médiation du pouvoir de l'État. Le populisme n'amène pas au totalitarisme sans d'abord parvenir à les phagocyter. Et sous le totalitarisme, le discours populiste subit une transmutation et devient la propagande totalitaire, comme nous les verrons plus loin.

Cela dit, il s'ensuit que le problème de légitimation de l'État périphérique dépendant, comme nous l'avons mentionné dans les chapitres antérieurs, prend la forme d'une tête de Janus. Il se pose à la fois au niveau principal de l'État moderne et de la dépendance en tant qu'État dépendant, dont l'ensemble d'un point de vue principal pourrait être lu à travers les termes suivants : les *apories d'une théorie de la démocratie dans l'État périphérique dépendant*. Pour la clarté de l'analyse, nous laissons la question de la démocratie pour le prochain chapitre. À présent, nous nous évertuons seulement à la lecture de la seconde dimension, soit la question de la légitimation à elle seule.

Et, ce faisant, d'une provincialisation à l'autre, nous ramenons le problème au cadre initial de la formation sociale haïtienne, plus spécifiquement dans la dimension de l'action politique. Ce qui nous autorise, par conséquent, à parler de communauté politique. Sous ce jour, si l'on tient que, *grosso modo*, la formation sociale haïtienne se retrouve plausiblement à travers l'exposé de Touraine sur l'Amérique latine, il incombe de souligner voire de rappeler quelques indicateurs spécifiques à Haïti dans la Conjoncture historique où se porte notre observation générale, soit la période allant du 29 février 2004 au 11 janvier 2010, elle-même insérée dans la Conjoncture partant de 1986. L'observation spécifique étant circonscrite du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010, point de limite temporelle de cet exposé. Somme toute, lesquels indicateurs gardent le même schème que celui de Touraine.

Ce faisant, il résulte qu'à la dépendance subcontinentale originaire, où un État prétendu souverain coexistence, *ex ante*, avec un capital étranger, s'amalgame une double extériorité hybride. L'on y retrouve d'une part une force militaro-policière onusienne (dite MINUSTAH) et une bureaucratie y afférente ; d'autre part, la spirale des ONG dont certaines sont également des tentacules de l'ONU. Toutes ces entités internationales ambivalentes dans la réalité haïtienne du point de vue de l'action sociale et de l'action politique définissent des rapports mutuels de consubstantialité à la dépendance. La dépendance originaire provoque la dépendance subsidiaire et, *vice-versa*, celle-ci renforce celle-là. Doublure doublée. Double Ersatz d'État d'un État dépendant. Autant cette situation cacophonique accuse ses complexités, autant toute analyse se doit d'affronter ambiguïtés et apories. Notamment pour cet exposé dont le but est d'en élaborer les apriori principaux d'un cadre normatif de légitimation.

Dès lors, si l'on entend cerner le greffage de l'État et des ONG, il importe de reprendre Marc Maesschalck qui tient à faire remarquer : « *Le secteur des ONG a de plus en plus développé des stratégies de substitution à l'État pendant que le régime Lavalas saccageait ce dernier. Ce secteur social est un des rares à avoir prospéré durant cette dernière conjoncture²³² politique²³³.* » Or, le problème est que les ONG s'infiltrèrent ou mieux s'enracinent dans les

²³² « *Période que nous avons tenté d'analyser* » dans le texte. Nous remplaçons la séquence par le mot conjoncture.

²³³ Marc Maesschalck, in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », op.cit., p. 145.

rouages de la formation sociale haïtienne, à un point tel qu'elles finissent par être passées comme inaperçues. À cet effet, il s'ensuit qu'en général, elles ne trouvent pas forcément de place à l'agenda des questions ou discussions politiques relatives à Haïti, que ce soit en Haïti ou ailleurs. Si le milieu académique en constitue une exception, ce n'est qu'une exception qui, de toute façon, n'a la moindre influence sur ce qu'envisagent les décideurs politiques.

Pourtant, Maesschalck pour sa part interpelle le secteur des ONG à tout éventuel débat sur l'action politique, du moins dans l'immédiat. Ce qui pourrait se lire dans le présent exercice : pour tout procès de légitimation pour le compte de l'État haïtien se pose, *hic et nunc*, la question des ONG. Et, eu égard au double visage de Janus que recèlent les ONG, Maesschalck écrit : « *Un tel secteur doit assumer ses responsabilités sociales et politiques non seulement dans une reconstruction du pays, mais aussi dans l'état actuel de délabrement où il se trouve. Les acteurs qui le constituent, qu'ils soient développementistes ou promoteurs d'une vision plus alternative de la coopération, doivent être intégrés à toute forme de concertation nationale, en tant qu'acteurs locaux et non qu'acteurs indépendants. Partie du problème, ils sont donc aussi partie de la solution. La dispersion des efforts n'est plus la garantie d'une meilleure couverture du territoire, mais une erreur face à l'urgence nationale*²³⁴. »

Quant à la présence du tryptique policier²³⁵ onusien sur le sol haïtien, c'est-à-dire à la fois à travers un corps militaire, un corps policier et une Bureaucratie, Maesschalck y voit une mission cryptique à visée épiméthéenne. Ainsi Maesschalck y discerne-t-il le mythe de stabilisation d'une déstabilisation stabilisée. Aussi ajoute-t-il : « *La Communauté internationale est militairement engagée, mais n'endosse pas la responsabilité qu'implique sa présence. Pourtant, elle impose un agenda et assortit celui-ci de contraintes, c'est-à-dire qu'elle fixe les règles d'un jeu auquel elle prétend en même temps ne*

²³⁴ Marc Maesschalck, in « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », op. cit., pp. 145-146.

²³⁵ Nous employons ici policier comme dérivé de la Police au sens large du mot, c'est-à-dire dans le sens d'un appareil bureaucratique comptant avant tout un corps policier, puis une bureaucratie et un corps militaire. Cette Police s'appelle la MINUSTAH (Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations-Unies en Haïti).

*pas participer. Pourtant, au même moment, elle tarde à honorer ses promesses financières*²³⁶. »

Et, Maesschalck, observant cet amalgame dérivant du croisement de l'Épiméthée international toutes catégories confondues [polycatégoriel] à la Pandore haïtienne originelle, poursuit pour avancer que l'arène politique elle-même subit des métamorphoses pour devenir une mêlée, qui la rapproche de ce que l'on pourrait appeler une réalité de Sémélé, donc susceptible d'accoucher un Dionysos sociopolitique. En d'autres termes, elle aboutit à une situation, capable d'amener à des corollaires, qui semblent se dérober à la capacité de compréhension, du moins avec les outils heuristiques, *ad id tempus*, disposés.

À Maesschalck de renchérir : « *Du côté de la classe politique traditionnelle et des secteurs progressistes, la présence étrangère est finalement, de fait, une occasion de déresponsabilisation : on accuse l'occupation tout en se plaignant de son inefficacité, on reproche l'agenda imposé, le manque de transparence, etc. Le même jeu de déresponsabilisation piège les relations entre acteurs publics, associatifs et ONG : les uns reprochent à l'État son inefficacité, tandis que l'État peut toujours se retrancher derrière l'absence de transparence et de coordination des stratégies des acteurs privés qui, de fait, agissent en se substituant à lui. Cette absence de responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs présents effectivement sur le terrain est actuellement l'impasse dont il faut parvenir préalablement à sortir en tirant les leçons du désastre provoqué par Lavalas*²³⁷. »

Par ailleurs, il incombe d'ajouter qu'entre les contradictions qui prévalent à la lecture de Maesschalck et notre observation, quelques éléments, susceptibles de contribuer à l'explicitation de l'hypothèse selon laquelle les spectres du populisme et du totalitarisme ne cessent de hanter spécifiquement Haïti, aussi bien que tout le reste du monde des sociétés dépendantes. Autrement dit, le socle sur lequel repose l'État haïtien, du moins dans la Conjoncture où se réalise notre observation, serait, *prime facie*, quasi-totalitaire. Le totalitarisme ne resterait qu'à être réactivé. Avant d'énoncer ces éléments, il importe de souligner la proclamation de René Préval à la Présidence de la République, à l'issue des *Dionysiaques plébiscitaires* de février 2006.

²³⁶ Marc Maesschalck, op. cit., p. 146.

²³⁷ Ibidem, p.146.

Cela dit, ce qu'il advient d'ajouter est tout ce qui se dérobaît aux données recueillies lors de notre observation et analysées eu égard au Régime de Préval au Pouvoir. Le premier élément pourrait se formuler par la misère réelle de la population. Ce qui pourrait donner libre cours au surgissement du populisme plus que tout autre. Si l'idéologie du misérable n'est qu'une idéologie, si tant est qu'elle s'infilte toutes les sphères de la formation sociale haïtienne pour finir par s'imposer à titre de l'idéologie dominante en Haïti, la misère matérielle de la majeure partie de la population est, en revanche, une réalité immédiate et tangible.

Et à cet égard, nous nous référons aux ambiguïtés de ce qui se voit désigner en avril 2008 en Haïti par l'expression d'*émeutes de la faim*. À la lumière des données recueillies, nous pourrions tenir de manière assertorique – seulement de manière assertorique – que Préval, dans la volonté de liquider son Chef de Gouvernement [le Premier Ministre] et dans l'impossibilité de le faire directement, parce que la Constitution (1987) le lui interdit (article 169.1), force ses sympathisants à gagner les rues contre la flambée des prix des produits alimentaires – notamment celui du riz²³⁸ – sur le marché haïtien, si bien qu'il déclara publiquement à la presse : *Si vous allez organiser des manifestations dans les rues, passez me chercher au Palais National et moi aussi j'irai protester [...]* ²³⁹. Aussi d'autres secteurs rejoignent-ils les manifestants pour renforcer l'apparent « mouvement » contre la situation, qui se rapproche d'une forme spécifique de « *holodomor*²⁴⁰ » à laquelle les acteurs – manifestants et émeutiers – attribuent l'épithète de « *grangou Chlorox* » et que nous traduisons en français par « *faim ou mieux famine javellisante* ». Le Chlorox® étant une marque de vente de l'Eau de Javel – entendons par là l'hypochlorite de sodium, de formule NaClO. Comme toute métaphore, elle cache un ensemble de messages cryptés et son interprétation se doit d'être plurielle. Mais, dans l'emploi contingent ici fait, nous tablons sur la dimension de la toxicité aiguë du Javel. Ce qui revient à dire qu'ici, plus que la famine qui exterminerait lentement, c'est le Javel qui élimine avec véhémence et vélocité. Ainsi traduisons-nous par la forme verbale du Participe « javellisant » plutôt que l'expansion adjectivale « javellisante ».

²³⁸ Un adage haïtien stipule : « *Le riz en Haïti, c'est 97% de politique et 3% de protéines* ».

²³⁹ C'est nous qui soulignons.

²⁴⁰ Mot ukrainien. Nous l'employons dans le sens premier de famine exterminatrice ou famine exterminatrice provoquée.

Et entre lundi et samedi, le Sénat révoque le Gouvernement. Les émeutes s'arrêtèrent le samedi même ; le pays restera d'avril à septembre (2008) sans Gouvernement ; tandis que la famine antérieure s'empire et ce, du moins jusqu'au temps de notre observation en décembre 2009. Cela dit, il résulte que les mêmes malaises, la famine ou la misère réelle polymorphe ne subit aucune transmutation. Et c'est la raison pour laquelle nous jugeons nécessaire de faire cette digression dans le but d'illustrer comment Haïti est encline à vaciller facilement dans tout type de contradictions, aptes à susciter sur le plan politique le phénomène du populisme. Le terrain reste fertile et il suffirait notamment de transiter par le messianisme, le prophétisme ou encore le mysticisme pour y parvenir.

Idem, il incombe de procéder à une deuxième digression ou mieux à une amplification d'un point esquissé au premier chapitre. Il s'agit de la question de couleur. Avec Trouillot, nous avons vu comment François Duvalier sut exploiter la déliquescence sociale haïtienne formalisée en la polarisation raciste Noir-mulâtre à son compte. Avec Maesschalck, nous avons vu, en revanche, que le Régime Lavalas exploita à son compte une polarisation plus large et plus confuse : celle de masse-élite. Parce qu'à paraphraser Maesschalck et Jean, le phénomène Lavalas originaire se définissait par toute forme d'opposition antiduvalériste. L'on comprendrait alors pourquoi la Mouissance Lavalas se dut de se dérober au recours à la polarisation raciale du moins dans sa genèse. Ce faisant, le débat sur la couleur en Haïti n'est donc pas clos, déclaré nul et non avenu. Il n'est que refoulé, occulté momentanément dans l'espace public.

Dès lors, si l'on soutient que la réaction populiste revêt de la capacité d'inverser à son compte les polarisations et les contradictions qui désunirent en les transigeant, *hic et nunc*, en facteurs d'union voire de fusion, il s'ensuit que la question de couleur pourrait surgir dans l'espace public haïtien à tout moment qu'un leader populiste entend l'exploiter à son compte, si tant est que les conditions nécessaires et suffisantes, susceptibles de contribuer à sa liquéfaction ne soient réunies ni matériellement ni normativement. D'où pourquoi notre exercice n'entend pas s'y délester. Occulter un problème n'étant pas le résoudre. Encore faut-il préciser qu'il s'agit toutefois de la dimension d'idéologie noiriste, jadis prétendue comme principal discours de légitimation de l'État haïtien, formulée, précisons-le, en la vulgate *stat pro ratione numerus* sous les termes de « *le pouvoir au plus grand nombre* » contre celle du mulâtrisme, énoncée en le slogan *stat pro ratione idoneus* sous la formule de « *le pouvoir aux plus capables* ».

À cet égard, il semble que si l'on suit K. François, l'on parviendrait à faire ressortir l'enjeu principal de cette question et le cas échéant la raison pour laquelle il conviendrait de la considérer pour tout cadre normatif de légitimation pour le compte de la communauté politique haïtienne. K. François, tout en soutenant que le discours noiriste lui-même s'épuise comme mythe de légitimation, admet que le problème n'est nullement clos, si bien qu'il le traduit dans la marque aspecto-temporelle d'un présent historique. K. François renchérit : *« Cette idéologie, élaborée par les politiciens de la classe moyenne noire liée à la fraction "féodale" des classes dominantes a joué un rôle important dans l'histoire politique du pays. Elle intègre des éléments ethniques, sociaux, nationalistes et affirme que les politiciens noirs doivent être les détenteurs légitimes du pouvoir politique en Haïti, parce que les individus qui forment la société haïtienne sont, en majorité, des noirs. Elle prône l'émancipation sociale des classes moyennes noires et des classes populaires en général. L'idéologie noiriste prétend renforcer le nationalisme haïtien : la fierté d'être la première République noire indépendante du monde, les prouesses des héros nationaux, l'identité culturelle haïtienne, l'importance de la civilisation africaine. Elle s'est enrichie des travaux de l'École Indigéniste et du mouvement intellectuel des Griots des décades 1920 et 1940²⁴¹. »*

Cela dit, avant de surligner les principales thèses qu'en inféra l'un des principaux écrivains de ce mouvement qui finit par aboutir à l'École Indigéniste, François Duvalier, il incombe de préciser que l'École indigéniste demeure notamment une partie du programme de Littérature haïtienne dans le Secondaire (école secondaire) en Haïti. Ce qui revient à dire que, le problème, loin d'être clos, est inculqué, appris, intériorisé et reproduit tout classiquement. Et c'est particulièrement à ce titre que nous voyons l'importance de ne pas l'occulter dans la réflexion autour d'un cadre normatif de légitimation de l'État haïtien. Il peut être réactivé, interprété et exploité par tout leader populiste dépendamment des nécessités contingentes du moment. D'ailleurs, si nous anticipons, nous pourrions avancer que lequel problème demeure actif dans le *populisme culturel*, que nous verrons plus loin avec Pierre-André Taguieff. Avant d'y arriver et, à titre d'illustration, nous reprenons tant quelques allégations de la

²⁴¹ Kawas François, in *La crise de l'État en Haïti (1986-1990). Essai de sociologie de l'État haïtien*, op. cit., pp. 165-166.

dogmatique de François Duvalier que l'héritage discursif ou idéologique qui préexistait à l'écrivain Duvalier.

Pour introduire la question, Laënnec Hurbon tient à souligner l'héritage que rencontrent les tenants des Griots et, à cet effet, précise : « *Déjà, les théoriciens²⁴² haïtiens du XIX^{ème} siècle avaient tenté, face aux détracteurs racistes, de présenter la guerre pour l'indépendance comme essentiellement une guerre de races : la race noire contre la race blanche²⁴³.* » Et que, ajoute Hurbon, « *la confusion entre les notions de nation, race et classe est déjà à l'œuvre pendant les années 1930 et jusqu'en 1946, comme une syntaxe sous-jacente à tous les discours politiques²⁴⁴.* »

Pour sa part, Duvalier va porter l'amalgame race-classe en son paroxysme. Il écrit : « *La position sociale haïtienne dérive d'une question de race. L'entité race apparaît au premier chef la valeur morale de la nation haïtienne. Et puisqu'un dogme d'infériorité raciale s'attache à l'une des composantes ethniques de l'Haïtien, notre action devrait nous amener à demander la valorisation de ce facteur raciologique²⁴⁵.* »

En outre, il importe de surligner la dimension opportuniste dans la littérature duvaliérienne : laquelle dimension demeure l'une des principales caractéristiques du populisme. Tout leader populiste étant opportuniste. À cet égard, Duvalier se réfère à la thèse de Gobineau au gré de sa pertinence en tenant : « *Le comte de Gobineau a posé certains principes qui demeurent. Il a caractérisé la famille humaine en trois types : le Blanc, le Noir et le Mongolique. Et chacun d'eux avec leurs caractères spécifiques : le Noir représentant la*

²⁴² Il s'agit bien des théoriciens de la littérature, si bien qu'une longue période de l'histoire de la littérature haïtienne s'intitule « *Les théoriciens* ou encore *L'École des théoriciens* ». Nous pourrions aussi faire remarquer que les écrivains n'hésitèrent aucunement à mélanger histoire et littérature ou tentèrent surtout d'aborder l'histoire à l'aune de la littérature. Il s'ensuivit notamment la confusion devant laquelle se trouvèrent toutes les générations ultérieures et ce jusqu'à l'École indigéniste et partant, jusqu'à aujourd'hui, pour interpréter les écrits de ladite période. À notre connaissance, aucune étude critique importante ne s'est encore faite.

²⁴³ Laënnec Hurbon, in *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala, 1987, p. 95.

²⁴⁴ Laënnec Hurbon, op. cit., p. 97.

²⁴⁵ François Duvalier cité par Laënnec Hurbon, op. cit., p. 95. Nous pourrions ajouter que Hurbon, lui, cite François Duvalier (et Lorimer Denis), in *Le problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*, 1938, pp. 74-76 et Duvalier in *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde*, 1969, p. 297.

*passion, la sensibilité ; le Jaune, le sens pratique ; le Blanc la raison d'origine divine*²⁴⁶. »

Et pour élucider ces propos et surtout pour les situer dans leur périodicité historique, il importe de reprendre, une fois de plus, Hurbon qui fait remarquer : « *En 1939, Duvalier parle plus librement "d'humanisme totalitaire" ou "d'humanisme hitlérien", et reprend sans la moindre critique les thèses des grands idéologues de l'antisémitisme, comme Alfred Rosenberg et George Alexis Montandon. Loin de mettre en cause la prétendue supériorité raciale du Blanc, Duvalier finit ainsi par s'enfoncer dans une intériorisation de cette supériorité. Il n'y a plus, dès lors, qu'un seul lieu du débat : le rachat des Nègres, de toute façon biologiquement et culturellement inférieurs, par une élite supérieure, mais sortie de "la matrice de la race", et donc seule apte à se faire l'égal des "Blancs"* »²⁴⁷. » Et nous pourrions à titre de rappel poser, *in fine*, la question aporétique suivante : qu'est-ce qui pourrait empêcher à un leader populiste haïtien de recourir à un tel discours dans l'Haïti de nos jours ?

Mutatis mutandis, il s'ensuit que la question principielle de légitimation émerge à travers son double visage de Janus. Il s'agit de ce qu'il conviendrait d'appeler la dialectique de la co-originarité entre un cadre normatif de la légitimité de l'État et son cadre originel – matériel – d'émergence. Entre faits et normes. Dialectique de la factualité et de la validité. Laquelle dialectique pourrait encore se traduire dans le cadre de l'État périphérique dépendant, qui préoccupe le présent exercice, en les termes d'une dialectique entre les problèmes de légitimation d'une part et les apories d'une théorie de la démocratie d'autre part.

Dès lors, il conviendrait de soutenir la thèse suivante. Plus un procès de légitimation rencontre des écueils pour s'imposer ou mieux, plus un procès de légitimation a du mal à s'imposer par ses propres moyens, ses propres garanties, plus importe le cadre normatif, lui devant être antérieur. Ce qui sous-entend qu'il ne semble nullement contradictoire de tenir également la thèse selon laquelle l'État périphérique dépendant se voit confronté à un double problème de légitimation et le cas échéant de s'adonner à l'élucider.

Par ailleurs, nous nous limiterons à la seule dimension de l'État de droit, envisagé comme assise sur laquelle devrait reposer, *in*

²⁴⁶ François Duvalier cité par Laënnec Hurbon, op. cit., p. 97.

²⁴⁷ Laënnec Hurbon, in *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, op. cit., p. 97.

fine, la démocratie pour le compte d'une communauté politique et ce à l'aune de la procédure de la souveraineté populaire, pour reprendre Habermas. À cet égard, nous pourrions tout aussi surligner que le concept de communication subjacent se pose quant à lui en les termes de l'intercompréhension de soi de la communauté politique subséquente. Dans les paragraphes qui suivent, nous continuerons avec l'exposé sur le problème de légitimation et au cinquième chapitre, nous aborderons les problèmes relatifs à la reconstruction d'une théorie de la démocratie à proprement parler.

Quant au problème de légitimation dans l'État périphérique dépendant, nous nous limiterons à la lecture du populisme (I) et du totalitarisme (II), perçus comme deux types situés à l'extrême de l'un et de l'autre et partant donc de l'hypothèse selon laquelle le populisme est un rail indiquant la gare du totalitarisme. Encore faut-il préciser que nous tenterons de les articuler avec les inférences résultant de notre analyse des données recueillies dans notre observation en Haïti (Chapitre III) et le cas échéant expliciter la thèse assertorique selon laquelle le régime de Préval ou l'État prévalien est un régime bonapartiste. Déjà pourrions-nous avancer qu'en général toutes les fois que nous évoquerons le phénomène de Préval dans les points I et II, il s'agira d'une relecture desdites données ou mieux un approfondissement de l'analyse sus-indiquée. À cet effet, si tant est qu'il faille éviter tout malentendu originel entre le principe de souveraineté populaire, qui constitue l'arrière-plan sur lequel repose une théorie de la démocratie et la transmutation dudit principe en la forme corrompue du populisme, il incombe de procéder à une première considération sur le populisme.

Pour y parvenir, il conviendrait de nous référer d'abord à Henri Deleersnijder qui soutient que « *le populisme, objet équivoque par excellence, est un puissant révélateur de l'état d'une société. [...] Il révèle les symptômes d'un mal-être qui, à terme, pourrait devenir dangereusement liberticide*²⁴⁸ ». Et à Michel Soukar pour qui, « *le populisme, c'est avant tout l'exploitation démagogique des revendications d'un peuple*²⁴⁹ ». Pour la suite, nous ferons l'itinéraire du populisme notamment avec Pierre-André Taguieff et Guy Hermet.

²⁴⁸ Pierre Deleersnijder, in « *Le populisme : essai de définition* » in Marc Lits (coordonné par), *Populaire et populisme*, Les essentiels d'Hermès, Paris, CNRS Éditions, 2009, pp. 111-121, pp. 111-112 et *passim*.

²⁴⁹ Michel Soukar, Rubrique Invité du Matin, cf. chapitre III.

I.-Le populisme : entre mythification et mystification populaires

Les seules définitions assertoriques de Deleersnijder et de Soukar accusent les deux axes principaux que cèle le populisme dans ses évocations incantatoires de la notion de peuple. Entre Charybde et Scylla. Il s'agit, d'une part, du peuple vindicatif et revendicateur dont la liberté même se voit remise en question ; et, d'autre part, du visage du démagogue populiste et exploiteur des revendications que lequel peuple formule à un point tel que celui-là puisse parvenir à phagocyter la liberté de ce dernier, elle-même déjà fragilisée et anémiée. Et partant de cette assertion à l'air d'hybridité du phénomène populiste, perçu comme *météore atypique* pour reprendre l'expression de Deleersnijder, nous allons voir ce que l'on pourrait reconstruire comme étant un concept – théorique – de populisme, permettant de lire tout type de populisme, qu'il s'agisse de *paléopopulisme*, *protopopulisme*, *néopopulisme*, *médiapopulisme*, *vidéopopulisme* voire *ultrapopulisme* et, le cas échéant, de dépasser le populisme lui-même comme écueil à la légitimation, si tant est que le but ultime soit de reconstruire un concept de démocratie.

Et à cet égard, nous verrons ce qu'il convient de retenir notamment chez Hermet et Taguieff, afin de parvenir, le cas échéant, à une lecture du populisme dont le régime de Préval – le prévalisme – en serait une concrétion. Nonobstant que la question principielle qui se pose est la suivante. Jusqu'où un concept de populisme pourrait-il se dépouiller de toute trace d'insularité ? En d'autres termes, un concept postmétaphysique de populisme est-il possible ?

S'il convient de parler de phénomène, il résulterait une manifestation s'inscrivant dans la temporalité du temps historique, du moins au sens où il faudrait entendre le temps historique comme celui d'un monde en formation, pour paraphraser Jean Marc Ferry. Et qu'à cet égard, si tant est que le populisme soit un phénomène politique, il scellerait une manifestation de même nature. Ce qui voudrait dire que le populisme hériterait d'un projet – traduisible en agendas – inscrit dans le temps de l'histoire²⁵⁰ de la communauté politique et qu'il ne saurait épuiser du seul fait de la contingence de son advenir. Or, selon Hermet, si le populisme s'extériorise notamment dans le champ

²⁵⁰ L'histoire « a pour trame les significations qui se transmettent d'un monde à l'autre grâce aux communications prises d'un monde à l'autre ». Jean Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome I : *Le sujet et le verbe*, op. cit., p. 202.

politique, ce qui le ferait passer pour un phénomène politique au plein sens de l'expression, l'une de ses premières caractéristiques est l'occultation de l'axe de la temporalité, nécessaire à l'agir politique.

Il s'ensuit donc que le populisme est un phénomène « politique » atypique : l'amalgame entre une manifestation dans la sphère politique et la fuite des principes régissant ce champ. L'amalgame entre le Même et l'Autre. Sous ce jour, Hermet soutient : « *Le populisme constitue un procédé antipolitique, en ce sens qu'il récuse par ignorance ou malhonnêteté la nature de l'art de la politique. Plus précisément, il se définit par une relation au temps qui est en opposition absolue avec le temps normal de la politique, régi quant à lui par la longue durée face à l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes à la fois, à l'obligation de les concilier ainsi qu'à la nécessité qui en résulte de gérer avec prudence et lenteur leur inscription sur l'agenda des actions reconnues prioritaires*²⁵¹. »

En revanche, l'agir politique à proprement parler table sur ce que nous pourrions appeler un projet – ensemble d'orientations générales réalisables et pertinents – à partir duquel les acteurs politiques concernés, *hic et nunc*, élaborent un agenda – ensemble de prévisions ou de planifications – à exécuter sur une période donnée. Ainsi poursuit Hermet : « *L'art de la politique se résume pour l'essentiel à l'agencement de cet agenda, au regard d'une éthique qui est celle de la responsabilité que celle de la conviction, y compris lorsque ceux qui élaborent ce calendrier s'obligent à clamer leur foi dans une idéologie afin de ne pas attrister leur public*²⁵². »

Et comme marque distinctive, Hermet décrit une tablature référentielle du populisme selon que l'on se réfère aux leaders populistes, à leurs partisans et sympathisants. Entre Charybde et Scylla. La tablature du populisme vacille entre une atemporalité politique et une temporalité antipolitique. Aussi Hermet précise-t-il : « *Que l'on considère aussi bien ses agents et émetteurs que son public, le populisme se définit de la sorte au premier chef par la temporalité antipolitique de sa réponse prétendue instantanée à des problèmes ou à des aspirations que nulle action gouvernementale n'a en réalité la faculté de résoudre ou de combler de cette manière soudaine. Il méconnaît aussi par là l'incertitude des résultats que les gouvernants ordinaires connaissent bien, et qu'ils ne révèlent au*

²⁵¹ Guy Hermet, in *Les populismes dans le monde. Une histoire sociologique XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 2001, p. 50.

²⁵² Guy Hermet, op. cit., p. 50.

peuple qu'à partir du moment où ils ne parviennent plus à cacher cette constance. Ce rapport au temps politique constitue le noyau proprement distinctif du populisme [...]. Cette temporalité immédiate à la fois antipolitique et onirique ignorant la nécessité de "donner du temps au temps" caractérise le seul populisme²⁵³. »

Cela étant, nous pourrions dès à présent faire remarquer que l'enchevêtrement quant au temps historique, caractéristique du populisme définit notamment son mysticisme et son messianisme. Le leader populiste dans sa prétention prométhéenne de fusion mythique avec le peuple – donc avec un mythe de peuple ou un peuple mythifié – ne table plus sur le temps historique. Seul lui importe le temps de son advenir comme messie. Et à ce titre de Prométhée politique, il revêt la puissance de procéder à une réalisation dionysiaque de toutes ses promesses antérieures, sans le moindre recours à des médiations. À cet égard, il s'ensuit que l'advenir du leader populiste est aussi la concrétion du temps historique. Il est la réalisation de l'histoire. Son pouvoir se veut, *hic et nunc*, éternel et il n'est donc pas limité dans le temps. Seul donc lui suffit le temps physique, linéaire, afin qu'il puisse jouir de son pouvoir perpétuel.

Si, comme nous l'avons vu avec Ferry, la trame de l'histoire est « *l'ensemble des significations qui se transmettent d'un monde à l'autre grâce aux communications prises d'un monde à l'autre*²⁵⁴ », le leader populiste, ou mieux le pouvoir du leader populiste n'a pas de transmission symbolique à opérer, parce que son advenir efface le passé et bloque le futur en clôturant – par sa réalisation ou sa concrétion – le présent. « *Après nous, c'est nous* » comme s'entendait la devise de Jean Bertrand Aristide [Lavalas]. Ce qui implique que, même si le leader populiste songe à mourir, il prétend qu'après sa mort, il survivra au Pouvoir par l'effet d'une métempsychose, au cours de laquelle il se réincarnerait dans son Double, qu'il aura ainsi déjà formaté avant la fin de sa vie physique. Pas de transmission symbolique, mais transfusion mythique. Et eu égard aux symboles, nous pourrions soutenir que l'une des caractéristiques définitoires du populisme est la transmutation des symboles – liquéfiés – en mythes. Cette mythification-là, qui correspond à la liquéfaction des symboles, donc à leur désymbolisation pourrait toutefois épouser du moins dans certains cas la forme d'une sursymbolisation ou mieux d'une image de

²⁵³ Guy Hermet, op. cit., pp. 50-51.

²⁵⁴ Jean Marc Ferry, op. cit., p. 202.

sursymbolisation, surtout lorsqu'ils sont matérialisables ou positivables en artefacts.

Ce faisant, le leader populiste, d'un point de vue principiel, ne communique pas. Et au regard de ce même cadre principiel, le leader populiste est déjà totalitaire. Ce n'est que pour l'extension de sa domination qu'il se voit dans l'obligation de s'en remettre aux contingences lunatiques du temps physique. Eu égard à un même cadre principiel, nous soutiendrons que leader populiste ou leader totalitaire ne communiquent pas. Le populisme comme le totalitarisme vacillent entre l'*acomunication* et l'incommunication. Et, plus loin, nous verrons que la thèse selon laquelle le totalitarisme oscille entre Charybde de l'*acomunication* et Scylla de l'incommunication, demeure l'une des principales thèses de l'exposé de Hannah Arendt sur le *Système totalitaire*. Autrement dit, Hannah Arendt y voit un alliage hybride à la fois *acomunicationnel* et *incommunicationnel*. Aussi pourrions-nous soutenir la thèse selon laquelle le populisme est le discours originel du totalitarisme.

Mutatis mutandis, nous continuons notre itinéraire sur le populisme. Même sans référence exacte, l'on pourrait noter que, chez Taguieff, le phénomène populiste scelle deux premières spécificités : *l'appel au peuple* et *être contre*, car être populiste, c'est être contre. Ce qui pourrait tout aussi se lire : *l'appel au peuple contre*. Et, pour montrer l'ambiguïté du populisme, l'on changera l'énoncé et il deviendra : *l'appel au peuple contre, mais pour*. Soit l'appel au peuple contre tout et tous, mais pour le leader populiste. Dès lors, il advient qu'il nous faudra distinguer dans un premier temps les caractéristiques du leader populiste, de son parti et de son appel au peuple.

L'évocation du leader populiste présuppose qu'il diffère, et ce de manière spécifique, du leader politique ordinaire, selon qu'il est déjà au Pouvoir ou qu'il milite pour y accéder. À cet effet, Taguieff avance : « Un leader est populiste s'il s'efforce de faire croire pour faire faire, en s'adressant directement au peuple pour mieux l'instrumentaliser ou le manipuler. [...] Un populiste, comme un démagogue, a pour objectif de séduire la majorité d'une population pour la faire agir dans un certain sens, défini par ses intérêts propres, sans tenir compte du bien commun – ce qui implique que le populiste est cynique, que ses propos sont mensongers et ses promesses trompeuses. [...] Les leaders populistes se proposent d'abolir la barrière ou la distance, voire toute différence, entre gouvernants et gouvernés, représentants et représentés, ou bien suggèrent qu'ils ont le pouvoir d'effacer tout écart entre les désirs et leurs réalisations, de

*suspendre cet aspect du principe de réalité que constituent l'inscription dans la durée, le respect des délais, la temporisation. Irruption de la magie dans les opinions et les croyances politiques*²⁵⁵. »

Quant au parti populiste, il cèlera l'antinomie par la prétention de vouloir être simultanément un parti à titre d'un parti antiparti. Il se proclame généralement un parti antisystème. D'où une prétention à la coexistence hybride entre le Même et l'Autre. Taguieff ajoute : « *Les partis populistes sont des formations politiques paradoxales – en ce sens qu'elles s'inscrivent dans l'espace politique des partis tout en s'affirmant en tant qu'antipartis. D'où le visage antipolitique qu'elles prennent. [...] Les nouveaux partis populistes, tous fortement personnalisés – dirigés par des démagogues aussi talentueux qu'inquiétants – exploitent les sentiments antipolitiques, jusqu'à se présenter comme des partis antipartis [...]. Ils articulent le rejet de la classe politique nationale avec celui de la nouvelle classe 'expertocratique' transnationale*²⁵⁶. »

Pour sa part, Marc Lits explicitera cette thèse sur les partis populistes et va la situer au cœur même du problème de légitimation qui préoccupe ce présent exercice. À Lits de préciser : « *Le fonds de commerce des partis populistes repose sur le dénigrement de la démocratie, et particulièrement de la démocratie représentative, au profit de l'adhésion soumise à un leader charismatique. Il n'y a plus de contrat social partagé, mais une confiance aveugle en un sauveur qui se démarque des discours politiques traditionnels. C'est donc bien d'une crise de la représentation et de la démocratie que la question du populisme est le révélateur*²⁵⁷. »

Dès lors, l'on pourra tenter de cerner l'appel au peuple inhérent à un leader ou encore au parti populiste. L'appel au peuple, en tant que l'exercice du discours que profère le leader populiste, constitue tout un rituel du phénomène. À cet égard, Deleersnijder tient à surligner : « *L'appel au peuple, conçu comme unité organique et mythique, par une personnalité charismatique fonctionnait comme catalyseur, en constitue un trait majeur à court sûr*²⁵⁸. » Et en vue de

²⁵⁵ Pierre-André Taguieff, in *L'illusion populiste. Essai sur les démagogies de l'âge démocratique*, Paris, Flammarion, Champs, 2007 [2002], pp. 11-12.16.

²⁵⁶ Pierre-André Taguieff, op. cit., pp. 13-14.

²⁵⁷ Marc Lits in « *Populaire et populisme : entre dénigrement et exaltation* » (présentation générale) in Marc Lits (coordonné par), *Populaire et populisme*, op. cit., pp. 9-27, pp. 22-23.

²⁵⁸ Pierre Deleersnijder, in « *Le populisme : essai de définition* », op. cit., p. 112

mieux spécifier l'appel, il conviendra de continuer le parcours avec Taguieff.

À Taguieff de renchérir: « *On caractérisera l'appel au peuple comme populiste, lorsqu'il se passe de médiations institutionnelles et court-circuite ainsi le système politique. Ce qui est décisif, dans la politique antipolitique contemporaine, c'est ce qui se produit dans l'espace médiatique : les nouvelles technologies de la communication ont favorisé la mise en place de nouveaux rites de la lutte politique, où la personnalité du leader-démagogue est mesurée par la popularité de son image télévisuelle. Le néopopulisme est un télépopulisme. [...] Politique minimaliste de la séduction, de la manipulation des affects et des imaginaires. Pseudo-politique du rêve et de l'instant, de la réalisation des désirs sans médiations. [...] L'action populiste relève de la magie politique : le leader fait croire qu'il change ou peut changer le monde par la seule puissance de sa parole. Une parole qui tient sa légitimité mythique de ce qu'elle viendrait du peuple [...]*²⁵⁹. »

Ce faisant, l'on comprendra que l'appel pourrait tableur simultanément sur plusieurs imaginaires ou référents de peuple. Mythe du peuple. Peuple des mythes. Peuple mythifié. Peuple mystifié. Démophilie. Démolâtrie. Démophobie. Taguieff distingue cinq appels²⁶⁰ différents au peuple que prône le leader populiste. Nous les reprendrons, tout en essayant de les repérer dans le cas de René Préal en 2005 en prélude aux dionysiaques plébiscitaires de février 2006 à la suite desquelles il alla être proclamé Pensionnaire au Palais National. Eu égard à Préal, il s'avère important de procéder à quelques remarques spéciales. À titre de populiste, Préal est avant tout le Double d'Aristide, comme nous l'avons vu avec Jean et Maesschalck, et surtout comme le slogan de la propagande des dionysiaques plébiscitaires de décembre 1995 suite desquelles Préal prit siège au Palais National le scandait : « *Titid ak Préal se marasa yo ye*²⁶¹ » dont la traduction littérale est : « *Préal est le jumeau d'Aristide* ».

Mais, pour mieux cerner que l'usage des termes ne se font pas au hasard, il importe de préciser que, si le mot français « jumeau » se traduit en créole par « *marasa* », le mot « *marasa* » lui-même ne s'épuise pas comme étant l'équivalent littéral de celui de jumeau. Le

²⁵⁹ Pierre-André Taguieff, op. cit., pp. 32-33.

²⁶⁰ Pierre-André Taguieff, op. cit., pp. 34-35 et *passim*.

²⁶¹ Le slogan fut mis en chanson par un chanteur populiste du Régime Lavalas sous un air de carnaval, de telle sorte qu'il fût repris involontairement même par ceux qui ne seraient pas sympathisants Lavalas mais qui aimeraient le chanteur.

polysème (mot polysémique) « *marasa* » correspond, du moins dans « le » monde vécu – non structurellement différencié²⁶² – haïtien, à *Hermaphrodite*. Il s'ensuit donc une double ambiguïté d'un langage hermétique, kabbalistique et mythique. Hermaphrodite dans le premier sens haïtien du terme, Préval et Aristide se²⁶³ fusionnent, tout comme le peuple s'est déjà fusionné avec Aristide, équivalant à Lavalas, concrétion des slogans originaires « *Ensemble, ensemble, nous sommes Lavalas* » ; « *Aristide et nous sommes Lavalas* », « *Aristide avec nous, nous sommes Lavalas* », « *Aristide, c'est nous ; nous sommes Aristide*²⁶⁴ » et la liste est longue.

Mais ils sont également « jumeaux » de l'ordre d'Apollon et d'Artémis. Aristide est à cet effet Apollon, donc le Brillant, qui conduit les *Muses* et qui va donc diriger dans l'ombre de Préval, comme d'ailleurs Jean et Maesschalck ont su voir en Préval, la Doublure d'Aristide. Et Préval, l'Artémis, qui n'est surtout présent que pour l'aider à combattre tous les *Centaures* et les *chevaux de Troie*, tout ce qui est susceptible de lui faire obstacle dans son parcours, notamment la Constitution qui l'empêche de garder physiquement le Pouvoir, l'International et la fraction des élites qui l'exigent à ne pas le garder.

Cela dit, à titre de Double d'Aristide, Préval peut être leader populiste sans qu'il soit besoin d'être une figure charismatique comme le fait remarquer Hermet. Celui-ci écrit : « *Il y a eu, il y a et il y aura sans doute encore des populismes sans grand prophète et sans guide qui les incarnent. [...] Le populisme surgit avec ou sans le charisme d'un leader [...]*²⁶⁵. » Nous verrons dans le paragraphe suivant à quelle combinaison recourt Préval en prenant conscience de l'absence de cette image de guide et donc de la nécessité de l'imaginaire d'un guide pour le peuple. Ce qui s'accuse aussi comme trait caractéristique que Préval se définit nécessairement comme populiste et de plus la manière dont il lut la Conjoncture dans laquelle se trouva Haïti en 2005 entérine cette hypothèse.

²⁶² Un monde vécu structurellement différencié est aussi démythifié et donne lieu à une lecture en termes de société, culture et personnalité comme sus-indiqué.

²⁶³ Pour exprimer sémantiquement la fausseté de ce mythe, nous pronominalisons le verbe « fusionner », qui est principalement intransitif. Ce qui nous conduit à un imperfectif imperfectivé à titre d'un décausatif.

²⁶⁴ Nous soulignons respectivement leur correspondance en créole. « *Ansanm, ansanm, nou se Lavalas* ». « *Titid ak nou se Lavalas* » [ambiguïté des deux traductions possibles telles que reprises]. « *Titid se nou, nou se Titid* ».

²⁶⁵ Guy Hermet, op. cit., pp. 48-49 et passim.

Dans sa typologie, Taguieff surligne en premier lieu « *l'appel personnel au peuple lancé par le leader* ». À l'ouverture des campagnes en octobre 2005, Préval lance l'appel à l'espoir. Appel populiste amalgamant une lecture de la Conjoncture d'Haïti en 2005 et une dose mythique. Comme nous l'avons vu, en 2005, Haïti accusait des situations, qui méritaient à juste titre l'épithète d'une *Pandora politica*, donc de la réalité d'une jarre de Pandore politique. Préval la lut ainsi, si bien qu'il considère que seule l'Espérance restait dans cette jarre de Pandore. Et, sous ce jour, il laisse entendre que laquelle Espérance est déjà à l'œuvre à travers sa toute nouvelle formation politique à laquelle il donne le nom de **L'Espoir (Lespwa)** et dont l'emblème est un jeune trèfle.

Imaginaire qui suscite réflexion. Le premier message implicite est qu'un trèfle notamment s'il porte quatre folioles, comme le logo du club de football écossais *Celtic Glasgow*, est un porte-bonheur. D'où une première invocation à tous ceux qui s'imaginent que le trèfle est un talisman symbolisant le bonheur. En outre, le trèfle de **L'Espoir** se compose de trois folioles, disposées comme celles du club de football grec *PAE Panathinaïkos*, mais les folioles de **L'Espoir** sont jaunes comme celles de l'*Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses* (AMGE) (scoutisme féminin). L'appel est donc lancé vers un Guide – un Führer. Et de plus, conscient qu'il n'a pas le charisme requis pour s'imposer comme étant ce Guide, il recourt à des combinaisons pour s'en offrir l'image.

Mutatis mutandis, il suffira de le suivre et de lui faire confiance et tout est déjà possible. En outre, le trèfle de **L'Espoir** est une plantule à trois racines. À cet égard, l'image de Guide semble mieux se renforcer. Double ambiguïté. D'une part, pas de grande différence entre le Guide-Chef et les autres guides. Et l'imaginaire d'un Guide, de même acabit qu'une gamine voulait traduire son innocence, contrairement à Aristide dont le nom se voit citer dans des accusations d'assassinats, de corruption et surtout de trafic de stupéfiants. Lui, il est le bon enfant, le seul à combler un mandat de cinq ans et à ne pas devoir s'exiler ensuite, comme le claironnent déjà partisans et sympathisants eux-mêmes. D'autre part, comme les filles-guides qui pourraient enfanter à l'avenir, les racines et les folioles de **L'Espoir** sont appelées à s'étendre et à se répandre. **L'Espoir** conquerra le pays entier.

Deuxièmement, « *l'appel au peuple tout entier, à l'exception des élites jugées illégitimes, soupçonnées de comploter* ». Préval appelle « le » peuple haïtien, puis « tous » les secteurs de la vie

nationale, à écouter la voix de l'espoir – (de *L'Espoir*) – et à emprunter sa voie. Pourtant, pour mieux exprimer qu'il ne s'agit que de certains secteurs bien déterminés contre lesquels d'autres comploteraient effectivement, il refusa de participer à tout débat public avec ou sans la présence d'autre Prétendant au Palais National, sous le prétexte bien simpliste que les organisateurs formatèrent des « *questions rangées* », des « *questions-pièges* » et des « *commentaires à teneur pestilentielle* ». D'ailleurs, ses adeptes qualifièrent les débats eux-mêmes de « *débats Malachong* ». Nous concluons avec Taguieff que Préval est aussi un télépopuliste, non pas dans le sens d'un vidéopopuliste à la Berlusconi, mais un télépopuliste (au sens étymologique de têtê: loin et populisme), qui se construit dans une certaine distance, résultant de ce que Taguieff, lui, appellerait l'amalgame entre une démolâtrie et une démophilie. Peuple mythifié. Peuple mystifié. Et le leader populiste – Préval – inaugure une image mythique spécifique : il s'isole comme Dionysos, plongé dans son sommeil d'ivresse.

Troisièmement, « *l'appel direct au peuple authentique, transfiguré comme simple, sain, honnête, louangé d'être resté fidèle* ». Ce peuple authentique correspond pour Préval aux partisans et sympathisants d'Aristide, qui étaient censés les siens durant son premier mandat. La demande et la promesse furent claires : voter Préval, c'est faire retourner expressément son jumeau d'Aristide, réfugié en Afrique du Sud. Mais, pour mieux convaincre les récalcitrants ou les dissidents, Préval recourut à quelques dates historiques à valeur mythique dont 7 février 1986 et 16 décembre 1990 pour rappeler l'auréole du courage et de la vertu, et surtout les prouesses de *ce peuple authentique*. D'ailleurs, les *dionysiaques plébiscitaires* elles-mêmes pour lesquelles Préval fit campagne étaient prévues pour le 7 février 2006. Et à évoquer 16 décembre, cela nous permet de faire référence au troisième chapitre où, à propos de ce mythe, nous avons respectivement analysé les émissions dans lesquelles Numa accueillit chez Vision 2000 l'un des démiurges de la Mouvanse Lavalas, Evans Paul et Théodore, chez Métropole, l'historien Michel Soukar.

Quatrièmement, « *l'appel au changement, impliquant une rupture purificatrice avec le présent* ». Le terme de changement était courant en Haïti à un degré tel que Préval dut laisser entendre qu'il symbolisât à lui seul le changement et que ce fût notamment qu'à ce titre qu'il envisageât de reprendre pension au Palais National. Et cinquièmement, « *l'appel à nettoyer le pays des inadmissibles* ». Sur

ce point, la position de Préval fut vague. Contre l'insécurité et surtout le kidnapping en Haïti, Préval ne fit que promettre « la » sécurité, susceptible d'advenir du seul fait de l'incantation verbale. Michel Soukar, accueilli chez Théodore, rappelle que Préval vit sa côte de sympathisants augmenter du fait qu'une fraction de la population croyait qu'il fut le seul à maîtriser la syntaxe du langage, susceptible de neutraliser les gangs, ainsi que tout l'arsenal des gangsters. Bref, de toute la factorerie de l'insécurité factice voire gratuite. Mais, Préval lui n'en dit rien du moins publiquement.

Par ailleurs, nous avons vu d'une part dans l'émission où Numa reçut le Sénateur Latortue, président de la Commission Justice et Sécurité publique au Sénat, que l'Exécutif de Préval rejette tout plan global de sécurité et que, d'autre part, les données recueillies à travers certains fils de la liste récapitulative Haïti-Nation révèlent que des agents de la Police Nationale, censée garante de la Sécurité publique, se trouvent impliqués dans des actes de banditisme. Ce qui permet donc de répertorier une fois de plus des marqueurs tels l'opportunisme, le messianisme et le cynisme comme faisant partie des ictus symptomatiques du populisme.

Ce faisant, il incombe de procéder dès à présent à une remarque quant à l'assertion de la plupart des invités des émissions concernées et de certains des fils de messages Usenet, comme nous l'avons vu au troisième chapitre, et sur laquelle nous avons promis de revenir. Il s'agit des « *dérives populistes* » du Régime de Préval. Ils parlent de *dérives populistes* pour traduire la liquéfaction institutionnelle et la déchéance éthique qu'accuse le Régime de Préval, mais tout en laissant comprendre qu'il s'agirait d'un décalage : une déviation que le Régime dans ses vacillements de mouvement subirait en son cours eu égard aux normes républicaines de l'État de droit. En revanche, s'il convient à ce titre de parler de *dérives populistes*, il faudrait les percevoir comme corollaires du populisme de Préval. En d'autres termes, lesquelles dérives ne sont pas des accidents de parcours, mais les résultantes qui s'ensuivent, parce que Préval n'emprunte pas une voie populiste après son advenir au Palais National, il a toujours été populiste ; donc il était toujours en dehors de normes républicaines de l'État de droit. L'on verra que son Régime est un bonapartisme.

Par ailleurs, Taguieff voit dans ses typologies d'*appels au peuple* celle spécifiant le populisme ou le national-populisme dans l'espace européen que lui il a observé. Néanmoins, nous pourrions à notre compte avancer qu'il ne s'agit pas de caractéristiques inhérentes

à des types de populisme provinciaux mais de caractéristiques générales du populisme, pouvant surgir dans tel ou tel ensemble géographique donné. Ce faisant, les typologies restent les mêmes et subissent les inflexions selon les spécificités propres à l'espace et au temps considérés. Bref, la forme demeure et le contenu – en termes de référents ou d'imaginaires – varie convenablement. En témoignent les données analysées au troisième chapitre du présent exposé. Faisant pourtant part du populisme en Haïti, l'on retrouve les mêmes caractéristiques voire les mêmes spécificités que celles qu'expose Taguieff.

À cet égard, si l'on remonterait aux dionysiaques plébiscitaires de 1990 en Haïti, l'on retrouverait les mêmes typologies chez Aristide qui, en plus, est doté d'une aura de charisme démagogique pour manipuler et instrumentaliser. Sauf à préciser que l'expansion adjectivale *authentique* dans l'*Haïtien authentique* était tellement présent dans le discours duvaliérien que son usage public diminua à un certain rythme dans les premières conjonctures de l'ère postquatrevingtsixième. Le *peuple authentique* dans le discours aristidien originaire correspondrait surtout aux fractions plébéiennes urbaines et suburbaines les plus misérables du pays et il se disait de manière redondante *masse-peuple*.

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder les catégories de populisme. Taguieff fait l'exposé d'une taxinomie en trois grandes catégories : le populisme agraire, le populisme culturel et le populisme politique. Taguieff écrit : « *Les populismes agraires, fondés sur l'idéalisation du peuple-paysan ou sur la stricte défense de ses intérêts, peuvent être liés à une forme de messianisme, à une réaction antiurbaine et antiétatique ou à une variante de nationalisme ethnique*²⁶⁶. » Sous ce jour, nous pourrions avancer que cette catégorie de populisme n'est pas vraiment prédominante en Haïti. Le discours sur la paysannerie en Haïti est plutôt un discours pour l'intégration de la paysannerie dans la *res publica*, ce qui, comme nous l'avons vu avec Trouillot, demeure un discours légitime. Nonobstant qu'il existe d'autres formes de manipulation de la paysannerie à d'autres fins politiques. Il existe aussi un autre discours populiste au sujet de la paysannerie, mais celui-là renvoie surtout au populisme culturel, qui remonte notamment à partir de la Sainte-Alliance, tel que nous l'avons aussi esquissé avec Trouillot. Nous verrons dans le paragraphe suivant

²⁶⁶ Pierre-André Taguieff, op. cit., pp. 20-21.

comment s'extériorise le thème de la paysannerie haïtienne dans le populisme culturel.

À Taguieff de poursuivre : « Quant au populisme culturel, il se manifeste dans la littérature, dans la peinture ou dans le cinéma²⁶⁷, toutes les fois qu'y prédominent des thèmes référant à la vie des gens ordinaires, du 'petit peuple' ou des 'petites gens' [...] Les auteurs populistes oscillent entre une démophilie bon enfant et une démolâtrie exclusiviste. La sensibilité populiste se confond souvent avec la sensibilité misérabiliste, et le style prolétarien ou plébéen. Son postulat idéologique est que les 'Gros' ou 'ceux d'en haut' mentent et s'enrichissent aux dépens des gens ordinaires, décrits comme des victimes souffrantes. Cette sensibilité mêlant les sentiments de révolte et de compassion est mise en scène et instrumentalisée à des fins marchandes [...]»²⁶⁸. »

Cela étant, il nous semble légitime d'avancer l'hypothèse selon laquelle le populisme politique résulte du populisme culturel. Le populisme politique y puise ses ressources, il lui sert de tablature et d'arrière-plan. Dès lors, il conviendra de faire remonter le populisme politique au même cadre initial du *Volkgeist* de Johann Gottfried von Herder. Quitte à préciser que le *Volkgeist* [esprit du peuple – *der Geist* (l'esprit) et *das Volk* (le peuple)] de Herder n'est pas à confondre avec le *Zeitgeist* [esprit du temps – *die Zeit* (le temps)] de Hegel et de Heidegger, pour autant que le populisme politique puisse s'agripper à tout ce qu'il trouve sur son passage, afin de parvenir à sa fin et c'est ce qui définit notamment sa dimension opportuniste. Néanmoins, ce qui correspondrait au *Volkgeist* dans l'exposé de Taguieff, celui-ci le décrit en tant que « populisme-idéologie » et il le place dans les *domaines de significations du populisme* – que nous verrons plus loin. Ce faisant, il fait du *Volkgeist* l'un des affluents du populisme, plutôt que sa source originelle. À cet égard, il nous incombe de recourir à une digression.

Alain Finkielkraut introduit la question et tient à faire remarquer ce qui suit : « Le concept de *Volkgeist*, c'est-à-dire de génie national, fait son apparition en 1774, dans le livre de Herder *Une*

²⁶⁷ Nous ajoutons que dans le cas d'Haïti qui nous concerne, il convient d'ajouter aussi la musique pour ainsi dire où un discours populiste misérabiliste s'amalgame entre une défense du bon petit peuple contre la misère et une promotion directe ou indirecte de cette même misère. Les chansons de Carnaval en sont le témoin le plus authentique.

²⁶⁸ Pierre-André Taguieff, op. cit., p. 21.

autre philosophie de l'histoire²⁶⁹. » Ce qui implique que le *Volkgeist* est avant tout « *la communauté organique de sang et de sol ou de mœurs et d'histoire*²⁷⁰ ». Le *Volkgeist* donne naissance au romantisme et comme le mot l'indique, il s'impose, *prime facie*, comme étant le romantisme allemand. Il s'ensuivra, surligne Finkielkraut, une *transmutation culturelle*. Herder prône la transition de *la* culture en *ma* culture. Ce faisant, la culture cesse d'être « *la réserve de savoir où les participants de la communication puisent des interprétations quand ils s'entendent sur une réalité quelconque dans le monde*²⁷¹ » ou, plus matériellement et moins philosophiquement, elle cesse d'être « *le domaine où se déroule l'activité spirituelle et créatrice de l'homme*²⁷² » pour devenir « *l'esprit du peuple auquel j'appartiens et qui imprègne à la fois ma pensée la plus haute et les gestes les plus simples de mon existence quotidienne*²⁷³ ». Aussi Herder formulera-t-il le credo suivant : « *Suivons notre chemin. Laissons les hommes dire du bien ou du mal de notre nation, de notre littérature, de notre langue : ils sont nôtres, ils sont nous-mêmes, cela suffit*²⁷⁴. »

Sous ce jour, si la teutomanie qui résulte comme corollaire de la vulgate herdérienne conduira au pangermanisme en Allemagne ou dans l'aire germanique, il en ira de même en dehors des frontières allemandes (ou germaniques) : le catéchisme se diffuse. Le credo se transmet. La leçon se reproduit. L'on aura ailleurs notamment le panslavisme, le panlatinisme voire le panaméricanisme et le panafricanisme. Bref, chaque région cherche à se fermer et chaque pays aura son « *pan-* ».

Et à Max Rouché d'expliciter en prenant soin d'en dire long : « *Le retour aux traditions nationales, allemandes et germaniques, qui se traduit entre autres manifestations par la réhabilitation du Moyen-Âge sous la plume de Herder en 1773, le succès de la légende*

²⁶⁹ Alain Finkielkraut, in *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, Folio/Essais, 1987, p. 16.

²⁷⁰ Alain Finkielkraut, op. cit., p. 49.

²⁷¹ Jürgen Habermas, in *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, tome 2, op. cit., p. 152. Nous l'avons exposé dans l'Introduction du présent exercice.

²⁷² Alain Finkielkraut, op. cit., p. 16.

²⁷³ Ibidem, p. 16.

²⁷⁴ Johann Gottfried von Herder cité par Lucien Lévy-Bruhl, in *L'Allemagne depuis Leibnitz. Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne 1700-1848*, Paris, Hachette, 1907, pp. 168-169. Lévy-Bruhl, lui, fait référence à Herder, Œuvres, XVIII, p. 160.

populaire de Faust auprès des Stürmer²⁷⁵ – précédés ici comme ailleurs par le rationaliste Lessing –, la publication de recueils de chansons ou de contes populaires par Herder et les Romantiques, tout cela est une réaction de défense contre l'hégémonie française, pacifique et culturelle sous l'Ancien Régime, militaire sous la Révolution et l'Empire ; c'est une véritable "guerre de libération" littéraire, entreprise plus d'un demi-siècle avant la guerre de libération territoriale, et inspirée par le désir de donner à l'Allemagne son autarcie spirituelle. Ce retour aux traditions nationales a suivi la marche accoutumée des idées en Allemagne : tout d'abord recherche érudite avec Bodmer, ensuite mode littéraire depuis Klopstock, théorie avec Herder, et tout cela à la fois chez les Romantiques, il a fini par se traduire dans la mode vestimentaire (Ernst Moritz Arndt) [...] dans l'art [...] dans l'enseignement au XIX^e siècle, enfin dans les institutions au XX^e siècle. Considérée de ce point de vue, l'histoire de la pensée allemande représente une véritable Renaissance nationale à retardement, unissant le XVIII^e siècle frédéricien de Bodmer au XX^e siècle hitlérien de Rosenberg ; de l'un à l'autre, il existe une filiation continue par l'intermédiaire de Lessing, Klopstock, Herder, le Sturm und Drang, le romantisme, Paul de Lagarde, disciple des Romantiques, de Lessing et de Herder, Chamberlain, G. Frenssen. Qu'est-ce que le mythe racial actuel, sinon la septentrionomanie²⁷⁶ du Göttinger Hainbund modernisée par le recours des sciences biologiques ?²⁷⁷ »

Mais si nous restons dans le seul cadre du romantisme, il incombe de faire remarquer que cette filiation-là s'étendra et se répandra et c'est ainsi que chaque pays va générer son romantisme et surtout plus tard son indigénisme. Chaque formation sociale, chaque communauté politique va se définir en fonction de ce qu'il convient

²⁷⁵ Il convient de préciser ici que les Stürmer (die Stürmer) renvoient aux adeptes et aux hérauts du mouvement romantico-politique (politique et littéraire) allemand appelé le *Sturm und Drang* (*Tempête et poussée* en français) qui naquit autour de 1770 dont Herder et le premier Goethe (Johann Wolfgang von Goethe) furent les plus illustres animateurs. Vers 1808, l'on parlera d'un second Goethe qui se retire de cette poussée de l'autarcie culturelle. Cela dit, les Stürmer ne sont pas à confondre avec l'hebdomadaire nazi qui se fit porter le même nom et qui s'en inspira. L'hebdomadaire *Der Stürmer* exista de 1923 à 1945 et Julius Streicher le dirigea.

²⁷⁶ Se réfère à la décennie 1770.

²⁷⁷ Max Rouché, in *Introduction* dans la traduction de Johann Gottfried von Herder, *Une autre philosophie de l'histoire. Pour contribuer à l'éducation de l'humanité. Contribution à beaucoup de contributions du siècle* (1774), Paris, Aubier Montaigne, 1964, pp. 30-31.

d'appeler une *insularité*²⁷⁸ avant de se voir comme étant une communauté d'êtres humains raisonnables et moraux. Ce faisant, l'histoire des pays et surtout ceux qui proclament leur indépendance à partir du XIX^{ème} siècle va être particulièrement lue avec des lunettes romantiques et plus tard indigénistes comme étant des prouesses épiques voire des mythes fondateurs plutôt que de réels combats pour l'indépendance, la souveraineté et l'émancipation appréhendés en leur matérialité dialectique. À cet égard, il s'ensuit que dans chaque pays – avec une potentialité plus élevée pour les nouveaux indépendants (ou postherdériens) dont toute l'Amérique latine – gît un arrière-fond toujours constitué de populisme. Il s'y trouve ancré dans le monde vécu tant différencié que davantage dans la part indifférenciée, c'est-à-dire la part imaginaire ou mythique (de ce monde vécu).

Et de ce populisme culturel originaire, le populisme politique qui préoccupe notre exercice puisera (éventuellement) ses sources, ses références ou encore il pourrait en surgir. L'on comprendra que nous plaçons nos propos dans l'ordre de l'éventualité ou de la potentialité, parce qu'il n'existe pas de concept principiel de populisme, c'est-à-dire qu'il n'existe pas, *per se*, un concept de populisme ou encore un principe de populisme. Tout concept de populisme est, *a priori*, contingent. Le populisme n'advient ou ne surgit à la fois que comme dérogation au principe de la souveraineté populaire, elle-même fondement de la démocratie et comme corruption des principes républicains de l'État de droit. En d'autres termes, le populisme politique surgira du moment où un leader – populiste – parvient à une exploitation abusive des ressources d'arrière-fond du populisme culturel. Dès lors, il s'ensuit que tout populisme est insulaire, parce que contingent.

Néanmoins, et c'est là où sied l'enjeu pour l'analyste : le concept à partir duquel il tentera de cerner le phénomène doit revêtir la prétention à l'universalité, donc ne doit être ni insulaire ni

²⁷⁸ Ce qui revient à dire que si l'on envisage de faire un long exposé pour mieux appréhender le concept d'insularité ou d'insulaire ou encore l'idéologie de l'insularité, il faudrait partir de l'exposé de Johann Gottfried von Herder. L'insularité étant symptomatique de cette autarcie culturelle dont parle Max Rouché. Culturel ! Soit ! À suivre Isaiah Berlin, l'on notera qu'il y va de même pour le populisme, notamment dans ses rapports avec le romantisme et le cas échéant, le totalitarisme. Nous faisons référence à : Isaiah Berlin. *Le bois tordu de l'humanité. Romantisme, nationalisme et totalitarisme*, Paris, Albin Michel, 1992 (1959). Quant à nous, nous ajouterons que le texte de Herder est déjà l'esquisse de ce l'on appellera plus tard l'ethnologie.

contingent. Entre Charybde et Scylla. Il doit donc reconstruire son concept de populisme entre l'insulaire et le postmétaphysique, pour autant qu'insulaire et postmétaphysique s'opposent catégorialement. Et à ce titre, nous pourrions faire remarquer que, *in fine*, toute critique catégoriale du populisme – et le cas échéant du totalitarisme – se devra d'être une critique catégoriale du romantisme, de l'indigénisme et bref, du monde vécu ; ou, pour le dire plus communicationnellement, une critique catégoriale du *Soi* social de la communauté politique concernée, si tant est que celle-ci doive être confrontée à un problème de légitimation pour que surgisse le populisme.

À cet effet, il incombe, pour le cas d'Haïti qui préoccupe le présent exercice, de faire remarquer que Trouillot, dans son analyse de la dynastie totalitaire des Duvalier, fit le constat mais loin de l'esquisser, il le jette dans un acte de parole à vocation de maïeutique anatreptique. Ce faisant, il convoque le débat y relatif, en ce sens qu'il appelle à une réflexion sur le terme de héros, mais lui il ne le thématise pas. Il invite ses lecteurs à le découvrir tout seuls et le cas échéant à le thématiser. Ainsi conclut-il son exposé²⁷⁹ en précisant ce qui suit : « *Épilogue. Ce livre n'a pas de héros.* » Dès lors, si l'on rappelle que le livre est dédié à deux personnes, l'on comprendra que l'auteur ne place pas le lecteur dans la confusion de savoir s'il s'agit de dédicace ou non ; il le place devant cette aporie. Avec le livre en main, celui-ci se trouve face à un épilogue ne comportant qu'un mot : héros. Trouillot vise ainsi à pousser son lecteur à se demander ce qui suit. Pourquoi un tel épilogue ? Pourquoi évoquer le mot héros à la fin d'un tel exposé ? Qu'est-ce qu'un héros ?

Autant pour dire que, si tant est qu'il parût nécessaire d'appréhender les racines historiques du duvaliérisme à travers la dialectique des contradictions structurelles de la formation sociale haïtienne comme il l'a fait lui-même, il incomberait tout aussi de s'attaquer – et ce, radicalement – à la lecture de l'Histoire haïtienne comme étant le dithyrambe d'un Théâtre de héros, en vue de découvrir le sol dans lequel s'enracine les desdites racines, donc les racines de ces racines-là. Le terme de héros étant nécessairement ambigu. Héros historique. Héros épique. Héros romantique. Héros indigénistique. Héros *griotique*. Héros mythique. Mythologie politique. Ce faisant, Trouillot invite à un dépassement de tout mysticisme, à un dépassement du *Soi* social, thématisé sous la forme du populisme

²⁷⁹ Michel-Rolph Trouillot, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit.

culturel, si tant est que ce qui doive advenir après le totalitarisme ne devrait plus être le totalitarisme. Encore faut-il ajouter que le héros ne communique pas. Il est censé autosuffisant.

Mutatis mutandis, nous pourrions continuer l'itinéraire avec Taguieff et introduire le populisme politique. Taguieff renchérit : « *Les populismes politiques se présentent comme des mobilisations ou des régimes compatibles avec n'importe quelle idéologie (socialisme, communisme, nationalisme, fascisme, anarchisme, libéralisme, etc.). Ainsi les césarismes populistes latino-américains sont-ils des formes de nationalisme, il est des populistes qui sont réactionnaires voire racistes [...]*²⁸⁰. » Comme nous l'avons vu avec Jean et Maeschalck, Lavalas s'était formaté des tendances aussi contradictoires que possibles. Il s'agrippait à tout sur son passage, à la seule condition de se dire antiduvaliériste et le cas échéant de croire au Leader charismatique – Aristide.

Il y a va de même avec **L'Espoir (Lespwa)** de Préval qui s'en origine. Pas la moindre tentative d'orientation idéologique. Janus à double visage. Ersatz politique antipolitique. Seuls prévalent l'appel au peuple par le biais d'un discours incantatoire de changement pour l'ensemble et l'appel à la faction radicale de *La Famille Lavalas* à s'y rallier pour le retour d'Aristide. Somme toute, cornets, carillons et trombones entonnaient la scansion sloganique manichéenne suivante : voter Préval, c'est voter contre « *la* » classe politique et contre tout autre – toute autre forme de conspiration. Ce faisant, le phénomène **L'Espoir** se situe dans l'ornière de cette assertion de Taguieff : « *Ce qui reste commun aux populistes, c'est une rhétorique structurée par le blâme et l'éloge : elle est antiélitiste, exalte le peuple et insiste sur le pathos de l'homme du commun, sur la communication directe avec les hommes ordinaires, égaux entre eux par la simplicité, l'honnêteté et la 'santé' qu'ils sont censés posséder et illustrer*²⁸¹. » Et, Préval, dans les tentatives visant à combler sa carence d'aura charismatique, va jusqu'à simuler le style vestimentaire de l'homme du commun. Entre ce pathos-là et le déficit de ce logos-là surgit un éthos, un type d'éthos d'identification qu'il conviendrait d'appeler l'éthos plébéen.

Par ailleurs, Taguieff définit à son tour une tablature du populisme. Il s'agit d'une taxinomie des *domaines de signification* du populisme selon que ce dernier s'en origine ou s'y manifeste. Elle en

²⁸⁰ Pierre-André Taguieff, in *L'illusion populiste. Essai sur les démagogies de l'âge démocratique*, op. cit., p. 20.

²⁸¹ Ibidem, p. 168.

distingue six types : « *le populisme-mouvement, le populisme-régime, le populisme-idéologie, le populisme-attitude, le populisme-rhétorique et le populisme-type de légitimation*²⁸². » Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de les reconstruire, tout en essayant de penser avec Taguieff contre Taguieff, quitte à anticiper pour avancer que les six types peuvent finir par se ramener à trois, ne fût-ce qu'au gré de nous affronter à quelques apories. Nous adopterons l'ordre suivant : le *populisme-idéologie* ; le *populisme-mouvement* et le « *populisme-type de légitimation* » ; le *populisme-attitude* et le *populisme-rhétorique* et enfin le *populisme-régime*.

Comme nous l'avons mentionné, le populisme-idéologie s'insère dans le populisme culturel duquel s'origine le populisme politique, en tant que la manifestation d'une crise de légitimation, susceptible d'épouser diverses formes. Sous ce jour, le populisme-idéologie est une provincialisation du populisme culturel. Il en est l'expression de l'idéologie de l'insularité qui en résulte. Taguieff écrit : « *L'on désigne dans ce cas de figure une tradition politico-culturelle, plutôt que telle ou telle doctrine cohérente, rattachée ou non à un nom d'auteur. [...] Le populisme-idéologie se reconnaît à son idéalisation du "peuple", à sa célébration fondatrice du peuple, en tant que sain, authentique, naturel, vertueux, le plus souvent couplée avec la dénonciation de "ceux d'en haut" (intellectuels, financiers, bureaucrates). Le thème de la vertu du peuple est centre de la représentation robespierriste du politique*²⁸³. »

À l'évocation de la célébration correspondent notamment les dates figées que le leader populiste transforme en dates mythiques par l'amalgame de la désymbolisation et de la sursymbolisation. Les populistes haïtiens, tous, exploitent, par mythification et sans ambiguïté, notamment 1^{er} Janvier (Indépendance), 18 mai (Drapeau), 18 novembre (Bataille de Vertières, décisive pour l'Indépendance) puis 1804. Et ceux qui se situent dans le sillage du phénomène Lavalas, avec Aristide ou dans ses métamorphoses avec Préval, exploitent aussi, par mythification, 7 février, 16 décembre puis 1986. Mais de manière contingente, tant d'autres dates peuvent être surtout mises en évidence par dénonciation ou condamnation, comme par exemple 1915 (Occupation américaine) ; mais ce, toujours à l'aune de la mythification précédente. Comme nous l'avons vu, les données recueillies dans notre double observation ne témoignent que les seuls

²⁸² Ibidem, pp. 188-198 et *passim*.

²⁸³ Ibidem, p. 190.

mythes du 16 décembre (Evans Paul chez Numa ou Soukar chez Théodore) et de 1804 (le Colonel Cyprien dans la discussion Usenet).

Cela dit, il conviendrait de parler de populisme dès lors où un leader exploite pour son propre compte cet arrière-fond de références communes, de monde vécu de la communauté politique et surtout en allant à l'encontre des principes républicains de médiations institutionnelles. Pour autant qu'il puisse accuser des passions démesurées et malgré l'usage excessif du Drapeau national, l'on ne qualifierait pas le club-fan d'un *Onze national* de populisme, parce qu'à travers ses passions, le club-fan ne prétend à aucun moment que son *Onze* n'a pas besoin de jouer pour gagner ni forcément d'outrepasser les *Dix-sept règles fondamentales du football*. Sa principale prétention est que son *Onze* reste le meilleur, même après défaite consentie et qu'à l'avenir, il battra [tous] les autres *Onze* sur son parcours. En revanche, l'on parlera de populisme, si un leader populiste table son discours sur le *Onze national*, surtout si conquérant, jusqu'à en faire une référence mythique. Si tant est que puisse tenir cette illustration, l'on pourra, *in fine*, situer le populisme-idéologie dans le populisme culturel, comme étant source du populisme politique, plutôt qu'un de ses *domaines de signification*.

Mais à ce titre, il conviendra de placer la nébuleuse « théorie » ou mieux le mythe du complot dans l'ordre du discours populiste, plutôt qu'une forme d'expression du populisme-idéologie. Eu égard au mythe du complot, Taguieff ajoute : « *L'ennemi du peuple peut être identifié soit à un exploiteur, un "gros" (bourgeois, riches, banquiers, etc.), soit à un envahisseur, un étranger menaçant. L'opposition entre "nous" et "eux" est interprétée dans le cadre d'un dualisme manichéen. [...] Le complot, clé de l'explication mythopolitique moderne, s'inscrit dans la vision populiste comme une schématisation spontanée*²⁸⁴. » Cela dit, nous reviendrons sur l'opposition manichéenne du « *nous et eux* » en abordant le discours populiste.

Populisme-mouvement et « *populisme-type de légitimation* ». Dans sa taxinomie, Taguieff distingue à la fois populisme-mouvement et populisme-type de légitimation. Si, à l'aune de la sémantique politique qui nous préoccupe, l'on avance avec Deleersnijder que le populisme est, *prime facie*, la révélation symptomatique du mal-être d'une formation sociale et que l'on entérine cette thèse avec l'assertion de Soukar selon laquelle le populisme est la manifestation

²⁸⁴ Ibidem, p. 192.

symptomatique d'un malfaire politique : l'exploitation démagogique des revendications d'un peuple, il conviendrait tout aussi d'avancer, à cet égard, que l'hypothèse de Taguieff selon laquelle le populisme pourrait être un type de légitimation n'est pas tenable. La révélation symptomatique d'un problème de légitimation n'étant pas elle-même une forme – un type – de légitimation.

Par conséquent, ce que Taguieff appelle le « *type de légitimation populiste* » est une étape transitionnelle, comme il le dit lui-même, et que l'on désigne ordinairement sous l'expression de *transition politique*. Et seules des études empiriques pourraient permettre de conclure quelles orientations en donne la communauté politique concernée, comme nous le verrons plus loin dans deux moments différents dans la Conjoncture postquatrevingtsixième pour le compte d'Haïti. Laquelle transition pourrait devenir populiste et dans ce cas, si l'on reprend le propos – quoiqu'ironisant – de Hannah Arendt²⁸⁵ énonçant que la spécificité de tout mouvement est d'être toujours en mouvement, elle peut tout aussi se classer dans la taxinomie de Taguieff dans la catégorie de populisme-mouvement. La transition peut au contraire emprunter la voie républicaine de rétablissement ou de création d'institutions de l'État de droit, nécessaires à l'émergence de la démocratie. Si l'on l'évalue sur l'axe du temps physique, cette voie peut se révéler longue, car elle s'inscrit nécessairement dans le temps historique de transmission symbolique. L'Allemagne posthitlérienne en constitue à nos yeux un exemple probant et il lui fallut environ un demi-siècle pour s'imposer comme étant un État de droit au sens où l'entendrait Habermas.

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder la tranche d'exposé de Taguieff eu égard auxdits types, tout en essayant de les situer dans la question haïtienne dans les deux moments spécifiques de la Conjoncture postquatrevingtsixième, soient le moment 1986-1990 et celui de 2004-2009. Taguieff aurait pu conjurer l'aporie dans laquelle il s'empêtre, ne serait-ce qu'au prix d'un vacillement entre Charybde et Scylla, à travers la question suivante. Quelle lecture donner aux mobilisations qui se font au crépuscule (ou au lendemain) d'un régime totalitaire ou d'un régime dictatorial quelconque ? Et le cas échéant, qu'est-ce qui différencieraient lesquelles mobilisations à celles

²⁸⁵ Hannah Arendt, in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Traduction de Jean-Loup Bourget et alii, Paris, Gallimard, 2005 [1951], et *passim*. Nous aborderons l'exposé de Hannah Arendt un peu plus loin.

précédant la chute d'un tel régime ou à celles survenant contre une quelconque forme de déliquescence sociale ?

En revanche, sans poser la question, Taguieff avance que les mobilisations contre la déliquescence sociale se situent dans l'ornière du populisme-mouvement ; tandis que celles qui se font à la chute d'une dictature seraient le populisme-type de légitimation. Il aboutit, *in fine*, à une aporie, parce que sa tranche d'exposé finit par accuser un croisement de « *transitions politiques* », un croisement de « *postismes* ». Ce faisant, il occulte que les revendications populaires demeurent légitimes et ce n'est que du moment où un démagogue populiste choisit de les détourner au gré de ses intérêts à soi contingents qu'il convient de parler de « populisme ». Sans cette exploitation démagogique du mal-être, sans ce malfaire, les revendications sont populaires et ne sont pas populistes. Elles sont ce que Touraine appelle des luttes politiques – concept que nous avons esquissé au premier chapitre.

Or, une lutte qui se ferait pour le compte du bien commun, donc qui se placerait dans le sillage de la question éthique du « *que devons-nous faire* » pour la communauté politique subjacente ne pourrait être considérée, *per se*, populiste. À cet égard, même la notion de « populisme-mouvement » pose *a priori* problème à son tour. En effet, ce problème est apriorique ou encore assertorique, parce que, si tant est qu'un mouvement soit toujours en mouvement, le populisme-régime, que nous verrons plus loin, demeurera un populisme-mouvement. Et le phénomène Lavalas avec Aristide comme avec Préval le confirme.

Eu égard au « populisme-mouvement », Taguieff eut à dire : « *Le populisme apparaît d'abord comme un type de mobilisation de classes moyennes et populaires. C'est sur ce plan qu'on lui reconnaît une dimension nationaliste et une fonction protestataire ou tribunitienne. [...] Le populisme est ici l'expression politique et l'exploitation symbolique des masses dans l'espace sociopolitique [...]. On reconnaît ici le modèle de la transition [...] dont la forme la plus récente est la théorie des transitions vers la démocratie, transitions postautoritaires ou postcommunistes*²⁸⁶. » Tandis que, pour le « populisme-type de légitimation », il renchérit : « *On observe que des mouvements ou des régimes populistes surgissent dans des conjonctures marquées par des crises de la légitimité politique, engendrées par des processus divers de modernisation sous la*

²⁸⁶ Pierre-André Taguieff, op. cit., p. 189.

*pression d'aspirations populaires. Le populisme peut désigner dans ces contextes un mode de légitimation provisoire et transitionnel, postdictatorial ou post-totalitaire*²⁸⁷. »

Cela étant, l'on comprendra que dans les deux cas, il s'agit de mouvements, de mobilisations. Dans les deux cas, il s'agit de transitions, mises en cours après des situations de mal-être social, de dictatures ou de totalitarismes. Lesquelles mobilisations ne sont pas, *per se*, populistes. En tant que mobilisations populaires, elles ne sont qu'enclines à être exploitées par des démagogues populistes. Et ce n'est qu'à ce moment-là qu'elles vont devenir populistes. Comme nous l'avons vu, cette phase transitoire pourrait bien tabler sur un agenda de création, de reconstitution ou de renforcement institutionnel de médiation. Mais encore faut-il ajouter que quand le populisme surgit, il ne parvient pas d'un coup à supprimer tous les efforts de reconstitution institutionnelle. Il ne fait que convaincre la majorité à court-circuiter la voie institutionnelle à travers sa prétention prométhéenne de pouvoir magique. C'est ce qui correspond à sa division manichéenne de la formation sociale ou de la communauté politique entre les « bons ou authentiques » – ses partisans et ses sympathisants – et les « mauvais ou inauthentiques », entre autres, ceux qui se battent pour l'érection des institutions de l'État de droit.

Comme nous l'avons vu, une lutte politique impliquant de nombreux secteurs finit en 1986 par renverser la dynastie totalitaire des Duvalier. À se baser sur sa visibilité observable, *hic et nunc*, cette lutte politique se voit traduite tout court par l'expression de mobilisations populaires. À cet effet, l'on insiste davantage sur la dimension plébéienne. Peu importe le rôle des autres secteurs et des autres formes de mobilisations contre le mal-être totalitaire, l'on table sur les *bacchanales plébéiennes*, c'est-à-dire les liesses de *mégafoules* dans les rues. Et ce n'est qu'après qu'Aristide alla détourner ces mégafoules pour son propre compte que l'on aurait pu parler de mouvement populiste. Dans la Conjoncture 1986-1990, la Mouvement Lavalas naquit et se renforça jusqu'à prendre le Pouvoir. Il y va de même dans la Conjoncture 2004-2009. Après la chute d'Aristide en 2004, le phénomène Lavalas subit une inflexion et Préval le fit métamorphoser en celui de **L'Espoir**, afin de parvenir à exploiter les revendications populaires au crépuscule du régime totalitaire d'Aristide. Ainsi Préval (comme Aristide en 1990) put-il faire anticiper le verdict des *Dionysiaques plébiscitaires* de février 2006 au

²⁸⁷ Ibidem, p. 196.

gré des *bacchanales plébéiennes*, pendant cinq jours dans les rues de Port-au-Prince.

Comme nous l'avons promis, nous allons surligner le schéma récapitulatif des vacillements lunatiques de la Mouvance Lavalas, mais avant d'y parvenir, il importe de rappeler que, comme nous l'avons esquissé avec Maesschalck, l'une des spécificités régissant Lavalas est celle de la phagocytose interne. Si tant est que les cibles de sympathisants demeurent les mêmes – les masses plébéiennes en tant que catégories d'Haïtiens authentiques et purs – ; à chaque vacillement, chaque changement de nom ou d'emblème, Lavalas change l'échalote de coryphées – membres ou collaborateurs directs – entourant le Leader populiste – Aristide ou Préval – et ce, par leur élimination sous une forme quelconque. Comme nous l'avons souligné au troisième Chapitre eu égard au cas de Evans Paul, il en alla de même pour Gérard Pierre Charles, même ayant beau écrire que le Parti *Organisation politique Lavalas* vise ultimement et uniquement à « appuyer et renforcer le combat personnel de Jean-Bertrand Aristide²⁸⁸ ». Encore faut-il préciser que parfois le changement du cercle de partisans se fait par un changement de Premier Ministre, et le cas échéant de Gouvernement. Mais, dans le tableau suivant, nous nous limiterons aux changements de nom et de lanterne magique emblématique.

Cela étant, il convient de noter que Lavalas naquit comme résultante des mégafoules, qui déchouquèrent dès l'aube du départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986. Aux *dionysiaques plébiscitaires* de 1990, Aristide l'inscrit sous l'épithète du parti antiparti *Front National pour le Changement et la Démocratie* (FNCD) et sous l'emblème de « Coq Qualité Lavalas ». En 1994, il se transmua (formellement) en *Organisation Politique Lavalas* (OPL) avec pour emblème « *Lavalas Bò Tab la* » [*Lavalas autour de la table*] et garda ce nom pour les *dionysiaques plébiscitaires « parlementaires » et locales* de juin 1995 et le *Plébiscite présidentiel* de décembre 1995, suite auquel René Préval prendra pension au Palais National. En novembre 1996, Aristide transmuta l'OPL en *La Famille Lavalas* [*Fanmi Lavalas*] tout en conservant le même emblème

²⁸⁸ Gérard Pierre-Charles cité par Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 125. Les auteurs eux citent le texte suivant : OPL. *Pour convertir nos revers en victoire*, juin 1992, p. 66.

« *Lavalas Bò Tab la* ». Il allait devenir, comme nous l'avons vu avec Jean et Maeschalck, le Parti totalitaire.

Après la chute d'Aristide en 2004, Lavalas se métamorphosa en deux factions principales : une faction radicale, dite Lavalas « authentique » avec l'épithète de « *La Famille Lavalas* » et la faction de Préval. L'on dut attendre l'inscription aux *Dionysiaques plébiscitaires* de 2006 pour savoir que Préval l'appela *L'Espoir* (*Lespwa*), avec pour emblème un trèfle jaune. Et enfin, en novembre 2009, juste quelque temps avant notre observation en Haïti, Préval transmuta *L'Espoir* (*Lespwa*) en *L'UNITÉ* (*INITE*) avec le même trèfle jaune comme lanterne magique. Ainsi observateurs et commentateurs, journalistes et analystes – invités des émissions et cybernautes – y voient-ils l'érection d'un Parti totalitaire, mais avant de reconstruire le concept de totalitarisme avec Hannah Arendt, le présent exposé n'est pas encore en mesure d'en rendre compte. *In fine*, eu égard à la Mouissance Lavalas dans son ensemble, Hannah Arendt y verrait bien un mouvement, au sens plein du terme.

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder le couple « *populisme-attitude* » et « *populisme-rhétorique* ». Ce que Taguieff appelle le « *populisme-attitude* » peut s'adjoindre le « *populisme-rhétorique* » pour constituer ce que nous appellerions le discours populiste ou dans ce cas le populisme-discours. D'ailleurs, à parler de discours populiste, nous y adjoignons aussi ce que nous avons vu comme étant l'*ethos plébéen* et c'est ce que nous définirions comme étant une attitude ou une posture populiste, si tant est que l'*ethos* ne soit pas séparable du discours émis ou articulé, comme nous l'avons vu avec Charaudeau. D'ordinaire, le leader populiste recourt à divers registres ou imaginaires discursifs possibles pour tableter son discours. Et c'est ainsi que le discours populiste devient ambigu : il résulte de l'amalgame des registres *a priori* contradictoires. D'ailleurs, le fait même de qualifier un discours de populiste présuppose qu'il est nécessairement ambigu. Et c'est ce qu'accusent simultanément les deux types de Taguieff.

Eu égard au « *populisme-attitude* », Taguieff tient : « *On suppose qu'il existe des attitudes populistes indépendamment des visions ou des traditions plus ou moins structurées. Politiquement indéterminées, ces croyances ou ces évaluations qualifiables de populistes sont susceptibles de se fixer à droite aussi qu'à gauche, de se jumeler avec des positions réactionnaires, conservatrices ou*

*progressistes*²⁸⁹. » L'on admettra que s'il n'est pas lieu de séparer le contenu du discours de sa forme, l'on n'établira pas de différence exacte entre ces deux catégories ou domaines de signification du populisme. À présent, nous passons au « populisme-rhétorique ».

Pour le compte du « populisme-rhétorique », Taguieff tient à faire remarquer : « *Par l'appel au peuple, fondement du style populiste, le démagogue moderne met en œuvre divers procédés de manipulation de masses. [...] Il va de soi que le discours du démagogue moderne privilégie les représentations à fort contenu affectivo-imaginaire. Le populisme est un polémisme : son appel au peuple est toujours un appel contre certains "autres". Ceux d'en haut ou ceux d'en face, selon que le peuple-destinataire est un dêmos ou un ethnos. [...] La rhétorique populiste peut aussi se fixer sur le rejet de l'étranger (de l'intérieur ou de l'extérieur), et de se présenter comme l'instrument d'une mobilisation xénophobe : il n'est pas d'appel au peuple qui, dans une perspective ethnonationaliste, ne se traduise par un appel contre d'autres peuples*²⁹⁰. »

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé d'appréhender le mythe du complot, traduite en l'opposition manichéenne du « nous et eux » dans le cadre du discours populiste, tout comme de situer ce que Taguieff appelle le populisme-idéologie dans la sphère du populisme culturel. Car, l'opposition manichéenne entre un « Nous » bon, sain, pur, naturel, authentique, vertueux et un « Eux » mauvais, impur ou inauthentique gît dans le *monde vécu* de la formation sociale sous forme d'une idéologie insulaire. Le démagogue populiste l'active et l'exploite surtout en l'amalgamant, *hic et nunc*, de composites contingentes. Mais, c'est du moment où le *populisme-régime* ou le populisme au Pouvoir se métamorphosera en totalitarisme que laquelle opposition deviendra absolue et radicale, si bien qu'elle se verra imposée comme seule Vérité possible. Pour le compte d'Haïti, nous avons vu avec Trouillot jusqu'où les Duvalier poussèrent l'opposition manichéenne entre « Noirs » (purs et légitimes) et « Mulâtres » (impurs et illégitimes) ou entre noirisme et mulâtrisme. Et avec Jean et Maeschalck, comment le Régime Lavalas surtout avec Aristide exploita l'opposition manichéenne entre les « masses » (pures et authentiques) et les « élites » (impures et illégitimes). Nous en reviendrons plus loin quand nous reconstruirons le concept de totalitarisme avec Hannah Arendt.

²⁸⁹ Pierre-André Taguieff, op. cit., p. 193.

²⁹⁰ Ibidem, pp. 194.

In fine, Taguieff tend à faire remarquer comment établir la distinction entre les différents styles de leaders populistes et ce, notamment par le biais de leur discours. Ainsi complète-t-il : « *Tribun qui flatte le peuple pour obtenir ses faveurs (démagogue classique) ; leader populaire qui va dans le sens de l'opinion publique pour mieux la manipuler ; comédien médiatique qui s'y entend dans l'art de faire rêver son public pour court-circuiter le système politique de sélection des élites dirigeantes : le démagogue moderne de style populiste s'incarne dans l'une de ces trois figures, à moins qu'il ne les fasse fusionner en sa personne. La démagogie populiste peut se définir comme une corruption du débat démocratique. [...] Les appels au peuple dérivent alors vers la mise en cause de l'ordre politique établi, et tournent en appel à la haine, à la rupture rédemptrice, au bouleversement supposé remettre les choses sociales en ordre. Dans le discours populiste, le moralisme se noue avec le manichéisme*²⁹¹. » Aristide en constitue un exemple probant. D'ailleurs, la notion même de Lavalas – référent d'une avalanche, donc à un fleuve de boue, caractéristique des inondations en Haïti – traduit notamment ce bouleversement, susceptible de tout changer, de tout emporter sur son passage.

Par ailleurs, si tant est que nous nous devions de mieux situer Préval dans la cartographie de Taguieff, il incombe de souligner avec Hermet qui eut à soutenir « *qu'il y a des populismes sans demi-dieux fertiles en prodiges [...] Le charisme d'un leader caractérise le populisme dans certains cas [...] mais hors même de ce culte de la personnalité, l'artifice populiste vise à fasciner son public par des promesses de guérison sur l'heure des maux de la société, et que ces promesses impliquent à leur tour qu'il voue aux gémonies les élites en place qui font obstacle à cette thérapeutique instantanée*²⁹². » Aussi Préval se retrouve-t-il ou s'affiche-t-il à travers son discours. Préval étant un leader populiste atypique.

Cela dit, nous allons aborder le « populisme-régime » avec Taguieff sans remarque spécifique quant à la présence ou non d'un leader charismatique. L'important est que tout leader populiste est un démagogue s'opposant au principe de médiation républicain par le biais des institutions sous telle ou telle forme. Et que, ce faisant, le populisme au Pouvoir sera au prime abord une forme quelconque de

²⁹¹ Ibidem, p. 195.

²⁹² Guy Hermet, in *Les populismes dans le monde. Une histoire sociologique XIX^e-XX^e siècle*, op. cit., pp. 40.41 et passim.

bonapartisme, à moins qu'il s'agisse d'un césarisme. Sous ce jour, nous appelons **bonapartisme**, tout régime autoritaire voire autocratique donc dictatorial supporté par une façade plébiscitaire et un certain légalisme. Et nous appelons **césarisme**, toute dictature militaire (ou dictature classique) appuyée par une façade plébiscitaire, si bien que le Dictateur, Commandant militaire, pourrait bien ne s'afficher que comme leader charismatique, donc comme démagogue populiste.

Pour sa part, Taguieff explicite : « *Il s'agit en réalité de régimes autoritaires ou semi-plébiscitaires, dans lesquels un chef charismatique, démagogue classique ou vidéopolitique, s'adresse directement aux "masses", tirant sa "légitimité" de ce qu'il incarne le peuple, la volonté ou l'âme profonde du peuple. On y reconnaît la dimension bonapartiste, soit une forme de césarisme à l'âge des foules. Si le régime plébiscitaire tend vers la dictature, le dictateur se présente comme un démagogue qui, parlant au nom du peuple et jouant sur les passions nationalistes, entretient sa popularité. [...] La forte personnalisation du pouvoir ou du mouvement est supposé primer sur l'idéologie. Le leader n'exprime ni ne transmet l'idéologie légitime ou attractive, il la crée, et lui confère ainsi sa légitimité ou son attractivité*²⁹³. »

En outre, à évoquer le bonapartisme, nous pourrions aussi souligner qu'il conviendrait de parler de **bonapartisme infléchi** pour le régime ou mieux le Pouvoir qui vient juste après la chute d'un Régime totalitaire. Toujours cette inflexion généralement appelée **transition** offre-t-elle, comme nous l'avons mentionnée, un double visage de Janus : ou bien l'on table sur la voie institutionnelle de l'État de droit, nécessaire à l'émergence de la démocratie ou bien un nouveau régime populiste surgit dans toutes ses ambiguïtés, au même titre que le bonapartisme (classique) antérieur, qui généra le totalitarisme. Ainsi avons-nous vu qu'à la chute de la dynastie totalitaire des Duvalier en Haïti surgit le régime populiste avec Aristide en 1990 et qu'à la chute du Régime totalitaire d'Aristide en 2004 advint le régime populiste de Préval.

À cet égard, sur l'axe du temps physique, la transition proprement dite ou le bonapartisme infléchi se lit comme un intermezzo voire un imbroglia politique selon les cas. Haïti expérimenta deux intermezzi dans la Conjoncture 1986-2006 (1986-1990 et 2004-2006). En revanche, sur l'axe du temps historique, et

²⁹³ Pierre-André Taguieff, op. cit., pp. 189-190.

donc d'un point de vue communicationnel, l'on pourrait parler de transition tout court pour toute la Conjoncture allant de 1986 à 2009, comme nous l'avons mentionné, du moins de manière assertorique au premier chapitre, parce que le présupposé de la notion ambiguë de « transition politique » est qu'il s'agit d'une transition vers l'État de droit démocratique, si bien que l'on lit « transition politique » ou « transition démocratique » comme synonyme. Il s'ensuit donc que tant que l'État de droit démocratique ne parvient pas à s'émerger, l'on est en « transition ».

Mutatis mutandis, nous pourrions, à l'aune de la sémantique politique qui préoccupe le présent exercice, ramener les six typologies de la taxinomie de Taguieff en une tablature à trois composantes. Dans ces trois composantes, tout ce qui pourrait être considéré comme spécifique au phénomène populiste s'y retrouve. Lesquelles peuvent se lire comme suit : le **populisme-discours** ou le **discours populiste** comme premier ictus symptomatique du phénomène, puis le **populisme-mouvement** et le **populisme-régime**. D'ailleurs, le populisme-régime n'est qu'une étape singulière du populisme-mouvement. À se rappeler que le populisme ne table que sur le temps physique, il s'agit de l'étape du Pouvoir, si tant est que le but ultime du populisme soit de parvenir à la domination totale et absolue : celle du « *Pur* » ou de l'« *Authentique* » sur les « *Impurs* » ou les « *Inauthentiques* ». Et le mouvement restera en mouvement tant qu'il n'y parvient encore pas. Ce qui, du point de vue du temps physique ou linéaire, pourrait paraître long.

Cela étant, il convient d'avancer l'hypothèse selon laquelle le Régime populiste garde sa forme de **bonapartisme** jusqu'à ce qu'il parvienne à s'imposer comme totalitarisme. En d'autres termes, il se manifestera comme étant l'amalgame d'une façade légaliste plébiscitaire et un dirigisme d'État autoritaire ou autocratique, incarné par la personne du leader populiste jusqu'à ce qu'il finisse par phagocyter toutes les institutions de médiation et que le parti populiste s'impose comme Parti unique ou Parti totalitaire. Entre temps, de par la lunaticité spécifique à tout mouvement, le Parti populiste en sa qualité d'expression du Mouvement populiste peut bien s'opérer autant de changements possibles et imaginables, comme nous l'avons vu pour le compte de la Mouvanche Lavalas.

Dès lors, entre le régime populiste – bonapartiste – et le surgissement du totalitarisme, l'enjeu dépend tant du parallélogramme des forces en présence dans l'arène politique voire les arènes sociopolitiques que des aléas lunatiques du temps physique, eu égard

au poids des institutions dans la formation sociale ou de la communauté politique concernée. Si les institutions se trouvent déjà affaiblies, anémiées voire inexistantes, le spectre du totalitarisme pourra surgir dès l'arrivée du populisme au Pouvoir.

Dans le cas d'Haïti, nous avons vu avec Trouillot que le Régime de François Duvalier s'inaugura comme Pouvoir totalitaire. Tandis qu'après l'inauguration du Régime Lavalas comme régime populiste – plébiscitaire –, Aristide dut opérer tout un ensemble de détours avant de pouvoir emprunter formellement la voie totalitaire. Quant au Régime de Préval – le *prévalisme* – résultant des *Dionysiaques plébiscitaires* de 2006, il appert de tenir que, jusque là, donc sous le jour de la reconstruction d'un concept de populisme, il demeure une forme de bonapartisme ou mieux un *néobonapartisme* en ce sens qu'il s'impose comme une forme atypique de Régime populiste.

Et comme nous l'avons vu dans l'analyse des données recueillies au cours de notre observation, l'hypothèse qu'avancent la plupart des analystes – invités des émissions et *haïtinationautes* – est que le Régime de Préval emprunte la voie totalitaire ou mieux se lance, pour paraphraser leurs propos, dans des « *dérives totalitaires* ». Les intervenants de divers fils analysés l'évoquèrent et tentèrent de l'argumenter. Tandis que de leur côté, les invités dans les émissions radiophoniques traduisent au prime abord dans leurs différentes interventions un dévoiement institutionnel et une déchéance éthique. Déjà, le Député Louis Jeune Levaillant, président de la Chambre et proche de l'Exécutif de Préval ne parvint pas à occulter complètement toutes les défaillances de ce dernier, si bien qu'il dut recourir à tout un trousseau d'amalgames faisant prévaloir la préséance du Chef de l'Exécutif sur l'universalité de la Loi. L'ancien Sénateur Samuel Madistin, pour sa part, révéla que Préval lui-même admet comment son Exécutif baigne excellemment dans le fleuve de la corruption. Ce qui traduit donc le cynisme et l'inconséquence personnels de Préval lui-même et la déchéance éthique des institutions dont sa principale mission est censée appeler à garantir. Quant au Sénateur Youri Latortue, président de la Commission Justice et Sécurité publique au Sénat, il précisa que l'Exécutif de Préval s'opposa à tout plan global de sécurité, susceptible de s'attaquer à l'insécurité factice régnant en Haïti ; ce qui lui fit déclarer que le Gouvernement va renforçant l'insécurité.

Plus loin, la Conseillère électorale Ginette Chérubin révéla comment l'institution à laquelle elle appartient, inféodée à l'Exécutif

et liquéfiée, recela cynisme et clientélisme, inconséquence et irresponsabilité. En témoigna ce qu'elle appelle de ses propres termes : « *la position dissidente* ». Les Sénateurs Edmonde Supplice Beauzile et Jean William Jeanty, non seulement parlèrent de dérives totalitaires du Régime de Préval dans leur intervention, mais surtout essayèrent de le prouver, si bien que le Sénateur Jeanty alla jusqu'à soutenir que « *les problèmes qui se soulèvent au Sénat ne sont pas ceux de la Nation* ». Il y va de même des propos de l'ancien mandataire de la Chambre, Deus Jean François.

Pour leur part, les Bourgmestres Muscadin Jean Yves Jason, Guillet Salvador et Stephen Moïse précisèrent et prouvèrent que tout le Pouvoir Exécutif en tant que tel se concentre au seul Olympe port-au-princien du Champ-de-Mars, le Palais National, qui décida de tout ce qui se doit d'être fait ou défait dans leur différente administration communale. À parler de dérives totalitaires du Régime de Préval, qu'en conclure alors ? Le prévalisme est-il un totalitarisme ? Pour tenter d'élucider cette question dont l'apriori s'avère aporétique, il incombe de se rendre chez Hannah Arendt en vue de s'entretenir avec elle autour de son concept de totalitarisme.

II.- Le totalitarisme : entre délire prométhéen et puissance démiurgique

Nous avons mentionné que nous essayerons de reconstruire le concept de totalitarisme, et le cas échéant d'appréhender le phénomène totalitaire chez Hannah Arendt²⁹⁴. Néanmoins, avant d'y parvenir, il incombe de procéder à une propédeutique eu égard à l'exposé de Hannah Arendt – *Le système totalitaire* – non pour l'exposé qui, lui-même, demeure explicite, mais pour les commentaires qui le jettent dans les abysses de l'insularité. La question propédeutique qui se pose s'avère aporétique. Il ne s'agit ni

²⁹⁴ Il incombe de faire remarquer que nous ne trouvons pas d'autres voies convenables que de dire tout le nom de l'auteur avec prénom et nom à chaque fois, si tant est qu'il faille éviter tout malentendu. Le prénom **Hannah**, tout seul, ne passe pas et ne le saurait jamais. Il y va de même pour le nom **ARENDT** tout seul, quoique certains commentaires le fassent sans penser au malentendu sémantique qui se pose d'une part et surtout la confusion faisant passer particulièrement Hannah Arendt pour Ernst Moritz **ARNDT. H. Arendt** passerait du moins à l'écrit, mais la sémantique veut qu'en tout temps toute confusion phonologique soit écartée pour éviter tout malentendu sémantique. À cet égard, notre exposé écrira et dira tout court : **Hannah Arendt**.

de savoir si la pensée de Hannah Arendt eu égard au phénomène totalitaire est insulaire ni non plus de savoir pourquoi certains lecteurs, censés avertis, parce que auteurs, larguent la pensée de Hannah Arendt dans les abîmes de l'insularité, mais comment y parviennent-ils. Ont-ils tout simplement transgressé le principe herméneutique élémentaire, selon lequel pour sortir d'une théorie, d'un paradigme ou d'une doctrine, il faut d'abord épuiser ses arguments internes ? Ou, à l'inverse, Hannah Arendt a-t-elle tablé ses réflexions sur une méthode d'écriture, qui serait jusque là inconnue de ces lecteurs ou encore s'est-elle mise dans le piège d'un *Rasoir d'Ockham* par une écriture apparemment trop simple ? En d'autres termes, comment comprendre, à cet égard, ce double problème de compréhension ? Où ce dernier se situe-t-il ? Pourquoi Hannah Arendt ne parvient-elle pas à se faire comprendre auprès de ces lecteurs-là ou comment ceux-ci ne parviennent-ils pas à la comprendre ? Telle est l'aporie.

Cela étant, il incombe au prime abord de faire ressortir d'une part le cadre catégorial dans lequel s'insère l'analyse de Hannah Arendt et d'autre part les niveaux d'analyse s'y accusant, tout en surlignant également le concept de communication à chaque fois y relatif. Plus que la description d'un phénomène, Hannah Arendt pose à première vue la question de la compréhension politique. En d'autres termes, c'est cette question qui constitue le point de départ de son analyse, mais elle ne la thématise pas. Elle emprunte la voie d'une maïeutique *a priori* anatreptique, où il revient au lecteur de découvrir tout seul au fil de sa lecture la question de départ de l'exposé et le cas échéant le cadre catégorial sur lequel ce dernier repose. Et cette question peut se lire en les termes suivants. Quand comprend-on en politique ? Où commence et où s'arrête la compréhension politique ? Cela dit, l'*apriori* du débat que convoque Hannah Arendt du moins dans ce texte est éthico-politique. Et nous pourrions ajouter que le concept de communication y subjacent peut se lire comme étant le médium par lequel s'assure l'intercompréhension de Soi d'une communauté politique. Ce concept d'intercompréhension *apriorique* correspond à celui que thématise Habermas.

En revanche, Hannah Arendt porte le débat à un niveau ontologique. Il s'agit là d'une ontologie politique dont l'objet est l'être de l'Homme. L'Homme est ici l'être doué de parole et de raison se devant d'être libre. Et le concept de communication y relatif est ce qui définit catégorialement l'Homme comme étant cet être doué de parole. Mais, Hannah Arendt s'oriente dans le sens opposé par rapport à celui qu'emprunteront Habermas puis Ferry. Habermas et Ferry se posent la

question suivante. Face à un monde objectif (objets et d'états de choses) – **IL** –, comment l'Être humain parvient-il à se définir comme étant **JE**. Autrement dit, comment parvient-il à se définir comme Sujet. Et plus tard, comment, face à ce même **IL**, le **JE** parvient-il à reconnaître l'Autre – **TU**. Le concept de communication subjacent est à la fois la marque de distinction catégoriale de soi de l'Être humain et le médium à travers lequel il entre en relation avec ses semblables. Le **JE** se reconnaît comme **JE** et le **JE** reconnaît le **TU** comme étant son semblable, en ce sens que le **TU** est aussi capable de se reconnaître comme étant un **JE**, un Sujet. Hannah Arendt, elle, se pose la question inverse. Comment le Sujet peut-il cesser de se reconnaître comme étant Sujet, et le cas échéant est-ce vraiment possible dans le cadre spécifique de la domination totalitaire, si tant est que celle-ci prétende réduire l'Être ou le Sujet humain à l'état d'objet (**IL**) tel qu'il n'arrive plus à se reconnaître lui-même comme Je ni son semblable comme Tu ?

C'est ainsi que l'exposé de Hannah Arendt va accuser les quatre niveaux d'analyse du point de vue méthodologique. Premièrement, le **niveau catégorial** où la question se porte sur l'Être de l'Homme comme Sujet humain dans sa Liberté principielle. Le concept de communication subjacent, c'est ce qui définit le Sujet humain en tant qu'être libre doué de parole, de raison et d'action. Deuxièmement, le **niveau moral**²⁹⁵ où les êtres humains se partageant la vie commune ou le sens commun dans la Communauté humaine se voient dans la nécessité de se définir des normes justes et valides susceptibles d'être reconnues de tous, par tous et pour tous. Le concept de communication y relatif sert à la fois de médium d'articulation de ces normes et d'intercompréhension de soi de la Communauté humaine, dès lors où le consensus fondamental se trouve confronté au moindre obstacle.

Troisièmement, le **niveau éthico-politique** (éthique et politique) – qui concerne tout aussi notre exercice – où une Communauté politique (ou une formation sociale) spécifique se doit de se définir des normes justes et valides, susceptibles d'être mises en application. Le concept de communication subséquent sert de médium d'articulation de ces normes, des modes de vie et surtout des modes d'organisation d'une part et d'intercompréhension de soi de ladite

²⁹⁵ Nous reviendrons sur le concept de morale et celui d'éthique au prochain chapitre, mais nous pourrions anticiper pour dire que nous nous référons à Habermas pour les définir.

Communauté, dès lors où des conflits éclatent comme remise en question du consensus principal fondant celle-ci (éthique de la communication). Quatrièmement, le **niveau empirique (ou factuel)** où le phénomène totalitaire lui-même se trouve appréhendé dans sa contingence ou dans son empiricité de phénomène (donc par ses formes et ses manifestations) ou de système (le système totalitaire comme s'intitule l'exposé). Le concept de communication y relatif se pervertit en propagande totalitaire.

Et c'est en faisant du phénomène totalitaire son point de départ qu'il appert de tenir que Hannah Arendt n'empruntait pas la même voie que Habermas et Ferry. Elle part d'une catégorie *an-ontologique* du moins dans le cadre d'une ontologie politique dont l'enjeu est l'être humain principiellement libre, si bien qu'elle finit par montrer que le totalitarisme s'impose comme négation de cette liberté principielle de l'Homme. Aussi le totalitarisme comme catégorie an-ontologique est-il aussi principiellement *acommuniqué*. Comme le populisme qui le génère, le totalitarisme vacille entre l'acommuniqué et l'incommunication.

Ce faisant, il s'ensuit que le totalitarisme est tout aussi une catégorie amoral ou un phénomène antimoral et le cas échéant un phénomène antipolitique (anéthique ou anti-éthique). Il est donc antipolitique comme le populisme qui le précède. Et en tablant sur le phénomène totalitaire, Hannah Arendt recourt aussi à la notion ambiguë de masse – de *masse atomisée* – pour le compte de laquelle elle tente d'en reconstruire les présupposés philosophiques. Ici, comme les notions de classe ou de race, celle de masse n'est pas à appréhender, *hic et nunc*, dans le sens contingent et immédiat que lui prêtent les lectures sociologiques ou sociologico-économiques ou les lectures positivistes tous domaines confondus. D'ailleurs, lesquelles notions n'ont aucun sens pour un Chef totalitaire, qu'il s'agisse de Hitler, Duvalier, Staline, parce que le régime totalitaire ne distingue que les purs des impurs ou les authentiques des inauthentiques.

Cela étant, la notion de masse s'insère dans la question de la compréhension politique. Elle renvoie, *prime facie*, à ce qu'il convient d'appeler l'*indifférence politique* et *secundo*, à l'apparence symptomatique à travers le nombre – au *stat pro ratione numerus* –, pouvant servir tant à mystifier qu'à mythifier voire renvoyer à l'artificiel. D'où son ambiguïté. À la visée catégoriale de son exposé, Hannah Arendt fait de la notion ambiguë de masse atomisée une catégorie. En outre, si tant est que l'on entende procéder à une lecture approfondie du texte, l'on pourrait, à propos de la notion de masse

atomisée, se formuler le problème aporétique suivant. À la question de savoir quand pourrait-on prétendre comprendre en politique, comme prémisse première, correspondrait celle-ci comme prémisse seconde : qui pourrait prétendre comprendre la politique, notamment dans la sphère de son action, jusqu'à s'élever une fois pour toutes au rang d'une élite d'érudits ? Tel est le cadre dans lequel elle élabore son exposé.

Cela dit, la lecture du texte de Hannah Arendt – *Le système totalitaire* – doit permettre de repérer tous les paramètres de ce cadre et le cas échéant les reconstruire. Cependant, Hannah Arendt elle-même, constatant le décalage entre son texte et les lectures insulaires que s'en faisaient nombre de ses lecteurs se voyait dans l'obligation de publier deux articles deux années plus tard pour indiquer que son exposé est un questionnement sur la compréhension politique ou d'un point de vue postmétaphysique, sur la compréhension tout court. Les deux articles ont à peu près le même contenu théorique et s'intitulent respectivement : *Compréhension et politique*, puis *La nature du totalitarisme. Essai sur la compréhension*²⁹⁶. Dès lors, il convient de reprendre Hannah Arendt en soutenant : « *L'institution de régimes totalitaires, dans la mesure où leurs structures et leurs techniques sont absolument sans précédent, représente la nouveauté essentielle de notre époque. En comprendre la nature – ce qui n'est possible qu'après avoir décrit et analysé les origines et les structures du phénomène – équivaut pour ainsi dire à comprendre le cœur même de notre siècle*²⁹⁷. »

Or, la compréhension, selon Hannah Arendt, demeure un processus complexe et à cet égard, elle soutient : « *La compréhension n'est jamais le résultat de questionnaires, d'entretiens, de statistiques ni de l'interprétation scientifique qu'on en fait*²⁹⁸. » Cela étant, il s'ensuit que l'on ne saurait comprendre, *hic et nunc*, tout le phénomène totalitaire une fois pour toutes. L'on n'en cernerait que quelques ictus symptomatiques de ses manifestations, que quelques marqueurs ou quelques indicateurs à son surgissement.

À cet effet, l'important est de saisir son enjeu, qui serait l'anéantissement de la Liberté, si tant est que l'on entende le contrer. Aussi eut-elle à écrire : « *Pour combattre le totalitarisme, il suffit de*

²⁹⁶ Ces deux articles auxquels s'ajoute un troisième intitulé *Religion et Politique*, sont publiés chez Payot en un livre titré tout court *La nature du totalitarisme*. Et c'est cette version que nous utilisons.

²⁹⁷ Hannah Arendt, in *La nature du totalitarisme*, op. cit., p. 64.

²⁹⁸ Ibidem, p. 55.

comprendre ceci : il représente la négation la plus absolue de la liberté. [...] La liberté est la quintessence de la condition humaine, et la Justice, celle de la condition sociale de l'homme ou bien, pour le dire autrement, la Liberté est l'essence de l'individu et la Justice, celle de la vie des hommes en communauté. Et ces deux principes ne peuvent disparaître de la surface du globe qu'avec la disparition physique de l'espèce humaine²⁹⁹. »

Et de la distinction catégoriale entre totalitarisme et Liberté résulte la réfutation radicale de toutes les interprétations insulaires voire insularo-provinciales, *hic et ibi*, faisant du totalitarisme un phénomène d'excroissance de la tyrannie ne pouvant être qu'allemand ou russe. Aussi Hannah Arendt précise-t-elle : « *Le totalitarisme est devenu un objet d'étude généralement admis seulement à partir du moment où la précompréhension y a reconnu le problème essentiel et le plus grand péril de notre temps. Ici encore, les interprétations courantes, même les plus érudites, se laissent entraîner par le schéma de la précompréhension plus loin qu'elles ne le devraient : elles assimilent la domination totalitaire à la tyrannie ou bien à la dictature d'un parti unique, quand elles ne donnent pas, à bon compte, une explication de l'ensemble du phénomène, en réduisant celui-ci à des causes historiques, sociales ou psychologiques qui ne sont pertinentes que pour un seul pays, l'Allemagne ou la Russie³⁰⁰. »*

Dès lors, il conviendrait de faire remarquer qu'il n'y a pas de débat terminologique à proprement parler entre la notion de totalitarisme et celle de fascisme. Ce que les théoriciens du fascisme décrivent en général comme étant le phénomène fasciste demeure une forme de bonapartisme (ou de césarisme), pour autant qu'ils puissent prétendre comprendre les Nazis plus que les Nazis eux-mêmes, parce que Joseph Göbbels lui-même écrit que « *le fascisme n'a rien à voir avec le national-socialisme. Tandis que ce dernier va jusqu'aux racines, le fascisme n'est que superficiel³⁰¹* ». Et que Heinrich Himmler quant à lui surenchérit que « *le fascisme et le national-socialisme sont fondamentalement différents et il n'y a absolument aucune comparaison entre eux en tant que mouvements spirituels et*

²⁹⁹ Ibidem, pp. 55.58-59.

³⁰⁰ Ibidem, p. 40.

³⁰¹ Joseph Göbbels cité par Hannah Arendt, in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 43, note 12. L'auteur, elle, cite *The Goebbels Diaries 1942-1943*.

idéologiques³⁰² ». À cet égard, l'on comprendra que la notion même de « *fascisme nazi* » ou de « *fascisme allemand* » ne tient pas et, par conséquent, elle ne devrait pas se dire.

Mutatis mutandis, nous allons aborder l'exposé de Hannah Arendt. Même au gré d'une certaine redondance, nous tenons à préciser que nous tenterons d'y reconstruire un concept théorique de totalitarisme, capable de servir de lunette heuristique pour appréhender le phénomène totalitaire lui-même. Par ailleurs, en faisant du phénomène populiste le point de départ de ce dernier, il incombe de faire remarquer que le concept de totalitarisme se trouve déjà esquissé dans celui de populisme. Dès lors, nous pourrions nous limiter aux deux composantes principales du système totalitaire, soient le totalitarisme-mouvement ou le mouvement totalitaire et le totalitarisme-régime ou le totalitarisme au Pouvoir, tout en essayant de repérer ce qui pourrait permettre de tenir l'hypothèse des dérives totalitaires eu égard à l'État prévalien.

Toutefois, nous introduirons la tranche d'exposé par une esquisse sur la notion de masse chez Hannah Arendt. Encore faudrait-il préciser que nous ne prétendons pas que l'exposé n'ait pas ses limites. Mais, il s'agit d'une tout autre question que notre exercice ne saura en rendre compte, parce qu'il ne fait qu'un emprunt chez Hannah Arendt, en vue de reconstruire un concept théorique de totalitarisme et non la reconstruction d'une ontologie politique. D'ailleurs, nous nous ne limiterons partiellement qu'à deux chapitres du texte. Comme nous l'avons mentionné, la suite de notre exercice se devra d'affronter les antinomies d'une théorie de la démocratie dans l'État périphérique dépendant.

Dans le cadre d'une réflexion apophasique, l'on pourrait affirmer dès le départ que, chez Hannah Arendt, la masse – atomisée – n'est pas la populace. La notion de masse, pour ambiguë qu'elle puisse s'avérer, ne se réduit pas ou n'est pas l'équivalent littéral de ce que l'on pourrait appeler les *masses plébéiennes*, même si celles-ci s'y retrouvent. Ainsi tenons-nous la thèse selon laquelle elle correspond, *prime facie*, à l'indifférence politique. À cet égard, Hannah Arendt précise : « *Le philistin qui se retire dans sa vie privée, qui se consacre exclusivement à sa famille et à sa carrière : tel fut le dernier produit, déjà dégénéré, de la croyance bourgeoise au primat de l'intérêt privé. Le philistin est un bourgeois coupé de sa propre classe, un individu*

³⁰² Heinrich Himmler cité par Hannah Arendt, *ibid.*, p. 43, note 12. L'auteur, elle, cite Ernst Kohn-Bramstedt, in *Dictatorship and Political Police*.

*atomisé, produit de l'effondrement de la classe bourgeoise elle-même*³⁰³. »

Cela dit, pour Hannah Arendt, le prototype ou l'idéaltype de la catégorie de masse est le philistin, le bourgeois plongé dans son indifférence. Elle renchérit : « *L'homme de masse, que Himmler conditionna pour lui faire commettre les crimes de masse les plus monstrueux de l'histoire, ressemblait au philistin plutôt qu'à l'homme de la populace ; il était le bourgeois qui, dans les décombres de son univers, se souciait avant tout de sa sécurité personnelle, prêt à tout sacrifier – croyance, honneur, dignité – à la moindre provocation. Rien ne s'avéra plus facile à détruire que l'intimité et la moralité privée de gens qui ne pensaient qu'à sauvegarder leur vie privée*³⁰⁴. »

Cela dit, tout comme la notion de masse atomisée n'équivaut pas à la populace, il s'ensuit qu'elle ne s'oppose pas catégoriquement à la notion d'élite comme l'est l'opposition – sociologique – catégoriale entre populace et élite. La masse atomisée correspondrait plutôt à l'amalgame de ces dernières dans leur indifférence combinée. Lequel amalgame deviendra au surgissement du totalitarisme la masse (ou l'ensemble) des sympathisants ou des fanatiques. D'ailleurs, la théorie du totalitarisme de Hannah Arendt pourrait être également lue comme étant une critique catégoriale du fanatisme.

À cet égard, Hannah Arendt fait remarquer : « *La populace, les bas-fonds de la classe bourgeoise, espérait que les masses impuissantes l'aideraient à prendre le pouvoir et l'appuieraient lorsqu'elle ferait prévaloir leurs intérêts privés, puis qu'il lui suffirait de renouveler les couches anciennes de la société bourgeoise en leur insufflant l'esprit plus entreprenant de la pègre. Cependant, une fois au pouvoir, le totalitarisme apprit bientôt que l'esprit d'initiative n'était pas l'apanage des couches populacières de la population et qu'en tout cas, un tel esprit d'initiative ne pouvait que menacer la domination totale de l'homme. Pour les machines de domination et d'extermination, les masses de philistins bien organisées constituaient un matériau bien meilleur et capable de crimes bien plus grands que les criminels soi-disant professionnels, pourvu que les ces crimes fussent soigneusement organisés et eussent l'apparence de besognes de routine*³⁰⁵. »

³⁰³ Hannah Arendt, op. cit., p. 89.

³⁰⁴ Ibidem, p. 89.

³⁰⁵ Ibidem, p. 87.

Sous ce jour, Himmler va être le coryphée type pour le compte de toute lecture du totalitarisme dans sa dimension provinciale de l'Allemagne, tout comme la Police secrète constitue le nerf central de tout régime totalitaire. Hannah Arendt ajoute : « Quant à Himmler, l'homme le plus puissant d'Allemagne après 1936, il n'appartenait nullement à cette "armée de bohèmes"³⁰⁶, qui ressemblait de façon si troublante à l'élite intellectuelle, Himmler était lui-même "plus normal", c'est-à-dire plus philistin qu'aucun des chefs initiaux du mouvement nazi. Ce n'était pas un bohème comme Göbbels, ni un criminel sexuel comme Streicher, un illuminé comme Rosenberg, un fanatique comme Hitler ou un aventurier comme Göring. Il démontra sa capacité supérieure à organiser la domination totale des masses en assurant que la plupart des gens ne sont ni des bohèmes, ni des fanatiques, ni des aventuriers, ni des maniaques sexuels ou des illuminés, ni des ratés, mais d'abord et avant tout des employés consciencieux et de bons pères de famille³⁰⁷. »

Par ailleurs, il conviendrait tout aussi de faire remarquer que les membres de l'élite qui, dans leur dessaisissement, firent leur *fiat* au credo prométhéen du totalitarisme furent, *ex ante*, voués aux gémonies de la puissance démiurgique de ce dernier dès son advenir. Hannah Arendt poursuit : « Ce que ces désespérés du XX^e siècle ont fait ou non n'eut absolument aucune influence sur le totalitarisme. Ils ne jouèrent de rôle qu'au début, lorsque les mouvements contraignirent le monde extérieur à prendre leurs doctrines au sérieux. Partout où les mouvements totalitaires s'emparèrent du pouvoir, tout ce groupe de sympathisants fut balayé avant même que les régimes passent à leurs crimes les plus monstrueux³⁰⁸. »

Ce faisant, il résulte que seule une masse d'atomes, indifférents l'un à l'autre, comme l'est une agrégation de numéros atomiques, donc qui ne soit pas doué d'une initiative quelconque peut être le sujet idéal du totalitarisme. Ni populace ni élite, douées d'initiatives donc dangereuses mais masse : l'amalgame que fabrique *sui generis* la propagande ou mieux l'endoctrinement totalitaire. Aussi les coryphées totalitaires sont-ils des dirigeants de masse. Hannah Arendt argumente : « L'initiative intellectuelle, spirituelle et artistique est aussi dangereuse pour le totalitarisme que l'initiative criminelle de la populace, et l'une et l'autre sont plus dangereuses que la simple

³⁰⁶ Hannah Arendt emprunte cette expression chez Konrad Heiden.

³⁰⁷ Hannah Arendt, op. cit., pp. 87-88.

³⁰⁸ Ibidem, p. 89.

opposition politique. La persécution systématique de toutes les formes supérieures d'activité intellectuelle par les nouveaux dirigeants de masse a des raisons plus profondes que leur ressentiment naturel pour tout ce qu'ils ne peuvent comprendre. La domination totale ne tolère la libre initiative dans un domaine de l'existence ; elle ne tolère aucune activité qui ne soit pas entièrement prévisible. Le totalitarisme, une fois au pouvoir, remplace invariablement tous les vrais talents, quelles que soient les sympathies, par ces illuminés et ces imbéciles dont le manque d'intelligence et de créativité reste la meilleure garantie de leur loyauté³⁰⁹. » Dans les lignes qui suivent, nous aborderons le Mouvement totalitaire et ainsi verrons-nous les principales caractéristiques des masses atomisées.

Le mouvement totalitaire se matérialise à travers la propagande totalitaire et l'organisation totalitaire. La propagande totalitaire fait suite à la propagande populiste, mais elle se spécifie à bien des égards dont la transmutation du mythe du complot en celui de la conspiration. Et celui-ci lui facilite la division manichéenne entre les Purs, qui baignent déjà dans le fleuve du salut prométhéen du totalitarisme et les Impurs. À cet égard, la propagande totalitaire épousera deux formes : la propagande proprement dite pour les Impurs (le monde externe) et l'endoctrinement pour les Purs (les initiés). Hannah Arendt avance : *« Autant que possible, la distinction entre la doctrine idéologique à l'usage des initiés du mouvement, qui n'ont plus besoin de propagande, et la propagande brute à l'usage du monde extérieur, est établie dès avant que les mouvements ne prennent le pouvoir³¹⁰. »*

Ce faisant, la dialectique de l'endoctrinement et de la propagande dépendra du parallélogramme des forces du monde extérieur contre lesquelles s'affronte le mouvement totalitaire. Comme pour le populisme, le monde extérieur évoqué renvoie tant aux institutions et autres entités du pays qu'aux pressions étrangères proprement dites ; bref, tout ce qui pourrait constituer un obstacle quelconque à l'extension et à l'expansion du mouvement totalitaire. À cet effet, Hannah Arendt écrit : *« Généralement, le rapport entre propagande et endoctrinement dépend de la dimension des mouvements d'un côté et de la pression extérieure de l'autre. Plus le mouvement est petit, plus il dépensera d'énergie en propagande pure ; quant à la pression du monde extérieur – qui ne peut être ignorée entièrement, même derrière un rideau de fer –, plus elle est forte, plus*

³⁰⁹ Ibidem, pp. 89-90.

³¹⁰ Ibidem, pp. 94-95.

*les dictateurs totalitaires s'engageront dans une propagande active. Le point essentiel est que les nécessités de la propagande sont toujours dictées par le monde extérieur et que les mouvements eux-mêmes ne font pas, en réalité, de la propagande mais de l'endoctrinement*³¹¹. »

Cela dit, il s'ensuit que la propagande totalitaire, elle aussi, demeure contingente comme le présuppose la notion même de propagande, si tant est que l'on fasse référence à un concept principiel de communication dont elle est la corruption. Ainsi Hannah Arendt reprend-elle à son compte l'assertion d'Isaac Deutscher selon laquelle la propagande est une « *manœuvre tactique provisoire* ». Avec l'endoctrinement, la propagande rejoint la terreur pour former la tablature de ce que Hannah Arendt appelle « *la guerre psychologique* ». Elle précise : « *La propagande est à cour sûr une part, un élément de la "guerre psychologique"* ; mais la terreur l'est davantage. Les régimes totalitaires continuent à utiliser la terreur même lorsque leurs objectifs psychologiques sont atteints : sa véritable horreur consiste en ce qu'elle règne sur une population complètement soumise. [...] La propagande n'est qu'un des instruments, peut-être le plus important, dont se sert le totalitarisme dans sa manière d'agir avec le monde non totalitaire ; a contrario, la terreur est l'essence même de cette forme de régime. Son existence ne dépend pas plus de facteurs subjectifs, psychologiques ou autres [...]»³¹².

Nous reviendrons sur la notion de terreur plus loin. Nous allons essayer de surligner les principales caractéristiques de la propagande totalitaire à travers ses vacillements et le cas échéant ce qui contribue à son efficacité. Hannah Arendt soutient que la première spécificité de la propagande totalitaire est qu'elle n'est pas utilitaire et ce, par le fait qu'elle s'adresse en premier lieu aux masses. Hannah Arendt ajoute : « *Une propagande fondée sur le simple intérêt ne saurait être efficace auprès de masses dont la première caractéristique est de n'appartenir à aucun corps social ou politique, et qui présentent donc un véritable chaos d'intérêts individuels. Le fanatisme des membres des mouvements totalitaires [...] provient du désintéressement des masses prêtes à se sacrifier. Les nazis ont prouvé qu'on peut conduire un peuple entier à la guerre avec le slogan "sinon, c'est la catastrophe", et cela à une époque sans*

³¹¹ Ibidem, p. 95.

³¹² Ibidem, pp. 95-96.

*misère, ni chômage, ni ambitions nationales frustrées. [...] Les mouvements totalitaires se servent du socialisme et du racisme en les vidant de leur contenu utilitaire, les intérêts d'une classe ou d'une nation*³¹³. »

La deuxième spécificité de la propagande totalitaire se traduit par la prétention à l'infailibilité du Führer totalitaire. Hannah Arendt soutient : « *La qualification majeure d'un leader de masses est une infailibilité éternelle ; il ne peut jamais admettre d'erreur. [...] Une fois au pouvoir, les leaders de masses n'ont qu'un souci, qui passe outre à toutes les considérations utilitaires : réaliser leurs prédictions. [...] En termes de propagande, l'effet de l'infailibilité, le succès frappant de cette attitude qui consiste à se poser en simple interprète de forces qu'on peut prédire, a encouragé chez les dictateurs totalitaires l'habitude d'annoncer leurs intentions politiques sous une forme prophétique*³¹⁴. »

Cela dit, la propagande totalitaire porte le sceau de l'amalgame entre puissance démiurgique et délire prométhéen, caractéristiques de tout le phénomène totalitaire. Hannah Arendt l'explicite en les termes suivants : « *Avant que les leaders de masses prennent le pouvoir pour plier la réalité à leurs mensonges, leur propagande se distingue par un complet mépris pour les faits en tant que tels : c'est qu'à leur avis les faits dépendent entièrement du pouvoir de celui qui peut les fabriquer*³¹⁵. » Cela étant, il s'ensuit que, si le populisme qui précède le totalitarisme est liberticide et antipolitique, ce dernier est également politicide. Le totalitarisme est donc à la fois antipolitique, liberticide et politicide. Prétention à l'infailibilité, prophétie et fuite de la réalité coexistent et se conjuguent pour imposer la terreur qui, elle, est bel et bien réelle.

À cet égard, Hannah Arendt renchérit : « *Le langage de la scientificité prophétique répondait aux besoins des masses qui étaient prêtes à être intégrées au sein des forces éternelles et universellement contraignantes qui, à elles seules, porteraient l'homme, ce nageur, sur les vagues de l'adversité, jusqu'aux rivages de la sécurité. [...] En effet, les masses, contrairement aux classes, veulent la victoire et le succès en tant que tels, sous leur forme la plus abstraite ; elles ne sont pas liées par ces intérêts spéciaux et collectifs qu'elles sentent nécessaires à leur survie en tant que groupe et que, par conséquent,*

³¹³ Ibidem, p. 102.

³¹⁴ Ibidem, p. 103.

³¹⁵ Ibidem, p. 105.

elles peuvent défendre, même en ayant toutes les chances contre elles. Ce qui leur importe, ce n'est pas la cause qui peut être victorieuse, ou l'entreprise particulière qui peut être un succès, mais bien davantage, la victoire de n'importe quelle cause et le succès de n'importe qu'elle entreprise³¹⁶. »

Par ailleurs, il incombe de faire remarquer que l'un des enjeux de la propagande totalitaire est qu'elle table sur des thématiques déjà constituées eu égard à la formation sociale concernée, comme nous l'avons exposé pour le compte de la formation sociale haïtienne. Le spectre du totalitarisme, comme celui du populisme, ne fait que les activer à son gré et ce, à travers des transmutations spécifiques dont le mythe de la conspiration des impurs contre les purs. Hannah Arendt fait remarquer : « *La propagande totalitaire perfectionne les techniques de la propagande de masse, mais elle ne les invente pas et ne crée pas leurs thèmes. [...] Tout ce qui était caché, tout ce qui était passé sous silence devenait hautement significatif, indépendamment de son importance intrinsèque. [...] Dans le choix d'un sujet, le premier critère devient le mystère en tant que tel. L'origine du mystère n'a pas d'importance³¹⁷. »*

Dès lors, il appert que, tout comme le totalitarisme put surgir dans le cas de l'Allemagne à une époque où ne régna ni misère ni conjoncture spécifique, il le peut tout aussi à l'inverse. Autrement dit, il peut surgir du fait de la misère ou de toute autre conjoncture particulière, susceptible de faire l'objet d'exploitation sous forme de mythe ou de mystère. Du moins dans le cas d'Haïti, nous pourrions soutenir la thèse selon laquelle la misère elle-même est déjà quasi-totalitaire. Pour commencer, la misère haïtienne est antipolitique, parce qu'elle n'est pas inscrite dans l'agenda politique ordinaire pour être traité dans un cadre spatiotemporel et qu'elle ne correspond pas non plus à la pauvreté, même si elle s'y manifeste ; et ce, notamment à travers la famine holodomorisante qu'elle provoque. En d'autres termes, la misère haïtienne est un choix politique antipolitique, donc un choix populiste et c'est surtout pourquoi il ne faut pas la confondre avec la pauvreté. *Secundo*, et c'est là l'enjeu, elle repose sur l'idéologie du misérable comme idéologie dominante en Haïti. Le choix politique antipolitique y découle. Troisièmement, elle génère sa propre terreur, qui la rend liberticide et le cas échéant politicide. *In fine*, elle est capable de la désymbolisation la plus funeste qui soit. La

³¹⁶ Ibidem, pp. 105-106.

³¹⁷ Ibidem, p. 106.

désymbolisation étant nécessaire au surgissement du totalitarisme, pour ne pas dire que le totalitarisme surgit là où finit la symbolique en tant que telle. De toute façon, le totalitarisme nécessite une *banalité symbolique* sous une forme quelconque. Et à cet égard, Hannah Arendt recourt à un *Rasoir d'Ockham* pour soutenir : « *La propagande totalitaire ne peut insulter outrageusement le sens commun que lorsque celui-ci n'a plus de valeur*³¹⁸ ».

Ce faisant, c'est la ritualisation du mythe ou du mystère qui assurera l'efficacité de la propagande totalitaire auprès des masses dans leur fuite de la réalité. Mythification. Mystification. Obsession prométhéenne. À cet effet, Hannah Arendt renchérit : « *L'efficacité de ce genre de propagande met en lumière l'une des principales caractéristiques des masses modernes. Elles ne croient à rien de visible, à la réalité de leur propre expérience ; elles ne font confiance ni à leurs yeux ni à leurs oreilles, mais à leur seule imagination, qui se laisse séduire par tout ce qui est à la fois universel et cohérent en soi. Les masses se laissent convaincre non par les faits, même inventés, mais seulement par la cohérence du système dont ils sont censés faire partie. La répétition n'est importante que parce qu'elle les convainc d'une cohérence dans le temps. Ce que les masses refusent de reconnaître, c'est le caractère fortuit dans lequel baigne la réalité. Elles sont prédisposées à toutes les idéologies parce que celles-ci expliquent les faits comme étant de simples exemples de lois et éliminent les coïncidences en inventant un pouvoir suprême et universel qui est censé être à l'origine de tous les accidents. La propagande totalitaire fleurit dans cette fuite de la réalité vers la fiction, de la coïncidence vers la cohérence*³¹⁹. »

À cet égard, il s'ensuit que le recours à l'idéologie en tant que telle que fait le totalitarisme dans sa propagande n'est qu'une voie provisoire pour mieux inaugurer le mouvement avant de parvenir à pérenniser la sienne propre, à l'instar de la propagande qui, elle aussi est provisoire. Comme nous l'avons souligné, classe ou race ne veulent rien dire pour un Führer totalitaire, qu'il s'agisse de Lénine, Duvalier, Hitler voire Aristide. Hannah Arendt eut à dire : « *Avant de prendre le pouvoir et d'établir un monde conforme à leurs doctrines, les mouvements totalitaires suscitent un monde mensonger et cohérent qui, mieux que la réalité elle-même, satisfait les besoins de l'esprit humain ; dans ce monde, par la seule vertu de l'imagination, les*

³¹⁸ Ibidem, p. 109.

³¹⁹ Ibidem, pp. 107-108.

masses déracinées se sentent chez elles et se voient épargner les coups incessants que la vie réelle et les expériences réelles infligent aux êtres humains et à leurs attentes. La force de la propagande totalitaire [...] repose sur sa capacité à couper les masses du monde réel³²⁰. »

Néanmoins, nous pourrions faire remarquer que l'antériorité du mouvement totalitaire pourrait bien être le régime populiste bonapartiste. À cet égard, le cas haïtien qui préoccupe le présent exercice, fournit à lui seul deux illustrations caractéristiques. Comme nous l'avons vu plus haut, le mouvement totalitaire se formata dans la Conjoncture 1956-1957 avant que ne siègeât François Duvalier au Palais National. Tandis que la Mouvance Lavalas dut faire sa propédeutique dans le bonapartisme comme régime populiste avec Aristide I et II avant de se transmuter en mouvement totalitaire sous la doublure de Préval I.

En revanche, seul le concept de populisme en tant que tel ne se retrouve pas chez Hannah Arendt. Si tant est que l'on fasse le parcours du discours populiste à la propagande totalitaire sous analyse, l'on rencontrerait Hannah Arendt avec les mêmes présupposés que notre hypothèse : la démagogie ou mieux la réaction populiste est un rail qui conduit à la gare du totalitarisme. Elle écrit : « *La propagande utilise la persuasion de la démagogie de masse uniquement comme une étape préliminaire et n'en surestima jamais l'influence durable, que ce soit dans les discours ou les journaux. Cela procura aux masses d'individus atomisés, indéfinissables, instables et futiles, un moyen d'autodéfinition et d'identification qui restaurait en partie le respect de soi que leur conférait autrefois leur fonction dans la société, et créait aussi une sorte de stabilité factice qui faisait d'eux de meilleurs candidats pour une organisation. Grâce à ce genre de propagande, le mouvement pouvait se présenter comme une extension artificielle du rassemblement de masse et rationaliser les sentiments, entièrement futiles, de sa propre importance et de la sécurité hystérique qu'il offrait aux individus isolés d'une société atomisée³²¹. »* Encore faut-il souligner que l'assertion de Hannah Arendt procède de Eugen Hadamovsky lui-même pour qui « *le rassemblement de masse est la meilleure forme de propagande, parce que chaque individu se sent plus assuré et plus puissant dans l'unité d'une masse³²². »*

³²⁰ Ibidem, p. 110.

³²¹ Ibidem, pp. 115-116.

³²² Eugen Hadamovsky, cité par Hannah Arendt in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, op.cit. p. 116, note 39. La référence est faite à *Propaganda und nationale Macht. Die Organisation der öffentlichen Meinung für die nationale*

Par ailleurs, il conviendra de surligner le but de la propagande totalitaire afin d'introduire l'organisation totalitaire et le cas échéant faire ressortir la tablature sur laquelle repose le mythe de la conspiration. Pour ce faire, nous recourons à quelques considérations provinciales, quoique partiellement esquissées eu égard à la notion du *Volkgeist* et à la lecture des phénomènes Duvalier et Aristide. Mais, à présent, nous les étendons en partant de Hannah Arendt, qui elle remonte aux « *Protocoles des Sages de Sion* » desquels s'inspira Hitler. Elle fait remarquer que « *dans les Protocoles, c'était le thème d'une conspiration mondiale qui séduisait le plus les masses, car il correspondait parfaitement à la nouvelle situation du pouvoir*³²³ » et que « *les Protocoles semblaient indiquer une issue qui ne dépendait pas de conditions objectives immuables, mais du seul pouvoir de l'organisation*³²⁴ ». En outre, « *la propagande rassembla toutes ces perspectives nouvelles et prometteuses en un seul concept, qu'elle appela Volksgemeinschaft*³²⁵, nouvelle communauté, ébauchée par le mouvement nazi durant la période prétotalitaire³²⁶ ».

La *Volksgemeinschaft* se veut la concrétion du *Volkgeist* ; et se traduit dans la doctrine nazie en ces termes « *la vision national-socialiste de la vie est la perception de la dissemblance des hommes*³²⁷ ». Et par là, comme nous l'avons vu, Duvalier alla évoquer la notion d'*humanisme hitlérien* et à son tour écrivit : « *Puisqu'un dogme d'infériorité raciale s'attache à l'une des composantes ethniques de l'Haïtien, notre action devrait nous amener à demander la valorisation de ce facteur raciologique*³²⁸. »

Eu égard à la notion de héros, évoquée en esquissant celle du *Volkgeist*, il advient de noter que pendant la période prétotalitaire, en 1923, Hitler déclara que « *le peuple allemand est constitué d'un tiers*

Politik, 1933, p. 47. Nous traduisons le titre par *Propagande et Puissance nationale. L'organisation de l'opinion publique pour la politique nationale*, mais il convient surtout de faire remarquer que ce texte est traduit en anglais sous le titre de *Propaganda and National Power*.

³²³ Hannah Arendt, op. cit., p. 119.

³²⁴ Ibidem, p. 120.

³²⁵ La *Volksgemeinschaft* se traduit littéralement par *Communauté du peuple* [das Volk : le peuple et die Gemeinschaft : la communauté].

³²⁶ Ibidem, p. 121.

³²⁷ Hitler cité par Philipp Bouhler [*Ausgewählte Reden des Führers* (titre que nous traduisons par *Discours choisis du Führer Hitler*)], cité par Hannah Arendt, op. cit., p. 121, note 52.

³²⁸ François Duvalier cité par Laënnec Hurbon, in *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, op. cit., p. 95.

de héros, d'un tiers de poltrons et d'un tiers de traitres³²⁹ ». Et quelques années plus tard, il surenchérit : « *Je ne suis qu'un aimant qui se déplace constamment à travers la nation allemande pour en extraire l'acier. Et j'ai souvent dit que le jour viendrait où tous les Allemands de valeur seraient dans mon camp. D'ailleurs, ceux qui ne veulent pas être dans mon camp sont sans valeur*³³⁰ ». En d'autres termes, héros ou poltrons perdent tout sens à l'advenir du Führer. Dans son principe de Guide (*das Führerprinzip*), il est le seul Héros, l'Aimant, et tout le reste se fragmente en deux pôles : les Bons dans son camp et les Traîtres ailleurs.

Quant à Duvalier, qui se définit lui-même comme le Prométhée de l'Unité Nationale haïtienne, il aboutit à l'extrapolation suivante que nous reprenons : « *Je suis le Drapeau haïtien, Un et Indivisible. Je n'ai d'ennemis que ceux de la Nation. Ce corps n'a qu'une âme : Duvalier. Ne connaît qu'un seul Chef : Duvalier. Ne lutte que pour un seul destin : Duvalier au Pouvoir. [...] Haïtiens, mes Frères, si dans votre intuition profonde, vous avez senti que j'étais vous et que vous étiez moi, que ne puis-je m'écrier dans cette minute solennelle : j'ai conquis mon peuple*³³¹. »

À son tour, Aristide, comme nous l'avons vu avec Jean et Maesschalck, va tout fusionner par le mot Lavalas dans le slogan du « *Ansanm, ansanm, nou se Lavalas* » [*Ensemble, ensemble, nous sommes Lavalas*]. Cela lui permit d'éviter l'usage du terme de l'Unité nationale, propre à Duvalier. En revanche, il utilisa le mot frère (et sœur) comme Duvalier, jusqu'à appeler son Parti totalitaire *Fanmi Lavalas* [*La Famille Lavalas*] où donc un père est censée rassembler ses fils – frères et sœurs entre eux. Et ce n'est que sous ce jour qu'il nous semble permis d'entériner l'hypothèse avancée par les protagonistes (les invités et les haïtinationautes concernés au troisième Chapitre) selon laquelle la transmutation de *LESPWA* [L'Espoir] en *INITE* [Unité] rentre dans le cadre inique des dérives totalitaires du Régime de Préval.

Par conséquent, la Volksgemeinschaft, poursuit Hannah Arendt, qui « *n'était que la préparation par la propagande d'une société raciale, "aryenne", finalement aurait voué à leur perte tous*

³²⁹ Hitler cité par Hannah Arendt, op. cit. p. 121, note 53.

³³⁰ Hitler cité par Hannah Arendt, ibidem. Hannah Arendt, elle, se réfère à Adolf Hitler, in *Der großdeutsche Freiheitskampf. Reden Hitlers vom 1.9.1939 bis 10.3.1940*, S. 174. Titre que nous traduisons par Le grand combat allemand pour la liberté. Discours de Hitler du 1.9.1939 au 10.3.1940, p. 174.

³³¹ Duvalier cité par Michel-Rolph Trouillot, op. cit., pp. 217.218 et *passim*.

les peuples, y compris les Allemands³³² » présentait « un avantage encore supérieur : son établissement ne devait pas attendre un futur hypothétique et ne dépendait pas de conditions objectives ; elle pouvait être réalisée immédiatement dans le monde fictif du mouvement³³³ ». Dès lors, il appert que « l'objectif véritable de la propagande totalitaire n'est pas la persuasion, mais l'organisation – 'l'accumulation du pouvoir sans la possession de moyens de violence'³³⁴ ». À cette fin, l'originalité du contenu idéologique ne peut qu'être considérée comme un obstacle superflu³³⁵ ». Parce que « les masses ne se laissent pas gagner par les succès passagers de la démagogie, mais par la réalité et la puissance visibles d'une 'organisation vivante'^{336, 337} ».

En d'autres termes, ce qui convainc les masses, ce sont à la fois tant le délire prométhéen que l'omnipotence démiurgique qu'augure le phénomène totalitaire. Alors, « ce qui différencie les leaders totalitaires des dictateurs, c'est plutôt la détermination simpliste et exclusive avec laquelle ils choisissent les éléments d'idéologies existantes les plus propres à devenir les fondements d'un autre monde entièrement fictif. [...] Tout l'art consiste à utiliser, et en même temps à transcender les éléments du réel, d'expériences vérifiables empruntées à la fiction choisie, puis à les généraliser pour les rendre définitivement inaccessibles à tout le contrôle de l'expérience individuelle³³⁸ ».

Et, in fine, « la raison fondamentale de la supériorité de la propagande totalitaire sur la propagande des autres partis et mouvements est que son contenu, au moins pour les membres du mouvement, n'est plus un problème objectif à propos duquel les gens peuvent avoir une opinion, mais est devenu dans leur vie un élément aussi réel et intangible que les règles de l'arithmétique. L'organisation de la texture entière de la vie conformément à une

³³² Hannah Arendt, op. cit., p. 122.

³³³ Ibidem, p. 122.

³³⁴ Hannah Arendt emprunte cette assertion chez Eugen Hadamovsky [in *Propaganda und nationale Macht...*].

³³⁵ Hannah Arendt, op. cit., p. 122.

³³⁶ L'expression est empruntée chez Hitler, cf. *Mein Kampf*, livre II, chapitre XI, et *passim*.

³³⁷ Hannah Arendt, op. cit., p. 123.

³³⁸ Ibidem, pp. 123-124.

*idéologie ne peut être complètement menée à bien que sous un régime totalitaire*³³⁹. »

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder l'organisation totalitaire qui, avec la propagande totalitaire, dévoilent le double visage de Janus. De manière apophatique, l'on avancera que l'élément le plus important dans l'organisation totalitaire est qu'il n'y a pas de hiérarchie et c'est ce qui la différencie de toute dictature césariste autocratique. Le pouvoir total du Chef doit, *hic et nunc*, s'exercer dans son immédiateté ; tandis que la hiérarchie présuppose telle ou telle forme de médiation. Nous anticipons pour soutenir que l'État totalitaire n'est pas un État fort, parce que la force de l'État présuppose celle de ses institutions de médiation en vertu de la Loi, mais un État liquéfié, qui s'extériorise dans la Terreur de sa simple expression de Police secrète. La métaphore convenable pour parler de l'État totalitaire n'est pas une pyramide, mais un cercle voire une échalote. L'on y retrouve le Führer, entouré de ses coryphées – les membres du Parti (du Mouvement), encore appelés les Partisans – qui, à leur tour, sont entourés des sympathisants, rassemblées en organisations de façade, des *polypes* pour reprendre Hadamovsky lui-même ou encore des *clones* pour reprendre Jean et Maesschalck. En d'autres termes, l'on se situe par rapport au Führer, sans le représenter sous une forme quelconque. Son pouvoir total est Un et Indivisible. Totalité. Unité. Indivisibilité. Pouvoir total, il ne subit aucune incomplétude médiumnique : il est la Totalité qui s'impose. Ni division, ni transmission. Il ne communique pas. Aussi le Führer est-il, par principe, acommunicationnel. En revanche, au sein du Mouvement lui-même, divers échelons existent et le Führer mesure tout à l'aune du militantisme et de sa propre volonté.

À cet égard, Hannah Arendt précise : « *C'est la volonté du Führer, jamais en repos, dynamique, qui devient la loi suprême dans un État totalitaire – et non pas ses ordres, expression qui pourrait impliquer une autorité fixée et circonscrite. Le principe du Chef ne développe son caractère totalitaire qu'à partir de la position où le mouvement totalitaire, grâce à son organisation unique, place le Chef – à partir de l'importance fonctionnelle du Chef pour le mouvement. [...] La naissance de cette nouvelle structure organisationnelle est obscurcie par un anonymat qui contribue grandement à la bizarrerie du phénomène dans son ensemble. [...] Le mouvement divise les*

³³⁹ Ibidem, p. 125.

*masses gagnées par la propagande en deux catégories, sympathisants et membres du parti, la minorité, dicit Hitler, prête à se battre pour ses convictions*³⁴⁰. »

Sous ce jour, l'hypothèse selon laquelle la transmutation de **L'ESPOIR** [Lespwa] en **UNITÉ** [INITE] traduit l'inclination du Régime de Préval dans des voies totalitaires s'entérine du moins dans son cadre vacillant de mouvement et qu'en outre, seul Préval lui-même y détient du pouvoir, car à chaque oscillation le cercle initiatique de coryphées se chambarde. L'on ajoutera également qu'à ce titre le fait de baptiser le Parti sous le nom d'Unité présuppose Totalité et Indivisibilité. De plus, nous avons vu que la phagocytose institutionnelle s'impose de manière exponentielle et que seul prévaut Palais National.

Par ailleurs, si tant est qu'il faille saisir les présuppositions sous-tendant la division des adeptes totalitaires en partisans et en sympathisants, il convient de reprendre Hannah Arendt, qui ajoute : *« Cette idée d'une minorité des membres du parti entourée d'une majorité de sympathisants est très proche de la réalité ultérieure des organisations de façade. [...] Les organisations de façade entourent les membres du mouvement d'un mur protecteur qui les sépare du monde extérieur [...]. Les organisations de compagnons de route entourent les mouvements totalitaires d'un brouillard de normalité et de respectabilité qui trompe les adhérents sur le vrai caractère du monde extérieur, et le monde extérieur sur le vrai caractère du mouvement. L'organisation de façade a une double fonction : façade du mouvement totalitaire aux yeux du monde non totalitaire, et façade de ce monde aux yeux de la hiérarchie interne du mouvement*³⁴¹. » À suivre Jean et Maeschalck, la Mouvance Lavalas demeure à cet effet une illustration classique de mouvement totalitaire, à compter notamment de la création de *La Famille Lavalas*.

Et en plus des bulbes de militantisme distinctifs, il incombe également de repérer les marques de la prétention fusionnelle du Mouvement totalitaire, à l'instar du Mouvement populiste le précédant, que présuppose la structure en échelote elle-même, qui à son tour fascinera autant de philistins. Aussi Hannah Arendt renchérit-elle : *« Le membre d'un groupe militant s'identifie absolument au mouvement ; il n'a pas de profession ni de vie privée qui en soient indépendantes. [...] Avantage précis de cette structure : elle amortit le*

³⁴⁰ Ibidem, pp. 128-129. Nous dûmes reformuler la dernière phrase.

³⁴¹ Ibidem, pp. 130-131.

choc d'un des dogmes totalitaires fondamentaux selon lequel l'univers est divisé en deux gigantesques camps dont l'un est le mouvement, l'Un et l'Autre. [...] La raison pour laquelle les mouvements, dans sa phase révolutionnaire qui précède la prise du pouvoir, peuvent attirer tant de philistins, est que leurs membres vivent dans un paradis de normalité trompeur ; les membres du parti sont entourés par le monde normal des sympathisants, et les formations d'élite par le monde normal des membres ordinaires. Autre avantage du schéma totalitaire : il peut se répéter indéfiniment et maintient l'organisation dans un état de fluidité qui lui permet d'insérer constamment de nouvelles couches et de définir de nouveaux degrés de militantisme. Toute l'histoire du parti nazi peut se résumer à celle des formations nouvelles à l'intérieur du mouvement nazi³⁴². »

Dès lors, si l'on infléchit ce que Hannah Arendt considère comme étant le premier avantage dans la structure de sa forme, l'on aboutira à ce que nous avons avancé plus haut : tout ce pourrait faire l'objet de mythification, ainsi que de mystification, est susceptible de constituer le point de départ d'un mouvement totalitaire, en ce sens que tout mythe ou mystère pourrait faire surgir la division manichéenne en deux camps : celui du Mouvement totalitaire, comme authentique et l'Autre et ce jusqu'au prétendu principe ésotérique des kabbales du « *quiconque n'est pas expressément inclus, est exclu*³⁴³ ». Quant au second avantage, il correspond à ce que nous avons exposé comme étant l'ensemble des vacillements que subit le phénomène Lavalas, de son surgissement à sa fragmentation en deux factions différentes en 2005, si bien que celle de Préval alla connaître une métamorphose de plus, à travers sa version initique, donc sous le nom de l'INITE (UNITÉ). Pour illustrer son assertion, Hannah Arendt, elle, reprend l'ensemble des oscillations du Mouvement nazi à compter de 1922.

Néanmoins, avant d'exposer la configuration du Führer au sein du schéma sus-indiqué, il importe de souligner que l'une des spécificités d'un mouvement totalitaire est ce qu'il convient d'appeler le principe de phagocytose interne. Il y va de même avec Hitler comme avec Aristide, avec Staline comme avec Duvalier. À cet effet, si la seule adhésion et l'échelonnement interne selon l'aune du militantisme et de la volonté du Chef – susmentionnée – placent, *ipso facto*, l'adhérent dans le labyrinthe d'une kabbale, la violence interne

³⁴² Ibidem, pp. 132-133 et *passim*.

³⁴³ Georg Simmel cité par Hannah Arendt.

s'y ajoute pour amener à la phagocytose interne. Maesschalck en donne une esquisse dans le cas du Mouvement Lavalas sous Aristide III. Pour sa part, Hannah Arendt renchérit : « *Pour le mouvement, la violence organisée est le plus efficace des nombreux murs protecteurs qui entourent son univers fictif, dont la 'réalité' est prouvée une fois qu'un membre craint de quitter le mouvement plus qu'il ne craint les conséquences de sa complicité dans des actions illégales, et se sent plus en sécurité en tant que membre qu'en tant qu'opposant*³⁴⁴. »

Quant au Chef, sa configuration dans le cercle s'amalgame entre la préfiguration qu'il se donne de son pouvoir, autrement dit la manière dont il se le définit lui-même et l'exercice de son pouvoir en tant que tel et le cas échéant, la manière dont les adeptes eux-mêmes perçoivent ce pouvoir. Toute l'ambiguïté résulte du fait que le principe du pouvoir total ou totalitaire présuppose le refus de toute médiation et de toute délégation. Il est le même au sommet qu'à la base. Véritable hyperbole faisant vaciller ses deux branches disjointes entre un plan et un cône. Comme l'excentricité de l'hyperbole, le Chef prétend représenter l'unité du mouvement et le transcender par l'obsession de sa puissance démiurgique.

De son côté, Hannah Arendt dessine géométriquement l'hyperbole comme suit : « *Au centre du mouvement, tel le moteur qui lui donne l'impulsion, se trouve le Chef. Il est coupé de la formation d'élite par le cercle intérieur des initiés qui répandent autour de lui une aura de mystère impénétrable correspondant à sa prépondérance intangible. Sa position à l'intérieur de ce cercle intime dépend de son habileté à ourdir des intrigues parmi ses membres et de son adresse à changer sans cesse de personnel. Il doit son ascension au sommet à son extrême habileté à manipuler les luttes de pouvoir internes du parti, plutôt qu'à des qualités de démagogie ou d'organisation bureaucratique. Il se distingue des types antérieurs de dictateurs en ce qu'il l'emporte rarement par la simple violence. [...] Une fois établi le principe que la volonté du Führer est la loi du parti et lorsque toute sa 'hiérarchie' a été efficacement entraînée à une seule fin – communiquer rapidement la volonté du Chef à tous les échelons, le Chef devient irremplaçable parce que toute la structure compliquée du mouvement perdrait sa raison d'être sans ses ordres*³⁴⁵. »

Dès lors, il s'ensuivra que l'exercice du pouvoir ne sera que l'autre branche de l'hyperbole. Le Chef se définit une position telle

³⁴⁴ Hannah Arendt, op. cit., p. 131.

³⁴⁵ Ibidem, pp. 141-142.

que les adeptes du mouvement se trouvent devant l'impasse suivante : ou bien le mouvement existe et le Chef ne demeure que son Chef ou bien il n'existe ni mouvement ni Chef. Dans le cas d'Aristide non seulement il écrivit qu'il était le Chef perpétuel de *La Famille Lavalas*, mais aussi les adeptes pour leur part y croyaient et le tintinnabulaient en ce refrain : « *Si Aristide s'en va, qui le remplacera ?* » [« *Si Aristid ale, kilès kap ranplasel ?* »]. D'ailleurs, le terme de « *Chimère* » (que nous avons vu avec Maesschalck) chez Aristide rejoint celui de « *Sphinx* » chez Staline. Sphinx et Chimère étant – mythologiquement – frère et sœur avec pour père Typhon et pour mère Échidna. L'on comprendra également la relation intrinsèque entre Lavalas (sens premier d'avalanche connoté à l'haïtienne) et Typhon³⁴⁶.

Cela étant, avant d'aborder l'exercice du pouvoir en tant que tel, il convient d'illustrer la préfiguration du Chef à travers deux exemples. D'abord, avec Hannah Arendt reprenant Boris Souvarine dans sa description du mythe auratique entourant Staline : « *Staline, l'Hôte mystérieux du Kremlin. Staline, Personnalité impénétrable. Staline, Sphinx du communisme. Staline, Énigme. Staline, Mystère insoluble*³⁴⁷. » Idem, l'on retrouve, en contrepartie, dans Le Moniteur haïtien de juin 1964 cette suite frénétique : « *Le docteur François Duvalier [...] Leader Incontestable de la Révolution. Apôtre de l'Unité Nationale. Digne Héritier des Fondateurs de la Nation Haïtienne.* » Ou, encore chez Trouillot, qui eut à reprendre Duvalier clamant du haut de son augurarium et écrivant dans l'un de ses ouvrages : « *'Je suis le Drapeau haïtien, Un et Indivisible'* »³⁴⁸.

Et nous concluons la présente séquence sur les rituels en soulignant d'abord chez Hannah Arendt : « *Au centre du rituel nazi se trouvait la prétendue 'bannière du sang', et au centre du rituel bolchevique se trouve le cadavre momifié de Lénine, l'une comme*

³⁴⁶ Nous donnons d'un trait les principales références nécessaires. Chimère, cf. Homère, *Iliade*, VI, 179 et XVI, 328; puis, Hésiode, *Théogonie*, 319. Sphinx, cf. Homère, *Iliade* XXIII, 679 ou *Odyssée* XI, 270 ; cf. Ovide, *Les métamorphoses* III, 320 ; puis Hésiode, *Théogonie*, 326. Échidna et Typhon, cf. Homère, *Iliade* II, 783. Typhon correspond à Hurakan dans la mythologie des Mayas (ancien peuple du Mexique), cf. *Le Popol Vuh* (livre mythique des Mayas). Ainsi, à titre de substantifs, *ouragan* et *typhon* sont-ils synonymes.

³⁴⁷ Boris Souvarine cité par Hannah Arendt, op. cit., p. 141. Hannah Arendt se réfère à *Staline. Aperçu général du bolchévisme*.

³⁴⁸ Michel-Rolph Trouillot, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, op. cit., p. 217.

l'autre introduisant dans la cérémonie un puissant élément d'idolâtrie³⁴⁹. » Ensuite, chez Jean et Maesschalck quant à la célébration des victimes du Régime Lavalas : *« Les victimes sont nécessaires pour "sanctifier " un pouvoir qui ne peut s'exercer sans se salir les mains. Réconciliation et glorification des victimes sont donc loin d'être des mouvements contradictoires : ils marchent de pair dans une entreprise de mystification qui consiste à donner, par avance, au pouvoir les garanties d'une vigilance populaire totalement virtualisée³⁵⁰. »*

À présent, nous pourrions aborder l'exercice du pouvoir du Führer. Lequel pouvoir s'extériorise dans une tête de Janus et Hannah Arendt le schématise dans le tracé suivant. Celle-ci écrit : *« La tâche suprême du Chef est d'incarner la double fonction qui caractérise toutes les couches du mouvement – d'agir comme le défenseur magique du mouvement contre le monde extérieur ; et, en même temps, d'être le pont qui relie le mouvement à celui-ci. Le Chef représente le mouvement d'une façon complètement différente de tous les dirigeants ordinaires de partis ; il revendique personnellement la responsabilité de tous les actes, faits et méfaits commis par n'importe quel membre ou fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Cette responsabilité totale constitue, sur le plan de l'organisation, l'aspect le plus important de ce qu'on appelle le Principe du Chef, selon lequel chacun des cadres, non content d'être nommé par le Chef, en est la vivante incarnation, et chacun des ordres est censé émaner de cette source toujours présente. Cette identification complète du Chef avec tous les sous-chefs qu'il a nommés, et ce monopole de la responsabilité pour tout ce qui se fait, sont aussi les signes les plus évidents de la différence décisive entre un dirigeant totalitaire et un dictateur ou un despote ordinaire. [...] Le véritable mystère du Chef totalitaire réside dans une organisation qui lui permet d'assumer la responsabilité totale de tous les crimes commis par les formations d'élite du mouvement et de revendiquer simultanément la respectabilité honnête et innocente du plus naïf de ses compagnons de route³⁵¹. »*

Mutatis mutandis, nous pourrions introduire le totalitarisme-régime. Néanmoins, si nous rappelons qu'avec Trouillot, ainsi que

³⁴⁹ Hannah Arendt, op. cit., pp. 147-148.

³⁵⁰ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 165.

³⁵¹ Hannah Arendt, op. cit., pp. 143-144.

Maesschalck, nous avons vu dans un cadre provincial la lecture de deux régimes totalitaires, soit la dynastie duvaliérienne et le Régime Lavalas sous Aristide III, il nous restera qu'à reconstruire ce qui constitue les spécificités du Totalitarisme-régime par rapport au totalitarisme-mouvement, si tant est que le principe qui régit le pouvoir totalitaire en tant que tel soit exclusivement le même que l'organisation totalitaire, circonscrite, elle, dans le mouvement. Dès lors, si nous nous référons aux hypothèses sur les rapports entre populisme et totalitarisme, il conviendrait d'avancer la thèse selon laquelle le Régime totalitaire surgit comme échéance à la phagocytose institutionnelle de l'État ou mieux comme échéance à la phagocytose des institutions de médiation de l'État. Ainsi se matérialise-t-il à travers la Police secrète sous telle ou telle forme et l'incarnation du Chef, puis se caractérise-t-il notamment par la prétention à la Domination totale par le biais de la Terreur, l'amplification de la phagocytose interne du parti et la multiplication des services par duplication.

Cela dit, entre le Mouvement et le Régime, il importerait de souligner deux éléments de transition, qui vont sceller l'État totalitaire, même si nous reviendrons plus loin sur la différence principale entre les deux – Mouvement et Régime. Sous traduction de Hannah Arendt, il s'agit d'une part, que *« toute association, jadis présente à l'esprit de l'homme occidental, entre pouvoir et biens terrestres, opulence, trésors et richesses, a été dissoute en une sorte de mécanisme dématérialisé, dont chaque mouvement génère du pouvoir comme le frottement ou les courants galvaniques génèrent de l'électricité. La distinction totalitaire des États entre pays Possédants et pays non Possédants est plus qu'un truc démagogique ; ceux qui la font sont effectivement persuadés que le pouvoir qui vient des biens matériels est négligeable et constitue seulement un obstacle au développement du pouvoir d'organisation³⁵² »*.

Et d'autre part ajoute : *« Suprême dédain des conséquences immédiates plutôt qu'inflexibilité ; absence de racines et négligence des intérêts nationaux plutôt que nationalisme ; mépris des considérations d'ordre utilitaire plutôt que poursuite inconsidérée de l'intérêt personnel ; "idéalisme", c'est-à-dire foi inébranlable en un monde idéologique fictif, plutôt qu'appétit de pouvoir. [...] Le*

³⁵² Ibidem, p. 211.

*pouvoir, tel que le conçoit le totalitarisme, réside exclusivement dans la force produite de l'organisation*³⁵³. »

Ce faisant, il incombe de faire remarquer que l'une des principales ambiguïtés du totalitarisme est qu'au départ il exploite tout ce qui pourrait constituer les points nodaux et focaux de tout le monde vécu d'une formation sociale ou d'une communauté politique et ce, jusqu'à prétendre que seuls les adeptes du mouvement totalitaire (ou populiste au départ) demeurent authentiques et légitimes. Duvalier ne laissa jamais passer l'occasion de ne pas distinguer les « *Haïtiens, mes frères* » et les « *apatrides* » [ou encore les *Camoquins* ou « *kamoken* » en créole]. Aristide simplifia encore davantage en jetant dans un implicite le slogan à faire répéter comme une formule incantatoire par ses adeptes (partisans et sympathisants) : « *Haïti pour Haïtiens* ».

Dès lors, si pour Duvalier, les apatrides – ses opposants – pourraient représenter à ses yeux des déchets humains de passage et susceptibles d'être exterminés par exécution sommaire immédiate ou par enfermement dans les *Cachots de Fort-Dimanche*, quant à Aristide, il suffit qu'un Haïtien osât s'opposer à son Régime pour être jeté dans la catégorie de la non-existence, donc plus qu'un mort, parce que ce dernier continuerait d'exister comme étant un Haïtien ayant accompli un cycle de vie, ne serait-ce que seule la naissance. À Jean et Maesschalck de renchérir : « *Le pouvoir Lavalas refuse donc que se constitue le moindre espace politique hors de lui [...]. Toute opposition est reléguée au rang des réactionnaires ou des activistes travaillant contre les intérêts du peuple*³⁵⁴. »

Dans un Régime totalitaire, formes d'extériorisation et manifestations de l'exercice du pouvoir ne sont qu'à peine identifiables. Si tant est que le but ultime du totalitarisme soit la Domination absolue (totale) et qu'à cet égard seules ne prévalent la Police secrète et le Principe du Chef, ce dernier s'enchevêtre et s'amalgame tant avec la multiplication duplicative des services qu'avec la phagocytose interne à la fois comme causes et corollaires, comme nous allons le voir.

Pour commencer, nous introduisons ce qui fait la spécificité du Régime en tant que typologie d'État. Hannah Arendt soutient : « *La seule règle sûre, dans un État totalitaire, est que plus les organes de gouvernement sont visibles, moins le pouvoir dont ils sont investis est*

³⁵³ Ibidem, p. 210.

³⁵⁴ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 175.

grand ; que moins est connue l'existence d'une institution, plus celle-ci finira par s'avérer puissante. [...] Le pouvoir réel commence où le secret commence. [...] Si nous considérons l'État totalitaire seulement en tant qu'instrument du pouvoir [...], son infirmité s'avère alors l'instrument idéal pour la réalisation du soi-disant principe du Chef. [...] Ce système présente, en outre, un avantage : le service en opposition n'apprend jamais rien de sa défaite, soit qu'on ne le supprime jamais, soit qu'on le liquide beaucoup plus tard, sans liaison apparente avec ce qui en fut la cause réelle. Cette manière d'agir est d'autant plus facile que personne, hormis de rares initiés, ne connaît les rapports exacts des autorités entre elles³⁵⁵. »

Cela dit, le principe de phagocytose interne s'insère dans la forme même de l'État totalitaire et le cas échéant s'enchevêtre dans celui du Chef. Et sous ce jour, l'on comprendra que la forme du Régime de Préval prend plutôt l'allure de l'État totalitaire dont il est une émanation ou mieux un Ersatz que l'épithète d'anarchisme que les lectures superficielles et positivistes lui prêtent. *Idem*, les lectures superficielles qui présentèrent également tout le Régime Lavalas dans son ensemble comme anarcho-fasciste se révèlent infondées, parce qu'elles en font un bonapartisme à Parti unique, fragmenté en de multiples caciquats où règnerait chaque Cacique comme un puissant microchef simulant le Führer – Aristide.

À juste titre, Jean et Maesschalck s'insurgent contre les lectures qui en font un régime anarchiste, tenaillé d'une « *guerre de caciquats* » et ne cessent de réfuter les assertions simplistes de type : « *l'esprit de caciquat anime les luttes de pouvoir entre petits bourgeois et intellectuelles*³⁵⁶ ». Jean et Maesschalck y voient plutôt les corollaires des vœux à Aristide que « *scandaient les slogans scandaleux tels : Titid, le pays est à toi, installe-toi (Titid peyi a se pou ou, kale bouda w jan ou vle). Ou encore : Si tu touches à Titid, tu seras brûlé (Si ou manyen Titid wa boule)*³⁵⁷ ». Aussi Jean et Maesschalck écrivent-ils : « *Dès son émergence, le mouvement Lavalas prend ainsi une configuration déterminée qui sous-tendra toute son expérience : un centre d'équilibre erratique et mythique, un noyau dirigeant continuellement en concurrence pour le partage du*

³⁵⁵ Ibidem, pp. 188-189.

³⁵⁶ Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 113.

³⁵⁷ Ibidem, p. 113.

pouvoir, une périphérie populaire mystifiée et fidélisée sélectivement par des procédés clientélistes³⁵⁸. »

Pour mieux expliciter cette assertion, nous reprendrons Hannah Arendt qui précise : « *Le Principe du Chef n'établit pas plus une hiérarchie dans l'État totalitaire qu'il ne le fait dans le mouvement totalitaire ; l'autorité du haut en bas du corps politique n'est pas filtrée par toute une série de niveaux intermédiaires, comme c'est le cas dans les régimes autoritaires. La vraie raison en est qu'il n'y a pas de hiérarchie sans autorité et que, malgré les nombreux malentendus au sujet de la 'personnalité autoritaire', le principe d'autorité est, pour l'essentiel, diamétralement opposé à celui de la domination totalitaire. [...] Techniquement, cette absence de toute autorité ou hiérarchie qui caractérise le système totalitaire, est bien mise en évidence par le fait qu'entre le pouvoir suprême (le Führer) et les gouvernés, il n'existe pas de niveaux intermédiaires responsables et susceptibles de recevoir chacun leur juste part d'autorité et d'obéissance. La volonté du Führer peut s'incarner en tout lieu et en tout temps, et lui-même n'est assujéti à aucune hiérarchie, pas même à celle qu'il aurait mise en place. Il est donc faux de dire que le mouvement, après la prise du pouvoir, fonde une multitude de principautés, royaumes au sein desquels chaque petit chef est libre d'agir à sa guise et d'imiter le grand chef au sommet³⁵⁹. »*

À cet effet, l'on saisira l'occasion de faire la précision eu égard à François Duvalier. À Trouillot d'amplifier : « *François Duvalier lui-même énonça le principe dans son discours du 14 juin 1964 : Le Docteur Duvalier n'est ni Dessalines, ni Soulouque, ni le Général Salomon³⁶⁰, tout en pensant être leur élève. Il a l'intention de gouverner en maître, en autocrate authentique. Cela veut dire, je le répète, qu'il ne veut voir personne sur son chemin, excepté lui-*

³⁵⁸ Ibidem, pp. 154-155.

³⁵⁹ Hannah Arendt, in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, ibid., pp. 189-190.

³⁶⁰ Il s'avère nécessaire d'apporter quelques précisions complémentaires quant à celles que fait Duvalier. Jean Jacques Dessalines ou mieux Jacques I^{er} (1805-1806) et Faustin Soulouque ou mieux Faustin I^{er} (1849-1859) furent tous deux empereurs d'Haïti. Ils eurent tous deux une Noblesse. Puis, comme sus-indiqué, Salomon orchestra un sanglant régime césariste, si bien que Port-au-Prince dut se surnommer Port-aux-Assassinats. Dès lors, l'on saisira pourquoi Duvalier, en tant que Führer totalitaire, prit le temps de procéder à de telles précisions. Autant dire que ses choix ne se font pas au hasard comme le prétendent certaines lectures sociologiques ou politologiques – positivistes.

même³⁶¹. » Ce qui portait Trouillot à surligner que « la structure duvaliériste est tout, sauf féodale³⁶² », parce que « tout macoute parle au nom de Duvalier. Tout milicien est un Duvalier. [...] Le Chef Suprême est le seul actant : on parlera en son nom, ou on parlera contre lui³⁶³ » et que « tout appareil, toute institution devenait un appendice de l'Exécutif, et donc une extension de la main du Chef³⁶⁴ ». Puis, pour finir, « le duvaliérisme brisa la hiérarchie militaire traditionnelle au point où les grades eux-mêmes avaient perdu leur signification séculaire. L'autorité d'un major-macoute surpassait de loin celle d'un colonel qui ne jouissait pas de lien direct à l'Exécutif – donc à Duvalier³⁶⁵. »

Dès lors, l'on comprendra qu'une autre spécificité du Régime totalitaire demeure plutôt la soumission du moins apparente du cercle des coryphées gravitant autour du Führer au prétendu principe du Chef. Les coryphées se dévouent au service du Chef et ne constituent nullement une clique dirigeante, encore moins un corps de « Führers ». Le totalitarisme n'étant pas un pseudo-féodalisme. Hannah Arendt argue : « L'absence complète de révolutions de palais, victorieuses ou non, est l'une des caractéristiques les plus remarquables des dictatures totalitaires. En apparence, le principe du Chef semble appeler de sanglants changements de pouvoir personnel sans changement de régime. [...] Techniquement parlant, c'est pourtant l'un des signes les plus importants en dépit de toutes les apparences, que le gouvernement totalitaire n'est pas dirigé par une clique ou un gang. [...] Quoiqu'il en soit, l'important est qu'il n'existe pas d'interconnexion entre les gens en place. Ils ne sont liés ni par un statut d'égalité à l'intérieur d'une hiérarchie politique ni par les rapports de supérieurs à subordonnés, ni par la douteuse loyauté des gangsters. [...] Dans une situation totalitaire, où la connaissance de l'écheveau des courroies de transmission équivaut au pouvoir suprême, chaque successeur désigné qui en arrive à savoir ce qui se passe véritablement est automatiquement destitué après un certain temps³⁶⁶. »

³⁶¹ Michel-Rolph Trouillot, in *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 184.

³⁶² Ibidem, p. 185.

³⁶³ Ibidem, p. 184.

³⁶⁴ Ibidem, p. 186.

³⁶⁵ Ibidem, p. 186.

³⁶⁶ Hannah Arendt, in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, op. cit., pp. 192-194 et passim.

Ce faisant, il incombe de faire remarquer que dans le cas du Régime de Préval, certains des commentateurs, notamment les invités des émissions concernées, parlèrent de clique au Pouvoir, si bien que le Sénateur Edmonde Beauzile évoqua même la métaphore de l'espèce au Pouvoir ; mais, en fait, il s'agit des stratégies de Préval lui-même pour que son Régime fonctionne selon sa propre volonté, son propre gré et non un ordre de micro-Führers. Nul ne sait rien prédire de son poste surtout s'il le bénéficie par nomination, à commencer par le Premier Ministre, Chef de son Gouvernement. L'important est que le Pouvoir du Chef demeure comme il le faut à travers les transmutations du Mouvement lui-même et qu'il tend le plus possible à saper les Ersatz [Ersätze] institutionnels restant. Il y va de même que la majorité à la Chambre ou au Parlement dans l'ensemble.

Pour sa part, Hannah Arendt voit dans de tels imbrogli simultanément le chevauchement du principe de phagocytose interne et de la multiplication duplicative des courroies de transmission. Autrement dit, l'amalgame entre ce qui pourrait être lu comme un problème et son corollaire. Elle eut à dire : « *En tant que techniques de gouvernement, les procédés totalitaires paraissent, dans leur simplicité, d'une ingénieuse efficacité [...] tous les ordres sont toujours exécutés. La multitude des courroies de transmission, la confusion de la hiérarchie assurent la complète indépendance du dictateur à l'égard de ses subordonnés et rendent possibles les brusques et surprenants revirements de politique qui ont fait la renommée du totalitarisme. [...] La multiplication des services détruit tout sens des responsabilités et toute compétence ; ce n'est pas seulement une inflation terriblement onéreuse et improductive de l'administration mais bien une entrave à la productivité, les ordres contradictoires retardant sans cesse le travail réel jusqu'à ce que le Chef ait tranché la question par ses ordres. [...] Les continuelles destitutions, rétrogradations, promotions rendent impossible tout travail d'équipe sérieux, et empêchent que se développe une véritable expérience*³⁶⁷. »

In fine, nous pourrions faire ressortir les principales différences entre le Mouvement et le Régime totalitaires. Il incombe de surligner qu'ils se superposent sans se confondre, pour autant que le Régime procède du mouvement, et que le Régime en langage totalitaire ne correspond qu'à une étape du mouvement censé perpétuel, du moins perpétuellement mouvant. Encore faut-il souligner que le mouvement

³⁶⁷ Ibidem, pp. 195-196.

totalitaire pourrait se développer tant à l'extérieur du pouvoir de l'État que par la voie transitoire du bonapartisme ou du césarisme, comme nous l'avons vu plus haut. De toute façon, l'État totalitaire doit d'abord surgir pour ensuite établir le système sur lequel il tablera. En d'autres termes, l'étape du bonapartisme (ou du césarisme) se présente comme un passage obligé pour son établissement définitif. À cet égard, Hannah Arendt renchérit : « *Dans la mesure où le totalitarisme au pouvoir demeure fidèle aux principes originels du mouvement, on ne peut guère être surpris par les similitudes frappantes entre les procédés d'organisation du mouvement et l'État appelé totalitaire. [...] La multiplication des services, le dédoublement des fonctions, et l'adaptation des rapports du sympathisant du parti à la nouvelle situation, signifient simplement que la structure particulière du mouvement, structure en oignon où chaque enveloppe recouvre la formation suivante, plus militante encore, est maintenue. L'appareil d'État est transformé en organisation de façade composée de bureaucrates sympathisants, dont la fonction consiste, pour les affaires intérieures, à répandre la confiance parmi les masses de citoyens seulement coordonnés, et pour les affaires étrangères, à donner le change au monde extérieur non totalitaire. Le Guide, en sa double qualité de chef de l'État et de guide du mouvement réunit en sa personne une inflexibilité de militant porté à son plus haut degré et la confiance que la normalité inspire. L'une des différences les plus importantes entre un mouvement totalitaire et un État totalitaire réside en ce que le dictateur totalitaire peut et doit pratiquer l'art du mensonge totalitaire d'une manière plus cohérente et à une plus large échelle que le guide d'un mouvement*³⁶⁸. »

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder le dernier point de notre itinéraire avec Hannah Arendt et il se portera sur la police secrète, cristallisation principale de l'État totalitaire en tant que Régime. Nous ne développerons pas la **domination totale** que projette le totalitarisme comme but ultime, pour le compte de ce présent exercice dont la suite se devra d'affronter les apories d'une théorie de la démocratie dans l'État périphérique dépendant, toujours sous la menace du surgissement du spectre du totalitarisme plutôt que d'affronter les apories relatives au cadre catégoriel d'une ontologie politique. Ce que Hannah Arendt appelle la domination totale ou ce qu'elle expose comme telle demeure une ontologie politique négative, en ce sens qu'elle l'oppose, *prime facie*, à un concept catégoriel de

³⁶⁸ Ibidem, p. 202.

liberté. En d'autres termes, le concept de domination totale chez Hannah Arendt pose les présupposés d'une ontologie politique, si tant est que la domination totale soit la négation absolue de la liberté, qui elle définira l'Être humain comme un être nécessairement politique.

Cristallisation de l'État totalitaire, la Police secrète épouse tant qu'explicitement qu'implicitement la même structure d'échalote que ce dernier. Définie en tant qu'une suite bulbaire d'organes d'espionnage, l'objectif de la police secrète consiste à faire de chacun un policier secret pour chacun et le cas échéant à faire du bourreau d'aujourd'hui la victime de demain et ce jusqu'à la liquidation de tout autre être humain, à l'exception du Führer qui devrait, *in fine*, se retrouver seul dans l'isolement total de son omnipotence démiurgique de Prométhée. Le Führer doit finir par voir devant lui que lui seul. À cet égard, Hannah Arendt ajoute : « *Au-dessus de l'État et derrière les façades du pouvoir apparent, dans le dédale des multiples services, sous-jacent à tous les déplacements d'autorité et dans le chaos de l'inefficacité, se trouve le noyau du pouvoir dans le pays : les services hyper-efficaces et hyper-compétents de la police secrète. L'accent mis sur la police comme unique organe du pouvoir [...] peuvent s'expliquer en partie par le fait que [...] les armées, entraînées à combattre un agresseur étranger, ont toujours été un instrument douteux dans des perspectives de guerre civile*³⁶⁹. »

Cela dit, il incombe de faire remarquer dans le cas du Régime Lavalas, Aristide procéda à l'élimination pure et simple des Forces Armées Nationales, tandis que surgiront par la suite d'autres « armées » spéciales kabbalistiques dont « *L'armée Cannibale* », « *L'armée Rouge* », « *L'armée Petites-machettes (Lame Timanchèt)* » ou encore « *L'armée Petits-couteaux (Lame Tikouto)* ». Un autre élément de démagogie est que tout en détruisant l'Armée, symbole de l'Indépendance originaire, la propagande ne cessa de mystifier sa cible à travers la mythification de 1804, si bien qu'elle fit claironner de manière frénétique : « *Nos Ancêtres firent 1804, nous ferons 2004 !* » [En créole : « *Zansèt nou yo te fè 1804, nou menm nap fè 2004 !* »].

Nous ferons une nouvelle remarque sur le Régime Lavalas avec Aristide III en reprenant Hannah Arendt eu égard à la police secrète. Elle eut à dire : « *Dans les premières phases d'un régime totalitaire, la police secrète et les formations d'élite du parti continuent à jouer un rôle semblable à celui qu'elles jouaient sous d'autres formes de dictature [...] : la chasse aux ennemis secrets et la*

³⁶⁹ Ibidem, p. 214.

traque des anciens opposants. [...] À ce stade, pour celui qui en vient à nourrir des ‘pensées dangereuses’, un voisin devient peu à peu un ennemi plus dangereux que les agents officiels de la police. La fin de la première phase intervient avec la liquidation de toute résistance organisée, ouverte et secrète³⁷⁰. »

Quant à Aristide III, il alla échouer notamment à l'échéance de cette étape. Il tenta de la brûler vainement car il envisagea l'étape précédente sans d'abord parvenir ni à tout *lavalassiser* (embrigader, chimériser ou vassaliser) ni à anéantir tous les parallélogrammes de forces, susceptibles de faire quelque résistance. Or, à suivre Hannah Arendt, la terreur ne devient la substance réelle des régimes totalitaires qu'à l'échéance de l'embrigadement de la population entière et qu'à l'extermination des ennemis réels. Ce qui permet en outre d'explicitier la thèse selon laquelle le totalitarisme ne parvient à s'établir qu'à l'échéance de la phagocytose institutionnelle et de tout autre force, susceptible de lui constituer le moindre obstacle et de lui faire la moindre opposition. Néanmoins, « *plus important que ces considérations techniques, le totalitarisme a défini idéologiquement ses ennemis avant de s'emparer du pouvoir, de sorte que les catégories de ‘suspects’ ne soient³⁷¹ pas établies en fonction des informations de la police³⁷². »*

Pour la suite, nous surlignerons les spécificités de la police secrète totalitaire. D'abord, par rapport à la police secrète des autres formes de dictature. À Hannah Arendt de préciser : « *La différence majeure entre la police secrète despotique et la police secrète totalitaire est celle qui sépare le ‘suspect’ de l’‘ennemi objectif’*. Ce dernier se définit en fonction de la ligne politique du gouvernement et non par le désir qu'il a de le renverser. [...] L'introduction de la notion d’‘ennemi objectif’ est bien plus décisive pour le fonctionnement des régimes totalitaires que la définition idéologique des catégories qui lui correspondent. [...] La catégorie des ennemis objectifs survit aux premiers adversaires, idéologiquement définis, du mouvement ; de nouveaux ennemis objectifs sont découverts au gré de changements de circonstances³⁷³. »

Sous Aristide III, il était curieux de constater que les *Chimères* sous pression d'armes forçaient des gens prédéfinis comme « *ennemis*

³⁷⁰ Ibidem, pp. 216-217.

³⁷¹ « N'étaient » dans le texte.

³⁷² Hannah Arendt, in *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 219.

³⁷³ Ibidem, pp. 219-221 et *passim*.

objectifs » à crier : « Vive Aristide ! » ou encore à clamer « Aristide ou la mort ! ».

Ensuite, il convient de situer la police secrète dans son fonctionnement par rapport au Führer lui-même. À cet effet, Hannah Arendt amplifie : « *La police totalitaire est totalement assujettie à la volonté du Chef : lui seul peut décider qui sera le prochain ennemi potentiel et peut aussi bien désigner, comme le fit Staline, des cadres de la police à la liquidation. [...] Le devoir de la police totalitaire n'est pas de découvrir les crimes mais de passer à l'action quand le gouvernement décide de faire arrêter une certaine catégorie de la population. Politiquement, elle se distingue surtout par le fait qu'elle est seule à partager les secrets de l'autorité suprême, que seule elle sait sur quelle ligne politique sera mis l'accent. [...] L'efficacité de la police tient à ce que des missions aussi contradictoires peuvent être préparées simultanément. [...] La police n'a plus à se préoccuper de savoir ce qui se passe dans la tête des futures victimes, elle est devenue le dépositaire des plus grands secrets d'État*³⁷⁴. »

Cela dit, il appert de souligner que de ce type de rapport entre le Chef et la Police s'ensuivent deux corollaires. Le premier est que la Police s'impose comme Corps exécutif. Hannah Arendt précise : « *Le rôle politique de la police secrète, le "mieux organisé et le plus efficace" de tous les services du gouvernement dans l'appareil du pouvoir du régime totalitaire, n'est ni douteux ni superflu. Il constitue le véritable organe exécutif du gouvernement par l'intermédiaire duquel tous les ordres sont transmis. [...] En ce sens, les agents de la police secrète sont la seule classe ouvertement dirigeante des pays totalitaires ; leurs critères et leur échelle de valeurs imprègnent toute la texture de la société totalitaire*³⁷⁵. »

Quant au second corollaire, il s'agit du point de départ de la domination totale. Tous deviennent suspects. Quiconque peut être bourreau. Quiconque peut être victime. Chacun devient un policier secret pour l'autre. Et tout excès de zèle peut être aussi traduit comme une imposture, une prétention à la simulation du Chef. Sous ce jour, Hannah Arendt conclut : « *Dans des conditions totalitaires, la catégorie de suspect englobe la population entière : toute pensée qui dévie de la ligne officiellement prescrite, et sans cesse changeante, est déjà suspecte, quel que soit le champ d'activité où elle se manifeste. Du seul fait qu'ils sont capables de penser, les êtres humains sont*

³⁷⁴ Ibidem, pp. 222-225 et passim.

³⁷⁵ Ibidem, p. 230.

suspects par définition, et une conduite exemplaire ne met jamais à l'abri du soupçon car la capacité humaine de penser est aussi celle de changer d'avis. [...] Ainsi la défiance mutuelle imprègne-t-elle toutes les relations sociales des pays totalitaires et engendre un climat qui règne partout, même en dehors du domaine réservé de la police secrète. Dans un système d'espionnage omniprésent, où tout un chacun peut être un agent de la police, où chaque individu se sent constamment surveillé [...], chaque mot devient équivoque et susceptible d'une "interprétation" rétrospective³⁷⁶. »

Dès lors, si nous rappelons que le but ultime de la terreur totalitaire est la domination totale de l'Être humain, nous pourrions prendre congé de l'exposé de Hannah, tout en reprenant du moins pour ce qui préoccupe notre exercice ce qui suit : « *Les solutions totalitaires peuvent fort bien survivre à la chute des régimes totalitaires, sous la forme de tentations fortes qui surgiront chaque fois qu'il semblera impossible de soulager la misère politique, sociale et économique d'une manière qui soit digne de l'homme*³⁷⁷. » Aussi avons-nous soutenu la thèse selon laquelle le crépuscule d'un régime totalitaire est un bonapartisme infléchi, susceptible soit de générer un nouveau régime totalitaire soit d'emprunter la longue voix du temps historique de la reconstitution institutionnelle, nécessaire à l'émergence de l'État de droit démocratique.

De plus, nous avons également avancé l'hypothèse selon laquelle l'État périphérique dépendant se doit d'affronter un double problème de légitimation, comme nous l'avons vu plus haut. Aussi inférons-nous que les spectres du populisme et du totalitarisme hantent davantage lesquels types de formation sociale, du moins le cas d'Haïti, qui préoccupe le présent exposé. D'ailleurs, le Régime de Préval qu'elle expérimente au temps de notre observation est un bonapartisme, lequel se situe à mi-chemin du totalitarisme. Le *prévalisme*, en tant que forme de régime populiste est un bonapartisme. Il s'inscrit dans la voie totalitaire, si bien que le Mouvement duquel il s'origine épouse la forme d'un mouvement totalitaire à travers ses vacillements.

Cela dit, si nous rappelons que notre observation s'acheva le 11 janvier 2010, nous pourrions aussi tenir l'hypothèse selon laquelle le lendemain du Régime de Préval annonce un double visage de Janus : ou bien le Régime de Préval avec le mouvement à prétention

³⁷⁶ Ibidem, pp. 230-231.

³⁷⁷ Ibidem, p. 279.

totalitaire incarné à travers l'UNITÉ (INITE) continue son cours sans subir d'inflexion, ou bien un autre régime le remplace. Nous ne savons que prévoir, mais l'enjeu est que les spectres du populisme et du totalitarisme planent et que, même en cas de remplacement partiel ou total du bonapartisme initique, le nouveau régime héritera d'une tablature vacillant entre phagocytose institutionnelle et totalitarisme, sans oublier la *banalité symbolique* s'y intercalant. Ce qui ferait de lui un bonapartisme sous telle ou telle forme. Entre Charybde et Scylla. Ou bien, il sera populiste, donc bonapartiste à première vue ; ou bien, il sera un bonapartisme infléchi, avec les mêmes présupposés susmentionnés. Cela étant, il ne semble pas incongru de placer ce questionnement dans le sillage des apories d'une théorie de démocratie dans le cas de la communauté politique haïtienne, cas spécifique de l'État périphérique dépendant, retenu pour le présent exercice. Et c'est ce que nous allons essayer de reconstruire dans le prochain chapitre.

CHAPITRE V.- LES APORIES D'UNE THÉORIE DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉTAT PÉRIPHÉRIQUE DÉPENDANT

Envisager la reconstruction d'une théorie de la démocratie pour le compte de l'État périphérique dépendant revient à s'affronter aux apories résultant de la dialectique de la factualité et de la validité que nous traduisons en les termes de la dialectique d'un double problème de légitimation : celle spécifique à sa situation d'État dépendant et celle de l'État moderne – tout court. Quant à la situation spécifique, le présent exercice en a tenté une lecture au Chapitre précédent en les termes propres des *problèmes de légitimation* et quant à celle relative à l'État moderne en tant que tel, c'est ce que le présent chapitre va tenter d'aborder à travers les termes des *apories d'une théorie de démocratie*.

Eu égard au problème de légitimation inhérent à l'État périphérique dépendant, nous avons notamment identifié les spectres du populisme et du totalitarisme, portant préjudice à la question éthique du « *que devons-nous faire* » de la communauté politique subjacente et que nous avons exposé au précédent Chapitre. Dès lors, si nous rappelons que le discours politique constitue l'objet sur lequel se porte l'analyse de ce présent exposé, si bien que nous nous dûmes, de manière provinciale, de partir des débats provenant de l'arène politique haïtienne, il conviendrait d'avancer que l'aporie première qui s'accuse, découle d'un enchevêtrement de registres discursifs. Entre Charybde et Scylla. Amalgame de registres discursifs. Chevauchement d'identités politiques. Ainsi avons-nous vu avec Ferry que le discours politique – moderne – revêt les présupposés d'un discours reconstitutif, en ce sens qu'il émerge dans le temps historique des transmissions symboliques comme étant l'aboutissement des étapes antérieures marquées respectivement par les registres de discours narratif, interprétatif et argumentatif.

Or, pour sa part, le discours populiste ou totalitaire à travers la frénésie auratique de son délire prométhéen se révèle davantage l'amalgame entre le registre reconstitutif et le registre narratif auquel se voit s'accorder une préséance. Et à cette aporie originelle correspondra l'architecture principielle de la question de légitimation évoquée. Néanmoins, il incombe de souligner que le problème de l'enchevêtrement des registres du discours populiste ou totalitaire ne se pose pas du seul fait du recours au registre narratif, inséré par

transmutation dans le restructif, mais au premier chef dans la réaction mimétique de la prétention fusionnelle qui en découle. Avec Ferry, nous essayerons d'en reconstruire une élucidation.

Cela étant, si tant est que l'on veuille parvenir à une élucidation des registres discursifs évoqués, il incombe de surligner ce qu'il appert d'entendre par discours et le cas échéant les fonctions précises qu'il remplit et surtout ce qui lui confère sa dimension réflexive. À cet égard, Ferry écrit : « *Je conçois le discours à la fois comme un agir réflexif à l'égard de l'agir différencié et comme une puissance de thématization de l'expérience. Suivant une dialectique où s'enchaînent illusions, désillusions et frustrations, la différenciation de l'agir s'effectue dans une décantation progressive des adresses personnalisées au Il, au Tu, au Je. S'ouvrent en même temps les voies respectives de l'instrumentalisation dans le milieu du travail, de la concertation dans le milieu de l'interaction, de la symbolisation dans le milieu de la mémoire et du langage. Ces milieux sont eux-mêmes régulés par des rationalités différentielles codées respectivement par des règles techniques, des normes éthiques et des formes symboliques. Ce sont trois dimensions ou trois axes de l'agir différencié, auxquels se superpose la dimension réflexive du discours*³⁷⁸. »

Dès lors, nous pourrions d'introduire les registres dans leurs rôles de réflexivité. Et Ferry précise : « *Narration, interprétation, argumentation, reconstruction, sont les registres dominants à travers lesquels le discours achemine les identités personnelles, individuelles et collectives, en direction d'une pleine compétence réflexive. En passant d'un registre à l'autre, le discours nous met en situation de prendre un aperçu sur la genèse pragmatique de notre compétence communicationnelle. En ce qui la distingue des formes antérieures, notre identité actuelle semble marquée par un principe restructif*³⁷⁹. » En revanche, le populisme et le totalitarisme travestissent ce principe et ce, par le biais de leur réaction mimétique à partir de laquelle découle toute la confusion originaire de ces deux phénomènes.

Quant à la taxinomie d'identités qui résulte desdits registres, Ferry tient explicitement à établir : « *L'**identité restructrice** correspond à la réflexivité d'une conscience historique capable de*

³⁷⁸ Jean-Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome I : *Le sujet et le verbe*, op. cit., p. 16.

³⁷⁹ Ibidem, p. 17 [également p. 99].

s'ouvrir aux autres identités. En même temps, elle accède à la reconnaissance d'une identité catégoriale commune, c'est-à-dire de la constitution grammaticale qu'elle partage avec les formes discursives antérieures. L'**identité narrative** organise sa compréhension du monde sur les catégories de l'Événement et du Destin, qui sont celles du récit épique et du mythe ; l'**identité interprétative** organise sa compréhension du monde sur les catégories de la Loi et de la Justice, qui sont celles de la religion et de la métaphysique ; l'**identité argumentative** organise sa compréhension du monde sur les catégories de la Raison et du Droit, qui sont celles de l'ontologie et de la critique. Toutes reposent sur le même noyau catégorial de la grammaire³⁸⁰. »

Cela dit, il conviendrait de souligner deux des différents problèmes que posent les discours populistes et totalitaires par le recours au registre narratif. Premièrement, ils tendent à occulter les autres registres par l'amalgame du reconstitutif et du narratif, si bien qu'ils octroient primauté à ce dernier. *Secundo*, comme nous l'avons vu au Chapitre précédent, le recours réactionnaire au registre narratif pervertit le principe réflexif de la conscience historique d'ouverture aux autres identités. En d'autres termes, laquelle perversion prône cette fermeture narcissique et obscurantiste que l'on pourrait lire en les termes de ce que nous appelons une insularité ou mieux l'appréhender à travers le concept d'insularité. Nous y reviendrons, mais nous pourrions également faire remarquer que ce que nous désignons par le concept de banalité symbolique y découle.

En outre, il échoit de surligner ce qui constitue les spécificités de l'identité reconstructive. À cet égard, Ferry renchérit : « Pour l'identité reconstructive, qui organise quant à elle sa compréhension du monde sur les catégories de l'Histoire et du Langage, qui sont celles de l'herméneutique et de la pragmatique, cette complexion grammaticale n'est pas aussi idéologiquement masquée qu'elle pouvait l'être antérieurement par les représentations trifonctionnelles de nos "images du monde", depuis les images mythiques, religieuses et métaphysiques, jusqu'aux images philosophiques elles-mêmes. En d'autres termes, nous sommes mis en face à nous-mêmes d'une façon qui n'autorise guère d'autre compréhension du monde que celle par laquelle il nous est donné de concevoir notre attitude principielle à communiquer avec les autres cultures, et à travers le temps³⁸¹. »

³⁸⁰ Ibidem, p. 17.

³⁸¹ Ibidem, p. 17.

Eu égard à cette complexion grammaticale dans le cadre catégorial du discours, il incombe de reprendre cette précision de Ferry à propos des notions de temps et d'espace. Ferry écrit : « *Espace et temps sont ici des dimensions grammaticales : il s'agit d'un espace pronominal et d'un temps verbal. Les deux dimensions se constituent ensemble, à partir de la décantation de la relation-je. Elles ont une signification pragmatique. Cela veut dire qu'elles expriment des perspectives qui se sont différenciées dans l'agir. [...] Ainsi le passé est-il le point de vue théorique par excellence. Il se relie à l'idée d'un Il. Le futur est le point de vue pratique par excellence. Il se relie à l'idée d'un Tu. Le présent est le point de vue critique par excellence. Il se relie à l'idée d'un Je. [...] Avec la différenciation consciente de la relation-je, l'agir se construit différenciellement suivant des règles techniques (instrumentation), des normes éthiques (concertation), des formes symboliques (représentation)*³⁸². »

Et de cette différenciation spatio-temporelle s'extériorise celle des catégories égoïtiques fondamentales, qui sont chez Ferry « *le moi théorique, lié à l'idée du passé et de la troisième personne ; le moi pratique, lié à l'idée du futur et de la deuxième personne ; le moi critique, lié à l'idée du présent et de la première personne. La structure grammaticale définissant les adresses différenciées aux trois personnes et les indications différenciées aux trois temps dénote ce qu'il y a de plus essentiel à la constitution catégoriale du moi*³⁸³ ».

Par ailleurs, sous les auspices du concept de compétence communicationnelle, il appert de faire remarquer que la différenciation catégoriale première des aspects égoïtiques conduit à une différenciation catégoriale seconde, qui correspond à son tour aux catégories ipséïtiques des rapports sociaux et qui donc pourraient se lire en les termes de la relation trilogique entre travail, langage et interaction (sociale). Sous ce jour, Ferry précise : « *Dans son concept normatif, ce que je nomme compétence communicationnelle signifie alors que l'ontologie grammaticale des personnes et des temps est habitué dans l'individu, de sorte que celui-ci peut se référer univoquement à une composante du monde, repérée dans le système de coordonnées spatio-temporel. [...] J'entends par là une structure grâce à laquelle le discours est constitutif d'une entente univoque, virtuellement transculturelle. [...] Voici la proposition : c'est en normant techniquement l'expérience liée au travail, et en normant*

³⁸² Ibidem, pp. 79-80 et passim.

³⁸³ Ibidem, p. 80.

*éthiquement l'expérience liée à l'interaction, qu'une collectivité garantit pour elle-même les bases de pertinence concrète et d'acceptabilité universelle définissant la communicabilité de son langage au-delà des particularités lexicales*³⁸⁴. » Aussi pourrions-nous souligner que le concept d'*ontologie politique* que nous avons évoqué dans les prolégomènes à Hannah Arendt, table, au-delà de ses spécificités inhérentes, sur ces mêmes présupposés.

Dès lors, nous pourrions aborder le discours narratif en vue de faire ressortir l'enjeu de son investissement par les phénomènes populiste et totalitaire et le cas échéant surligner le travestissement voire la perversion qui en résulte. Bref, de faire ressortir en quoi lequel recours fait-il obstacle à l'émergence de la démocratie voire même à l'État de droit, si tant est que le problème principal ne se pose pas forcément au seul fait de son recours, même au gré d'une préséance. Ainsi avons-nous avancé que le problème principal de son recours tient, *prime facie*, à l'amalgame avec le registre reconstitutif. Ce qui revient donc à prendre en compte les deux problèmes aprioriques susmentionnés. D'où la tension dont l'apriori s'avère aporétique. En revanche, nous pourrions tenir à titre d'un premier élément d'élucidation que la narration (ou le récit), en tant que registre discursif ou mieux en tant que premier genre discursif, demeure, *per se*, légitime. À cet égard, tout dépendra des présupposés en vertu desquels se fait tel ou tel recours au registre narratif originel.

Selon Ferry, le récit en tant que présentation narrative d'événements constitue la « *première puissance de l'expérience liée au discours, car c'est typiquement par le récit que l'événement devient histoire (story). L'événement change là de cadre ontologique. Dans l'ordre du récit, l'événement n'a plus la réalité objective de ce qui a lieu, ni la réalité subjective de ce qui est vécu, mais la réalité intersubjective de ce qui est dit* »³⁸⁵. Ce faisant, il s'ensuit une autosuffisance ou mieux une autonomie du discours. Ce dernier est vécu pour lui-même et le premier corollaire qui en résulte est le recours à des rituels qui, à leur tour, entraînent la préfiguration mythique du monde.

Les rituels n'ont aucune prétention à la vérité qui, elle, caractérise spécifiquement le discours, si tant est qu'il soit perçu comme médium communicationnel. Ferry ajoute : « *La narration prend appui sur les symboles du langage, mais sa fonction n'est pas*

³⁸⁴ Ibidem, pp. 80-82.85 et *passim*.

³⁸⁵ Ibidem, pp. 104-105.

identique à la symbolisation elle-même. [...] Pas plus que le langage, le rituel ne prétend à la vérité. Seul ce qui se tient dans le milieu du discours est susceptible de vérité. [...] Le monde par là figuré est fictif ou mythique. Sa "vérité" réside alors dans l'exemplarité, mais également dans l'authenticité avec laquelle une figuration narrative parvient à objectiver les aspirations déçues, avortées ou ruinées [...]»³⁸⁶. » Cela dit, cette authenticité expressive que théorisa notamment Habermas, tant qu'elle demeure la spécificité inhérente à un registre discursif comme cadre originel des autres registres avec lesquels il coexiste ne poserait guère de problème. Et il en irait de même que le seul fait de son recours.

Néanmoins, à partir du moment où cette exemplarité et cette authenticité se voient détournées et exploitées pour devenir l'arrière-fond du populisme culturel, susceptible de faire surgir le populisme politique, et le cas échéant le totalitarisme, l'on est habilité à parler de problème. En d'autres termes, du moment où lesquelles exemplarité et authenticité se verront exploitées jusqu'à servir d'aune par exemple pour distinguer une formation sociale spécifique d'une autre voire une catégorie sociale d'une autre par le biais d'une division manichéenne entre l'Authentique et l'Inauthentique, entre l'Exemplaire prototypique et tout Autre.

À cet égard, le recours au registre du discours narratif se dira pathologique. Il s'agit avant tout du détournement du cadre catégoriel régissant la relation ipséitique de la trilogie – sus-indiquée – langage, travail, interaction. Aussi Ferry l'explicite-t-il en les termes suivants : « *En structurant l'identité personnelle autour de l'événement surgi par effraction, le récit construit le milieu symbolique sans lequel le moi ne soutiendrait pas le choc du réel. La narration intervient ainsi comme la cautérisation d'une plaie psychique. [...] La formation symbolique à laquelle elle donne lieu peut être considérée sous l'aspect d'une pathologie. Est pathologique toute formation symbolique figeant une situation de communication déformée. Ce n'est pas alors seulement que le récit travestit la réalité ; c'est aussi qu'en devenant un élément central de l'identité personnelle, il définit largement les conditions historiques d'une certaine compréhension – plus ou moins perturbée – de soi, du monde et d'autrui*³⁸⁷. »

³⁸⁶ Ibidem, pp. 105-106 et passim.

³⁸⁷ Ibidem, p. 107.

Ce faisant, le corollaire qui s'ensuivra entraînera à son tour deux enjeux respectifs. Le premier enjeu est que si le recours pathologique au registre narratif travestit l'ipséité catégoriale – sus-indiquée sous les catégories du Langage et de l'Histoire articulées par le monde, le soi et l'autrui – en la transférant vers le retour à l'égoïté catégoriale originelle – susmentionnée dans la différenciation spatiotemporelle du moi théorique, du moi pratique et du moi critique –, celle-ci subira, pour sa part, une transmutation pour conduire à l'égoticité – le Moi comme Centre. Centration égotique. Fermeture égocentrique. Insularité catégoriale. De là découle la prétention à l'imperméabilité à la critique ou à l'analyse. Identité narrative. Identité égotique. L'identité narrative, soutient Ferry³⁸⁸, n'est tournée que vers soi-même, elle est foncièrement égocentrique. Toutefois, dirions-nous que l'enjeu de l'enjeu réside avant tout dans l'amalgame qui s'y provoque.

Ainsi verrons-nous pour le compte du premier enjeu du recours pathologique que l'aboutissement peut se lire comme l'enchevêtrement entre narration et récit ; récit et mythe ; mythe et épopée, épopée et tradition. À cet égard, Ferry ajoute : « *Le rapport entre narration et récit est un rapport de production. Mais quand le produit qu'est le récit a pris une objectivité indépendante de l'activité narrative qui l'a engendré, sa valeur structurante pour l'identité change de sens : le mode sur lequel cette valeur est investie n'est plus la production, mais la reconnaissance. Là, le discours narratif commence à se charger d'implications interprétatives. Il s'agit de cultiver une mémoire, en élevant, par exemple, le récit au rang de mythe fondateur. Au départ, le mythe peut n'être qu'une épopée. Avec le processus de reconnaissance, l'épopée, éventuellement devient un mythe. Cela veut dire que l'ensemble des événements racontés dans les termes de l'épopée s'unifie sous la forme d'un modèle prégnant d'interprétation valable pour d'autres événements. [...] Par là même, le discours narratif passe insensiblement sur le registre interprétatif. [...] La narration n'est plus proprement génératrice du récit, mais de la tradition à laquelle ce récit va donner lieu*³⁸⁹. »

Dès lors, il convient de faire remarquer qu'entre la narration et l'imbroglia de ces enchevêtrements apparaît également la figure du héros. Héros mythique. Héros épique. Et au regard du populisme

³⁸⁸ La référence correspondante a été faite au second chapitre.

³⁸⁹ Jean-Marc Ferry, in *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome I : *Le sujet et le verbe*, op.cit., p. 109.

culturel, l'on pourrait rallonger la liste avec les notions qui suivent. Héros romantique. Héros indigénistique. Héros griotique. Et l'enjeu, c'est ce que nous considérons comme étant le second enjeu du recours pathologique. Tout comme le héros qui se fige une fermeture autosuffisante, formation sociale et communauté politique correspondantes, par le truchement résultant de la transmutation de l'histoire (History) – transmission intergénérationnelle des traces communicationnelles dotées de sens – en récit (story), s'invaginent dans l'insularité.

Sous ce jour, Ferry renchérit : « *L'insertion du récit dans la tradition, c'est-à-dire la transmission narrative du récit, tend à altérer le registre du discours lui-même, en suscitant le passage du mode narratif au mode interprétatif. [...] Dans la mesure où un récit est investi comme mythe fondateur, il doit en effet gérer la signification d'événements étrangers au contexte de son élaboration. Le récit devient 'vrai', paradoxalement, dans la mesure où la tradition lui trouve des applications qui n'ont plus de rapport direct avec le contexte originaire, de sorte que sa pertinence est virtuellement universelle, du moins au niveau de la prétention. En chargeant ainsi le récit d'une vérité historique distancée de sa vérité philologique, la tradition propose en fait un modèle général d'interprétation pour tous les événements dont la signification irait corroborer ou enrichir la texture du récit inaugural*³⁹⁰. »

Cela dit, cette matrice qui s'extériorise comme étant le second enjeu du recours pathologique au registre narratif va constituer à son tour un enjeu, mais cette fois-ci comme écueil à ce qu'une lecture de sémantique politique pourrait dès à présent appeler démocratie, si tant est que la démocratie soit principiellement cette ouverture à autrui – Soi décentré –, à la critique et à l'évaluation. Et cette impasse se voit s'amplifier du moment où le populisme et le totalitarisme exploitent cette matrice narrative au gré des intérêts à soi contingents. Dès lors, le leader populiste ou le Führer totalitaire surgissent comme héros mythiques. Et qui, dans leur délire prométhéen d'omnipotence démiurgique, tendent à imposer leur discours comme seule réalité possible.

Et dans le double rapport travesti de l'épopée et du mythe, leur frénésie dionysiaque transforme les slogans de leur propagande, mâtinés de rituels, en mythes ou mieux en nouveaux mythes. Aussi la propagande populiste et totalitaire est-elle une néo-mythologie. Ainsi

³⁹⁰ Ibidem, p. 109.

pourrions-nous reprendre à titre d'illustration le slogan Lavalas suivant, que nous avons analysé au Chapitre précédent : « *Titid ak Preval se marasa yo ye (Aristide et Préval sont des jumeaux)* », en tant que réactivation du mythe d'Hermaphrodite. Encore convient-il d'ajouter que la prétention mimétique au mythe du fusionnel que tintinnabulent populisme et totalitarisme va en-deçà du récit mythique lui-même. Les slogans y relatifs peuvent être considérés comme subnarratifs. Cela étant, nous pourrions, *in fine*, avancer l'hypothèse suivante. Autant que le discours politique table sur des mythes et que l'identité narrative voire sub-narrative est prégnante, autant l'État a du mal à se légitimer et autant la démocratie peine à émerger.

Et faut-il ajouter que les apories d'une théorie de la démocratie se renforcent du moment où l'écueil à la décentration de Soi – du Soi social – se doit également d'affronter les impasses relatives à la *chaleur maternelle du préjugé* que revendique Herder, quoique ce soit toujours le romantisme qui se charge d'inculquer le préjugé herdérien. Mais l'ambiguïté même de la notion de préjugé nous oblige à en parler. À Herder de surenchérir : « *Le préjugé est bon en son temps, car il rend heureux. Il ramène les peuples à leur centre, les rattache solidement à leur souche, les rend plus florissants selon leur caractère propre, plus ardents et par conséquent aussi plus heureux dans leurs penchants et leurs buts. La nation la plus ignorante, la plus remplie de préjugés est à cet égard souvent la première : le temps des désirs d'émigration et des voyages pleins d'espoirs à l'étranger est déjà maladie, enflure, embonpoint malsain, pressentiment de mort*³⁹¹. » Dès lors, si l'on rappelle que la démocratie requiert l'État de droit, la légitimation devient l'enjeu. Ce qui revient, plus communicationnellement, à dire que tout se joue donc sur le terrain de la reconnaissance, domaine d'expression de la question de légitimation.

Mutatis mutandis, nous pourrions aborder la dialectique du procès de légitimation. À y voir l'enjeu de la reconnaissance présuppose que le processus de légitimation table sur un cadre normatif. À cet effet, Habermas précise : « *La légitimité signifie qu'on peut défendre à l'aide d'arguments fondés l'exigence coextensive d'un ordre politique qui veut que ce dernier soit reconnu pour correct et*

³⁹¹ Johann Gottfried von Herder, in *Une autre philosophie de l'histoire pour contribuer à l'éducation de l'humanité. Contribution à beaucoup de contributions du siècle*, traduction française de Max Rouché, Paris, Aubier-Montaigne, collection bilingue, 1964 (1774), pp. 185-187.

juste ; un ordre légitime mérite cette reconnaissance. La légitimité, c'est la capacité d'un régime politique à être reconnu. [...] C'est pourquoi, tant dans une perspective historique que sur le plan de l'analyse, le concept s'applique avant tout à des situations où la légitimité d'un ordre politique est litigieuse, c'est-à-dire à des situations où surgissent ce qu'on appelle des problèmes de légitimation : certains déniaient alors cette légitimité, les autres la réaffirment. Il s'agit d'un processus³⁹². »

Cela étant, il s'ensuit d'une part que la légitimation devient une question permanente et que d'autre part celle-ci ne concerne du moins à première vue que des systèmes politiques qui, eux, renvoient à l'État. En premier lieu, c'est sur l'État que se porte la question de légitimation. Parce que « *dans la mesure où l'État se porte garant contre toute désagrégation sociale qu'il cherche à empêcher en prenant des mesures à caractère obligatoire, l'exercice du pouvoir d'État a pour corollaire l'impératif de maintenir la société dans son identité définie, dans chaque cas, par certaines normes. C'est là le critère qui permet d'apprécier la légitimité du pouvoir étatique ; et s'il est destiné à durer, il faut qu'il soit tenu pour légitime. Les théories modernes du processus politique qui ont pour objectif d'expliquer la naissance de l'État moderne considèrent comme autant de problèmes systémiques universels la garantie de l'identité, l'instauration d'une légitimité et l'intégration sociale. [...] Mais le sous-système politique ne peut librement disposer des potentiels d'intégration sociale ni du pouvoir normatif qui prescrit son identité à la société dont il s'agit de maintenir la cohésion³⁹³. »*

En second lieu, le procès de légitimation dans toutes ses complexités renvoie au régime politique immédiat. À cet égard, Habermas eut à dire : « *Lorsque nous plaçons pouvoir légitime et domination politique sur un même plan, nous sommes nécessairement conduits à admettre, notamment, qu'aucun système politique ne peut à long terme s'assurer la confiance de la population, c'est-à-dire l'obéissance des membres de la société, sans avoir recours à certaines légitimations³⁹⁴. »* Le discours politique à travers diverses formes et manifestations de l'agenda quotidien de l'arène politique répond en

³⁹² Jürgen Habermas, in *Après Marx*, traduction française de Jean-René Ladmiral et Marc Buhot de Launey, Paris, Hachette, Pluriel, 1997 (1976), p. 250.

³⁹³ Jürgen Habermas, op. cit., p. 252.

³⁹⁴ Ibidem, p. 253.

général à cette exigence. Comme nous l'avons vu, les protagonistes politiques tiennent à s'y légitimer.

Dès lors, il appert que, dans le cadre reconstitutif (paradigme reconstitutif du discours) qui préoccupe cet exposé, la légitimité résulte de la dialectique entre reconnaissance et norme et que la légitimation devient un procès de justification. Habermas l'explicite en les termes suivants : « *Par légitimité, j'entends la reconnaissance dont bénéficie un ordre politique. L'exigence de légitimité se réfère à la garantie d'intégration sociale propre à l'identité d'une société définie par des normes. Les légitimations ont pour fonction de répondre à cette exigence, c'est-à-dire de montrer comment et pourquoi telles institutions établies (ou préconisées) sont en mesure de disposer le pouvoir politique de telle sorte que les valeurs constitutives de l'identité sociale informent effectivement la réalité. [...] La force justificative que recèlent les légitimations elles-mêmes, et qui doit être soumise à une analyse formelle, dépendent aussi du potentiel de légitimation ou des raisons qui sont avancées. [...] Dans chaque cas, c'est le niveau de justification exigé qui en décidera*³⁹⁵. »

Ce faisant, il incombe de procéder à quelques précisions pour ce qui préoccupe le présent exercice. Premièrement, eu égard à la question de justification, si tant est que soit possible à la fois un niveau d'argumentation théorique et un niveau de raisonnement pratique (ou éthico-moral), il importe de surligner qu'à l'aune d'une sémantique politique, le présent exposé tablera sur le raisonnement pratique. Et que, sous ce jour, Habermas eut à dire : « *Les justifications ne s'appuient alors plus seulement sur une argumentation. Puisqu'il n'est plus possible sur le plan théorique de défendre la validité des raisons dernières, ce sont les conditions formelles de la justification qui acquièrent elles-mêmes un pouvoir de légitimation. Les procédures et les présupposés de l'accord rationnel sont érigés en principes. [...] En parlant de niveaux de justification, j'entends donc les conditions formelles qui déterminent la recevabilité de raisons qui confèrent à la légitimation son efficacité, sa capacité à réaliser un consensus et à susciter des mobiles d'adhésion*³⁹⁶. »

La seconde considération se porte sur la réflexivité du procès de justification pratique retenue par rapport au problème de légitimité de l'État – moderne – lui-même. Habermas précise : « *Pour ce qui est des problèmes de légitimité à l'époque moderne, il est en tout cas*

³⁹⁵ Ibidem, p. 257.

³⁹⁶ Ibidem, p. 259-260.

décisif que le niveau de justification devienne réflexif. Les procédures et les présupposés de la justification elle-même sont désormais les raisons qui assurent la légitimation et en conforment la validité. L'idée d'un accord passé entre tous les membres de la société – en tant qu'ils sont libres et égaux – caractérise le type procédural de légitimité propre à l'époque moderne. À ce type nouveau de légitimité correspond une transformation du statut des sujets. [...] C'est Rousseau qui le premier a élaboré le type de la légitimité procédurale³⁹⁷. »

Enfin, il s'avère important de procéder à la précision suivante. Selon Habermas, si tant est que ce soit le principe rationnel de légitimation qui distingue la démocratie des autres systèmes de pouvoir, le niveau de justification du pouvoir et ses pratiques d'organisation ne sont pas à confondre. Aussi convient-il de souligner qu'à ce titre notre exposé prend en compte le niveau de justification et c'est la raison pour laquelle l'analyse a notamment identifié et mis accent sur le populisme et le totalitarisme comme écueils à la légitimation et le cas échéant à l'émergence de la démocratie eu égard, de manière provinciale, à la communauté politique haïtienne. Et Habermas rappelle : *« Seuls ont aujourd'hui un pouvoir de légitimation les règles et les présupposés de la communication qui permettent de distinguer une unanimité ou un accord réalisés entre des hommes libres et égaux d'un consensus extorqué ou contingent³⁹⁸. »*

Dès lors, sous les auspices d'un concept de raison pratique, s'y voient poindre comme corollaires de ces considérations la relation entre éthique et politique sous la médiation entre moralité et vie éthique, ce qui fait dire à Habermas que *« les sujets jugeant moralement ne peuvent normalement agir en conformité avec leur jugement que s'ils ont été formés, dans des contextes de vie éthique, à être des sujets moralement capables d'action. L'éthicité d'une forme de vie s'atteste donc dans des processus de formation et au sein de relations qui rendent l'individu conscient de ses devoirs concrets et le motivent en même temps à agir selon eux³⁹⁹. »*

Puis, le cadre principiel ou normatif sur lequel repose une théorie de démocratie délibérative, sous-tendant également le socle

³⁹⁷ Ibidem, p. 261.

³⁹⁸ Ibidem, p. 265.

³⁹⁹ Jürgen Habermas, in *De l'éthique de la discussion*, traduction française de Mark Hunyadi, Paris, Flammarion, Champs, 1999 (1991), pp. 37-38.

matériel requis ou du moins présupposé : l'État de droit, comme pouvoir légitime, du moment où l'on part du principe de complémentarité entre morale et droit. Habermas précise : « *Il existe entre droit et morale une relation de complémentarité [...]. À la différence de la prétention à la validité normative, clairement définie, qui est celle des commandements moraux, la prétention à la validité des normes juridiques s'appuie sur différentes sortes de raisons. La pratique de la justification législative ne dépend pas seulement de discussions d'ordre moral, mais d'un vaste réseau de discussions et de négociations. [...] Comme la morale, le droit est censé protéger équitablement l'autonomie de tous les acteurs et de tous les concernés. Ainsi le droit doit-il lui aussi montrer sa légitimité sous cet aspect d'une garantie de liberté*⁴⁰⁰. »

En outre, ce concept de liberté renvoie, *prime facie*, et ce, notamment dans le cas qui nous préoccupe, à l'idée d'autonomie juridique des citoyens, articulée par la médiation entre autonomie privée et autonomie publique. À cet égard, Habermas renchérit : « *L'idée de l'autonomie juridique des citoyens requiert, en effet, que les destinataires du droit puissent en même temps se comprendre comme ses auteurs. [...] L'idée démocratique d'autolégislation doit s'affirmer dans le médium du droit lui-même. [...] Sans l'autonomie privée des sujets de droit, il n'y a pas de droit. En l'absence de droits fondamentaux garantissant l'autonomie privée des citoyens, il n'y aurait pas, par conséquent, pas non plus de médium permettant l'institutionnalisation juridique des conditions grâce auxquelles les sujets, dans leur rôle de citoyens, peuvent faire usage de leur autonomie publique. C'est ainsi que l'autonomie privée et l'autonomie publique se présupposent réciproquement, sans que les droits de l'homme ou la souveraineté populaire puissent prétendre à la primauté*⁴⁰¹. » Sous ce jour, le concept de communauté politique pourra se lire aussi sous la notion de communauté juridique.

Et à évoquer les concepts de droit de l'homme et de souveraineté populaire, il incombe de faire une fois pour toutes la précision suivante. Nous reprenons Habermas qui soutient : « *Si les discussions et les négociations sont les lieux où une volonté politique raisonnable est susceptible de se former, alors cette supposition de*

⁴⁰⁰ Jürgen Habermas, in *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, traduction française de Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2003 (1996), pp. 278-279.

⁴⁰¹ Jürgen Habermas, in *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, op. cit., pp. 282-283.

rationalité, sur laquelle la procédure démocratique doit se fonder, doit, en dernière instance, s'appuyer sur un dispositif de communication : il s'agit des conditions dans lesquelles les formes de communication nécessaires à une édicton légitime du droit peuvent être, à leur tour, juridiquement institutionnalisées. Le lien interne recherché entre droits de l'homme et souveraineté populaire réside donc dans le fait que l'exigence d'institutionnaliser en termes de droit la pratique civique, qui consiste dans l'usage public des libertés d'expression, est remplie précisément par les droits de l'homme eux-mêmes. Les droits de l'homme, qui permettent d'exercer la souveraineté populaire, ne peuvent pas constituer une restriction externe de cette pratique⁴⁰². » Nous reviendrons plus loin sur le concept de souveraineté populaire, mais nous reviendrons plus sur celui de droit de l'homme.

Mutatis mutandis, nous pourrions introduire le concept d'éthique tant évoqué dans le présent exercice sous le prisme de la question du « que devons-nous faire » de la communauté politique haïtienne. Cela dit, nous aborderons la question éthique dans ses rapports avec la politique ou encore, plus communicationnellement parlant, sous un angle situé de l'ipséité. Et cela nous habilite à faire l'économie du débat sur le *Sollen* ou le devoir principal d'un Je en quête d'orientation ; autrement dit, à la formation factuelle de la volonté d'un acteur par ses préférences et buts subjectifs à atteindre. Néanmoins, eu égard au concept de raison pratique – susmentionné –, même en voulant nous limiter à la seule lecture éthique, il incombe de la distinguer avec une lecture morale. Bref, de procéder à la distinction entre éthique – tablant sur le bien commun (le bien de la communauté politique en tant que communauté éthique) – et morale – se portant sur le juste (les normes universelles valides fort abstraites) – qui nous légitimera à amener par la suite les principes de l'État de droit. Lesquels renvoient avant tout à des principes éthiques. Encore faut-il faire remarquer que dans le cadre de la communauté politique subjacente, le JE pourrait tout aussi correspondre à l'agir instrumental ou téléologique formulé par un Nous au plein sens du terme. Autrement dit, il s'agit d'une question éthico-existentielle qui se pose plutôt sur l'axe des modes d'organisation de la communauté politique. Là, la question éthique du « que devons-nous faire » devient la question pragmatique du « que pouvons-nous faire ». Quitte à rappeler que notre propos se limite au seul axe de la justification.

⁴⁰² Ibidem, pp. 281-282.

Cela étant, il importe au premier chef, de faire part de ce qu'il convient d'entendre par le concept de raison pratique. Pour ce faire, nous reprenons Habermas qui l'explicite sous les termes suivants : « *Nous nommons raison pratique le pouvoir de fonder les impératifs correspondants, où, selon le contexte d'action et le type de décision à prendre, ce n'est pas seulement le sens illocutionnaire du devoir par nécessité [des Müssens] ou du devoir moral [des Sollens] qui change, mais également le concept de la volonté qui, à chaque fois, doit se laisser déterminer par des impératifs fondés rationnellement. [...] Selon l'aspect choisi, on est amené à trois lectures différentes de la raison pratique – pragmatique, éthique, morale –, se complétant mutuellement*⁴⁰³. » Et, sous ce jour, Habermas appelle devoir, « *l'affectation de la volonté par la prétention à la validité des commandements moraux*⁴⁰⁴ ».

Dès lors, l'on retiendra notamment dans la différence entre éthique et morale que cette dernière va à l'encontre de toute forme d'insularisation et de contingence. Ce faisant, nous rejoignons Habermas qui eut à dire : « *Je maintiens le concept d'une morale universaliste comme le noyau qui, sous l'écorce des formes de vie liées à la vie éthique, peut adopter des formes historiques différentes. Celui qui abandonne ce point de référence, celui qui maintient les morales locales enfermées dans le cercle de la vie éthique concrète, celui-là abandonne tout critère moral pour l'évaluation de formes de vie éthiques. [...] À ce niveau, le jugement moral s'affranchit des accords locaux et de la coloration historique d'une vie particulière ; il ne peut plus en appeler à l'autorité de ce contexte lié au monde de la vie. Et les réponses morales n'en retiennent que davantage la force rationnellement motivante des jugements*⁴⁰⁵. »

Sous ce jour point non seulement la différence entre le Bien et le Juste ou entre vie bonne et justice, mais aussi entre morale et valeur ou entre justice et valeur. Ce qui revient plus concisément à dire que toute valeur est éthique, parce que circonscrite à une forme de vie ou à une communauté particulière. Et qu'en revanche, aucune valeur n'est *a priori* morale. Ce n'est que dans la complémentarité des usages de la raison pratique où l'éthique présuppose la morale quant à son émergence qu'une valeur en tant que telle présuppose à son tour la question (dimension) morale en s'y rapportant implicitement.

⁴⁰³ Jürgen Habermas, in *De l'éthique de la discussion*, op. cit., pp. 102-103.

⁴⁰⁴ Ibidem, p. 107.

⁴⁰⁵ Ibidem, p. 40 et passim.

Néanmoins, ce point s'avère important. Si l'on procède à une inflexion, l'on aboutit à la fausseté ou à l'intenabilité de l'insularité. Habermas précise : « *Les idées concernant la vie bonne imprègnent l'identité des groupes et d'individus d'une manière telle qu'elles constituent un élément intégré de la culture ou de la personnalité respectives. Ainsi la formation du point de vue morale s'effectue-t-elle main dans la main avec une différenciation au sein de ce qui relève du pratique : les questions morales, qui peuvent, fondamentalement, être décidées rationnellement sous l'aspect de la justice, ou de l'universalisation des intérêts, sont désormais distinguées des questions évaluatives, qui, sous leur aspect le plus général, se présentent comme des questions concernant la vie bonne (ou de la réalisation de soi), et qui ne sont accessibles à une explication rationnelle qu'à l'intérieur de l'horizon non problématique d'une forme de vie historiquement concrète ou d'une conduite de vie individuelle*⁴⁰⁶. »

Cependant, jusque là, la distinction entre moralité et vie éthique n'est explicite que dans son cadre théorique principal. Autrement dit, elle demeure abstraite, si bien que Habermas trouve juste d'écrire que « *les jugements moraux, qui donnent à des questions décontextualisées des réponses démotivées, ont un déficit pratique qui exige compensation*⁴⁰⁷ ». Dès lors, si nous nous limitons au seul cadre de ce qui préoccupe notre exposé, laquelle compensation peut s'implémenter à travers la discussion éthico-politique. D'ailleurs, c'est à ce titre que nous avançons que les principes éthiques servent de tablature aux principes politiques de l'État de droit. Il y va de la jonction ou de l'articulation synaptique entre éthique et droit. À cet effet, Habermas renchérit : « *Dans les discussions éthico-politiques, il s'agit de clarifier d'une identité collective qui doit laisser de la place à la multiplicité des projets de vie individuels. Le problème de l'imputabilité des commandements moraux motive le passage de la morale au droit. Et avec la réalisation de buts et de programmes se posent finalement des questions à propos du transfert et de l'utilisation neutre du pouvoir. Le droit rationnel moderne a réagi à ces interrogations*⁴⁰⁸. » Encore faut-il préciser que le présent exercice ne fera que tangenter la question en ne reprenant que quelques indicateurs sans pouvoir s'investir à fond dans le débat subséquent.

⁴⁰⁶ Ibidem, pp. 39-40.

⁴⁰⁷ Ibidem, p. 42.

⁴⁰⁸ Ibidem, p. 108.

Cela dit, nous pourrions à présent introduire les principes de l'État de droit qui, à leur tour devraient nous amener à un concept de politique ou de démocratie délibérative. À l'aune de la théorie de la légitimation esquissée, l'idée de l'État de droit sous-tend la co-originarité entre droit et pouvoir politique. Aussi l'État de droit se lit-il comme étant un pouvoir politique légitime. À cet égard, évoquer les principes de l'État de droit renvoie à la convocation du même procès de légitimation sus-indiqué, si tant est qu'aucun pouvoir politique ne puisse se légitimer une fois pour toutes. Habermas amplifie : « *L'idée d'État de droit requiert que les décisions engageant la collectivité, prises par un pouvoir étatique qui doit invoquer le droit pour remplir ses propres fonctions, ne prennent pas seulement une forme juridique mais se légitiment par rapport au droit légitimement édicté. Ce qui rend l'exercice du pouvoir politique légitime n'est pas la forme juridique en tant que telle, mais seulement le respect du droit légitimement édicté*⁴⁰⁹. »

Cela dit, il appert que, dès à présent, point une première différence entre État de droit et État bonapartiste. Dans l'État bonapartiste – comme nous l'avons vu notamment dans le cadre de la formation sociale haïtienne – la forme juridique en tant que telle non seulement existe, mais encore paraît, *ex lege*, conforme. En revanche, le pouvoir politique – bonapartiste – loin d'agir en fonction du droit légitime table ses actions au détriment des formes juridiques elles-mêmes en les enfermant dans la contingence d'une provincialisation opaque. En d'autres termes, l'État bonapartiste va en-deçà de la forme juridique en tant que telle. Y prédomine, sans donc se soucier de la forme juridique existante, censée en vigueur, la contingence immédiate de l'action à poser ou de la décision à prendre la plupart du temps en fonction des intérêts de soi.

Par ailleurs, la question principielle qui se pose se porte sur l'édiction légitime du droit et le cas échéant sur la source de laquelle doit émaner la justification d'une telle édition. D'où le droit se doit-il de provenir pour qu'il puisse être reconnu et accepté de tous comme étant légitime ? Dialectique entre légitimité et positivité du droit. Dialectique entre validité et factualité du droit. Dès lors, si tant est que droit et pouvoir politique soient co-originaux, c'est la question de la souveraineté populaire qui se trouve convoquée. À Habermas de renchérir : « *Une souveraineté du peuple qui est liée de façon interne aux libertés subjectives noue par ailleurs des liens avec le pouvoir*

⁴⁰⁹ Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, op. cit., p. 153.

étatiquement organisé, de sorte que le principe selon lequel tout pouvoir émane du peuple, est réalisé par les présuppositions communicationnelles et les procédures d'une formation de l'opinion et de la volonté institutionnellement différenciée. Dans l'État de droit conçu dans les termes d'une théorie de la discussion, la souveraineté du peuple ne s'incarne plus dans une assemblée concrètement identifiable de citoyens autonomes. Elle se retire dans les cycles communicationnels, pour ainsi dire sans sujets, des débats publics et des organismes. Ce n'est que sous cette forme anonyme, que le pouvoir rendu fluide par la communication peut lier le pouvoir administratif de l'appareil d'État à la volonté des citoyens⁴¹⁰. »

Cela dit, la souveraineté populaire fait générer à la fois et le droit et le pouvoir politique. Mais ce point de vue originel ne renvoie qu'à la validité du pouvoir fondé sur la communication. Eu égard à la factualité, le droit devient l'aune qui assure la transition de ce pouvoir principiellement légitime en Pouvoir administratif ou en appareil de Pouvoir, tout comme il se positivise sous ce jour en code juridique. Pour autant que nous nous limitons à la seule question de la validité, il convient de reprendre Habermas qui fait la précision suivante : « *Je propose de considérer le droit comme le médium qui permet au pouvoir fondé sur la communication de se transformer en pouvoir administratif. En effet, une telle transformation a le sens d'un acte conférant les pleins pouvoirs dans le cadre de ce qu'autorise la loi. L'idée d'État de droit peut alors être interprétée, d'une façon générale, comme l'exigence de lier le système administratif régulé par le code du pouvoir, à un noyau législatif fondé sur la communication et de le dégager des interférences du pouvoir social, autrement dit de la force factuelle d'intervention des intérêts privilégiés. On interdit au pouvoir administratif de se reproduire lui-même, afin qu'il ne se régénère qu'en transformant un pouvoir donné, fondé sur la communication. En dernière instance, c'est ce transfert que doit réguler l'État de droit⁴¹¹. »*

Ce faisant, il incombe de procéder à quelques remarques importantes. Eu égard à l'État périphérique originaire s'accuse le problème de légitimation dans son double visage de Janus. Au-delà de la tension principielle entre validité et factualité s'ajoute celle que provoquent les interférences du pouvoir social qui, comme nous l'avons vu avec Touraine, provient de diverses fractions de classes

⁴¹⁰ Ibidem, pp. 153-154.

⁴¹¹ Ibidem, p. 169.

gestionnaires de capitaux hybrides. Force factuelle d'intérêts à soi contingents capables de constituer à elle seule une kyrielle d'obstacles à tout procès de légitimation, si tant est qu'elle puisse entraîner les tenants du Pouvoir administratif dans la seule défense de leurs privilèges mesquins, comme nous l'avons vu avec Trouillot dans le cas d'Haïti, surtout à partir de la Sainte Alliance des Gouvernants et des Commerçants. Or, l'un des corollaires de ce malentendu originel est le pari méphistophélesque de l'État bonapartiste.

L'État bonapartiste s'attribue d'une part des pouvoirs de son propre gré, allant donc à l'encontre de ce qu'édicte la loi et d'autre part, dans l'étape de sa déchéance éthique provoque une sorte d'autoreproduction de l'appareil du pouvoir du fait même de la désagrégation de ce dernier. Laquelle autoreproduction se manifeste en général tant sous forme de duplication des services administratifs que dans la transmutation de la fraction de pouvoir que devrait implémenter chaque entité. Si cette pratique s'impose de manière plus systématique dans l'État totalitaire, il s'avère important de préciser qu'elle commence dès l'État bonapartiste.

En Haïti, sous Aristide II, un programme dénommé « *Les petits projets de la présidence* » en fournit une illustration. À Jean et Maesschalck de surenchérir : « *C'est l'ambition d'une mendicité honorable à l'image des Petits projets de la présidence qui face à des problèmes de politique générale exigeants en rigueur et en créativité ont transformé l'État en ONG développementiste avec ses petits réseaux clientélistes*⁴¹². » Comme d'ailleurs, Jean et Maesschalck précisaient : « *Le pouvoir Lavalas n'a jamais cherché en conséquence qu'à utiliser des gens achetables et à valoriser des personnes frustrées par leur sort*⁴¹³. » À son tour, Michel Soukar peaufine : « *Sitôt rétabli dans l'intégralité de ses fonctions le 15 octobre 1994, Aristide institua les Petits Projets de la Présidence (P.P.P.). Cet organisme fonctionna en distribuant l'argent du Trésor Public à des personnes proches du Pouvoir Lavalas*⁴¹⁴. » Quant à Préval, l'on retient avec le Sénateur Madistin au troisième chapitre ce qui suit : « *L'Exécutif de Préval donne à des Parlementaires des montants pour de petits projets dans leur circonscription et sur la manière de dépenser l'argent, ils peuvent se permettre de le détourner ou même de le voler.* » Il y va de

⁴¹² Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck, in *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, op. cit., p. 177.

⁴¹³ Ibidem, p. 167.

⁴¹⁴ Michel Soukar, in *Haïti. Histoire, Politique, Société*, Port-au-Prince, Les fleurs de Tabarre, 2009, p. 101.

même que les problèmes soulevés dans ce même troisième chapitre eu égard aux émissions au cours desquelles Numa accueillit le Bourgmestre des Gonaïves ou celui de Port-de-Paix. Les décisions concernant les administrations communales subjacentes se prennent au Palais National, contrairement à ce que détermine la loi, censée en vigueur. Aussi avons-nous tenu la thèse selon laquelle l'État bonapartiste va à l'encontre de l'État de droit.

Par ailleurs, l'évocation de la souveraineté populaire comme principe fondamental de l'État de droit vise à donner une réponse rationnelle à la question éthique du « que devons-nous faire » dans une communauté politique donnée. À cet égard, Habermas introduit : « *Dans le principe de la souveraineté populaire, d'après lequel tout pouvoir émane du peuple, le droit subjectif d'une participation égale à la formation de la volonté démocratique converge avec la possibilité, ouverte par le droit objectif, d'une pratique institutionnalisée d'autodétermination des citoyens. Ce principe constitue la charnière entre le système des droits et la construction d'un État de droit démocratique. Le principe de souveraineté populaire, tel qu'il est interprété par la théorie de la discussion, engendre à la fois le principe de la protection juridique complète de l'individu, garantie par une justice indépendante, les principes de la légalité de l'Administration et du contrôle de celle-ci par la Justice et le Parlement, ainsi que le principe de la séparation de l'État et de la société – principe qui doit empêcher une transformation directe, c'est-à-dire sans le passage par les écluses d'une formation du pouvoir par la communication, du pouvoir social en pouvoir administratif*⁴¹⁵. »

En revanche, l'État bonapartiste qui emprunte la voie opposée à l'État de droit table sur la conception plébiscitaire du pouvoir émanant du peuple. Sémantiquement, l'on remarque la difficulté pour distinguer l'État bonapartiste de l'Administration correspondante, parce que l'Administration ou l'Appareil administratif renvoie avant tout au régime politique qui en détient les rênes. Tandis que l'une des spécificités de l'État bonapartiste réside dans le fait que le régime politique dirigeant tend à se confondre avec l'État lui-même. Ainsi l'État bonapartiste correspond-il au premier chef à un Régime bonapartiste (ou régime populiste). De toute façon, le leader populiste prétend incarner dans une fusion mimétique et le peuple et l'État. L'État bonapartiste provient d'un malentendu originel. Hiatus

⁴¹⁵ Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, op. cit., p. 189.

plébiscitaire. Travestissement du principe de la souveraineté populaire. À cet effet, Habermas précise : « *Suivant le principe stat pro ratione voluntas, la théorie plébiscitaire part de l'idée volontariste qu'il existe une volonté populaire hypothétique exprimant chaque fois l'intérêt universel, mais que, dans les conditions de l'autodétermination démocratique, cet intérêt converge avec la volonté populaire empirique*⁴¹⁶. » Encore convient-il de souligner que, dans le discours populiste, le « *stat pro ratione voluntas* » s'amalgame à un « *stat pro ratione numerus* », expression de la volonté populaire empirique.

Pourtant, le principe de souveraineté populaire se veut une procédure rationnelle. La souveraineté populaire est la procédure d'un processus devant conduire à un consensus. Lequel consensus pourrait être désignée de manière assertorique par le concept de démocratie. Elle n'est pas l'expression empirique d'une volonté populaire. Elle n'est pas non plus un imaginaire populaire, comme le prétendent certaines théories et lectures sociologiques, les théories et lectures politologiques. De plus, en tant que principe, elle n'est pas positivable non plus.

Pour introduire une élucidation première, il convient de reprendre Habermas qui surligne : « *Lorsque la souveraineté des citoyens s'affirme sous la forme fluide de la communication, au moyen du pouvoir qu'exercent les discussions publiques surgies dans des espaces publics autonomes mais qui s'incarnent dans les décisions des organismes législatifs dont la démarche est démocratique et qui ont une responsabilité politique, alors le pluralisme des convictions et des intérêts n'est pas réprimé mais libéré et reconnu à la fois dans des décisions majoritaires susceptibles de révisions et dans les compromis. En effet, l'unité d'une raison parfaitement procéduralisée se retire alors dans la structure discursive des communications publiques. Elle n'accorde l'absence de contrainte, et par là une force légitimante, à aucun consensus qui n'aurait pas été établi sous réserve faillibiliste et sur la base de libertés communicationnelles anarchiquement déchaînées. Dans l'ivresse de cette liberté, il n'y a plus de points fixes en dehors de la procédure démocratique elle-même dont le sens est inhérent au système des droits*⁴¹⁷. » Cela dit, nous pourrions faire remarquer que les fora de discussion analysés au troisième chapitre de ce présent exercice constitue un archétype de ce

⁴¹⁶ Ibidem, p. 204.

⁴¹⁷ Ibidem, pp. 205-206.

déchaînement anarchique des libertés communicationnelles dont parle Habermas. Sa méthode de maïeutique provocatrice en est une concrétion.

Outre la souveraineté populaire, un autre principe de l'État de droit est la séparation des pouvoirs. Néanmoins, pour être considéré comme étant la médiation d'une politique délibérative, l'État de droit requiert du moins présuppose un concept procédural de loi sous les auspices de laquelle l'on parviendra à distinguer la conception délibérative de la séparation que théorise Habermas, de la conception dite classique – ou libérale – qu'exposa Montesquieu dans *De L'Esprit des Lois* et qui, de ce fait, inaugura la législation moderne. Mais, entre Montesquieu et Habermas, la différence importante réside, *in fine*, dans la dialectique entre factualité et validité. Dès lors, il appert que du côté de la factualité, donc de l'exercice du Pouvoir, la vision classique se justifie comme telle. Et du côté de la validité, le statut et du concept de loi et, le cas échéant, de celui de la séparation des pouvoirs change.

Quant à la vision classique renvoyant à la factualité, Habermas eut à dire : « *La division des pouvoirs sous sa forme classique est justifiée par une différenciation des fonctions étatiques ; en effet, tandis que le Pouvoir législatif justifie et adopte des programmes généraux, tandis que la Justice résout, sur cette base légale, les conflits d'action, l'Administration a la compétence d'implémenter des lois qui ne sont pas auto-exécutives, mais qui demandent à être mises en œuvre. La Justice traite le droit en vigueur en tant que droit, à savoir du point de vue normatif de la stabilisation des attentes de comportement, en décidant dans chaque cas de ce qui est juste ou injuste et en faisant du même coup autorité. L'exécution administrative met en œuvre le contenu téléologique du droit en vigueur, pour autant que celui-ci confère aux programmes politiques une forme légale, tout en régulant la réalisation administrative des fins collectives*⁴¹⁸. »

Ce faisant, il importe de faire remarquer que la notion de séparation des Pouvoirs, tout comme les formes juridiques, est d'usage dans l'État bonapartiste voire dans l'État totalitaire. Cependant, il n'est qu'une redondance supplémentaire de rappeler que seul le Leader populiste ou le Führer totalitaire dispose du pouvoir dans l'État bonapartiste ou dans l'État totalitaire. À ce titre, la notion de séparation des pouvoirs n'est qu'une idéologie, parce qu'il ne s'agit

⁴¹⁸ Ibidem, p. 206.

que d'une propagande, d'un masque parmi d'autres. Il s'ensuit donc une ambiguïté toutes les fois que dans l'État bonapartiste, l'on évoque la séparation des Pouvoirs. En effet, seule prévaut l'Administration qui, en tant que « *processus de réalisation des valeurs établies dans un monde de faits contingents et dont les idéaux légitimants sont l'exactitude et l'efficacité*⁴¹⁹ » va s'étendre jusqu'à ce que « *les organes exécutifs s'autorisent et se programment eux-mêmes de façon paternaliste*⁴²⁰ ».

L'on saisira l'occasion pour rappeler que l'État d'Haïti revendique le titre d'un grand architecte de l'autoprogrammation paternaliste, si bien qu'il fait passer de Papa-Dessalines à Papa-Doc et de Baby-Doc à Père-Aristide (Père-Titide). Ce qui fait dire à Soukar : « *La présidence en Haïti a toujours pris la forme d'une fonction paternaliste. Le Président de la République est perçu comme un père devant subvenir aux besoins de ses enfants. Les cas de Président-Papa sont légion dans notre histoire. [...] Aussi la fourniture des services réguliers à la population prend-elle davantage la forme d'un acte de bienveillance du Père de la Nation qu'une démarche s'inscrivant dans le cadre de la mission régulière de l'Administration Publique Nationale*⁴²¹. »

En outre, il importe de souligner que dans le cadre de l'État bonapartiste, si tant est que prédomine l'Administration et que celle-ci présuppose l'exactitude et l'efficacité comme seul cadre légitimatif, ces dernières ne le sont pas forcément dans l'effectivité de son exercice bureaucratique. Dans le stade de déchéance éthique, l'exactitude et l'efficacité comme valeurs administratives s'atrophient à un degré tel qu'elles finissent par devenir aussi hétériques qu'éthiques. En témoignent certaines des émissions analysées au troisième chapitre du présent exposé, particulièrement celle où Numa accueille le Bourgmestre des Gonaïves et surtout les deux émissions où respectivement Numa et Théodore accueillirent Ginette Chérubin pour le compte du Conseil Électoral Provisoire (CEP). À l'inexactitude et l'inefficacité qui s'accusent s'enchevêtre tout un îlot d'ictus spécifiques à l'État bonapartiste. Cynisme. Irresponsabilité. Opportunisme. Inconséquence.

Pourtant, l'idée de la séparation des Pouvoirs se doit de répondre à une question sémantique. À suivre Habermas, elle

⁴¹⁹ Ibidem, pp. 206-207.

⁴²⁰ Ibidem, p. 208 et passim.

⁴²¹ Michel Soukar, in *Haïti. Histoire, Politique, Société*, op. cit., p. 98.

présuppose l'articulation et la concrétion de l'idéal principiel de la souveraineté populaire elle-même. À cet égard, Habermas renchérit : *« Du point de vue de la théorie du pouvoir, la logique de la division des pouvoirs ne s'explique que par le fait que la séparation fonctionnelle assure en même temps le primat de la législation démocratique et le rattachement rétroactif du pouvoir administratif au pouvoir fondé sur la communication. Les citoyens politiquement autonomes ne peuvent se concevoir comme les auteurs du droit auquel ils sont soumis en tant que sujets privés, que dans la mesure où le droit qu'ils édictent légitimement définit l'orientation du cycle du pouvoir politique. C'est à cela que sert l'autorisation donnée, par les citoyens électeurs, au niveau du gouvernement au personnel dirigeant issu des élections générales ; mais c'est à cela, surtout, que sert le principe de légalité d'une Administration par ailleurs soumise au contrôle parlementaire et judiciaire⁴²². »*

Dès lors point le nouveau statut du concept de loi. La loi devient la concrétion référentielle de l'idéal démocratique résultant du principe de la souveraineté populaire. Aussi se dit-elle procédurale. À cet effet, elle va au-delà de la subsomption sémantico-grammaticale dans laquelle la vision libérale classique la cantonna. Alors, dans la vision libérale classique, la loi se limita au Descriptif – à la logique d'une subsomption descriptive. Certaines lectures sociologiques et politologiques l'appréhendent comme telle. Dans ce cadre, l'existence, d'une part, d'une forme juridique évoquant la séparation des pouvoirs et d'autre part, celle des Bureaux différents qui s'appellent respectivement Parlement, Palais de Justice et Palais National suffiraient pour parler de séparation des Pouvoirs voire d'État de droit et le cas échéant de démocratie.

Cela dit, telle n'est pas la conception procédurale de la loi. Dans cette conception, elle ne s'y réduit pas à l'existence de sa forme. Habermas précise : *« La clé du droit rationnel, qui opère avec l'idée rousseauiste et kantienne de l'autodétermination, est une association de la raison pratique et de la volonté souveraine, qui enlève au pouvoir politique tout aspect purement spontané, en ramenant l'exercice de ce pouvoir à celui de l'autonomie politique des citoyens. C'est la raison pour laquelle le concept de loi constitue l'élément porteur des constructions de l'État de droit civil. [...] La loi démocratique est alors caractérisée par la combinaison du caractère*

⁴²² Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, op. cit., pp. 207-208.

contingent du contenu des décisions judiciaires et du caractère non contingent de leurs présuppositions procédurales. Ce qui fait qu'une loi est juste, c'est sa genèse démocratique et non des principes juridiques a priori. La justice inhérente à la loi est garantie par la procédure particulière qui préside à sa genèse. Le primat de la Constitution par rapport à la législation est parfaitement compatible avec cette idée⁴²³. »

Par ailleurs, il incombe de surligner que les principes de l'État de droit en tant que principes ne sauraient s'épuiser du seul fait d'émergence voire d'érection de quelques institutions, fait qui d'ailleurs constitue à lui seul un long processus tablant sur le temps historique. *Idem*, en vertu de la procédure de la souveraineté populaire, le principe de la séparation des pouvoirs devient lui aussi une procédure. Ainsi se dit-elle procédurale à l'instar du concept de loi qu'elle présuppose. Et, c'est sous ce jour que nous parlons de nouveau statut du principe de la division des Pouvoirs.

In fine, l'architecture taxinomique des principes de l'État de droit se doit d'être préservée de toute forme d'insularité ou encore ne doit être perçue sous la loupe d'aucune forme d'insularité. Habermas soutient : « Les principes de l'État de droit doivent être introduits indépendamment à la fois de tout ordre juridique historique et de toute forme concrète d'institutionnalisation. À ce niveau d'analyse, il n'est question que des institutionnalisations nécessaires en général, non de la réalisation des principes dans le cadre d'institutions politiques données. La constitution de différents pouvoirs étatiques et la séparation abstraite de leurs fonctions ne signifie nullement encore que l'on différencie entre autant d'organisations. [...] L'indépendance par rapport aux formes variables de leur institutionnalisation n'étant pas suffisante, les principes doivent être formulés de façon suffisamment abstraite. Le concept sémantique de la norme générale sur laquelle s'appuyait la logique de la séparation des pouvoirs préjuge encore trop de ce qui en résulte. Le point de vue sémantique ne suffit pas à expliquer la fonction charnière que la loi remplit dans la construction de l'État fondé sur la séparation des pouvoirs. Il faut également examiner les discussions et les négociations à travers lesquelles se forme la volonté du Législateur, ainsi que le potentiel de raisons au moyen desquelles se légitiment les lois. Du point de vue de la théorie de la discussion, les fonctions de la

⁴²³ Ibidem, p. 209. Pour ce qui concerne l'explicitation du concept de loi, Habermas fit référence à Ingeborg Maus.

*Législation, de la Justice et de l'Administration peuvent être différenciées d'après les différentes formes de communication et les potentiels de raisons qui y correspondent*⁴²⁴. »

Ce faisant, il résulte qu'il s'agit de l'arrière-plan sur lequel repose la théorie de la politique délibérative d'où émerge un concept procédural de démocratie. Démocratie procédurale. Démocratie délibérative. La thèse que nous avons soutenue, de manière assertorique, selon laquelle la démocratie repose sur l'État de droit ne se justifie que dans la mesure où l'État de droit lui-même s'appuie sur le principe de la souveraineté populaire comme procédure. Sous ce jour, la souveraineté populaire s'affirme comme étant un principe premier. Le concept procédural de démocratie se fonde donc sur la théorie de la discussion ou pour le dire dans la forme canonique que nous l'avons annoncée sur la théorie de l'agir communicationnel.

Néanmoins, la première question qui se pose s'inscrit dans ce que nous avons identifié comme étant l'une des apories faisant obstacle à une théorie de la démocratie dans l'État périphérique dépendant. Il s'agit de la décentration du Soi social de la communauté politique ou, pour le dire autrement, de la communauté juridique. Comme nous l'avons vu, l'État périphérique dépendant, notamment le cas haïtien qui préoccupe le présent exposé, cèle en général une centration sur Soi à travers le double visage de Janus du bonapartisme. En effet, Habermas précise : « *Le concept de démocratie fondé sur la théorie de la discussion suppose l'image d'une société décentrée qui crée toutefois, au moyen de l'espace public politique, une arène spécialement chargée de percevoir, d'identifier et de traiter les problèmes intéressant la société dans son ensemble* »⁴²⁵. »

Or, la question de la décentration est au socle du nouveau statut de la souveraineté populaire. À l'aune d'un concept procédural de politique délibérative, elle devient – comme sus-indiqué – une procédure. Et l'idée même d'une critique catégoriale de l'État bonapartiste et, le cas échéant, du populisme qui l'engendre découle de ce nouveau statut. Sinon, l'on objecterait à la lecture que revendiquent les théoriciens tant du Normatif que du Sémantique de la même manière que ces précédents rétorquent celle qu'en font les théories sociologiques et politologiques qui, ne tablant que sur le Descriptif, s'accusent trop superficielles. En effet, – comme nous l'avons vu –, si le concept de souveraineté populaire ne scellerait que

⁴²⁴ Ibidem, pp. 211-212.

⁴²⁵ Ibidem, p. 326.

la théorie plébiscitaire du *stat pro ratione voluntas*, principe qui dans l'extériorité empirique du *stat pro ratione numerus* deviendrait photographiable et vidéographiable, l'État bonapartiste serait un État de droit et la réaction populiste une démocratie. Aussi le populisme se serait-il vu opposé au totalitarisme. Du coup, les tenants de la sémantique politique, qui croient détenir leur légitimation au nom de la communication, se trouveraient sous le poids d'une excommunication pour apostasie de la démocratie. Pour introduire ce nouveau statut de la souveraineté populaire, Habermas soutient : « *Le Soi de la communauté juridique qui s'organise elle-même est résorbé par les formes de communication asubjectives qui régulent la formation de l'opinion et de la volonté au moyen de la discussion, de façon à ce que leurs résultats faillibles aient toutes les chances d'être raisonnables. Par là, l'intuition associée à l'idée de souveraineté du peuple ne se trouve pas démentie, mais interprétée dans un sens intersubjectiviste*⁴²⁶. »

Sous ce jour, le concept de souveraineté populaire exige que l'on recoure aux précisions suivantes que fait Habermas en écrivant : « *Même anonyme, la souveraineté du peuple ne se retire dans les procédures démocratiques et dans l'implémentation juridique des conditions communicationnelles qui la rendent possible, que pour mettre en valeur son statut de pouvoir généré au moyen de la communication. Rigoureusement parlant, ce pouvoir provient des interactions entre une formation de la volonté institutionnalisée dans l'État de droit et les espaces publics mobilisés par la culture, ces derniers trouvant, de leur côté, leur base dans les associations d'une société civile à égale distance de l'État et de l'économie*⁴²⁷. »

Vu sous cet angle, il incombe de faire une remarque importante en vue de mieux indiquer l'aporie originelle faisant écueil à une théorie de démocratie délibérative dans l'État bonapartiste. D'abord faut-il expliciter davantage la question de la décentration de Soi pour ensuite mieux souligner cette ambiguïté originelle. La décentration du Soi de la communauté juridique que requiert la vision délibérative de la politique présuppose la séparation de la société et du champ politique. En d'autres termes, laquelle décentration implique, *prime facie*, une différenciation des divers domaines d'action devant avoir cours dans l'ensemble de la société ou de la formation sociale si l'on choisit de spécifier.

⁴²⁶ Ibidem.

⁴²⁷ Ibidem, p. 326.

Dès lors, l'enjeu de la décentration du Soi social deviendra double en ce sens qu'il scellera la tension suivante. Tout comme le champ politique ne doit pas être influencé par le pouvoir social des intérêts à soi contingents, de même le champ politique ne doit plus être le centre de toute la société. La sphère politique se limitera à un domaine d'action spécifique, mais qui se trouve nécessairement en interaction avec d'autres. Habermas soutient que la conception de la démocratie que développe la théorie de la discussion présuppose que « *le système politique n'est ni le sommet ni le centre, ni même le modèle structurant de la société, mais un système d'action parmi d'autres*⁴²⁸ ».

Or, dans l'État bonapartiste, surtout quand ce dernier s'extériorise dans l'État périphérique dépendant, la sphère politique s'impose de manière totalisante comme le centre de toute la Société et non un champ d'action parmi d'autres. D'où l'aporie originelle. À cet égard, l'on comprendra que, d'un point de vue principiel, l'État bonapartiste est déjà un État totalitaire. Ne manqueront que les manifestations symptomatiques de ses principaux ictus dont notamment la phagocytose institutionnelle et le jour où un leader populiste endossera les accoutrements d'un Führer totalitaire. Le temps physique pourra bien se révéler donc déterminant. C'est à ce titre que la centration de Soi de la communauté juridique croise l'insularité catégoriale première qui, elle, renvoie à la centration égotique que traduit le leader populiste. Bref, confusion indifférenciée entre ipséité et égoïté catégoriales. Et ce, jusqu'au seuil du mythe de la fusion mimétique qu'augure le leader populiste – et plus tard le Führer totalitaire.

Par ailleurs, il s'avère également nécessaire de s'entretenir autour du système politique en tant que tel. Habermas écrit : « *Le système politique ne dépend pas seulement, dans un sens trivial, d'autres prestations systémiques, comme les prestations fiscales du système économique, mais surtout de la politique délibérative – qu'elle soit mise en œuvre selon les procédures formelles de la formation institutionnalisée de l'opinion et de la volonté ou seulement, de façon informelle, dans des réseaux de l'espace public politique – liée de façon interne aux contextes d'un monde vécu favorable et qui soit de son côté rationalisé. Filtrées par la délibération, les communications politiques dépendent tout particulièrement des ressources du monde vécu – autrement dit d'une culture politique*

⁴²⁸ Ibidem, p. 327.

fondée sur la liberté ainsi que d'une socialisation politique éclairée, notamment des initiatives des associations formatrices de l'opinion –, ressources qui se constituent et se régénèrent en grande partie spontanément et qui, en tout cas, ne tolèrent guère les interventions de l'appareil politique⁴²⁹. »

Ce faisant, la conception d'un système politique reposant sur le modèle délibératif acquiert des spécificités qui le différencient des schémas antérieurs. C'est-à-dire de la vision libérale ainsi que du modèle républicain. Cela dit, avant de surligner quelques spécificités du schéma délibératif, il incombe de procéder à la distinction de ces modèles. Eu égard à la vision libérale, l'on verra qu'elle tablera sur la dialectique des intérêts de soi irréductibles où le procès démocratique se trouve perçu comme la résultante d'une agrégation de compromis. Habermas écrit : *« Suivant la conception libérale, le processus démocratique se déroule exclusivement sous la forme d'une série de compromis conclus entre différents intérêts. Les règles selon lesquelles s'établissent ces compromis et qui sont appelées à assurer l'équité des résultats, autrement dit, le suffrage universel, la composition représentative des corps parlementaires, le mode de décision, le règlement intérieur, etc., se fondent en dernière instance sur les droits fondamentaux d'inspiration libérale⁴³⁰. »*

Quant au modèle républicain, l'on verra poindre l'image du Contrat social entre les doigts de Rousseau et de Kant comme aune principale de laquelle résultera le procès démocratique comme en étant une subsomption. Le Contrat social y fonde une communauté éthique. Habermas eut à dire : *« Selon la conception républicaine, en*

⁴²⁹ Ibidem, p. 327. Nous tenons à faire remarquer que nous dûmes modifier partiellement la première phrase de cette citation. La lourdeur qu'accuse cette phrase dans ce texte nous obligea à la comparer à la version qui se trouve dans *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, op. cit., pp. 273-274. La persistance de cette lourdeur nous força à la comparer à la version originale allemande, suite à laquelle nous parvînmes à ladite modification. Pour élucider notre propos, nous reprenons la phrase allemande. „Das politische System bleibt nicht nur in einem trivialen Sinne von anderen Systemleistungen – wie beispielsweise den fiskalischen Leistungen des ökonomischen Systems – abhängig; vielmehr steht die deliberative Politik, ob sie sich nun nach den formellen Verfahren der institutionalisierten Meinungs- und Willensbildung oder nur informell in den Netzwerken der politischen Öffentlichkeit vollzieht, in einem internen Zusammenhang mit den Kontexten einer entgegenkommenden, ihrerseits rationalisierten Lebenswelt.“ (Jürgen Habermas, in *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1992, p. 366.)

⁴³⁰ Ibidem, p. 320.

revanche, la formation de la volonté démocratique s'effectue sous la forme d'une entente éthico-politique portant sur l'identité collective au sein de la communauté ; dans ce contexte, la délibération est censée pouvoir s'appuyer, en ce qui concerne ses contenus concrets, sur un consensus culturel établi parmi les citoyens, compréhension préalable qui, en tant que facteur d'intégration sociale, peut se régénérer au moyen du rappel ritualisé de l'acte de fondation républicain⁴³¹. »

Cela étant, il convient de faire remarquer qu'au départ, la réaction populiste exploite le Contrat social inaugural en le dépouillant, en revanche, de sa symbolique, donc en le réduisant à la contingence de quelques faits positivistes où il ne devient qu'un rituel. Ainsi désymbolisé, le Contrat fondationnel subira une transmutation pour finir par se lire en un mythe fondateur. Pourtant, et ce notamment dans les États périphériques dépendants jadis colonisés, tel le cas d'Haïti, le Contrat fondationnel présuppose une assomption originelle. Ainsi tenons-nous la thèse selon laquelle le Contrat revêt d'une symbolique – d'une dimension symbolique. *A fortiori*, ce n'est en vertu de cette assomption que l'on est légitimé à célébrer les ancêtres fondateurs de la patrie à titre d'acte symbolique. En d'autres termes, la célébration des fondateurs se doit d'être perçue comme la commémoration de cette assomption prototypique, fondatrice de la communauté éthique, en tant que modèle que l'on pourrait suivre pour continuer à promouvoir de nouvelles assomptions. Car, en tant qu'acte communicationnel, l'assomption se doit de sceller l'agir réflexif quotidien de la communauté politique ou juridique. En revanche, du haut de son augurarium, le leader populiste (ou le Führer totalitaire) prétend plutôt réinventer les faits positivables crus et bruts de l'acte fondationnel jusqu'à se faire passer pour son nouvel auteur. Ou pire, en le considérant comme mythe fondateur, il table son discours sur un registre kabbalistique en disant que lui seul en détient les clefs. Parce qu'en tant que mythe, il est censé hermétiquement fermer et n'est réservé qu'aux seuls initiés.

Par ailleurs, à l'aune d'une sémantique politique, l'on verra que la conception procédurale de la politique se différencie des paradigmes libéral et républicain, mais sans s'y opposer catégoriquement. Elle les dépasse tout en y recourant à des fins d'emprunt. À cet égard, Habermas renchérit : « *La théorie de la discussion emprunte des éléments à ces deux écoles et les intègre dans*

⁴³¹ Ibidem, pp. 320-321.

le concept d'une procédure idéale de délibération et de décision. Cette procédure démocratique établit un lien interne entre réflexions pragmatiques, compromis, discussions d'entente portant sur l'identité collective et discussions relatives à la justice, tout en fondant la supposition que, dès lors que l'on part d'un afflux d'informations pertinentes et d'un traitement approprié de ces informations, l'on parviendra à des résultats raisonnables ou équitables⁴³². »

Cela dit, il appert de faire remarquer que, d'abord, en ce qui concerne la question de légitimation qui nous interpelle, celle du paradigme procédural renverra à la discussion publicisée. Habermas l'explicite sous les expressions suivantes : « *La politique délibérative acquiert sa force de légitimation grâce à la structure, fondée sur la discussion, d'une formation de l'opinion et de la volonté qui ne peut remplir sa fonction d'intégration sociale que grâce à l'attente, dont elle fait l'objet, d'une qualité raisonnable de ses résultats. C'est pourquoi le niveau de discussion des débats publics constitue ici la variable la plus importante. Il ne faut pas qu'elle disparaisse dans la boîte noire d'une conception opératoire*⁴³³ *qui se contente d'indications grossières*⁴³⁴. »

Ensuite, il s'avère nécessaire que laquelle discussion en tant que procédure se doit d'être marquée par la neutralité. Et l'enjeu dépendra de ce qu'il convient d'entendre précisément par neutralité. À Habermas d'expliciter : « *La neutralité signifie tout d'abord que le Juste peut prétendre à une priorité, fondée en termes de logique de l'argumentation, par rapport au Bien, autrement dit que les questions de la vie bonne sont secondaires par rapport aux questions de justice. Si toutefois l'exigence de neutralité supposait en outre que l'on fît abstraction des questions éthiques dans la discussion politique, celle-ci perdrait inévitablement sa capacité à transformer rationnellement les attitudes pré-politiques, autrement dit les interprétations des besoins et les orientations axiologiques*⁴³⁵. »

Ce faisant, la neutralité a pour enjeu la taxinomie relative au concept de raison pratique – susmentionnée. En d'autres termes, c'est, *in fine*, à la raison pratique que renvoie la notion de neutralité. D'un autre côté, il ne semble ni étonnant ni redondant de souligner que c'est également en vertu de ce principe de neutralité que les conceptions

⁴³² Ibidem, p. 321.

⁴³³ *Operationalisierung* dans le texte original.

⁴³⁴ Jürgen Habermas, in *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, op. cit., p. 329.

⁴³⁵ Ibidem, p. 334.

descriptives – qu’elles soient sociologiques, politologiques ou tout autre – ne sauraient parvenir à élaborer une théorie de démocratie pour le compte de l’État périphérique dépendant. L’insularité dans laquelle s’enferment les hérauts du Descriptif signifie, *prime facie*, la séparation des questions politiques avec les questions éthiques. À ne vouloir se limiter qu’à la seule dimension pragmatique de la raison pratique, ils finissent par se fourvoyer dans les abysses de la tradition, qui est censée se dérober au débat public. Or, ajoute Habermas, « *une restriction aussi rigide, qui fait a fortiori l’impasse sur les questions éthiques, prédéterminerait au moins implicitement l’ordre du jour des débats, en favorisant l’arrière-plan usuel placé sous le signe de la tradition*⁴³⁶. »

En troisième lieu, sous l’égide de cette notion de neutralité exposée, la reconstruction – déjà esquissée – pourra se révéler ce procès idéal qu’évoque Habermas. Il conclut : « *La reconstruction, toujours faillible et éventuellement fausse, n’affecte pas le savoir toujours déjà opérant. C’est pourquoi nous pouvons supposer que la pratique de l’argumentation constitue un foyer dans lequel les efforts d’entente déployés par les participants d’une argumentation, quelles que soient leurs différences d’origine, convergent au moins intuitivement. En effet, des concepts tels que ceux de vérité, de rationalité, de justification ou de consensus, bien qu’ils puissent être diversement interprétés et employés suivant des critères différents, jouent le même rôle grammatical dans toutes les langues et dans toutes les communautés linguistiques*⁴³⁷. »

Par ailleurs, nous avons vu qu’à titre de procédure, la souveraineté populaire, ainsi que la politique délibérative qu’elle génère, repose sur l’agir des initiatives de la société civile et des réseaux de communication de l’espace public politique. Aussi avons-nous vu que ceux-ci constituent le cœur même du système politique ainsi perçu. Et que Habermas ajoute : « *Ancré dans le monde vécu par l’intermédiaire de sa base constituée par la société civile, l’espace public politique est une caisse de résonance apte à répercuter des problèmes qui, ne trouvant de solution nulle part ailleurs, doivent être traités par le système politique. L’espace public est un système d’alerte doté d’antennes peu spécifiques mais sensibles à l’échelle de la société dans son ensemble. Du point de la théorie de la démocratie, l’espace public doit, en outre, renforcer la pression*

⁴³⁶ Ibidem, pp. 334-335.

⁴³⁷ Ibidem, p. 337.

*qu'exercent les problèmes eux-mêmes, autrement dit non seulement percevoir et identifier, mais encore formuler les problèmes de façon convaincante et influente, les appuyer par des contributions et les dramatiser de façon à ce qu'ils puissent être repris par les organismes parlementaires*⁴³⁸. » Dans les lignes qui suivent, nous allons tenter de reconstruire les concepts de société civile et d'espace public, tout en essayant de les articuler dans le cas provincial de la communauté politique haïtienne, qui préoccupe le présent exercice.

À cet égard, il suffit d'évoquer Haïti pour qu'apparaisse un double visage de Janus. Il s'agit de l'aporie originelle que nous pourrions lire à travers les termes de l'hypothèse suivante. Autant qu'un procès démocratique rencontre des obstacles quant à son émergence, autant importent l'espace public politique et la société civile à travers les réseaux associatifs qu'elle se forge. En effet, nous avons vu que l'État haïtien est un État bonapartiste, tant au niveau structurel que dans l'immédiat de son axe organisationnel, c'est-à-dire du Gouvernement ou du Régime politique qui le gouverne. Et que, *secundo*, le Parlement, ainsi que toutes les autres institutions de médiation se trouvent vassalisées par le Pouvoir central, si bien que Palais National s'imposait comme seul Centre du Pouvoir. Et qu'en troisième lieu, du côté la société civile elle-même, la tendance générale des associations est que celles-ci vont vacillant. Entre Charybde et Scylla. Si certaines s'efforcent de se limiter légitimement à la seule sphère de l'espace public, d'autres choisissent de s'inféoder et de demeurer à la solde du Pouvoir. Et que d'autres encore agissent dépendamment de la couleur du Pouvoir : elles peuvent être radicalement critiques sous tel Gouvernement et foncièrement fanatiques sous tel autre.

En outre, un autre écueil qui s'accuse concerne les partis politiques. Sur l'axe de l'Organisation, l'existence d'un grand nombre de partis politiques, soit plus de cent (100) partis enregistrés et reconnus, dicit un document officiel du Ministère de la Justice datant de 2005, pose problème, comme nous l'avons vu avec Kawas François. En revanche, *a priori*, elle n'en poserait guère sur l'axe normatif de la validité, en ce sens que chaque parti serait le lieu où se répercutent des problèmes, se débattent des thèmes de l'intérêt national ou général, se posent des questions se devant d'être traités par le système politique.

⁴³⁸ Ibidem, p. 386.

Néanmoins, il se pose un autre problème au niveau des partis politiques haïtiens dont le grand nombre pourrait bien en être un indice. Il s'agit d'un déficit éthique. Et, à ce niveau de l'analyse, nous tenons la thèse selon laquelle la plupart sont des partis populistes. À cet effet, ils manifestent les mêmes ambiguïtés que la réaction populiste elle-même et cette déchéance éthique s'y retrouve. Ce qui revient donc à dire que ces partis-là emprunteraient la même voie que les phénomènes L'Espoir et Lavalas – analysés plus haut –, à la seule différence qu'ils ne détiennent pas encore les rênes du Pouvoir. Quitte à rappeler à titre d'illustration l'émission pour le compte de laquelle Numa accueillit le Sénateur William Jeanty et celle où Théodore reçut à son microphone le Sénateur Edmonde Beauzile et l'ancienne Postulante au Palais National Camille D. Syllaire. Nous continuons notre cheminement avec Habermas.

Selon Habermas, le concept d'espace public se dérobe à toute conception qui ferait de lui une entité parmi d'autres de l'ordre social ou encore un système fonctionnel. Nous reprenons la définition que propose Habermas sauf à souligner que nous en avons déjà fait mention au second chapitre. Habermas écrit : « *L'espace public ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation ; lui-même n'est pas une structure normative avec différenciation de compétences et des rôles, réglementation de l'affiliation de ses membres, etc. Il ne constitue pas non plus un système ; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles. L'espace public se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de positions, et donc des opinions ; les flux de communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique. Tout comme le monde vécu dans son ensemble, l'espace public se reproduit lui aussi par le moyen de l'activité communicationnelle, la connaissance d'une langue naturelle étant suffisante pour y participer ; il lui importe que la pratique quotidienne de la communication soit à la portée de tous. [...] L'espace public se distingue par une structure de communication relative à un troisième aspect de l'activité orientée vers l'entente ; il n'a donc trait ni aux fonctions ni aux contenus de la communication quotidienne, mais à l'espace social engendré par l'activité communicationnelle*⁴³⁹. »

⁴³⁹ Ibidem, pp. 387-388.

Cependant, par le seul fait de se constituer en un réseau de diverses connections et par le fait d'admettre quelques délimitations internes, ce qui permet de comprendre que l'espace public n'est pas non plus une nébuleuse indifférenciée, sa conception va embrasser la forme d'une métaphore iconique, comme nous l'avons esquissé au deuxième chapitre. À cet égard, Habermas poursuit : « *Sous une forme abstraite, une telle structure spatiale de rencontres simples et épisodiques, créée au moyen de l'activité communicationnelle, peut être généralisée et rendue permanente pour une assistance plus importante. Pour désigner l'infrastructure publique de telles assemblées, manifestations, représentations, etc., les métaphores architecturales d'un lieu construit s'imposent à l'esprit ; nous parlons ainsi de tribunaux de l'opinion publique (Foren), de scènes, d'arènes, etc. Ces espaces publics se rattachent encore aux théâtres concrets d'une assistance. Plus ils se détachent de sa présence physique et s'étendent à la présence virtuelle, médiatique, de lecteurs, d'auditeurs ou de spectateurs dispersés, plus l'abstraction qui résulte du fait de généraliser la structure spatiale propre aux interactions simples en l'étendant à l'espace public devient évidente⁴⁴⁰.* »

Sous ce jour, nous avons retenu pour le compte de cet exposé les échanges qui se font à travers les divers fora Usenet et les débats médiatiques radiophoniques portant sur des questions politiques haïtiennes : soit particulièrement deux émissions des réseaux radiodiffusionnels Vision 2000 et Métropole. L'ensemble retenu nous a servi d'illustration de l'arrière-plan de ce que nous percevons comme étant l'espace public politique haïtien. Nous disons illustration, car il s'agit de choix précis parmi d'autres options possibles.

Ce qui revient à dire qu'il existe un espace public politique en Haïti dans le sens et dans la forme mêmes où l'entend Habermas. Et il y va de même pour la tâche ultime qu'il incombe à l'espace public, soit la formation de la volonté et la publicisation de l'opinion des citoyens, ne serait-ce que de manière encore assez faible. Habermas eut à dire : « *Dans l'espace public, les énonciations sont classées par thèmes et par prises de position exprimant un assentiment ou un refus ; les informations et les raisons invoquées sont transformées en opinions focalisées. Ce qui fait des opinions ainsi concentrées une opinion publique, c'est à la fois la manière dont elles se constituent et le large assentiment qui les soutiennent. Une opinion publique n'est*

⁴⁴⁰ Ibidem, p. 388.

*nullement représentative au sens statistique. Elle n'est pas un ensemble d'opinions individuelles, relevées isolément et formulées dans un contexte privé ; en ce sens, il ne faut pas la confondre avec les résultats d'une enquête d'opinion*⁴⁴¹. »

Et à évoquer les deux réseaux radiophoniques comme lieu de médiation d'une opinion publique et considérant les diverses critiques la plupart du temps ambiguës que tiennent les chantres du Descriptif souvent à l'endroit des médias présumés liés à des pouvoirs sociaux à soi contingents et donc de l'économie ou d'un capital, l'on rétorquera que la conception que nous nous en faisons ne concerne ni le type d'organisation sociale que constituent ces médias – axe sur lequel ils peuvent exercer des influences au gré des intérêts contingents de fractions sociales spécifiques (pouvoirs sociaux) – ni non plus leurs moyens matériels de fonctionnement ou d'organisation, mais plutôt le public virtuel des auditeurs qui s'en trouve constitué. À cet effet, Habermas trouvera mieux d'avancer ce qui suit : « *Les opinions publiques qui ne peuvent être émises que grâce à un engagement non déclaré d'argent ou de pouvoir organisationnel, perdent leur crédibilité dès que ces sources du pouvoir social sont portées à la connaissance du public. Les opinions publiques peuvent être manipulées, mais ni achetées publiquement ni soumises au chantage public. Cela s'explique par le fait qu'un espace public ne se crée pas à volonté. Avant d'être investi par des acteurs stratégiques, il faut que l'espace public et le public qui en est la base se soient constitués en tant que structure autonome et se reproduisent par leurs propres moyens. Cette loi, qui préside à la constitution de tout espace public capable de fonctionner, reste latente pour un espace public constitué et n'entre à nouveau en vigueur qu'aux moments de sa mobilisation* »⁴⁴².

Et c'est à ce titre que l'espace public se différenciera de la société civile. Si l'on objecte à la simulation volontaire d'un espace public, parce que, *in fine*, un espace public est une procédure. En revanche, l'on pourrait tenir que la société civile à travers ses associations n'est pas seulement une procédure. En pourvoyant l'espace public de thèmes et en y animant les discussions, elle est une procédure, parce qu'au demeurant elle y renvoie. En outre, en se constituant en autant de regroupements (associations, corporations, organisations, clubs, fondations, ligues, initiatives, fédérations,

⁴⁴¹ Ibidem, p. 389.

⁴⁴² Ibidem, p. 392.

cercles, syndicats, missions, projets, amicales, kots-à-projets, fans-clubs, fora, assemblées, plates-formes, etc.) sectoriels, la société civile se distingue de l'espace public. Ce faisant, l'on comprendra que dans le cadre d'une lecture de sémantique politique, la société civile ne se spécifie de l'espace public que sur l'axe de l'organisationnel. À cet égard, la société civile admettra des limites externes, afin de se différencier également tant de l'Économie que de l'Administration publique. Et, c'est à ce niveau qu'elle peut être également simulée, parce que potentiellement elle pourra occulter des intérêts privés ou des privilèges contingents sous le couvert de tout un secteur voire de toute une communauté.

Quant au cas haïtien qui nous préoccupe, il ne serait pas incongru de tenir l'hypothèse selon laquelle certains regroupements de la société civile occulteraient des intérêts à soi contingents, donc des objectifs inavoués plutôt que la défense des droits ou des valeurs et la promotion de la démocratie qui en devraient être leur but ultime. Des études empiriques approfondies devraient pouvoir rendre compte de cette hypothèse. Néanmoins, nous avancerons que tel n'est pas le problème central ou du moins – comme nous le verrons juste après – que le problème susmentionné se trouverait inséré dans une matrice arithmétique de plus grande envergure. Avant d'y parvenir, nous reprenons chez Habermas ce qu'il convient de retenir en premier lieu. Habermas précise : *« Ce que l'on appelle aujourd'hui société civile [...] est désormais formé par ces regroupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévole qui rattachent les structures communicationnelles de l'espace public à la composante société du monde vécu. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie. Le cœur de la société est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général⁴⁴³. »*

Cela dit, il importe de faire remarquer que la société civile haïtienne du point de vue organisationnel (factuel) se retrouve convenablement dans cette configuration qu'expose Habermas. Cependant, il se pose un problème sur l'axe procédural de la validité où l'enjeu de la société civile est celui de la démocratie elle-même.

⁴⁴³ Ibidem, p. 394.

Tout comme l'État bonapartiste prévalant en Haïti ne se sépare pas de la Société en tant que telle, tout comme les pouvoirs sociaux – donc les intérêts privés surtout liés aux capitaux hybrides privés – pénètrent le système politique, de même la société civile haïtienne ne parvient pas non plus à se différencier de cet enchevêtrement. Elle se trouve empêtrée dans cette matrice que notre exposé tente de lire comme étant le carrefour où se croisent problèmes de légitimation et apories d'une théorie de démocratie ou mieux d'une visée démocratique. Cela étant, la société civile haïtienne cèle dans une certaine mesure les mêmes ambiguïtés et le cas échéant les mêmes séquelles que l'État bonapartiste lui-même, pour autant qu'elle lui incombe la tâche d'œuvrer à son dépassement. Autrement dit, de se battre pour le procès de la démocratie et ce jusqu'à l'aube du jour où l'on verra poindre cette dernière. Ce qui pourra se révéler long du point de vue du temps physique.

Par ailleurs, la société civile s'articule à l'espace public pour rejoindre le champ de la formation de l'opinion publique. Habermas amplifie : *« Le fait que cette sphère soit basée sur des droits fondamentaux nous donne une première idée de sa structure sociale. Liés à la liberté d'opinion, la liberté de rassemblement et le droit de fonder des associations ou des sociétés, tout à la fois, définissent la marge d'action des associations volontaires qui interviennent dans la formation de l'opinion publique, traitent des sujets d'intérêt général, se font l'avocat des groupes ou des causes sous-représentés et difficiles à organiser, poursuivent des fins culturelles, religieuses ou humanitaires, forment des communautés confessionnelles, etc. La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que le droit au libre exercice du journalisme, assurent l'infrastructure médiatique de la communication publique qui doit garantir l'acceptation des opinions concurrentes et une diversité représentative des opinions⁴⁴⁴. »*

Dans le cas d'Haïti, il convient de faire remarquer que, dans la Conjoncture (1986-2009) sous étude et eu égard à la question de la transition démocratique, c'est-à-dire dans l'objectif de passer de l'État bonapartiste à l'État de droit démocratique, les libertés d'association, d'expression et de la presse (au sens large de tous médias confondus) demeurent les seuls acquis probants. Ce qui revient à dire que même si la société civile vacille du fait même de son chevauchement avec les ambiguïtés de l'État bonapartiste, elle parvient au moins à poser la

⁴⁴⁴ Ibidem, p. 395.

pierre angulaire sur laquelle doit reposer le fragile édifice de l'État de droit démocratique. En témoignent les émissions retenues et analysées pour le compte de ce présent exercice. Quitte à préciser que lesquelles libertés – tout comme la Liberté de Soi de chaque Être humain – requièrent un combat quotidien et ne sauraient jamais être perçues comme de dures pierres précieuses immarcescibles à installer dans des musées lithologiques.

En revanche, entre ce cadre matriciel de libertés nécessaires pour le lancement du procès de l'État de droit démocratique et l'émergence de ce dernier, il existe maints océans à traverser. L'opinion publique ne gouverne pas. Et, *idem*, « *fluidifiée par la communication, la souveraineté du peuple ne peut pas s'affirmer uniquement à travers le pouvoir de discussions publiques informelles, même lorsque celles-ci sont issues d'espaces publics autonomes. Pour générer un pouvoir politique, leur influence doit se répercuter dans les délibérations d'institutions à structure démocratique et prendre, par le biais de résolutions formelles, la forme d'influence autorisée*⁴⁴⁵ ». Souveraineté populaire et opinion publique se doivent de permettre donc à la transformation du système politique. Et à cet égard, s'impose l'obligation non seulement de franchir l'Atlantique des partis politiques mais ensuite le Pacifique des élections libres. Traversées périlleuses. Traversées inquiétantes. Les élections libres à elles seules exigent non seulement l'application des principes et des normes intérieurs au procès en tant que tel.

Mais aussi, au plan externe, elles requièrent que l'atmosphère sociale ne s'accuse nullement un *Caligula aux mille visages*. Elle ne doit refléter ni le visage d'un couvre-feu en plein jour, encore moins celui d'État de siège même fictif. Faudra-t-il donc que le système politique se sépare-t-il d'abord de la société, de telle sorte que, lorsque la politique agit dans les centres électoraux, la société poursuive les activités qui lui sont spécifiques. Sera-ce donc la fin des dionysiaques plébiscitaires. À Habermas d'amplifier : « *Le système politique, qui doit rester sensible à l'influence des journalistes, est lié à l'espace public et à la société civile à travers l'activité des partis politiques et le droit de vote des citoyens. Ce lien est garanti à la fois par le droit des partis à contribuer à la formation de la volonté politique du peuple, et par le droit de vote actif et passif des citoyens (complété par d'autres droits de participation). Enfin, le tissu associatif n'est capable d'affirmer son autonomie et de conserver sa spontanéité que*

⁴⁴⁵ Ibidem, p. 399.

*dans la mesure où il peut s'appuyer sur un pluralisme librement acquis des formes de vie, de subcultures et de tendances religieuses*⁴⁴⁶. »

Cela dit, quant à la question haïtienne, nous tenons à faire quelques remarques particulières. Premièrement, le droit de vote résulte d'une simple subsomption de la Constitution, c'est un acquis consolidé formellement par la Loi fondamentale. Néanmoins, l'enjeu est de parvenir à réaliser des élections mais aussi les participations où il s'agira de discuter et de délibérer. Pour voter, il ne suffit pas seulement d'avoir le droit de vote, il faut qu'il y ait également des élections émanant d'un processus électoral légitime. *Secundo*, le cas des partis politiques. Comme nous l'avons vu, la plupart naviguent dans les fosses abyssales de l'océan du bonapartisme.

À cet égard, il se doit de réaliser d'abord un travail interne eu égard à un procès de légitimation démocratique pour ensuite contribuer légitimement à la formation de la volonté politique des citoyens. La traversée submarine de la débonapartisation s'annonce longue. Mais, ce n'est qu'à ce moment-là que les partis politiques exerceront leur mission de médiation, qui est l'articulation synaptique entre le système politique, la société civile et l'espace public. Ce qui rejoindra la position de Habermas qui soutient : « *Les partis politiques doivent participer à la formation de l'opinion et de la volonté du public en adoptant le point de vue de celui-ci, au lieu d'agir sur le public en visant à maintenir leur pouvoir politique, afin d'extorquer au public sa loyauté de masse*⁴⁴⁷. »

Troisièmement, il y va de même de la société civile haïtienne. Pour devenir ce tissu associatif autonome référentiel, elle se doit de s'opérer – eu égard aux ictus susmentionnés – un double travail. S'auto-appliquer, du point de vue interne, des normes et des principes légitimes et du point de vue externe, se limiter par rapport à l'Économie et à l'Appareil du Pouvoir d'une part et promouvoir des normes et des principes légitimes d'autre part. Dès lors, laquelle société civile pourra parvenir à la double transformation qu'il incombe à toute société civile. À Habermas de poursuivre : « *De façon immédiate, la société civile ne peut transformer qu'elle-même ; de façon médiate, elle est capable d'induire l'autotransformation du système politique structuré par l'État de droit. Elle influe par ailleurs sur la programmation de ce système. Mais elle n'occupe pas la place*

⁴⁴⁶ Ibidem, pp. 395-396.

⁴⁴⁷ Ibidem, p. 406.

d'un macrosujet, privilégié par une philosophie de l'histoire, qui devrait contrôler la société dans son ensemble et en même temps agir légitimement en son nom. De plus, le pouvoir administratif employé aux fins de la planification sociale n'est pas apte à favoriser des formes de vie émancipées. Celles-ci peuvent se développer grâce aux processus de démocratisation, mais elles ne peuvent être réalisées par des interventions extérieures. L'autolimitation de la société civile ne signifie pas sa mise sous tutelle⁴⁴⁸. »

Par ailleurs, à dire que la société civile ne devrait pas se définir comme étant un macrosujet exige de procéder à une élucidation en vue de conjurer tout malentendu ultérieur susceptible de résulter de quelque hiatus transcendantal quelconque. Laquelle élucidation nous permettra également de mieux rendre compte du concept de pensée postmétaphysique esquissé dans l'introduction du présent exposé, même si en en faisant l'opposé du penser insulaire, l'on a su apercevoir que la pensée postmétaphysique demeure ce penser qui se fonde sur la validité universelle des normes ou sur l'universalité des normes valides. Cette explicitation épouse la forme d'une injonction que fit Habermas au préalable en soutenant la thèse qui suit : *« Les présuppositions contrefactuelles, desquelles doivent partir les participants d'une argumentation, ouvrent, certes, une perspective qui leur permet de dépasser ce que leurs contextes spatio-temporels et les pratiques de justification habituelles là où ils se trouvent ont d'inévitablement provincial aussi bien dans l'action que dans l'expérience, autrement dit de rendre compte du sens des prétentions à la validité qui transcendent leur contexte chaque fois donné. Toutefois, à travers ces prétentions transcendantes, les participants ne se transportent pas eux-mêmes dans l'au-delà transcendant d'un règne idéal d'êtres intelligibles⁴⁴⁹. »*

In fine, il convient de tenir que, tout comme l'opinion publique et la souveraineté populaire en tant que procédures ne gouvernent pas et que la communication politique pour autant qu'elle importe à la démocratie ne suffit pas pour la faire régner ; de même, si tant est que la reconstruction du sens dans les termes d'une sémantique politique tablant sur la prétention à l'universalité de la validité permette de cerner les apories d'une théorie de démocratie dans l'État périphérique à régimes bonapartistes, tel dans le cas d'Haïti, elle ne saurait suffire pour parvenir à surmonter tous les obstacles concrets, qui objectent à

⁴⁴⁸ Ibidem, pp. 399-400.

⁴⁴⁹ Ibidem, p. 349.

l'émergence ultime de la démocratie. L'on pourra toujours occulter des intérêts à soi contingents que l'on voudrait imposer sous le masque des principes universels censés moraux et valides. Et, qui, de ce fait, n'en seraient nullement. Dès lors, ce sera à l'axe pragmatique (factuel) de l'Organisation qu'il incombera à son tour de passer à l'acte, parce que la genèse des principes universels et leur validité se séparent. Entre Charybde et Scylla. Entre le dépouillement de Soi de l'insularité catégoriale et la visée ultime de l'universalité, l'itinéraire obligatoire est la reconnaissance dont la légitimité est l'enjeu. Reconnaissance de Soi. Reconnaissance de l'Autre. Reconnaissance de Soi de l'Autre. À Habermas de conclure : *« Briser les chaînes d'une fausse et prétendue universalité de principes universalistes, épuisés sélectivement et appliqués sans égard au contexte, a toujours requis et requiert aujourd'hui encore, des mouvements sociaux et des luttes politiques, et ce afin d'apprendre, à partir des douloureuses expériences et des souffrances irréparables des opprimés et des offensés, des blessés et des massacrés, que personne n'a le droit d'être exclu de l'universalisme moral – ni les classes sous-privilégiées, ni les nations exploitées, ni les femmes domestiquées, ni les minorités marginalisées. Celui qui, au nom de l'universalisme, exclut l'Autre, qui pour l'autre a le droit de rester un étranger, trahit sa propre idée. Ce n'est que dans la libération radicale des histoires de vie individuelles et des formes de vie particulières que s'affirme l'universalisme de l'égal respect pour chacun et de la solidarité avec tout ce qui porte visage humain⁴⁵⁰. »*

⁴⁵⁰ Jürgen Habermas, in *De l'éthique de la discussion*, op. cit., pp. 107-108.

CONCLUSION

Le présent exercice s'est évertué à rendre compte de la visée du Sémantique qui, elle, part de la présupposition selon laquelle les actions humaines, qu'elles soient sociales ou politiques, pour être communicables ou pour être considérées comme actions communicationnelles doivent être à la fois observables ou lisibles, moralement justes et dotées de sens. À cet égard, nous percevons la communication à la fois comme reconstruction et quête du sens. Communiquer, c'est reconstruire le sens que revêtent ou que requièrent les diverses formes d'action auxquelles recourt l'Homme, cet Être principiellement raisonnable et moral, en vue d'entreprendre des relations avec ses semblables et de se maintenir en vie dans les communautés qu'il se forge tant pour la génération présente que celle du futur dont il œuvre à son avènement. Quitte à préciser que dans l'optique où nous l'entendons, le Sémantique ne renvoie pas au sous-champ de la linguistique qui est la sémantique dont l'objet se limite au sens des expressions ou des traces grammatico-linguistiques.

Sous ce jour, la sémantique – linguistique – demeure plutôt un outil important voire l'un des plus importants pour ce que nous appelons la perspective d'analyse du Sémantique. Et ce, même lorsque nous faisons usage de l'expansion adjectivale sémantique (ou du prédicat sémantique) pour qualifier des situations spécifiques. Aussi sommes-nous amené à distinguer du point de vue méthodologique à titre de niveau d'analyse le Sémantique du Descriptif et du Normatif. Le Descriptif se limite aux Formes et aux Manifestations. Le Normatif intègre d'abord le Descriptif pour ensuite se limiter aux Normes. Et le Sémantique renferme d'une part les deux niveaux précédents et s'intéresse d'autre part au Sens et ce, jusqu'aux racines catégoriales desquelles émerge ce dernier. D'où pourquoi le Sémantique se dit méthodologiquement englobant.

Dans le domaine du savoir, la communication, du moins dans le seuil de la Modernité, où prévaut la pensée postmétaphysique, devient une méthode scientifique. Autrement dit, un champ de connaissance, susceptible d'être subdivisé en autant de sous-champs spécifiques dont celui de la communication politique. Lequel préoccupe le présent exposé. Et, sous ce jour, nous appelons communication politique le sous-champ de la communication qui s'intéresse aux questions politiques sous telle ou telle forme. Néanmoins, vu sous l'angle du Sémantique, les questions politiques

ne se doivent pas d'être séparées des questions éthiques du Bien (ou de la vie bonne) qui, à leur tour, ne peuvent être séparées des questions morales du Juste (ou de Justice). Aussi parlons-nous de sémantique politique. Celle-ci présuppose que tout acte de communication politique sous-tend, derrière ses formes et ses manifestations, des normes – principes éthiques et valeurs, loi ou droit, commandements moraux – et derrière les normes siège le sens.

Par ailleurs, le présent exercice se dut de se limiter à un point particulier. Il se limita à une question de l'espace public appréhendé comme étant le cadre principiel sur lequel repose une théorie de démocratie. Et, pour parvenir à cette reconstruction, il retint comme cadre provincial, l'espace public politique médiatique haïtien qu'il dut observer plus précisément à travers deux émissions de radiodiffusion et des discussions Usenet médiatisées par une liste récapitulative compilant les échanges de divers fora Usenet.

Cela dit, il dut, *in fine*, procéder à analyser des discours politiques. Car, l'observation en question consista avant tout à enregistrer d'une part le contenu de ces deux émissions, en l'occurrence *Invité du Jour* et *Invité du Matin* qu'émettent respectivement les réseaux radiodiffusionnels haïtiens Radio Vision 2000 et Radio Métropole. Et d'autre part, à sauvegarder les textes dérivant de tous les échanges susmentionnés. L'observation se fit conjointement entre le 14 décembre 2009 et le 11 janvier 2010 inclus. Aussi faut-il souligner que les émissions enregistrées durent d'abord être retranscrites en format texte pour ensuite subir l'épreuve de l'analyse.

Néanmoins, évoquer la communauté politique haïtienne comme espace physique dans lequel se fit la collecte des discours à analyser et l'analyse elle-même exigea d'exposer la Conjoncture politique qu'expérimenta Haïti du moins au moment spécifique de notre descente de terrain (14 décembre 2009 – 11 janvier 2010). Ainsi sommes-nous parti de la présupposition suivante. Haïti s'inscrit dans un processus de transition démocratique à partir de février 1986 lorsque chuta le totalitarisme qu'elle expérimenta avec la dynastie des Duvalier depuis la fin des années 1950. Mais, entre l'inauguration de la transition et l'émergence de la démocratie elle-même qui, d'ailleurs, requiert nécessairement l'État de droit ne pouvant être forgé qu'à travers la médiation institutionnelle inscrit dans le temps historique, l'État haïtien est un État bonapartiste. Ce qui implique que l'État haïtien vacille entre Charybde de l'émergence de la démocratie et Scylla du spectre d'un éventuel surgissement du totalitarisme.

À cet effet, nous avons procédé à une lecture descriptive de ce que le présent exercice saisit pour son propre compte comme étant deux grandes tranches dans l'histoire de la formation sociale haïtienne, soit de 1804 à 1986 et de 1986 à 2009. Laquelle lecture s'est donné pour tâche de retracer les contradictions structurelles susceptibles d'accuser un double visage de Janus dans l'État bonapartiste. Soit de provoquer le surgissement du totalitarisme, soit de constituer des écueils objectant au procès démocratique lui-même. Eu égard à la première tranche (1804-1986), nous avons fait le parcours avec Trouillot qui nous fit un exposé en deux moments. Premièrement, il nous décrivit les racines historiques de l'État totalitaire des Duvalier (1804-1957) et *secundo*, l'héritage que légua ce dernier à la formation sociale haïtienne notamment à la communauté politique elle-même (1957-1986).

En termes de racines historiques du duvaliérisme, Trouillot évoqua un malentendu originel où l'État haïtien démarra en opposition avec la Nation – la communauté éthique intersubjective. Lequel malentendu se vit renforcer à partir de la Sainte Alliance conclu entre les Gouvernants et les Négociants, qui entraîna comme principaux corollaires la doublure de l'État par le pouvoir social des Capitaux hybrides quasi-totalement étrangers ; la cassure du pays entre le Bord-de-Mer (villes) et la paysannerie abandonnée (campagnes) ; puis l'apparition de cinq paires de parasites urbains. Ces corollaires amenèrent à leur tour une instabilité multidimensionnelle jusqu'à susciter une Occupation militaire américaine à compter de 1915.

L'Occupation américaine, elle, aggrava la crise qui lui préexista. Conduisit à l'épuisement de tous les ressorts du système antérieur par une centralisation prononcée de l'Appareil étatique. Et provoqua notamment une opposition sociale, qui se manifesta par une insularité portée à son degré d'excroissance griotique. Insularité dans laquelle François Duvalier s'y excella comme l'une voire la principale figure de proue et que, plus tard, il exploitera jusqu'à l'arrière-pensée le plus onirique et le plus ésotérique s'y enchâssant. En outre, à l'aube de 1950, Haïti adopta le principe du suffrage universel et celui du droit de vote féminin. Ces deux principes, loin d'attiser les débats sur la question de la démocratie, se révélèrent deux altérations faussant quarts et quintes du système politique haïtien. Devenu concrètement, le seul et même principe, parce qu'une fois que l'on fait voter femmes et hommes, citoyennes et citoyens, l'on se trouve devant le principe du suffrage universel tout court. Lequel principe permit à François

Duvalier d'accéder au Pouvoir par le biais des dionysiaques plébiscitaires de septembre 1957.

Ce faisant, Duvalier inaugura le premier régime bonapartiste haïtien et put donc outrepasser à tous les niveaux – formes et fond inclus – les formules habituelles de dictature classique et de césarisme. De plus, Duvalier bénéficia d'une déchéance institutionnelle qui facilita son régime bonapartiste à parvenir à la phagocytose institutionnelle nécessaire pour se transmuter en totalitarisme dans l'espace de trois ans. Dès lors, l'État totalitaire s'implanta et une décennie après, Duvalier se fit remplacer par son fils Jean-Claude, qui prit pension au Palais National jusqu'au 7 février 1986. Quant à l'héritage que légua l'État totalitaire duvaliérien, Trouillot évoqua le renforcement des mêmes contradictions structurelles desquelles surgit ce dernier, si bien qu'il pressentit le surgissement d'un nouveau régime totalitaire dès le lendemain de 1986.

Cela dit, la deuxième tranche (1986-1990) préoccupant notre exposé s'ouvrit à l'air d'un imbroglio politique. Avec K. François, Jean et Maesschalck, l'on nota un premier moment (1986-1990) marqué par des soubresauts gouvernementaux et l'adoption d'une Constitution, un renouveau de la société civile et une renaissance chétive du politique, le surgissement du phénomène Lavalas avec Aristide et les dionysiaques plébiscitaires du 16 décembre 1990, qui portèrent Aristide au Palais National.

Ainsi – comme deuxième moment – s'inaugura le Régime Lavalas comme régime bonapartiste. Et à continuer l'itinéraire avec Jean et Maesschalck, l'on retient que ce régime garda sa nature bonapartiste jusqu'à la création de la Famille Lavalas en 1996. Parti à vocation totalitaire, sa création généra un processus de totalitarisation sous la crise de la doublure de Préval I. Et, continuant le parcours avec Maesschalck seul autour de ce troisième moment, il précisa qu'Aristide regagna le Palais national en 2001 à titre de Führer totalitaire. Ce régime tomba en 2004.

Quatrième et dernier moment de l'itinéraire, Maesschalck fit part d'un nouvel imbroglio politique que scella l'intermezzo qui débuta au lendemain de la chute d'Aristide. Il y surligna une nouvelle doublure de l'État haïtien déjà doublée depuis la Sainte Alliance : le déploiement d'une force militaire doublée d'une Administration bureaucratique sous le pavillon de l'ONU. Doublure doublée de la doublure doublée. Et nous ajoutâmes que lequel intermezzo finit par le retour de Préval au Palais National sous la lanterne magique d'un

nouveau phénomène politique dénommé *L'Espoir* et suite aux dionysiaques plébiscitaires de février 2006. L'Espoir se transmuta en Unité en 2009. *In fine*, quant à la société civile se devant d'animer le débat dans l'espace public politique, nous tenons l'hypothèse selon laquelle elle vacille, mais elle ne disparaît pas. Et, c'est ainsi que nous avons pu la retenir comme lieu d'observation pour le compte de ce présent exercice. Quitte à préciser que notre observation dut se limiter à la dimension médiatique radiophonique et à la dimension virtuelle ou Usenet.

Par ailleurs, si tant est que l'objectif principal de ce présent exposé soit de parvenir à expliquer et comprendre ce qui se passe en Haïti, il échoit que la seule observation dans un cadre spécifique ne pourrait suffire à rendre compte de toutes les questions que sous-tendent les contradictions structurelles que répertoria le récit précédent. À cet égard, il incombait également de tabler sur une question spécifique que les données recueillies sauraient contribuer à expliciter du moins à partir desquelles l'on parviendra à formuler quelques hypothèses heuristiques. Ainsi nous sommes-nous donné comme programme-cadre et comme aune de mesure le questionnement suivant. Comment et en quoi les discussions politiques médiatiques et les discussions Usenet contribuent-elles au processus d'émergence de l'État de droit et de la démocratie en Haïti? En d'autres termes, quelle contribution substantielle spécifique apportent-elles pour dépasser des écueils, tels le populisme ou le spectre du totalitarisme, inhérents à l'État bonapartiste? Et le cas échéant, comment contribuent-elles à dépasser du moins à affronter l'impasse qui résulte de la double crise de légitimation à laquelle se voit confronté l'État haïtien à titre d'État périphérique?

Cela dit, une fois l'observation et la retranscription achevées, nous nous sommes retrouvé face à des discours politiques à analyser. Et, pour réaliser l'analyse, il nous a fallu dans un premier temps élaborer le cadre spécifique qu'elle requiert. À cet effet, nous fîmes la toute première référence à Dubois pour qui, un discours se dit politique, parce qu'il est l'objet d'une lecture politique. Ensuite, nous recourûmes à Ferry qui soutient la thèse selon laquelle le discours politique est un discours reconstructif, résultant du croisement dialectique de tous les autres registres discursifs. Dans le discours politique, il s'agit de discuter ce qui a souvent été discuté, juger ce qui a déjà fait l'objet d'un jugement. Plus spécifiquement dans le cadre du discours politique concret qui préoccupe notre exercice, c'est-à-dire qui se produit à un moment donné dans une communauté politique

donnée, cette dialectique s'impose. Produit par une instance, le discours politique se voit critiquer voire rejeter d'une autre et vice versa.

Et à tenir à une lecture de sémantique politique, donc une lecture politique qui prend simultanément en compte les trois niveaux d'analyse (formes, normes, sens), nous nous vîmes au premier chef dans l'obligation d'articuler les deux principaux outils que requiert la perspective du Sémantique. Soit l'herméneutique critique, comme méthode qui s'évertue à reconstruire le sens de toute trace communicationnelle ou toute expression pouvant être considérée comme telle, que parvient à produire l'Être humain. Et la pragmatique universelle (ou théorique), qui s'adonne à la reconstruction rationnelle du discours tel qu'il se trouve émis dans les actes de parole eux-mêmes. Encore faut-il préciser que nous avons reconstruit ces deux paradigmes à partir de Habermas.

En revanche, le discours politique situé qui concerne notre exposé ne répond pas *a priori* aux exigences idéales que présuppose le précédent cadre paradigmatique, qui nous sert de lunette heuristique pour voir le plus loin possible. À suivre Habermas, le discours politique concret ou effectif s'accuse une activité communicationnelle tronquée. Toutefois, en tant que communication langagière, elle demeure une activité communicationnelle dont seule la visée s'avère perlocutoire. Elle porte donc une amputation, qu'il appert de cerner par le fait que le discours politique répond à la logique d'une quête incessante d'intérêts sous telle ou telle forme. Intérêts qui se trouvent articulés à travers un jeu d'influences stratégiques.

De son côté, Charaudeau voit dans cette quête d'intérêts à soi contingents des masques qui occultent la dimension illocutoire du discours politique. Il s'agit des masques du pouvoir auxquels il incombe de ne pas se dérober dès lors où l'on envisage d'aborder le discours politique. Aussi en tîmes-nous compte. Et pour parvenir à ce que nous appellerions l'analyse immédiate de chaque discours, voire de chaque acte de discours et à suivre Charaudeau, il échoit de commencer par l'analyse du contrat de communication où l'on identifie le dispositif instantiel d'énonciation grâce auquel l'on parviendra ensuite à faire ressortir le sens contingent du contenu discursif émis. L'instance énonciative étant le lieu d'une intentionnalité et si tant est que tout discours humain soit intentionnel, le discours politique l'est davantage. Et, c'est cette voie que suivit l'analyse des données collectées que nous avons réalisée.

Laquelle analyse permet d'abord de faire l'état d'une désagrégation du système politique haïtien. À tabler sur les interventions des citoyens sur les divers fora virtuels et surtout sur les déclarations, allégations et confirmations des protagonistes invités dans les émissions de débats politiques sous étude, particulièrement celles que firent le Député Levaillant, président de la Chambre ; le Sénateur Latortue présidant la Commission *Justice et Sécurité publique* au Sénat ; les Sénateurs Jeanty et Edmonde Beauzile ; la Conseillère électorale Ginette Chérubin ou les Bourgmestres Jason, Salvador et Moïse, l'on se retrouve en présence d'une désarticulation de l'espace politique à travers ses différentes entités représentatives.

Laquelle désarticulation se cristallise avec la concentration de tout l'Appareil étatique entre les mains du Président de la République, avec pour ictus caractéristiques la vassalisation des institutions de médiation, le Parlement, l'Appareil judiciaire et policier, les Administrations communales, la Cour électorale ; la multiplication duplicative de l'Appareil administratif de l'État ; le refus de l'Exécutif d'ériger certaines institutions prévues par la Loi fondamentale et celui d'adopter un plan de sécurité structurel. L'on assiste à une préséance de la contingence des décisions du Président de la République sur le principe l'universalité de la Loi dont la Constitution de 1987.

Secundo, l'on retient également, en l'espace d'un mandat présidentiel et d'une Législature, la transmutation du parti présidentiel en un nouveau parti à vocation de Parti unique. Troisièmement, le débat radiophonique, entre causes et conséquences, permet de prendre en compte l'inconséquence, l'irresponsabilité et le cynisme des acteurs concernés selon les différentes instances de l'Appareil de l'État où ils se retrouvent. Et en quatrième lieu, la discussion Usenet rejoint le débat radiophonique et les intervenants tentent de situer le régime de Préval – le prévalisme – à travers maintes formes de dictature. Aussi sommes-nous amené à inférer l'hypothèse selon laquelle le prévalisme est un régime bonapartiste.

Par ailleurs, partant du postulat selon lequel l'hypothèse du bonapartisme renvoie à un problème de légitimation et que celle de l'État périphérique dépendant présuppose un problème spécifique de légitimation, il s'ensuit que l'on se retrouve face au visage de Janus d'un double problème de légitimation. Pour conjurer de nouvelles ambiguïtés, le présent exercice se dut de l'aborder en deux questions différentes. La première question se porta sur le problème spécifique de légitimation de l'État périphérique dépendant en tant que tel.

Tandis que la seconde question envisagea de cerner le problème de légitimation dans l'État moderne sous la médiation d'un concept de démocratie délibérative. Mais, ne l'ayant pas détaché de notre préoccupation, qui est celle de l'État périphérique dépendant dont Haïti en demeure un exemple, cette seconde question se vit aborder sous le thème des apories d'une théorie de démocratie. Encore s'avère-t-il important de préciser que notre lecture ne s'est pas dérobée à la visée de sémantique politique sus-indiquée.

Sous ce jour, pour le compte de la première question, nous recourûmes particulièrement à Touraine chez qui nous avons dans un premier temps reconstruit une théorie sociologique de l'État. Laquelle nous a servi de socle pour faire ressortir par la suite les spécificités de l'État dit périphérique et dépendant. L'on y retient la coexistence dialectique entre l'État censé souverain et le pouvoir social des capitaux hybrides voire l'influence d'autres forces externes. D'où la dépendance ou la doublure.

Et dans le cas d'Haïti qui nous préoccupe, le pouvoir social des capitaux hybrides à majorité étrangère date notamment de la Sainte Alliance et la présence d'une force militaire et d'une bureaucratie étrangères sous la baguette de l'ONU cristallise les présupposés de l'influence des puissances externes. Une autre spécificité de l'État périphérique dépendant que théorise Touraine est celle de l'imbrication de l'État et de la société. Spécificité qui nous sert plus tard de postulat pour un concept théorique d'État bonapartiste dont l'*apriori* diffère de celui du seul régime bonapartiste. En outre, en dehors de la matrice principale exposée par Touraine, nous avons également fait part d'un ensemble de paramètres susceptibles d'objecter à tout procès de légitimation eu égard à Haïti. Lesquels paramètres étant capables de conduire à la polarisation manichéenne, qui recèle le mythe du complot que revendique le phénomène du populisme voire le mythe de la conspiration nécessaire à celui du totalitarisme.

Par ailleurs, considérant qu'il s'agit, *in fine*, de reconstruire une théorie de démocratie, qui requiert un cadre normatif intégrant les questions principielles de validité et de légitimité, nous avons retenu ces deux phénomènes, le populisme et le totalitarisme qui, à l'inverse, ne présupposent aucun cadre normatif. Situés à l'extrême l'un de l'autre, en ce sens que le populisme constitue le point inaugural qui aboutira au totalitarisme, nous les avons appréhendés comme spectres hantant particulièrement l'État périphérique dépendant.

Ce faisant, l'idée de procéder à une lecture des précédents phénomènes politiques visait donc à conjurer tout malentendu originel entre le principe de souveraineté populaire, qui constitue l'arrière-plan procédural sur lequel repose une théorie de démocratie délibérative et le travestissement dudit principe en la forme corrompue et perverse de la propagande populiste et totalitaire. De plus, nous avons tenté d'articuler la lecture du populisme sous le prisme d'un concept théorique conçu à partir des exposés réalisés par des auteurs tels Taguieff, Lits, Deleersnijder et Hermet avec les données de notre observation sur la question haïtienne analysées au préalable. Il en va de même pour la lecture du totalitarisme sous les auspices de la théorie de Hannah Arendt. Nous avons particulièrement procédé à une relecture de quelques points saillants des régimes totalitaires de Duvalier et d'Aristide.

Au terme de l'analyse de ces phénomènes et au regard de la sémantique politique en question, nous sommes amené à tenir la thèse selon laquelle populisme et totalitarisme vacillent entre l'acomunication et l'incommunication. Leader populiste et Führer totalitaire dans leur délire prométhéen de puissance démiurgique sont censés suffire à eux-mêmes. Héros mythiques, ils sont censés n'éprouver aucune incomplétude nécessitant l'ouverture à autrui et que l'incomplétude étant la base de toute communication humaine (sociale). Aussi sommes-nous parvenu à expliciter la thèse fondamentale selon laquelle le populisme et le totalitarisme sont – principiellement – antipolitiques, anéthiques ou anti-éthiques, amoraux ou antimoraux. Et, en troisième lieu, à expliciter l'hypothèse selon laquelle le Régime de Préval qu'expérimente la communauté politique haïtienne au temps de notre observation est un régime bonapartiste. Lequel se situe à mi-chemin du totalitarisme. Le *prévalisme*, en tant que forme spécifique de régime populiste est un bonapartisme. Il s'inscrit dans la voie totalitaire, si bien que le Mouvement duquel il s'origine épouse la forme d'un mouvement totalitaire à travers ses vacillements.

Et, nous avons conclu avec les considérations suivantes. À rappeler que notre observation s'acheva le 11 janvier 2010, nous inférons l'hypothèse selon laquelle le lendemain du Régime de Préval annonce un double visage de Janus. Ou bien le Régime de Préval avec le mouvement à prétention totalitaire incarné à travers l'UNITÉ (INITE) – le nom même étant un amalgame initiatique pour dire Totalité – continue son cours sans subir d'inflexion, ou bien un autre régime le remplace. L'enjeu est que les spectres du populisme et du

totalitarisme planent et que, même en cas de remplacement partiel ou total du bonapartisme initique, le nouveau régime va hériter d'une tablature vacillant entre phagocytose institutionnelle et totalitarisme, sans oublier la *banalité symbolique* s'y intercalant. Ce qui ferait de lui un bonapartisme sous telle ou telle forme. Entre Charybde et Scylla. Ou bien, il sera un populisme classique, donc bonapartiste à première vue ; ou bien, il sera un bonapartisme infléchi, avec les mêmes présupposés qui s'imposent. Aussi avons-nous placé ce questionnement dans le sillage des apories d'une théorie de démocratie dans le cas de la communauté politique haïtienne, le cadre provincial sous étude.

Au premier chef, l'une des apories originelles s'objectant à une visée de démocratie dans l'État périphérique dépendant à régime bonapartiste que nous saisissons sous le concept d'État bonapartiste, résulte d'un enchevêtrement de registres discursifs, entraînant à son tour un chevauchement d'identités politiques. Avec Ferry, nous avons vu que le discours politique moderne présuppose un discours reconstitutif, comme étant l'aboutissement des étapes antérieures marquées respectivement par les registres de discours narratif, interprétatif et argumentatif.

En revanche, le discours populiste ou totalitaire à travers la frénésie auratique de son délire prométhéen, amalgamant notamment les registres reconstitutif et narratif, finit par octroyer non seulement une prééminence à ce dernier, mais surtout il le redouble de la réaction mimétique de la prétention fusionnelle. Ce recours réactionnaire au registre narratif pervertit le principe réflexif de la conscience historique d'ouverture aux autres identités, en prônant une fermeture narcissique et obscurantiste que nous appréhendons sous le concept d'insularité. Lequel recours pathologique travestit l'ipséité catégoriale en la transmutant vers l'égoïté catégoriale originelle. Et l'enjeu qui en découle se rapporte à la formation sociale et la communauté politique correspondantes. Car, cette transmutation aboutit à la fermeture égocentrique et à l'insularité catégoriale, inhérentes à l'identité narrative qui, soutient Ferry, n'est tournée que vers soi-même.

Et ce premier écueil s'amplifie du moment où le populisme et le totalitarisme exploitent la précédente matrice narrative au gré des intérêts à soi contingents. Surgissant comme héros mythiques, leader populiste et Führer totalitaire imposent leur propagande, mâtinée de rituels comme seule réalité possible. Ainsi sommes-nous amenés à inférer l'hypothèse selon laquelle autant le discours politique table sur des mythes et que l'identité narrative voire sub-narrative est

prégnante, autant l'État a du mal à se légitimer et autant la démocratie peine à émerger. Et les apories d'une théorie de démocratie se renforcent dès lors où les antinomies à la décentration du Soi social de la communauté politique se doit également d'affronter les obstacles dérivant de la chaleur maternelle du préjugé herdérienne. Et à postuler que la démocratie requiert l'État de droit, la légitimation devient l'enjeu.

Poursuivant notre itinéraire avec Habermas, nous avons vu que le processus de légitimation table sur un cadre normatif et que la légitimité signifie que l'on peut défendre à l'aide d'arguments fondés l'exigence coextensive d'un ordre politique, susceptible d'être reconnu pour correct et juste. Ce qui implique que la légitimation, parce qu'en premier ressort, elle se porte sur l'État, devient une question permanente. Et, dans le cadre du paradigme reconstitutif du discours qui préoccupe le présent exercice, la légitimité résulte de la dialectique entre reconnaissance et norme et que la légitimation devient un procès de justification. Toujours faut-il rappeler que le présent exercice table sur le raisonnement pratique. Et, entre niveau de justification et pratiques d'organisation, il prend en compte le niveau de justification. Ainsi a-t-il identifié et mis accent sur le populisme et le totalitarisme comme écueils au procès de la légitimation et le cas échéant à l'émergence de la démocratie, notamment dans l'État bonapartiste où se situe la communauté politique haïtienne.

Par ailleurs, sous les auspices d'un concept de raison pratique, nous avons su surligner la relation entre éthique et politique, puis entre moralité et vie éthique, afin de parvenir à expliciter la question du « que devons-nous faire » formulée sous le postulat selon lequel les principes éthiques servent d'assise aux principes politiques de l'État de droit. Et que l'État de droit se lit comme étant un pouvoir politique légitime. Lequel part des présupposés de la co-originarité du droit et du pouvoir politique pour convoquer la question de la souveraineté populaire. Ce qui revient à dire qu'en tant que principe fondamental de l'État de droit, la souveraineté populaire entend donner une réponse rationnelle à la question éthique du « que devons-nous faire » dans une communauté politique donnée. Le principe de la souveraineté populaire étant la procédure d'un processus se devant d'amener à un consensus. Et c'est en dernier ressort ce consensus qui se voit désigner sous le concept de démocratie. Démocratie procédurale. Démocratie délibérative. Ainsi la thèse – que nous avons soutenue de manière assertorique – selon laquelle la démocratie repose sur l'État de droit ne se justifie-t-elle que dans la mesure où l'État de droit lui-même

s'appuie sur ce principe de souveraineté populaire comme procédure. Et que le concept procédural de démocratie se fonde alors sur la théorie de la discussion et requiert la décentration du Soi de la communauté juridique.

En outre, nous avons continué notre parcours avec Habermas pour reconstruire les concepts d'espace public politique et de société civile sur lesquels reposent celui de la souveraineté populaire, en tant que procédure et nous les avons articulés dans le cadre provincial de la communauté politique haïtienne. Ainsi avons-nous tenté de rendre compte de notre question principale, qui visait à faire ressortir la contribution substantielle spécifique qu'apporte l'espace public politique médiatique haïtien dans le processus de démocratie entamée à partir de 1986.

Partant du postulat selon lequel le concept d'espace public n'est ni une entité fonctionnel systémique ni non plus une nébuleuse indifférenciée, nous avons retenu pour illustrer nos propos des échanges virtuelles Usenet et deux émissions radiodiffusées portant sur des questions politiques haïtiennes. Ce qui présuppose qu'il existe un espace public politique en Haïti dans le sens et dans la forme mêmes où l'entend Habermas. Il en va de même pour la formation de la volonté et la publicisation de l'opinion des citoyens qu'il lui incombe comme tâche et qu'elle partage avec la société civile. Hors de ce titre de procédure délibérative, la société civile se distingue de l'espace public. Elle renvoie également à un chapelet de regroupements associatifs sectoriels. Et que, sous ce jour, la société civile haïtienne s'y retrouve.

Par ailleurs, nous sommes amené à soutenir la thèse selon laquelle la société civile haïtienne, sur l'axe procédural de la validité où l'enjeu de la société civile est celui de la démocratie elle-même, se retrouve dans une impasse. Elle ne parvient pas à sortir de l'enchevêtrement où l'État bonapartiste prévalant en Haïti ne se sépare pas de la Société et que les pouvoirs sociaux dérivant des capitaux hybrides pénètrent à son tour le système politique. Elle se situe dans la croisée des problèmes de légitimation et des apories d'une visée démocratique. Ainsi cèle-t-elle en partie les mêmes ambiguïtés et les mêmes séquelles que l'État bonapartiste qu'elle tente de dépasser par le biais du combat avocatoire pour le procès de la démocratie.

Et, nous sommes aussi parvenu à tenir la thèse selon laquelle, dans la Conjoncture (1986-2009) préoccupant notre exercice, les libertés d'association, d'expression et de la presse (au sens large de tous médias confondus) demeurent les seuls acquis probants. Ce qui

revient à dire qu'au-delà de ses vacillements au gré des ambiguïtés de l'État bonapartiste, elle parvient à poser la pierre angulaire sur laquelle doit reposer le fragile édifice de l'État de droit démocratique. Contribution substantielle spécifique. Contribution indispensable. Thèse que les émissions – *Invité du Jour et Invité du Matin* sous la médiatisation respective des Réseaux nationaux Radio Vision 2000 et Radio Métropole – retenues et analysées pour le compte de ce présent exercice nous permettent d'entériner et d'explicitier.

En revanche, nous avons également tenu à préciser que la pierre angulaire qu'est le précédent cadre matriciel de libertés nécessaires pour le lancement du procès de l'État de droit démocratique ne saurait suffire pour, *in fine*, le faire émerger. L'opinion publique ne gouverne pas. Souveraineté populaire et opinion publique se doivent de permettre à la transformation du système politique. Dès lors s'impose la contribution substantielle des partis politiques. Contribution dont l'absence constitue un déficit de grande envergure pour le compte de la communauté politique haïtienne. La plupart sont des partis populistes. Ils naviguent donc dans les abysses du bonapartisme. Aussi suggérons-nous qu'ils réalisent un procès interne de légitimation démocratique pour ensuite contribuer légitimement à la formation de la volonté politique des citoyens, si tant est qu'ils se doivent de servir de point d'articulation synaptique entre le système politique, la société civile et l'espace public. *Idem*, pour la société civile. À titre de tissu associatif autonome référentiel, elle se doit de s'auto-appliquer, du point de vue interne, des normes et des principes légitimes et du point de vue externe, de se limiter par rapport à l'Économie et à l'Appareil du Pouvoir d'une part et promouvoir des normes et des principes légitimes d'autre part.

Néanmoins, si notre observation pour le compte du présent exercice s'acheva le 11 janvier 2011, il s'avère pertinent de préciser que l'histoire d'Haïti, elle, ne s'arrêta pas. D'ailleurs, nous parlâmes de fin prématurée de notre observation par le fait qu'elle fut prévue, *in principio*, pour le 15 janvier inclus. Le 12 janvier 2010, Haïti expérimenta un puissant séisme, qui sut saisir l'occasion de la saccager, *vehementer et mortifere*. Par la suite, la vie politique reprit ses cours et l'on parvint aux dionysiaques plébiscitaires dont le premier tour tint lieu le 28 novembre 2010 et le second le 20 mars 2011. Si tant est qu'il soit trop tôt pour faire le point sur les hypothèses inférées eu égard au Régime de Préval et le cas échéant à son lendemain, il échoit d'exposer le tableau suivant. *Primo*, dans la

foulée des deux périodes de la campagne électorale pour ainsi dire, la question de couleur resurgit avec les mêmes ambiguïtés et les mêmes amalgames qui l'attisèrent dans la période griotique qui se culmina en 1946 et qui facilita François Duvalier à devenir une décennie plus tard le premier Pensionnaire du Palais National. *Secundo*, dans l'arène présidentielle, Préval, l'Ulysse aux mille et une astuces, doublé de sa phobie de l'exil – de son « *exoriaphobie* »⁴⁵¹ ne parvint nullement à céder son fauteuil à son gendre Jude Célestin, le favori initié de la lanterne magique de l'Unité. Ce fut plutôt l'aède, Joseph Michel Martelly qui, supporté des mégafoules aux épithètes homériques gagnant les rues, chantant et dansant, l'emporta ; donc, à l'instar de la victoire de Préval en 2006. La différence tient au fait que Martelly, lui, dut attendre un second tour. Et, depuis le 14 mai 2011, il prend pension dans l'Olympe port-au-princien du Champ-de-Mars, le Palais National. En revanche, l'Unité (INITE) compte une majorité tant au Sénat qu'à la Chambre, et cela ne fait compliquer la tâche de Martelly pour former son Gouvernement. Et jusqu'au moment où nous écrivons ce paragraphe, quelque nonante jours écoulés, il n'arrive toujours pas à se doter de son propre Gouvernement. Reste en fonction l'ancien Gouvernement de Préval, sous la baguette de Jean Max Bellerive, pour liquider les affaires courantes, volantes, passantes, sifflantes, soufflantes, tremblantes et troublantes. En dehors des sempiternelles querelles de conception, l'État, se demande Touraine, n'est-il pas la dialectique de la continuité discontinue et de la discontinuité continue ?

⁴⁵¹ À propos de l'exoriaphobie de René Préval, il convient, pour illustrer notre propos, de reprendre Daly Valet dans un éditorial, intitulé « *Attrape-nigaud* » eu égard aux dionysiaques plébiscitaires du 28 novembre 2010 (le premier tour), si bien qu'il emploie l'expansion nominale *attrape-nigaud* pour qualifier les précédentes. Valet écrit : « *La phobie de l'exil rendait notre Président de la République maniaque, méfiant, suspicieux de son entourage, et surtout de ceux qui ne sont pas de son petit cercle de complices et de confidents. M. Préval s'enfermait dans un isolement qui faisait de lui un homme seul. Une sorte de loup solitaire qui, de son antre, ne se préoccupait que de postérité et de survie. C'est maintenant que prennent tout leur sens et deviennent plus intelligibles les consultations privées que le leader de la plate-forme politique INITE tenait à avoir avec les 19 candidats agréés par le CEP pour la présidentielle. Il voulait se faire le gentilhomme d'un instant pour assurer ses arrières dans l'éventualité d'un échec de ses plans de succession contrôlée et d'un rejet massif de son dauphin Jude Célestin par un électorat en rébellion. En fait, le président de la République ne se souciait, maladivement, que de Préval après Préval.* » (Daly Valet, in « *Attrape-nigaud !* », *Le Matin* du 9 décembre 2010, N° 34235, Éditorial).

In fine, nous avons aussi conduit à souligner que, si tant est que la reconstruction du sens dans les termes d'une sémantique politique tablant sur la prétention à l'universalité de la validité permette de cerner les apories d'une théorie de la démocratie dans l'État périphérique à régimes bonapartistes, elle ne saurait suffire pour parvenir à surmonter tous les obstacles matériels objectant à l'émergence ultime de la démocratie notamment dans le cas d'Haïti sous étude. Place est faite à l'axe pragmatique (factuel) de l'Organisation pour qu'il puisse à son tour passer à l'acte. Entre le dépouillement de Soi de l'insularité catégoriale et la visée ultime de l'universalité, l'itinéraire obligatoire est la reconnaissance dont la légitimité est l'enjeu. Pour y parvenir, luttes politiques et mouvements sociaux sont requis. Et, pour le compte d'Haïti, l'on insistera que les mouvements sociaux se doivent de permettre notamment à la paysannerie d'intégrer convenablement – dans la forme et dans le fonds – la *res publica*. Et qu'il ne suffira pas seulement de dénoncer, il faudra surtout agir. Mais encore faut-il ajouter que la formation sociale haïtienne, pour avoir fait l'expérience de régimes populistes et totalitaires où prévalent délire prométhéen, frénésie auratique et omnipotence démiurgique, requiert à la fois une anamnèse sociale et une assomption politique radicale. Lesquelles la guideront dans la longue traversée submarine, périlleuse et inquiétante vers la démocratie. *Sapere aude* (Kant). *Indicare aude*. *Agere aude*. *Communicare aude*.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ABENSOUR, Miguel *et alii*. *Ontologie et politique. Actes du colloque Hannah Arendt*, Paris, Tierce, 1989.

ABOULAFIA, Mitchell *et alii*. *Habermas and Pragmatism*, London and New York, Routledge, 2002.

APEL, Karl Otto. *Discussion et responsabilité, I. L'éthique après Kant*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Cerf, Passages, 1996 (1988).

APEL, Karl Otto. *Discussion et responsabilité, II. Contribution à une éthique de la responsabilité*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Cerf, Passages, 1998 (1988).

APEL, Karl Otto. *Éthique de la discussion*, traduction de Mark Hunyadi, Paris, Cerf, 1994 (1990).

ARENDT, Hannah. *Condition de l'homme moderne*, traduction de Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 2004 (1961).

ARENDT, Hannah. *Du mensonge à la violence*, traduction de Guy Durand, Paris, Calmann-Lévy, Agora, 1972 (1969-1972).

ARENDT, Hannah. *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, traduction de Anne Guérin, Paris, Gallimard, 1998 (1963).

ARENDT, Hannah. *Essai sur la révolution*, traduction de Michel Chrestien, Paris, Gallimard, 1985 (1963).

ARENDT, Hannah. *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, traduction de Patrick Lévy *et alii*, Paris, Gallimard, 2010 (1954-1968).

ARENDT, Hannah. *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Traduction de Jean-Loup Bourget *et alii*, Paris, Gallimard, 2005 (1951).

ARENDT, Hannah. *L'impérialisme. Les origines du totalitarisme*, traduction de Martine Leiris et Hélène Frappat, Paris, Gallimard, 2010 (1951).

ARENDT, Hannah. *Qu'est-ce que la politique ?*, traduction de Sylvie Courtine-Denamy et commentaire de Ursula Ludz, Paris, Seuil, 1993 (1955).

ARENDT, Hannah. *Responsabilité et jugement*, traduction de Jean-Luc Fidel, Paris, Payot, 2005 (1966).

ARISTOTE. *Éthique à Nicomaque*, traduction de Jules Tricot *et alii*, Paris, Vrin, 1994.

ARISTOTE. *La politique*, traduction de Marcel Prélôt, Paris/Genève, PUF/Gonthier, 1964.

- AUGÉ, Étienne F. *Petit traité de propagande à l'usage de ceux qui la subissent*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- AUSTIN, John Langshaw. *Quand dire, c'est faire*, traduction de Gilles Lane, Paris, Seuil, 1970 (1962).
- BADIOU, Alain. *Abrégé de métapolitique*, Paris, Seuil, 1998.
- BAREL, Yves. *Le héros et le politique. Le sens d'avant le sens*, Grenoble, PUG, 1989.
- BARBARAS, Renaud. *De l'être du phénomène. Sur l'ontologie de Merleau-Ponty*, Grenoble, Jérôme Million, 1991.
- BELTRANDO-PATIER, Marie-Claire (dirigé par). *Histoire de la musique*, Paris, Bordas/SEJER, 2004.
- BENOIST, Jocelyn. *Entre actes et sens. Recherches sur la théorie phénoménologique de la signification*, Paris, Vrin, Problèmes et Controverses, 2002.
- BENOIST, Jocelyn. *Phénoménologie, sémantique, ontologie : Husserl et la tradition logique autrichienne*, Paris, PUF, Épipiméthée, 1997.
- BENOIST, Jocelyn. *Intentionnalité et langage dans les Recherches logiques de Husserl*, Paris, PUF, Épipiméthée, 2001.
- BERLIN, Isaiah. *Le bois tordu de l'humanité. Romantisme, nationalisme et totalitarisme*, traduction de Marcel Thymbrès, Paris, Albin Michel, 1992 (1990).
- BERLIN, Isaiah. *Vico and Herder. Two Studies in the History of Ideas*, London, Chatto and Windus, 1976.
- BIDET, Jacques. *Théorie de la Modernité, suivi de Marx et le Marché*, Paris, PUF, 1990.
- BIRNBAUM, Pierre. *La logique de l'État*, Paris, Fayard, 1982.
- BIRNBAUM, Pierre. *Le peuple et les gros. Histoire d'un mythe*, Paris, Grasset, 1979.
- BLANCHÉ, Robert. *L'épistémologie*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1972.
- BLUMEMBERG, Hans. *La légitimité des Temps modernes*, traduction de Marc Sagnol, de Jean-Louis Schlegel et de Denis Trierweiler, Paris, Gallimard, 1999 (1966.1988).
- BOBBIO, Norberto. *Le futur de la démocratie*, traduction de Sophie Gherardi et de Jean-Luc Pouthier, Paris, Seuil, 2007 (1984).
- BODEI, Remo. *Le prix de la liberté. Aux origines de la hiérarchie sociale chez Hegel*, traduction de Nicola Giovannini, Paris, Cerf, Humanités, 1995 (1977).
- BOUCHINDHOMME, Christian. Rainer ROCHLITZ (dirigé par). *Habermas, la raison, la critique*, Paris, Cerf, Procope, 1996.
- BOUCHINDHOMME, Christian. *Le vocabulaire de Habermas*, Paris, Ellipses, 2002.

- BOURGEOIS, Bernard. *La pensée politique de Hegel*, Paris, PUF, Questions, 1992.
- BOULLIER, Dominique. « *La nouvelle matérialité de l'espace public : les dispositifs de la netpolitique* », in *Revue Hermès* 26-27, 2000, pp. 201-211.
- BRAUD, Philippe. *L'émotion en politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1996.
- BRUAIRE, Claude. *La dialectique*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1985.
- CARNOIS, Bernard. *La cohérence de la doctrine kantienne de la liberté*, Paris, Seuil, 1973.
- CHARAUDEAU, Patrick. *Le discours politique. Les masques de pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- CHARAUDEAU, Patrick. *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck, 2005.
- CHOMSKY, Noam. *Questions de sémantique*, traduction de Bernard Cerquiglini, Paris, Seuil, 1975 (1972).
- COCHINAUX, Philippe. *L'éthique*, Namur, Éditions Fidélité, 2008.
- COHEN, Joshua. Andrew ARATO. *Civil Society and Political Theory*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press, 1992.
- CONSTANT, Benjamin. *Principes de politique applicables à tous les gouvernements (version de 1806-1810)*, texte établi et introduit par Étienne Hofmann, Paris, Hachette, 1997.
- CUSSET, Yves. *Habermas, l'espoir de la discussion*, Paris, Michalon, Le bien public, 2001.
- DAHLGREN, Peter. « *Communication and Citizenship. Journalism and the Public Sphere* », in *New Media Age, Communication and Society*, 1991, pp. 1-24 (Introduction).
- DAVID, Placide. *L'héritage colonial en Haïti*, Madrid, Langa y Cia, 1959.
- DE BRIEY, Laurent. *Le conflit des paradigmes. Habermas, Renaut : deux stratégies de renouvellement du projet moderne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2006.
- DELEERSNIJDER, Pierre. « *Le populisme : essai de définition* », in Marc LITS (coordonné par). *Populaire et populisme, Les essentiels d'Hermès*, Paris, CNRS Éditions, 2009, pp. 111-121.
- DE SMET, François. *Les droits de l'homme. Origines et aléas d'une idéologie moderne*, Paris, Cerf, Humanités, 2001.
- DEPECKER, Loïc. *Entre signe et concept. Éléments de terminologie générale*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2003.

- DOSTIE, Gaétane. *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, De Boeck, Champs linguistiques, 2004.
- DUBOIS Jean, in Jean-Baptiste MARCELLESI. *Le congrès de Tours (décembre 1920). Études sociolinguistiques*, Paris, Le Pavillon Roger Maria, 1971.
- DUFOUR, Frédérick-Guillaume. *Patriotisme constitutionnel et nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Québec, Liber, 2001.
- DUVALIER, François. *Bréviaire d'une Révolution*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967.
- DUVALIER, François. *Œuvres essentielles. Volume 1. Éléments d'une doctrine*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1966.
- DUVALIER, François. *Œuvres essentielles. Volume 2. La marche à la présidence*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1966.
- DUVALIER, François. Lorimer DENIS. *Problème des Classes à travers l'Histoire d'Haïti. Sociologie politique*, Port-au-Prince, Au Service de la Jeunesse, 1948.
- DWORKIN, Ronald. *Une question de principe*, traduction d'Aurélien Guillaud, Paris, PUF, Recherches politiques, 1996 (1985).
- ENEGRÉN, André. *La pensée politique de Hannah Arendt*, Paris, PUF, 1984.
- FERRY, Jean-Marc. *L'éthique reconstructive*, Paris, Cerf, Humanités, 1996.
- FERRY, Jean-Marc. *Habermas. L'éthique de la communication*, Paris, PUF, 1987.
- FERRY, Jean-Marc. *Philosophie de la communication. De l'antinomie de la vérité à la fondation ultime de la raison. Tome I*, Paris, Cerf, Humanités, 1994.
- FERRY, Jean-Marc. *Philosophie de la communication. Justice politique et démocratie délibérative. Tome II*, Paris, Cerf, Humanités, 1994.
- FERRY, Jean-Marc. « L'Ancien, le Moderne et le Contemporain », in *Revue Esprit*, décembre 1987, N° 12.
- FICHTE, Johann Gottlieb. *Considérations destinées à rectifier les jugements du public sur la Révolution française*, traduction de Jules Barni, Paris, Payot, 1974 (1793).
- FICHTE, Johann Gottlieb. *Le système de l'éthique selon les principes de la doctrine de la science*, traduction de Paul Naulin, Paris, PUF, 1986 (1798).

- FERRY, Jean-Marc. *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome I : *Le sujet et le verbe*, Paris, Cerf, Passages, 1991.
- FERRY, Jean-Marc. *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Tome II : *Les ordres de la reconnaissance*, Paris, Cerf, Passages, 1991.
- FIFA, INTERNATIONAL FOOTBALL ASSOCIATION BOARD (IFAB). *Les lois du jeu*, Zurich, 2010.
- FINKIELKRAUT, Alain. *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, Folio/Essais, 1987.
- FRANÇOIS, Kawas. *La crise de l'État en Haïti (1986-1990). Essai de sociologie de l'État Haïtien*, Collection Histoire et Société, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 2008.
- FREUND, Julien. *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1965.
- FREUND, Julien. *Les théories des sciences humaines*, Paris, PUF, 1973.
- FREUND, Julien. *Politique et impolitique*, Paris, Sirey, 1987.
- FREUND, Julien. *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Sirey, 1990 (1965).
- GADAMER, Hans-Georg. *Langage et vérité*, traduction de Jean-Claude Gens, Paris, Gallimard, 1995 (1967).
- GADAMER, Hans-Georg. *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, traduction de Étienne Sacre, Paris, Seuil, 1976 (1960).
- GALLISSOT, René (dirigé par). *Les populismes du tiers-monde*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GANTY, Étienne. *Penser la modernité. Essai sur Heidegger, Habermas et Éric Weil*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 1997.
- GENARD, Jean-Louis. *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf, Humanités, 1999.
- GESCHE, Astrid. *Johann Gottfried Herder : Sprache und die Natur des Menschen*, Würzburg am Main, Verlag Königshausen und Neumann GmbH, 1993.
- GIRARD, Charles. Alice LE GOFF (dirigé par). *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, L'avocat du diable, 2010.
- GOMEZ-MULLER, Alfredo. *Éthique, coexistence et sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
- GREBE, Paul. *Grammatik der deutschen Gegenwartssprache. Der Große Duden, Band 4.*, Mannheim, Dudenverlag, 1966.

- GREVISSE, Benoît. Nico CARPENTIER. *Des médias qui font bouger. 22 expériences journalistiques favorisant la participation citoyenne*, traduction de Michel Teller et de Magali Lecouturier, Bruxelles, Fondation Roi Beaudouin, 2004.
- GRONDIN, Jean. *L'herméneutique*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2006.
- GRONDIN, Jean. *L'horizon herméneutique de la pensée contemporaine*, Paris, Vrin, 1993.
- GUILLAUME, Gustave. *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, suivi de *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Honoré Champion, 1984 (1929).
- GUILLAUME, Gustave. *Langage et science du langage*, Paris A.-G. Nizet/Québec, PUL, 1984 (1964).
- GUIOMAR, Jean-Yves. *La Nation entre l'histoire et la raison*, Paris, La Découverte, 1990.
- GUSDORF, Georges. *Les origines de l'herméneutique*, Paris, Payot, Bibliothèque scientifique, 1988.
- HABERMAS, Jürgen. *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2000 (1998-1999).
- HABERMAS, Jürgen. *Après Marx*, traduction de Jean-René Ladmiral et Marc Buhot de Launey, Paris, Hachette, Pluriel, 1997 (1976).
- HABERMAS, Jürgen. *Connaissance et intérêt*, traduction de Gérard Cléménçon et de Jean-Marie Brohm, Paris, Gallimard, 1976 (1968).
- HABERMAS, Jürgen. *De l'éthique de la discussion*, traduction de Mark Hunyadi, Paris, Flammarion, Champs, 1999 (1991).
- HABERMAS, Jürgen. *De l'usage public des idées. Écrits politiques 1990-2000*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Fayard, 2005.
- HABERMAS, Jürgen. *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2001 (1992).
- HABERMAS, Jürgen. *Droit et morale. Tanner Lectures*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, 1997 (1986).
- HABERMAS, Jürgen. *Écrits politiques. Culture, Droit, Histoire*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Flammarion, Champs, 1999 (1985.1987).
- HABERMAS, Jürgen. *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie*, traduction de Christian Bouchindhomme et de Alexandre Dupeyrix, Paris, Gallimard, 2008 (2005.2008).

HABERMAS, Jürgen. *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1992.

HABERMAS, Jürgen. *Idéalisations et communication. Agir communicationnel et usage de la raison*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Fayard, 2006 (2001).

HABERMAS, Jürgen. *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2002 (2001).

HABERMAS, Jürgen. *La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Cerf, Humanités, 2005 (1996).

HABERMAS, Jürgen. *La pensée postmétaphysique. Essais philosophiques*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Armand Colin, 1993 (1988).

HABERMAS, Jürgen. *La technique et la science comme « idéologie »*, traduction de Jean-René Ladmiral, Paris, Gallimard, 1973 (1968).

HABERMAS, Jürgen. *Le Discours philosophique de la modernité. Douze conférences*, traduction de Rainer Rochlitz et de Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2006 (1985).

HABERMAS, Jürgen. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduction de Marc Buhot de Launey, Paris, Fayard, 1997 (1962).

HABERMAS, Jürgen. *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, traduction française de Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2003 (1996).

HABERMAS, Jürgen. *Logique des sciences sociales et autres essais*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, PUF, 2005 [1984 (1970)].

HABERMAS, Jürgen. *Martin Heidegger. L'œuvre et l'engagement*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Cerf, 1988 (1988).

HABERMAS, Jürgen. *Morale et Communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Champs Flammarion, 1986 (1983).

HABERMAS, Jürgen. *Profils philosophiques et politiques*, traduction de Françoise Dastur, de Jean-René Ladmiral et de Marc Buhot de Launey, Paris, Gallimard, 1974 (1971).

HABERMAS, Jürgen. *Raison et légitimité. Le problème de légitimation dans le capitalisme avancé*, traduction de Jean Lacoste, Paris, Payot, 1978 (1973).

- HABERMAS, Jürgen. *Sociologie et théorie du langage*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Armand Colin, 1995 (1984).
- HABERMAS, Jürgen. *Sur l'Europe*, traduction de Christian Bouchindhomme et de Alexandre Dupeyrix, Paris, Bayard, 2006 (2006).
- HABERMAS, Jürgen. *Textes et contextes. Essais de reconnaissance théorique*, traduction de Marx Hunyadi, Paris, Cerf, 1994 (1991).
- HABERMAS, Jürgen. *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*. Tome I, traduction française de Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard, 2007 (1981).
- HABERMAS, Jürgen. *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*. Tome II, traduction française de Jean-Louis Schlegel, Paris, Fayard, 2002 (1981).
- HABERMAS, Jürgen. *Théorie et pratique*, traduction de Gérard Raulet, Paris, Payot, 2006 (1963).
- HABERMAS, Jürgen. *Une époque de transitions. Écrits politiques 1998-2003*, traduction de Christian Bouchindhomme, Paris, Fayard, 2005.
- HABERMAS, Jürgen. *Vérité et justification*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard, 2001 (1999).
- HABERMAS, Jürgen. DERRIDA, Jacques. *Le « concept du 11 septembre »*. *Dialogues à New York (octobre-décembre 2001) avec Giovanni Borradori*, traduction de Christian Bouchindhomme et de Sylvette Gleize, Paris, Galilée, 2004 (2003).
- HABERMAS, Jürgen. RAWLS, John. *Débats sur la justice politique*, traduction de Rainer Rochlitz, Paris, Cerf, Humanités, 2005 (1996).
- HAILLET, Pierre Patrick. *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck, Champs linguistiques, 2007.
- HAGEGE, Claude. *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1985.
- HADAMOVSKY, Eugen. *Propaganda und nationale Macht. Die Organisation der öffentlichen Meinung für die nationale Politik*, Oldenburg, Gerhard Stalling, 1933.
- HEIDEGGER, Martin. *Être et temps*, traduction de François Vezin, Paris, Gallimard, 2010 (1927).
- HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich. *La phénoménologie de l'esprit, I et II*, traduction de Jean Hyppolite, Paris, Aubier Montaigne, 1977 (1807).
- HERDER, Johann Gottfried Von. *Traité de l'origine du langage* (1772), traduit de l'allemand et suivi de *La céleste étincelle de Prométhée. Essai sur la philosophie du langage dans le discours de*

Herder. *Rapport à Condillac, Diderot et Rousseau* par Denise Modigliani, Paris, PUF, 1992.

HERDER, Johann Gottfried von. *Une autre philosophie de l'histoire pour contribuer à l'éducation de l'humanité. Contribution à beaucoup de contributions du siècle*, traduction française avec introduction de Max Rouché, Paris, Aubier-Montaigne, collection bilingue (Allemand et Français), 1964 (1774).

HERMET, Guy. *Les populismes dans le monde. Une histoire sociologique XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

HITLER, Adolf. *Mon Combat/Mein Kampf*, traduction intégrale de J. Gaudefroy-Demombynes et A. Calmettes, Paris, Nouvelles éditions latines, 1934 (1925-1926).

HOLENSTEIN, Elmar. *Entente interculturelle*, Paris, Cerf, Humanités, 1999.

HOMÈRE. *L'Iliade*, traduction avec introduction de E. Lassère, Paris, GF Flammarion, 1967.

HOMÈRE. *L'Odyssée*, traduction avec introduction de M. Dufour et J. Raison, Paris, GF Flammarion, 1965.

HUNYADI, Mark. *Morale contextuelle*, Québec, PUL, 2008.

HURBON, Laënnec. *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala, 1987.

HUSSERL, Edmund. *L'idée de la phénoménologie. Cinq leçons*, traduction de Alexandre Lowit, Paris, PUF, Épiméthée, 1970 (1950).

JACQUES, Francis. *L'espace dialogique de l'interlocution*, Paris, PUF, 1985.

JACQUES, Francis. *L'ordre du texte*, Napoli, Bibliopolis, 2000.

JEAN, Jean-Claude. Marc MAESSCHALCK. *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, Paris, L'Harmattan, 1999.

KANT, Immanuel. *Anthropologie du point de vue pragmatique*, traduction de Michel Foucault, Paris, Vrin, 1979 (1797).

KANT, Immanuel. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Victor Delbos, Paris, Librairie générale française, 2007 (1785).

KANT, Immanuel. *Première introduction à la critique de la faculté de juger. D'un ton grand seigneur adopté naguère en philosophie. Annonce de la prochaine conclusion d'un traité de paix perpétuelle en philosophie*, traduction de Louis Guillermit, Paris, Vrin, 1968 (1796).

KANT, Immanuel. *Projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique 1795*, traduction de Jean Gibelin, édition bilingue (allemand-français), Paris, Vrin, 1999.

- KANT, Immanuel. « *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières* » (1784), traduction de Jean Mondot, in *Société française d'Étude du XVIII^e siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, pp. 71-86.
- KARTHAUS, Ulrich. *Sturm und Drang. Epoche, Werke, Wicklung*, München, Berg Verlag, 2007 (2000).
- KEANE, John. *Democracy and civil Society*, London/New-York, Verso, 1988.
- KEANE, John. *The media and Democracy*, London/New-York, Verso, Polity Press, 1990.
- KOHLBERG, Lawrence. *Essays on Moral Development*, New-York and San Francisco, Harper and Rows, 1981.
- KOSELLECK, Reinhart. *Begriffsgeschichten. Studien zur Semantik und Pragmatik der politischen und sozialen Sprache*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2006.
- KOSELLECK, Reinhart. *Kritik und Krise. Eine Studie zur Pathogenese der bürgerlichen Welt*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1973 (1959).
- KOSELLECK, Reinhart. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, traduction de J. Hooock et M.-C. Hooock, Paris, EHESS, 1990.
- LADMIRAL, Jean-René. *Traduire. Théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard, 1994.
- LAKOFF, George. *Women, fire and dangerous thinks. What categories reveal about the mind*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987.
- LEFORT, Claude. *Essais sur le politique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Seuil, 1986.
- LEFORT, Claude. *Écrire. À l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- LEFORT, Claude. *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1998 (1981.1994).
- LELEUX, Claudine. *La démocratie moderne. Les grandes théories*, Paris, Cerf, Textes en main, 1997.
- LENOBLE, Jacques. *Droit et communication. La transformation du droit contemporain*, Paris, Cerf, Humanités, 1994.
- LENOBLE, Jacques. André, BERTEN. *Dire la Norme. Droit, politique, énonciation*, Paris, Dunod, 1990.
- LE QUERLER, Nicole. *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen (PUC), 1996.

- LEVY-BRUHL, Lucien. *L'Allemagne depuis Leibnitz. Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne 1700-1848*, Paris, Hachette, 1907.
- LITS, Marc. *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles, De Boeck, Infocom, 2008.
- LITS, Marc. « *Populaire et populisme : entre dénigrement et exaltation* », in Marc LITS (coordonné par), *Populaire et populisme*, Les essentiels d'Hermès, Paris, CNRS Éditions, 2009.
- LITS, Marc. DURAND Pascal (coordonné par). *Peuple, Populaire, populisme*, Revue Hermès N° 42, Paris, CNRS Éditions, 2005.
- LITT, Theodor. *Denken und Sein*, Stuttgart, Hirzel Verlag, 1948.
- LITT, Theodor. *L'universel dans les sciences morales*, traduction de Laurence Guérin-Mathias et de Marc Buhot de Launey, Paris, Cerf, Humanités, 1999 (1941).
- LIVET, Pierre. *La communauté virtuelle*, Paris, Éditions de l'éclat, 1994.
- LIVINGSTON, Sonia. Peter LUNT. *Talking on television. Audience Participant and Public Debate*, London, Routledge, 1994.
- LÖBNER, Sebastian. *Semantik. Eine Einführung*, Berlin, De Gruyter, 2003.
- LUNDHAL, Mats. *Peasants and Poverty. A Study of Haiti*, London, Croom Helm, 1979.
- MAESSCHALCK, Marc. « *Transition politique en Haïti. L'héritage du régime Lavalas* », in *Recherches haïtiano-antillaises*, État et société civile dans l'Arc Antillais, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 127-146.
- MANENT, Pierre. *Naissance de la politique moderne. Machiavel. Hobbes. Rousseau*, Paris, Payot, 1977.
- MANIGAT, Lesly François Saint-Roch. *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Les Cahiers du CHUDAC, Média-Texte, 2009.
- MANIN, Bernard. *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Champs, 1996.
- MARCOCCIA, Michel. « *L'analyse conversationnelle des forums de discussion : questionnements méthodologiques* », in Les Carnets du Cediscor, N°8, 2004, pp. 23-37.
- MARCOCCIA, Michel. « *Parler politique dans un forum de discussion* », Langage et société 2003/2, n° 104, pp. 9-55.
- MARTUCCOLI, Danilo. *Sociologies de la Modernité. L'itinéraire du XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1999.

- MARX, Karl. *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, traduction de Grégoire Chamayou, Paris, GF Flammarion, 2007 (1852).
- MARX, Karl. *Les Manuscrits de 1844*, traduction de Jacques-Pierre Gougeon, Paris, GF Flammarion, 1999.
- MARX, Karl. *Les luttes de classes en France*, traduction de Maximilien Rubel, Paris, Gallimard, 2002 (1850).
- MEIER, Christian. *La naissance du politique*, traduction de Denis Trierweiler et alii, Paris, Gallimard, 1995 (1980).
- MELLOS, Koula (dirigé par). *Rationalité, communication, Modernité. Agir communicationnel et philosophie politique chez Habermas*, Ottawa, PUO, 1991.
- MÉNY, Yves. Yves SUREL. *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard, 2000.
- MEYER, Michel. *De la problématique. Philosophie, science et langage*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga, Philosophie et langage, 1986.
- MOIRAND, Sophie. *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, Linguistique Nouvelle, 2007.
- MONTESQUIEU. *De l'esprit des Lois* (présentation de Jean-François Mattéi) Paris, Flammarion, Collection Les grands philosophes, 2008 (1748).
- MÜNSTER, Arno. *Le principe « Discussion ». Habermas ou le tournant langagier et communicationnel de la théorie critique*, Paris, Kimé, 1998.
- NICHOLLS, David. *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- NZUMA, Emmanuel. *Justesse de la Norme et éthique de la discussion. Habermas et Saint Thomas d'Aquin en perspective*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- ORAA, José María Aguirre. *Raison critique ou raison herméneutique ?*, Paris/Vitoria, Cerf/Eset, 1998.
- ORGOGOZO, Isabelle. *Les paradoxes de la communication*, Paris, Organisation, 1988.
- OVIDE. *Les métamorphoses*, traduction avec introduction de Joseph Chamonard, Paris, GF Flammarion, 1966.
- PANOPOLIS, Nonnos de. *Les Dionysiaques*, traduction de Francis Vian et alii, Paris, Belles-Lettres, 1976-2006. 9 tomes.
- PEILLON, Vincent. *Éloge du politique. Une introduction au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2011.

- PERELMAN, Chaïm. *Le champ de l'argumentation*, Bruxelles, PUB, 1970.
- PEZZILLO, Lelia. *Rousseau et le Contrat social*, Paris, PUF, 2000.
- PHARO, Patrick. *La logique du respect*, Paris, Cerf, Humanités, 2001.
- PHILIPPE, Marie-Dominique. *Retour à la source. Pour une philosophie sapientale*, tome I, Paris, Fayard, 2005.
- PIAGET, Jean. *L'épistémologie génétique*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1970.
- PLATON. *La République*, traduction avec introduction de Georges Leroux, Paris, GF Flammarion, 2002.
- PLESSNER, Helmuth. *Die verspätete Nation*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1974 (1959).
- POULANTZAS, Nicos. *Fascisme et dictature. La troisième internationale contre le fascisme*, Paris, Maspero, 1970.
- PRICE, Hannibal. *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie J. Verrollot, 1900.
- PUTNAM, Hilary. *Raison, vérité et histoire*, traduction de Antoine Gerschenfeld, Paris, Minuit, 1984 (1982).
- PUTNAM, Hilary. *Représentation et réalité*, traduction de Claudine Tiercelin-Engel, Paris, Gallimard, 1990 (1988).
- QUÉRÉ, Louis. *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.
- QUÉRÉ, Louis. *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essai d'épistémologie des sciences sociales*, Paris, Paris, L'Harmattan, 1999.
- QUIVY, Raymond. Luc Van CAMPENHOUDT. *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995 (1988).
- RAULET, Gérard. *Apologie de la citoyenneté*, Paris, Cerf, Humanités, 1999.
- RECANATI, François. *La transparence et l'énonciation pour introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil, 1979.
- RECANATI, François. *Le sens littéral. Langage, contexte, contenu*, traduction de Claude Pichevin, Paris-Tel-Aviv, L'éclat, 2007 (2004).
- RECANATI, François. *Les énoncés performatifs*, Paris, Minuit, 1981.
- RECANATI, François. *Oratio Obliqua. Oratio Recta. An Essay on Metarepresentation*, Massachusetts, MIT Press, 2000.
- RÉMOND, René. *Introduction à l'histoire de notre temps. L'ancien Régime et la Révolution 1750-1815*, Paris, Seuil, 1974.
- RENAN, Ernest. *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1997 (1882).

- RENAUT, Alain. *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai sur la question du meilleur régime*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2004.
- RESWEBER, Jean-Paul. *La philosophie du langage*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1979.
- RICŒUR, Paul. *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique, II*, Paris, Seuil, 1986.
- RICŒUR, Paul. *Écrits et conférences 2 (1972-2006). Herméneutique* (posthume), Paris, Seuil, 2010.
- RICŒUR, Paul. *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1955.
- RICŒUR, Paul. *La métaphore vive*, Paris, Seuil, 1975.
- RICŒUR, Paul. *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- RICŒUR, Paul. *Le conflit des interprétations. Essais d'herméneutique, I*, Paris, Seuil, 1969.
- RICŒUR, Paul. *L'idéologie et l'utopie*, traduction de Myriam Revault d'Allonnes et de Joël Roman, Paris, Seuil, 1986 (1977).
- RICŒUR, Paul. *Le juste*, Paris, Éditions Esprit, 1995.
- RICŒUR, Paul. *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2007 (2004).
- RICŒUR, Paul. *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- ROUSSEAU, Jean Jacques. *Du Contrat social* (avec introduction de Bruno Bernardi), Paris, GF Flammarion, 2001 (1762).
- ROVIELLO, Anne-Marie. *Sens commun et Modernité chez Hannah Arendt*, Bruxelles, Ousia, 1987.
- SAINT JOHN, Spencer. *Hayti or the Black Republic*, London, Smith Elder and Co., 1889 (1884).
- SANTURET, José. *Le refus du sens. Humanité et crime contre l'humanité*, Paris, Ellipses, Polis, 1998.
- SAUCET, Michel. *La sémantique générale aujourd'hui*, Paris, Le courrier du livre, 1987.
- SCHNAPPER, Dominique. *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002.
- SEARLE, John Rogers. *Les actes de langage. Essai de philosophie de langage*, traduction de Hélène Pauchard, Paris, Hermann, 1972 (1969).
- SEARLE, John Rogers. *Sens et expression. Étude de théorie des actes de langage*, traduction de Joëlle Proust, Paris, Minuit, 1982 (1979).
- SCHLANGER, Jacques. *L'activité théorique*, Paris, Vrin, 1983.
- SCHELLING, Friedrich Wilhelm Joseph Von. *Introduction à la philosophie de la mythologie*, traduction du GDR Schellingiana (CNRS) sous la direction de Jean-François Courtine et Jean-François Marquet et alii, Paris, Gallimard, 1998 (1842).

- SIMMEL, Georg. *Philosophie de la Modernité. Esthétique et Modernité, conflit et modernité*, Tome II, traduction de Jean-Louis Vieillard-Baron, Paris, Payot, 1990 (1905).
- SOUKAR, Michel. *Haïti. Histoire, Politique, Société*, Port-au-Prince, Les fleurs de Tabarre, 2009.
- SPIERLING, Volker. *Lust an der Erkenntnis : die Philosophie des 20. Jahrhunderts*, München, Piper, 1986.
- STRAUSS, Leo. *Nihilisme et politique*, traduction de Olivier Sedeyn, Paris, Rivages, 2004 (1941-1962).
- SWIFT, Jonathan (attribué à). *L'art du mensonge politique* (1733), précédé de *Le mentir vrai* par Jean-Jacques Courtine, Grenoble, Jérôme Millon, 1993.
- TAGUIEFF, Pierre-André. « *Le populisme et la science politique. Du mirage conceptuel aux vrais problèmes* », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, N° 56, octobre-décembre 1997, pp. 4-33.
- TAGUIEFF, Pierre-André. *L'illusion populiste. Essai sur les démagogies de l'âge démocratique*, Paris, Flammarion, Champs, 2007 (2002).
- TAMINIAUX, Jacques. *La fille de Thrace et le penseur professionnel. (Hannah) Arendt et Heidegger*, Paris, Payot, 1992.
- TAMINIAUX, Jacques. *Lectures de l'ontologie fondamentale. Essais sur Heidegger*, Grenoble, Jérôme Millon, 1995.
- TANNER, Elisa. « *Chilean Conversations : Internet Forum Participants debate Augusto Pinochet's Detention* », in *Journal of International Communication Association*, June 2001.
- THEUNISSEN, Michael. *Théorie critique de la société. Introduction à la pensée de Jürgen Habermas*, traduction de Marc Sagnol, Paris, Bayard, 2005 (1981).
- TODOROV, Tzvetan. *Les morales de l'histoire*, Paris, Hachette, 1997 (1991).
- TOULMIN, Stephen Edelston. *Les usages de l'argumentation*, traduction de Philippe de Brabanter, Paris, PUF, L'interrogation philosophique, 1993 (1958).
- TOURAINÉ, Alain. *La parole et le sang. Politique et société en Amérique latine*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- TOURAINÉ, Alain. *La voix et le regard*, Paris, Seuil, Sociologie permanente /1, 1978.
- TOURAINÉ, Alain. *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, Mouvements 3, 1984.
- TOURAINÉ, Alain. *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.

- TROUILLOT, Michel-Rolph. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps, 1986.
- TROUILLOT, Michel-Rolph. *Nation, State and Society in Haiti, 1804-1984*, Washington D.C., The Woodrow Wilson International for Scholars, 1985.
- VALLÉE, Catherine. *Hannah Arendt : Socrate et la question du totalitarisme*, Paris, Ellipses, Polis, 1999.
- VANDERVEKEN, Daniel. *Les actes de discours*, Liège-Bruxelles, Pierre Mardaga, 1989.
- VARGAS, Yves (dirigé par). *De la puissance du peuple. La démocratie de Platon à Rawls, I*, Groupe d'études du matérialisme rationnel (GEMR), Paris, Le temps des cerises, 2000.
- VERHAEGEN, Philippe. *Signe et communication*, Bruxelles, De Boeck, Infocom, 2010.
- VERNANT, Jean-Pierre. *Entre mythe et politique*, Paris, Seuil, 1996.
- VERNANT, Jean-Pierre. *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, Maspero, 1974.
- VERÓN, Éliseo. *La sémiologie sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 1987.
- VILLA, Dana Richard. *Arendt et Heidegger. Le destin du politique*, traduction de Christophe David et David Munnich, 2008 (1996).
- VIRGILE. *L'Énéide*, traduction avec introduction de Maurice Rat, Paris, GF Flammarion, 1965.
- WILLIAMS, Bernard. *L'éthique et les limites de la philosophie*, traduction de Marie-Anne Lescourret, Paris, Gallimard, 1990 (1985).
- WITTGENSTEIN, Ludwig. *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, traduction de Pierre Klossowski, Paris, Gallimard, 1995 (1921).
- WOLTON, Dominique. *Penser la communication*, Paris, Flammarion, Champs, 1998 (1997).
- ZACCAÏ-REYNERS, Nathalie. *Le monde de la vie. Dilthey et Husserl, I*, Paris, Cerf, Humanités, 1995.
- ZACCAÏ-REYNERS, Nathalie. *Le monde de la vie. Schütz et Mead, II*, Paris, Cerf, Humanités, 1996.
- ZACCAÏ-REYNERS, Nathalie. *Le monde de la vie. Après le tournant sémiotique, III*, Paris, Cerf, Humanités, 1996.

APPENDICE⁴⁵².-

Derrière les formes et les manifestations politiques, quelles normes ; et derrière les normes, quel sens reconstruire ? Telle est la question dont s'évertua à rendre compte cet exercice. Ainsi part-il de la visée du Sémantique où la communication s'y percevant comme reconstruction et quête du sens devient dans le seuil de la Modernité, où prévaut la pensée postmétaphysique, une méthode scientifique donc un champ de connaissance subdivisible en autant de sous-champs spécifiques dont la communication politique. Laquelle s'intéresse aux questions politiques inséparables des questions éthiques du Bien et des questions morales du Juste. Aussi parle-t-il de sémantique politique. Se limitant à une question de l'espace public appréhendé comme étant le cadre principal sur lequel repose une théorie de démocratie, il retint comme cadre provincial, l'espace public politique médiatique haïtien qu'il dut observer à travers deux émissions de radiodiffusion et des discussions Usenet médiatisées par une liste récapitulative de fora Usenet entre le 14 décembre 2009 et le 11 janvier 2010 inclus. À tenir à une lecture de sémantique politique des données recueillies, il parvient à soutenir d'une part qu'Haïti expérimente une désarticulation de l'espace politique à travers ses différentes entités représentatives avec pour ictus caractéristiques la vassalisation des institutions de médiation et la préséance de la contingence des décisions du Président de la République sur le principe de l'universalité de la Loi et d'autre part l'inconséquence, l'irresponsabilité et le cynisme des acteurs concernés selon les différentes instances de l'Appareil de l'État. S'agissant de reconstruire une théorie de démocratie, il surligne l'enchevêtrement de registres discursifs, avec pour corollaire un chevauchement d'identités politiques comme aporie originelle s'objectant à une visée de démocratie dans l'État bonapartiste. Le discours populiste ou totalitaire à travers la frénésie auratique de son délire prométhéen, amalgame les registres restructif et narratif, doublé de la réaction mimétique de la prétention fusionnelle. Recours réactionnaire et pathologique qui, prônant une insularité – fermeture narcissique et obscurantiste – travestit l'ipséité catégoriale en la transmutant vers

⁴⁵² L'appendice ne fait que reprendre le résumé antérieur à la prise de connaissance des exigences techniques de l'éditeur nous obligeant à résumer le résumé. Cela étant, le lecteur a le choix entre l'appendice et le fragment de texte de la couverture verso.

l'égoïté catégoriale originelle. Et les apories d'une théorie de démocratie s'y renforcent dès lors où l'insularité s'adjoint à la chaleur maternelle du préjugé herdérienne. En revanche, avec Habermas, il reconstruit les concepts d'espace public politique et de société civile sur lesquels repose celui de la souveraineté populaire, en tant que procédure en les articulant dans le cadre provincial de la communauté politique haïtienne. Ainsi a-t-il tenté de rendre compte de son questionnement principal et est-il amené à soutenir la thèse selon laquelle la société civile haïtienne, sur l'axe procédural de la validité où l'enjeu de la société civile est celui de la démocratie elle-même, se retrouve dans une impasse : elle ne parvient pas à sortir de l'enchevêtrement où prévalent État bonapartiste, Société, pouvoirs sociaux et système politique et se situe donc à la croisée des problèmes de légitimation et des apories d'une visée démocratique soient les mêmes ambiguïtés et séquelles que l'État bonapartiste qu'elle est appelée à dépasser. Et aussi est-il parvenu à tenir la thèse selon laquelle, dans la Conjoncture (1986-2009) les libertés d'association, d'expression et de la presse demeurent les seuls acquis probants en Haïti, soit la pierre angulaire sur laquelle doit reposer le fragile édifice de l'État de droit démocratique. Mais, entre le dépouillement de Soi de l'insularité catégoriale et la visée ultime de l'universalité, l'itinéraire obligatoire est la reconnaissance dont la légitimité est l'enjeu. Pour y parvenir, luttes politiques et mouvements sociaux sont requis. Et qu'il ne suffira pas seulement de dénoncer, il faudra surtout agir. Quitte à ajouter que la formation sociale haïtienne, pour avoir fait l'expérience de régimes populistes et totalitaires où prédominent délire prométhéen, frénésie auratique et omnipotence démiurgique, requiert à la fois une anamnèse sociale et une assomption politique radicale. Lesquelles la guideront dans la longue traversée submarine, périlleuse et inquiétante vers la démocratie. *Sapere aude* (Kant). *Indicare aude*. *Agere aude*. *Communicare aude*.